

Rapport de présentation

Tome 2

Diagnostic / Etat Initial de l'Environnement

Projet de SCoT annexé à la délibération 2022_C11 du 12 avril 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Qu'est-ce qu'un SCoT ?	6
Chiffres clés du SCoT de Gascogne	8
Contexte territorial	9
Dynamiques métropolitaines et démarches de coopérations.....	10
1 GASCOGNE PATRIMONIALE	12
1.1 Valorisation et protection du patrimoine.....	13
Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire	14
Occupation des sols.....	34
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	42
Ventes de biens immobiliers et de terrains non bâtis.....	54
Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité	58
1.2 Valorisation des ressources	78
Gestion des espaces agricoles.....	78
Gestion de la ressource en eau	86
Gestion des ressources minérales	105
Changement climatique, air et énergie	109
1.3 Vulnérabilité des biens et des personnes.....	141
Limitation de la production de déchets et valorisation.....	141
Gestion des risques et des nuisances.....	147
2 GASCOGNE HABITEE	160
2.1 Dynamiques démographiques.....	161
2.2 Dynamiques socio-économiques.....	170
Répartition territoriale de l'emploi.....	170
Population active et conditions d'emplois	174
Dynamiques sociales	177
2.3 Habitat.....	181
Caractéristiques et évolutions du parc existant	181
Mobilités résidentielles et marchés du logement	193
Problématiques logement et politiques de l'habitat.....	201
2.4 Armature du territoire	211
Offre en services et équipements	211
Organisation et dynamiques territoriales.....	224

3 GASCOGNE ACTIVE	235
3.1 Dynamiques économiques.....	236
Analyse sectorielle de l'emploi.....	236
Filières économiques stratégiques du territoire et écosystèmes	244
Offre foncière, structuration et promotion	249
3.2 Offre commerciale.....	258
3.3 Tourisme, culture et loisirs	277
3.4 Agriculture	287
Exploitants, exploitations et productions	287
Activités agricoles	304
3.5 Accessibilité.....	314
Offre de transport	314
Mobilités et modes de déplacement	321
Desserte numérique.....	327
SYNTHESE STRATEGIQUE ET TRANSVERSALE	334
Préambule méthodologique	335
ANNEXES.....	345
GASCOGNE PATRIMONIALE	346
GASCOGNE HABITEE.....	359
GASCOGNE ACTIVE.....	363

PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT et les évolutions législatives

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, a pour objectif de coordonner et articuler, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'Urbanisme.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois Engagement National pour l'Environnement (ENE), Urbanisme et Habitat (UH) et de Modernisation de l'Economie (LME), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique tout en préservant la biodiversité.

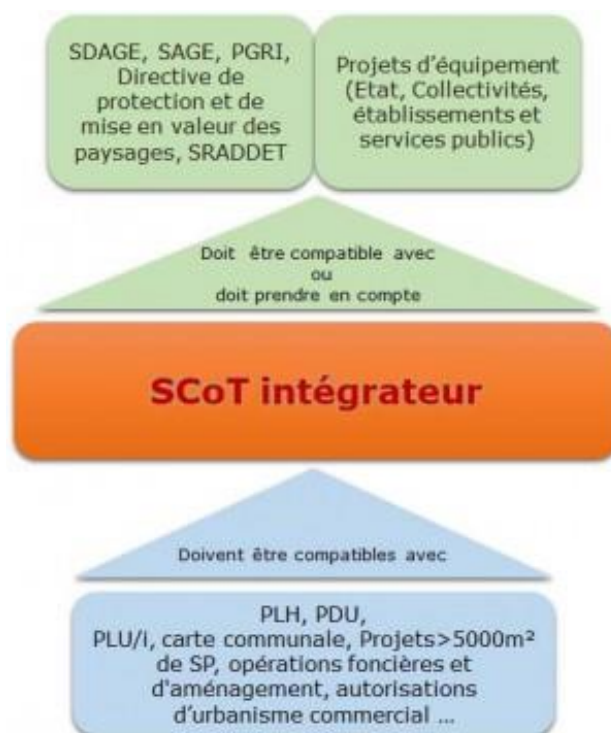
La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que document intégrateur

des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu l'unique document intégrant les documents de rang supérieur pour la planification locale.

L'élaboration du SCoT de Gascogne, prescrite le 3 mars 2016, s'inscrit dans le cadre des lois citées ci-avant.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a programmé un nouveau cadre pour les SCoT, afin de les rendre moins formels et faciliter leur mise en œuvre. L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} avril 2021, a introduit des mesures transitoires permettant aux SCoT en cours d'élaboration ou en révision et n'ayant pas encore arrêté leur projet à cette date, d'appliquer les nouvelles dispositions par anticipation (uniquement si l'entrée en vigueur du SCoT est postérieure à cette date) ou de poursuivre leur élaboration sous l'ancien régime juridique.

Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a choisi de finaliser son SCoT sous l'ancien cadre juridique afin de bénéficier dans les meilleurs délais d'un document de planification cadre pour son territoire.



Le SCoT intégrateur : règles d'opposabilité

Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques

Le SCoT constitue un document de planification stratégique à long terme et un projet de territoire. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de déterminer « les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers », de définir des objectifs en matière de logements, de transports, de développement économique, de commerce... et de déterminer les « espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger ».

Il n'a pas vocation à définir la destination et l'usage des sols à la parcelle. Il définit le cadre général à traduire dans les documents de rang inférieur (Plans Locaux d'Urbanisme locaux ou intercommunaux, cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat, Plan de Mobilité, projets d'aménagement de surface plancher supérieur à 5 000 m², autorisations commerciales...).

Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

> **Une dimension stratégique et politique** : il repose sur une vision stratégique et prospective à horizon d'une vingtaine d'années. Il exprime, en ce sens, un projet politique visant à organiser ou repenser le développement d'un territoire, à accompagner les dynamiques qui l'animent et à veiller à la cohérence entre les secteurs qui le composent. Des ambitions sont formulées et des grands choix de développement sont opérés et hiérarchisés au regard de prévisions démographiques et économiques et des besoins identifiés pour l'avenir.

> **Une dimension spatiale et planificatrice** : il propose une stratégie globale d'aménagement durable du territoire. Établie au regard d'un diagnostic fonctionnel, elle se traduit par l'affirmation de grands principes d'aménagement et la formalisation d'un modèle de développement et d'organisation des territoires qui guident les différentes politiques sectorielles (transports, habitat, développement commercial...) et dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental.

> **Une dimension réglementaire** : le SCoT constitue un document réglementaire et un cadre de référence qui fixe, entre autres, les objectifs territorialisés en matière de logements, de consommation économe de l'espace, de protection des espaces de biodiversité... Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux

documents de rang inférieur, conformément au Code de l'Urbanisme.

> **Une dimension collective et partenariale** : le SCoT renvoie à un processus de travail. Son élaboration itérative, concertée et multi-partenariale mobilise l'ensemble des élus et des techniciens des territoires concernés, ainsi que les Personnes Publiques Associées (État, Région, Départements, chambres consulaires, intercommunalités compétentes en matière d'habitat, Autorités Organisatrices de la Mobilité...). Un dialogue est également engagé avec la société civile par le biais de la concertation.

La composition du dossier de SCoT

Le SCoT se compose de trois documents dont le contenu est fixé précisément par le Code de l'Urbanisme :

> **Le rapport de présentation** qui comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences du plan sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, la justification des choix, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, le résumé non technique et le glossaire (permettant de retrouver les définitions et acronymes cités dans l'ensemble des documents). Il constitue à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, et un outil de prospective et d'évaluation environnementale. La justification des choix permet de comprendre les différentes options examinées et ce qui a conduit aux choix opérés par les élus.

> **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement aux documents de rang inférieur, mais fonde le DOO qui en précise les orientations.

> **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui traduit concrètement les ambitions du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement...

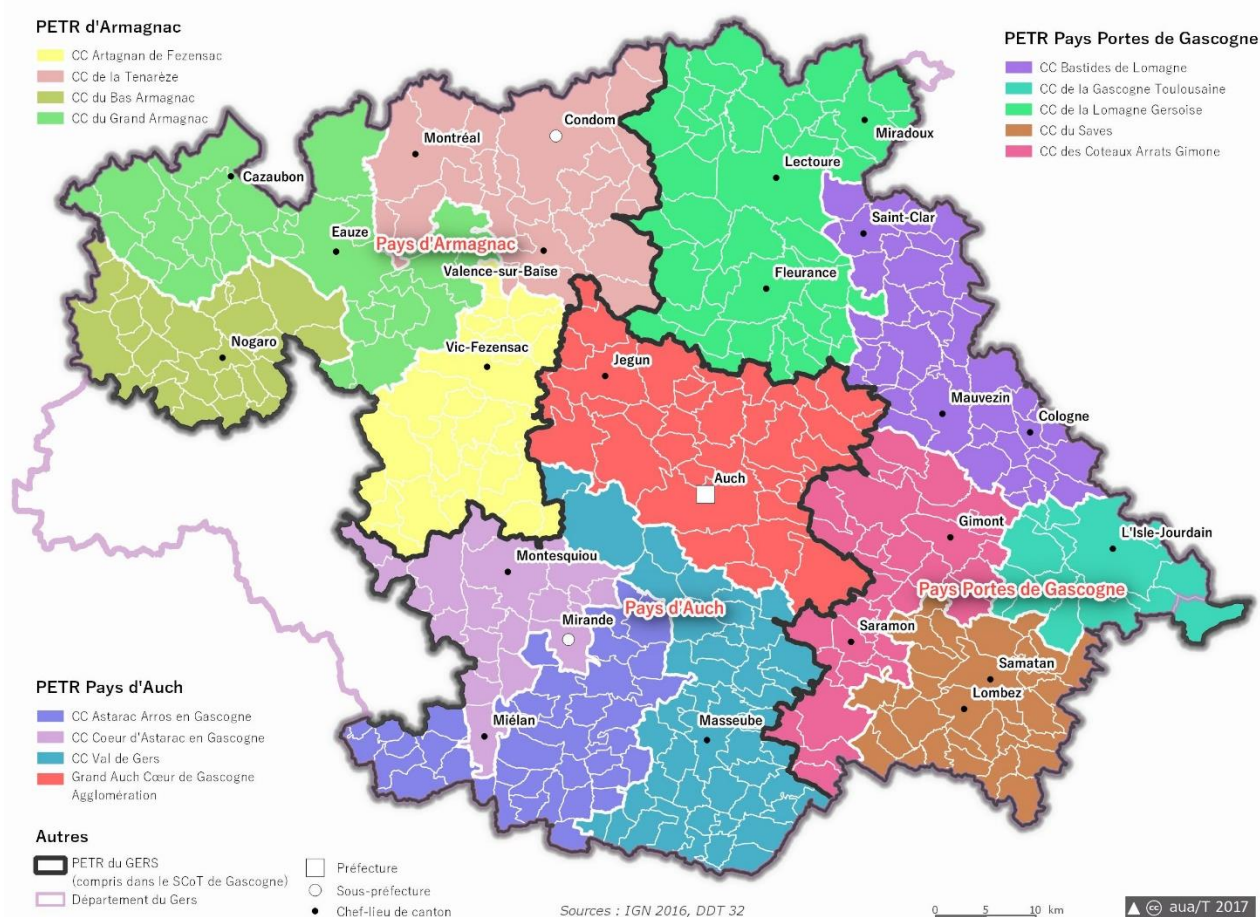
Chiffres clés du SCoT de Gascogne

(Données 2014)

3 PETR
 13 EPCI
 397 communes
 178 670 habitants
 32 habitants par km²
 65 440 emplois
 99 320 logements
 5 600 km² (Gers : 6 257 km²)

Les PETR et les EPCI du SCoT de Gascogne

Source : AUAT



Contexte territorial

Le périmètre et le Syndicat Mixte, structure porteuse du SCoT de Gascogne

Le SCoT de Gascogne constitue un territoire de dimension départementale. Il couvre 3 Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), 13 intercommunalités, 397 communes, soit 86% des communes du département du Gers et une commune du département de Haute-Garonne : Fontenilles. Il compte près de 180 000 habitants et plus de 65 000 emplois.

Avec ses 5 600 km², il représente le plus grand SCoT de France en superficie, et le 2^{ème} en nombre de communes.

Son périmètre a été créé par arrêté préfectoral le 18 septembre 2014. Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne est chargé de son élaboration. Il offre un espace de dialogue et de débats entre les collectivités qui le composent tout au long du processus d'élaboration et assurera le suivi de sa mise en œuvre.

Composition du SCoT de Gascogne

Source : INSEE

Intercommunalités	Population 2014	Densité Hab/km ²
CC Artagnan de Fezensac	7 161	19
CC de la Tenarèze	14 961	30
CC du Bas Armagnac	8 506	27
CC du Grand Armagnac	13 166	25
PETR d'Armagnac	43 794	25
CC Bastides de Lomagne	11 112	26
CC de la Gascogne Toulousaine	20 345	89
CC de la Lomagne Gersoise	19 563	28
CC des Coteaux Arrats Gimone	10 421	26
CC du Savès	9 483	29
PETR Pays Portes de Gascogne	70 924	35
CC Astarac Arros en Gascogne	7 428	19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 898	27
CC Val de Gers	9 002	20
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	38 580	64
PETR Pays d'Auch	63 951	36

Les démarches de planification engagées sur le territoire

Des exercices de planification ont déjà été menés sur certaines parties du territoire. Ainsi, le périmètre du SCoT de Gascogne couvre celui du SCoT des Coteaux du Savès, qui couvre 14 communes à cheval sur les départements du Gers et de la Haute-Garonne (Auradé, Beaupuy, Clermont-Savès, Castillon-Savès, Endoufielle, Fontenilles, Frégouville, L'Isle-Jourdain, Lias, Marestaing, Monferran-Savès, Pujaudran, Razengues, Ségoufielle). Il a été approuvé en Comité Syndical le 15 décembre 2010.

Ce SCoT deviendra caduque le jour où le SCoT de Gascogne sera exécutoire.

Dynamiques métropolitaines et démarches de coopérations

De la métropolisation toulousaine au contrat de réciprocité

Après une longue période de déclin démographique, le territoire du SCoT de Gascogne connaît depuis les années 1980-1990 une croissance démographique. Celle-ci est toutefois contrastée suivant les secteurs qui le composent, avec une augmentation significative de la population sur le Sud-Est, une croissance modeste ou nulle sur la plupart des autres secteurs du territoire, et négative sur certains bourgs ou certains secteurs hyper-ruraux.

Cette évolution contrastée est à rattacher à la croissance particulièrement soutenue de la grande agglomération toulousaine depuis les années 1990. Ce fort développement génère un phénomène de métropolisation entre Toulouse et les villes moyennes qui constituent le système multipolaire toulousain et qui sont entrées dans une dynamique d'attractivité et de polarisation :

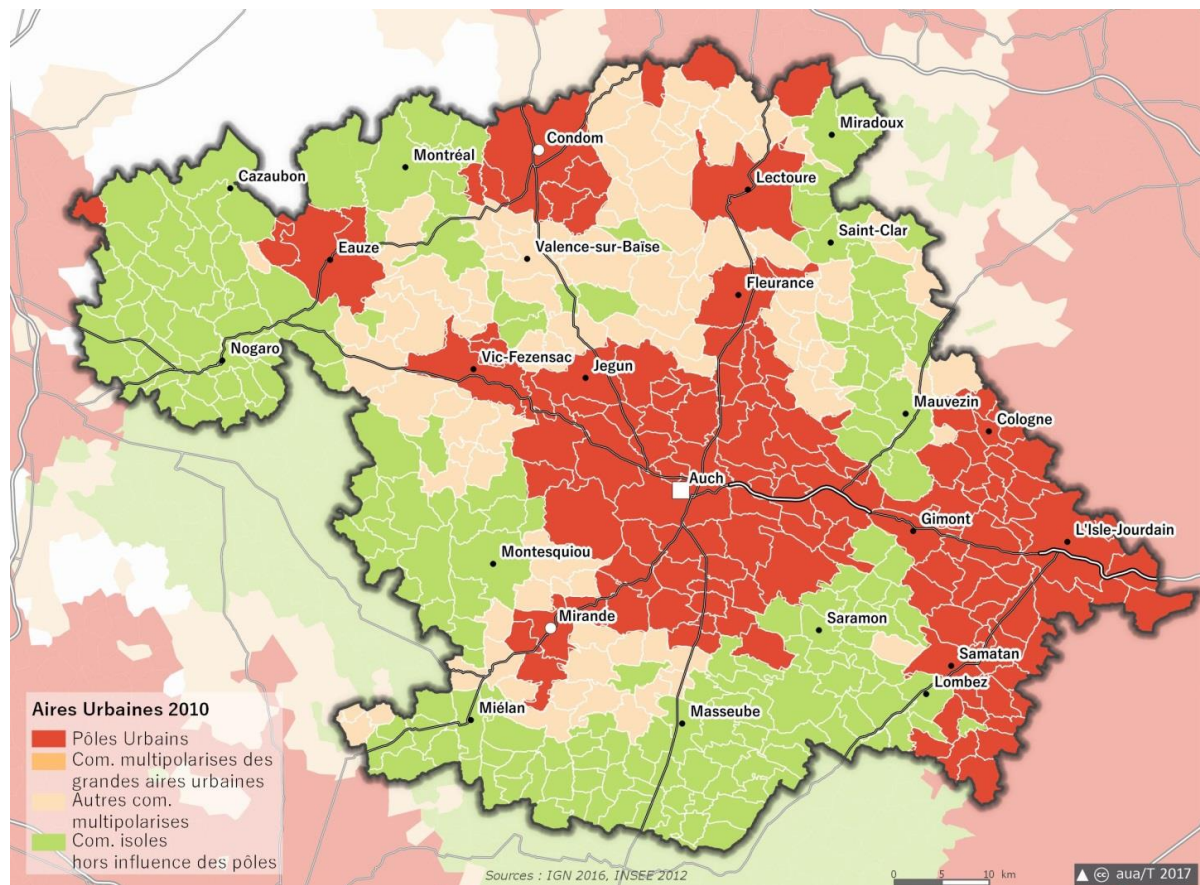
Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Carcassonne, Foix-Pamiers, Saint-Gaudens et Auch.

C'est dans ce contexte territorial d'extension de l'aire urbaine toulousaine (38 communes du SCoT de Gascogne concernées) que de plus en plus d'interdépendances entre le territoire gersois et le territoire toulousain se développent, poussant au développement de relations basées sur la complémentarité et la réciprocité entre les territoires.

Un contrat de réciprocité établi entre Toulouse Métropole et le PETR Pays Portes de Gascogne a par exemple été signé 10 Juillet 2017. Il vise à renforcer les coopérations en matière de développement économique, de stratégie agricole et alimentaire, de tourisme, d'action culturelle, scientifique et technique et de mobilité.

Aires urbaines au sein du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



L'interscot du Grand Bassin Toulousain : la recherche de cohérence entre les SCoT

Le 10 juillet 2006, le premier interscot du Grand Bassin Toulousain voit le jour. Il est composé de quatre SCoT : SCoT du Nord Toulousain, SCoT du Pays Lauragais, SCoT du Pays Sud Toulousain et SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine.

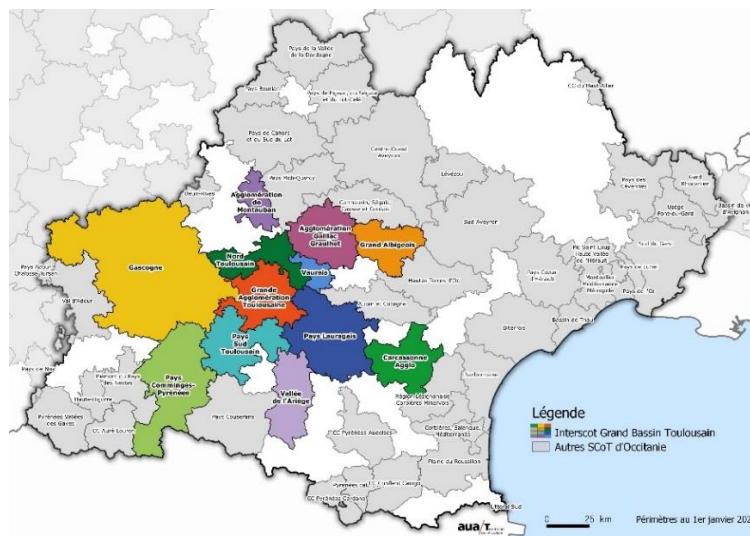
Aujourd'hui, aux côtés des onze autres SCoT du territoire métropolitain, le SCoT de Gascogne participe à l'interscot du Grand Bassin Toulousain. Il s'agit d'une démarche de coopération volontaire qui vise à favoriser les échanges, à articuler les démarches de planification des collectivités territoriales, à définir des orientations et des principes d'aménagement du territoire cohérents et à rendre visible l'aire métropolitaine toulousaine à l'extérieur.

Le système urbain toulousain et le dialogue métropolitain

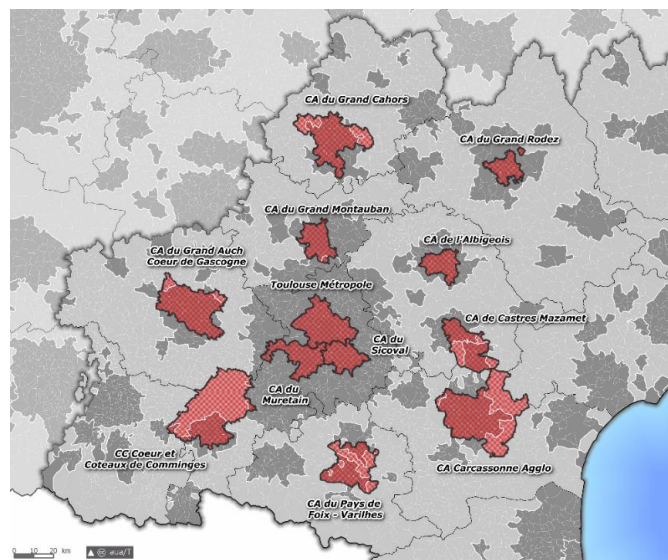
Dans un contexte de métropolisation se traduisant à la fois par la concentration des emplois dans les grandes villes comme Toulouse, et par le développement de lieux de résidence de plus en plus éloignés, les agglomérations proches de Toulouse ont choisi de coopérer à travers l'Association du Dialogue Métropolitain.

Ainsi, douze intercommunalités, dont la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, adhèrent à cette association afin de partager des enjeux de développement urbain et, à terme, de définir des stratégies territoriales permettant notamment d'accroître leur rayonnement économique et d'améliorer l'accessibilité à l'agglomération toulousaine et aux principaux équipements et secteurs d'emploi.

Les 12 SCoT de l'interscot du Grand Bassin Toulousain - Source : AUAT



Les intercommunalités adhérentes du Dialogue Métropolitain - Source : AUAT





1 GASCOGNE PATRIMONIALE



1.1 Valorisation et protection du patrimoine

La Gascogne, une toponymie historique et culturelle

La Gascogne constitue une ancienne province française sans limite administrative claire, que l'on peut aujourd'hui situer sur le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Landes dans leur totalité, l'Ariège, la Gironde, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et le Tarn-et-Garonne en partie. Elle se définit par une identité culturelle et linguistique forte qui a prévalu sur l'image du Gers.

À la différence d'anciennes provinces comme la Bretagne et la Normandie, le nom de la province de Gascogne n'a pas été repris pour désigner une région ou un département. Mais, depuis quelques années, le nom « Gascogne » est devenu une appellation touristique désignant son cœur historique, le département du Gers. Il faut noter que ce terme a également été récemment utilisé dans le cadre de la création de nouvelles structures intercommunales telles que les Communautés de Communes et les PETR. C'est le cas par exemple pour le PETR Pays Portes de Gascogne, la CC Astarac Arros en Gascogne, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne...

Une histoire qui a marqué le paysage

Riche d'une histoire remontant à l'antiquité, la Gascogne dispose d'un patrimoine bâti et paysager qui permet de découvrir une histoire et une culture abondante.

En -56 av. J.C., les Romains envahissent la Gaule et créent la « *Novempopulanie* », ou province des neuf peuples, qui s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à l'Atlantique. Trois peuples occupent le département du Gers : les Auscis, les Lactorates et les Élusates, organisés respectivement autour des cités d'Auch, Lectoure et Eauze. L'occupation humaine se développe et de nombreuses villas se construisent autour des cités. Elles sont le pivot de vastes domaines agricoles, qui ont provoqué les premiers défrichements à grande échelle.

La chute de l'Empire romain entraîne l'éclatement de la Novempopulanie qui connaîtra, au cours des siècles du Moyen-Âge, de nombreuses invasions dont celle des Gascons vers 580-587. Créée en 650, la principauté de Gascogne est, en 781, plus ou moins soumise et intégrée à l'empire carolingien sous le nom de « *royaume d'Aquitaine* ». La christianisation de la société, amorcée dès la fin du III^{ème} siècle, n'a cessé de se renforcer. Au X^{ème}

siècle, les premières églises romanes font leur apparition, ainsi que les premiers châteaux sur mottes, conséquence de la multiplication des divisions féodales morcelant alors le territoire en comtés, seigneuries...

À partir du XI^{ème} siècle, les paysages se transforment : l'essor démographique conduit à des défrichements de masse, le commerce se développe suscitant la création de nouvelles voies d'échanges et l'habitat se concentre sous l'influence plus ou moins planifiée des seigneurs religieux et laïcs transformant ainsi la topographie du territoire. Ce développement provoque la disparition des hameaux et de l'habitat diffus, les villages prennent la forme de sauvetés (villages construits autour d'un lieu de culte), castelnaux (villages construits autour d'un château seigneurial) puis de bastides (bourgs construits autour d'une place centrale consacrée au commerce).

En 1607, la Gascogne est intégrée à la Couronne de France par Henri IV. Du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècles, le Gers connaît des périodes de conflits et d'épidémies alternant avec des phases de tranquillité : les villages sont désertés durant les premières, reconstruits et repeuplés durant les secondes. Dans le même temps, l'habitat dispersé se développe pour faciliter les défrichements, amenant la naissance des premières bordes (petites fermes établies aux environs d'une seigneurie pour fournir les légumes et volailles) et du métayage.

En 1790, la Révolution française et la création des départements viennent effacer cet ensemble politique. À cette époque, les bordes se généralisent et maillent l'ensemble du territoire. Le Gers apparaît comme le plus riche des pays gascons avec l'apogée démographique de 1846. La population atteint 314 855 habitants, répartie équitablement sur le territoire, avec trois villes principales : Auch (8 900 habitants), Condom (7 000 habitants) et Lectoure (6 300 habitants).

À partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, les campagnes se vident au profit des villes, renforçant ainsi le développement d'Auch et de quelques bourgs conservant les services et commerces de première nécessité. La répartition de la population, jusqu'alors assez homogène, va devenir plus inégale.

Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire

Ce qu'il faut retenir :

- Un ensemble géomorphologique homogène, mais nuancé : « l'éventail gascon », socle des paysages gersois
- Des facteurs physiques, naturels, humains et historiques à l'origine de nuances paysagères
- Des paysages « agrestes », aux profils bocagers, profondément transformés par les évolutions agricoles de la seconde moitié du XX^{ème} siècle (modernisation, déprise agricole, évolution de l'élevage...)
- Un patrimoine bâti de qualité, diffus et modeste, fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs au profit des périphéries (étalement urbain, banalisation du bâti pavillonnaire et des entrées de villes, détérioration et abandon du bâti dans les centres-bourgs...)
- L'identité Gasconne, une revendication et une promotion au quotidien dans le paysage
- Des initiatives et dynamiques locales en faveur de la préservation des paysages : atlas paysager du Gers, plan paysage de la Lomagne Gersoise, Arbre et Paysage 32...

Chiffres clés

380 m Point culminant

6 entités paysagères

4 composantes des Chemins de St-Jacques de Compostelle inscrits à l'UNESCO

2 Grands Sites d'Occitanie

3 Sites Patrimoniaux Remarquables

92 sites inscrits

14 sites classés

8 Règlements Locaux de Publicité

Entre plaines et collines des bassins de la Garonne et de l'Adour

Le territoire du SCoT de Gascogne s'étend sur les plaines et les collines des bassins de la Garonne et de l'Adour au sud-est du bassin aquitain, dans une zone de basse altitude située entre le Massif central et les Pyrénées et parcourue par l'arc de la Garonne et ses principaux affluents (l'Ariège, le Tarn, le Lot, la Baïse, le Gers). Fortement modelé au cours d'une histoire géologique complexe ponctuée de périodes de soulèvement, de glaciation, d'érosion et d'enfoncement des cours d'eau, ce secteur, d'origine sédimentaire, propose un paysage de collines entrecoupé par de larges vallées aux bords étagés en terrasses. La plaine de la Garonne, trait d'union des systèmes hydrologiques des Pyrénées et du Massif central, en constitue l'artère principale. Par leurs amplitudes et leurs reliefs relativement plats, les grandes vallées et terrasses sont devenues les lieux privilégiés de l'intensification de l'agriculture, du développement historique de grandes infrastructures de transport (canaux, routes nationales et autoroutes, voies de chemin

de fer) et de l'étalement urbain des grandes agglomérations de l'ex-région Midi-Pyrénées. La végétation spontanée y est fortement réduite et cantonnée à quelques grands massifs forestiers ou aux abords des principaux cours d'eau.

Dans les coteaux, l'évolution des paysages est ralentie par l'amplification du vallonnement, notamment aux abords du piémont des Pyrénées. Les modèles d'organisation du territoire et les motifs paysagers hérités du passé persistent sur le territoire (polyculture, maillage de villages et de fermes souvent implantés en crêtes, allées plantées donnant accès aux domaines...).

L'éventail gascon, l'unité des paysages gersois

Le territoire du SCoT de Gascogne se présente sous la forme d'un vaste plateau sédimentaire, répandue principalement depuis le plateau de Lannemezan (ancien cône de déjection dû à l'érosion des Pyrénées). Ce plateau, découpé par onze cours d'eau principaux aux vallées évasées, s'ouvre à l'image d'une coquille Saint-Jacques.

Avec une inclinaison générale Sud-Nord, des Pyrénées vers la Garonne, il présente des altitudes aux alentours de 300 m au Sud qui se déclinent progressivement vers le Nord jusqu'à 80 mètres. Les rivières appartiennent à deux bassins versants distincts : celui de la Garonne en grande majorité (87% du territoire), mais également celui de l'Adour dans sa partie Occidentale (13% du territoire).

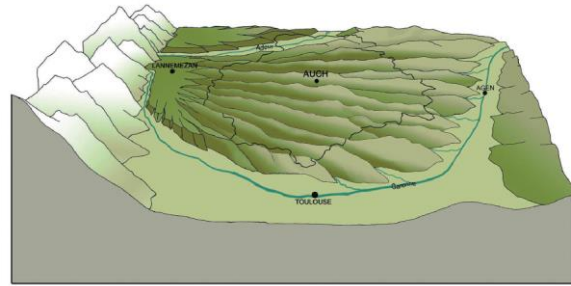
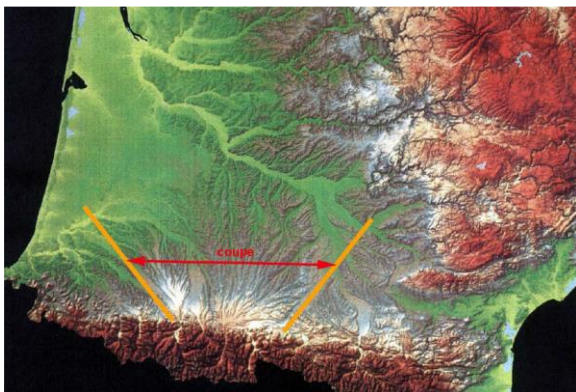
Ce vaste ensemble géomorphologique homogène, communément nommé « l'éventail gascon », offre globalement une unité de caractéristiques paysagères :

- Un relief doux aux proportions modestes et équilibrées
- Des paysages agrestes composés d'une mosaïque d'éléments en fonction des contraintes et potentialités du milieu
- Un territoire maillé de nombreuses routes et chemins desservant un habitat diffus.

De cette régularité topographique et physionomique découle une répétitivité de situations paysagères où chaque lieu à son nom gascon : ribère (plaine alluviale), serre (versant court), boubée (versant long cultivés).

L'éventail gascon, un vaste ensemble sédimentaire issu des Pyrénées

Source : Inventaire des paysagers du Gers, CAUE 32 / Arbre et Paysage 32, 2002



Un ensemble géomorphologique homogène, nuancé par des facteurs physiques, naturels humains et historiques

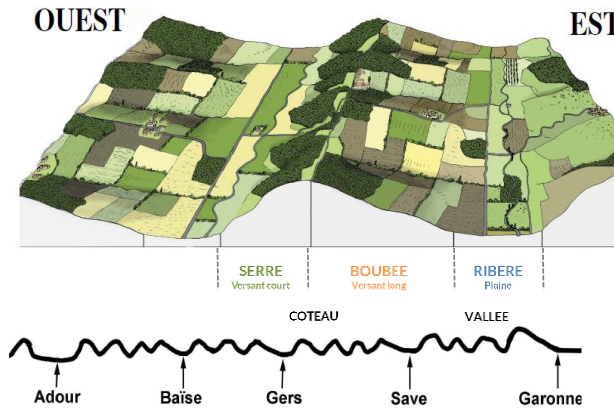
Derrière l'homogénéité d'ensemble, l'éventail gascon se révèle très nuancé. Cette diversité de situation tient principalement au fait qu'il est soumis à diverses influences, climatiques et géologiques, induisant d'importantes différences physiques et par conséquent des modalités différenciées d'occupation et de mise en valeur par les hommes. Celles-ci conduisent à identifier, au sein de l'éventail, des sous-ensembles paysagers plus ou moins homogènes, toute une série de pays aux caractéristiques propres.

Au sein de l'éventail gascon, les paysages sont régis par un certain nombre de règles :

- D'Est en Ouest, lorsqu'on emprunte la RN124 depuis Toulouse, se succèdent de manière incessante des coteaux et des vallées. Ces coteaux et ces vallées ont en plus la particularité d'avoir des versants dissymétriques : de part et d'autres des plaines alluviales, les versants Ouest sont en pente douce et cultivés, tandis que les versants Est sont abrupts et souvent boisés. Cette alternance coteau-vallée contribue au séquençement du paysage gersois et à une certaine régularité et répétitivité du paysage qui s'organise en plans successifs.
- D'amont en aval, du Sud au Nord, les vallées s'évasent progressivement et les coteaux s'adoucissent, dégageant des horizons relativement étendus. La dissymétrie des vallées est de moins en moins perceptible et s'efface.

Profil en travers de l'éventail gascon et coupe d'Est en Ouest de l'alternance coteaux vallées

Source : Inventaire Paysager du Gers, CAUE 32



Dans le même temps, la combinaison de nombreux facteurs (topographiques, pédologiques, climatiques, culturels, architecturaux) forme, à chaque fois, une multiplicité de lieux et d'ambiances très différentes.

Dans cette diversité, la géologie joue un rôle fondamental puisqu'elle influe directement sur deux éléments forts de l'identité des territoires : les potentialités agricoles du terroir (affectation des sols) et l'aspect du patrimoine bâti traditionnel (matériaux de constructions).

Tous ces facteurs se traduisent par un paysage de coteaux avec des milieux très diversifiés, en mosaïque (cultures, prairies, landes, bois) et des infrastructures agro-écologiques très présentes.

Six entités paysagères aux caractères identitaires marqués

Au sein de l'éventail gascon, se décline toute une série de teintes et de nuances dues à la variabilité des situations (facteurs physiques, géologiques et naturels, humains et historiques). Six entités paysagères ont ainsi été distinguées au sein du territoire dans l'inventaire des paysages du Gers réalisé par le CAUE 32 et Arbre et Paysage 32 en 2002. Elles sont présentées ci-après.

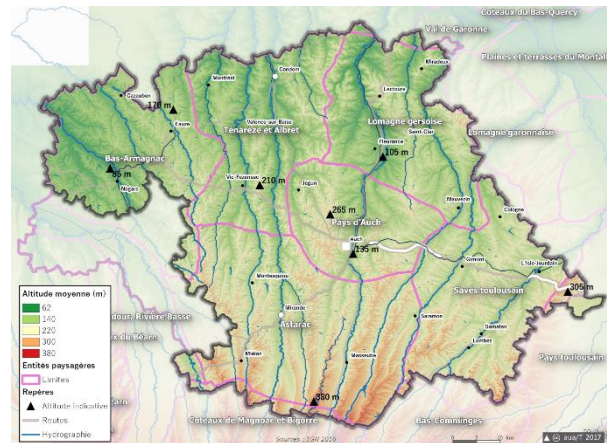
Au sein de ces entités, le paysage gersois est à nouveau morcelé en une mosaïque de petites contrées, aux caractères identitaires marqués, carrefours ou contacts des grandes entités, mais aussi sous-entités cohérentes qui coïncident approximativement avec les arrière-pays, les bassins de vie des principaux bourgs et bourgades chefs-lieux de canton.

Les six entités paysagères identifiées sur le territoire se répartissent de la façon suivante :

- Deux entités paysagères sur le PETR Pays d'Armagnac : Le Bas-Armagnac et La Ténarèze
- Deux entités paysagères sur le PETR du Pays d'Auch : Le pays d'Auch et l'Astarac
- Deux entités paysagères sur le PETR Pays des Portes de Gascogne : la Lomagne gersoise et le Savès toulousain.

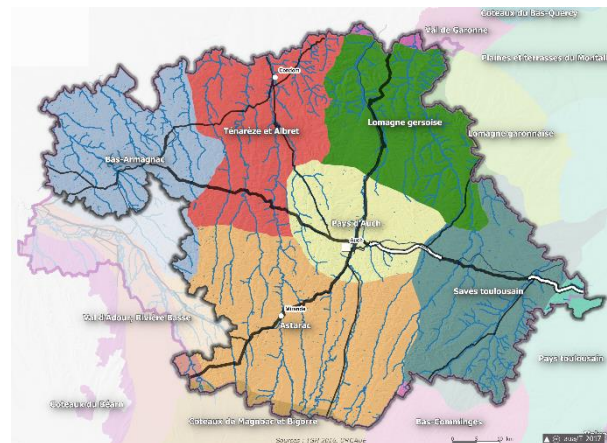
Relief et entités paysagères du SCoT de Gascogne

Source : IGN 2016

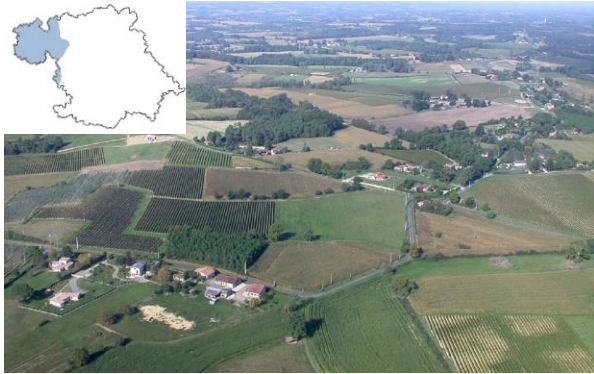


Entités paysagères du SCoT de Gascogne

Source : URCAUE



Bas-Armagnac : Des paysages naturels sauvages et protégés, au contact de paysages agraires qui se banalisent



Source : CAUE 32

Entité la plus occidentale du territoire du SCoT de Gascogne, le Bas-Armagnac s'affirme comme une zone de contact entre les coteaux de Gascogne et le plateau Landais. Ce vaste plateau enserré entre le coude de l'Adour et le tracé Nord-Sud de l'Osse est découpé par une série de cours d'eau : le Midour, la Douze, l'Auzoue, l'Izaute.

L'Armagnac se distingue des autres campagnes gersoises, plus domestiquées, par son caractère plus « sauvage » où la nature prend peu à peu le dessus sur l'agriculture. Ces paysages se composent de hautes-vallées, dominées par une polyculture-viticole, auxquels se substituent peu à peu des paysages plus « monotones », confinés de larges plaines vouées au maïs et bordées de part et d'autres de petits coteaux et plateaux viticoles.

Cette entité se caractérise par des paysages très naturels et sauvages, pour la plupart protégés par le réseau européen Natura 2000. Ces paysages de nature côtoient des paysages agraires qui tendent aujourd'hui à se banaliser avec :

- Des paysages de plaine souvent rectilignes dédiés à la culture du maïs
- Des paysages de coteaux et plateaux viticoles plus boisés
- Une disparition progressive de l'élevage et du bocage.

Le patrimoine architectural y est diversifié mais souvent peu connu et sous-estimé (châteaux armagnacais, églises baroques...). L'habitat, dans les centres bourgs et les campagnes, est parfois dégradé et souffre du déclin démographique et économique.

L'Armagnac noir et boisé

Le Bas-Armagnac se caractérise par son sous-sol sableux, son relief atténué aux molles ondulations et ses horizons confinés. Il est également appelé « Armagnac noir » du fait des sombres frondaisons des masses boisées qui ferment l'horizon et couvrent une large partie du territoire. Cette végétation vigoureuse, qui occupe les dépressions du relief où dominent de quelques mètres les routes encaissées, participe au confinement de la région, atténuée la perception du modelé. Bois et forêts abritent une faune et une flore diversifiées et recèlent quelques milieux naturels remarquables dont les étangs de l'Armagnac. Il reste le théâtre d'importantes traditions de pêche et de chasse.

Ce secteur regroupe une part importante d'espaces naturels, la plus importante du département, qui bénéficient par ailleurs de politiques de protection (cf. chapitre Préservation du patrimoine et de la biodiversité).



Source : AUAT

Le vert des vignes, du maïs, des prairies et des bois

Le Bas-Armagnac est le terroir viticole historique de production des eaux-de-vie d'Armagnac, aujourd'hui associées à celle des vins de pays (Côtes de Gascogne et Saint-Mont). Son sous-sol sableux en fait un terroir plus contraignant. Il se révèle moins polycole que les autres terroirs gersoises. Il offre des paysages verdoyants : le vert des prairies qui occupent encore une place importante, le vert des parcelles de vignes d'où sont issues les prestigieuses eaux-de-vie, le vert du maïs, principale culture aujourd'hui, et surtout le vert sombre des masses boisées.

Du fait des contraintes liées au relief, à l'érosion et à l'humidité des fonds de vallées, le Bas-Armagnac reste une terre d'élevage où la polyculture (bovin, ovin, caprin et volaille) persiste et offre de nombreux paysages de pâturage.



Source : AUAT



Source : AUAT

Un patrimoine architectural diversifié et méconnu

Une architecture très hétéroclite, parfois fantaisiste, ajoute à l'originalité de ce terroir et s'exprime pleinement dans le charme des maisons à colombages aux torchis et aux enduits de sable fauve d'influences landaises.



Source : CAUE 32

L'omniprésence des bois atténue également l'empreinte du bâti dans le paysage et dissimule un patrimoine bâti d'une extraordinaire hétérogénéité, méconnu et sous-estimé (châteaux et domaines viticoles, maisons de maître, églises baroques...). Plus discret, le patrimoine est aussi plus dégradé. Il a souffert et souffre encore d'un déclin démographique et

économique et de la moindre résistance des matériaux.

La cité d'Eauze, la sauveté de Nogaro, la ville thermale de Cazaubon, le Castelnau d'Auzan, mais aussi des villages plus petits (Toujouse, Monlezun, Estang...), possèdent leurs arènes, patrimoine architectural et identitaire qui rapproche encore un peu plus l'Armagnac des Landes.

**Arènes de Nogaro**

Source : AUAT

**Cazaubon**

Source : AUAT

Ténarèze et Albret : Un paysage agraire diversifié et une architecture de caractère



Source : CAUE 32

La Ténarèze et l'Albret offrent un paysage plus diversifié, regroupant des cultures, vignes, bois et prairies animés par un patrimoine architectural et archéologique d'exception, très dense, favorable au tourisme, à la culture et aux manifestations festives : architecture médiévale de Condom, marché gourmand à Vic-Fezensac, festival des bandas à Condom, feria de pentecôte, festival tempo latino...

Ces terres paysannes calcaires, généreuses et variées, sont drainées par la Baïse, le principale cours d'eau de la Ténarèze, atypique du fait de sa navigabilité et son patrimoine d'exception (écluses, moulins à eau...).

Une grande voie préhistorique transfrontalière

La Ténarèze est une voie préhistorique du sud-ouest de la France qui permettait de joindre Bordeaux et l'océan Atlantique aux Pyrénées centrales. Chemin de transhumance, cette route permettait de circuler sans franchir ni pont ni gué. Elle suit la ligne de partage des eaux entre le bassin de la Garonne et le bassin de l'Adour. Son tracé parcourt les départements actuels de la Gironde, des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Elle rejoignait l'Espagne par la Vallée d'Aure, puis la vallée de Tramezaïgues et les ports du Plan ou d'Ourdissétou. La Ténarèze constituait ainsi pendant des siècles une des grandes routes transfrontalières.

Une terre de lien et de transition où se mélangent les lieux et les milieux

Ce territoire s'affirme comme une zone de transition et une terre de lien, entre la Lomagne blanche et pierreuse à l'Est et le Bas-Armagnac noir et sableux à l'Ouest, mais aussi entre l'Astarac au Sud, la plaine de la Garonne et le plateau landais au Nord. L'axe de la vallée de la Baïse constitue l'épine dorsale de ce territoire.

La Baïse et ses affluents aux cours parallèles, l'Osse et l'Auzoue pour les principaux, irriguent ce territoire. Orientées Nord-Sud, ces vallées offrent des plaines alluviales amples et des interfluviaux au relief complexe. Le calcaire domine dans les sols et les reliefs. Cependant, toute la diversité des sols gascons y est présente avec une forte potentialité agronomique : peyrusquets, sols argilo-calcaires superficiels, terreforts, sols plus profonds, terres franches ou boubènes et même dépôts sableux par endroits.

Une mosaïque agraire et paysagère

Le paysage semble résulter d'un savant équilibre où toutes les cultures se mélangent : céréales à paille, tournesol, colza, maïs, élevage, vergers (pruniers, pommiers, noisetiers) maraîchage (melon, ail) et surtout vigne (la Ténarèze étant aussi l'autre terroir de production des eaux-de-vie d'Armagnac, du Flocs et vins de pays rouges et blancs). Ce terroir est d'ailleurs composé de petites contrées aux identités bien marquées : le Montréalais viticole, le Fezensac plus accidenté, le Condomois aux amples ondulations et l'Albret qui se distingue assez nettement d'un point de vue architectural.

Une dynamique culturelle et touristique

Un patrimoine exceptionnellement dense et diversifié témoigne d'une riche histoire et des conflits dont ce territoire a été le théâtre. Préservés par la qualité du calcaire grisâtre local, châteaux, églises, bastides, castelnaux, domaines et hameaux s'y rencontrent à profusion. Un patrimoine, le plus fourni de tout l'éventail gascon, concentre d'innombrables petits villages pittoresques et des hauts lieux touristiques : Flaran, Séviac, Larressingle, Condom. Ce patrimoine est d'ailleurs distingué comme Grand Site Occitanie, témoignant d'une attractivité où la qualité des paysages est vectrice d'un important développement touristique, économique et résidentiel.



Abbaye de Flaran

Source : AUAT

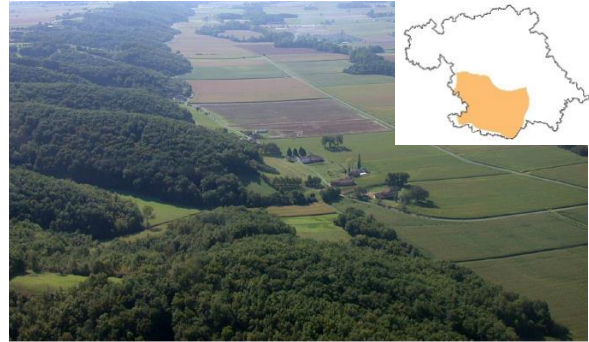


Baïse à Condom

Source : AUAT

Plus qu'ailleurs, le patrimoine gersois a été mis à contribution pour héberger les visiteurs et éveiller leur curiosité. Le tourisme fluvial, modeste mais actif, et le maillage particulièrement préservé des chemins ruraux, de chemins au revêtement calcaire et blanc, permettent de découvrir le paysage gascon « sous toutes les coutures ». Les voies historiques de la Ténarèze, de la vallée de l'Osse et de la Baïse sont autant d'itinéraires remarquables, dont le plus prestigieux et fréquenté reste la voie du Puy, chemin de Saint-Jacques de Compostelle (GR 65).

Astarac : Une mosaïque de milieux aux potentialités agraires inégales abritant une faune et une flore diversifiées



Source : CAUE 32

Une unité géologique et morphologique

L'Astarac est le plus vaste ensemble paysager gersois. Situé à la base de l'éventail gascon au pied du plateau de Lannemezan, il couvre le sud du département et constitue la deuxième entité la plus boisée du territoire après l'Armagnac.

A la fois cultivée et sauvage, l'Astarac se révèle être une mosaïque de lieux et de milieux (champs, coteaux boisés, prairies, pelouses sèches) aux potentialités agraires inégales abritant une faune et une flore diversifiées. Au cœur de ces vallons de très nombreuses retenues collinaires ont été aménagées et s'imposent comme un nouvel élément de la mosaïque agricole.

Un paysage identitaire de serre contraint par le relief, fragilisé par le recul de l'élevage

L'Astarac est le pays de la mollasse, cette terre issue de l'érosion des Pyrénées. C'est aussi le pays des vallées dissymétriques. Ces vallées, aux profils si caractéristiques, se succèdent d'Est en Ouest avec leurs paysages identitaires de serres (versants abrupts et boisés). Ces ourlets boisés continus, ponctués de prairies, semblent un prolongement direct de la barrière pyrénéenne qui ferme l'horizon. Si les plaines alluviales sont largement cultivées et généralement dédiées au maïs, les coteaux abrupts et les versants en pente douce, avec leurs vallonnements plus ou moins importants, imposent toujours une polyculture où l'élevage occupe encore une place centrale.

Cette diversité paysagère et mosaïque de milieux, très favorable à la biodiversité, tend toutefois à évoluer et à se fragiliser avec le recul progressif de l'élevage, l'abandon puis l'enfrichement des terres de coteaux ou la généralisation du maïs en fond de vallées. A travers des dispositifs comme Natura

2000, les acteurs locaux tentent de concilier le maintien d'une activité économique et agricole, la préservation de la biodiversité, ainsi que la qualité et la diversité des paysages.



Source : AUAT

Un patrimoine architectural diffus, rare et fragile

Les constructions bâties en terre crue, notamment dans le sud de l'Astarac, constituent une architecture originale unique en Midi-Pyrénées par la diversité des techniques de construction utilisées : pisé, torchis, motte, damier... et confèrent à ce terroir une forte unité et une ambiance particulière. Toutes ces constructions constituent un véritable patrimoine architectural et paysager, mais sont aujourd'hui fragilisées. Les maisons se détériorent et disparaissent beaucoup plus vite en cas d'abandon et, en matière de restauration, les techniques restent trop méconnues et marginales.

Aux bourgs et bourgades situés dans les plaines alluviales, regroupant le patrimoine le plus monumental (bastides de Mirande, Masseube, Miélan...), s'opposent les innombrables petits villages de coteaux, à la structure urbaine très lâche. Ces derniers abritent tout un petit patrimoine diffus caractéristique : chapelles, châteaux, moulins à vent ainsi que plusieurs mottes castrales qui constituent un patrimoine à la fois historique, archéologique et paysager trop peu pris en compte. Ce sont pourtant des repères et postes d'observations intéressants d'un point de vue paysager qui méritent une attention particulière.

A noter que ce territoire de l'Astarac est actuellement en voie de préfiguration d'un Parc Naturel Régional, procédure qui permettra de préserver les atouts de ce territoire.



Source : CAUE 32



Source : CAUE 32

Lomagne gersoise : Un territoire de grandes cultures



Source : CAUE 32

Terre riche aux terroirs agricoles opulents et aux vieilles pierres chargées d'histoire, la Lomagne gersoise est marquée par la modernisation de l'agriculture. Cette entité est caractérisée par :

- Un paysage ouvert et ample, aux reliefs marqués et élevés, aux grandes étendues uniformes de terre cultivée
- Un paysage identitaire et relictuel, fondé sur un substrat de pierre calcaire, aux formes végétales typiques et aux milieux

naturels rares, aux activités agricoles spécifiques (notamment la culture de l'ail et du melon) et au patrimoine architectural caractéristique.

Son économie est organisée autour de deux centres dynamiques situés à la frange Ouest et sur l'axe Agen-Auch (Lectoure, vieille « cité d'art et d'histoire », et l'ancienne bastide de Fleurance, pôle économique), mais aussi autour de bourgs et bourgades, eux-mêmes au centre d'arrière-pays aux caractères propres : Mauvezin, Saint-Clar et Miradoux.



Fleurance

Source : Mairie de Fleurance

Un pays calcaire, terre de grandes cultures et de cultures spécialisées

La Lomagne gersoise se distingue de sa voisine Tarn-et-Garonnaise par son appartenance aux pays calcaires de l'éventail gascon. De prime abord discrète, la pierre calcaire affleure de toutes parts, dans le relief et les sols, sous forme de tables et de bancs. Elle confère à la Lomagne gersoise son modelé particulier : plateaux érodés et bordés de corniches, de promontoires et d'escarpements. C'est de ces terres argilo-calcaires que la Lomagne gersoise tire sa richesse. Elles en font un terroir fertile et généreux où prospèrent la culture des céréales, du blé et du tournesol mais aussi des cultures spécialisées : ail de Lomagne, melon de Lectoure, vergers du lectourois (prunes), maraîchage (choux, échalotes, fraises, courges...).

Le maïs est globalement peu cultivé du fait de la faible pluviométrie. La vigne et l'élevage bovin, qui valorisaient autrefois les terrains les plus accidentés, ont régressé et subsistent de manière anecdotique sur quelques coteaux abrupts ou en fonds de vallées.



Ail et melon en Lomagne gersoise

Source : Mairie de Fleurance

Des milieux naturels devenus rares et précieux

La campagne est largement cultivée. La mosaïque parcellaire a été gommée au profit d'une agriculture intensive, riche et dynamique. L'agrandissement des parcelles et des exploitations s'est accompagné d'une disparition des éléments fixes du paysage (haies, talus, mares) et d'une perte de biodiversité. La végétation s'accroche sur les espaces délaissés par l'agriculture et en particulier les affleurements-calcaires où elle forme alors des bandes boisées caractéristiques. C'est dans les espaces confinés, et en particulier dans les vallons qui descendent des plateaux, que se dissimule la plus grande diversité paysagère (îles et bras morts des cours d'eau de l'Arrats et du Gers, profils bocagers des vallées de l'Orbe à Montfort et de l'Auchie à Marsolan...).



Montfort

Source : CAUE 32

Un patrimoine architectural et urbain riche et diversifié à valoriser

Aux paysages agraires profondément remaniés s'opposent les paysages plus urbains des petites unités villageoises qui semblent figées dans le temps : bastides et castelnaux, à l'allure médiévale et à la vocation défensive, sont immédiatement perceptibles. Perchés sur des

promontoires et escarpements stratégiques, les villages tirent parti du relief. Au cœur de ces villages et dans les campagnes, c'est tout un patrimoine préservé et à mettre en valeur qui se révèle : châteaux innombrables, églises, belles fermes aux formes caractéristiques, pigeonniers, fontaines, lavoirs...

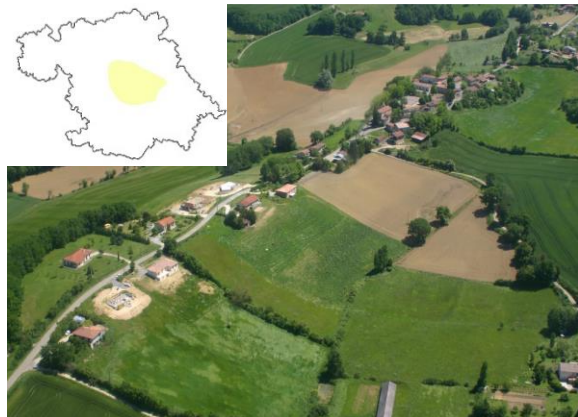
Ces villages ont très fortement souffert de l'exode rural et sont aujourd'hui désertés. Si certains ont été choyés et restaurés, d'autres disposent d'un tissu urbain dégradé, où de nombreuses maisons restent vacantes ou en ruines. La plupart de ces villages sont peu animés et font souvent figure de petits musées à l'air libre. Leur reconquête reste difficile.

Par ailleurs, la Lomagne gersoise dispose d'un petit patrimoine plus nombreux qu'ailleurs et très diversifié et de qualité, traduisant la richesse de cette terre : pigeonniers, fontaines, lavoirs...

Plan paysage de la Lomagne gersoise

La Lomagne Gersoise s'est portée candidate à l'appel à projets pour la réalisation d'un plan de paysage lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en janvier 2015. Retenue parmi 25 lauréats nationaux, elle bénéficie aujourd'hui d'un accompagnement financier et méthodologique de l'Etat. Ce plan a pour objectif de mieux maîtriser et anticiper les évolutions des paysages qui constituent une richesse pour le territoire. Cette volonté s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique à l'œuvre depuis plusieurs années sur la gestion de l'espace et l'aménagement du territoire communautaire. Elle permettra de concilier développement économique et préservation de la qualité du cadre de vie qui constitue l'un des éléments majeurs d'attractivité du territoire.

Pays d'Auch : Un paysage de collines soumis à plusieurs influences paysagères et fragilisé par la périurbanisation



Source : CAUE 32

Au cœur de l'éventail gascon et du territoire du SCoT de Gascogne, le pays d'Auch s'étend, entre Baïse et Arrats, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ville d'Auch et de l'axe structurant de la vallée du Gers. Par sa position centrale, le paysage de collines du Pays d'Auch est un secteur où se concentrent plusieurs influences (Astarac, Ténarèze, Savès toulousain et Lomagne gersoise). Ce mélange harmonieux des paysages gersois fait du Pays d'Auch un petit concentré de Gascogne avec ses spécificités.

Un paysage au relief tourmenté, une houle de collines élevées

Le relief du pays d'Auch est l'un des plus tourmentés de l'éventail gascon avec des altitudes relativement élevées. De part et d'autre de la vallée du Gers, de nombreux cours d'eau secondaires ont creusé leurs vallées, modelant coteaux et collines et conférant ainsi au pays son relief en creux. Ces petites vallées conservent un aspect bocager avec de nombreuses haies et mettent au jour des buttes calcaires caractéristiques du pays d'Auch. Ces buttes affleurent à la hauteur des nombreux ressauts des coteaux qui forment des bancs généralement coiffés par une végétation caractéristique d'essences calcicoles.

La large vallée du Gers constitue l'axe central du Pays d'Auch en le traversant du Sud au Nord. Recalibrée et domestiquée dans la traversée d'Auch, elle retrouve son caractère sauvage en aval de la ville où la plaine s'élargit.



Source : CAUE 32



Auch

Source : Ville d'Auch

Une terre de polyculture mais des terroirs différents

Le paysage du Pays d'Auch est largement influencé par une polyculture teintée de différentes influences qui la déclinent selon les terroirs. Aux confins de l'Astarac, l'élevage (bovin, ovin) est plus présent alors que les grandes cultures dominent aux confins de la Lomagne gersoise et du Savès toulousain. A la pointe de la Ténarèze, c'est la vigne qui retient l'attention et fait ici figure de relique du vignoble du Haut-Armagnac. Quasi-absente des autres terroirs du Pays d'Auch, elle fait vivre quelques producteurs de vin de pays « Côtes de Gascogne ».

L'activité maraîchère demeure dans les vallées grâce à des sols alluvionnaires. Néanmoins, ces sols sont souvent, et de plus en plus, valorisés par des grandes cultures irriguées. Les coteaux, quant à eux, sont souvent le siège de l'implantation nouvelle de l'activité avicole. Le calcaire domine toutefois et confère aussi au pays d'Auch « le charme des vieilles pierres ».

Une ville à la campagne et une campagne qui s'urbanise

Ici, les paysages urbains d'habitat collectif, de zones industrielles et de zones d'activités se sont plus fortement développés. L'urbanisation se généralise à toute la couronne des villages

environnants, plus particulièrement sur les coteaux et collines recherchés pour leurs points de vue sur la chaîne pyrénéenne. C'est dans la vallée du Gers et sur ses coteaux que le phénomène est le plus important. Mais il gagne aussi le chapelet de villages perchés autour d'Auch, bâtis sur des bancs calcaires (Jegun, Lavardens, Ordan-Larroque, Biran, Roquelaure, Puycasquier...). Tous ces villages, bastides et surtout castelnaux, présentent un intérêt avec des restes de fortifications ou de châteaux féodaux et offrent des points de vue sur le paysage environnant.

Le développement du chef-lieu de département a fait apparaître de nouveaux paysages autour de ces villages de caractère, paysages qui mettent en péril la visibilité des éléments patrimoniaux qu'ils renferment. En effet, si de nombreux lotissements sont venus grossir le centre-ancien auscitain dès les années 1960-1970, cette urbanisation nouvelle se généralise à tous les villages environnants et s'accompagne parfois du développement des zones d'activités.



Puycasquier

Source : CAUE 32



Castelnaud-Barbarens

Source : CAUE 32

Un patrimoine architectural riche et monumental

Le Pays d'Auch présente un riche patrimoine architectural, avec de grands ensembles monumentaux ainsi que de nombreux châteaux de plaisance, dans lesquels la pierre de taille, calcaire, est largement mise en œuvre. Peuvent être cités : l'ensemble architectural d'Auch avec la cathédrale Sainte-Marie, la préfecture, la tour d'Armagnac et l'escalier monumental, la tour féodale de Biran, mais aussi des châteaux privés tels que ceux de Lavardens, Roquefort, Saint-Cricq et Montégut qui se font face...

La ville d'Auch est incontestablement l'ensemble architectural le plus remarquable de ce territoire. Inscrite en 1949 sur la liste des villes artistiques et pittoresques de France, elle présente, du haut de son oppidum, un ensemble de monuments témoins d'un passé prestigieux. Le Pays d'Auch est également très riche en maisons de maître.



Auch

Source : Ville d'Auch



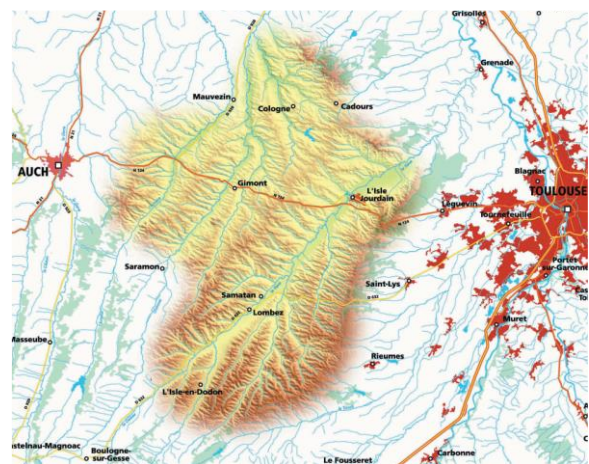
Biran

Source : CAUE 32

Savès toulousain : Un territoire agricole plus exposé aux pressions de l'agglomération toulousaine



Source : CAUE 32



Source : CAUE 32

Le paysage du Savès toulousain repose sur un relief ample et ondulé, où la campagne paraît inoccupée, alors que localement elle devient très habitée et qu'elle est presque partout cultivée. La vallée de la Save constitue l'épine dorsale de ce territoire. Comme la Lomagne gersoise, le Savès toulousain constitue un pays opulent aux couleurs de son cousin Lauragais : rose pour la douceur de vivre qu'il évoque, car il incarne la tradition de l'or rose (foie-gras) et parce qu'il est le pays de la brique et de l'architecture rose. Dépourvu de vraie capitale emblématique, L'Isle-Jourdain tient lieu de pôle économique et démographique principal, et capte en premier rideau une influence toulousaine sensible jusqu'à Gimont et diffusée de part et d'autre du Val de Save. Au Sud, Samatan et Lombez, autrefois rivales, forment un troisième pôle dynamique.

De vastes étendues de collines cultivées

Le Savès toulousain constitue une campagne opulente et lumineuse, baignée par un climat aux tonalités méditerranéennes. Les collines étirées, les vallons interminables qui bordent, de part et d'autre, la large plaine de la Save mais aussi de la Marcaoué, de l'Esquinson et de la Boulouze, sont pour la majeure partie, des terres pentues et profondes, propices à la mise en culture.

Le Savès toulousain s'affirme comme la « Beauce gersoise », véritable grenier à blé de la région. C'est le domaine des céréales et des oléagineux, un territoire où les grandes cultures laissent peu d'espace à la nature. Son taux de boisement est le plus faible du département.



Saint-Loube

Source : PETR Portes de Gascogne



Thoux

Source : PETR Portes de Gascogne

Les rares boisements sont principalement regroupés autour des terrains maigres sous forme de bosquets épars et petits bois d'étendue moyenne ou autour des châteaux et grandes demeures. Quelques boisements ou formations remarquables sont toutefois à relever comme les forêts de Bouconne et de Goujon, les formations remarquables de chêne-liège à Juilles, les formations de végétation méditerranéenne à Anan ou les ripisylves et îles des moulins de la Save, de la Marcaoué et de la Boulouze. La

présence de l'eau (retenues, rivières) crée un fort contraste dans les ambiances arides et la Save, très discrète mais relativement importante, a bénéficié d'aménagements exceptionnels (moulins, casiers d'étalement des crues).



Montpézat

Source : PETR Portes de Gascogne

La brique foraine, matériau et élément de décor d'un patrimoine typé

Des terreforts sont également issues les briques qui fondent l'identité des paysages savésiens. Cette brique se retrouve comme marqueur identitaire de tout le patrimoine local : châteaux, belles demeures, maisons paysannes mais aussi pigeonniers, granges et clochers, trois patrimoines particulièrement caractéristiques de cette campagne toulousaine qui méritent d'être préservés et valorisés. Nombre de villages savésiens se repèrent de loin par leurs églises au clocher en brique élancé. Et nombreux ont la forme d'un village-rue ou d'un castelnau-rue élémentaire, étiré le long d'une voirie principale et aujourd'hui agrandi de nouvelles habitations.



Maurens et l'Isle-Jourdain

Source : PETR Portes de Gascogne



Montpezat et Lombez

Source : PETR Portes de Gascogne

Un territoire sous la pression toulousaine

Le Savès toulousain s'affirme de plus en plus comme une frange urbaine et l'un des arrière-pays résidentiels de l'agglomération toulousaine. Routes, constructions, aménagements urbains, toute la campagne savésienne est touchée à différentes échelles par le développement urbain. Les aménagements et nouveaux équipements soulèvent le problème aigu de leur insertion ou de leur intégration paysagère, d'autant que la végétation se fait rare.

L'Isle-Jourdain concentre, avec les communes environnantes, un fort développement pavillonnaire. Lotissements planifiés et constructions spontanées envahissent les hauteurs et les champs à proximité des villages. L'axe de la vallée de la Save et la RN124 jusqu'à Gimont répandent de manière plus diffuse ce phénomène de périurbanisation. Petites industries, services divers et commerces des bourgs profitent de cette expansion. L'immobilier et le bâtiment connaissent leur heure de gloire et les chantiers de construction sont devenus innombrables. Toute la campagne savésienne est ainsi touchée, à différents degrés de concentration, par le développement des constructions neuves. La population, autrefois agricole, est en pleine recomposition. Ni urbaine ni rurale, l'installation de nouveaux résidents est liée directement ou indirectement au pôle économique de Toulouse qui, par son continuel développement, transforme les paysages.



Gimont et L'Isle Jourdain

Source : PETR Portes de Gascogne

Les villages savésiens évitent volontiers les crêtes exposées à l'Autan et les plaines inondables pour se jucher sur les collines étirées et perchées. A leur échelle, les bourgs présentent les mêmes phénomènes. L'extension urbaine de L'Isle Jourdain et des villages périphériques est difficilement maîtrisée face à l'accroissement rapide de la population.

Des sites, un patrimoine architectural et urbain riches et diversifiés

Situé sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, au cœur du berceau du célèbre d'Artagnan, le territoire du SCoT de Gascogne est une terre d'histoire, un territoire rural, profondément attaché à ses racines et à son patrimoine bâti. Il a gardé des témoignages d'époques révolues, dont les bastides, gentilhommières et castelnaux, mais aussi les cathédrales, cloîtres et abbayes. Parmi les trésors architecturaux, la cathédrale Sainte-Marie d'Auch, le château de Lavardens ou le clocher hélicoïdal de Barran.

Avec six « Plus Beaux Villages de France » (Fourcès, Lavardens, Montréal, Larressingle, Sarrant, La Romieu), deux « Grands Sites d'Occitanie » (Auch, Armagnac abbaye et Cités de Flaran-Baïse-Armagnac), ses villes et pays d'Art et d'Histoire (Auch, Lectoure), ses monuments historiques, ses sites classés ou inscrits et son petit patrimoine vernaculaire, le territoire offre à visiter un patrimoine culturel riche et varié.

Les deux Grands Sites d'Occitanie, portes d'entrée du territoire

Les deux Grands Sites d'Occitanie présents sur le territoire constituent des lieux emblématiques de la région, ayant un attrait touristique, culturel, historique et/ou naturel. Ils constituent des portes d'entrée majeure sur le territoire, des points d'attache et de rayonnement touristiques bénéfiques pour le département et la région.

Capitale historique de la Gascogne, en plein cœur du Gers, le Grand Site d'Auch (également labellisé Pays d'Art et d'Histoire) dispose d'un prestigieux patrimoine architectural constitué, entre autres, de l'escalier monumental (et sa statue de d'Artagnan), de la Préfecture (ancien palais archiépiscopal), de la Tour d'Armagnac et de la cathédrale Sainte-Marie avec son grand orgue, ses verrières d'Arnaud de Moles et son chœur et ses 113 stalles, ensemble iconographique de plus de 1 500 personnages sculptés dans le bois de chêne.

**Auch**

Source : Ville d'Auch

Au cœur de la Ténarèze, le Grand Site Armagnac Abbaye et Cités de Flaran-Baïse-Armagnac regroupe un patrimoine architectural et historique riche et remarquable, support de nombreuses animations culturelles et de loisirs autour du cours d'eau navigable de la Baïse : abbaye cistercienne de Flaran, cité épiscopale de Condom, citadelle fortifiée de Larressingle, villages fortifiés de Fourcès et de Montréal.

**Eglise de l'abbaye de Flaran**

Source : Office du Tourisme de Condom

Grands Sites d'Occitanie

Les **Grands Sites d'Occitanie** représentent un ensemble de lieux touristiques majeurs dans la région Occitanie. Initiés par l'ancienne région Midi-Pyrénées en 2008, ces sites sont devenus en 2018 Grands Sites Occitanie. On compte aujourd'hui 41 Grands Sites répartis sur l'ensemble du territoire régional. Ce label est ouvert à tous les sites engagés dans une démarche UNESCO ou Grands Sites de France mais également aux Sites Patrimoniaux Remarquables et aux sites classés ou inscrits disposant d'une équipe d'ingénierie dédiée. Ce dispositif s'appuie sur des contrats d'objectifs cofinancés par la Région, l'Union Européenne et les Départements de la région Occitanie.

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs de :

- Favoriser le développement de l'activité au sein des territoires et développer la notoriété et l'attractivité de la région Occitanie en prenant appui sur des sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété.
- Pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement.
- Développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie ».
- Innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine.
- Structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs.
- Organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie ».
- Inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits du territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie.
- Favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs du territoire régional.
- Préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

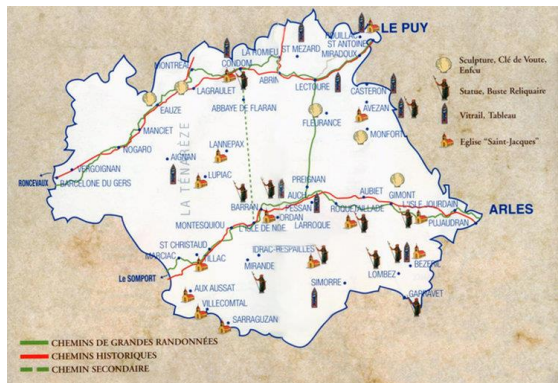
Saint-Jacques de Compostelle, vecteur de découverte des paysages et du patrimoine local

Deux itinéraires de Saint-Jacques de Compostelle, soit environ 500 km de chemins, traversent le territoire :

- La voie du Puy en Velay, au Nord-Ouest, qui rejoint la Romieu à Nogaro en passant par les sites religieux de Lectoure, Condom et Montréal-sur-Gers.
- La voie d'Arles, au Sud, qui arrive au niveau de L'Isle Jourdain, passe par Auch puis rejoint Marciac. Cette voie est impactée par les travaux de mise à 2x2 voies de la RN124.

Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Source : La Romieu.fr



Aujourd'hui encore, les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle font partie des trois plus importants pèlerinages de la chrétienté après Jérusalem et Rome. Croyants et non-croyants sont de plus en plus nombreux à emprunter cet itinéraire spirituel, jalonné de chapelles, d'abbayes et de multiples vestiges qui témoignent de l'histoire de ce pèlerinage depuis le IX^{ème} siècle.

Depuis 1998, le territoire du SCoT de Gasconie compte quatre composantes du bien « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : le pont d'Artigues sur les communes de Beaumont-sur-l'Osse et Larressingle, la cathédrale d'Auch et la collégiale de la Romieu, ainsi qu'une section de sentier entre Lectoure et Condom.

Ces chemins de Saint-Jacques de Compostelle offrent un vecteur de découverte des paysages vallonnés et des lieux emblématiques de ce territoire. Les deux principaux axes, le chemin

d'Arles et le chemin du Puy, constituent l'épine dorsale du développement touristique.

La qualité de leurs abords et la préservation des vues de qualité et des paysages est essentiel pour le territoire et permet de faire découvrir aux randonneurs les valeurs culturelles des lieux traversés. L'organisation des circuits de randonnées, le développement d'hébergement touristique et la reconversion et la diversification dans le domaine agricole (promotion de produits agricoles locaux) sont également des enjeux importants pour le territoire.

Patrimoine et sites reconnus contribuant à la qualité paysagère et à l'identité gersoise

Au-delà des grands sites prestigieux, le reste du territoire du SCoT de Gasconie dispose d'un petit patrimoine bâti de qualité regroupé autour de plusieurs sites remarquables et protégés répartis sur l'ensemble du territoire : châteaux, bastides, grandes demeures, églises...

La politique nationale du patrimoine et des paysages affiche un triple objectif de préservation, de gestion et de valorisation destiné à répondre à des enjeux multiples : culturel, économique, touristique, pédagogique, social...

La préservation du patrimoine monumental, comme celle des sites naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, comporte deux niveaux, selon la valeur reconnue et le degré de protection institué par l'Etat ; sites inscrits ou classés.

92 sites inscrits et 14 sites classés sont recensés sur le territoire pour une surface totale de respectivement 3 200 ha et 126 ha. Les sites les plus importants en superficie sont essentiellement rattachés aux vallées de Luby, lacs de Saint-Cricq et de Miélan, Maquis de Meilhan et aux villages de Lectoure, Flamarens et Gramont. Il faut noter que ces sites, identifiés comme remarquables, sont pour beaucoup d'entre eux liés à l'eau (ponts, lacs, source...) et à des édifices datant du Moyen-Age (places, bastides, abbaye, châteaux médiévaux...). Il s'agit là de caractéristiques fortes liées à l'identité patrimoniale gersoise décrite dans les six entités paysagères du territoire.

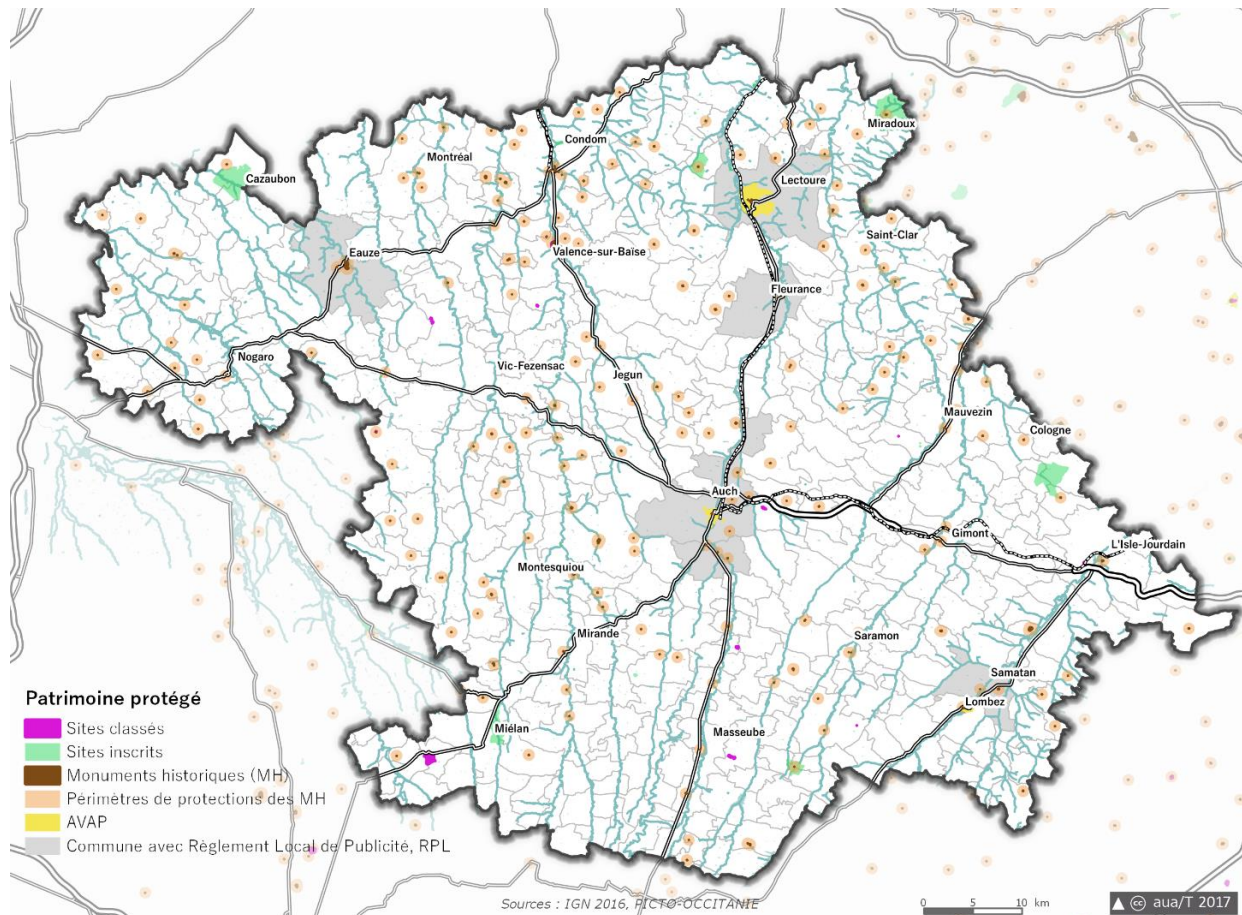
Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) permettent de compléter ce dispositif en s'attachant aux espaces paysagers, et notamment urbains, qui présentent un caractère historique ou esthétique, de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur

d'ensemble d'un territoire. Trois Sites Patrimoniaux Remarquables sur les communes d'Auch, Lectoure et Lombez ont été créés et traduisent une démarche volontariste de protection du patrimoine et pour lesquels des règles de restauration ont été définies. Ces prescriptions s'imposent aux documents

d'urbanisme et comportent des obligations, notamment en termes de matériaux, ainsi que des interdictions de démolir ou modifier l'aspect de certains éléments bâtis ou végétaux notamment par des constructions nouvelles.

Mesures de protection du patrimoine et des paysages

Source : IGN 2016, Picto Occitanie



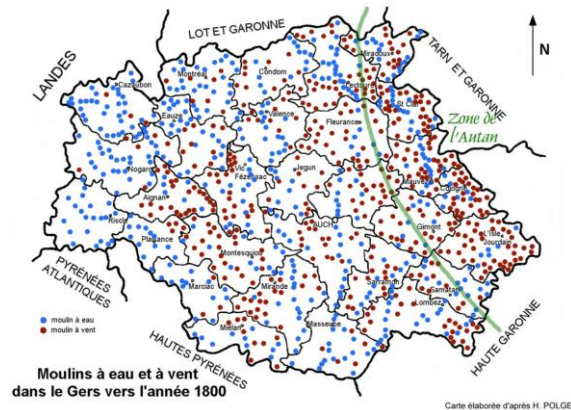
Un petit patrimoine vernaculaire peu valorisé et parfois fragilisé

Est désigné par « patrimoine vernaculaire », l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage quotidien et souvent commun. Font ainsi partie du patrimoine vernaculaire : les lavoirs, moulins à eau et à vent, fontaines, pigeonniers, granges, chapelles, églises... Ces éléments de patrimoine sont nombreux sur le territoire du SCoT de Gascogne, notamment dans les villages et les bourgs où ils ont souvent été épargnés par les différentes phases d'urbanisation. Leur état de conservation est très variable, allant de ruine à édifice restauré.

Ce patrimoine local ne fait pas systématiquement l'objet d'un recensement ou d'une protection si ce n'est, parfois, par l'intermédiaire des documents d'urbanisme. De plus en plus de Plans Locaux d'Urbanisme traduisent ainsi, dans leurs documents réglementaires, cette volonté de préservation et valorisation d'un patrimoine local souvent méconnu.

Recensement du petit patrimoine vernaculaire : moulin à vent et à eau

Source : Inventaire des paysages du Gers CAUE 32 - Arbre et Paysage 32, 2002



Perspectives lointaines et éléments paysagers

Le relief du territoire contribue fortement à la mise en valeur du paysage en mettant en scène des éléments remarquables, que ceux-ci soient naturels ou urbains. Plusieurs bourgs sont ainsi situés sur des promontoires, à l'image des villages en bastides ou, au contraire, apparaissent comme abrités par les pentes environnantes. Dans les deux cas, la valeur attribuée à ces sites tient à un environnement préservé et aux vues « depuis et en direction de ».

A l'échelle du grand paysage, les lignes de crêtes des vallées des principaux cours d'eau de l'éventail gascon et les perspectives visuelles en direction des Pyrénées offrent également une vue panoramique rare sur l'ensemble du territoire. Les éléments de repères issus de la trame bocagère (haies, bosquets...) constituent des éléments structurants du paysage gersois participant à l'identité du territoire et à la qualité

du cadre de vie. Au-delà des fonctions écologiques qu'elles peuvent assurer, les haies créent de la profondeur dans le paysage et ont un impact visuel fort, d'autant plus important qu'elles sont visibles d'un plus grand nombre de points (voie de circulation, lignes de crêtes...). Elles forment des écrans opaques créant des espaces de plus petites dimensions et discontinus ainsi que des plans visuels successifs permettant d'ouvrir la vue. Cette trame bocagère se fait néanmoins de plus en plus rare, notamment sur des secteurs comme la Lomagne gersoise où les éléments fixes du paysage tendent à disparaître en lien avec l'évolution des pratiques agricoles.

Panneaux solaires dans le paysage gersois

Dans le contexte actuel d'augmentation des prix des énergies fossiles, d'une médiation importante sur les énergies renouvelables et de la mise en place d'aides, le nombre d'installations d'énergie solaire ne cesse d'augmenter. Sur le territoire, ceci s'est traduit par le développement de panneaux photovoltaïques sur toitures, sur les bâtiments agricoles principalement (hangar agricole), et la création de plusieurs centrales solaires photovoltaïques au sol (cf. chapitre Changement climatique, air et énergie).



Source : AUAT

Ces infrastructures ne sont pas sans incidence sur les paysages et le patrimoine architectural local. En effet, les volumétries, matériaux, coloration et implantations des installations peuvent nuire à la préservation des spécificités des paysages et du patrimoine architectural local.

Paysages urbains, entrées de ville et banalisation des paysages

La forme urbaine prédominante des périphéries, résultat d'une périurbanisation rapide, apparaît parfois monotone et stéréotypée. Ceci est particulièrement notable au sein des entrées de ville des bourgs et bourgades dont la forme se banalise avec l'ajout de pavillons dénués de style régional et de petites zones d'activités aux faibles qualités architecturales et paysagères.

Les zones d'activités, zones industrielles, ou encore les emprises commerciales aux panneaux publicitaires qui prolifèrent, contribuent, par leur aspect peu qualitatif, à disqualifier les paysages d'entrées de ville et la qualité des paysages gersois.



Route d'Agen à Auch

Source : Google Street View



Route nationale 21 à Fleurance

Source : Google Street View

L'importante progression de la pression publicitaire s'est fait ressentir depuis plusieurs années. En effet, de nombreuses communes doivent faire face au développement de l'affichage publicitaire, que ce soit en entrées de ville ou en centre-ville avec un risque de « défiguration » par la prolifération anarchique de ce type d'affichage. La nouvelle réglementation relative à l'affichage extérieur s'inscrit directement dans un objectif de protection du cadre de vie et tente de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement et notamment du paysage.

Le Règlement Local de Publicité constitue également un outil prescriptif pour harmoniser les enseignes et interdire la publicité dans certaines zones notamment dans les secteurs les plus remarquables d'un point de vue patrimonial.

Sept communes du territoire bénéficient d'un Règlement Local de Publicité (Auch, Eauze, Fleurance, Lectoure, Pavie, Preignan et Samatan), de même que la Communauté de Communes de la Ténarèze qui dispose d'un Règlement Local de Publicité intercommunal approuvé en décembre 2019. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en a également engagé un dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Dans les secteurs plus ruraux, la publicité est vectrice de connaissance et de partage des patrimoines et des découvertes. Elle participe, au quotidien, au développement touristique et économique du territoire à travers la promotion du patrimoine local, de la gastronomie et de la culture gasconne. La mise en conformité de ces pré-enseignes avec la nouvelle réglementation¹ pour préserver les paysages gersois, tout en permettant la valorisation du tourisme et de l'économie locale, est aujourd'hui un enjeu important pour tous les territoires.



Source : AUAT

¹ Loi du 13 juillet 2015 sur les pré-enseignes demandant la mise en conformité des panneaux au Code de la Route.



Enjeux en matière de paysage, de patrimoine bâti et d'identité du territoire

Maintien et valorisation de la qualité et de l'identité paysagère gersoise

Préserver la diversité des unités paysagères

Préserver le patrimoine bâti et paysager et offrir un cadre de vie et une image du Gers de qualité favorable à l'économie touristique

Maintenir la diversité des milieux en mosaïque

Préserver les paysages agrestes aux profils bocagers transformés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles (modernisation agricole, recul du système traditionnel polyculture-élevage, enfrichement)

Préserver et valoriser le patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs

Préserver les points de repères visuels (arbres remarquables, ripisylve, haies...) et points de vue panoramiques

- *Réhabilitation du patrimoine bâti dans les centre-bourgs et en dehors*
- *Valorisation et préservation du petit patrimoine bâti*
- *Maintien et préservation d'une activité agricole diversifiée*
- *Amélioration de la qualité architecturale et de l'insertion paysagère des bâtiments agricoles*
- *Limitation de l'urbanisation diffuse et du mitage du territoire*
- *Maîtrise et intégration qualitative des constructions sur les secteurs de crêtes et les secteurs paysagers sensibles*
- *Préservation et reconquête des haies et ripisylves*
- *Valorisation du rôle multifonctionnel de la forêt*
- *Requalification des espaces économiques et développement d'opérations économiques et résidentielles qualitatives et intégrées aux paysages du territoire*
- *Prise en compte et amélioration des entrées de ville*
- *Maîtrise du développement de l'affichage publicitaire dans les entrées de ville et en secteur plus rural en permettant le développement touristique et la valorisation des produits locaux*
- *Intégration de la qualité paysagère dans les projets de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et méthanisation notamment)*

Occupation des sols



Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire dominé par les surfaces à vocation agricole
- Un couvert forestier morcelé, plus présent sur la partie Ouest
- Un chevelu hydrographique structuré autour d'une dizaine de cours d'eau majeurs
- Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation
- Des « espaces verts artificialisés » révélateurs d'une dilution de l'urbanisation
- Une banalisation accrue des tissus urbains, qui entraîne une perte d'identité et de qualité des paysages.

Chiffres clés

78% de surfaces végétalisées à usage agricole

16% de surfaces boisées

6% de surfaces artificialisées

Face aux nombreux constats réalisés d'une consommation excessive d'espace, quels que soient les périmètres considérés (d'un échelon national au plus local), les nombreuses lois promulguées depuis une vingtaine d'années ont réaffirmé la nécessité d'assurer une « gestion raisonnée des ressources et de l'espace ».

Le SCoT, outil de prospective pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un bassin de vie doit définir un équilibre entre développement urbain (habitat, mixte, économique, équipements, commerces...) et préservation des espaces agro-naturels, par la construction d'un projet de territoire économe en espace. Il définit les modalités de développement alternatives à la consommation d'espace et à l'étalement urbain.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » vise l'atteinte en 2050 de l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).

La lutte contre l'artificialisation des sols devient l'un des objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme (article L.101-2 du code de l'urbanisme en vigueur en mars 2022).

Le processus d'artificialisation nette des sols est défini dans l'article L.101-2-1 (du même code), comme la différence entre l'artificialisation et la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée. Pour effectuer ces mesures, à l'échelle des documents de planification et d'urbanisme, un décret, soumis à

consultation publique entre le 5 mars et le 25 mars 2022 précise dans une nomenclature en huit postes de légende, les catégories de surfaces qui seront appréciées eu égard à l'occupation des sols observée et indépendamment des limites parcellaires.

Bien que cette nomenclature ne s'appliquera pas avant 2031, l'observation ne portant jusqu'à cette date que sur la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (cf. chapitre suivant), cette nomenclature a été utilisée pour définir une « photographie » du SCoT de Gascogne.

L'occupation des sols, une image du territoire

L'analyse de l'occupation des sols, étape majeure dans la connaissance du territoire, fait référence à un portrait établi à un instant « T ».

Un important panel de sources, est mis à disposition pour apprécier l'occupation des sols et suivre ses évolutions. Pour autant, cette observation sur le SCoT de Gascogne, s'appuie sur une analyse des données de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS GE) issues de photographies aériennes et produites en 2015 (millésime 2013) par l'Institut Géographique National (IGN). L'ancienne région Midi-Pyrénées (8 départements) fut région-pilote pour le développement de cet outil d'observation. En outre, l'OCS GE doit s'inscrire d'ici à 2024, comme le référentiel constituant le socle national pour l'élaboration des indicateurs de suivi en matière d'artificialisation, tel que voulu par le législateur

dans les documents d'urbanisme (cf. portail national de l'artificialisation des sols).

Cette base de données cartographique vectorielle, en cours de développement à l'échelle nationale, s'inscrit dans le cadre d'un programme d'investissement gouvernemental (fonds pour la transformation de l'action publique) pour disposer de données objectives pour la lutte contre l'artificialisation des sols.

Au moment d'arrêter le SCoT de Gascogne aucun millésime plus récent de l'OCS GE n'est disponible. Deux (2016 et 2019) sont toutefois en cours d'élaboration. Ils devraient être mis à disposition courant 2022. Contrairement à l'ancienne génération d'OCS GE (produite au milieu des années 2010), la nouvelle fait appel à des procédés d'intelligence artificielle. Les données seront réactualisées tous les trois ans pour un suivi régulier de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer.

Ainsi, l'emploi de l'OCS GE apparaît à ce jour opportun au vu de son déploiement au niveau national et de son utilisation dans le cadre du suivi de l'artificialisation. Homogène à l'échelle du territoire, cette donnée, même ancienne, par la finesse des informations délivrées, permet de dresser un état des lieux, un « TO » pour de futures observations.

La nomenclature établie dans le projet de décret, même si elle est susceptible d'évoluer, permet la caractérisation du territoire en huit types de surfaces, regroupés au sein de deux grandes familles :

Les surfaces artificialisées au sein desquels sont déclinés :

- 1/ Les surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations)
- 2/ Les surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un

revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles)

- 3/ Les surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés, et recouverts de matériaux minéraux
- 4/ Les surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux)
- 5/ Les surfaces couvertes par une végétation non ligneuse à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou à usage d'infrastructures, de transport ou de logistique.

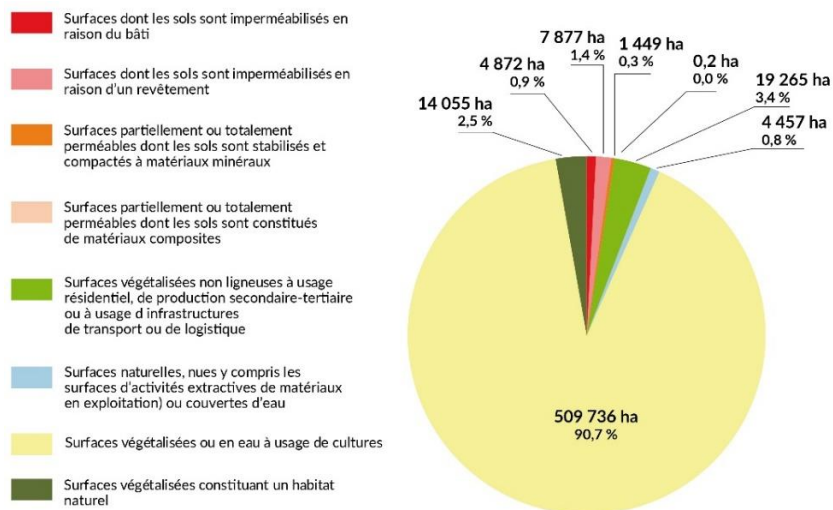
Les surfaces non artificialisées, composées :

- 6/ Des surfaces naturelles, nues (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) ou couvertes en permanence d'eau, de neige ou de glace.
- 7/ Des surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture).
- 8/ Des surfaces végétalisées constituant un habitat naturel, y compris les surfaces végétalisées qui n'entrent pas dans les catégories 5°, 6° et 7°

Croisée avec d'autres sources de données (Recensement Général Agricole, schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles...), la couverture du territoire révèle des éléments d'analyse d'ordre « quantitatif » et « qualitatif » permettant d'appréhender son organisation spatiale.

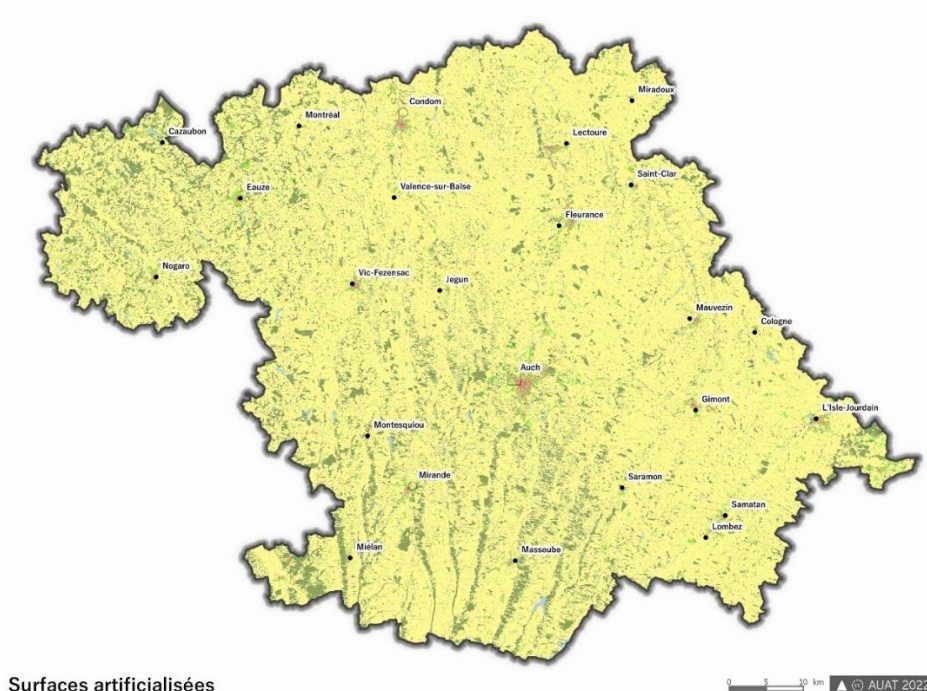
Répartition des différents types de surfaces au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : OCS GE IGN 2013, AUAT



Occupation des sols au sein du territoire du SCoT de Gascogne²

Sources : OCS GE IGN 2013, AUAT



Surfaces artificialisées

- Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti
- Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement
- Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés à matériaux minéraux
- Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont constitués de matériaux composites
- Surfaces végétalisées non ligneuses à usage résidentiel, de production secondaire-tertiaire ou à usage d'infrastructures de transport ou de logistique

Surfaces non-artificialisées

- Surfaces naturelles, nues y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) ou couvertes d'eau
- Surfaces végétalisées à usage agricole
- Surfaces végétalisées à usage sylvicole
- Surfaces végétalisées constituant un habitat naturel

² Dissociation dans la catégorie « 7 » - surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture) entre surfaces à usage agricole et surfaces à usage sylvicole.

Occupation des sols sur le territoire du SCoT de Gascogne et ses 3 PETR (en ha)

Sources : OCS GE 2013, AUAT

Territoire concerné	1	2	3	4	5	6	7	8	Total
PETR Pays d'Armagnac	1 431	2 256	418	0,0	5 951	1 613	157 331	4 239	173 239
PETR Pays d'Auch	1 634	2 687	491	0,0	5 850	1 622	162 330	5 337	179 952
PETR Pays Portes de Gascogne	1 807	2 933	540	0,2	7 464	1 222	190 075	4 478	208 519
SCoT de Gascogne	4 872	7 877	1 449	0,2	19 265	4 457	509 736	14 055	561 711
	0,9%	1,4%	0,3%	0,0%	3,4%	0,8%	90,7%	2,5%	100%

La catégorie « 7 » - surfaces à usage de cultures, qui sont végétalisées (agriculture, sylviculture) ou en eau (pêche, aquaculture, saliculture) - apparaît la plus représentée sur le territoire du SCoT de Gascogne. Afin de distinguer les surfaces agricoles des boisements, que l'OCS GE classe en sylviculture par défaut, ces deux types de surfaces ont été dissociés pour la suite de l'exposé.

Un territoire caractérisé par la prépondérance des surfaces à usage agricole, ponctuées d'entités boisées de faible superficie

Les premiers éléments d'analyse mettent en exergue l'importance des surfaces végétalisées à usage agricole sur le SCoT de Gascogne avec une occupation de l'ordre de 435 694 ha, soit 78% de la superficie du territoire, relevant ainsi son caractère très rural.

Etendus entièrement sur les coteaux de Gascogne, ces secteurs agricoles vallonnés sont sillonnés par de nombreux cours d'eau selon un axe principal Sud-Nord.

Uniformément répartis sur l'ensemble du territoire, elles représentent respectivement 84% des surfaces du PETR Pays Portes de Gascogne, 75% du PETR Pays d'Armagnac et 73% du PETR Pays d'Auch.

A l'échelle communautaire, des disparités sont cependant décelées. Les CC du Savès (85%), Lomagne Gersoise (85%), Bastides de Lomagne (84%), Coteaux Arrats Gimone (83%) bénéficient des taux de couverture, par les surfaces à usage agricole, les plus élevés du territoire. Ces pourcentages apparaissent plus mesurés à l'Ouest, sur les CC du Grand Armagnac (68%), du Bas Armagnac (70%) ou encore sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (70%), à corrélés principalement avec l'emprise forestière de ces secteurs. La partie centrale (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne) et la frange Est, notamment la CC de la Gascogne Toulousaine, bien que les plus

urbanisées, ne se trouvent pas pour autant dépourvues de ce type d'espace (respectivement 77% et 79%). Les taux de couverture varient pour les autres intercommunalités entre 72% et 81%.

L'analyse communale du poids des surfaces à vocation agricole vient corroborer l'importance de leur empreinte : la commune d'Auch, avec près de 22 000 habitants en 2017, bénéficie toujours de 57% de surfaces agricoles. Moins d'une dizaine de communes sur les 397 que compte le SCoT disposent d'un taux inférieur à ce pourcentage, principalement liée à la présence d'espaces de nature (Betplan, Pujaudran, Monclar, Laguian-Mazous, Montégut-Arros, Cazaubon...).

De par la situation géographique du SCoT de Gascogne vis-à-vis des territoires limitrophes (grande agglomération toulousaine, agglomération d'Agen, de Mont-de-Marsan, d'Aire-sur-Adour notamment), les surfaces à vocation agricole sont soumises depuis une à deux décennies, à une pression foncière qui se diffuse à l'ensemble des secteurs périurbains et ruraux. Cette situation est à rapprocher de la croissance démographique et à la dynamique d'emploi de certains territoires, notamment à l'Est, au Nord, sur l'agglomération auscitaine et autour des grands axes de communication, également due à la croissance endogène du territoire.

Le développement de l'urbanisation se fait en grande majorité au détriment des espaces agricoles, favorisant ainsi la déstructuration de foncier sous l'effet de la dilution des espaces urbanisés le long des axes de communication, de la création de nouvelles zones résidentielles, de zones d'activités économiques ou commerciales, d'infrastructures..., ce qui peut conduire à fragiliser le maintien et le développement de l'activité agricole sur le territoire.

Pour autant, cette activité et les espaces cultivés restent bien présents sur l'ensemble des communes du SCoT.

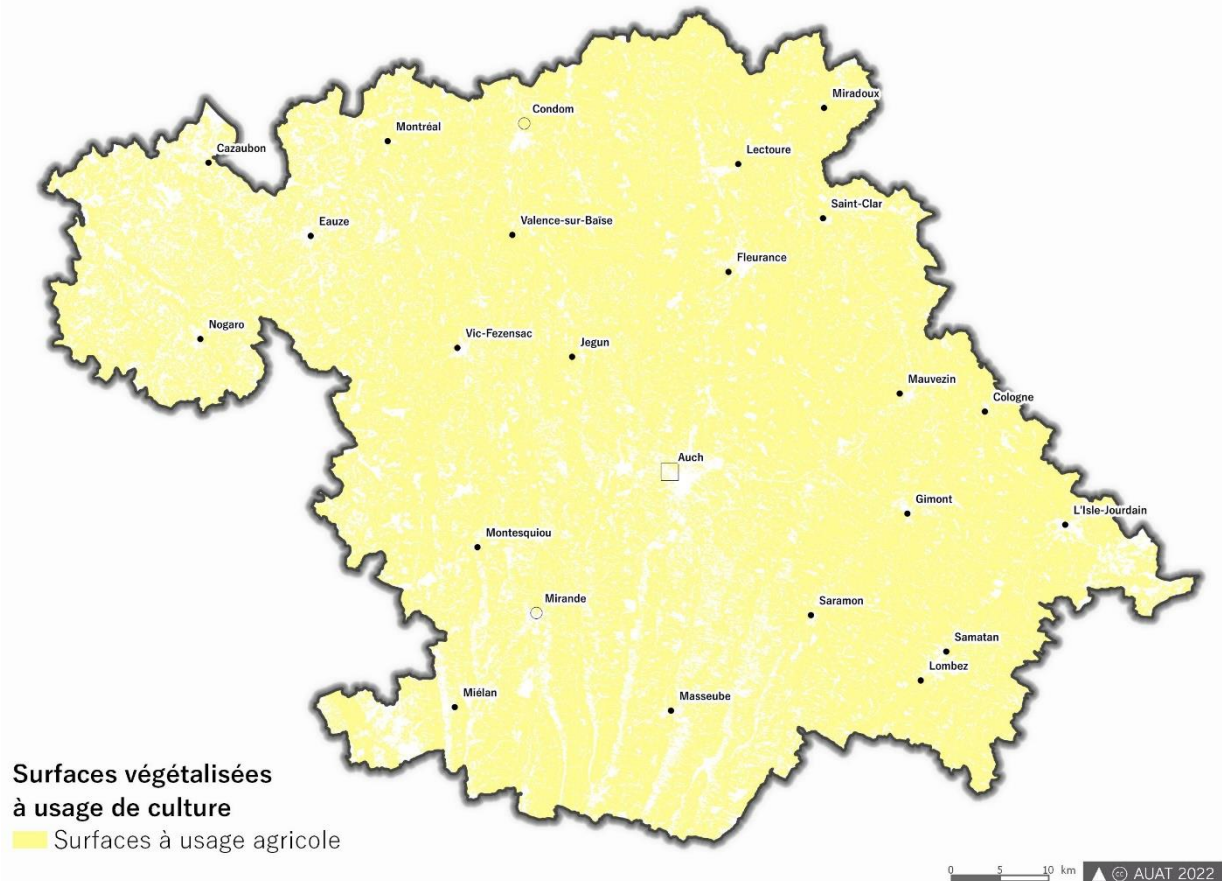
Ponctuellement, le fractionnement des parcelles agricoles au contact direct de l'urbain peut

s'avérer être une opportunité pour développer au sein du tissu urbain, des pratiques agricoles de

proximité, de type maraîchage ou encore la création de jardins partagés (circuits courts).

Les surfaces végétalisées à usage agricole au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : OCS GE IGN 2013, AUAT



Des surfaces boisées omniprésentes mais morcelées, dont l'étagement laisse apparaître des contrastes importants

Bien moins présentes que les surfaces agricoles, les surfaces boisées couvrent néanmoins 88 096 ha, soit 16% de la superficie du territoire. Elles regroupent au sens de la nomenclature exposée ci-avant les surfaces végétalisées à usage sylvicole (une partie de la classe 7) et les surfaces végétalisées constituant un habitat naturel (classe 8).

Soumis à plusieurs influences climatiques et géographiques, le territoire du SCoT de Gascogne offre une grande diversité de milieux naturels.

Comprenant l'ensemble des espaces forestiers (peuplement de feuillus, conifères, ripisylves, formations arbustives...), leurs couvertures varient fortement à l'échelle des trois PETR.

Ainsi, le SCoT présente un double visage : d'un côté, le PETR Pays Portes de Gascogne, où les grandes cultures dominent les paysages, ne comptabilise que 10% de surfaces boisées, et de l'autre, les PETR du Pays d'Auch et Pays d'Armagnac, où ces surfaces sont plus importantes, avec respectivement 20% et 19%.

La forêt occupe une place non négligeable à l'échelle du territoire. Représentant 95% des surfaces naturelles, les espaces boisés revêtent différentes formes (nombreux petits bois, haies bocagères, ripisylves...). La quasi-totalité de la forêt gersoise est constituée de terrains privés ; les trois-quarts des propriétaires possédant moins d'un hectare. Les forêts domaniales et des collectivités représentent respectivement 1,8% (1 600 ha) et 2,8% (2 500 ha).

Quelques forêts ou grands bois, qui ponctuent et structurent le territoire, sont néanmoins présents : forêts de Berdoues, de Saint-Blancard,

de Réjaumont, de Bouconne, bois d'Auch, de Bassoues, d'Aignan...

Au Sud, sur les coteaux de l'Astarac, une dissymétrie est lisible entre versants courts, abrupts et boisés et versants agricoles, au relief aplani.

Des boisements de feuillus prépondérants sont référencés sur l'Armagnac et l'Astarac où se retrouvent des essences telles que les chênes, les charmes et encore les châtaigniers.

Les CC du Grand Armagnac (25%), Cœur d'Astarac en Gascogne (23%), Val de Gers et Bas Armagnac (22%) et Astarac Arros en Gascogne (21%) sont les territoires où la part de ces surfaces est la plus représentée.

De manière générale, le territoire du SCoT de Gascogne est partagé selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, la partie Ouest recevant les secteurs les plus densément boisés, la partie Est celle où les espaces forestiers sont les moins présents. C'est dans sa partie septentrionale (CC de la Lomagne Gersoise) que les espaces forestiers sont les plus clairsemés (9%), ainsi qu'au Sud-Est sur la CC du Savès (moins de 9%).

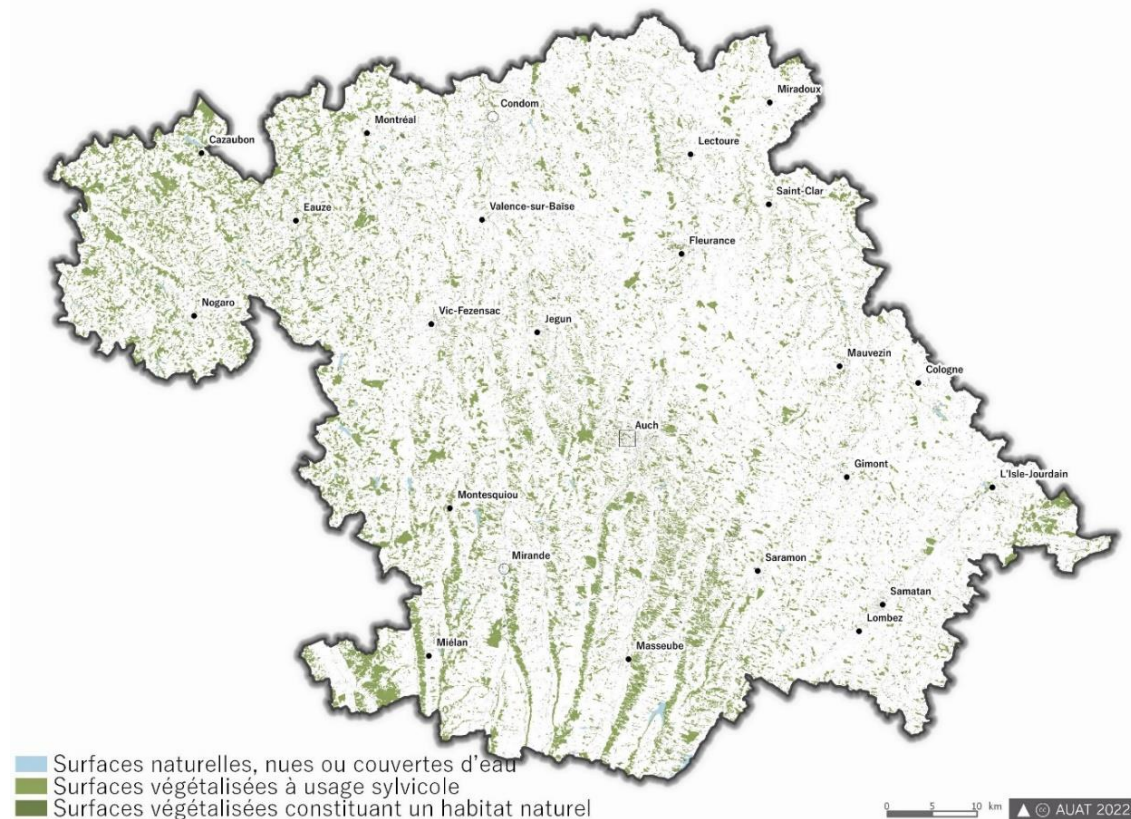
A l'échelle communale, les couvertures forestières peuvent osciller de 1% (Lalanne, Pis... sur la CC de la Lomagne Gersoise) à 38% pour la commune de Pujaudran au sud de la forêt de Bouconne (CC de la Gascogne toulousaine), à 42% pour Laguian-Mazous (CC Astarac Arros en Gascogne), à 44% pour Montclar (CC du Grand Armagnac) et Montégut-Arros (CC Astarac Arros en Gascogne) et culminer à 52% sur la commune de Betplan au Sud (CC Astarac Arros en Gascogne).

L'ensemble de ces surfaces naturelles participent à la qualité des paysages et des écosystèmes et constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques (cf. chapitre Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité).

Les surfaces naturelles restantes (5%), au sens de la nomenclature du projet de décret sur l'artificialisation, dessinent des milieux ouverts, des sols nus qui présentent un intérêt varié pour la faune et la flore, des surfaces en eau mais également des surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation.

Les surfaces « naturelles » au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : OCS GE IGN 2013, AUAT



Un réseau hydrographique dense et réparti sur tout le territoire

Avec moins de 0,8 % de la superficie du SCoT de Gascogne, les surfaces en eau revêtent différentes formes.

Le chevelu hydrographique qui irrigue le territoire se structure principalement autour d'une dizaine de rivières selon un axe Sud-Nord, des coteaux de Magnoac et Bigorre vers les plaines et vallées du Gers (Bas-Armagnac, Ténarèze et Albret, Lomagne gersoise, Pays d'Auch, Savès toulousain).

Ces cours d'eau marquent le territoire ; leur ripisylve s'inscrivant dans l'armature végétale identifiée précédemment.

Les surfaces en eaux, outre les cours d'eau, ruisseaux et rus, se composent de milieux aquatiques naturels ou artificiels, de tailles modestes, présents sur l'ensemble du territoire. Une multitude de petites retenues collinaires sont également disséminées au sein des espaces agricoles. A cela, s'ajoute d'importants réservoirs artificiels, recensés particulièrement dans l'Astarac : le lac de barrage de la Gimone, le lac de Miélan, le réservoir de l'Astarac, le lac du Lizet, la retenue de la Barradée... ou encore, dans l'Est gersois, le lac de Thoux-Saint-Cricq, et en Grand Armagnac, le lac de l'Uby...

Etangs et landes humides de l'Armagnac, ruisseaux et rivières non réalimentés, lacs collinaires, étangs et prairies humides sont toutefois aujourd'hui fragilisés et menacés par le dérèglement climatique (modification du régime pluviométrique avec moins d'eau en été et plus d'eau en hiver, évapotranspiration des sols et végétaux liée à l'augmentation des températures...).

De nombreux périmètres de protection ou d'inventaire sont dénombrés, le long des principaux cours d'eau et vallées humides sur l'Armagnac, autour des vallées de la Gélise, de l'Adour, étang de l'Armagnac, Midou, coteaux de l'Osse à Montesquiou et dans les vallées de la Gimone et de l'Arrats.

Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation

15% des surfaces artificialisées réellement bâties

Recouvrant 33 463 ha en 2013, les surfaces artificialisées ne représentent que 6% de la superficie du territoire, comparativement aux 16% des surfaces boisées et aux 78% des surfaces à vocation agricole. Sur ces 33 463 ha, le bâti ne

constitue que 15% de ces surfaces, soit 4 872 ha (0,9% de la superficie du territoire).

La part des surfaces bâties varie, à l'échelle intercommunale, entre 0,6% sur la CC Artagnan de Fezensac à 1,2% sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, pour atteindre 1,4% sur la CC Gascogne Toulousaine.

Ces taux ne dépassent pas 4,6% à l'échelle communale pour Auch (335 ha), avoisinent 4,1% pour Nogaro, 3,5% pour Fontenilles, 3,1% pour Mirande, 3,0% pour Fleurance...

Si les 6% de surfaces artificialisées, dont 0,9% de surfaces bâties donnent l'impression d'un faible niveau d'urbanisation, l'analyse fine du tissu urbain révèle une grande dispersion des constructions sur le territoire (prégnance du bâti agricole, hameaux...).

Autre élément prégnant, la part prise par les surfaces imperméabilisées en raison de leur revêtement (routes, parcs de stationnement, places...). Ces surfaces représentent 7 877 ha à l'échelle du SCoT de Gascogne. Elles couvrent 404 ha sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne et jusqu'à 1 094 ha sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Les territoires les plus imperméabilisés sont ceux d'Auch (9,6%), Nogaro (9,3%), Mirande (6,5%), Fontenilles (6,4%)...

La lecture de la cartographie des espaces artificialisés met en évidence le poids relatif de la centralité que représente Auch, ainsi que celui des bourgs-centres qui maillent le territoire (Condom, L'Isle-Jourdain, Eauze, Fleurance, Lectoure, Vic-Fezensac, Fontenilles, Cazaubon, Mirande, Castelnau-d'Auzan Labarrère, Gimont, Samatan, Mauvezin, Nogaro...).

La périurbanisation qui se développe sur la partie Est du territoire, en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine, engendre des pressions de plus en plus prégnantes sur les espaces : 30% de l'extension de la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Toulouse enregistrée entre 1999 et 2010 s'est faite dans le Gers (soit 32 communes gersaises).

De par son histoire, son économie, l'évolution des pratiques agricoles, la structure de sa population et l'évolution des pratiques des ménages..., le territoire est confronté à un dépeuplement des centres anciens au profit des périphéries.

Opposant maisons de ville et habitat pavillonnaire, ces tendances à l'œuvre ont pour conséquence, outre des incidences directes sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et

forestiers, une banalisation des espaces périphériques, par la production de paysages urbains contrastés, entre un habitat récent, isolé, et des façades dégradées, de la vacance et la paupérisation des cœurs de village.

Le poids prépondérant de la végétation non ligneuse liée aux surfaces artificialisées

Très présents sur le territoire, ces « espaces verts artificialisés » marquent l’empreinte urbaine, d’éléments de nature en ville : jardins d’agrément des habitations individuelles, parcs urbains (square Jérôme Cuzin, parc du Couloumé

à Auch, jardins de Coursiana, La Romieu...), zones et bases de loisirs (Le Houga, Miélan...).

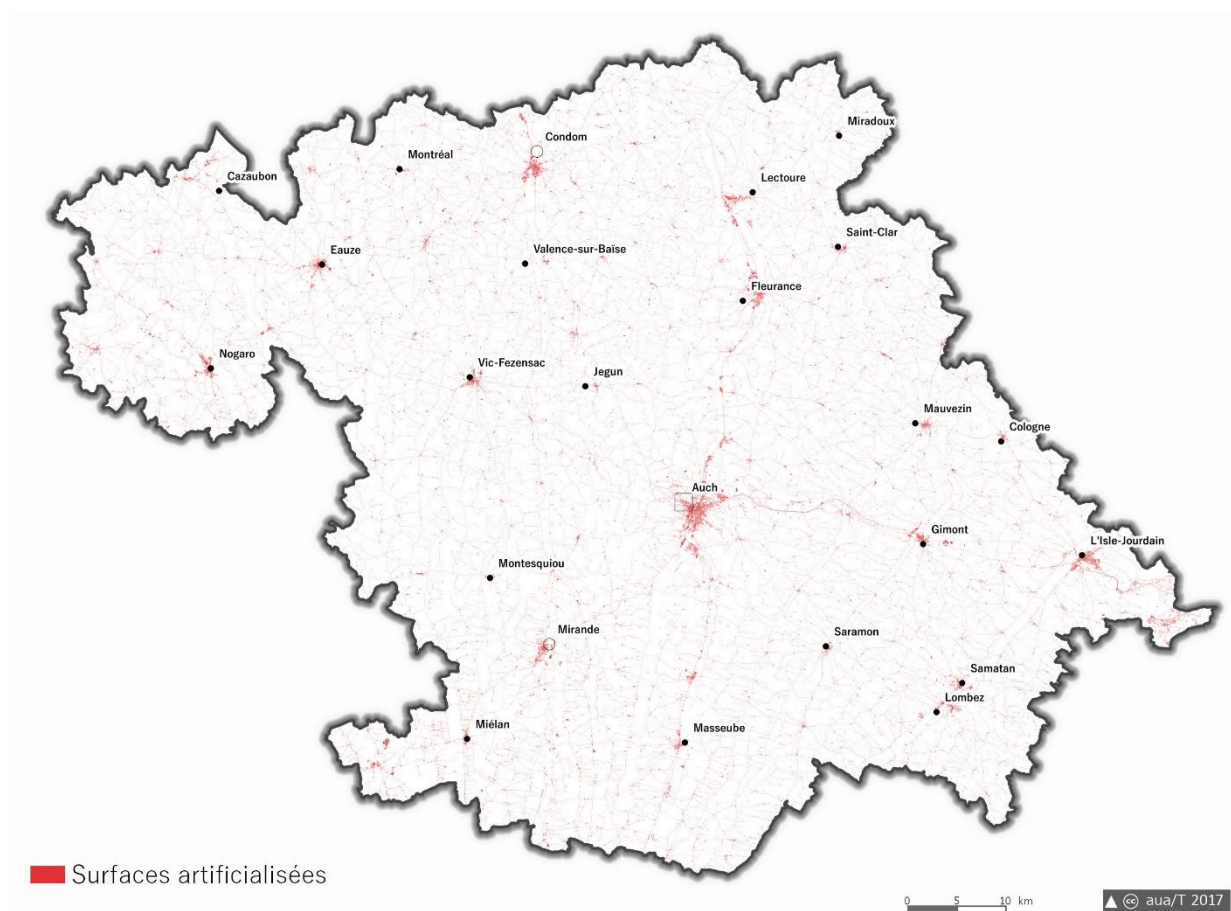
Leur superficie avoisine quatre fois celle des espaces bâtis, soit 19 265 ha (3,4% de la superficie du territoire).

Leur présence caractérise également la faible densité du tissu urbain des quartiers périphériques des centres-bourgs.

Ces espaces couvrent près de 2 660 ha sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, 2 264 ha sur la CC de la Lomagne Gersoise, 1 999 ha sur la CC du Grand Armagnac...

Les surfaces artificialisées au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : OCS GE IGN 2013, AUAT





Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Ce qu'il faut retenir :

- Une consommation d'espace observée principalement sur un large secteur est du territoire, sur l'agglomération d'Auch et le long des principaux axes de communication
- Un rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui diminue globalement à l'échelle du SCoT
 - un recul marqué sur le Pays d'Auch
 - un regain sur les Portes de Gascogne et dans une moindre mesure sur le PETR Pays d'Armagnac
- Un volume de prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers relativement faible au regard de leur couverture sur le territoire
- Une banalisation des espaces périphériques, par la production d'habitat pavillonnaire.

Chiffres clés

2 592 ha prélevés sur les espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2010 et 2020, soit 259 ha/an en moyenne

2 017 ha prélevés pour le développement de secteurs à vocation habitat, soit 202 ha/an en moyenne

0,5%, volume des prélèvements d'espaces naturels, agricoles et forestiers au regard de leur couverture sur le territoire

2 logements sur 3 construits en diffus

40% de la surface des bâtiments économiques produits sont à vocation agricole

La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, apporte dans le III de l'article 194, une définition de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette dernière est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire donné.

Cette notion fait ainsi référence aux flux observés sur le territoire du SCoT, c'est-à-dire aux échanges entre types d'espaces (exemple : espace agricole ou naturel vers espace urbanisé). Ces flux permettent d'apprécier une évolution dans l'occupation des sols, à des dates d'observation différentes.

Pour étudier l'ensemble des changements intervenus sur le territoire, la mise à disposition d'au moins deux millésimes d'une base de données d'occupation des sols est nécessaire. En cours de développement à la date d'écriture de ce document, ces éléments font défaut, début 2022.

En l'absence de ces outils, l'analyse de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur les dix dernières années, est appréciée au regard des fichiers fonciers,

source de données statistiques, issue de l'application MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastrales) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour gérer et calculer l'impôt foncier.

Ces données de référence au niveau national sont mises à disposition sur le portail national de l'artificialisation des sols, observatoire construit par l'Etat pour suivre les phénomènes liés à la consommation d'espace et à l'artificialisation. Elles permettent en outre d'aider les territoires à répondre aux exigences du Code de l'Urbanisme lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

La précision parcellaire de cette source de données permet d'estimer et de retracer l'historique des évolutions d'ENAF, à l'échelle communale, sur une période couvrant une décennie, de 2010 à 2020.

Il ne s'agit en aucune manière d'une observation de l'évolution des règlements graphiques (plan de zonage) des documents d'urbanisme locaux.

Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui tend à ralentir entre 2010 et 2020

259 hectares prélevés en moyenne sur les espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années

Entre 2010 et 2020, près de 2 592 hectares ont été soustraits aux espaces naturels, agricoles et forestiers, soit une moyenne annuelle de 259 hectares à l'échelle du SCoT de Gascogne. Bien que les volumes de prélèvements soient conséquents, ils ne représentent toutefois que 0,5% de la couverture de ces espaces sur le territoire.

La dynamique de consommation d'espace, sur la dernière décennie, s'inscrit dans une trajectoire de baisse des prélèvements d'espaces agro-naturels à des fins d'artificialisation sur le SCoT de Gascogne. Amorcée dès 2011, cette inflexion s'est accélérée jusqu'en 2015.

Depuis 2018, cette consommation a basculé sous le seuil des 200 ha prélevés par an. L'année suivante (2019), une légère augmentation (190 ha) est observée sans pour autant franchir ce seuil. La tendance observée (en hausse), sur cette dernière année à l'échelle du territoire, s'inscrit à l'inverse de la dynamique nationale où, sur l'année 2019, un recul important du rythme de consommation d'espace est constaté.

La consommation d'espace est sujette à des oscillations faites de pics liées à l'émergence de projets (logements, équipements, infrastructures, zones économiques, etc.) mais également de creux qui pourraient être attribués à la fin des programmes engagés, voire à l'attente de nouvelles opérations. Les chiffres présentés masquent ainsi des disparités chronologiques et territoriales, et ce fléchissement doit être relativisé.

Lorsque sont étudiées distinctement les périodes 2010-2013, 2013-2016 et 2016-2020, deux tendances majeures sont relevées à l'échelle du territoire :

- La première concerne la période 2013-2016 au cours de laquelle est entrevu un ralentissement dans les mutations des espaces agro-naturels (environ 225 ha prélevés en moyenne par an contre 287 ha au cours de la période précédente). Sur cet intervalle la baisse intéresse l'ensemble des PETR.
- La seconde vise les dernières années d'observation au cours desquelles une reprise de la consommation d'espaces

naturels, agricoles et forestiers est observée, portée principalement par le PETR Pays Portes de Gascogne où les pressions exercées sur ces espaces sont les plus importantes du fait, notamment, de l'influence de la métropole toulousaine. Bien qu'en hausse, les volumes prélevés n'atteignent pas ceux observés sur la période 2010-2013 (264 ha en moyenne par an contre 287 ha).

Evolutions entre 2010 et 2020, en moyennes annuelles, des prélèvements d'ENAF sur le SCoT de Gascogne et les 3 PETR (en ha)

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021

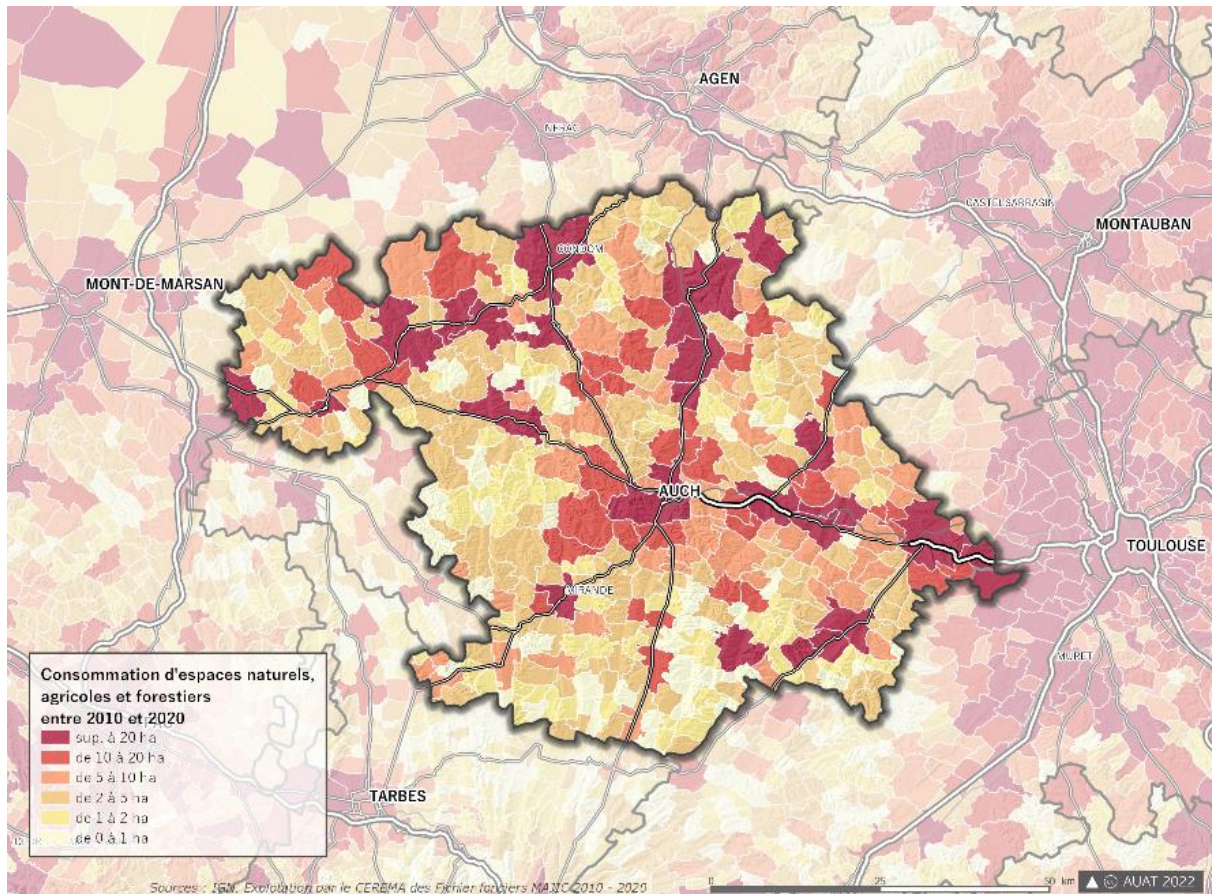
Territoire concerné	Période 2010-2013	Période 2013-2016	Période 2016-2020	Dernière décennie 2010-2020
PETR Pays d'Armagnac	79	44	55	59
PETR Pays d'Auch	80	72	46	64
PETR Pays Portes de Gascogne	127	110	163	136
SCoT de Gascogne	287	225	264	259

53% des prélèvements (1 362 ha) sont inventoriés sur le PETR Pays Portes de Gascogne. Ils représentent 25% pour le PETR Pays d'Auch (640 ha) et 23% pour le PETR Pays d'Armagnac (590 ha).

A l'échelle des PETR, des disparités se font jour. La baisse constatée à l'échelle du SCoT est continue sur le PETR Pays d'Auch. Sur le PETR Pays d'Armagnac, un léger rebond est constaté entre 2016 et 2020, tandis qu'une hausse plus marquée apparaît dans cette même temporalité sur l'est du territoire. Les rythmes de consommation sont ainsi passés de 44 ha/an à 55 ha/an pour l'Armagnac et de 110 ha/an à 163 ha/an sur les Portes de Gascogne. Sur ce dernier territoire, des régularisations dans la base de données fiscales peuvent expliquer pour partie la hausse importante constatée sur les dernières années.

Flux de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestières (en ha), entre 2010 et 2020, sur le SCoT de Gascogne

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021, IGN, AUAT



Appréciés dans leur globalité, les prélèvements sur les ENAF font apparaître les parties du territoire sous pressions et/ou contraintes par les développements urbains. Lorsqu'ils sont rapportés à l'accueil démographique recensé sur le territoire, ce sont d'autres dynamiques qui sont mises en exergue.

En 2017, la population résidente du SCoT de Gascogne avoisinait les 179 800 habitants, soit près de 2 600 habitants supplémentaires (environ 525 habitants supplémentaires par an en moyenne), avec des dynamiques particulières selon les secteurs géographiques.

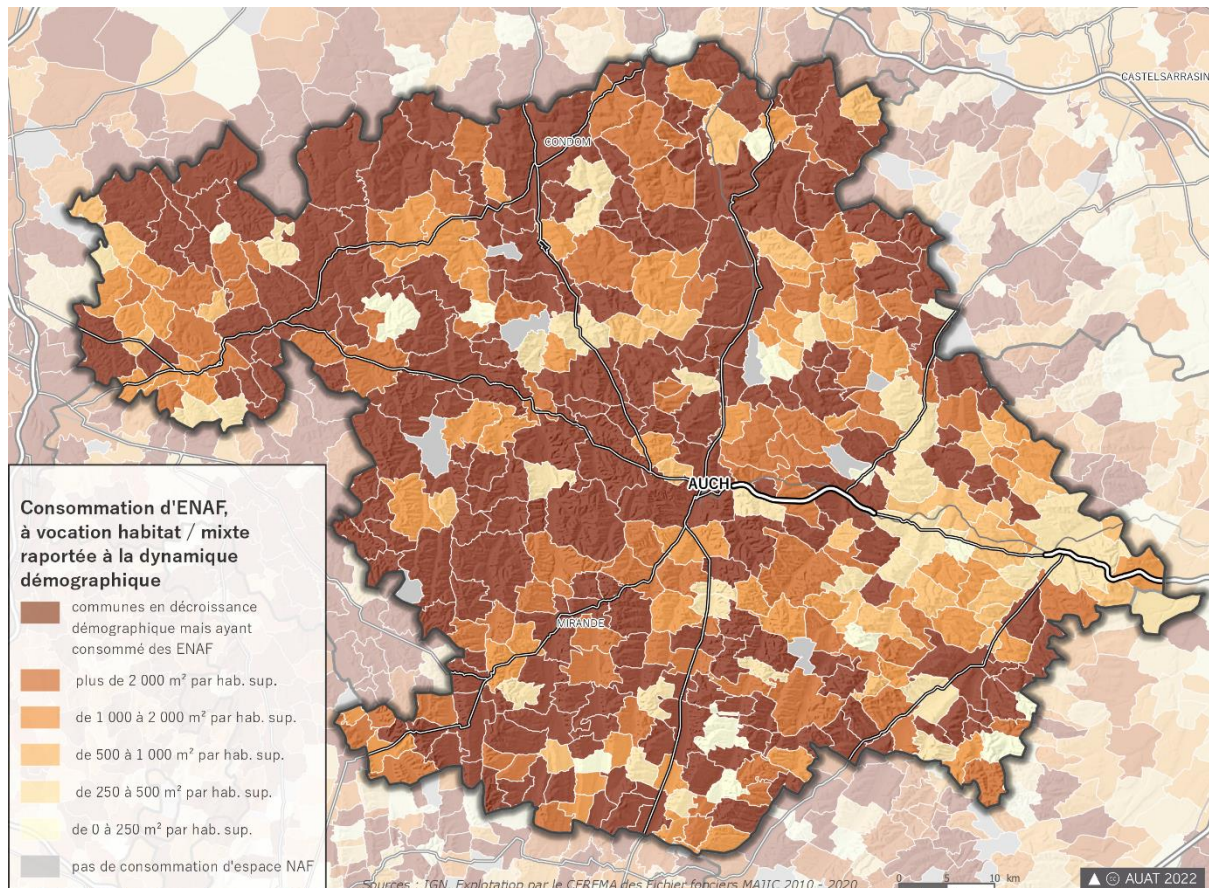
La cartographie en page suivante fait apparaître, à l'échelle communale, la consommation d'ENAF à vocation habitat / mixte pour un habitant supplémentaire. Les variations de couleurs indiquent, des teintes les plus claires aux teintes les plus foncées, un volume croissant de prélèvement pour l'accueil d'un habitant supplémentaire. Le marron foncé fait ressortir les communes en décroissance démographique mais ayant consommé des espaces agro-naturels sur cette période quinquennale (2012-2017).

Trois grands enseignements se dégagent à la lecture de cette carte :

- En premier lieu, il est constaté qu'un habitant supplémentaire sur la partie Est du territoire mobilise moins de foncier qu'un nouvel arrivant sur l'agglomération auscitaine ou encore sur la partie ouest du territoire. Ceci s'explique notamment par le coût du foncier ainsi que par la capacité des communes à rationaliser le foncier.
- Le deuxième concerne les communes disséminées sur l'ensemble des zones rurales, à l'écart des axes majeurs de communication, dont les prélèvements d'ENAF pour un nouvel arrivant dépassent les 1 000 m², marquant l'essor d'un habitat individuel « aéré ».
- Le troisième a trait au nombre de communes en décroissance démographique mais ayant enregistré une consommation d'ENAF sur leur territoire (180 communes sur les 397 du territoire).

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à destination d'habitat / mixte par habitant supplémentaire entre 2012 et 2017, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021, Insee, IGN, AUAT



A l'échelle intercommunale, une consommation d'espace observée principalement sur un large secteur est du territoire, sur l'agglomération auscitaine et le long des principaux axes de communication

Les consommations d'espace les plus importantes ont été effectuées sur la CC de la Lomagne Gersoise, avec près de 438 hectares concernés sur la période d'observation (2010-2020), suivi des CC de la Gascogne Toulousaine (environ 320 ha) et de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (environ 309 ha).

A contrario, ces prélèvements restent inférieurs à une centaine d'hectares sur les CC Artagnan en Fezensac (66 ha) et Cœur d'Astarac en Gascogne (96 ha).

A l'échelle communautaire, quatre dynamiques se dégagent sur le territoire :

- Une dynamique de diminution constante des prélèvements d'ENAF observée depuis 2010 sur les CC Artagnan de Fezensac, CC Bastides

de Lomagne, CC du Grand Armagnac et CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

- Une hausse des prélèvements sur la période intermédiaire 2013-2016 puis une baisse sur la période récente sur la CC Astarac Arros en Gascogne, la CC de la Gascogne Toulousaine et la CC Val de Gers.
- Une baisse de la consommation d'espace entre 2013-2016 puis une hausse sur 2016-2020, sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, la CC de la Lomagne Gersoise, la CC du Bas Armagnac et la CC du Savès.
- Et enfin une dynamique d'accroissement des prélèvements sur les espaces naturels, agricoles et forestiers observée sur certaines intercommunalités (CC de la Ténarèze et CC Coteaux Arrats Gimone).

A un échelon plus local, il est intéressant d'observer que les disparitions d'ENAF se concentrent principalement sur des communes telles que L'Isle-Jourdain, Fleurance, Auch, Lectoure, Condom, Fontenilles, Gimont Eauze,

Pujaudran, etc. et le long des principaux axes de communication du territoire, notamment :

- La RN21, où un certain nombre de communes traversées par cette voirie connaît des mutations d'ENAF au profit d'espaces artificialisés. C'est le cas plus particulièrement pour la Préfecture et les communes de première couronne, comme Pavie, Roquelaure, Preignan... mais également Mirande au Sud, ou encore Fleurance, Pauilhac, Lectoure et Montestruc-sur-Gers au Nord.
- La RN124 avec, à l'Est, les communes de L'Isle-Jourdain, Pujaudran, Gimont, Aubiet et dans une moindre mesure Lias, Clermont-Savès et à l'Ouest Vic-Fezensac, sont aussi concernées par des prélèvements d'ENAF importants à des fins d'urbanisation.

En outre, le maillage routier secondaire constitue un vecteur d'urbanisation avec des consommations d'espace observées à proximité du réseau routier départemental. C'est le cas notamment pour la RD632 avec les communes de Lombez, Samatan et Sauveterre, la RD929 avec

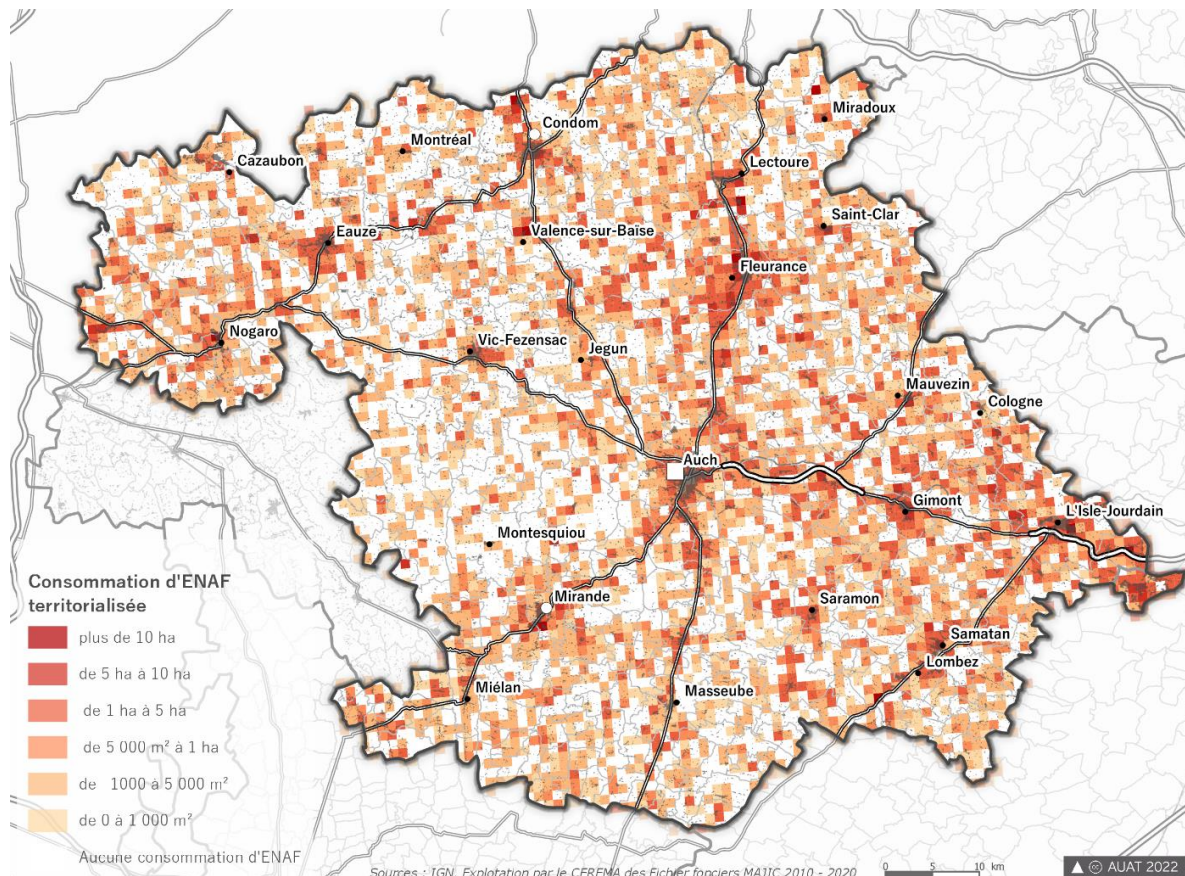
Masseube et Seissan, la RD928 avec Mauvezin et Solomiac, la RD931 avec Condom, Eauze, Gondrin, Lagraulet-du-Gers et Nogaro, la RD931 avec Valence-sur-Baïse ou encore la RD6 avec Le Houga.

Ces prélèvements se sont traduits par une urbanisation au profit du développement de zones d'habitat ou d'emprises dédiées à l'économie qui ont largement contribué sur le territoire à la régression des espaces agromaturs.

En complément des données statistiques communales, le portail national de l'artificialisation des sols met à disposition des territoires un carroyage (maille de 1 km²) permettant de géolocaliser finement les mutations d'ENAF. La cartographie ci-dessous, qui s'inscrit en complément de la représentation des flux de consommation d'espace, repère l'ensemble des mutations intervenues sur cette période. Le camaïeu de couleur rouge marque l'intensité des prélèvements (plus la couleur est foncée, plus la consommation d'espace est importante).

Repérage des espaces ayant muté à des fins d'urbanisation toutes vocations confondues, entre 2010 et 2020, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021, IGN, AUAT



L'habitat, principal contributeur de la consommation d'espace sur le territoire du SCoT

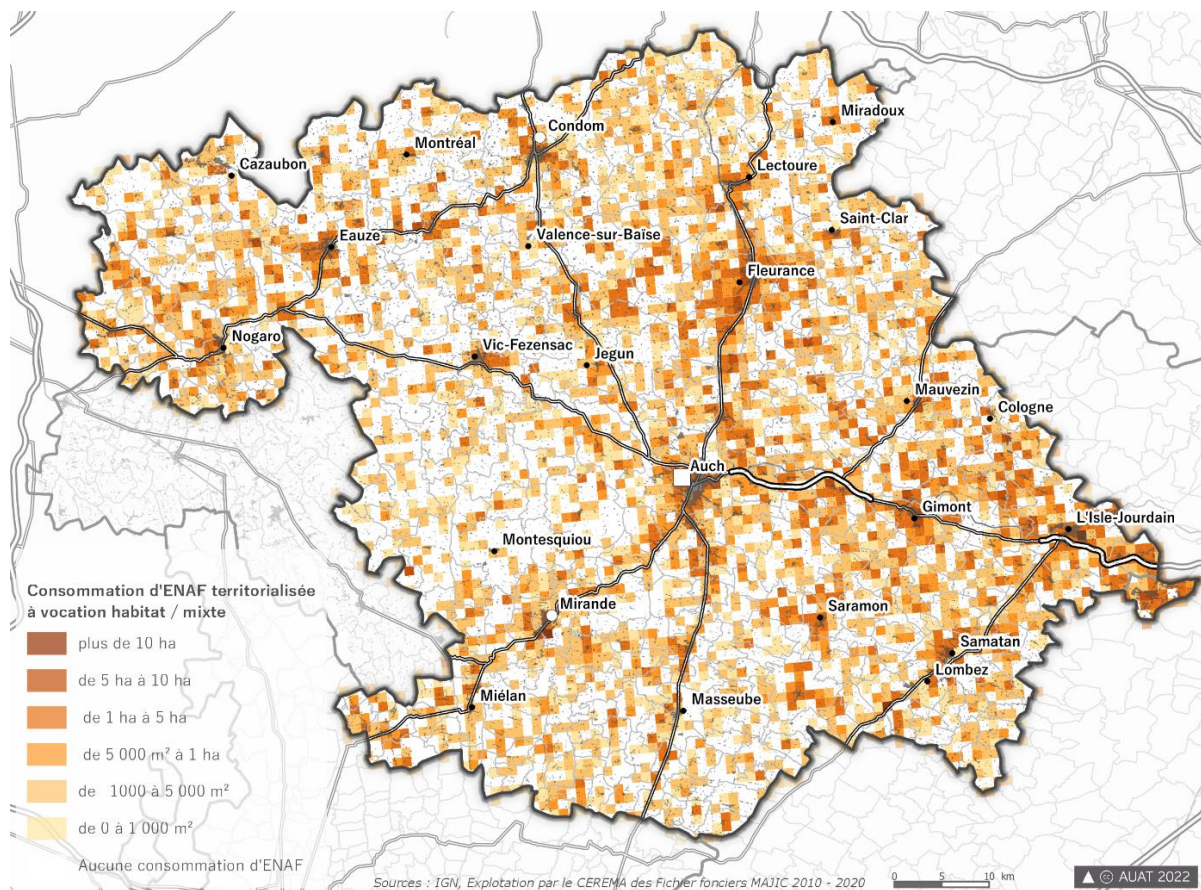
Au cours de la période étudiée (2010-2020), les prélèvements à vocation d'habitat ou mixte représentent 2 060 ha, soit 78% des prélèvements totaux effectués sur les ENAF au sein du territoire.

Quatre intercommunalités totalisent 53% de ces prélèvements. Il s'agit des CC de la Lomagne Gersoise, de la Gascogne Toulousaine, des Coteaux Arrats Gimone et de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La cartographie ci-dessous repère l'ensemble de ces mutations intervenues sur cette période.

Repérage des espaces ayant muté à des fins d'urbanisation à vocation d'habitat ou mixte, entre 2010 et 2020, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021, IGN, AUAT



Plusieurs phénomènes s'observent :

- Le premier d'entre eux repère les extensions, à vocation d'habitat, dans la continuité des tissus urbains des principales « polarités » du territoire, telles Auch dans sa partie Sud, Mirande, Samatan, L'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance, Condom, Eauze, Vic-Fezensac...
- Le second identifie la concentration de mutations à des fins d'urbanisation le long des axes de communication (RN21, RN124, RD632, RD634, RD929, RD931...).
- Le troisième, s'apparente à une constellation de mutations diffuses au sein du territoire

rural. Au cours des années 2000, deux logements individuels commencés sur trois demeurent construits en diffus. Ces développements sont d'autant plus prégnants qu'ils ne sont pas contraints, en l'absence de documents d'urbanisme, dès lors que le calibrage des réseaux structurants apparait suffisant.

A noter, également, le faible niveau de développement de l'habitat dans un secteur à l'ouest d'Auch, compris entre le sud de la RN124 et le nord de la RN21, dans un triangle Manciet-Saint-Maur-Auch.

**Exemple, secteur d'Eauze (CC du Grand Armagnac):
Habitat individuel en secteur diffus, taille moyenne des parcelles de 5 000 m²**

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Une proportion croissante de logements individuels en lotissement

Alors que la construction dans le diffus représentait plus de trois quarts des réalisations au cours des années 2000, la proportion de production de logements individuels inclus dans des opérations groupées a connu une forte augmentation depuis 2013. Aujourd'hui, la proportion des logements individuels produits en lotissement représente au moins un logement individuel sur trois.

En dehors de ces dernières années, ce type d'offre a représenté entre 20% et 25% des logements individuels commencés depuis le milieu des années 90.

Sur cette période, la taille moyenne des opérations a oscillé entre 7 et 8 lots. Les programmes de taille importante, présentant 20 parcelles ou plus, ne constituent, quant à eux, que 9% de l'offre globale.

La surface moyenne des parcelles individuelles apparait corrélée à la taille de ces lotissements : de 970 m² environ pour les opérations de 20 lots ou plus, à près de 1 560 m² pour celles de 6 à 9 lots jusqu'à plus de 2 300 m² pour celles de moins de 4 lots.

Une part importante de ce type d'offre se concentre aujourd'hui sur la partie Est du territoire. Pour l'année 2016, à l'échelle du Gers, un lot sur deux a ainsi été réalisé au sein des trois communautés de communes de la Gascogne Toulousaine, des Coteaux Arrats Gimone et du Savès.

Au regard de l'attractivité résidentielle importante de ces territoires, ceux-ci accueillent notamment certains des programmes les plus importants (ceux de plus de 20 lots), même s'il convient de rappeler qu'ils sont loin d'être représentatifs de l'ensemble de la production sur le territoire. Cette typologie a notamment pu se dessiner sur L'Isle-Jourdain avec de nombreux lots sortis de terre au cours des années 2 000.

Exemple, secteur de L'Isle-Jourdain (CC de la Gascogne Toulousaine): Lotissements de plus de 20 lots, 10-15 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles environ 700 m²

Sources: Google Street View, Google earth 2017



Les opérations de moins de 20 lots apparaissent quant à elles réparties de façon plus homogène sur le territoire. Celles-ci ont, notamment, été insérées dans des secteurs ruraux à proximité d'axes routiers structurants tels que la RN124 avec des parcelles d'une superficie moyenne dépassant les 1 000 m², dont une partie importante est notamment réservée aux accès privés.

Exemple, secteur de Montégut (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne) : Lotissements de 10 à 19 logements, 8-10 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles environ 1 200 m²

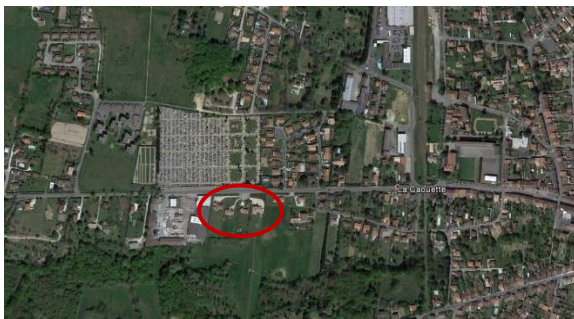
Sources : Google Street View, Google earth 2017



De plus petits lotissements comportant des parcelles aux surfaces moyennes plus importantes peuvent également être recensés, notamment sur certaines entrées de centres-bourgs, en linéaire des axes routiers.

Exemple, secteur de Fleurance (CC de la Lomagne Gersoise) : Lotissements inférieurs à 5 lots en entrée de ville, environ 5 logements à l'hectare, taille moyenne des parcelles plus de 2 000 m²

Sources : Google Street View, Google earth 2017



Les réalisations en collectif : une empreinte importante des résidences défiscalisées

Si une large partie de la production immobilière réalisée à l'échelle du territoire s'est traduite par de l'habitat individuel et des formes pavillonnaires diffuses induisant un mitage de l'urbanisation, les modalités de développement observées depuis une dizaine d'années ont fait émerger de nouvelles formes d'habitat plus dense (collectif, individuel groupé).

Depuis le milieu des années 2000, la production en collectif s'est matérialisée sous diverses formes. Près d'un tiers de cette production s'est réalisée au sein de la préfecture gersoise où de nombreuses résidences en promotion ont été mises en chantier entre les années 2005 et 2008, période marquée par le recours aux dispositifs défiscalisés avec 150 à 300 logements collectifs commencés annuellement. Ce type d'opérations a le plus souvent été inséré en lisière du tissu urbain au sein des quartiers péri-centraux d'Auch et moins en comblement de dents creuses dans le cœur urbanisé.

Les réalisations en collectif ont également intégré de nombreux logements sociaux (cf. chapitre Habitat).

Exemple, secteur d'Auch (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne) : Résidence en collectif R+2, 80-100 logements à l'hectare, taille moyenne d'une parcelle 100-120 m²

Sources : Google Street View, Google earth 2017



Une majorité de constructions économiques destinée à l'agriculture

Sur la période 2010-2020, les prélèvements d'ENAF à destination d'activités économiques représentent près de 410 ha.

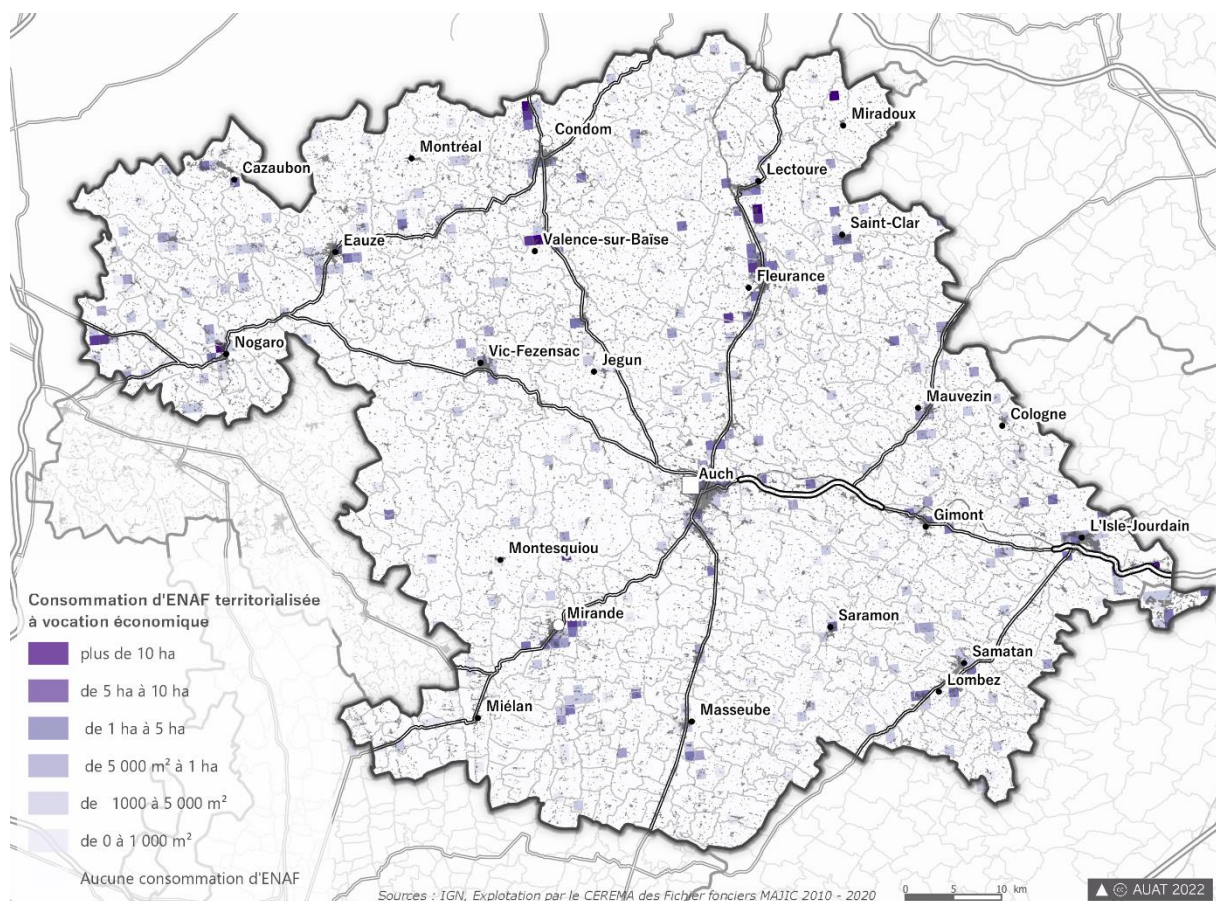
Ils sont principalement comptabilisés sur les CC de la Lomagne Gersoise, de la Ténarèze, du Bas Armagnac, de la Gascogne Toulousaine et sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (69% des prélèvements à elles cinq), mais concernent pour autant l'ensemble des intercommunalités.

L'analyse territorialisée de la consommation d'espace à vocation économique démontre une concentration des principaux prélèvements sur les polarités majeures du territoire (Auch, Mirande, Lombez, Samatan, L'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance, Condom, Eauze, Valence-sur-Baïse...).

Les observations à partir de photographies aériennes indiquent que les installations photovoltaïques au sol ont été comptabilisées dans les volumes dédiés à l'économie.

Repérage des espaces ayant muté à des fins d'urbanisation à vocation économique, entre 2010 et 2020, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : Fichiers MAJIC 2010-2020, DGFIP 2021, IGN AUAT



32% de la surface de bâtiments produite sur la dernière décennie sur le SCoT de Gascogne s'est traduite par la réalisation de locaux agricoles (soit plus de 332 000 m²). Après une forte baisse entre 2009 et 2012, ces derniers connaissent une nouvelle dynamique de construction depuis 2013.

Les hangars, silos ou autres bâtiments agricoles sont des éléments structurants des paysages ruraux du territoire.

Ils jouent un double rôle : pratique d'une part, pour le stockage des productions et l'entretien des différents matériels nécessaires aux exploitations agricoles et symbolique, d'autre part, car ils sont également le reflet du dynamisme et du développement de ces activités.

L'ensemble de ces constructions, au plus près des exploitations, est majoritairement desservi par les principaux réseaux (eau, électricité, téléphone...), et connecté aux routes qui maillent le territoire.

De nombreux bâtiments d'exploitation avec toitures photovoltaïques ont été créés au cours de cette période, contribuant à la rénovation des bâtis anciens ou encore au développement d'activités sur zone (diversification, contribution au financement du développement des exploitations grâce à la vente d'énergie solaire, modernisation des structures...).

Présents sur l'ensemble du territoire du SCoT, ces bâtis s'inscrivent sur la dernière décennie principalement au sud de la RN124 (CC Astarac Arros en Gascogne, CC Val de Gers), dans l'Armagnac et sur les Bastides de Lomagne.

Exemple, secteur de Roquelaure (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne) : Hangar agricole « photovoltaïque »

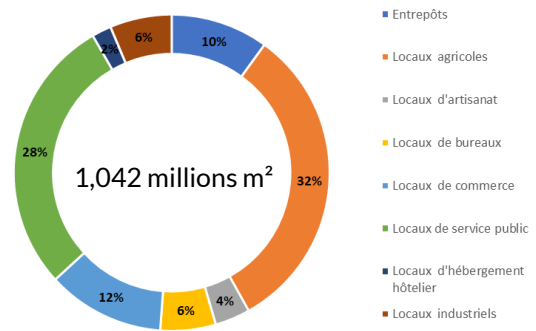
Source : Google Earth 2017



Les autres secteurs d'activités ayant fait l'objet de constructions importantes depuis 2010 sur le SCoT sont principalement les services publics (28% des surfaces), les commerces (12%) et les entrepôts (10%).

Répartition de la surface de locaux construite entre 2010 et 2020, selon le type d'activités

Source : Sit@del



Le tertiaire (6%), l'industrie (6%), l'artisanat (4%) et les locaux d'hébergement hôtelier (2%) n'ont, eux, représenté qu'une faible proportion des surfaces construites.

L'offre immobilière et foncière constitue un levier d'attractivité pour l'accueil et le développement d'entreprises sur le territoire. Toutefois, les espaces d'accueil économique sont aussi une source importante de consommation d'espace et de recul des ENAF.

Un ralentissement de la production de locaux d'activités depuis la fin des années 2000

Entre 2010 et 2020, près d'1,042 million de m² de locaux d'activités ont été construits sur le territoire du SCoT de Gascogne, soit une moyenne annuelle d'environ 10 ha de nouveaux bâtiments économiques.

Ces nouveaux bâtiments se sont développés dans chacune des intercommunalités, avec une prépondérance toutefois à noter sur le principal pôle urbain puisque la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne a accueilli 17% de ces constructions. Trois autres intercommunalités se démarquent également avec une production plus importante que les autres : il s'agit des deux communautés de communes de la frange Est sous influence toulousaine (CC de la Gascogne Toulousaine : 11% et CC de la Lomagne Gersoise : 11%) ainsi que la CC de la Ténarèze : 9%. Les 9 autres intercommunalités ont toutes accueilli entre 3 et 7% des locaux d'activités produits sur la dernière décennie.

Du point de vue de l'évolution de la construction, depuis la crise de 2008-2009, le rythme de production immobilière s'est fortement ralenti sur le territoire. Entre 2004 et 2007, la production annuelle dépassait les 150 000 m² de locaux d'activités, alors que sur la période récente (2010-2020), seulement 89 400 m² ont été produits annuellement.

Certaines opérations d'envergure, qui se sont déployées récemment sur le territoire, notamment sur la frange Est, ont bénéficié de réflexion d'ensemble voire de procédure d'aménagement. C'est le cas par exemple de la zone d'activité mixte de Pont Peyrin à L'Isle Jourdain. Localisée en bordure de la RN124 et identifiée comme l'une des 40 zones économiques d'envergure régionale (Occitanie Zones Economiques), cette zone d'activités implantée en discontinuité du centre-ville a connu un fort développement sur les deux dernières décennies : au début des années 2000, elle accueillait, sur environ 5 ha, un hôtel d'entreprises en entrée de zone et une dizaine d'entreprises commerciales en bordure de la RN124. Depuis, ce sont plus de 25 ha qui ont été urbanisés pour accueillir une polarité commerciale, une quarantaine d'entreprises et environ 500 emplois.

L'Isle Jourdain (CC de la Gascogne Toulousaine) : Zone d'activités de Pont Peyrin

Sources : Google Street View, Google Earth 2017



Si les principales zones d'activités du territoire sont concentrées dans les communes les plus importantes du SCoT, il n'en reste pas moins que de nombreuses petites zones se sont développées dans le milieu rural pour répondre aux besoins des entreprises locales. En effet, 70% des communes (soit 284 communes) accueillent au moins un espace économique sur leur territoire.

Ces activités apparaissent souvent implantées en discontinuité de l'urbanisation, le long des infrastructures de transport, induisant ainsi un mitage et une consommation foncière importante.

**Ordan-Larroque (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne) :
Implantation logistique dans la CA Grand Auch Cœur de
Gascogne, au croisement de la RN124 et de la RD374, sur
un tènement de 3 ha**

Sources : Google Street View, Google earth 2017



**Saint-Elix-Theux (CC Astarac Arros en Gascogne) : Vente
de matériel agricole, le long de la RD 2, sur un tènement de
10 000 m²**

Sources : Google Street View, Google earth 2017



Outre le développement des zones d'activités de rayonnement régional, intercommunal ou plus local, le territoire a enregistré d'autres formes de mutations des espaces agricoles, naturels et forestiers par la réalisation, notamment, d'infrastructures structurantes de transports (aménagement de la RN124 sur les communes d'Auch, Lahitte, Marsan...), d'équipements hospitaliers (Hôpital de Vic-Fezensac...), de centre de formation (institut de formation en soins infirmiers à Auch...), de parcs de stationnement, de châteaux d'eau, de centrales à béton...



Ventes de biens immobiliers et de terrains non bâtis

Ce qu'il faut retenir :

- Une reprise des ventes, amorcée en 2015
- Un marché des terrains non bâtis relativement prégnant, caractéristique des territoires ruraux
- Un marché des maisons et des appartements dominés par l'ancien
- Des prix médians, très contrastés entre intercommunalités, traduisant les tensions sur le marché du logement sur les parties est et centrale du territoire
- Trois intercommunalités concentrent la grande majorité des ventes d'appartements (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne, CC du Grand Armagnac, CC de la Gascogne Toulousaine)

Chiffres clés

15 984 ventes en cumulé entre 2012 et 2016, dont **3 474** en 2016

346,5 millions d'euros (volume financier en 2016)

1 280 €/m² pour l'achat d'une maison ancienne en 2016

1 220 €/m² pour l'achat d'un appartement neuf en 2016

L'analyse des marchés immobiliers et des terrains non bâtis pour l'ensemble du SCoT de Gascogne est effectuée à partir des données DVF (Demande en Valeurs Foncières) proposées par la DGFIP.

Afin d'approcher au mieux ces différents marchés, seules les ventes non complexes³ concernant des transactions financières supérieures à 1€ ont été étudiées.

Les fichiers DVF fournis récapitulent ainsi, sur le périmètre du SCoT, les ventes immobilières publiées dans les conservations des hypothèques, complétées du descriptif des biens en provenance du cadastre, ceci sur une période maximale de cinq ans.

Pour chaque vente enregistrée, la nature du bien, la date de mutation, les références de publication au fichier immobilier, ainsi que la valeur foncière déclarée, sont renseignées.

La période d'analyse couvre les années 2012 à 2016, et le secret statistique exclut tous chiffres sur un périmètre qui regrouperait moins de onze ventes.

La reprise des ventes amorcée en 2015, se confirme en 2016

Le SCoT de Gascogne avec 4 600 habitants de plus entre 2009 et 2014 (925 habitants supplémentaires par an) connaît une reprise démographique en lien avec l'attractivité de la grande agglomération toulousaine et des villes moyennes proches.

La dynamique de production de logements (+ 7 020 logements entre 2008 et 2013) révèle plusieurs phénomènes à l'œuvre sur le territoire. Au-delà de l'inadéquation entre l'accueil de population et cette production (cf. chapitre Habitat), ce sont des phénomènes de vacance importante ainsi qu'une production quasi exclusivement tournée vers le logement individuel qui sont mis en exergue.

Autre facteur prépondérant pour le territoire, ses caractéristiques rurales, qui se reflètent dans le volume de ventes de terrains non bâtis.

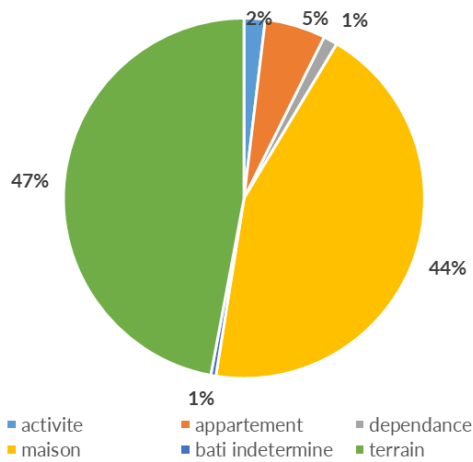
Avec 47% des ventes cumulées (7 520 ventes) depuis 2012, les terrains représentent, en effet, l'essentiel des transactions devant les ventes de maisons (44%, 7 017 ventes).

³ Vente complexe : vente de biens multiples. Exemples : un appartement et une maison, plusieurs appartements, plusieurs maisons, un appartement et un terrain...

Suivent ensuite les ventes d'appartement (5%, 872 ventes), les 4% restants se partageant entre les ventes de locaux d'activités (2%), les dépendances (1%) et des bâtis indéterminés pour moins de 1%.

Nombre de ventes selon le type de bien vendu, depuis 2012, sur le SCoT de Gascogne

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017 AUAT

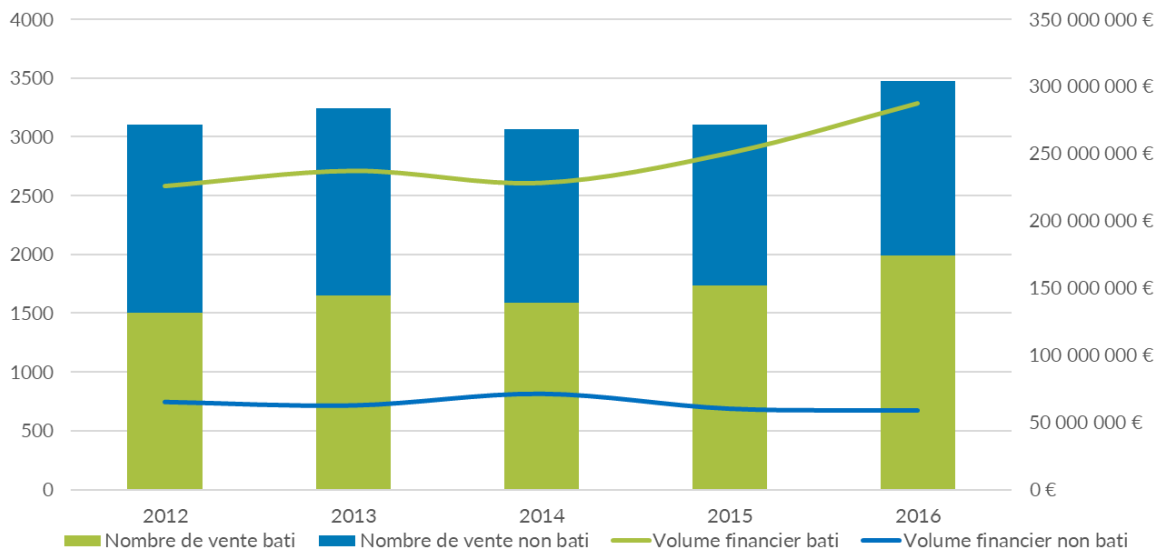


Les ventes globales de biens (bâti et non bâti) apparaissent relativement stables sur le territoire, aux alentours de 3 130 ventes en moyenne annuelle entre 2012 et 2015. L'année 2016 marque une reprise nette dans les transactions (3 374 ventes, soit +12% par rapport à 2015, et 346,5 millions d'€ de volume financier), notamment portées par les ventes de biens immobiliers⁴ (1 990 ventes contre une moyenne de 1 620 ventes sur les quatre années précédentes), même si les ventes de biens non bâtis se hissent au-dessus des volumes échangés en 2014 (1 484 ventes), après quatre années de baisse.

A l'échelle du SCoT, les maisons représentent 89% des ventes, contre 11% pour les appartements. Cette proportion est quasi identique lorsque les marchés anciens et neufs⁵ sont comparés (respectivement 90% et 10%).

Evolution du nombre de ventes (bâti et non bâti) et du volume financier, sur le territoire du SCoT de Gascogne entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2012-2017, AUAT



⁴ Biens immobiliers: maisons, appartements, dépendances, locaux d'activités.

⁵ Marché neuf / ancien : l'ancienneté d'un local est appréciée à partir de son année de construction, récupérée depuis la source de données MAJIC. Si elle est antérieure à 5 ans au

moment de la vente alors le local est considéré comme « ancien », dans le cas contraire, il sera considéré comme « neuf ». Si l'année de construction n'a pu être déterminée, son ancienneté est « non déterminée ».

Le marché des maisons dominé par l'ancien

Sur les 7 017 ventes de maisons, 6 198 représentent des achats dans l'ancien (91%) pour 632 dans le neuf (9%), près de 187 restant non déterminées.

Concentrées sur la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne (1 250 ventes, 18% du total), la CC de la Lomagne Gersoise (908 ventes, 13%), la CC de la Gascogne Toulousaine (712 ventes, 10%) et la CC de la Ténarèze (644 ventes, 9%); ces cinq intercommunalités regroupent 50% des achats pour ce type de bien, sur la période d'observation.

Le prix médian au m² ne cesse de baisser dans l'ancien, passant de 1 420 €/m² en 2012 à 1 277 €/m² en 2016 contre 1 714 €/m² dans le neuf positionnant le marché de seconde main dans des ordres de prix plus abordables pour les ménages. L'écart de prix médian au m² entre les maisons neuves et anciennes s'est notamment creusé au cours des dernières années passant de 368 €/m² en 2012 à plus de 436 €/m² en 2016.

A l'échelle des intercommunalités (cf. données détaillées en annexe), les prix médians entre maisons anciennes et neuves, comme leurs évolutions, apparaissent très contrastés, pouvant varier du simple au double entre territoires.

Sous l'effet de l'accroissement de population et du nombre de ménages, la partie est du territoire connaît des tensions sur le marché du logement avec des coûts pour l'immobilier plus élevés que sur d'autres secteurs. Ainsi, la CC de la Gascogne Toulousaine, seul intercommunalité dont les prix médians (anciens et neufs) sont au-dessus de 2 000 €/m² (respectivement 2 157 €/m² et 2 333 €/m² en 2016), voit augmenter les prix du neuf (2 181 €/m², en 2012 contre 2 333 €/m², en 2016) plus rapidement que dans l'ancien (2 047 €/m², en 2012 contre 2 157 €/m², en 2016).

8 appartements sur 10 vendus au sein de trois intercommunalités

Les ventes d'appartement, troisième marché sur le territoire, avec un peu plus de 5% des transactions, apparaissent, en volume, sept fois moins important que celui des maisons individuelles.

Ce concentrant principalement sur trois intercommunalités (CA du Grand Auch Cœur de Gascogne: 50%, 440 ventes; CC du Grand Armagnac: 22%, 192 ventes et la CC de la Gascogne Toulousaine: 13%, 113 ventes) qui

regroupent 85% des ventes, il n'a, par exemple, fait l'objet d'aucune opération sur les cinq dernières années sur la CC Astarac Arros en Gascogne.

Tout comme le marché de la maison individuelle, les appartements dans l'ancien constituent la majorité des transactions: 80% (environ 660 ventes) sur cette période, contre 20% (environ 170 ventes) dans le neuf.

L'année 2016, marque une légère reprise dans les ventes (+ 22% dans l'ancien et + 37% dans le neuf par rapport à l'année 2015).

Bien que les prix médians oscillent à l'échelle du territoire, entre 2012 et 2016, ils restent stables dans l'ancien (1 292 €/m² en 2012 contre 1 310 €/m²). Le faible nombre de transactions dans le neuf (en moyenne 34 par an sur cinq ans) limite l'appréciation de l'évolution des prix médians sur ce segment de marché. Toutefois, il semble s'orienter à la baisse (1 280 €/m² en 2012 contre 1 219 €/m²) et reste légèrement en dessous des prix médians observés dans l'ancien.

A l'échelle des intercommunalités, seule la CC de la Gascogne Toulousaine affiche des prix médians au m², comme pour la maison individuelle, supérieur à 2 000 €/m². Pour autant, l'année 2016 semble marquer un tournant sur ce territoire (tendance qui devra être confirmée après consolidation des chiffres), les prix affichés étant descendus sous ce seuil (1 802 €/m² dans l'ancien contre 1 992 €/m² dans le neuf). Sur la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne (les prix médians environ 1 370 €/m² dans l'ancien) ou encore sur la CC du Grand Armagnac (prix médian environ 1 060 €/m² dans l'ancien), les prix restent beaucoup plus abordables pour de jeunes ménages primo-accédants.

Le marché des terrains non bâti, un marché prépondérant sur le territoire

Les ventes de terrains non bâti, terrains non support de constructions, représentent l'essentiel des transactions sur le territoire (47%). Marché majeur, il reste toutefois extrêmement difficile à appréhender. En effet, pour distinguer la part de terrains bénéficiant de droits à construire (pouvant faire l'objet d'une urbanisation), des terrains agricoles ou « naturels », un croisement avec les documents d'urbanisme en vigueur s'avère nécessaire. Néanmoins, le territoire ne bénéficie que d'une très faible couverture en document d'urbanisme locaux (PLU/i ou cartes communales) et la majorité des ventes restent par conséquent non déterminées.



Enjeux en matière d'occupation des sols, de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de vente de biens immobiliers et de terrains non bâtis

Maintien et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (modération de la consommation)

Favoriser le développement durable du territoire

Maintenir la diversité des espaces, des paysages...

Accompagner les mutations du monde agricole, notamment liées au renouvellement des exploitants, de l'organisation des filières agroalimentaires, des débouchés pour les productions locales (internes/externes au territoire)

Préserver le patrimoine naturel (dont forestier), support des continuités écologiques du territoire

Elaborer des documents d'urbanisme intégrant vision urbaine et protection des espaces agricoles et naturels

Identification d'une limite franche entre espaces urbains et espaces agro-naturels

Réduire les espaces de développement urbain par extension

Éviter toute concurrence entre espaces

Limiter les rapports conflictuels pouvant exister à l'interface entre tissu urbain et espaces agricoles

Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'activité agricole

Limiter les implantations au sol sur des terres potentiellement exploitables

Définir une politique volontariste d'implantation sur les bâtiments d'activités et/ou publics

Développement des politiques de revitalisation des centres-bourgs

S'appuyer sur les politiques régionales en la matière pour enrayer la vacance, la vétusté du bâti, la déprise commerciale...

Favoriser la polarisation à proximité des aménités pour redynamiser ces espaces

Rationalisation du foncier, en identifiant des secteurs privilégiés de renouvellement urbain ou d'intensification urbaine

Limiter la dilution des tissus urbains, la consommation d'espace

Rapprocher les fonctions habitat/emploi/équipement/services...

Maîtrise du développement résidentiel, notamment de l'habitat diffus

Limiter l'étalement urbain, le « grignotage » des espaces agro-naturels, l'éloignement des aménités

Réhabiliter les bâtiments existants sur le territoire (logements vacants, bâtiments agricoles...)

Favoriser la réhabilitation des logements existants

Limiter l'éparpillement des bâtiments agricoles : hangars...



Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Ce qu'il faut retenir :

- Une mosaïque de milieux favorable à une biodiversité riche et patrimoniale
- Des espaces agricoles essentiels au fonctionnement des milieux naturels (espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches...)
- Une périurbanisation et une évolution des pratiques agricoles qui impactent le fonctionnement des milieux naturels et fragilisent cette richesse écologique (développement résidentiel pavillonnaire, recul du système traditionnel polyculture-élevage, diminution du bocage, drainage et irrigation...)
- Une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité au travers de périmètres réglementaires et d'inventaires (Natura 2000, ENS, ZNIEFF...)
- Un projet de Parc Naturel Régional sur l'Astarac
- Un maillage de continuités écologiques fonctionnel et des espaces reconnus à travers le SRCE à prendre en compte pour construire le projet de Trame Verte et Bleue
- Des corridors à remettre en bon état impactés par plusieurs obstacles : artificialisation des sols, mitage, pratiques agricoles, ouvrages hydrauliques, infrastructures routières...

Chiffres clés

85 300 ha d'espaces naturels

5 sites Natura 2000

1 200 km de cours d'eau classés

153 ZNIEFF

4 500 ha de zones humides inventoriées par les Départements

68 Espaces Naturels Sensibles dont 18 prioritaires

31 600 ha de réservoirs de biodiversité boisés (SRCE)

1 500 km de corridors écologiques (SRCE)

760 obstacles aux continuités écologiques (SRCE)

Un patrimoine naturel riche et diversifié entre plaines et coteaux

Soumis à plusieurs influences climatiques et géographiques (atlantique, méditerranéenne, montagnarde et continentale), le territoire du SCoT de Gascogne offre une grande diversité de milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale auxquels s'ajoutent l'empreinte de l'homme et l'activité agricole en particulier.

Situé entre plaine et coteaux, la biodiversité du Gers constitue un maillon important à l'échelle du Sud-Ouest, essentiellement porté par les zones humides des étangs de l'Armagnac et les boisements et milieux ouverts de plaine de l'Astarac et de l'Armagnac. La biodiversité du Gers conserve encore ses fonctionnalités, grâce à un maillage de continuités écologiques permettant le déplacement des espèces de plaine du piémont pyrénéen à l'Armagnac, mais également vers le massif central. Le territoire du

SCoT de Gascogne présente ainsi un rôle important dans les continuités écologiques vers d'autres régions et constitue une portion de l'axe « Pyrénées-Atlantiques » identifié à l'échelle nationale.

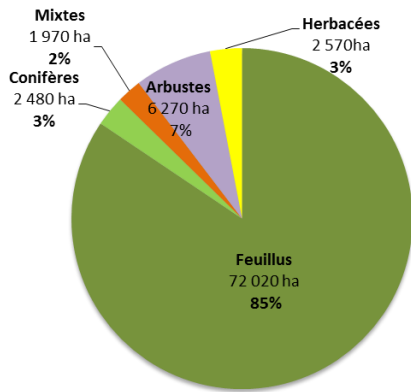
Le territoire, étant fortement marqué par l'agriculture, la richesse des milieux naturels, de la faune et de la flore est en outre étroitement liée au type d'activité agricole rencontré. Les espaces agricoles jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement de ces continuités écologiques. Toutefois, l'évolution de l'agriculture et des exploitations agricoles dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, notamment le recul du système traditionnel de polyculture-élevage, la diminution du bocage et l'héritage du développement du drainage et de l'irrigation ont des répercussions sur le fonctionnement des milieux naturels.

Des habitats naturels très diversifiés en mosaïque

Une grande diversité d'habitats naturels compose le territoire du SCoT de Gascogne. Les statistiques issues de la couche d'occupation du sol OCS GE de l'IGN de 2013 illustrent de par leur échelle et leur précision que partiellement cette diversité. D'après ce référentiel, les espaces naturels couvrent 15% du territoire du SCoT, soit plus de 85 000 ha composés à plus de 97% d'espaces boisés.

Espaces naturels rencontrés sur le SCoT

Source : OCS GE 2013



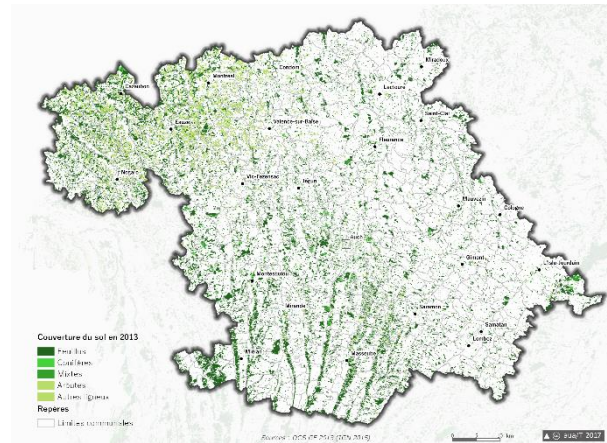
Des bois et forêts omniprésents et très morcelés

Couvrant près de 15% du territoire, la couverture forestière est omniprésente au sein du SCoT. Même si le département ne se démarque pas par sa superficie boisée, une des plus faible de la région, quelques forêts ou grands bois méritent une attention particulière. Il s'agit par exemple des bois de Masous, d'Aignan, d'Auch, de Bassoues, de Saint-Blancard, des forêts de Berdoues, de Réjaumont, de Gajan et enfin des secteurs boisés de l'Armagnac. Mais ce sont surtout de nombreux petits bois et bosquets que l'on rencontre. Ils illustrent le plus souvent la régression des grandes forêts et le recul du bocage.

La surface boisée est effectivement très morcelée et constitue les fragments résiduels d'une vaste forêt originelle et des immenses possessions seigneuriales ou monastiques. Tout le territoire est mité par ces nombreux lambeaux, dont les principaux forment aujourd'hui l'essentiel des bois communaux et des forêts domaniales regroupées majoritairement dans l'Astarac et l'Armagnac.

Répartition des surfaces forestières

Sources : OCSGE 2013, IGN 2015, AUAT



Boisements des coteaux de l'Astarac

Source : AUAT



Quatre grands types de bois ou forêt présents dans le Gers peuvent être décrits :

- Forêts ou bois de feuillus (chênaie à chênes sessiles, chênaie thermophile, pubescente ou acidiphile) : les boisements de chênes sessiles les plus répandus sur le territoire du SCoT, ont été largement morcelés dans les secteurs les plus cultivés, et occupent généralement les pentes les plus abruptes. Les boisements de chênes pubescents thermophiles, installés sur les sols secs et calcaires comme en Astarac, recèlent un potentiel d'espèces élevé et abritent un cortège végétal très diversifié (Orchidées). Les chênes acidiphiles (sessile, pédonculé) et les châtaigniers se retrouvent dans les bois de l'Armagnac
- Forêts riveraines, fourrés humides (saulaie-peupleraie, l'aulnaie- frênaie...): ces formations arborées se retrouvent quasiment le long de tous les cours d'eau et étangs ou lacs collinaires
- Forêts ou bois de résineux
- Forêts mixtes.

Des prairies et pelouses fragilisées par l'évolution des pratiques agricoles

Plusieurs grands types de prairies ou de pelouses sont présents sur le territoire du SCoT de Gascogne. Directement liés aux pratiques agricoles, ces habitats naturels sont très favorables à la diversité floristique :

- Prairies de fauche ou pâtures hygrophiles (substrat humide) : situées généralement en fonds de vallée ou en zone inondable, ces prairies sont très sensibles aux actions modifiant leur équilibre hydrique (drainage), leurs teneurs en minéraux (amendements) ou leurs caractéristiques pédologiques (labours, piétinements...). Ces prairies sont actuellement en forte régression du fait de la mise en culture et du drainage de l'irrigation et des plantations de peupliers. Ces prairies humides sont directement liées à des pratiques agricoles, principalement la fauche et le pâturage. La floraison de fin de printemps est souvent dominée par des graminées. Elles sont très colorées et spectaculaire, et accueillent une flore assez diversifiée mais menacée (Fritillaire pintade, Jacinthe de Rome). Elles présentent, par ailleurs, un intérêt pour la faune (papillons comme le Cuivré des marais, chauves-souris notamment). Elles sont rares à l'échelle

régionale et certaines sont classées en habitat d'intérêt communautaire. Outre leur intérêt pour la faune et la flore, ces prairies participent au cycle de l'eau (filtration, alimentation des nappes, expansion des crues).

- Prairies de fauche et pâtures mésophiles (substrat frais mais non mouillé) : ce sont les prairies les plus intensives, faisant l'objet d'amendements importants et réguliers, soumises à plusieurs fauches dans l'année ou bien supportant une présence animale importante. Les graminées y sont importantes et la flore dans l'ensemble assez peu diversifiée, dépendant étroitement de l'intensification des pratiques et de l'usage agricoles. Cependant, quelques rares prairies « naturelles » subsistent, pâturées pour la plupart ou fauchées une à deux fois par an (avec peu de fertilisation), offrant alors un très intéressant cortège floristique et faunistique.
- Prairies et pelouses acidophiles : elles sont localisées dans la partie occidentale du territoire, essentiellement dans l'Armagnac, mais aussi sur les versants orientaux des coteaux du Sud. S'y développent quelques étendues d'herbes basses avec notamment de belles populations d'*Orchis morio*.
- Les pelouses calcaires et sèches : elles se rencontrent essentiellement sur les secteurs de coteaux (principalement dans l'Astarac), le plus souvent sur de faibles surfaces, sur les sommets et les versants exposés Ouest ou Sud. Elles sont caractérisées par leur richesse et originalité floristique (nombreuses espèces à affinités méridionales ou steppiques, nombreuses orchidées). En mosaïque avec des landes sèches, elles présentent également un fort intérêt faunistique, en particulier pour l'entomofaune et l'herpétofaune. Nombre de ces pelouses ne se maintiennent que grâce au pâturage ou à la fauche, empêchant la reprise de l'évolution progressive vers la forêt. Ces milieux sont sensibles à l'érosion (piétinement et surpâturage), à l'eutrophisation (apports de minéraux par amendements) et à la déprise agricole (risque de fermeture du milieu si abandon des pratiques agricoles).

Prairies sur les coteaux du Lizet et de l'Osse près de Montesquiou

Source : CPIE Pays Gersois



Des landes et fourrés issus de l'enfrichement des pelouses

Plusieurs types de landes et fourrés s'imbriquent étroitement entre les pelouses, prairies et boisements. Il s'agit notamment des landes à genêts scorpions, sur des sols plutôt secs et superficiels des versants Sud et Sud-Ouest (notamment dans l'Astarac), des landes à spartiers, sur des sols un peu plus profonds, qui se développent rapidement en l'absence de pâturage des pelouses sèches, des landes à genévriers, sur les sols argilo ou marno-calcaires des versants Nord. Nombre de ces habitats sont issus de l'enfrichement des pelouses sèches, colonisés par des arbustes pionniers : ronces, églantiers, genévriers, genêts et ajoncs, mais aussi Genêt hérissé et Genêt scorpion, beaucoup plus rares. Les landes évoluent par la suite en fourrés puis boisements. En Armagnac, les landes atlantiques inféodées à ce climat sont dominées par des bruyères et ajoncs qui se développent sur des sols pauvres et sableux.

Landes à spartiers et à bruyères

Source : ADASEA 32



Des espaces cultivés et en jachère favorables aux plantes messicoles

Les champs et autres terres cultivées (céréales, vignes, vergers, prairies améliorées) représentent les surfaces les plus importantes du département. Même si, a priori, ces milieux cultivés ne sont pas connus pour leur intérêt botanique, ils ont la particularité de favoriser des plantes liées au travail du sol. Ainsi, les cultures céréalières, et plus particulièrement automnales (blé, orge, etc.), permettent le développement d'espèces annuelles, telles que les messicoles⁶ des cultures, notamment dans les parcelles conduites de manière plus « extensive ». Dans les vignes et vergers, le travail du sol peut favoriser les plantes à bulbes telles que les tulipes sauvages. Les grandes cultures (céréales d'hiver, maïs, etc.) se trouvent majoritairement sur les reliefs doux. En vallée, les terres inondables enrichies par les alluvions sont souvent vouées à la maïsiculture. Les vignes ont fortement régressé au cours des siècles, et notamment depuis la crise du phylloxera à la fin du XIX^{ème} siècle, et sont majoritairement cantonnées dans le PETR Pays d'Armagnac aujourd'hui. Représentant une surface limitée aujourd'hui, des vergers sont surtout localisés sur les Communautés de Communes de la Lomagne Gersoise et de la Ténarèze, en marge de la plaine garonnaise et de l'Agenais. Ce sont principalement des vergers de prunes d'Ente, ou prunes d'Agen, destinées à la fabrication des pruneaux. Plus rares, les champs de noyers, pommiers et noisetiers alimentent une fruiticulture plus confidentielle. En bordure des habitations, le long des chemins et en bordure des champs, des arbres fruitiers étaient entretenus

⁶ Les plantes messicoles, ou simplement messicoles, sont des plantes annuelles à germination préférentiellement automnale ou hivernale et habitant dans les moissons

mais ils le sont malheureusement de moins en moins.

La spécialisation de l'agriculture, l'intensification des vignes et vergers et, d'une manière générale, les modifications des pratiques agricoles, ont fait disparaître de nombreux habitats d'une flore originale. Aujourd'hui, les plantes caractéristiques de ces milieux trouvent refuge, dans la majorité des cas, en bordure des parcelles agricoles, dans des friches et parfois des jardins.

Plantes messicoles

Source : ADASEA 32



Des rivières, étangs et autres zones humides diversifiés mais fragilisés

Le département du Gers n'est pas connu pour ses zones humides, pourtant, historiquement, de grandes zones marécageuses et tourbeuses se développaient dans l'Armagnac à la limite des Landes. Mais ces secteurs ont depuis longtemps été drainés et les zones humides n'y sont plus que relictuelles, dispersées, le plus souvent fortement dégradées et en situation de sursis. Certains de ces milieux ont ainsi été entièrement créés par l'homme (mares, étangs, lacs collinaires, fossés, gravières...). D'autres, au contraire, ont vu leur surface se réduire jusqu'à la quasi-disparition depuis la moitié du XX^{ème} siècle. Le Gers possède néanmoins encore aujourd'hui quelques zones humides, de taille plus modeste, réparties un peu partout sur le territoire du SCoT :

- Les étangs et landes humides de l'Armagnac sont encore riches d'une flore et d'une faune originale, malgré la pression anthropique (drainage, intensification agricole, pollution, etc.)
- Le complexe alluvial de l'Adour et ses affluents (ripisylves, bancs de graviers, gravières) accueille une flore riche et

diversifiée même si de nombreuses plantes exotiques et adventices viennent concurrencer certaines espèces patrimoniales

- Les autres rivières comme la Save, le Gers, l'Arrats ou la Gimone, offrent également quelques faciès différents
- De nombreux lacs collinaires ponctuent le chevelu hydrographique du département. Les vases et zones exondées de ces retenues accueillent de façon éphémère des peuplements végétaux originaux, et sont favorables à certaines espèces animales
- Les mares de l'Astarac réservent également quelques surprises botaniques et faunistiques
- Enfin, les dernières prairies humides qui subsistent dans les plaines inondables des différentes rivières, souvent très anciennes, offrent encore une belle diversité végétale.

Les milieux humides au sens large sont donc diversement représentés sur le territoire. Toutes ces zones sont extrêmement fragiles et menacées.

Zones humides

Sources : ADASEA 32, CD 32



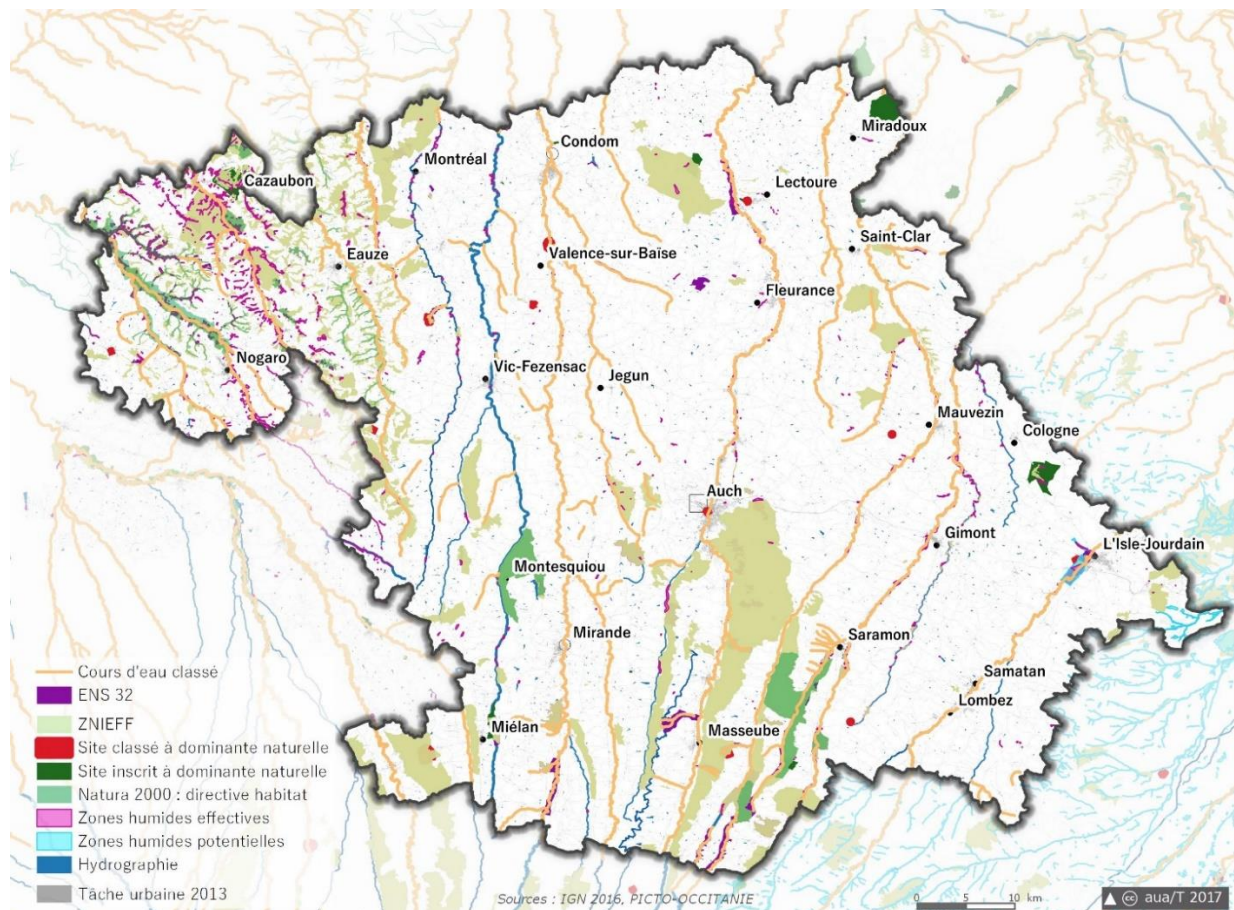
Périmètres réglementaires et d'inventaires : une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité

Certains milieux naturels constituent des réservoirs d'espèces de par la diversité et/ou le nombre d'espèces qu'ils abritent ou en raison de leur caractère rare ou protégé. Leur identification est basée sur des inventaires naturalistes reconnus auprès de l'Etat à travers des périmètres réglementaires de protection et de gestion et des périmètres d'inventaires.

Aujourd'hui, plusieurs périmètres officiels participent à une meilleure identification des enjeux écologiques et biologiques sur le territoire du SCoT de Gascogne. Les périmètres réglementaires et d'inventaires sont essentiellement regroupés, d'une part, au niveau des zones humides et milieux ouverts de l'Armagnac et, d'autre part, sur les boisements et milieux ouverts de l'Astarac.

Espaces naturels remarquables recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie



Les périmètres réglementaires et d'inventaires recensés sur le territoire du SCoT

Source : DREAL Occitanie

Périmètres réglementaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Mesures de gestion ou de protection de niveau européen au titre de Natura 2000_Directive Habitat (ZSC)	5	12 900 ha - 2%
Sites classés (à composantes naturelles avérées)	4	115 ha
Sites inscrits (à composantes naturelles avérées)	14	3000 ha
Cours d'eau classés sur la « Liste n°1 »	89	1 082 km
Cours d'eau classés sur la « Liste n°2 »	4	145
Périmètres d'inventaires	Nombre	Surface totale sur le SCoT
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1	133	6 200 ha - 1%
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2	20	50 500 ha - 9%
Zones humides	2 367	4 500 ha
Espaces Naturels Sensibles, ENS	69	13 500 ha

Les espaces naturels protégés

Les espaces naturels protégés sur le territoire concernent une très faible superficie, moins de 3%, et concernent majoritairement des milieux humides associés au réseau Natura 2000 (voir carte ci-après). Les autres outils de protection recensés sont le classement en sites classés et inscrits, bien que ces zonages n'aient pas pour vocation la protection des espaces naturels au sens strict, ainsi que les cours d'eau classés par arrêté préfectoral. Aucun autre outil de protection réglementaire, contractuelle ou foncière (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves biologiques...) ne bénéficie aux espaces naturels sur le territoire du SCoT.

FOCUS

Un projet de parc naturel régional

Un projet de création d'un Parc naturel régional (PNR) en partenariat avec les Communautés de Communes Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne est actuellement à l'étude pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités sur le secteur de l'Astarac.

Peut être classé « parc naturel régional », un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Dans un premier temps, une étude sur la faisabilité de ce projet doit être réalisée.

Un regard spécifique sur le site Natura 2000⁷

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes – les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration, d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et de façon générale, la préservation de la diversité biologique. Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

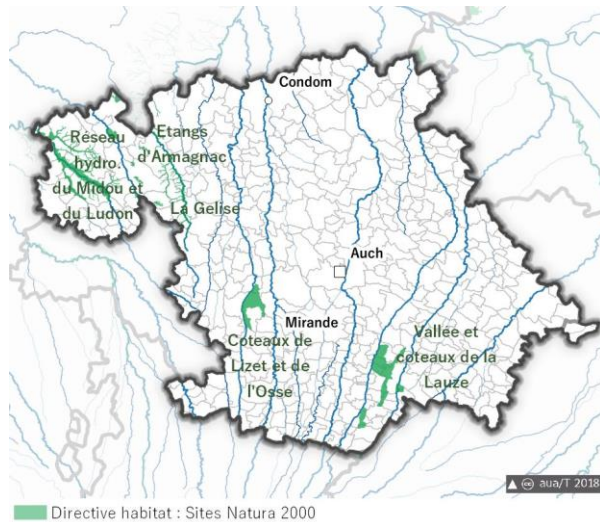
- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou d'espaces qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Cinq Zones Spéciales de Conservation sont recensées sur le territoire du SCoT au titre de la Directive Habitat.

⁷ Le détail des sites Natura 2000 présents sur le territoire du SCoT de Gascogne est fourni en annexe.

Sites Natura 2000 recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BD Carthage, Picto-Occitanie



Dans l'Armagnac, trois sites Natura 2000 situés autour des vallées de la Gélise, du Midou, du Ludon et autour des étangs de l'Armagnac offrent de nombreux habitats (prairies humides, pelouses sèches, landes et broussailles, eaux douces stagnantes et courantes ...) particulièrement intéressants pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe notamment). Les zones humides des étangs de l'Armagnac constituent un espace unique en Midi-Pyrénées comprenant la plus grande population de Cistude d'Europe de la région (98% de la population régionale). Sur ces sites plusieurs espèces piscicoles sensibles comme la Lamproie de Planer, le Chabot, la Bouvière et le Toxostome y trouvent également des habitats favorables.

Vison d'Europe, Lamproie de Planer et Cistude d'Europe



L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveaux d'eaux, le maintien de pratiques agricoles non intensives, la lutte contre l'érosion et la gestion des espèces animales et végétales invasives sont des enjeux pour ces trois sites.

Les deux sites Natura 2000 des vallées asymétriques de la Lauze du Lizet et de l'Osse dans l'Astarac présentent également une forte variété de formations végétales et d'occupation du sol : bois, landes sèches, prairies et cultures s'imbriquent en mosaïque. Ces milieux à orchidées remarquables sont vulnérables et étroitement liés à l'évolution des pratiques agricoles. Le recul du pâturage et de l'élevage présente une menace pour ces espèces avec un risque de fermeture des milieux sur les pentes les plus importantes ou la mise en culture des prairies humides en fond de vallée.

Dans le Gers, un Comité Départemental Natura 2000 suit les actions menées sur ces différents sites. L'animation et la gestion sont pour la plupart des sites assurées par l'ADASEA 32⁸.

Des sites classés et inscrits aux composantes naturelles avérées⁹

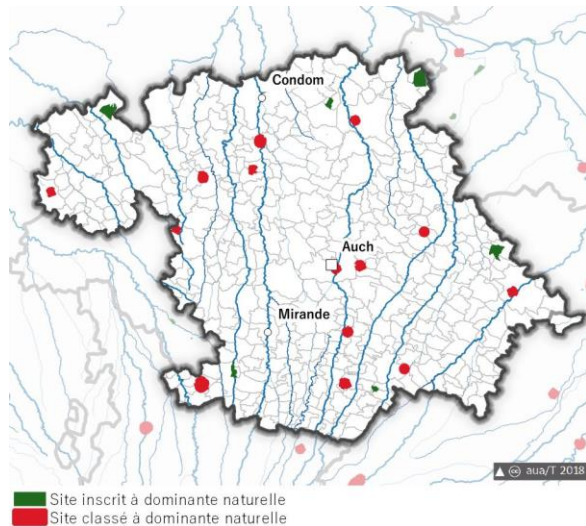
Certains sites classés ou inscrits sont essentiellement urbains, et de ce fait hors de propos dans la réflexion des espaces naturels sensibles. Parmi les 14 sites classés et les 92 sites inscrits recensés sur le territoire du SCoT, respectivement seuls 8 et 13 ont été déterminés comme « à dominante naturelle » et sont présentés sur la carte ci-après.

⁸ Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

⁹ Le détail sur les sites classés et inscrits aux composantes naturelles avérées présents sur le territoire du SCoT de Gascogne est fourni en annexe.

Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN 2016



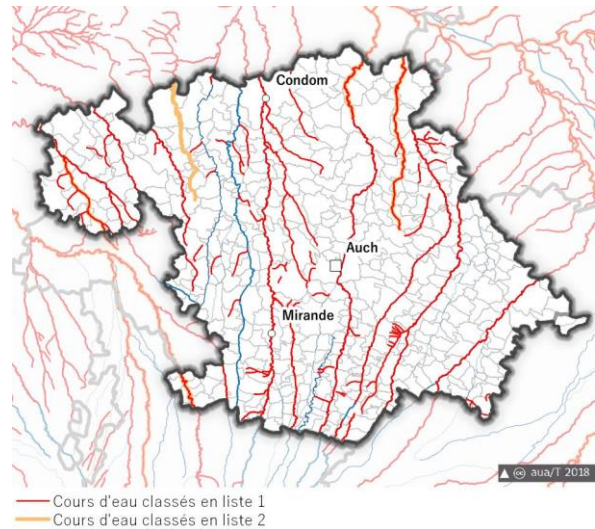
Des cours d'eau classés pour préserver les continuités écologiques

Afin de préserver et restaurer la continuité écologique des cours d'eau, un classement a été mis en place par les services de l'Etat, au regard de leur état écologique et de leur rôle dans le cycle de vie des poissons et des grands migrateurs amphihalins. L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013 a ainsi classé la plupart des principaux cours d'eau du territoire dans la liste 1 : le Midou, la Douze, la Gélise, la Baise et ses affluents, le Gers, l'Arrats, la Gimone et la Save. L'objectif est la préservation de ces cours d'eau à caractère « patrimonial », sur lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages (barrage, seuil...) faisant obstacle à la continuité écologique, dont la hauteur de chute sera supérieure à 50 cm.

Le ruisseau de l'Isaute (affluent du Midou), l'Isaute (affluent de la Gélise), le Gers à l'aval de Lectoure, l'Auroue et l'Arros ont également été retenus dans la liste 2, arrêtée le 7 octobre 2013, comme des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les cinq ans suivant l'arrêté de classement (soit d'ici 2018).

Classement des cours d'eau sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie



En 2017, seulement 30% des ouvrages hydrauliques visés par la liste 2 sont impliqués dans la restauration des continuités écologiques sur le territoire : sur les 37 ouvrages hydrauliques visés par la liste 2 (15 sur l'Auroue, 6 sur l'Isaute et la Gélise, 16 sur le Gers aval et 5 sur l'Isaute du Midour), 6 ne font plus obstacles aux continuités et 5 sur l'Isaute et la Gélise et le Gers sont associés à une opération groupée portée par le syndicat de rivière¹⁰.

Les espaces naturels inventoriés

Un inventaire des zones humides

Les étangs, zones humides et prairies humides offrent également des écosystèmes très particuliers : milieux d'eau stagnante de type mares, étangs, cours d'eau, marais et marécages et certaines prairies humides en fonds de vallées. Le maintien et la préservation, voire la restauration, de ces zones humides est primordiale car elles assurent plusieurs rôles. Elles constituent des milieux « éponges » qui reçoivent de l'eau, la stockent puis la restituent (fonction hydrologique). Elles sont aussi des « filtres naturels » au niveau des bassins versants puisqu'elles reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les restituent aux milieux (fonctions physiques et biogéochimiques). Enfin, elles constituent des milieux d'une richesse biologique très importante (fonction écologique).

¹⁰ Source : Porté à Connaissance de l'Etat, DDT 32, 2017

Les zones humides bénéficient à ce titre d'une attention particulière, qui s'est notamment traduite, à l'échelle départementale par la réalisation d'un inventaire des zones humides¹¹.

A l'échelle du SCoT de Gascogne, ce sont ainsi 2 367 zones humides qui ont été recensées, représentant une surface globale de 4 500 hectares. Elles sont principalement constituées de prairies humides le long des berges de nombreux cours d'eau (Midouze, Douze, Izaute, Gers, Gimone et Save), ainsi que d'éléments de forêts alluviales, d'étangs ou de plans d'eau dans l'Armagnac.

FOCUS

Les zones humides des étangs de l'Armagnac

Elles constituent un espace unique en Midi-Pyrénées, associant activité humaine et biodiversité. Ces étangs, dont certains datent du Moyen-Age, constituent des réserves d'eau et sont utilisés pour la pisciculture, l'irrigation, l'abreuvement du bétail, l'agrément... Recueillant les eaux de ruissellement, ils remplissent un rôle hydraulique : ils ralentissent les crues, rechargent la nappe phréatique et participent à l'épuration des eaux. Ce sont des habitats privilégiés pour le cycle de vie et la reproduction de nombreuses espèces liées aux milieux humides comme la Cistude d'Europe, dont les populations gersoises (98% de la population régionale) se prolongent en Aquitaine via l'Adour. Le site Natura 2000 du même nom ne couvre cependant pas l'ensemble des étangs.

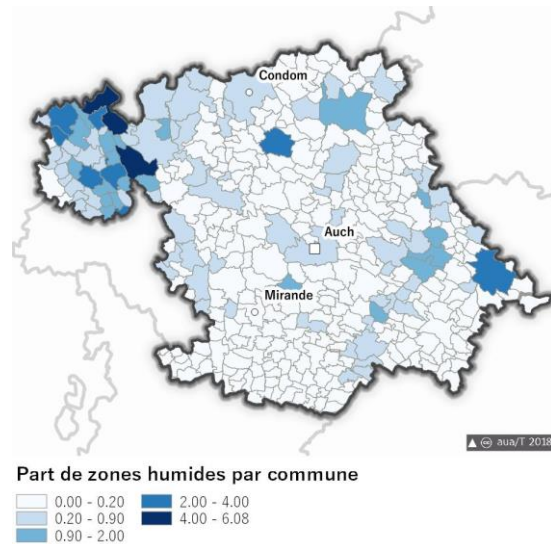
Etangs de Guerre à Eauze et de Perchède

Source La Dépêche



Pourcentage communal en zone humide sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32



Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Si les Zones Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des inventaires naturalistes et n'ont pas de visée réglementaire directe, le maintien de leur intégrité est toutefois affiché comme un enjeu national. Une attention particulière devra dès lors être portée quant à l'impact potentiel des projets sur ces réservoirs d'espèces et sur leur bon fonctionnement écologique.

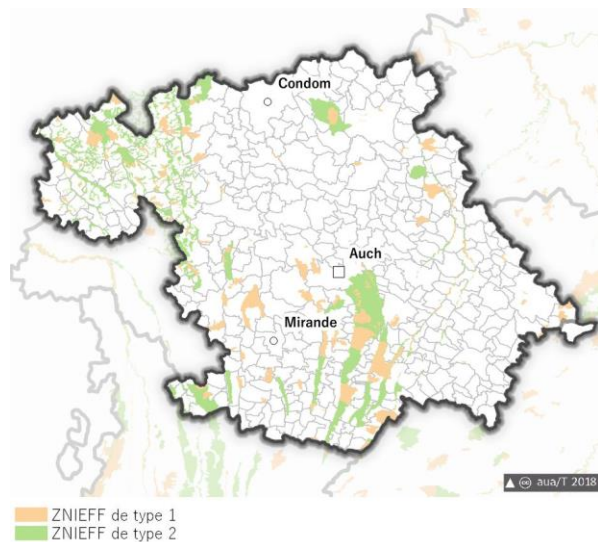
Au total, 153 ZNIEFF sont recensées sur le territoire du SCoT de Gascogne sur les milieux ouverts et boisés de l'Astarac, les secteurs humides de l'Armagnac et espaces agricoles ou boisés de la Lomagne et la forêt de Bouconne :

- 133 ZNIEFF de type 1 : caractérisées par des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
- 20 ZNIEFF de type 2 : constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

¹¹ Inventaire des zones humides, Conseil Départemental du Gers, 2009.

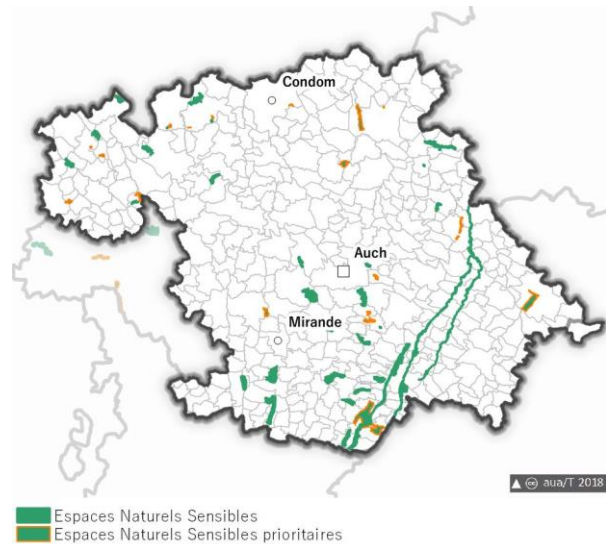
ZNIEFF recensées sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie



Répartition des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : CD32, 2017



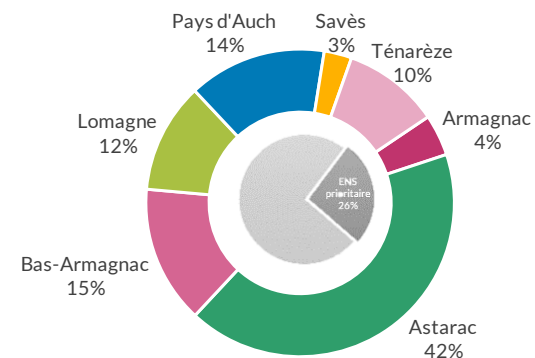
Les Espaces Naturels Sensibles : un outil de gestion

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le département du Gers est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des zones humides. Cette compétence s'est traduite par l'élaboration d'un Schéma Départemental des ENS révisé pour la période 2017-2021. Plusieurs sites représentatifs de la diversité et la richesse des milieux naturels gersois ont ainsi été sélectionnés avec le concours de naturalistes.

69 sites, dont 18 prioritaires, sont aujourd'hui recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne et font l'objet de programmes de gestion adaptés aux différents milieux. Les milieux dominants les plus représentés sont les cours d'eau, les massifs forestiers, les coteaux secs et prairies inondables et sont regroupés pour près de la moitié sur l'Astarac (42%). La démarche ENS est complémentaire aux outils de protection du patrimoine naturel.

Répartition des Espaces Naturels Sensibles en nombre par grandes entités paysagères sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : CD32, 2017



Fonctionnement écologique du territoire

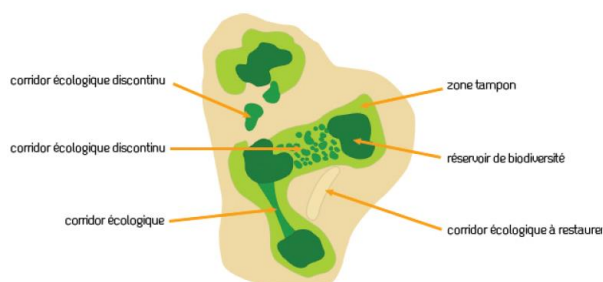
Genèse de la Trame Verte et Bleue

La biodiversité fait l'objet de politiques de préservation au niveau international et national depuis la fin du XX^{ème} siècle. Elle est en effet particulièrement menacée : fragmentation et destruction des milieux naturels, exploitation non durable d'espèces sauvages, pollutions de l'eau, des sols et de l'air, introduction d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales, changement climatique. Face à ce constat d'érosion de la biodiversité, le Grenelle de l'Environnement a instauré la notion de Trame Verte et Bleue (TVB), qui désigne à la fois un réseau de continuités écologiques (c'est-à-dire les milieux qui répondent aux besoins des espèces, notamment en termes de cycle de vie et d'habitats) et un outil d'aménagement du territoire.

D'ores et déjà intégrée dans le droit français, la TVB apporte une vision globale et destinée à être durable et prend en compte l'ensemble des milieux naturels : biodiversité ordinaire et espaces plus remarquables. Elle prend également en compte les activités humaines et économiques, les usages et les usagers du territoire.

Représentation schématique des composantes de la TVB

Source : Pavard I. et Paquin M., 2006



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique : un nouvel outil pour construire la TVB

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées adopté le 27 mars 2015 peut être considéré comme une traduction régionale de la Trame Verte et Bleue. Il a été annexé au SRADDET Occitanie, arrêté le 19 décembre 2019. S'il ne crée pas de nouvelle réglementation, il fournit en revanche des éléments de référence à l'échelle régionale. Il constitue en ce sens un document charnière entre

les différents outils et niveaux de planification mis à disposition par le législateur.

Au titre du SRCE, le territoire du SCoT s'inscrit dans une vaste entité biogéographique dite de « plaine ». Parmi les sous-trames sur lesquelles a été réalisé le SRCE (milieux boisés de plaine, milieux boisés d'altitude, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude, milieux rocheux d'altitude, milieux cultivés, milieux humides, cours d'eau), quatre sont identifiées sur le territoire du SCoT, deux au titre de la trame verte et deux au titre de la trame bleue.

La sous-trame des milieux boisés de plaine (trame verte) : bien que peu boisé, le département abrite des réservoirs de biodiversité (31 600 ha) principalement sur les secteurs du Bas Armagnac et de l'Astarac avec la présence de massifs boisés plus structurants que sur le reste du territoire

La sous-trame des milieux ouverts et semi ouverts de plaine (trame verte) présente également des réservoirs de biodiversité de cette sous trame (32 200 ha) sur le secteur du pays d'Auch, du Bas Armagnac et de l'Astarac (pays mirandais) essentiellement.

La trame verte gersoise est fortement liée à la présence des coteaux qui accueillent essentiellement des réservoirs et des corridors permettant le déplacement des espèces sur le territoire. 1500 km de corridors écologiques pour les sous-trames « boisés » et « ouverts de plaine » sont ainsi identifiés par le SRCE sur le territoire du SCoT comme supports de continuités entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac. Les principales trames sont globalement orientées Nord-Sud avec des connexions latérales Est-Ouest le plus souvent qualifiés de corridors à remettre en bon état (pour les deux sous trames concernées).

La trame bleue gersoise est constituée de la sous-trame des cours d'eau et de la sous-trame zone humide correspondant aux fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau (Adour, Midou, Douze, Baïse, Osse, Arrats, Gimone...). Cette dernière est fortement impactée par de nombreux obstacles à l'écoulement. Les travaux d'assainissement réalisés sur la plupart des cours d'eau ont également fortement perturbé les continuités latérales des cours d'eau et les zones humides.

Le SRCE, établi essentiellement à partir d'une lecture paysagère, fait apparaître les secteurs de l'Armagnac et de l'Astarac comme les plus intéressants en termes de présence des continuités écologiques. Ils présentent en effet certaines caractéristiques plus intéressantes que

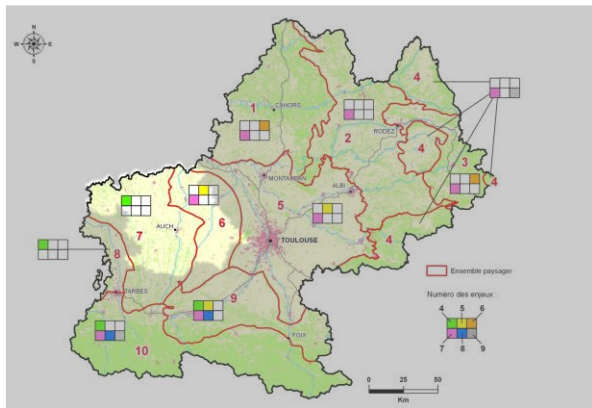
le reste de l'entité « plaine » : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels. La perméabilité des corridors est beaucoup moins marquée au Nord-est du département, leur densité y étant la plus faible du territoire. Sur la base d'un faible taux général d'espaces artificialisés (7%), plusieurs facteurs sont actuellement défavorables aux continuités écologiques, et notamment l'artificialisation des sols et le mitage de l'espace, le remembrement agricole, la fragmentation induite par l'urbanisation mais aussi les infrastructures linéaires...

Des enjeux de biodiversité majeurs identifiés à l'échelle régionale et locale

Prenant place au sein de deux grands ensembles paysagers « Coteaux » (n°7) et « Lomagne » (n°6) identifiés au sein du SRCE, le SCoT de Gascogne doit aujourd'hui répondre à plusieurs enjeux de biodiversité d'ordre régional et local.

Spatialisation des enjeux du SRCE par ensemble paysager

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



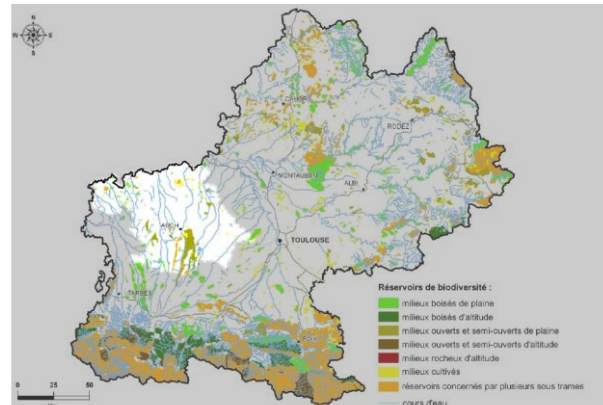
Des enjeux valables à l'échelle régionale

Enjeu régional n° 1 : La conservation des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité jouent un rôle majeur dans le réseau écologique, renfermant parfois des espèces ou des habitats rares ou menacés, ou assurant des fonctions écologiques importantes pour le cycle de vie des espèces. Un enjeu important réside donc dans le maintien de la qualité et de la gestion de ces réservoirs de biodiversité. Il constitue un enjeu phare qui conditionne tous les autres enjeux retenus à l'échelle régionale.

Représentation de l'ensemble des réservoirs de biodiversité de la TVB de Midi-Pyrénées

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés sur les milieux ouverts et semi-ouverts de plaines (prairies, bocages, landes, pelouses, mares...) autour des vallées du Gers et de l'Arrats au Sud. Les milieux boisés de plaine de l'Astarac et les milieux cultivés de la Lomagne gersoise sont également recensés comme réservoirs de biodiversité au titre du SRCE.

Enjeu régional n° 2 : Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau

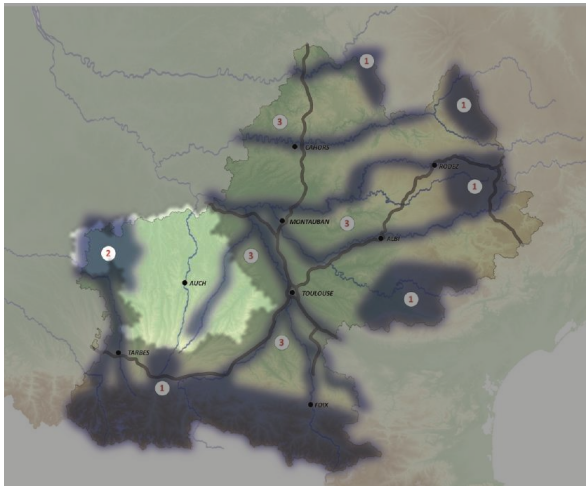
Les zones humides ont de multiples fonctions, qui dépassent largement le seul point de vue écologique. Certaines espèces sont strictement inféodées à ce type de milieu, d'autres les utilisent à certains stades de leur vie. Le maintien du maillage et de la densité des zones humides constitue un enjeu pour leur bon fonctionnement. Le territoire du SCoT de Gascogne est caractérisé par une multitude de zones humides (zones humides d'accompagnement de cours d'eau, mares, étangs...) et principalement sur le secteur de l'Astarac. A ce titre, les zones humides des étangs de l'Armagnac sont mises en avant à l'échelle régionale comme un espace unique en Midi-Pyrénées associant activité humaine et biodiversité.

La continuité latérale des cours d'eau joue, quant à elle, un rôle particulier pour de nombreux milieux et de multiples espèces. La liaison entre les cours d'eau et les milieux qui leur sont associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...) est essentielle à maintenir pour permettre à de nombreuses espèces aquatiques d'accéder à des espaces

indispensables à leur survie, notamment en période de reproduction (frayères). Les prairies humides situées le long de l'Arrats sont identifiées comme des milieux particulièrement intéressants à l'échelle régionale.

Secteurs concernés par les enjeux de préservation des zones humides et continuités latérales des cours d'eau

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Enjeu régional n°3 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau

Axes majeurs de la charpente paysagère du territoire, les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux de vie et de déplacements pour de nombreuses espèces, aquatiques ou non. Leur continuité est essentielle à maintenir, participant notamment aux liens en amont et en aval du territoire.

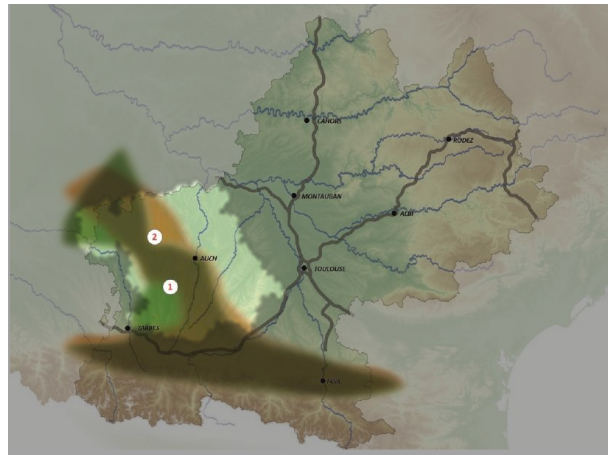
Des enjeux spatialisés, spécifiques au territoire du SCoT de Gascogne

Enjeu régional n°4 : Le maintien des déplacements des espèces de plaine du piémont pyrénéen à l'Armagnac

En dehors de la vallée de l'Adour, le secteur de plaine compris entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac présente des caractéristiques intéressantes pour les continuités. Cet axe de déplacement joue, de par sa particularité, un rôle important au niveau de la plaine elle-même et de la région dans son ensemble, mais aussi au niveau interrégional et national puisqu'il constitue une portion de l'axe « Pyrénées-Atlantiques » identifié à l'échelle nationale.

Secteurs concernés par l'enjeu maintien des déplacements des espèces de plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Les coteaux de l'Astarac, ainsi que les nombreux petits massifs de l'Armagnac, permettent le maintien d'une continuité des milieux boisés remarquables. Entre ces massifs boisés, l'hétérogénéité de la matrice agricole, avec la richesse (relative) du réseau de haies, de bosquets et de boqueteaux de prairies sèches, sert de relais aux continuités écologiques des milieux boisés de plaine. Cet axe boisé « Pyrénées/Littoral Atlantique » rencontre toutefois de nombreux obstacles lors du passage des infrastructures de communication reliant Toulouse à Pau et connaît un « goulot d'étranglement » au sud-ouest de Vic-Fezensac, où l'état boisé est moins important.

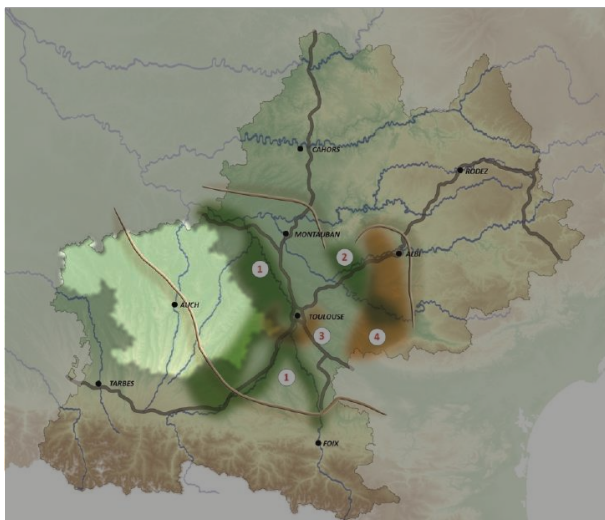
Enjeu régional n° 5 : L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours

Au sein du bassin toulousain, de nombreux facteurs apparaissent défavorables aux continuités écologiques : artificialisation des sols et mitage de l'espace, fragmentation induite par l'urbanisation et les voies de communication, pollution lumineuse... Dans ce contexte, le maintien et la restauration des espaces agricoles (uniformes) et naturels (morcelés, sur le pourtour de l'agglomération toulousaine et en Lomagne), comme supports de continuités représente un enjeu majeur. La place de la nature en ville devient particulièrement importante à considérer, comme support possible de biodiversité ordinaire. La préservation de ces continuités, localement, permet de maintenir le lien avec les régions limitrophes, via la vallée alluviale de Garonne. Les réservoirs de biodiversité associés à la sous-trame des milieux boisés de plaine concernés par l'amélioration des déplacements

de plaine sur le territoire sont concentrés dans les espaces naturels du pourtour de l'agglomération toulousaine à l'ouest du territoire (forêt de Bouconne, à Pujaudran et Lias). Ils sont isolés et particulièrement concernés par l'artificialisation des sols et la fragmentation du territoire. Les continuités reliant les massifs forestiers de la Lomagne gersoise avec les autres éléments forestiers de la plaine sont également menacées par la faible représentation des systèmes de haies, de bosquets et de boqueteaux dans l'espace agricole et plus globalement par la faible couverture des milieux boisés.

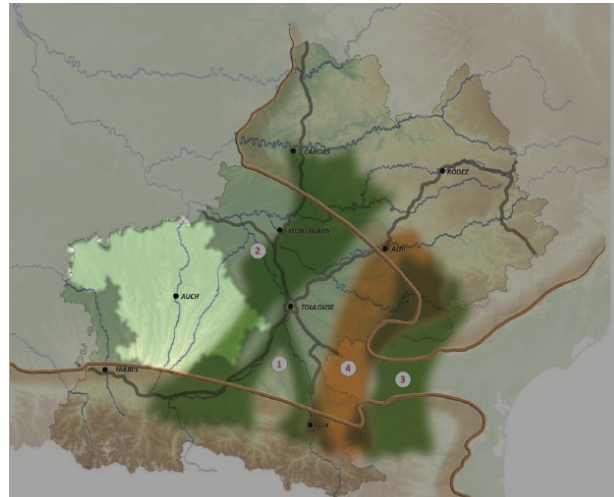
Secteurs les plus favorables aux continuités écologiques au sein de la plaine

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



Secteurs concernés par l'enjeu besoins de flux entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



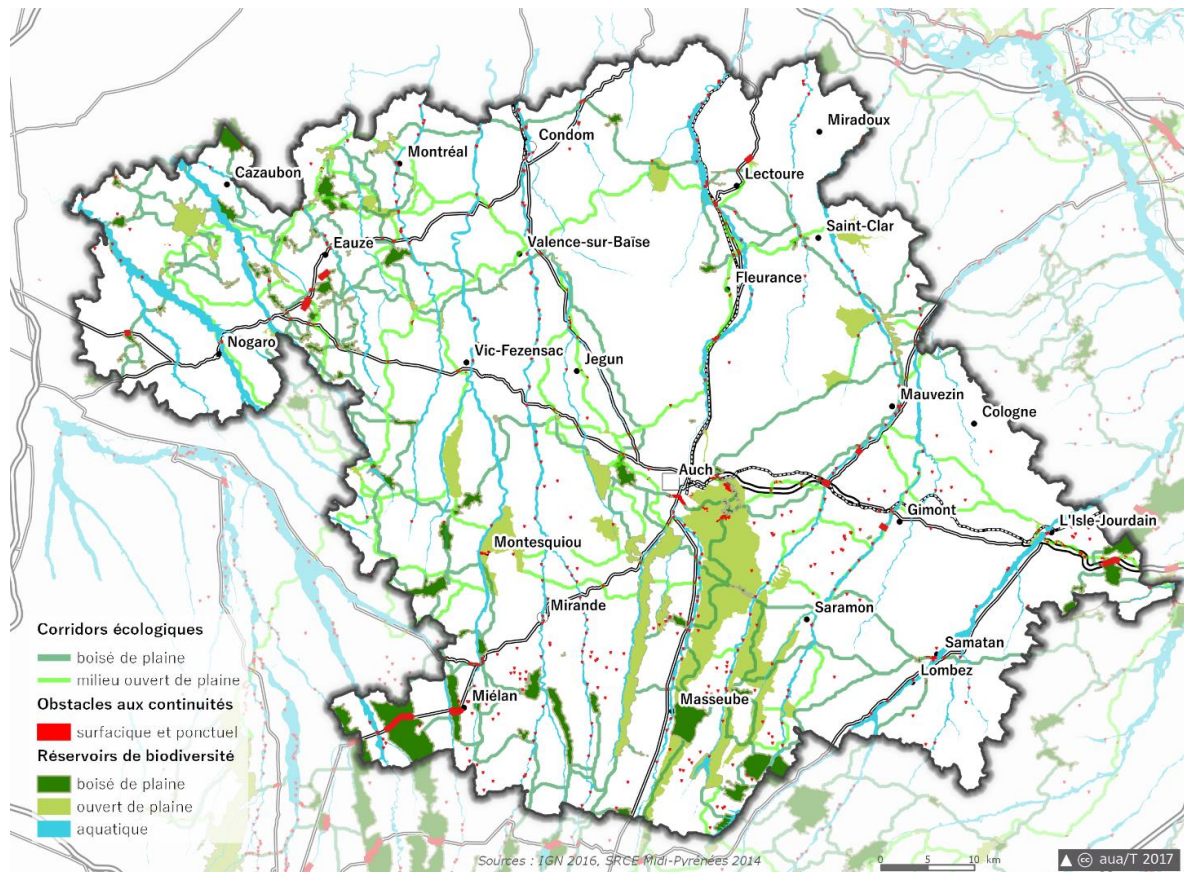
Enjeu régional n° 7 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations

Afin d'assurer un bon fonctionnement des populations, des déplacements d'individus, et donc des continuités écologiques, doivent être maintenus entre le Massif central et les Pyrénées.

Les massifs boisés relictuels de l'arc de la haute terrasse de Garonne (Bouconne) sont les traces d'un grand massif forestier allant du piémont Pyrénéen à Agen. Sur le territoire du SCoT, l'extrémité Ouest de la forêt de Bouconne très fragmentée par l'urbanisation est identifiée comme un milieu favorable aux déplacements des espèces.

Synthèse des réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées par le SRCE sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : SRCE Midi-Pyrénées 2015



La fonctionnalité écologique potentielle du territoire

Dans l'esprit des travaux du SRCE, une approche écologique des paysages a été mise à œuvre à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne afin de faciliter la prise en compte des continuités écologiques du SRCE dans le SCoT et aider à leurs déclinaisons à l'échelle locale (PLU/PLUi...), en complémentarité des outils de préservation des espaces naturels remarquables existants.

Une approche complémentaire aux outils de préservation du patrimoine naturel

L'ensemble des réflexions développées par l'approche des potentialités écologiques s'inscrit en complément des outils existants de préservation du patrimoine naturel (sites Natura 2000, ZNIEFF, inventaires de zones humides, sites classés et inscrits...). En effet, ces derniers sont le plus souvent fondés sur la présence d'habitats et d'espèces végétales ou animales remarquables mais ne prennent pas réellement en

compte la fonctionnalité écologique des espaces naturels.

L'identification des potentialités écologiques des espaces naturels du SCoT de Gascogne a ainsi mis en évidence des espaces naturels à la richesse écologique remarquable encore méconnue et/ou non intégrés au réseau régional des périmètres de protection et d'inventaires. Elle donne également à voir le rôle de la nature dite « ordinaire » avec des espaces particulièrement intéressants pour la biodiversité (jardins privés, espaces verts plantés, zones vertes de loisirs et terrains de sport).

Un outil d'aide à la déclinaison de la TVB sur le territoire du SCoT

Parce que la protection des espaces naturels et de leur biodiversité ne pouvait pas être efficacement assurée par la seule désignation de périmètres naturels identifiés et « labellisés », la réflexion méthodologique menée à l'échelle du SCoT de Gascogne s'appuie sur des principes éco-paysagers similaires au SRCE, intégrant des notions de fonctionnement écologique et de

dynamique paysagère à travers l'occupation du sol du territoire.

Différents types de milieux ont ainsi été considérés en fonction de la nature de l'occupation du sol (les différentes espèces ne présentant pas des préférences identiques vis-à-vis d'un même type d'occupation du sol ou de végétation).

Etablie sur la base du référentiel d'occupation OCS GE de l'IGN (2013), elle permet, d'une part, de présenter des données homogènes sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, de mettre en évidence le rôle de la biodiversité plus « ordinaire » dans le fonctionnement écologique de ce territoire. Son rendu sous forme cartographique doit faciliter l'appropriation et la déclinaison de la TVB par les acteurs du territoire. La finalité de ce travail est de disposer d'un outil d'aide à la décision et d'analyse précis à l'échelle communale, facile à mettre à jour.

Deux étapes majeures ponctuent cette réflexion :

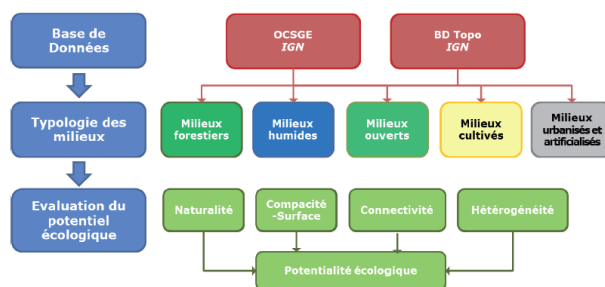
- Identifier, grâce à un référentiel géographique d'occupation du sol homogène, les grands types de milieux sur le territoire gascon, pour

les décliner en typologies plus fines à l'échelle du 1/5 000^{ème}.

- Evaluer, via un Système d'Information Géographique (SIG), les potentialités écologiques du territoire à l'aide d'indices éco-paysagers : indices de naturalité, de compacité-surface, de connectivité et d'hétérogénéité.

Les sources utilisées dans l'évaluation de la fonctionnalité écologique

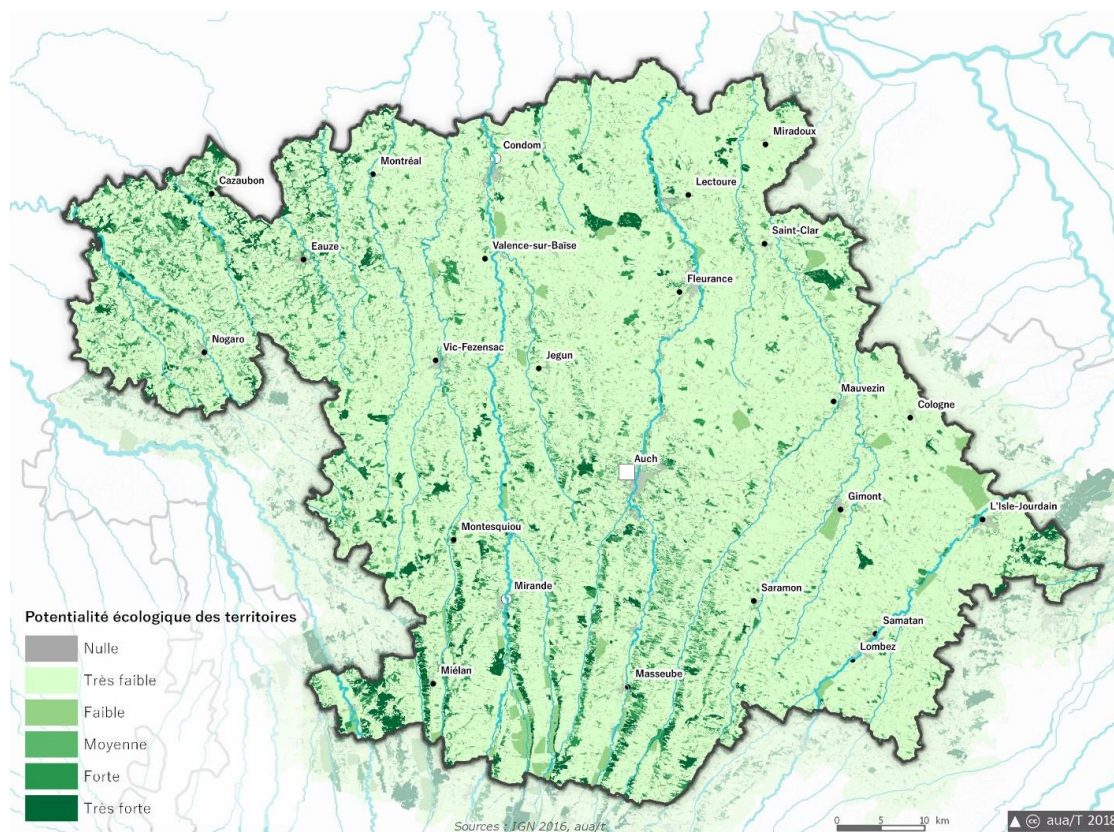
Source : AUAT



N.B. : La présentation complète de la méthode des potentialités écologiques et des résultats par indice pour le SCoT de Gascogne est fournie en annexe.

Les potentialités écologiques du territoire du SCoT de Gascogne

Source : AUAT



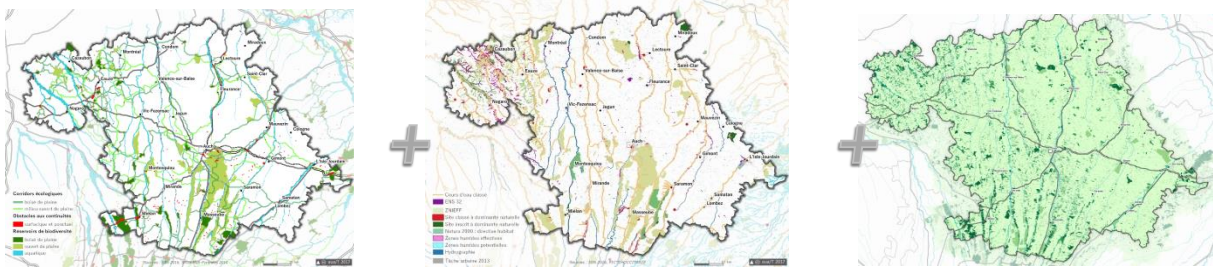
Cette méthode a permis de mettre en évidence des différences majeures de potentialités écologiques entre les espaces naturels du sud-ouest du territoire et ceux du Nord-Est.

Au Sud-Ouest, les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac et du Bas-Armagnac apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire. Par ailleurs, les milieux forestiers de plus petites tailles et davantage morcelés par l'agriculture ou l'urbanisation, ainsi que la plupart des cours d'eau et des zones humides, constituent également des espaces naturels très fonctionnels aux potentialités écologiques encore élevées. L'ensemble de ces espaces (forestiers, humides et ouverts) forment ainsi un « pôle » d'espaces naturels propices au maintien voire au développement de la biodiversité.

A contrario, au nord-est du territoire, les espaces naturels sont peu fonctionnels et présentent une connectivité entre les milieux peu favorables aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les différentes vallées. En effet, seuls les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Auroue, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus abrupts des vallons sont encore fonctionnels et méritent une attention particulière.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. La préservation du maillage bocager et le renforcement des continuités Est-Ouest sur ce secteur nord-est du territoire apparaît indispensable pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

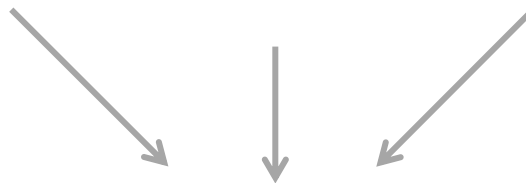
Le croisement des données des espaces naturels remarquables, des continuités écologiques identifiées à l'échelle régionale et des potentialités écologiques permettent de dessiner la carte de la trame verte et bleue du SCoT de Gascogne présentée ci-après.



Trame Verte et Bleue du SRCE Midi-Pyrénées

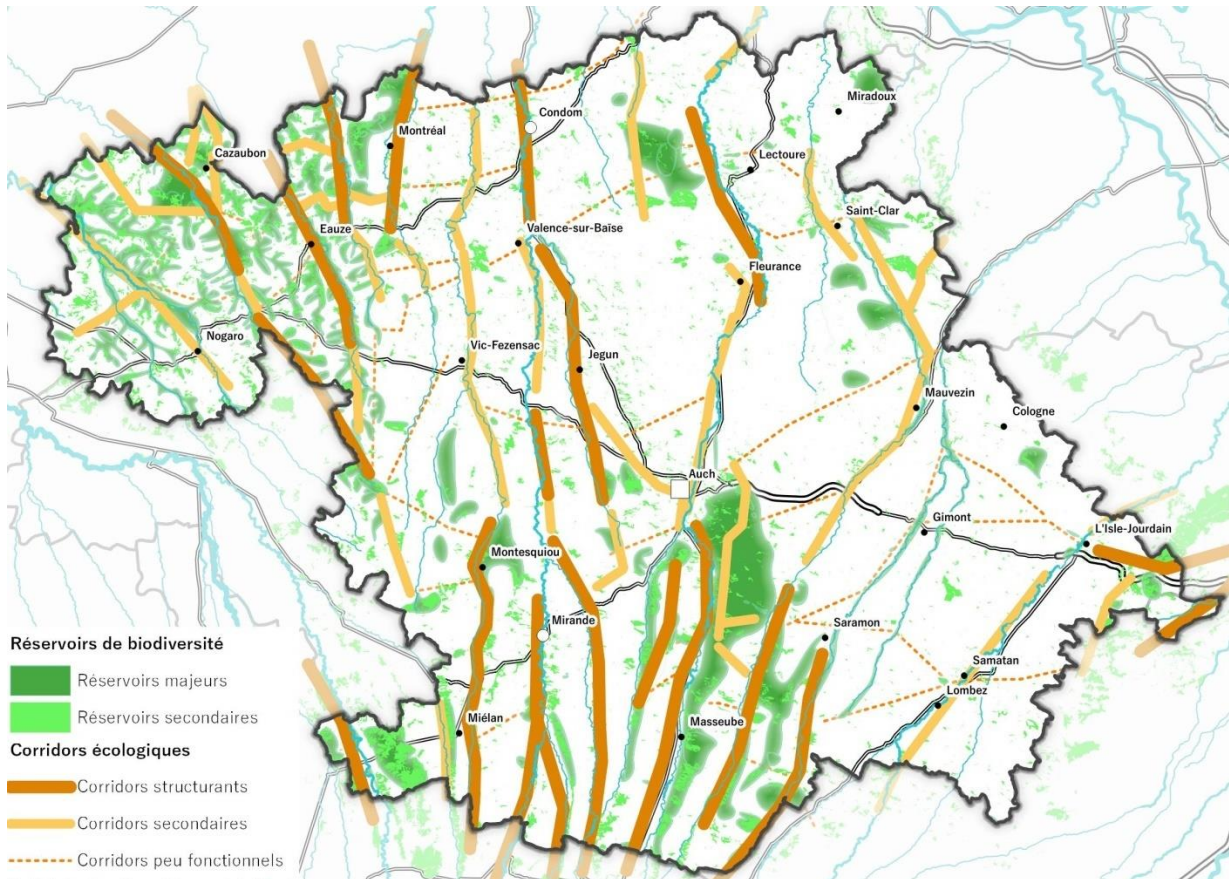
Espaces naturels remarquables

Potentialités écologiques des espaces naturels



Vers un projet de Trame Verte et Bleue pour le SCoT de Gascogne

Source : OCS GE IGN 2013, AUAT





Enjeux en matière de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Maintien de la diversité des milieux naturels et des conditions écologiques favorables à une biodiversité riche et patrimoniale

Préserver la mosaïque de milieux naturels et la diversité des paysages gersois

Préserver et valoriser les espaces agricoles supports de diversité jouant un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des milieux naturels (structures bocagères, agroforesterie, espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches...)

Protéger et valoriser les espaces naturels ordinaires, les espaces interstitiels entre espaces urbains et espaces agricoles

Maîtriser la périurbanisation et l'évolution des pratiques agricoles qui peuvent avoir des répercussions sur le fonctionnement des milieux naturels et fragiliser la biodiversité locale (disparition et fragmentation des milieux naturels)

Protection des réservoirs de biodiversité

Préserver l'intégrité des milieux naturels reconnus pour leur qualité remarquable et leur rôle dans le maintien de la richesse biologique du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides...)

Encourager au développement d'une agriculture respectueuse de la biodiversité ; généralisation des pratiques favorables à la lutte contre l'érosion

Préservation, valorisation, reconquête des trames bocagères et des espaces agropastoraux (prairies, pelouses sèches...)

Préservation des espaces essentiels au fonctionnement des milieux naturels reconnus à travers le SRCE pour le projet de Trame Verte et Bleue

Protéger et reconquérir la trame verte, constituée de corridors boisés » et de « milieux ouverts de plaine », supports de continuités entre le piémont pyrénéen et l'Armagnac en limitant les obstacles (artificialisation des sols, mitage, pratiques agricoles peu respectueuses de la biodiversité, pollution lumineuse, fragmentation par les principales voies de communication...)

Protéger la trame bleue constituée des cours d'eau et zones humides des fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau gersois, supports de continuités entre Pyrénées et Atlantique fragilisés par de nombreux obstacles (ouvrages hydrauliques, retenues collinaires, travaux d'assainissement...)

Mobilisation des acteurs autour du projet de Parc Naturel Régional sur les Communautés de Communes Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne

1.2 Valorisation des ressources



Gestion des espaces agricoles



Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire majoritairement couvert par des espaces agricoles mais une consommation d'espace qui perdure
- Des sols diversifiés offrant des terroirs différents
- Des techniques d'amélioration de la qualité agronomique des sols mobilisées de longue date sur le territoire (drainage, irrigation), mais une raréfaction tendancielle de la ressource en eau entravant la capacité de couvrir à l'avenir le développement des besoins tous usages confondus (agricole, soutien d'étiage, eau potable, activités touristiques...).

Chiffres clés

77% du territoire couvert par des espaces agricoles en 2013

-3,8% de surface agricole utile entre 2000 et 2010 (-5% pour la région Occitanie)

14% de la surface agricole utile en drainage en 2010

32% des exploitations ayant recours à l'irrigation en 2010

Une forte présence agricole sur le territoire

Cf. chapitre Occupation des sols

Une diminution de la surface agricole utile qui se poursuit

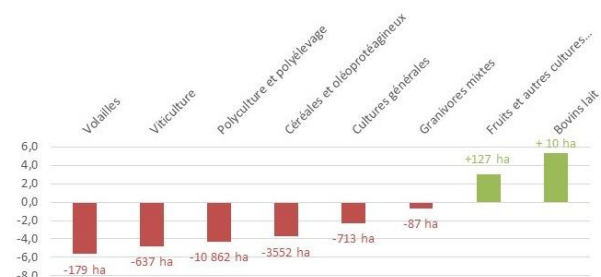
Les données issues du Recensement Général Agricole de 2010 permettent de caractériser la Surface Agricole Utile (SAU) du territoire du SCoT de Gascogne, qui couvre plus de 71% de sa superficie.

A l'instar des tendances observées au niveau national et départemental, la part de SAU est en baisse entre 2000 et 2010 (-3,8%), soit une perte directe de 15 900 ha. Les systèmes polyculture-élevage, viticulture et volaille sont les plus affectés par cette baisse (-5% en moyenne). Selon la Chambre d'Agriculture du Gers, cette perte importante de SAU importante des systèmes polyculture-élevage peut s'expliquer par un changement vers des orientations technico-économiques à plus forte valeur ajoutée (arboriculture, grandes cultures, viticulture...) plus que par une déprise agricole forte.

Inversement, la SAU augmente pour le maraîchage (+127 ha) et stagne pour le bovin lait (+10 ha).

Evolution de la surface agricole utile entre 2000 et 2010 par type d'exploitation (en taux et en ha)

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Même si la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne semble échapper à cette tendance (+1,7%, soit +427 ha), l'ensemble des intercommunalités voit leur SAU diminuer. Le recul le plus marqué s'enregistre sur le PETR Pays d'Armagnac (-5,8%, soit -7 000 ha) et plus particulièrement sur la Communauté de Communes du Grand Armagnac (-8%, soit -2 800 ha).

Evolution de la Surface Agricole Utile, entre 2000 et 2010, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010

évolution de la superficie agricole utilisée (SAU) entre 2000 et 2010 - source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



© Mbat 2012 - IGN GéoFlia 2010 - Source : Agreste - France (métropole) par commune

Les tendances observées via le RGA entre 2000 et 2010 ne permettent pas de mesurer les phénomènes à l'œuvre depuis 2010. On constate, en effet, depuis cette période, une forte réimplantation de vignes mais aussi une perte importante d'exploitations laitières suite notamment à la crise laitière de 2009 (selon la CA 32, le territoire comptait près de 500 exploitations laitières dans les années 2000 contre moins de 70 en 2018).

Des sols diversifiés aux potentialités agronomiques variables

Au niveau géologique, le département du Gers se caractérise par un sous-sol composé de dépôts de grès et calcaires d'origine marine et/ou lacustre, plissés par la poussée des Pyrénées et recouverts de sédiments issus de l'érosion des Pyrénées. Cette couche sédimentaire, appelée « molasse », est constituée de sables, argiles, marnes et calcaires. Ces dépôts se sont superposés en couches distinctes, redécoupés par des phénomènes d'érosion, et les rivières, produisant ainsi un modelé structuré et répétitif : les coteaux. La molasse est la « roche-mère » des deux grandes familles de sols gascons : les terreforts argilo-calcaires et les boubènes non calcaires limono-

argileuses, aux potentialités agronomiques variables nécessitant des techniques culturales différentes.

La présence de terreforts argilo-calcaires permet au nord-est du territoire (Ténarèze, Lomagne gersoise) de profiter de sols à haut potentiel agronomique, très favorables aux cultures céréalières (blé, tournesol) car naturellement fertiles. Ces sols très argileux disposent d'une forte réserve en eau et permettent de restreindre l'irrigation. Ils conviennent aussi aux cultures d'été avec une irrigation plus modérée en quantité et en fréquence que dans les boubènes.

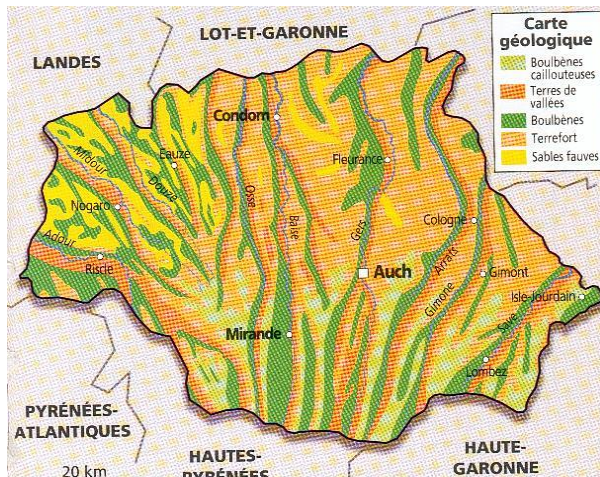
Les boubènes, sols non-calcaires sablo argileux et acides, couvrent des vallées à la fertilité médiocre au sud du territoire (Astarac) et sur les versants à pente douces (rives gauches) des principales vallées. Ces sols, plus légers, nécessitent un recours à l'irrigation en raison de leur faible capacité de rétention d'eau. Ils valorisent moins bien les céréales que les terreforts, et accueillent généralement des cultures d'été irriguées tels que le maïs, le sorgho et le soja.

Les formations géologiques de sables fauves, à l'ouest du territoire (Armagnac), déposés il y a 10

millions d'années alors que la mer bordait le Haut-Armagnac et que le Bas Armagnac était un estuaire, ont été remaniés et enrichis en fer ce qui leur donne leur couleur actuelle jaune orangé. Leur nature siliceuse et la présence en excès d'oxyde de fer ont donné à toute cette région une vocation spéciale pour la culture de la vigne.

Grands ensembles morpho-pédologiques du Gers

Source : GéoloGers



Des techniques d'amélioration de la qualité agronomique des sols

Les potentialités agronomiques ne sont pas le simple fait de la composition des sols. Certaines techniques, plus ou moins présentes sur le territoire, contribuent en effet à leur amélioration.

Drainage et irrigation au sein du territoire du SCoT Gascogne en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010

Territoire concerné	Part SAU drainée	Part SAU irriguée
PETR Pays d'Armagnac	13%	13%
PETR Pays d'Auch	14%	16%
PETR Pays des Portes de Gascogne	14%	9%
SCoT de Gascogne	14%	12%

Le drainage

Le drainage est une technique destinée à évacuer le surplus d'eau contenu dans les sols afin d'améliorer leurs potentialités agronomiques. D'après le recensement agricole de 2010, 14% de la surface agricole utile est drainée sur le territoire. Le drainage combiné à l'irrigation a permis le développement des vallées gasconnes (terres à boulbènes).

L'irrigation

L'irrigation est une pratique développée par les agriculteurs afin d'augmenter la réserve en eau des sols et ainsi d'en améliorer la structure.

La gestion de l'eau pour l'irrigation repose sur l'exploitation du système Neste, des systèmes réalimentés de l'Adour et d'un réseau de retenues collinaires individuelles ou collectives. 115 réseaux d'irrigation collective et 2 800 lacs collinaires facilitent l'accès à la ressource. Néanmoins en l'état, la capacité du système Neste à répondre demain au développement des besoins, notamment ceux liés à l'essor de la population de l'agglomération toulousaine, est fragilisée par une baisse tendancielle de la disponibilité de la ressource (cf. chapitre Gestion de la ressource en eau).

Avec 2 655 exploitations pratiquant l'irrigation sur un peu plus de 64 000 ha, le Gers est le premier département de l'ex-région Midi-Pyrénées en termes d'irrigation. 32% des exploitations gersoises ont ainsi recours à l'irrigation. Sur le territoire du SCoT de Gascogne, près de 48 000 ha étaient irrigués en 2010.

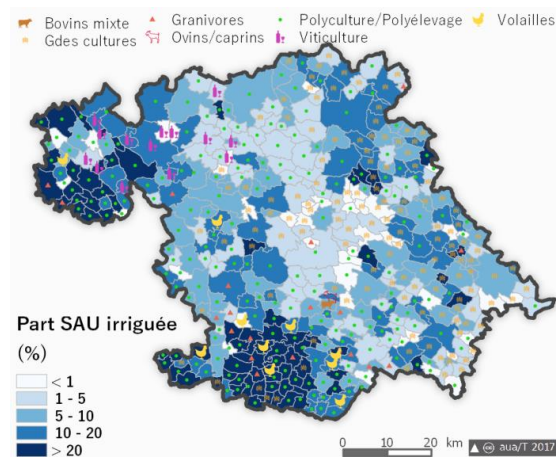
Si cette pratique est assez bien développée sur l'Armagnac, l'Astarac et la Lomagne gersoise, la part de la surface agricole utile irriguée varie de 10% à plus de 20% selon les secteurs. Des secteurs sont aussi plus en tension que d'autres ; sur l'ouest du territoire, les besoins (tous usages) associés aux rivières non réalimentées (Adour, Midour), sont d'ores et déjà sous contraintes fortes. A ce titre, une démarche est en cours de projet sur le territoire du Midour visant à faire émerger, en concertation élargie, un programme d'action répondant au développement souhaité, incluant la construction d'ouvrages de stockage d'eau si cela s'avère nécessaire au regard du projet de développement.

L'irrigation est essentielle pour de nombreuses productions : le maïs, les semences, l'ail, le melon mais aussi pour le maraîchage, la viticulture, le soja, les céréales... Ces productions, porteuses de valeur ajoutée, sont indispensables au maintien

d'un certain nombre d'exploitations sur le territoire. Ces investissements coûteux (réseaux collectifs, réseaux individuels, équipements de drainage, ouvrages de stockage) peuvent être menacés de remise en cause (abandon, démantèlement...) lors de projets d'aménagement, notamment dans les secteurs soumis à de fortes pressions urbaines (comme sur le PETR des Portes de Gascogne), ou lors de changement de propriétaires, avec un risque d'impact sur l'activité agricole et sur ses capacités de développement.

L'irrigation à l'échelle du SCOT Gascogne en 2010 et orientation technico-économique majoritaire

Source : Agreste recensement agricole 2010



Une grande sensibilité des sols à l'érosion

Une érosion hydrique accentuée par l'action de l'homme

L'érosion est un phénomène de déplacement des matériaux à la surface du sol. Plusieurs vecteurs y contribuent : l'eau, le vent, l'homme et la pente. Dans les climats tempérés, l'action de l'eau est généralement prédominante. Le ruissellement et l'érosion peuvent s'exprimer sous forme de coulées d'eau boueuses aux conséquences parfois catastrophiques. De façon moins visible, lorsqu'elle n'est pas maîtrisée, l'érosion provoque, à long terme, une dégradation irréversible des sols. L'érosion est souvent accentuée par l'action de l'homme, comme certaines pratiques culturales (culture peu couvrante, etc.), le surpâturage, la déforestation ou l'imperméabilisation des sols. Ainsi, un sol, sur pente forte, non totalement couvert par des cultures et soumis à des pluies intenses, est particulièrement vulnérable à l'érosion.

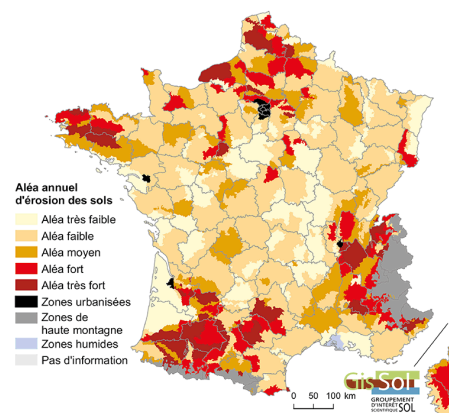
Dans les zones agricoles, le ruissellement lié à de fortes précipitations entraîne le départ de terre par érosion de façon spectaculaire en creusant de profondes ravines ou en emportant les éléments fertiles du sol. L'érosion provoque ainsi des dégâts sur les terres agricoles. Les particules de terres issues de l'érosion hydrique sont transportées jusqu'aux fossés et cours d'eau et sont à l'origine également d'une dégradation de la qualité des eaux et des milieux naturels (turbidité des eaux superficielles et transport de polluants). Dans les zones urbanisées, la formation de coulées boueuses peut constituer un risque pour la sécurité des personnes, des biens et des équipements et provoquer des désordres importants sur les habitations, les infrastructures de transport, les captages d'eau potable, les plans d'eau et bases de loisirs...

Une vulnérabilité forte à l'érosion sur tout le territoire du SCoT de Gascogne

La carte d'érosion des sols réalisée à l'échelle du territoire national met en évidence un aléa très fort et fort sur tout le territoire du SCoT de Gascogne. Cet aléa s'explique par une grande sensibilité des sols à la formation d'une croûte de battance, ou par la présence de sols sableux à forte détachabilité. De plus, les cultures sont installées sur des collines aux pentes marquées, et sous la menace d'éventuelles précipitations élevées et agressives en toutes saisons.

Aléa d'érosion des sols par petites régions agricoles

Source : Gis Sol-INRA-SOeS, 2011



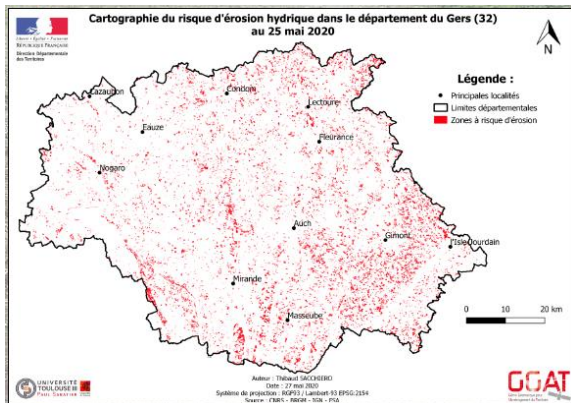
Source : Gis Sol-Inra-SOeS, 2011.

Note : L'aléa d'érosion des sols par petite région agricole est estimé à l'aide du modèle Mesales (Modèle d'évaluation spatiale de l'aléa d'érosion des sols), développé par l'Inra. Il combine plusieurs caractéristiques du sol (sensibilité à la battance et à l'érodibilité), du terrain (type d'occupation du sol, pente) et climatiques (intensité et hauteur des précipitations). L'aléa est caractérisé par cinq classes représentant la probabilité qu'une érosion se produise.

La DDT du Gers a, par ailleurs, réalisé un travail de modélisation de la sensibilité des sols à l'érosion hydrique, croisant les facteurs que sont la pente, la pédologie, la lithologie et l'occupation du sol. A noter que la localisation du risque évolue au fil du temps en fonction de l'occupation des sols : type et stade de développement de la culture implantée.

Risque d'érosion des sols dans le département du Gers

Source : DDT 32



Quatre zones sont soumises à contraintes environnementales (ZCSE), pour le phénomène d'érosion des sols :

- ZCSE Nougroulet /Crastes par arrêtés préfectoraux du 21 octobre 2010 et 15 janvier 2015
- ZCSE de Larroque Saint-Sernin par arrêtés du 31 décembre 2010 et juin 2013
- ZCSE de Sarrant par arrêté du 21 octobre 2010
- ZCSE de Monguilhem par arrêtés du 22 juillet 2010 et 8 mars 2012.



Des démarches de classement sont actuellement en cours dans plusieurs communes présentant également des phénomènes d'érosion importants : Aubiet, Marambat, Roquelaure, Simorre, Villefranche d'Astarac.

Des études complémentaires à l'élaboration des SAGE, ont également permis d'affiner la connaissance et de délimiter plus précisément les zones sensibles à l'érosion sur les bassins versants de l'Adour- Amont et de la Midouze.

L'ensemble des acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture 32, Agence de l'Eau, agriculteurs, coopératives, AGRO D'OC...) ont conscience de ce phénomène et tentent de réduire l'impact liées au phénomène d'érosion en travaillant sur les pratiques agricoles, sur la maîtrise du ruissellement et sur la définition des zones sensibles et des pratiques vulnérables à l'érosion (dispositions B1, C1 et 3.1 du SAGE Midouze, guide pratique de l'érosion de l'institution Adour...).

Une amplification des pratiques favorables à l'environnement, à la vie des sols et au climat

Pour faire face aux problèmes de pollutions des ressources, d'érosion, de changement climatique, de perte de biodiversité... des solutions agro-écologiques sont mises en œuvre sur le territoire du SCoT de Gascogne : la couverture végétale des sols, l'agroforesterie et la végétation spontanée... La valorisation et la reconnaissance de ces pratiques constituent un enjeu important à l'échelle du territoire.

A ce titre l'Association Française d'Agroforesterie lance, avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et en partenariat étroit avec l'Institut de l'Agriculture Durable (IAD), l'Association Occitane de Conservation des Sols (AOC Sols) et Arbre et Paysage 32, un programme pluriannuel de sensibilisation et de développement des couverts végétaux et de l'agroforesterie sur le bassin Adour-Garonne.

L'agriculture peut aussi constituer une solution pour la séquestration de carbone (photosynthèse et stockage dans la matière végétale, stockage dans la matière organique des sols) ; une capacité qui peut progresser via des pratiques favorables au stockage du carbone (agriculture de conservation...).

Des pratiques culturelles et aménagements parcellaires pour prévenir et lutter contre l'érosion des sols

Des nombreuses techniques culturelles sont aujourd'hui recommandées pour les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols et visent à prévenir ce phénomène dès son origine :

pérennité de la couverture végétale par la mise en place de cultures intermédiaires ou semis direct, notamment pendant les périodes à risque, diversification de l'assolement pour réduire les périodes de sols nus, réduction du tassement des sols en limitant le nombre de passage d'engins agricoles, travail du sol limitant l'affinement du sol...

En parallèle, des aménagements parcellaires sont recommandés pour lutter contre le phénomène d'érosion : mise en place de zones enherbées en bord de cours d'eau ou en bout de parcelles, confortement du réseau de haies, enherbement des chenaux...

Plusieurs acteurs sont ainsi impliqués dans la lutte contre l'érosion sur le territoire et accompagnent les collectivités et les acteurs du monde agricole pour la mise en place de ces pratiques culturales et aménagements parcellaires : Chambre d'Agriculture du Gers, Agence de l'Eau Adour Garonne, ADASEA 32, Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine, Arbre et Paysage 32, Instituts Techniques (Arvalis, Terra Inovia), coopératives, GIEE (Groupements d'Intérêt Écologique et Economique)...

FOCUS

Un Contrat Milieu « lutte contre l'érosion sur le bassin versant de l'Hesteil »

Sur le secteur de L'Isle Jourdain dans la vallée de la Save, particulièrement sensible à l'érosion des sols, un volet lutte contre l'érosion sur le bassin de l'Hesteil a été mis en place pour une durée de 5 ans (2016-2020) et vient compléter le contrat pluriannuel dit « contrat de milieux » de préservation des zones humides de L'Isle-Jourdain signé en 2015 entre la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'animation du volet agricole est assurée par le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine avec l'ADASEA et les coopératives. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine assure l'animation du volet urbain. L'objectif est de proposer des outils pour limiter les transferts liés aux ruissellements et à l'érosion.

L'accompagnement proposé comprend :

- Un diagnostic parcellaire érosion
- Un diagnostic individuel d'exploitation
- Des contrats Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (campagnes 2016-2017-2018)

- Des aides aux aménagements antiérosifs et investissements matériels
- Des journées techniques
- Un Programme d'Action Territoriale sur la Gimone pour lutter contre l'érosion.

Le PAT de la Gimone II (animé par les Chambres d'Agriculture du Tarn, de la Haute-Garonne et du Gers), mis en place dans le cadre du captage de Beaumont de Lomagne (82) sur la Gimone, a également pour objectif de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres). Dans le périmètre du PAT, un accompagnement des exploitants est proposé sur :

- Les pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytos, couverts végétaux, techniques de travail du sol),
- La conversion à l'agriculture biologique,
- L'agroforesterie
- Le développement du maillage de zones tampons
- La préservation des prairies inondables.

L'ADASEA 32 assure l'animation des MAEC « Prairies inondables de la Gimone » sur l'ensemble du bassin versant de la Gimone Gers et intervient sur l'action zones tampon (bandes enherbées, haies, prairies, talus, fascines...). L'objectif est de développer le maillage des zones tampon pour limiter les transferts liés aux ruissellements et à l'érosion sur les bassins versant prioritaires pour l'érosion.

Des mesures agro-environnementales favorables à la protection de la biodiversité, des eaux, du sol et du climat

En accompagnement de la Politique Agricole Commune, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont mises en place sur le territoire du SCoT et permettent l'accompagnement des exploitations agricoles dans le développement ou le maintien de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Mobilisables uniquement dans certaines zones ciblées et manquant de programmation financière, ces mesures sont un outil de mise en œuvre du projet agro-écologique... Elles répondent aux enjeux environnementaux sociétaux de protection de la biodiversité, protection des eaux, des sols et du climat. Enfin, elles sont formalisées sous forme de contrats de cinq ans, volontaires, basés sur un cahier des charges, dont le surcoût ou la perte induite est pris en charge par une aide annuelle.

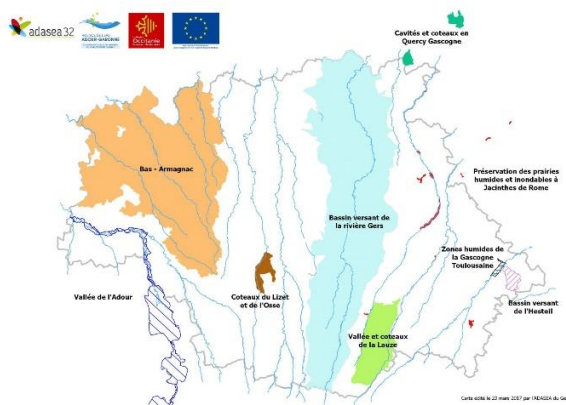
Aujourd'hui, 51 exploitants ont recours à des MAEC sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Ces programmes pluriannuels sont animés par l'ADASEA 32 ou les collectivités (Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine) et portent sur :

- Les sites NATURA 2000 destinés à protéger la biodiversité autour des zones humides de l'Armagnac, les coteaux du Lizet et de l'Osse, la vallée et coteaux de la Lauze
- Le Plan d'Action Territoriale destiné à protéger le captage d'eau potable de la Gimone
- Les prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en 2018 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : ADASEA 32, 2018



Au-delà des mesures contractuelles, de nombreux acteurs (coopératives, chambre d'agriculture...), sont impliqués sur le territoire du SCoT de Gascogne et s'engagent dans le maintien d'une agriculture performante et durable.

Le Groupement des Agriculteurs de la Gascogne Toulousaine (GAGT) s'attache par exemple à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ancrées sur les plans technique et économique, et dont les innovations peuvent être reproductibles. Le GAGT a été récompensé à de nombreuses reprises pour ses travaux innovants, notamment sur les bandes enherbées le long des cours d'eau (zones tampons aujourd'hui normalisées dans tous les dossiers de la Politique Agricole Commune) et, plus récemment, pour ses pratiques agronomiques visant à une gestion rationnelle de la couverture du sol par l'aménagement des cycles de cultures. Ses actions s'articulent autour de la promotion d'une

agriculture durable (prise en compte de l'environnement, aménagement des paysages agricoles, préservation de la biodiversité, amélioration de l'image des agriculteurs, renforcement des liens entre agriculture et urbanisme, développement du site expérimental d'Auradé...).

Des expérimentations/innovations pour répondre aux enjeux agro-économiques, agro-écologiques et agro-techniques : le cas de l'agroforesterie

L'idée de l'agroforesterie consiste à introduire des rangées d'arbres dans les surfaces dédiées à la production agricole, animale (sylvo-pastoralisme) ou végétale (agrosylviculture, pour des cultures annuelles comme pérennes). Ce principe de plantation, que l'on trouvait sous des formes traditionnelles de pré-vergers ou de joualles (arbres et vignes), est une pratique ancienne qui vise à limiter principalement les excès du climat (ensoleillement, pluies violentes). Cette pratique est aujourd'hui expérimentée sur le territoire du SCoT de Gascogne avec pour objectif de répondre aux enjeux liés au changement climatique, aux coûts des intrants et à l'économie de l'eau. L'agrosylviculture moderne souhaite tenir compte des contraintes techniques liées à la motorisation des cultures (espacement des rangées d'arbres, élagage...) et permettre :

- L'augmentation du rendement des cultures
- La réduction des intrants
- La protection des animaux d'élevage
- La production de biomasse et de bois (bois d'œuvre, bois-énergie)
- L'amélioration des sols et la prévention des phénomènes d'érosion
- La régulation de la ressource en eau
- La filtration des pollutions diffuses
- La préservation de la biodiversité (abris pour la faune auxiliaire)
- La réduction des stress climatiques
- La protection contre le vent...

Plusieurs parcelles en agroforesterie sont ainsi recensées sur tout le territoire du SCoT de Gascogne et concernent principalement des grandes cultures et des prairies. Quelques parcelles de vignes ont également mis en place ce principe de plantation sur le secteur de la Ténarèze (Lagardère).



Enjeux en matière de gestion des espaces agricoles

Maintien et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (modération de la consommation)

Favoriser le développement durable du territoire

Maintenir la diversité des espaces, des paysages et la diversité des productions sur ces espaces...

Préserver les espaces sans figer le développement de l'activité agricole

Accompagner les mutations du monde agricole, notamment liées au renouvellement des exploitants ; de l'organisation des filières agroalimentaires, des débouchés pour les productions locales (internes/externes au territoire)

Préserver le patrimoine naturel support des continuités écologiques du territoire

Elaborer des documents d'urbanisme intégrant vision urbaine et protection des espaces agricoles et naturels

Identification d'une limite franche entre espaces urbains et espaces agro-naturels

Réduire les espaces de développement urbain par extension

Eviter toute concurrence entre espaces

Limiter les rapports conflictuels pouvant exister à l'interface entre tissu urbain et espaces agricoles

Préservation des espaces agricoles ayant bénéficié d'investissements couteux (irrigation, drainage) pour améliorer la qualité agronomique des sols

Préserver les équipements déterminants dans le maintien de l'activité agricole et son développement

Développer les ouvrages de stockage d'eau

Lutte contre l'érosion des sols

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens aux coulées de boues

Limiter la dégradation des cours d'eau et des milieux naturels par les matières en suspension

Préserver la qualité agronomique des sols

Valorisation économique, financement et développement des pratiques agro-environnementales (MAEC, PAT, pratiques culturelles respectueuses de la biodiversité et des milieux naturels, agroforesterie, couverture végétale, préservation du réseau de haies, diversification des assolements, agriculture de conservation, agriculture raisonnée, agriculture biologique...)



Gestion de la ressource en eau

Ce qu'il faut retenir :

- Un réseau hydrographique dense en partie réalimenté artificiellement par la Neste qui garantit actuellement la sécurisation des usages et les activités socio-économiques
- Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré la gestion des retenues (et ouvrages de stockage) et la réalimentation par la Neste
- Des cours d'eau et plans d'eau menacés par le changement climatique
- Des besoins d'irrigation déterminants pour l'activité agricole
- Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole
- Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter
- Des usages touristiques sensibles à la qualité et à la quantité de la ressource
- Des documents cadres de gestion des eaux en faveur de la préservation de la ressource qui couvrent partiellement le territoire mais une couverture par des plans de gestion volontaires entre acteurs (Plans de Gestion d'Etiage).

Chiffres clés

6 400 km de cours d'eau

21 cours d'eau réalimentés artificiellement

2 500 retenues collinaires

79% des prélèvements pour l'irrigation

93% des masses d'eau en état écologique mauvais à moyen

53% des captages d'eau potable sensibles aux pollutions

Focus préalable sur les plans et programmes de rang supérieur en matière de gestion de l'eau

Afin de concilier les différents usages de l'eau et des milieux aquatiques et d'assurer un partage équitable de la ressource dans le respect des équilibres naturels, plusieurs outils existent sur le territoire du SCoT de Gascogne et permettent de constituer un cadre d'action commun dans le domaine de l'eau.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Réuni en séance plénière le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027.

Le SDAGE Adour-Garonne fixe, pour le territoire, des objectifs en matière d'amélioration de l'état des masses d'eau. Il décline ainsi quatre grands principes fondamentaux d'actions s'imposant à toutes les orientations et intégrant les principes

transversaux du plan d'adaptation au changement climatique adopté par le Comité de Bassin le 2 juillet 2018 :

- Développer une gestion de l'eau renforçant la résilience face aux changements majeurs
- Garantir la non détérioration de l'état des eaux
- Réduire l'impact des installations, ouvrages, travaux ou aménagements par leur conception
- Agir en priorité pour atteindre le bon état

Il présente également 170 dispositions regroupées en quatre grandes orientations fondamentales :

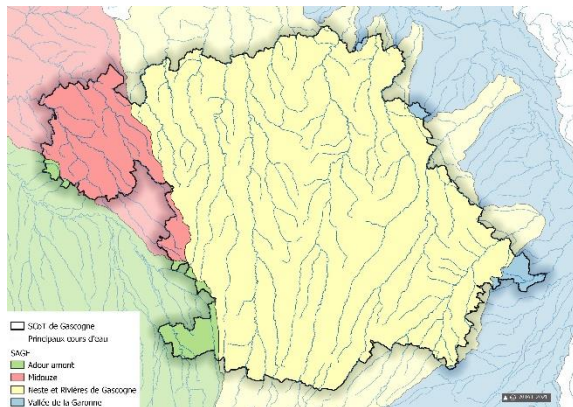
- **Orientation A** : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- **Orientation B** : Réduire les pollutions
- **Orientation C** : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif
- **Orientation D** : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)

Quatre SAGE sont recensés dans le Gers sur les bassins versants de l'Adour et de la Garonne et couvrent le territoire du SCoT de Gascogne. Ils donnent les orientations de la politique de l'eau au niveau local, s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE Adour Garonne, et posent des dispositions et des règles avec lesquelles le SCoT devra être compatible.

Périmètres des SAGE sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Gesteau



Opposable depuis le 29 janvier 2013, le SAGE du bassin de la Midouze constitue la partie nord du bassin de l'Adour. Son périmètre couvre toute la partie ouest de l'Armagnac autour des cours d'eau de la Douze et la Midouze.

Le SAGE Adour Amont, approuvé le 19 mars 2015, concerne 12 communes à l'ouest de l'Astarac autour du cours de l'Arros.

Le SAGE Vallée de la Garonne concerne 14 communes en limite est du SCoT sur le PETR Pays des Portes de Gascogne. Il a été approuvé le 21 juillet 2020.

Le SAGE Neste et rivières de Gascogne est actuellement en phase d'élaboration. Il concerne la majeure partie du territoire, soit 346 communes.

Le réseau hydrographique : un réseau dense, largement aménagé et pour partie réalimenté artificiellement par le système Neste

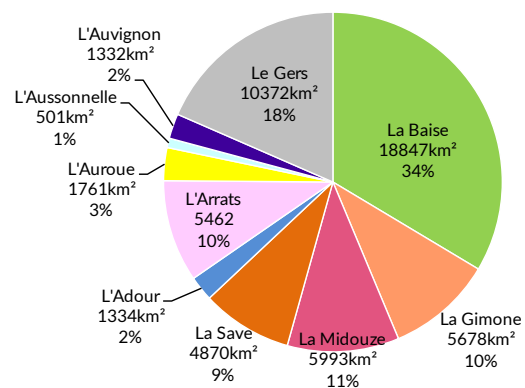
Avec 6 400 km de cours d'eau, le SCoT de Gascogne dispose d'un réseau hydrographique très dense dû aux sols argileux et imperméables.

Le territoire appartient à deux grands ensembles : le bassin de l'Adour à l'ouest, qui couvre 13% de sa superficie (732 km²), et le bassin de la Garonne qui draine la grande majorité des rivières gersoises issues du plateau de Lannemezan (4 882 km², soit 87% de la superficie du territoire). L'écoulement est orienté de façon générale du Sud au Nord, avec des rivières drainant des bassins très effilés et des affluents latéraux nombreux mais très courts. Le caractère globalement imperméable du sous-sol, et donc l'absence de nappe connectée aux cours d'eau, souligne l'attention particulière à apporter à la gestion du sol, seul réservoir capable de soutenir naturellement les débits des cours d'eau.

Au sein de ce réseau hydrographique dense, les principaux cours d'eau disposés en éventail drainent l'ensemble du territoire : la Baïse, le Gers et la Save pour les plus importants, l'Arros, la Midouze, la Douze, la Gélise, l'Auzoue, l'Osse, l'Auvignon, l'Auroue, l'Arrats, la Gimone, et la Bouès. Au total, les rivières de Gascogne sont regroupées en dix sous-bassins versants, dont l'aménagement historique induit de nombreuses interactions hydrauliques par un système dense de canaux et de transferts (canaux de la Neste, de l'Arrats, de la Gimone...).

Répartition des sous-bassins versants sur le territoire du SCoT de Gascogne

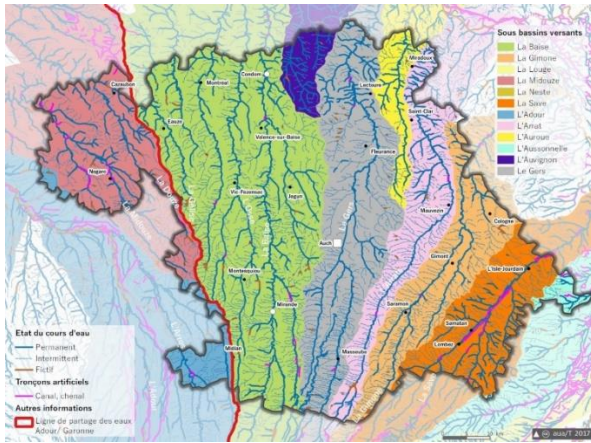
Source : BD Carthage



Sur les 6 400 km de cours d'eau, plus de 60% sont recensés comme intermittents.

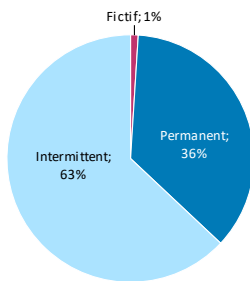
Répartition des sous-bassins versants et état des cours d'eau sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BD Carthage



Etat des cours d'eau sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BD Carthage

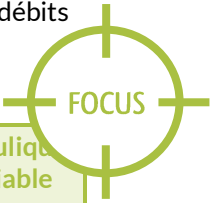


N. B. : Cours d'eau fictif : Tronçon créé pour assurer la continuité des cours d'eau à la traversée des zones d'hydrographie (canal, retenues...)

Les cours d'eau principaux du territoire sont pour la très grande majorité d'entre eux réalimentés par des systèmes aménagés. En effet, la configuration physique du bassin fait que les rivières de Gascogne ne bénéficient pas naturellement de l'abondance de la ressource en eau du haut bassin pyrénéen et présentent naturellement des étiages sévères.

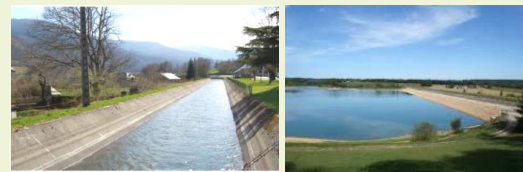
C'est pourquoi, le canal de la Neste a été construit au milieu du XIX^{ème} siècle afin de relier hydrauliquement l'eau des sommets pyrénéens à la zone de source des principales rivières gasconnes au niveau du plateau de Lannemezan, dans le cadre de ce qui fut appelé le « système Neste ». Plus tardivement, ce système a été complété par la création d'aqueducs et renforcé

depuis 30 ans par la construction d'un chapelet de barrages-réservoirs en tête de bassins (lacs de Miélan, de l'Astarac, de la Gimone, de Magnoac, de Puydarrieux (dans les Hautes-Pyrénées) ou du Lizet...), ainsi que d'une multitude de retenues collinaires dispersées dans les vallons de toute la Gascogne. Seul l'Auroue et le petit chevelu hydraulique ne bénéficient pas d'un système de réalimentation sur le territoire du SCoT de Gascogne. Ils subissent dès lors des débits naturels difficiles.



Le « Système Neste » : un ensemble hydraulique de réseaux artificiels et naturels indissociable

Canal de la Neste et barrage réservoir de la Gimone



Le système Neste est un complexe hydraulique qui achemine, par des voies artificielles et naturelles, l'eau des Pyrénées vers la Gascogne. Cet ensemble hydraulique, géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), n'a pas de définition réglementaire et regroupe :

- 29 km de canal et 90 km de rigoles construits à partir de 1848 pour acheminer une partie de l'eau détournée de la rivière Neste jusqu'au plateau de Lannemezan et réapprovisionner les cours d'eau gascons
- 14 réservoirs de haute montagne (Orédon, Cap de Long, Oule, Caillaouas, Aubert pour les plus importants...), et 54 réservoirs collectifs qui stockent 120 millions de m³
- 17 rivières réalimentées (dont 12 localisées au sein du territoire du SCoT de Gascogne)
- Les affluents et sous-affluents des rivières réalimentées et leurs retenues.

Au total, ce système représente un linéaire de 2 000 km de rivières et un bassin versant de près de 7000 km² implanté sur cinq départements, situé pour plus de 50% sur le territoire du SCoT de Gascogne. Cet ensemble est complété par des bassins dits "autonomes", hydrauliquement indépendants du système Neste, et bénéficiant d'une réalimentation par des barrages de tête (systèmes propres) : Auvignon, Gélise, Auzoue, Arros, Midour et Douze.

Les transferts d'eau importants réalisés via le canal de la Neste se font donc au détriment des débits de la Garonne amont, tout en sachant que de l'eau lui est par ailleurs restituée en aval.

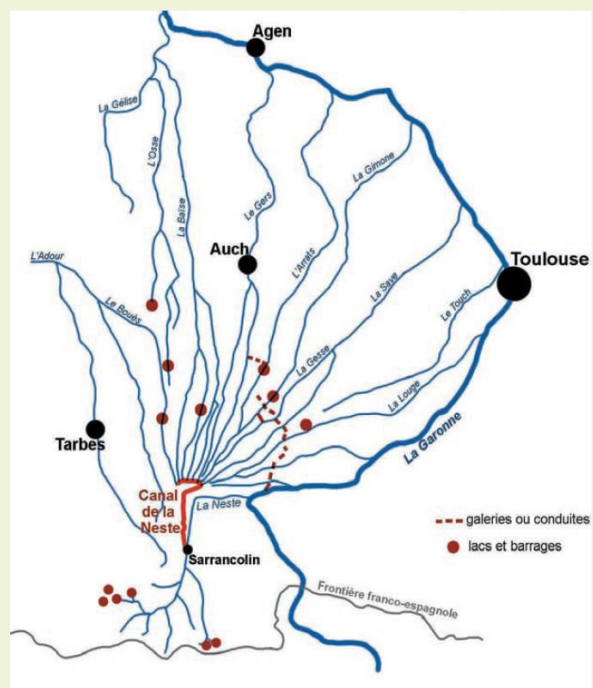
Le cadre de gestion du canal est fixé par décret mais la solidarité hydraulique Garonne Gascogne reste un sujet important avec une obligation de coadaptation aux évolutions climatiques.

Aujourd'hui, ce système et ses nombreuses ramifications ont permis de développer une agriculture riche et diversifiée plaçant le département du Gers au rang de deuxième département agricole dans l'ex-région Midi-Pyrénées en termes de Surface Agricole Utile. Cette activité représente le 2^{ème} secteur économique du département.

Outre son usage agricole, cette eau des Pyrénées permet également l'alimentation en eau potable des populations et des industries, garantit le développement du tourisme et des loisirs et le maintien des débits dans des rivières qui représenteraient, sans cette ressource, des assècs réguliers.

Composition du « système Neste »

Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, Eaucéa, mai 2017



Un déficit structurel en eau

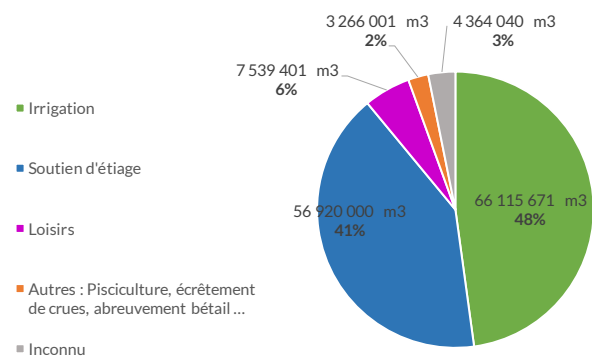
Un équilibre fragile malgré la gestion des retenues et ouvrages de stockage et la réalimentation par la Neste

D'un point de vue quantitatif, le territoire du SCoT de Gascogne est déficitaire et présente une sensibilité forte vis-à-vis de la ressource en eau notamment en période d'été. Les pénuries sont fréquentes en été et les risques de sécheresse, entendue comme un déséquilibre entre le besoin de ressource en eau et sa disponibilité, sont amenés à s'accroître. A ce titre, tout le département du Gers est classé en Zone de Répartition des Eaux¹², caractérisée par une insuffisance chronique de la disponibilité des ressources en eau (des rivières relevant du système Neste) par rapport aux besoins. Ce classement a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/h. En période de crise, des arrêtés préfectoraux permettent de restreindre certains usages pour concilier satisfaction des besoins et bon fonctionnement du milieu aquatique.

De nombreuses retenues artificielles ont été réalisées pour permettre le stockage de l'eau et assurer le soutien d'été afin de répondre à différents usages (respect des débits réservés, irrigation...). Plus de 2 500 lacs sont ainsi recensés par la DDT 32. Ces retenues totalisent sur le territoire un volume de stockage de 138 millions de m³ principalement dédiés à l'irrigation (48%), mais également au soutien d'été (41%). Le principe est de remplir les retenues d'eau lors des épisodes pluvieux (hiver et printemps) pour une utilisation estivale.

Répartition des volumes d'eau par usage des retenues sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32, 2017



¹² Décret n°94-354 du 29 avril 1994.

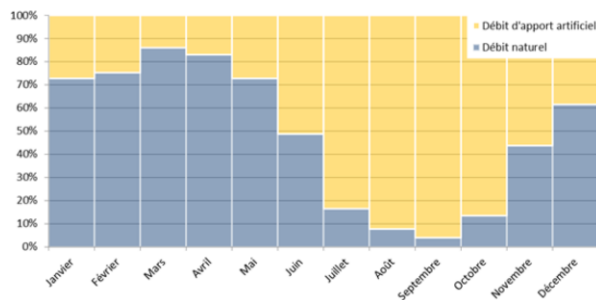
21 cours d'eau, soit 896 km de cours d'eau sur le territoire du SCoT de Gascogne, sont également considérés comme réalimentés par le système Neste dans le cadre du soutien d'étiage. Cette réalimentation constitue la garantie d'une sécurisation des usages et le soutien, en période d'étiage, d'un débit nécessaire aux milieux. Le dispositif permet de ne pas faire peser, en période d'irrigation, les prélèvements sur les besoins des milieux.

Hors période estivale (qui conjugue étiage et irrigation), la réduction, voire l'absence de réalimentation, livre les cours d'eau à leurs débits naturels, ceux-ci accusant des étiages plus sévères et plus longs que par le passé, en lien avec les effets du changement climatique.

Sur les rivières de Gascogne, d'août à septembre, plus de 90% du débit est constitué par les apports régulés du système de réalimentation. Cette part est supérieure à 80% pour les mois de juillet et octobre. La part des débits « naturels » est donc extrêmement faible en période estivale et les cours d'eau les plus dépendants de la réalimentation sont la Baïse et l'Arrats.

Proportion du débit artificiel dans les débits totaux des rivières de Gascogne

Source Etude d'impact AUP OUGC Neste et Rivières de Gascogne, 2015



Malgré ces retenues et les réalimentations, l'équilibre reste fragile au regard des besoins importants (irrigation, eau potable, industrie, loisirs...) et la ressource disponible peut être déficitaire lors de périodes de sécheresse.

Des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) pas toujours respectés

Les débits d'étiage sur toutes les rivières de Gascogne sont faibles et très marqués. Ils n'ont cessé de diminuer dans les cours d'eau ou les nappes d'accompagnement en lien avec l'augmentation des prélèvements et l'évolution du changement climatique.

Les Débits d'Objectif d'Etiage (DOE)¹³, définis par le SDAGE, ne sont pas respectés partout sur le système Neste. C'est par exemple le cas, l'été, au niveau de la station de Montestruc-sur-Gers, sur l'Arrats à Saint-Antoine et sur l'Osse à Andiran. Ces mêmes cours d'eau ne respectent pas non plus les objectifs d'hiver. Les origines explicatives sont variables selon le contexte annuel (taux de remplissage des barrages, besoin de soutien d'étiage...).

Des cours d'eau non réalimentés par la Neste fréquemment en assec sous surveillance

Outre les cours d'eau permanents, affluents directs de la Garonne (Auroue, Auvignon), ou affluents internes aux rivières principales (Gélise, Auzoue...) qui font aujourd'hui l'objet d'une surveillance particulière lors des périodes d'étiage, de nombreuses rivières, n'ont pu, pour des raisons techniques ou simplement géographiques, être reliées au dispositif de réalimentation par la Neste. Ces cours d'eau non réalimentés artificiellement (cours d'eau secondaires, petit chevelu) constituent la plus grande part du réseau hydrographique (86%), soit environ 5 600 km sur les 6 400 km recensés sur le territoire. Leur taille est très variable mais ce sont surtout de petits cours d'eau intermittents, constitués de drains issus des coteaux, de faible longueur et avec des écoulements souvent interrompus. Leur fonctionnement hydrologique est à ce jour mal connu, mais ils sont fréquemment en assec. Ces cours d'eau intermittents représentent le petit chevelu dont la prise en compte est essentielle, mais parfois difficile étant donné l'importance du linéaire. Leur fonctionnement écologique particulier invite à la plus grande prudence en termes de gestion. En effet, un cours d'eau en assec n'est pas un cours d'eau mort. La vie perdure dans les sédiments et le retour de conditions favorables est rapidement accompagné d'une recolonisation du cours d'eau.

¹³ Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) : Valeur seuil de débit d'étiage fixée par le SDAGE au-dessus de laquelle il est considéré que l'ensemble des usages (activités, prélèvements,

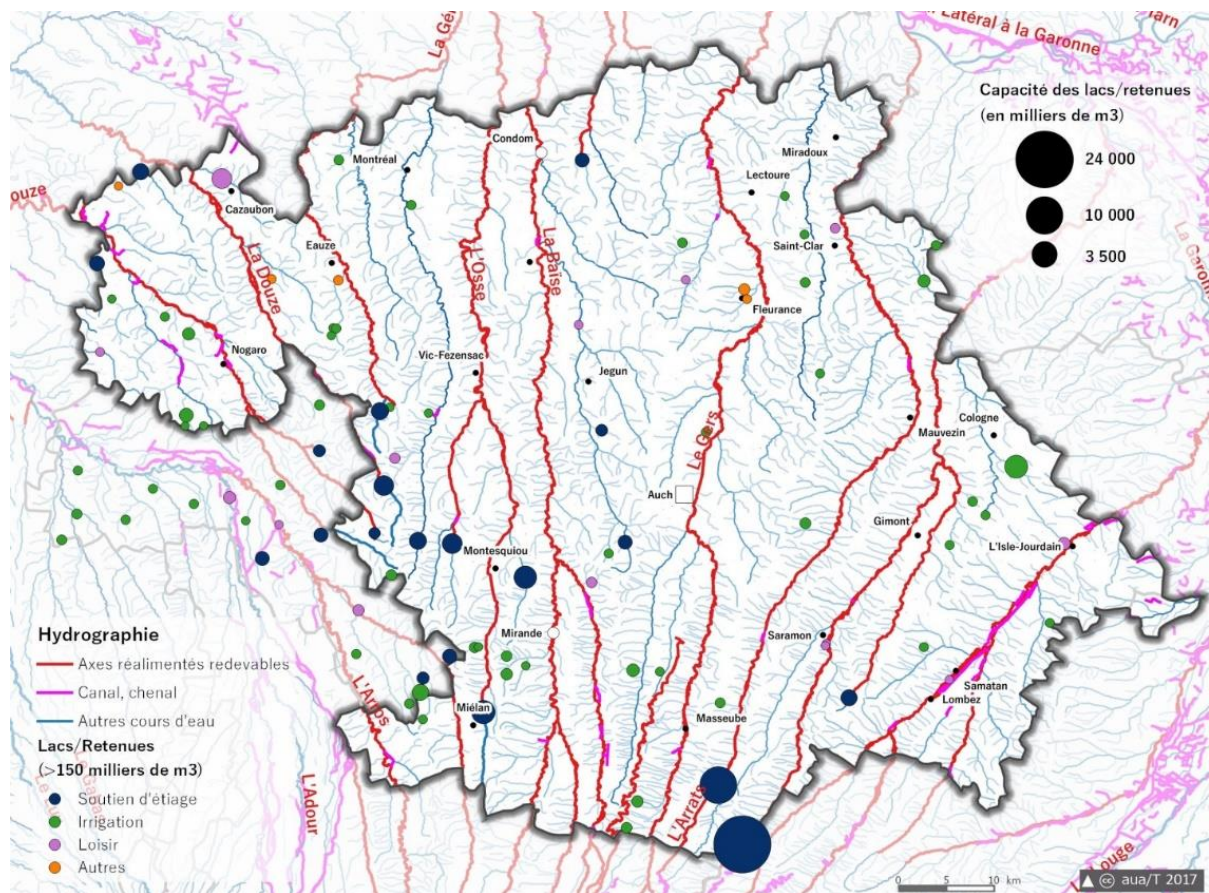
rejets...) en aval est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Les DOE sont individualisés depuis 2010 sur la Neste Rivières de Gascogne.

L'association Arbre et Paysage 32 est à ce titre un acteur local impliqué dans la mise en œuvre d'actions favorables à la rétention et la régulation

de l'eau dans le sol sur ces bassins versants (création de haies, évolution des pratiques culturales, agroforesterie...).

Cours d'eau réalimentés et état des retenues sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BD Carthage, AEAG, DDT32



Un mauvais état quantitatif des masses d'eau souterraines

Dans le cadre de la Directive Européenne Cadre sur l'eau, l'Etat a défini des objectifs de bon état des eaux à atteindre pour les masses d'eau superficielles et souterraines et donne des informations sur leur qualité et les pressions qui s'y exercent. Le territoire du SCoT regroupe 149 masses d'eau cours d'eau, 18 masses d'eau souterraines et 9 masses d'eau lacs.

Cinq masses d'eau souterraines sur le territoire du SCoT de Gascogne sont identifiées en mauvais état quantitatif¹⁴. Toutefois, la plupart de ces masses d'eau dépassent largement le département du Gers ou concernent à minima le territoire du SCoT.

La masse d'eau des sables Calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082) constitue une ressource importante pour le Gers notamment pour l'alimentation en eau potable et apparaît comme un enjeu fort pour le territoire. Elle couvre plus de 90% du territoire du SCoT. Son mauvais état quantitatif n'est pas lié à un excès de prélèvement mais à des fluctuations du niveau de la nappe provoquées par des stockages de gaz dans le sous-sol.

41% de la masse d'eau des sables fauves BV Adour (FRFG066) recensée à l'ouest du territoire est également en mauvais état quantitatif et doit être préservée.

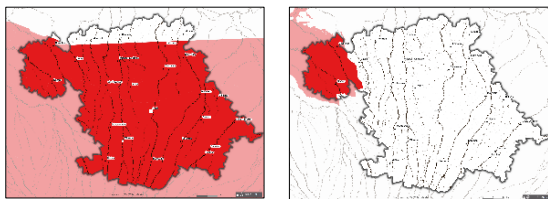
A noter néanmoins que, depuis les années 60, l'augmentation des prélèvements dans les nappes profondes a induit un déséquilibre sur la

14 Cf. Annexe : Etat quantitatif de la ressource en eau.

ressource. En outre, l'évolution des températures ou la diminution des ressources en eau disponibles en surface (en lien avec le changement climatique) pourra induire une pression croissante sur les nappes profondes. La vision prospective quant à l'évolution des usages et de la demande en eau est donc essentielle tant pour la gestion pérenne de ces nappes profondes que pour la satisfaction future des besoins en eau pour les différents usages.

Emprises des deux principales masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016



FRFG082 : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG

FRRG066 : Sables fauves BV Adour région hydro q

Une ressource menacée par le changement climatique

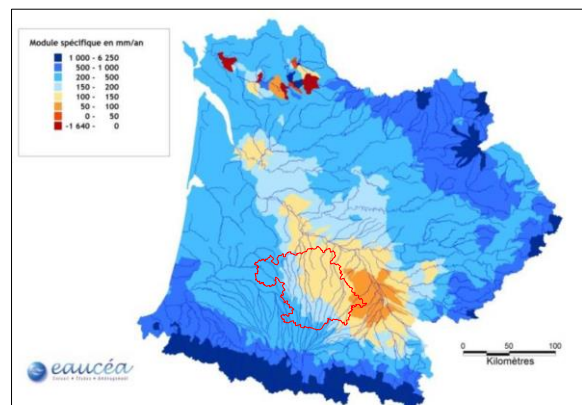
L'ensemble du territoire est directement menacé par les changements climatiques avec des conséquences hydrologiques perceptibles sur la fréquence des assecs et le régime de distribution des pluies. Le changement climatique implique, en effet, une modification du régime de distribution des pluies (répartition différente dans l'année) qui interroge l'ensemble des systèmes de réalimentation dans leurs capacités de remplissage, dans leur période de relargage etc. Les secteurs dont le bilan hydrique (pluie-évapotranspiration potentielle¹⁵) est le plus faible verront en particulier leur situation s'aggraver. Ces conséquences seront aussi très importantes pour le remplissage des réservoirs qui assurent le soutien d'étiage. En montagne, l'hydrologie des cours d'eau va varier, avec des fontes de neiges tardives qui pourront avoir un impact sur les réservoirs de haute montagne associés au système Neste.

¹⁵ Une EvapoTranspiration Potentielle est la quantité d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal continu bien alimenté en eau. Elle s'exprime en hauteur d'eau.

L'étude de vulnérabilité des bassins versants au risque climatique fait apparaître un corridor très vulnérable qui encadre la Garonne autour de Toulouse et se prolonge à l'ouest vers l'aval des bassins-versants du Gers. Les petits cours d'eau de ce corridor seront menacés d'assecs très réguliers. Dans les secteurs en jaune, une augmentation annuelle de 1 mm de l'évapotranspiration réelle¹⁶ se traduira par une perte d'environ 1% du débit annuel. En 10 ans, 10% de la ressource en eau peut ainsi disparaître. Dans la zone bleue foncé du piémont pyrénéen, la même augmentation se traduira par une réduction de seulement 0,1% en un an, soit une diminution peu perceptible de 1% en 10 ans. Même si ce bilan en montagne sera moins visible, c'est le régime de la neige qui imposera un nouveau calendrier des débits.

Vulnérabilité hydrologique du sud-ouest de la France face au changement climatique

Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, eaucéa, mai 2017



Le territoire du SCoT de Gascogne apparaît ainsi particulièrement vulnérable face aux évolutions climatiques à venir, notamment avec une baisse significative des débits. Il convient donc de sécuriser la disponibilité de la ressource dans contexte de changement climatique qui modifiera les profils annuels de débits (et donc les besoins de soutien d'étiage) et de capacités de remplissage des stockages. Cette sécurisation est nécessaire pour le maintien, dans les meilleures conditions des différents usages de l'eau en tenant compte des besoins de l'économie gersoise.

¹⁶ Une EvapoTranspiration Réelle est la quantité totale d'eau qui s'évapore du sol ou du substrat et des plantes lorsque le sol est à son taux d'humidité naturel.

A noter que le Comité de Bassin Adour Garonne a approuvé, le 2 juillet 2018, son Plan d'Adaptation au Changement Climatique, qui a vocation à faire évoluer les stratégies à différentes échelles en matière de gestion de l'eau et à anticiper les impacts à venir. Il poursuit ainsi quatre objectifs majeurs

- Vivre avec moins d'eau dans nos rivières et faire face à des sécheresses plus fréquentes
- Réduire les pollutions pour disposer d'une eau de qualité
- Accompagner l'évolution de la biodiversité soumise à un climat plus chaud et plus sec
- Réduire les impacts des événements extrêmes comme les inondations, la submersion marine ou l'érosion des côtes.

Il préconise, en outre, trois grands types de mesures, complémentaires entre elles :

- Des actions de gestion et d'organisation : favoriser la gouvernance locale, insister pour que la planification urbaine intègre mieux l'eau, soutenir la recherche et l'innovation
- Des mesures qui font appel à la nature : verdir les villes, conserver les zones humides, restaurer les berges des cours d'eau, instaurer des zones naturelles d'expansion de crues ;
- Des mesures nécessitant des infrastructures et la technologie : créer des réserves en eau, installer des stations d'épuration plus performantes, recycler les eaux usées.

Les principes de ce Plan d'Adaptation ont, par ailleurs, été réintroduit dans le SDAGE 2022-2027 pour permettre leur mise en œuvre dans un rapport de compatibilité sur les territoires.

Des prélèvements dans les eaux de surface dominés par les besoins d'irrigation¹⁷

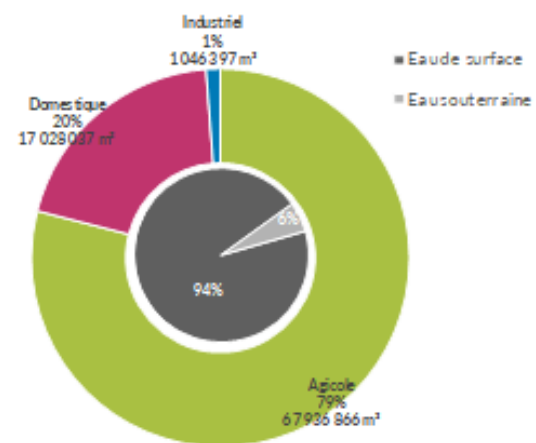
Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les eaux de surface et eaux souterraines sont sollicitées pour satisfaire les besoins agricoles (79%), domestiques (20%) et dans une moindre mesure pour l'industrie (1%).

¹⁷ La répartition des prélèvements par usage et par type de ressource est fournie en annexe.

Ces prélèvements sont aujourd'hui indispensables pour alimenter les populations en eau potable, garantir une économie agricole productive et faire fonctionner les autres activités du territoire (tourisme, loisirs...). Ces prélèvements sont toutefois largement dépendants du réapprovisionnement par le système Neste, puisque 94% d'entre eux sont réalisés dans les eaux superficielles. Les prélèvements dans les eaux souterraines ne représentent que 6% des prélèvements totaux. Au total, ce sont près de 86 millions de m³ d'eau qui sont prélevés en 2015¹⁸, largement dominés par les besoins d'irrigation de l'activité agricole, représentant près de 68 millions de m³ en 2015, soit 79% des prélèvements sur le territoire.

Répartition des volumes prélevés par usage et par type de ressource sur le territoire du SCoT de Gascogne en 2015

Source : AEAG, Données prélèvement 2015



N.B. : Ces données concernent les volumes prélevés, à ne pas confondre avec les volumes consommés (différence entre le volume prélevé et le volume retournant au milieu).

Des prélèvements plus importants sur le PETR Pays d'Auch

Les répartitions des volumes prélevés par usage ou par type de ressources sont similaires à l'échelle des trois PETR avec des pressions plus importantes sur les bassins versants du PETR Pays d'Auch (à l'amont du Gers, de l'Arrats et de la Baise). Ainsi, en 2015, près de 50% des volumes prélevés totaux du territoire s'effectuent sur le PETR Pays d'Auch. Celui-ci regroupe à lui seul

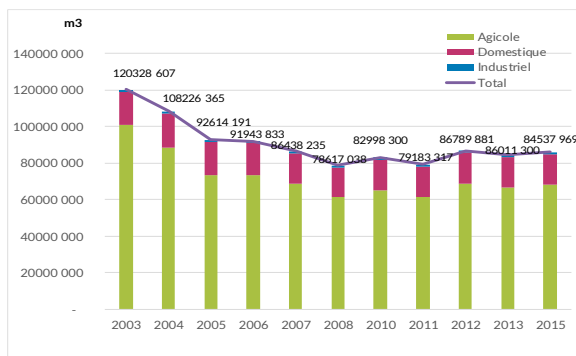
¹⁸ Données analysées à partir de l'assiette de la redevance "prélèvement" de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la période 2003-2015.

47% des prélèvements en eau potable et 50% des prélèvements agricoles. Par ailleurs, le PETR Pays d'Armagnac regroupe 50% des prélèvements industriels du territoire.

Les évolutions de prélèvements font état d'une tendance générale à la baisse entre 2003 et 2008 pour ces trois usages et une certaine stabilité des volumes prélevés entre 2008 et 2013.

Evolution des volumes prélevés entre 2003 et 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne (en m³)

Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015



Toutefois, les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau dues aux prélèvements deviennent de plus en plus importantes chaque année car les besoins en eau (tous usages confondus) seront accrus par le changement climatique. Sans adaptation des capacités et de la stratégie de stockage, la pression de prélèvements pour les besoins en eau sera proportionnellement plus forte sur une disponibilité de ressource en eau qui diminuera du fait de la modification du régime de distribution des pluies accompagnant le changement climatique.

Des outils de gestion quantitative : une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements

Les déficits quantitatifs au sein du territoire du SCoT de Gascogne ont abouti à la mise en place de mesures de gestion quantitatives qui s'expriment notamment à travers deux Plans de Gestion des Etiages (PGE Adour Amont depuis 1999, PGE Neste Rivières de Gascogne depuis 2002) et une

réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements.

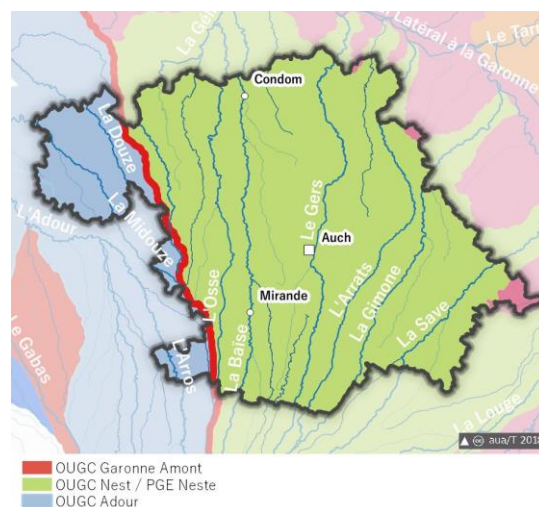
Le PGE constitue un protocole d'accord entre différents partenaires dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des objectifs d'étiage du SDAGE.

Sur le SCoT de Gascogne, le PGE Neste Rivières de Gascogne de 2002 couvre 87% du territoire. Conformément au SDAGE, l'équilibre de la ressource en eau est respecté sur le territoire grâce à la mise en place d'accords de compensation (convention de restitution)¹⁹ dans le cadre des autorisations d'irrigation.

Trois Organismes Uniques de Gestion Collective, OUGC, sont actuellement chargés du renouvellement des autorisations de prélèvement d'irrigation sur le territoire du SCoT de Gascogne : l'OUGC Neste Rivières de Gascogne, porté par la Chambre d'Agriculture du Gers, l'OUGC Garonne Amont, porté par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et l'OUGC Irrig Adour sur le bassin de l'Adour, porté par le syndicat mixte ouvert composé de l'Institution Adour et de quatre Chambres d'Agriculture (65, 64, 32, 40).

Périmètres du PGE Neste Rivières de Gascogne et des organismes chargés des autorisations de prélèvement

Source : Agence de l'Eau Adour Garonne



¹⁹ Cette convention détermine les modalités d'accès à la ressource en fonction de la ressource stockée chaque année, des contraintes techniques d'acheminement de l'eau et du besoin des usagers. La somme de ces autorisations doit être compatible avec la ressource en eau. Ce dispositif mis en place sur le territoire du PGE Neste Rivières de Gascogne

contingente donc l'accès à la ressource et est à l'origine du principe de liste d'attente qui a inspiré la nouvelle réglementation sur les volumes prélevables.

Actuellement, pour l'OUGC Neste-Rivières de Gascogne, les demandes sont maintenues inférieures aux volumes prélevables par les OUGC. Les prélèvements d'irrigation ont donc été de nouveau autorisés jusqu'au 31 mai 2022 sur le bassin de la Neste, mais restent largement dépendants de la réalimentation par le canal de la Neste.

Pour les bassins versants de l'Adour Amont et de la Midouze, les volumes autorisés par IRRIGADOUR sont à peu près équivalents (légèrement en dessous) des volumes prélevables définis (réforme des volumes prélevables). En revanche, les volumes réels consommés sont inférieurs, puisque la saison estivale est caractérisée par de sévères étiages. Des restrictions d'usages sont donc appliquées afin de maintenir les débits consignés fixés sur les cours d'eau. Les volumes autorisés pour l'irrigation ne sont donc pas assurés. Se pose alors la question de création de nouvelles réserves. Actuellement deux projets de territoire sont en cours sur le bassin de l'Adour (projet du Midour et de l'Adour amont) pour réfléchir à la nécessité de créer de nouvelles réserves.

Une qualité de l'eau contrastée²⁰

Au titre de la DCE, 95% des cours d'eau du territoire sont considérés comme des masses d'eau « naturelles » aptes à atteindre le bon état qualitatif au sens des objectifs européens. Seuls, la Baïse, la Gimone et quelques affluents sont reconnus au titre du SDAGE comme des « masses d'eau fortement modifiées » pour lesquelles les objectifs ont été ajustés et doivent atteindre un bon potentiel écologique. Le SDAGE a prévu un report de délai pour atteindre le bon état à 2021 et 2027 sur plus de 90% des masses d'eau du territoire. Ce calendrier permet de tenir compte du temps d'actions à enclencher ou à poursuivre et du temps de réponse du milieu aquatique. Les actions de lutte contre les pollutions diffuses identifiées et mises en œuvre au sein des Programmes d'Actions Territorialisés, PAT, et des SAGE viennent préciser les priorités du territoire en termes de qualité de l'eau.

En déclinaison du SDAGE et de son programme de mesures, les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau pilotent l'élaboration du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) dont l'objectif est de co-construire une feuille de route d'actions

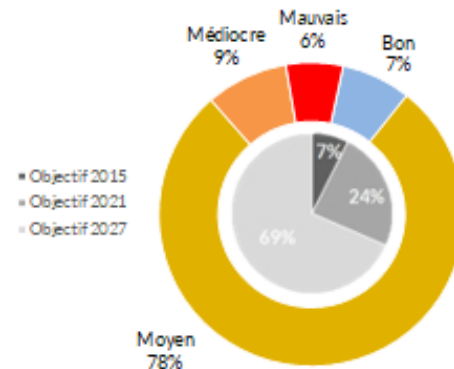
à mener pour la reconquête du bon état qualitatif des cours d'eau, par bassin versant.

Un état écologique des masses d'eau cours d'eau moyen altéré par les pesticides et les nitrates

Ce qui caractérise les rivières de Gascogne, c'est un état moyen généralisé pour 78% des masses d'eau superficielles. Seules 7% des rivières du territoire peuvent être considérées en bon état écologique ; cela concerne quelques affluents de l'Osse, de la Baïse et de la Save. Les principaux paramètres causant le déclassement sont les pesticides, pour 135 masses d'eau et les nitrates pour 101 masses d'eau du territoire. Ce constat traduit principalement des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides majoritairement liés à l'activité agricole et en particulier à la production en grandes cultures qui altère de manière significative la qualité des eaux superficielles de nombreuses rivières (Baïse, Gers, Arrats, Gimone, Save et affluents).

Etat écologique actuel et objectifs de qualité des 149 masses d'eau du territoire du SCoT de Gascogne

Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Des pollutions d'origine industrielle et agroalimentaire par les métaux sont également relevées pour 86 masses d'eau du territoire et sont principalement liées aux activités d'abattage, de conserverie ou d'anciens sites industriels.

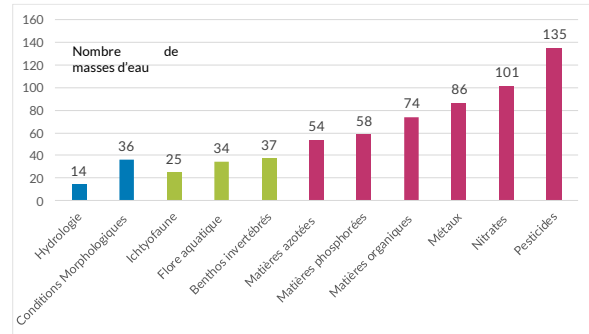
Des pollutions urbaines liées aux rejets d'eaux usées et d'apports par les eaux pluviales se retrouvent également dans plus d'un tiers des masses d'eau du territoire sous forme de matières organiques, phosphorées et azotées. Ces dernières étant en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau.

²⁰ Cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

Neuf masses d'eau sont plus spécifiquement classées en mauvais état au titre de la DCE : l'Isaure, le ruisseau du Bergeron, l'Osse, l'Auvignon, le Gers en aval de Fleurance et l'Aussonnelle en raison de mauvais indices biologiques.

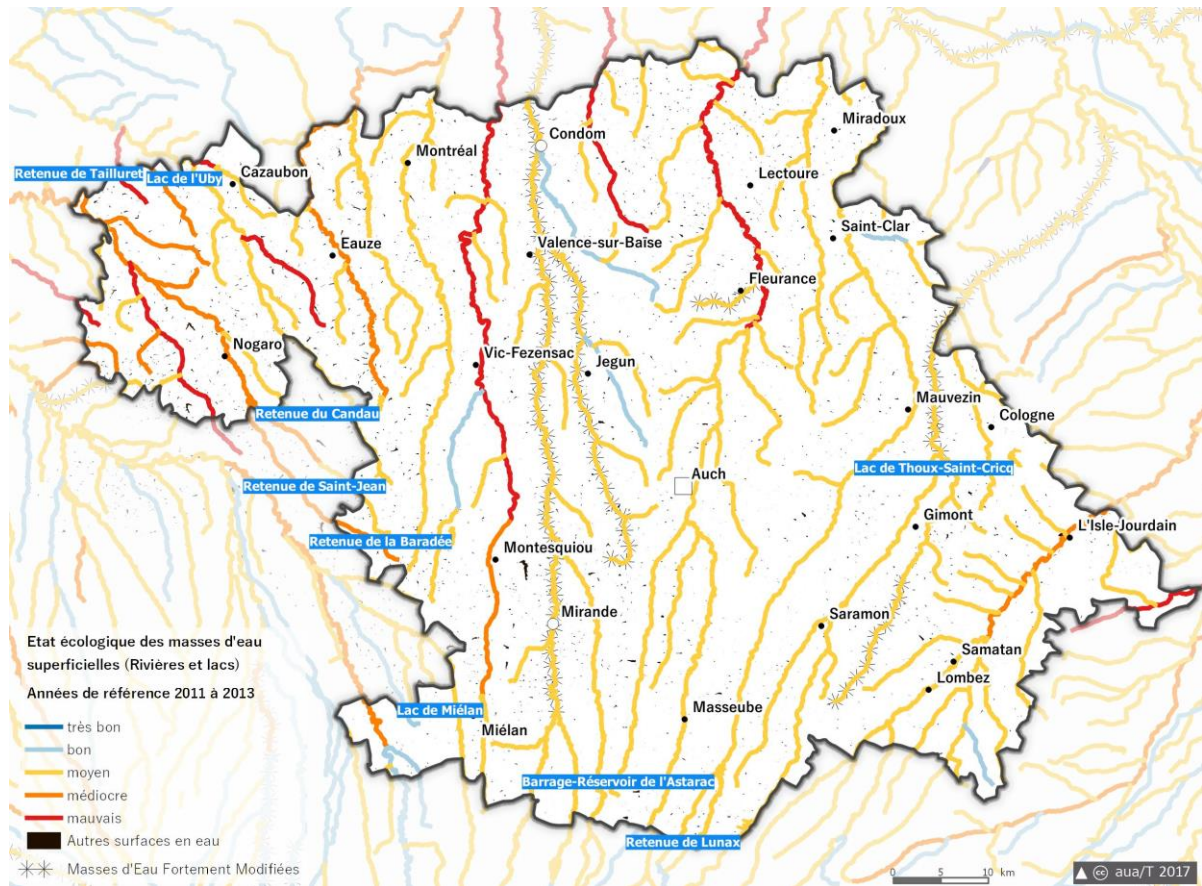
Analyse des paramètres déclassants sur les masses d'eau du SCoT (nombre de masses d'eau)

Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Etat écologique actuel et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du territoire du SCoT de Gascogne

Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Un bon état chimique des eaux cours d'eau²¹

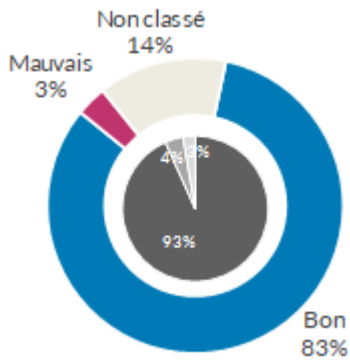
(Bèze, Auvignon), de phtalates (Gélise, Gimone) ou d'Octylphenol (Aussonnelle).

L'état chimique des masses d'eau superficielles est globalement bon pour 82% des masses d'eau. Seules cinq masses d'eau présentent un état chimique mauvais, liés à la présence de cadmium

²¹ cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

Etat chimique et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du SCoT

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



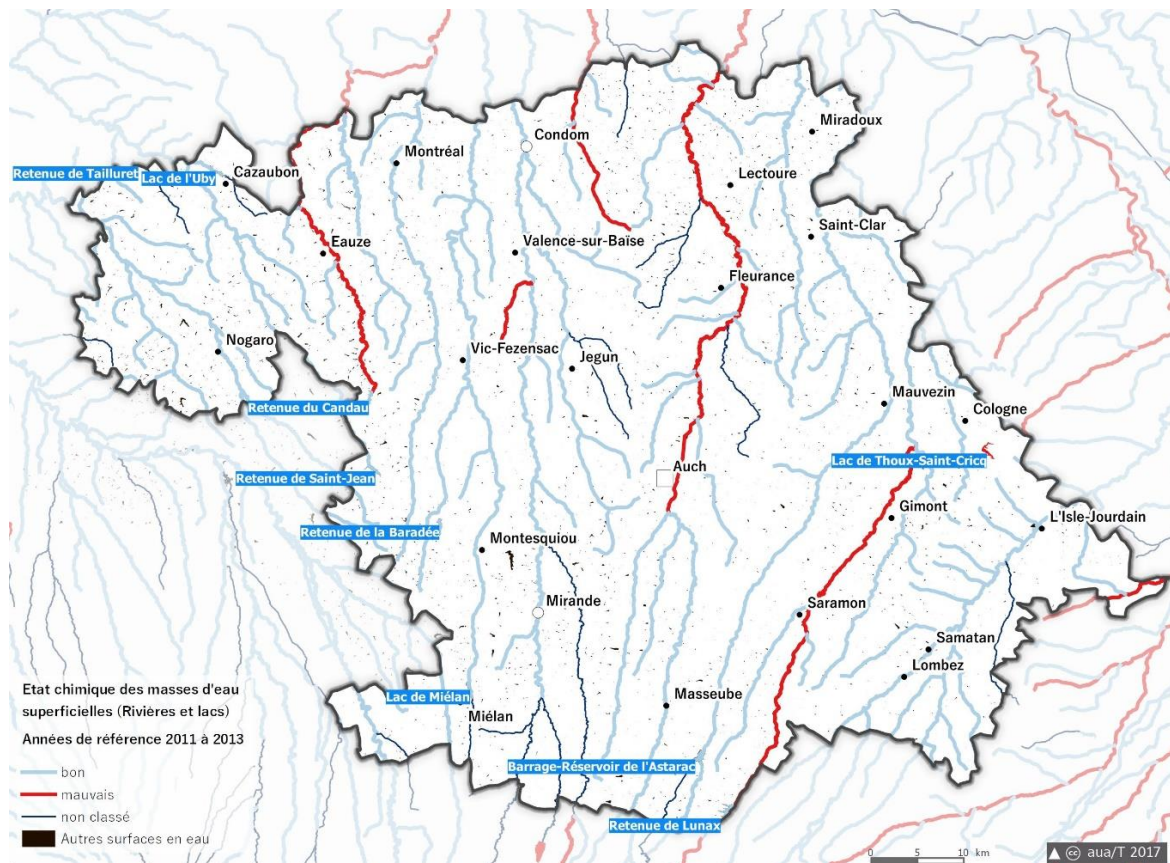
Des actions de prévention en direction de l'agriculture pour limiter les pollutions par les nitrates

En vue de limiter progressivement les phénomènes d'eutrophisation, la Directive Européenne « nitrates » du 12 décembre 1991 prévoit la définition de zones vulnérables et des actions de prévention en direction de

l'agriculture. Ainsi, le territoire du SCoT de Gascony est concerné par une Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole (arrêtés préfectoraux du 10/04/2007 et 13/03/2015) pour la quasi-totalité de son périmètre. Sur cette zone, les programmes d'actions nationaux et régionaux visent à encadrer l'utilisation de fertilisants azotés et à tendre vers une gestion adaptée des terres agricoles. Les mesures concernent principalement l'élevage (capacité de stockage et plafonnement des apports azotés organiques issus des effluents d'élevage) et les cultures (règlementation de l'épandage des fertilisants organiques et minéraux et des doses d'azote à apporter aux cultures, obligation de couverture du sol pendant l'inter-culture, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau). Le département du Gers est en zone dérogatoire argileuse, ce qui rend la couverture des sols obligatoire uniquement sur 20% de sa surface avec en contrepartie la mise en place de bandes végétalisées le long des tous les cours d'eau et la tenue d'un bilan de fin de culture.

Etat chimique des 149 masses d'eau cours d'eau sur le territoire du SCoT de Gascony

Source : AEAG_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)



Des plans d'eau de qualité moyenne à bonne²²

A l'image des cours d'eau, l'état écologique des neuf masses d'eau lacs est moyen avec un objectif de bon potentiel fixé à 2027 pour ces masses d'eau fortement modifiées. Leur état chimique est bon à l'exception du lac de Thoux-Saint-Cricq (état mauvais) en raison de la présence d'une substance chimique néfaste pour les végétaux et les organismes (tributylétain, composé organostannique).

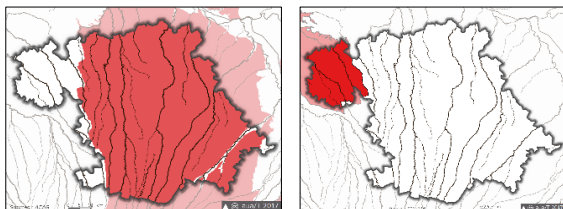
Une masse d'eau souterraine libre d'échelle régionale sensible aux pollutions de surface

Sur les 19 masses d'eau souterraines du territoire, huit sont identifiées en mauvais état chimique pour les nitrates et les pesticides²³.

L'enjeu porte principalement sur la nappe libre des molasses d'échelle régionale (FRFG043) qui couvre 14 560 km², pour un tiers située dans le périmètre du SCoT de Gascogne. Elle s'étend sur plus de 83% du territoire du SCoT et son caractère libre la rend directement sensible et vulnérable aux pollutions de surface. Les nappes libres des sables fauves (FRFG066 et FRFG085) sont également essentielles pour l'alimentation en eau potable des territoires du nord-ouest du SCoT de Gascogne, avec quatre captages utilisés par le Syndicat Armagnac Ténarèze (Eauze, Gondrin) et le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac (Estang, captage prioritaire et Le Houga).

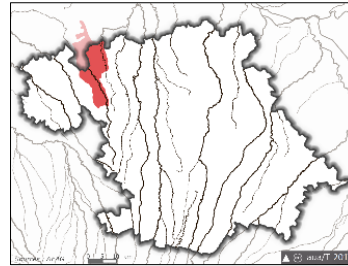
Emprise des principales masses d'eau souterraines en mauvais état chimique

Source : AEAG, SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016



■ FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont

■ FRFG066 : Sables fauves BV Adour région hydro



■ FRFG085 : Sables fauves BV Garonne région hydro

Une altération des cours d'eau par les particules en suspension provenant de l'érosion des sols

Le Réseau Départemental de Surveillance des Eaux superficielles et des Milieux Aquatiques enregistre également, en 2014, une altération des cours d'eau par les particules en suspension caractérisée par la charge en matières en suspension. Vingt-trois stations de ce réseau (sur 30 suivies sur le territoire du SCoT de Gascogne) présentent ainsi une mauvaise qualité pour les particules en suspension. Cette altération provient d'une érosion importante des sols sur la plupart des bassins versants des cours d'eau, combinée à leur occupation (faible quantité de bandes végétalisées arbustives ou arborées en limite de cours d'eau) et à leur utilisation notamment en période hivernale. L'érosion des sols colmatent, par le dépôt de sédiments fins (argiles limons), les lits mineurs des cours d'eau et contribuent à dégrader la qualité de l'eau et à détruire une partie des zones de frayères. L'atteinte des objectifs de qualité sur le territoire du SCoT passe donc nécessairement par une maîtrise de l'érosion des sols sur les bassins versants et la reconquête des bandes végétalisées ou enherbées le long des cours d'eau.

²² Cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

²³ Cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

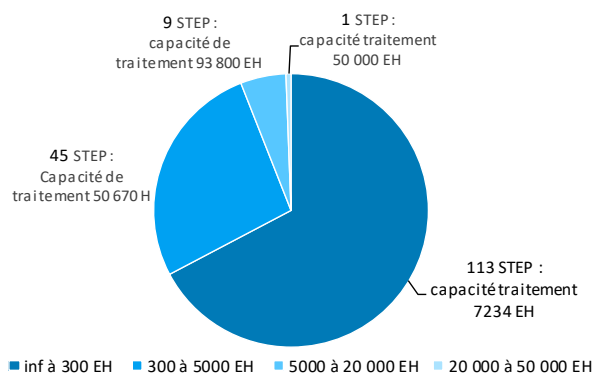
Systemes d'assainissement

Des problèmes de performance et de non-conformité pour les petites stations d'épuration

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'assainissement collectif est assuré par 168 stations de traitement des eaux usées²⁴, qui représentent une capacité totale de traitement de 207 705 Equivalents Habitants (EH)²⁵ (cf. carte en page suivante). Les deux tiers de ces stations de traitement sont des petites stations d'épuration de moins de 300 EH qui représentent seulement 7% du parc épuratoire en termes de capacité de traitement. Ce sont, toutefois, les plus grosses unités de traitement qui pèsent le plus, puisque les dix stations de plus de 5 000 EH représentent à elles seules plus des deux tiers de la capacité de traitement du territoire.

Répartition en nombre des stations d'épuration et capacité du parc épuratoire sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Observatoire de l'assainissement 2015



A noter que la station d'Auch, la plus importante du territoire avec 50 000 EH, présente une non-conformité vis-à-vis de la collecte en raison de rejets directs par temps sec. Sa mise en conformité est prévue pour le 31 décembre 2018²⁶. Sans cette dernière station, la capacité de traitement des stations d'épuration non-conformes représente moins de 7% de la capacité totale de traitement du parc à l'échelle du territoire. A l'exception d'Auch (50 000 EH), Nogaro et Fontenilles (3 000 EH chacune), la non-conformité regroupe principalement de petites stations d'épuration de moins de 300 EH réparties sur l'ensemble des sous-bassins versants du

territoire et pour lesquelles des problèmes de performance sont essentiellement relevés.

Les bassins versants les plus affectés par des problèmes de non-conformité sont le Gers, la Save et la Baïse.

87% des réseaux sont de type séparatif et collectent séparément les eaux de pluies des eaux usées domestiques ou industrielles.

FOCUS

Zonage réglementaire dans le domaine de l'assainissement urbain pour limiter l'eutrophisation des cours d'eau

Tout le territoire du SCoT de Gascogne, excepté le sous-bassin de la Midouze, est concerné par la Zone sensible à l'eutrophisation (arrêté préfectoral du 23/11/97). Ce zonage n'a de portée réglementaire que dans le domaine de l'assainissement urbain. Les collectivités concernées par la gestion d'une station d'épuration urbaine d'une capacité supérieure à 10 000 EH ou envisageant une extension à plus de 10 000 EH, disposent de 7 ans pour la mise en œuvre de traitement complémentaire du phosphore et/ou de l'azote. Les agglomérations du Gers concernées (Auch, Condom, Fleurance) sont toutes déjà équipées d'un traitement plus poussé de l'azote et du phosphore.

Des installations d'assainissement non collectif généralisées en milieu rural pour l'habitat dispersé

Dans le Gers, la moitié des foyers est concernée par l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une solution technique adaptée au contexte rural et dispersé. Le territoire du SCoT de Gascogne est couvert par dix Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), chargés du contrôle, du suivi et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

²⁴ Source : Sieag 2017

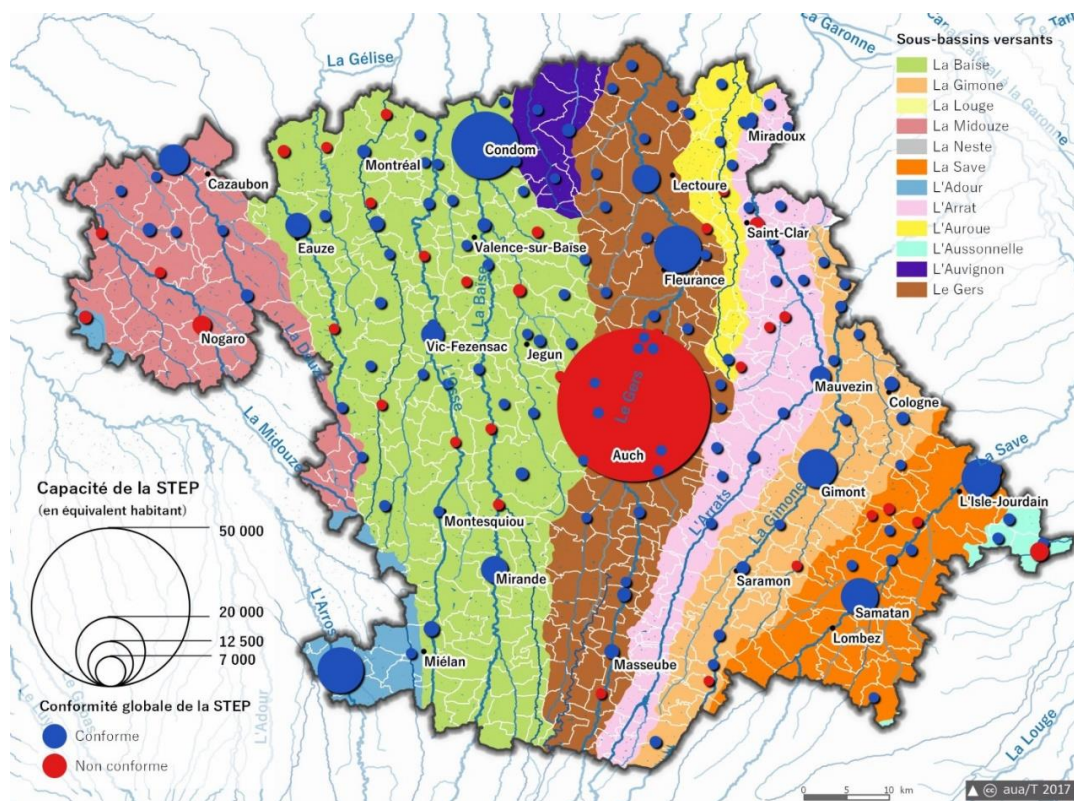
²⁵ L'Equivalent Habitant (EH) est une mesure qui se base sur la quantité de pollution émise par une personne par jour, soit 1

EH= 60 g de DBO₅/jour (Demande Biologique d'Oxygène en 5 jours)

²⁶ Base de Données sur les Eaux Résiduaires Urbaines, année de référence 2015

Capacité et conformité globale des stations de traitement des eaux usées sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : observatoire de l'assainissement 2015



Des usages et des milieux sensibles à l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

Une production d'eau potable vulnérable aux pollutions, difficile à protéger et exploiter

Au-delà des objectifs européens d'atteinte du bon état en 2021 ou 2027 sur la majorité des masses d'eau, les enjeux sanitaires sont forts sur le bassin des rivières de Gascogne, avec en premier lieu un enjeu de qualité des eaux captées pour l'eau potable. Cette ressource est très fragile, difficile à protéger et à exploiter. La sécurisation et la production d'eau potable à un prix raisonnable est actuellement un enjeu important pour le territoire.

L'eau que boivent les gersois provient pour 70% des principales rivières réalimentées (Gers, Baise, Arros, Arrats...) ou bien, pour les 30% restants, des nappes souterraines de l'Adour, des sables fauves de l'Armagnac ou encore du très profond aquifère de l'éocène.

Le SCoT est couvert par plusieurs syndicats garantissant la production et la distribution d'eau potable :

- Un syndicat mixte de production d'eau potable : TRIGONE
- 20 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et 12 communes assurant à la fois la production et la distribution d'eau potable
- 5 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable n'assurant que la distribution d'eau potable.

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, adopté en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2004, organise la production d'eau potable à partir de la ressource et des infrastructures existantes en procédant aux regroupements nécessaires pour diminuer les coûts et procéder à des investissements nouveaux indispensables à la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau.

Actuellement, 53 captages servent à la production d'eau potable sur le territoire du SCoT de Gascogne : 49 pour les besoins de la population et 2 pour des usages industriels et thermaux. Le SDAGE 2016-2021 a identifié 28 captages sensibles aux pollutions diffuses ou susceptibles de l'être pour les aspects nitrates et/ou pour les aspects pesticides (20 en eaux superficielles et 7 en eaux souterraines).

La production en eau potable s'appuyant majoritairement sur des eaux de surface, de nombreuses difficultés apparaissent pour la protection de la ressource quand il s'agit de cours d'eau (bassin d'alimentation de captage très vaste) ainsi que des contraintes qualitatives (ressource à l'air libre, directement vulnérable aux pollutions ponctuelles et diffuses et aux aléas climatiques). Ces contraintes sont réelles pour les collectivités, qui ont l'obligation de distribuer des eaux conformes, indemnes de pesticides. Ainsi, l'analyse des bilans annuels de l'Agence Régionale de Santé indique que la qualité de l'eau distribuée dans le Gers montre parfois des dépassements des normes de potabilité sur les pesticides. Concernant les nitrates, le traitement est aujourd'hui efficace. L'eau distribuée est globalement de bonne qualité, avec des concentrations majoritairement inférieures à 25 mg/l. Cependant, des concentrations un peu plus élevées ont été mesurées au nord du territoire avec des valeurs parfois supérieures à 40 mg/l. Les teneurs en matières fines des cours d'eau gascons, parfois élevées, sont une contrainte importante dans la potabilisation de l'eau : colmatage des filtres, vecteurs de polluants... Des problèmes de conductivité sont également parfois relevés sur le Gers, en amont d'Auch.

La qualité des eaux brutes est donc un paramètre essentiel pour produire une eau potable de qualité. Le département du Gers, très sensible aux pollutions diffuses (pesticides, nitrates et matières en suspension), ne dispose pas d'usine de potabilisation capable de traiter les nitrates, ni totalement les pesticides.

Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien avancée

La protection de la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable passe par plusieurs outils :

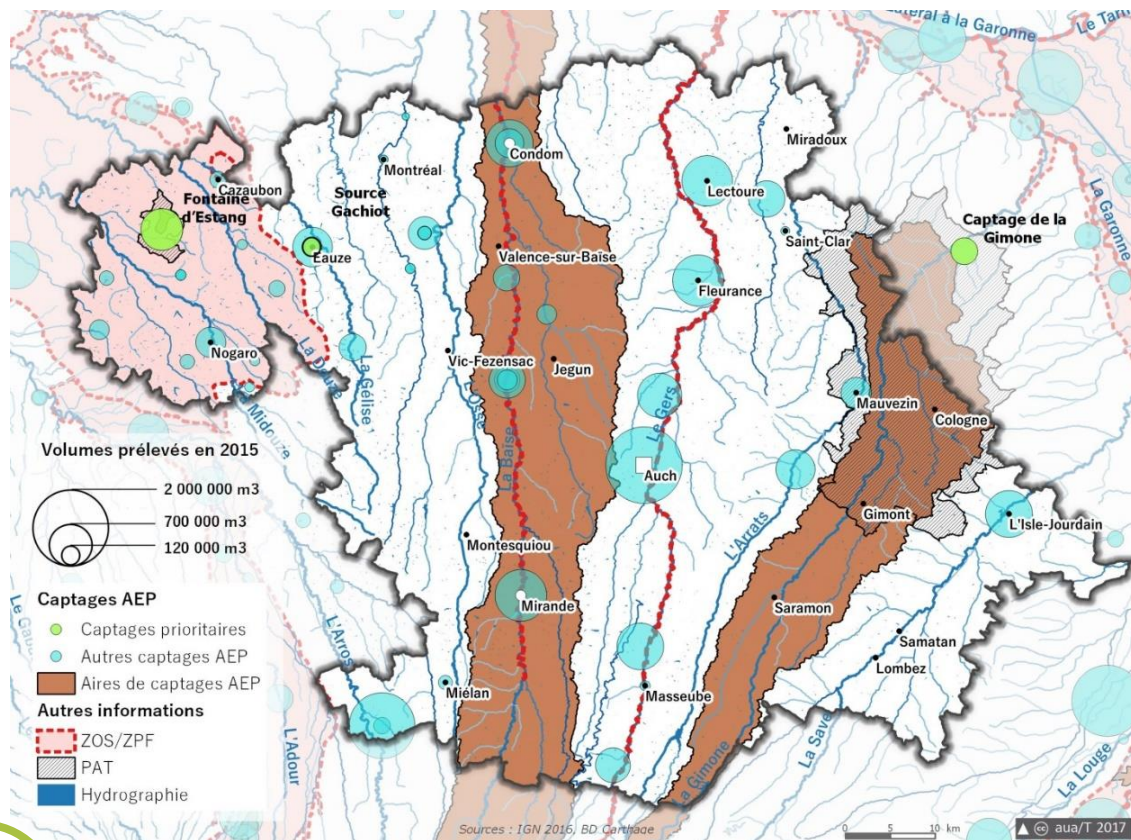
- La réglementation, via l'instauration de périmètres de protection des captages. Elle est bien avancée sur le territoire du SCoT de Gascogne (70%) avec 37 captages sur 53 recensés disposant d'un périmètre de protection, 9 étant en cours de procédure. Le territoire compte également 7 captages abandonnés.
- L'identification de certaines ressources stratégiques : l'enjeu de préservation de l'eau potable est identifié par le SDAGE sur les cours d'eau du Gers et la Baïse (classés en Zones à Objectifs plus Stricts, ZOS²⁷, pour les eaux superficielles) et sur les bassins versants de la Douze et la Midouze (classés en ZOS, pour les eaux souterraines). 3 captages sont également recensés comme prioritaires par le SDAGE pour la mise en œuvre de programmes de restauration à l'échelle de leurs aires d'alimentation : le captage de la Gimone à Beaumont-de-Lomagne (situé dans le Tarn-et-Garonne), dont l'aire d'alimentation de captage concerne le territoire du SCoT, la fontaine d'Estang disposant d'une aire d'alimentation et d'un Plan d'Action Territorial en cours de renouvellement, et la source Gachiot à Eauze, dont l'aire d'alimentation est en cours de définition. Les Programmes d'Actions Territorial de la Gimone 2016-2020 et celui de l'Estang (en cours de révision) visent à mettre en œuvre des pratiques conduisant à améliorer la qualité des milieux et de l'eau, lutter contre les pollutions agricoles ou assimilées, tout en respectant l'économie et la dynamique sociale locale.

²⁷ Le niveau national et européen identifie des Zones d'Alimentation en Eau Potable Future (ZPF). Parmi celles-ci des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS) viennent préciser

certaines objectifs comme celui de réduire les coûts de traitement de l'eau potable au sein d'espaces stratégiques pour l'alimentation à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Captages d'eau potable et aires d'alimentation des captages prioritaires sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015



FOCUS

Captages prioritaires

Les réflexions environnementales issues du Grenelle de l'Environnement ont abouti au classement de captages d'eau potable dits « prioritaires » ou « captages Grenelle ». Ces classements ont été établis eu égard aux pollutions diffuses menaçant la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires) ainsi que la population desservie et le niveau stratégique du captage. Sur l'ensemble du territoire français, la protection de 507 captages d'eau potable contre les pollutions diffuses a été engagée et pour lesquels des aires d'alimentation et des plans d'actions doivent être élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Cette démarche de protection a été étendue à 1 000 captages prioritaires par la Conférence Environnementale de septembre 2013. Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux disposent d'une liste révisée de captages d'eau destinée à la consommation humaine, dits « prioritaires » sur lesquels des actions doivent être lancées. Trois captages prioritaires sont identifiés sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Le Plan d'Action Territorial de la Gimone

Le PAT Gimone, animé par les Chambres d'Agriculture du Tarn, de la Haute-Garonne et du Gers, a été mis en place vis-à-vis du captage de Beaumont de Lomagne sur la Gimone dans le département du Tarn-et-Garonne. Il s'agit d'un captage prioritaire. L'objectif du PAT est de préserver la qualité de l'eau de la rivière pour l'eau potable et la qualité du milieu aquatique. Il concerne *tout* le bassin versant de la Gimone en amont du captage depuis Beaumont de Lomagne jusqu'à Gimont.

Le diagnostic initial a mis en évidence des enjeux d'érosion, de pollutions diffuses (phytosanitaires, nitrates) et de préservation de la biodiversité (réseau de prairies inondables avec intérêt patrimonial). Le territoire représente 32 000 ha de SAU et concerne 775 exploitations.

L'objectif du PAT est de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres). Les agriculteurs qui adhèrent à ces objectifs et souhaitent engager une démarche de progrès sur leur exploitation peuvent être accompagnés par les techniciens des

structures partenaires (CA32, Coopérative Gersycoop, Arteris, Qualisol, Agrod'Oc l'ADASEA, Arbres et Paysages 32, GABB32) sur :

- Les pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytosanitaires, couverts végétaux, techniques de travail du sol)
- La conversion à l'agriculture biologique
- L'agroforesterie
- Le développement du maillage de zones tampons
- La préservation des prairies inondables.

Des usages touristiques sensibles à la ressource en eau

Le tourisme constitue une composante importante de l'usage de l'eau sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Les sites de baignades et bases nautiques suivis par l'ARS sont généralement de bonne qualité. L'enjeu est davantage sur la transparence de l'eau, du point de vue de la santé, mais aussi de la sécurité.

Les activités nautiques se développent en rivière (canoë-kayak, aviron, paddle...) notamment sur

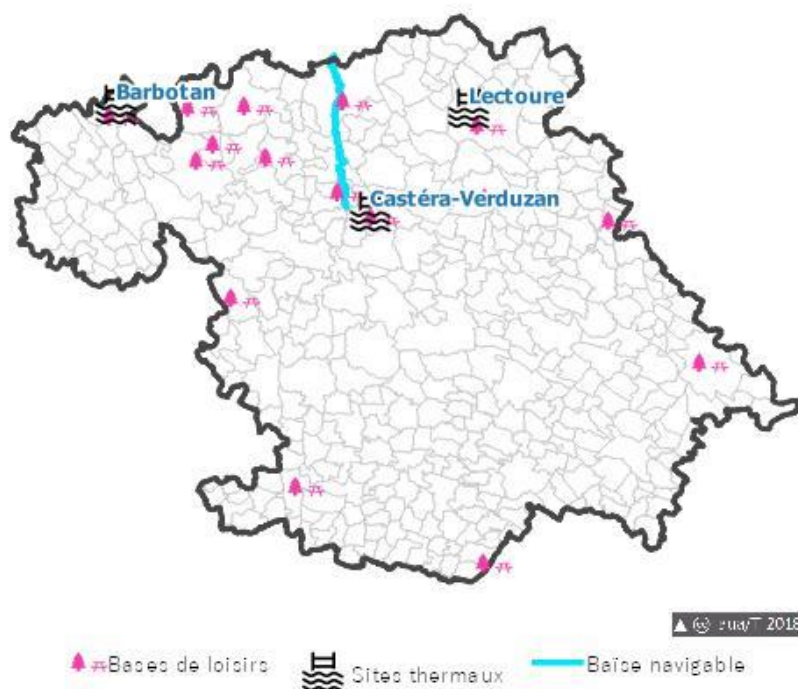
les cours d'eau de la Gélise aval, de la Baïse aval, du Gers et de la Save, mais également sur le lac de l'Uby. L'état sanitaire de ces secteurs touristiques n'est pas connu puisqu'ils ne rentrent pas dans le champ du suivi pour la qualité des eaux de baignade. La pêche fait également partie des usages récréatifs, mais aucun référentiel ne permet actuellement de qualifier l'enjeu sanitaire pour les pêcheurs.

Les centres thermaux (Barbotan-les-Therms à Cazaubon, Castéra-Verduzan, Valvidal à Lectoure) exploitent des ressources dont l'excellente qualité et les propriétés naturelles assurent l'image de marque. Préserver l'image de marque de l'activité thermique passe essentiellement par la maîtrise de la qualité bactériologique de ces ressources souterraines (ce qui se joue dans l'environnement immédiat des captages) et par le maintien d'une ressource en eau souterraine suffisante.

La Baïse est navigable à partir de Valence-sur-Baïse sur 63 km vers la confluence avec la Garonne. Cette activité est importante sur le plan économique pour le département du Gers. Une convention spécifique de soutien d'étiage est portée par le département pour sécuriser cet usage.

Principales activités touristiques liées à la ressource en eau au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN 2016





Enjeux en matière de gestion de la ressource en eau

Optimisation et sécurisation de la ressource en eau face au changement climatique

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire (eaux superficielles et souterraines)

Pérenniser l'approvisionnement en eau par le système Neste

Sécuriser la production d'eau potable pour les usages domestiques et les activités socio-économiques, notamment touristiques

Sécuriser l'accès à l'eau pour les agriculteurs

Optimiser la création et la gestion quantitative de plans d'eau, retenues collinaires et ouvrages de stockage

Préserver l'état quantitatif des masses d'eau souterraines pour l'alimentation en eau potable

Protéger la qualité des eaux superficielles captées

Poursuivre les initiatives favorables à la régulation de l'eau dans le sol (création de haies, évolution des pratiques culturales, agroforesterie...) en priorité sur les bassins versants des cours d'eau non réalimentés ou les plus dépendants de la réalimentation par le système Neste (Baïse, Arrats)

Économiser les prélèvements sur le système d'adduction d'eau en captant la ressource pluviale via la mise en place de systèmes de récupérations des eaux pluviales individuels et collectifs

Amélioration de la gestion qualitative de la ressource en eau et réduction des pollutions diffuses

Limiter la dégradation des masses d'eaux superficielles et souterraine

Sécuriser l'alimentation en eau potable pour préserver la santé des populations

Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et l'altération et le colmatage des cours d'eau par les particules en suspension

Mettre en place de nouvelles pratiques culturales plus respectueuses de la ressource en eau

Limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre de projets d'urbanisme et projets urbains

Protéger les nappes d'eau souterraines essentielles pour l'alimentation en eau potable

Maîtriser l'érosion des sols sur les bassins versants les plus sensibles

Préserver les zones humides et les continuités écologiques des cours d'eau

Poursuite de la mise en conformité des petites stations d'épuration et des efforts en matière d'assainissement non collectif

Améliorer la qualité des eaux brutes en renforçant la performance des petites stations d'épuration sur les bassins versants les plus sensibles et les cours d'eau les plus dégradés

Anticiper et optimiser la gestion des eaux usées sur les bassins versants qui accueillent de nouvelles populations et de nouvelles activités

Coordination et optimisation des politiques de l'eau et de l'urbanisme sur les bassins versants de la Neste rivières de Gascogne, de la Garonne et de l'Adour.

Adapter et optimiser la solidarité hydraulique Garonne-Gascogne (système Neste) face aux évolutions climatiques (PGE Neste Rivières de Gascogne, SAGE...)

Anticiper l'extension de la métropole toulousaine et la répartition territoriale de la ressource en eau

Mettre en cohérence, avec les territoires voisins, les modes de gestion des plans d'eau et la préservation de la ressource, notamment en matière d'agriculture et de tourisme (activités nautiques et de loisirs, thermalisme...)

Renforcer les synergies entre acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme

Gestion des ressources minérales

Ce qu'il faut retenir :

- Une faible ressource minérale en raison du contexte géologique
- Des carrières principalement orientées vers la production d'argiles et de calcaire pour l'industrie et le BTP

Chiffres clés

9 carrières en exploitation sur le territoire

87 ha d'exploitation autorisés

Un cadre règlementaire mouvant

Le schéma départemental des carrières

Le Schéma Départemental des Carrières du Gers a été approuvé le 20 novembre 2002. Il a été conçu afin d'assurer une gestion harmonieuse des ressources naturelles et définit ainsi les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il constitue, à ce titre, un instrument d'aide à la décision du Préfet, lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées.

Le Schéma Départemental des Carrières du Gers définit huit grandes orientations prenant en compte la couverture des besoins en matériaux, la protection des paysages et des milieux naturels sensibles, la gestion équilibrée de l'espace, tout en veillant à favoriser une utilisation économe des matières premières.

Le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie

La loi ALUR du 24 mars 2014 a réformé les schémas départementaux des carrières instaurés en 1993 en modifiant l'article L. 515-3 du Code de l'Environnement. A terme, le Schéma Régional des Carrières (SRC) d'Occitanie remplacera les treize schémas départementaux existants dans la région et permettra une homogénéisation de l'instruction des autorisations d'exploitations de carrières par le Préfet de Région.

Le Schéma Régional des Carrières vise ainsi désormais à définir les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique nécessaire, à la gestion durable des différents types de matériaux ainsi que les mesures indispensables à sa compatibilité avec les autres plans/programmes et celles permettant d'éviter, réduire ou compenser ses impacts.

Les travaux d'élaboration du Schéma Régional des Carrières d'Occitanie ont débuté en 2018 et devraient s'achever en fin d'année 2022.

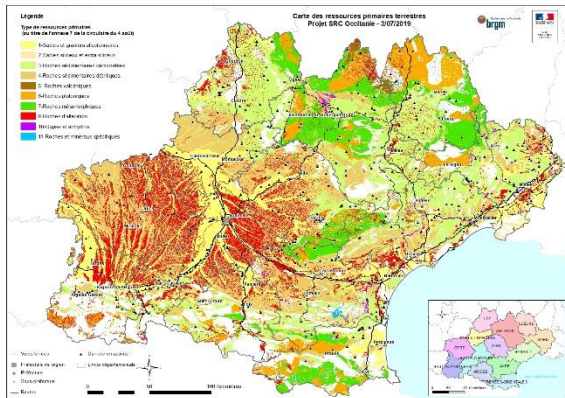
Une faible ressource minérale

Les ressources minérales primaires désignent l'ensemble des ressources d'origine minérale connues du sous-sol, en quantité et en qualité significatives. Elles sont constituées des matériaux et substances extraits de carrières (ressources minérales primaires d'origine terrestre).

D'après les travaux d'état des lieux du futur Schéma Régional des Carrières d'Occitanie, le territoire du SCoT de Gascogne présente une faible ressource minérale exploitable, en raison d'un contexte géologique peu favorable. La ressource y est principalement tournée autour des roches d'altération (arène, moraine, cailloutis...), des sables siliceux ou extra-siliceux et, dans une moindre mesure, des sables et graviers alluvionnaires, permettant la production de granulats (de roches massives et de roches meubles).

Ressources primaires terrestres

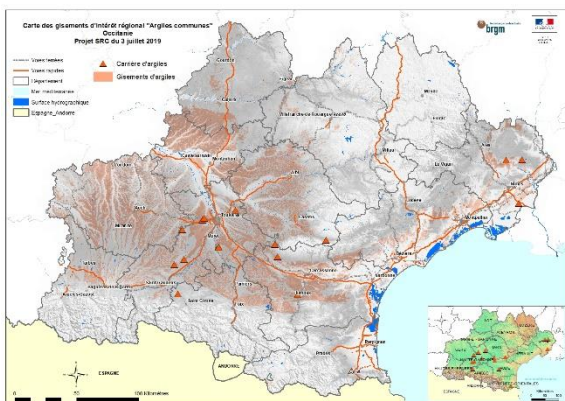
Source : DREAL Occitanie, Travaux préparatoires au SRC Occitanie



Par ailleurs, le territoire présente un gisement intéressant en argiles communes, reconnu d'intérêt régional dans le cadre des travaux préparatoires du SRC Occitanie. Ces argiles sont issues de la sédimentation molassique du Tertiaire continental, et ont été exploitées dans les secteurs de Pavie, Boulaur et Auradet. La totalité de la fabrication est orientée vers la production de tuiles et de briques.

Gisements d'intérêt régional « argiles communes »

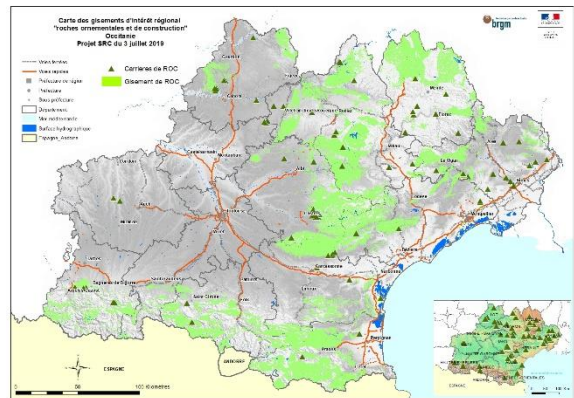
Source : DREAL Occitanie, Travaux préparatoires au SRC Occitanie



Enfin, le territoire compte deux carrières en activité, à Biran et Caillavet, exploitant des niveaux calcaires présents dans les molasses oligo-miocènes et utilisés comme roches ornementales et de constructions. Pour autant, le territoire n'est pas considéré comme un territoire disposant d'un gisement d'intérêt régional à ce titre.

Gisements d'intérêt régional « roches ornementales et de constructions »

Source : DREAL Occitanie, Travaux préparatoires au SRC Occitanie



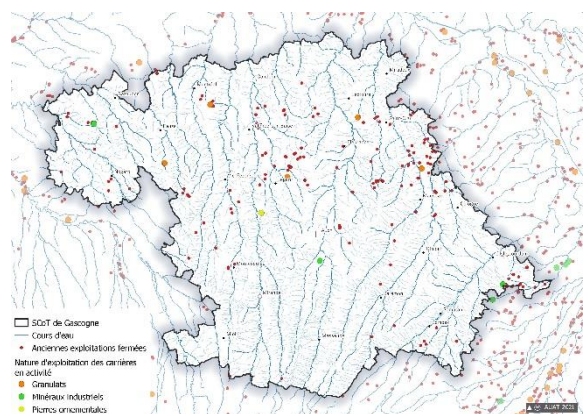
De rares carrières encore en exploitation

Si le territoire du SCoT de Gascogne a fait l'objet au cours du temps d'une exploitation de sa ressource minérale, il ne reste plus aujourd'hui que neuf carrières en exploitation. Celles-ci exploitent essentiellement des argiles pour l'industrie et du calcaire pour la construction et le BTP. Une carrière de roches alluvionnaires est également présente sur la commune de Bascous.

Elles représentent une surface totale de 165,35 ha et une surface autorisée d'exploitation de 87,27 ha.

Carrières et types d'exploitation au droit du territoire du SCoT de Gascogne

Source : BRGM



Caractéristiques des carrières en activité sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BRGM

Intitulé de l'exploitation et exploitant	Commune d'implantation	Substance principale exploitée	Nature de l'exploitation et usages	Surface totale autorisée (en ha)	Réaménagement envisagé	Arrêtés préfectoraux d'autorisation période de validité	Production maximale (en kt)
A la Laque, Au Midi de la Laque, A Caygeras (IMERYS TC)	Aurade	Roches meubles : argile	Minéraux industriels : produits céramiques, tuiles et briques	15,64	Paysager	14/01/2005 29/05/2027	45
Ducéré (RODRIGUEZ)	Etang	Roches meubles : sablon	Minéraux industriels : produits de fonderie, sables de fonderie	5,3	Paysager	22/07/2016 19/05/2029	49
Aux Arroucails (BEZERRA MAURIN)	Lauraet	Roches massives : Calcaire	Construction / BTP : granulats, granulats concassés, concassés de roches calcaire	17,14	Paysager, réaménagement écologique	26/11/2010 26/11/2040	120
A Bastarrot (BEZERRA MAURIN)	Bascous	Alluvions : Sables et graviers alluvionnaires	Construction / BTP : granulats, granulats naturels, granulats alluvionnaires	/	Réaménagement Ecologique	08/01/2003 08/01/2033	185
Breuil (JS CARRIERES)	Biran	Roches massives sédimentaires : Calcaire	Construction / BTP : pierres ornementales, calcaire	0,75	Forêt	25/11/2016 08/10/2024	6
A Barthère (SARL ESBTP ROCA)	Castelnau-d'Arbieu	Roches massives sédimentaires : Calcaire	Construction / BTP : granulats, granulats concassés, concassés de roche calcaire	17,11	/	16/05/2011 16/05/2041	100
Nechieu, Coume d'Envives (RESCANIERES)	Jegun	Roches massives sédimentaires : Calcaire	Construction / BTP : granulats, granulats concassés, concassés de roche calcaire	9,05	Forêt	13/10/2003 04/08/2028	/
Baiguère, La Brana (GELIS)	Pavie	Roches meubles : argile	Minéraux industriels : produits céramiques, tuiles et briques	10,35	Forêt	09/11/1992 09/11/2022	25
A Laouret, A l'Hermite, Menigot (CARRERE)	Homps	Roches massives : Calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	11,93	Réaménagement écologique	11/06/2001 11/06/2022	140



Enjeux en matière de gestion des ressources minérales

Préservation des gisements d'intérêt régional et valorisation de la ressource

Réutilisation des ressources secondaires pour limiter les besoins en ressources primaires

Limitation des nuisances et des pollutions engendrées par l'exploitation des carrières sur les milieux naturels, la ressource en eau, les populations, les activités agricoles...

Promotion de réaménagements des sites d'exploitation concertés avec les acteurs locaux et favorables aux ressources naturelles et activités du territoire





Changement climatique, air et énergie

Ce qu'il faut retenir :

- Un changement climatique d'ores et déjà en marche et mesurable et des évolutions climatiques qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier
- Des territoires volontaires pour une mutation vers un nouveau modèle énergétique et économique
- Des consommations énergétiques dominées par le secteur résidentiel-tertiaire
- Un risque d'accroissement de la précarité énergétique, lié à l'augmentation du prix des énergies fossiles
- Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les secteurs des transports et de l'activité agricole
- Des pics de pollution à l'ozone en période estivale, relevés par le réseau de surveillance de la qualité de l'air, qui peuvent avoir des impacts sanitaires sur les populations
- Un territoire favorable au développement du solaire photovoltaïque et thermique, du bois-énergie et d'unités de méthanisation.

Chiffres clés

+ 4°C à l'horizon 2071-2100 en l'absence de politique climatique

5 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

50% Part du secteur résidentiel-tertiaire dans la consommation énergétique du territoire

55% Part des transports dans les émissions de gaz à effet de serre du territoire

25 jours de dépassement de la valeur cible pour l'ozone en 2015

1 350 kWh/m².an

Ensoleillement annuel moyen dans le département du Gers

Un constat partagé du changement climatique

Des températures en nette hausse et de plus en plus de journées chaudes²⁸

A l'instar des observations faites à l'échelle nationale, le changement climatique, au sein de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980. On note ainsi une augmentation de 0,3°C par décennie en moyenne sur la période 1959-2009. Le réchauffement est plus marqué au printemps et en été, avec des hausses de 0,3°C à 0,4°C par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0,4°C par décennie pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse, mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0,2°C par décennie. Les années les plus froides depuis 1959 sont antérieures à 1980 (1963 et 1980). Les plus **Température moyenne annuelle (écart à la référence 1961-1990), nombre de journées chaudes et cumul des précipitations (1961-1990) en Midi-Pyrénées**

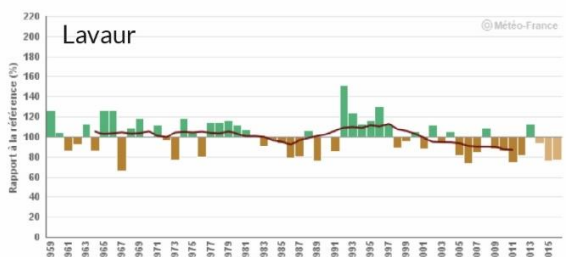
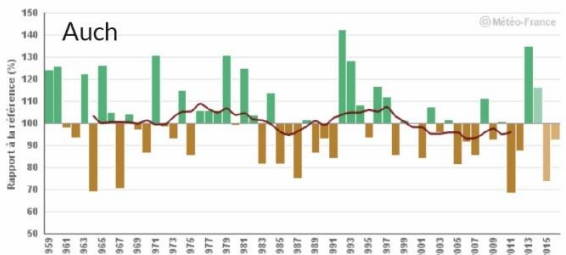
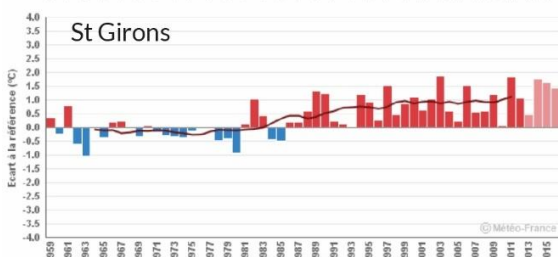
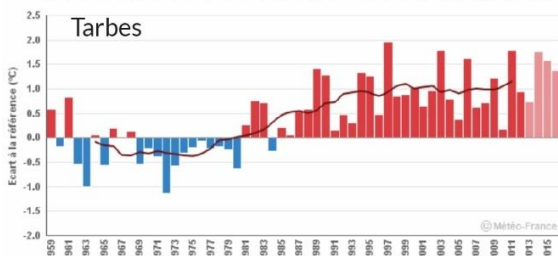
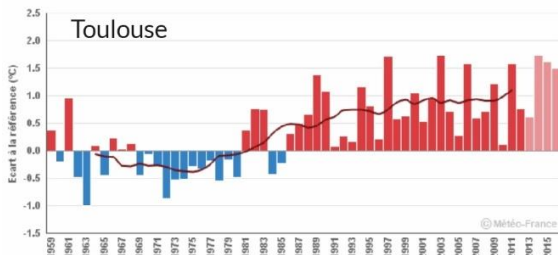
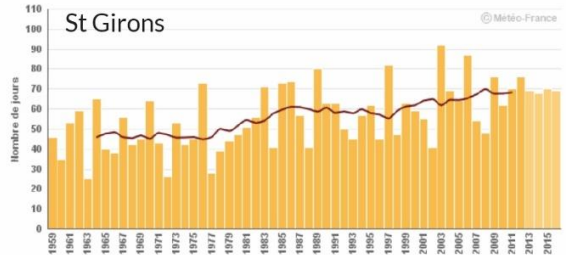
Source : ClimatHD Météo France

chaudes ont été observées durant les vingt dernières années (1997, 2003, 2009, 2011 et 2014). Le corollaire de ces observations est une augmentation du nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C), comprise entre 3 et 6 jours par décennie, et une diminution du nombre de jours de gel de l'ordre de -1 à -3 jours par décennie. L'année 2003 apparaît à la première place des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

²⁸ ClimatHD – Météo France

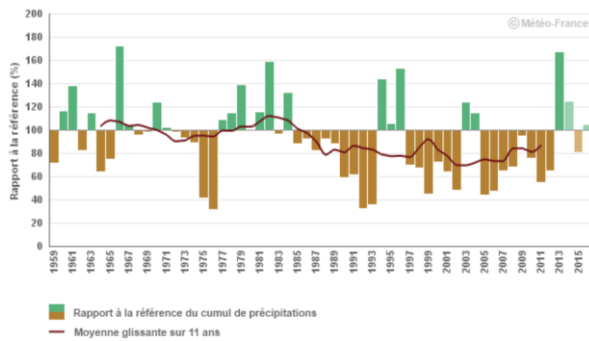


- Nombre de journées chaudes
- Moyenne glissante sur 11 ans
- Rapport à la référence du cumul de précipitation
- Moyenne glissante sur 11 ans
- Ecart à la référence de la T° moyenne
- Moyenne glissante sur 11 ans



Cumul hivernal de précipitation : rapport à la référence 1961-1990 – Auch

Source : ClimathD Météo France



Des sécheresses des sols plus fréquentes et plus sévères

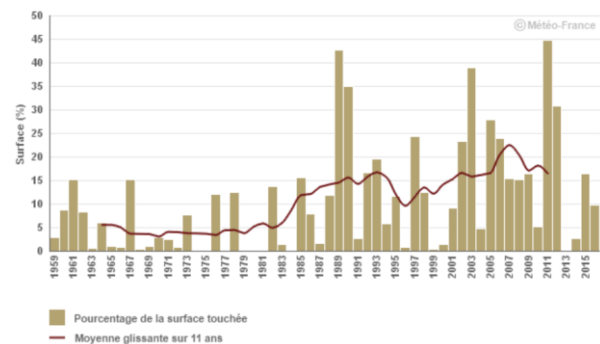
L'analyse de l'extension moyenne des sécheresses des sols en Midi-Pyrénées depuis 1959 rappelle l'importance des événements récents de 2003, 2011 et 2012, sans oublier des événements plus anciens comme 1989 et 1990. L'évolution de la moyenne décennale montre une hausse des sécheresses. Depuis le début du XXI^e siècle, 12 années sur 16 ont dépassé la moyenne des surfaces touchées pour la période 1961-1990.

Un sol plus sec au printemps et en été

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 montre, sur l'ex-région Midi-Pyrénées, un assèchement proche de 7% sur l'année, à l'exception de l'automne. Cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec en été et d'une diminution faible de la période de sol très humide au printemps, pour la végétation et les cultures non irriguées. Pour les cultures irriguées, elle se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation. Les événements récents de sécheresse de 2011 et 2012 correspondent aux records de sol sec depuis 1959, respectivement pour les mois de mars et mai.

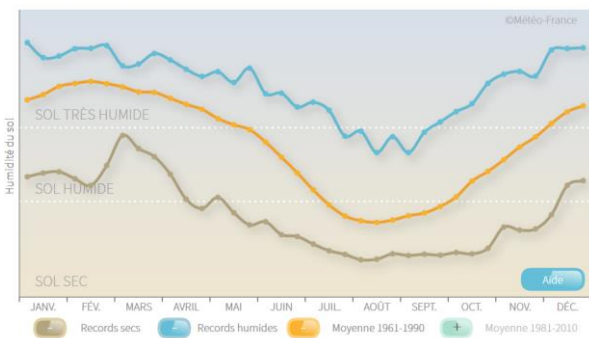
Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse en Midi-Pyrénées entre 1959 et 2015

Source : ClimatHD Météo France



Cycle annuel d'humidité du sol, moyenne et records en Midi-Pyrénées

Source : ClimatHD Météo France



Quel climat pour le futur ?

A l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario. Sur la seconde moitié du XXI^e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère cependant de façon significative selon le scénario considéré. Seul le scénario RCP2,6 permet de stabiliser le réchauffement, alors que, selon le scénario RCP8,5²⁹, l'absence de politique climatique pourrait entraîner un réchauffement de 4°C à l'horizon 2071-2100, par rapport à la période 1976-2005.

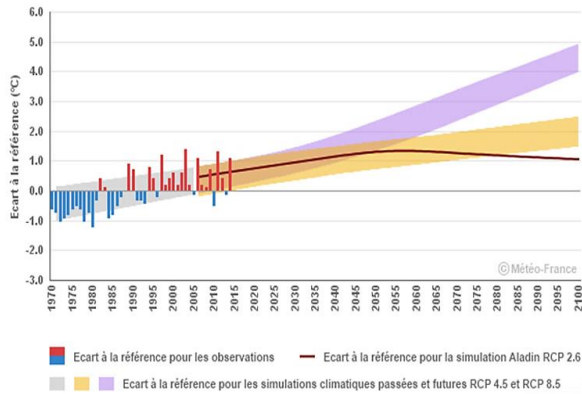
²⁹ Les scénarios RCP (pour Representative Concentration Pathway) sont quatre scénarios de trajectoire du forçage radiatif jusqu'à l'horizon 2300. Ces scénarios ont été établis par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) pour son cinquième rapport. Un scénario RCP permet de modéliser le climat futur. Sur la base de quatre hypothèses différentes concernant la quantité de gaz à effet de serre qui sera émise dans les années à venir (période 2000-2100), chaque scénario RCP donne une variante jugée

probable du climat qui résultera du niveau d'émission choisi comme hypothèse de travail. Les quatre scénarios sont nommés d'après la gamme de forçage radiatif ainsi obtenue pour l'année 2100 : le scénario RCP2,6 correspond à un forçage de +2,6 W/m², le scénario RCP4,5 à +4,5 W/m², et de même pour les scénarios RCP6 et RCP8,53. Plus cette valeur est élevée, plus le système terre-atmosphère gagne en énergie et se réchauffe.

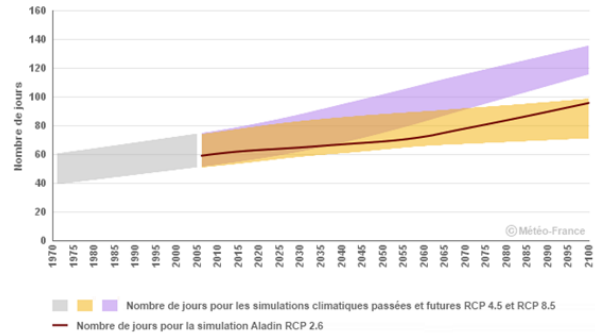
Température moyenne annuelle en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005

Source : Météo-France

Observations et simulations climatiques pour les 3 scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



Situations climatiques sur passé et futur pour trois scénarios d'évolutions RCP 2,6 4,5 et 8,5

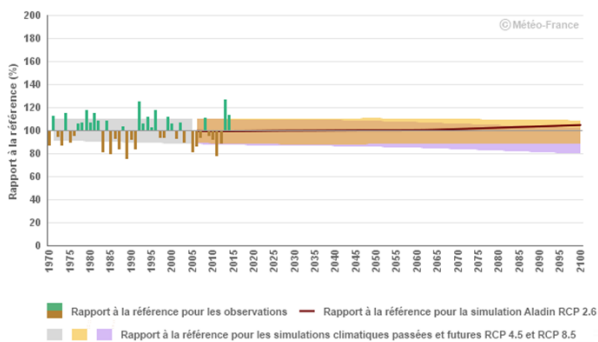


Les différentes projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du XXI^e siècle, avec cependant des contrastes saisonniers.

Cumul annuel de précipitations en Midi-Pyrénées : rapport à la référence 1976-2005

Source : Météo-France

Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2,6 4,5 et 8,5



L'assèchement des sols serait également de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle, en toute saison. Cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide se réduirait dans les mêmes proportions. L'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait ainsi correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

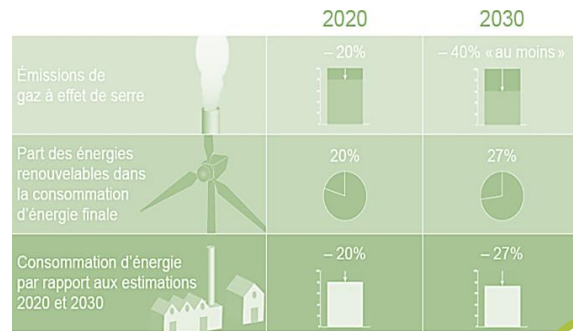
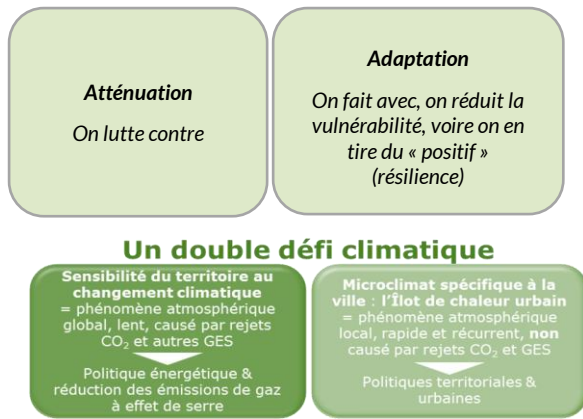
Quels enjeux pour demain ?

- Un changement climatique d'ores et déjà en marche et mesurable
- Une sensibilité des territoires aux événements extrêmes, notamment dans un contexte de climat urbain : vagues de chaleur plus nombreuses, voire plus intenses ; vagues de froid en régression, mais encore présentes
- Des évolutions climatiques qui, de par leur inertie, vont se poursuivre et s'intensifier au moins jusqu'en 2050, quel que soit le scénario : **l'adaptation** du territoire est nécessaire afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux impacts induits par ces évolutions
- A l'horizon de la fin du siècle, l'intensité du changement climatique dépendra des politiques climatiques décidées et mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui en sont la cause : les efforts d'**atténuation** sont fondamentaux dès aujourd'hui, pour que les politiques d'adaptation restent opérantes demain
- La nécessité de s'appuyer sur des résultats robustes pour l'élaboration des politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique
- L'amélioration de la connaissance des phénomènes locaux, afin d'en réduire les incertitudes.

Le nombre de journées chaudes augmenteraient ainsi, en lien avec la poursuite du réchauffement. Jusqu'en 2050, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre. Mais, à l'horizon 2071-2100, une différence se joue entre le scénario RCP4,5 où cette augmentation serait de l'ordre de 24 jours par rapport à la période 1976-2005 et le scénario RCP8,5 où elle atteindrait 57 jours.

Nombre de journées chaudes en Midi-Pyrénées

Source : Météo-France



FOCUS

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Publiée le 18 août 2015 au journal officiel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte renforce la compétence des territoires pour favoriser la décentralisation et fixe des objectifs communs pour réussir la transition énergétique :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030 et à 40% de la production d'électricité
- Diviser par deux la consommation finale d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030
- Réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
- Réduire de 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité, à l'horizon 2025.

La loi prévoit également la réalisation de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2017 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et le 31 décembre 2018 pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

De façon complémentaire, les lois Macron (2015) et NOTRe (2015) appuient l'objectif de transition énergétique à intégrer dans les SCoT, via :

- L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui « intègre » désormais le SRCAE, et que le SCoT devra prendre en compte (loi NOTRe art. 10),

Des objectifs internationaux et nationaux... aux initiatives locales

Au niveau national, la politique climatique a été considérablement renforcée ces dernières années, notamment au travers des lois Grenelle (2009 et 2010) et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015). Ces lois fixent au premier rang des priorités la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets en réponse aux engagements internationaux pris notamment dans le cadre du Paquet Energie-Climat européen³⁰. Elles traduisent cet objectif par un certain nombre de dispositions qui renforce notamment la place de l'énergie et du climat dans l'urbanisme et l'aménagement durable des territoires. Ce processus s'est traduit par plusieurs modifications du Code de l'Urbanisme³¹. L'énergie accède ainsi au statut de « motif d'urbanisme » au même titre que la mixité sociale, la préservation de la biodiversité ou la prévention des risques. En outre, elles prévoient la mise en place des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), en remplacement des Plans Régionaux de la Qualité de l'Air (PRQA). Enfin, elles imposent pour les collectivités la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre et de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Objectifs européens dans le cadre du Paquet Energie Climat à l'horizon 2030

Source : MEDDE 2014

³⁰ Paquet Energie-Climat : adopté initialement en 2009, il définit trois objectifs à l'horizon 2020 appelés les « 3x20 ». Un nouveau Paquet Energie-Climat, adopté en 2014, fixe

aujourd'hui des objectifs plus ambitieux à l'horizon 2030 (cf. iconographie en page suivante).

³¹ Refonte de l'article L121-1 du Code de l'Urbanisme par l'article 14 de la loi « Grenelle II ».

- La possibilité de majoration de volume constructible pour les programmes de logements dans certains secteurs par le règlement (loi Macron art. 79),
- La possibilité de réglementation de certaines extensions de constructions dans les zones naturelles et agricoles (loi Macron art. 80).

Par ailleurs, en termes d'adaptation au changement climatique, la France a adopté en 2011 un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (2011-2015), dont l'objectif est de présenter des mesures concrètes et opérationnelles, notamment en matière de lutte contre les inondations et de préservation de la ressource en eau et des forêts. Ce plan a été mis à jour pour la période 2018-2022 afin de viser une adaptation effective du territoire dès le milieu du XXI^{ème} siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de 1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIX^{ème} siècle.

En parallèle de la loi « transition énergétique », le Ministère du développement durable a mobilisé les territoires volontaires pour une mutation vers un nouveau modèle énergétique et économique, via un appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », lancé en 2014. Plus de 540 territoires ont ainsi été labellisés à l'échelle nationale depuis cet appel à projets. Parmi eux, quatre territoires ont été retenus dans le Gers :

- Conseil Départemental du Gers
- PETR Pays Portes de Gascogne
- Communauté d'agglomération Grand Auch
- Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne.

La Région Occitanie, en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat a développé sa stratégie de long terme en la matière, assorti d'orientations prioritaires : c'est l'objet de la décision prise en Assemblée plénière le 28 novembre 2016, qui formalise l'engagement de la Région à devenir un « territoire à énergie positive » à l'horizon 2050.

Ce scénario REPOS s'articule autour de deux axes majeurs, avec des objectifs chiffrés d'évolution entre 2015 et 2050 :

- La réduction de la demande en énergie : une consommation de 75 711 GWh en 2050, soit -39% au global et -51% par habitant (au regard des perspectives démographiques) répartie comme suit :
 - Résidentiel : -24,7%
 - Tertiaire : -28%
 - Industrie : -24%
 - Transport et mobilité : -61%
- La production d'énergie renouvelable : 77 128 GWh en 2050, répartie entre les sources d'énergie suivante :
 - Hydraulique : de 10 200 GWh en 2015 à 10 960 GWh en 2050
 - Eolien terrestre : de 1 038 MW installés en 2015 à 3 600 MW en 2030 et 5 500 MW en 2050
 - Eolien en mer : 1 500 MW installés en 2030 et 3 000 MW en 2050
 - Photovoltaïque : de 1 276 MW installés en 2015 à 6 930 MW en 2030 et 15 070 MW en 2050
 - Eau chaude sanitaire solaire / géothermie / pompes à chaleur
 - Biomasse : 4 000 GWh en 2050
 - Hydrogène et réseaux.

Cette trajectoire « REPOS » a, par ailleurs, été intégré dans le SRADDET Occitanie, arrêté le 19 décembre 2019.

Enfin, six PCAET sont aujourd'hui en cours sur le territoire du SCoT et pourront être pris en référence : trois PCAET « obligatoires » (PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch, PCAET des communautés de communes de la Lomagne Gersoise et de la Gascogne Toulousaine) et trois PCAET volontaires (Communautés de communes du Savès, Coteaux Arrats Gimone et des Bastides de Lomagne).

Consommation énergétique du territoire du SCoT ³²

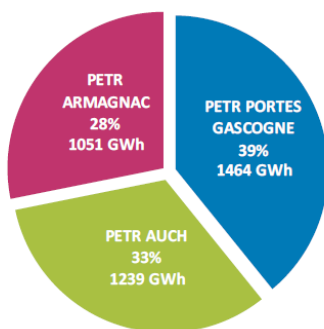
Une consommation énergétique inégalement répartie sur le territoire et marquée par l'utilisation des produits pétroliers

Depuis 2005, la consommation énergétique régionale en Occitanie se stabilise, malgré une hausse démographique (+0,9%/an)³³. Cette stabilité s'explique par une maîtrise des consommations dans le secteur tertiaire et résidentiel et par une légère baisse dans le secteur des transports.

A l'échelle du SCoT de Gascogne, la consommation d'énergie finale du territoire est de l'ordre de 323 ktep³⁴ et représente 3,1% des consommations énergétiques régionales. Près de 40% des consommations énergétiques du territoire sont portées par le PETR Pays Portes de Gascogne. Les consommations énergétiques du territoire sont plus importantes sur l'agglomération d'Auch (17% de la consommation du territoire, soit 648 GWh), et les Communautés de Communes de la Gascogne toulousaine, de la Ténarèze, de la Lomagne Gersoise et du Grand Armagnac (respectivement 12%, 10%, 10% et 9% des consommations énergétiques du territoire).

Consommation d'énergie finale des PETR du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



³² Les données de consommation, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable présentées ci-après sont issues du bilan énergétique territorial réalisé en 2018 par l'Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie (OREO), sur le territoire du SCoT de Gascogne.

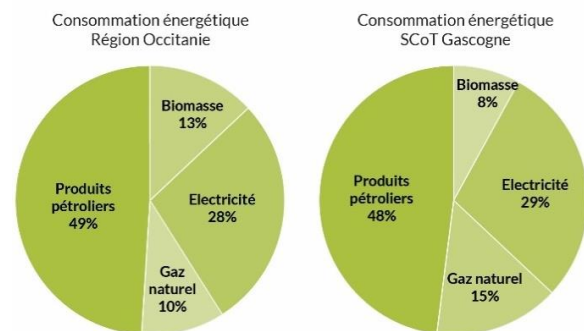
³³ Source : Chiffres clés de l'énergie et des gaz à effet de serre en Occitanie Pyrénées-Méditerranée - Données 2014/2015 - Edition 2016

³⁴ La tonne d'équivalent pétrole (tep) est l'unité de mesure de l'énergie. Une tep correspond à l'énergie produite par la

La répartition des consommations par énergie sur le territoire du SCoT sont similaires à celles observées à l'échelle régionale, avec une part très importante des produits pétroliers qui atteignent près de la moitié des consommations énergétiques du territoire. La biomasse représente une part des consommations non négligeable sur le territoire avec 13% des consommations, soit 5 points de plus que la moyenne régionale³⁵.

Répartition des consommations par énergie sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



Résidentiel-tertiaire : premier poste de dépense énergétique du territoire

Au niveau régional, comme sur le territoire du SCoT de Gascogne, c'est le résidentiel-tertiaire qui représente le premier poste de dépense énergétique avec 50% des consommations (46% au niveau régional). La réduction des consommations générées par le secteur résidentiel-tertiaire représente ainsi un enjeu majeur, d'autant plus que le territoire compte une part importante de maisons individuelles, forme urbaine plus consommatrice en énergie que l'habitat collectif³⁶. De plus, même si la performance énergétique des logements a légèrement progressé ces dernières années, elle reste moyenne, puisque plus de 45% des logements construits après 2000 dans le Gers se situent en classe « D » (ou inférieure) du Diagnostic de Performance Énergétique³⁷.

combustion d'une tonne de pétrole ce qui représente environ 11 600 kWh.

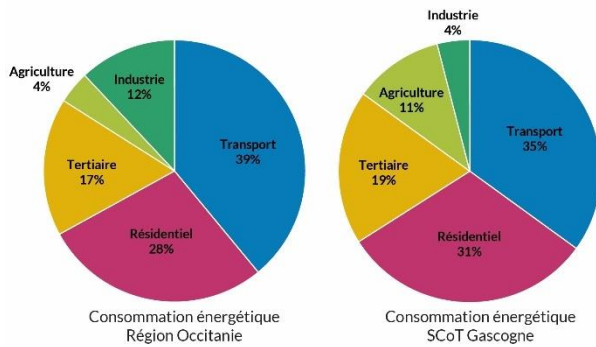
³⁵ Seul le bois-énergie (biomasse) utilisé pour le chauffage principal est comptabilisé dans l'étude OREO. Par manque de données, les consommations de bois-énergie en chauffage d'appoint ou d'agrément ne sont pas estimées.

³⁶ Une maison individuelle consomme 30% d'énergie de plus qu'un logement collectif (ADEME)

³⁷ Source : Observatoire DPE, ADEME, 2018

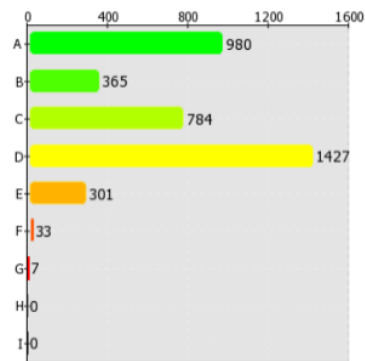
Répartition sectorielle des consommations énergétiques sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



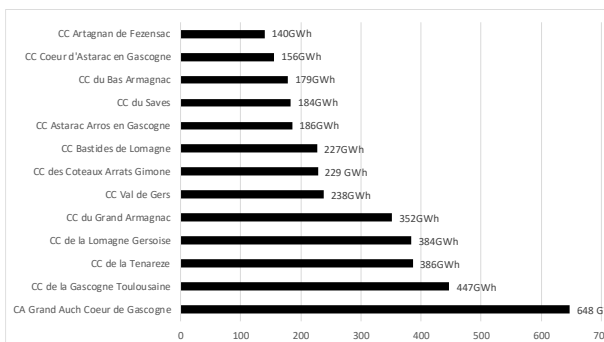
Classification des Diagnostics de Performance Energétique par consommation énergétique dans le Gers pour les logements construits après 2000

Source : ADEME, Observatoire DPE 2018



Consommations énergétiques et répartition sectorielle par intercommunalité sur le territoire du SCoT de Gascogne

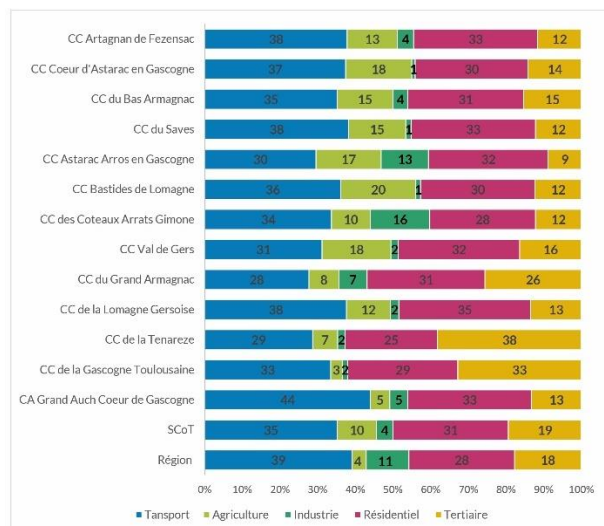
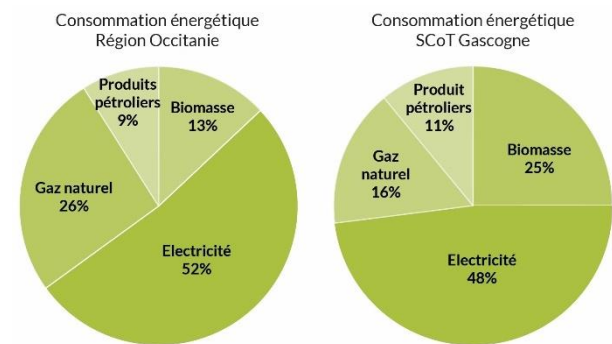
Source : OREO 2017



Les consommations résidentielles tertiaires du territoire sont pour près de la moitié liées à l'électricité (48%). Le bois-énergie, plus utilisé sur le territoire du SCoT que sur le reste de la région pour le chauffage des logements, concerne un quart des consommations et se place devant le gaz naturel (16%) et le fioul (11%).

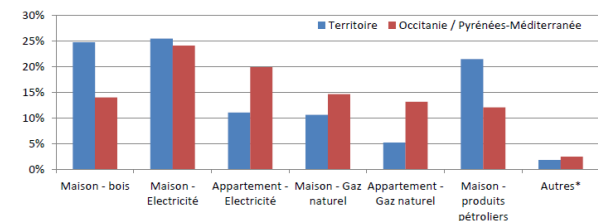
Répartition par type d'énergie des consommations du secteur résidentiel-tertiaire sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



Répartition des résidences principales en fonction de leur combustible de chauffage principal sur le territoire du SCoT de Gascogne

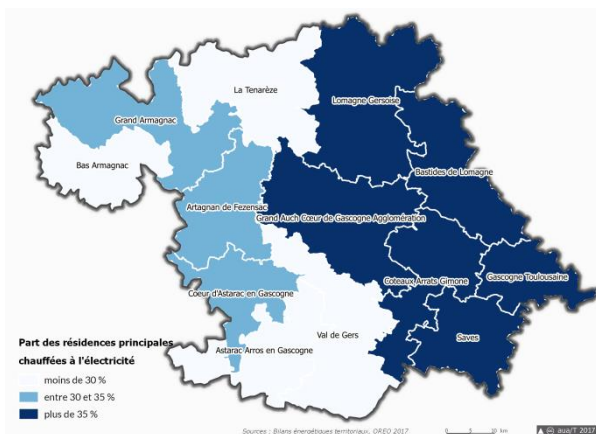
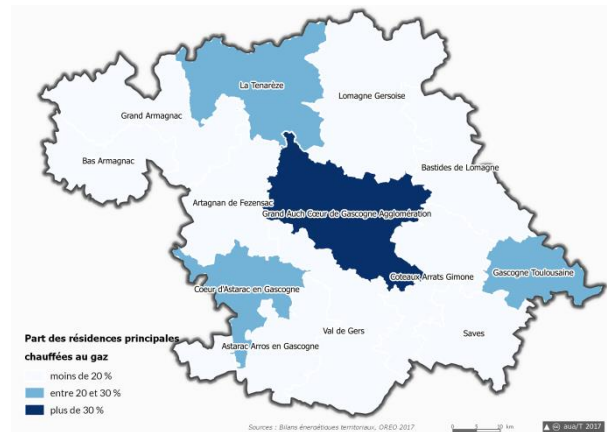
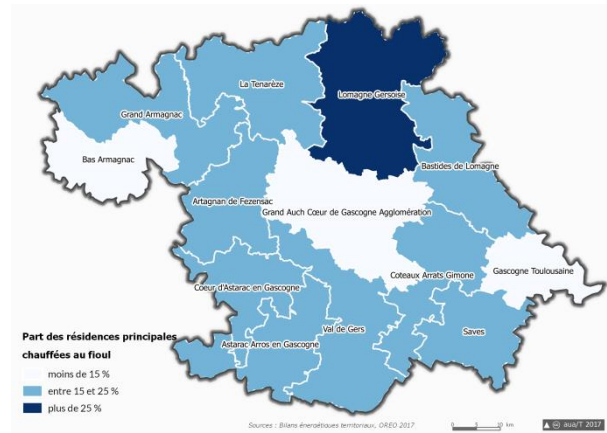
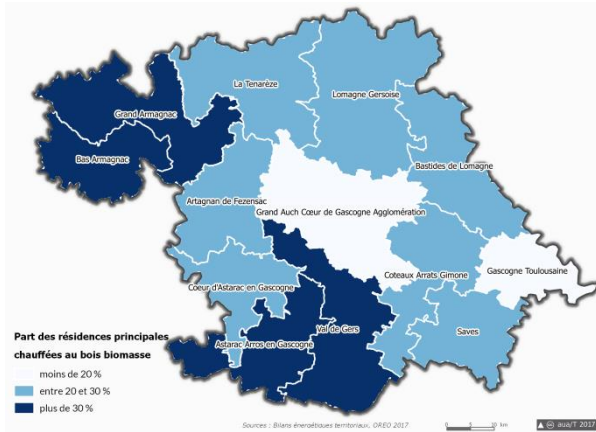
Source : OREO 2017, INSEE 2013



Les logements chauffés au bois et au fioul sont majoritairement présents sur les intercommunalités périphériques à l'agglomération d'Auch. Plus on se rapproche de l'agglomération d'Auch, et de l'agglomération toulousaine, plus la part de l'électricité et du gaz naturel augmente parmi les combustibles de chauffage utilisés.

Répartition des résidences principales au regard des modes de chauffage sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



Des consommations énergétiques dans le secteur des transports plus marquées sur l'agglomération d'Auch

Avec une part de 35%, le secteur des transports impacte lourdement le bilan énergétique du territoire (contre 39% au niveau régional). La part la plus importante de cette consommation relevant du transport routier, ce secteur constitue un enjeu particulier pour le territoire, notamment sur l'agglomération d'Auch où elle représente 44%³⁸.

Malgré une part importante de ce secteur, les consommations énergétiques dans le domaine des transports diminuent légèrement depuis 2005 à l'échelle régionale (-3,5% entre 2005 et 2014). La meilleure performance des moteurs, la baisse des distances moyennes parcourues, l'augmentation du prix des carburants, le développement du covoiturage, la baisse du transport de marchandises, expliquent en grande partie cette évolution générale.

³⁸ Seules les consommations de carburants du transport routier (marchandises et particuliers) sont estimées dans l'étude OREO.

Des consommations énergétiques dans le secteur agricole dominées par l'utilisation de produits pétroliers non routiers

Le secteur de l'agriculture, très prégnant dans l'économie du territoire, représente 10,4% des consommations énergétiques du territoire ; c'est près de deux fois plus qu'à l'échelle régionale (4% en Occitanie). Sa part dans la consommation énergétique grimpe respectivement à 20% et 18% pour les Communautés de Communes des Bastides de Lomagne, Cœur d'Astarac en Gascogne et du Val de Gers, caractérisées par un tissu agricole encore très important.

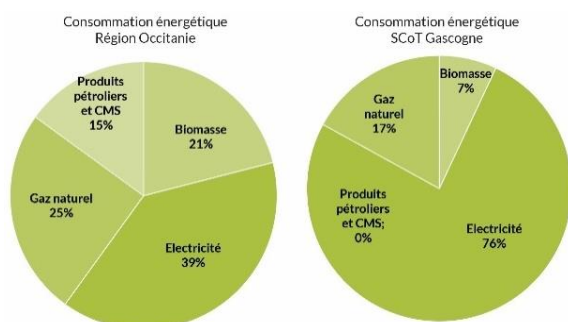
Plus de 90% de ces consommations sont liées à l'utilisation de produits pétroliers non routiers pour le fonctionnement des engins agricoles³⁹.

Des consommations dans le secteur industriel dominées par l'énergie électrique

L'industrie, peu présente sur le territoire, représente 4% des consommations énergétiques du territoire, soit trois fois moins qu'en Occitanie (12%). Pour ce secteur, les consommations énergétiques du territoire se concentrent essentiellement sur les Communautés de Communes Coteaux Arrats Gimone et Astarac Arros en Gascogne qui regroupent notamment d'importantes industries agroalimentaires (ex : Danone, Prolinat...). Comme à l'échelle régionale, l'électricité est la principale énergie utilisée dans ce secteur, mais représente une part deux fois plus importante (79%, contre 39% en région).

Répartition par type d'énergie des consommations dans le secteur de l'industrie sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



N.B. : En région, la consommation de biomasse du secteur industriel est en grande partie due à la papeterie de Tembec (Saint-Gaudens). Les consommations de produits pétroliers du secteur industriel concernent essentiellement les industries les plus polluantes. D'autre part, seules les grosses chaufferies (bois et dérivés du bois) sont comptabilisées. Enfin, les consommations d'électricité et de gaz naturel sont à considérer avec précaution. Pour des raisons de secret statistique (information commercialement sensible), les consommations énergétiques du secteur de l'industrie ne sont pas connues à l'échelle locale et reposent donc sur des estimations.

Un risque d'accroissement de la précarité énergétique liée à l'augmentation du prix des énergies fossiles

Le concept de précarité énergétique a été défini par la loi Besson (1990) pour évoquer « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». L'augmentation du prix des énergies fossiles et les difficultés économiques sont ainsi de nature à favoriser la précarité énergétique dans la mesure où elles contribuent à créer des inégalités face à la facture énergétique. A cela s'ajoute la situation de l'habitat vis-à-vis du lieu d'emploi, l'éloignement à la ville-centre faisant invariablement augmenter la part des budgets des ménages consacrée à l'énergie. Aujourd'hui, d'après l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE)⁴⁰, entre 10% et 15% des ménages français seraient touchés par la précarité énergétique, dépensant notamment plus de 10% de leurs ressources pour se chauffer.

Dans le Gers, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), placé sous la responsabilité du Conseil Départemental, reçoit environ 2 300 demandes d'aides financières par an. Depuis 2004, le Conseil Départemental soutenu par l'ADEME et l'ensemble des partenaires du FSL, mène une action de prévention pour tenter de remédier à la cause du problème :

- Réalisation de diagnostics thermiques au domicile des personnes en difficulté
- Suivis de petits travaux pour une réponse à court terme et si possible poursuivie par des travaux plus importants avec l'aide de l'Agence National pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de toutes les sources de financements mobilisables.

³⁹ Seules les consommations de produits pétroliers sont estimées (essentiellement carburants des tracteurs).

⁴⁰ 1^{er} rapport de l'ONPE, septembre 2014

Par ailleurs, entre 2011 et 2016, le Département du Gers a mis en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire couvert par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Bas Armagnac : le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME). Gratuit, il s'adressait à l'ensemble de la population (propriétaires et locataires) et contribuait à aider les ménages à réaliser des économies d'énergie et d'eau et à les accompagner à résoudre d'éventuelles difficultés.



**Bilan 2011-2016
du SLIME sur le territoire du Bas Armagnac**

Entre 2011 et 2016, dans le cadre du projet SLIME, ont été réalisés⁴¹:

- 212 permanences tenues à Nogaro, Le Houga, Aignan et Manciet, soit 24 par mois
- 364 visites et évaluations de la performance énergétique des logements, dont 34 visites d'immeubles appartenant à des propriétaires potentiellement intéressés par une mise en location
- 190 demandes de subventions déposées auprès de l'ANAH, dont 178 dossiers de propriétaires occupants et 12 logements locatifs.

Ainsi, 28 communes (sur les 32 constituant le territoire de l'OPAH), ont été concernées par au moins un projet d'amélioration de l'habitat financé dans le cadre de cette procédure. Conformément aux objectifs de l'opération, la majorité des dossiers engagés concernaient les travaux d'amélioration de la performance énergétique avec un gain énergétique supérieur à 25% (57% des dossiers). Il est à noter que la proportion des dossiers sur cette thématique s'est continuellement accrue pendant ces cinq années d'animation. Ce SLIME a également permis une plus grande sensibilisation des habitants sur cette thématique. Notons que 141 propriétaires ont pu mobiliser une prime Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) afin de financer les travaux de rénovation thermique les plus efficaces permettant un gain d'au moins 25% de la consommation d'énergie.

Emissions de gaz à effet de serre du territoire

Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports et l'activité agricole⁴²

Les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sur le territoire du SCoT de Gascogne sont de l'ordre de 1420 kteqCO₂ et représentent 4,8% des émissions régionales d'Occitanie.

Le principal contributeur en matière de gaz à effet de serre reste le dioxyde de carbone (CO₂), qui comptabilise à lui seul 74% des émissions directes régionales. Les émissions de CO₂ sont près de deux fois moins importantes sur le territoire rural du SCoT de Gascogne (41% des émissions de gaz à effet de serre, soit 651 kteqCO₂). Les deux tiers de ces émissions de CO₂ sont dues à la combustion des produits pétroliers (carburants, fioul domestique, fioul lourd...).

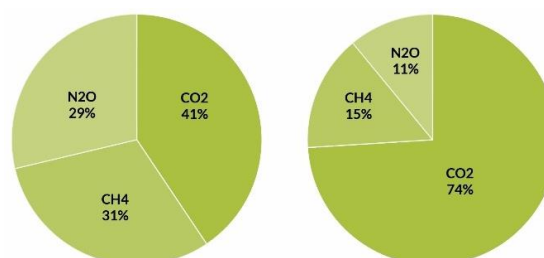
A cela viennent s'ajouter les émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O) provenant principalement de l'activité agricole⁴³. Le territoire du SCoT de Gascogne, qui regroupe 8,1% du cheptel régional (gros bétail) et 12,6% de la surface agricole utile régionale⁴⁴, émet deux fois plus de CH₄ et de N₂O que la moyenne régionale (respectivement 31% et 29%).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017

	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Total
SCoT de Gascogne (en kteqCO₂)	651	359	410	1420
Part de la région	3%	8%	12,6%	4,8%

Emissions de gaz à effet de serre
Région Occitanie SCoT de Gascogne



⁴¹ OPAH Bas Armagnac, Evaluation finale 2011-2016

⁴² Données de l'OREO 2017

⁴³ CH₄ : Fermentation entérique des ruminants et gestion des déjections animales / N₂O : épandage d'engrais azoté

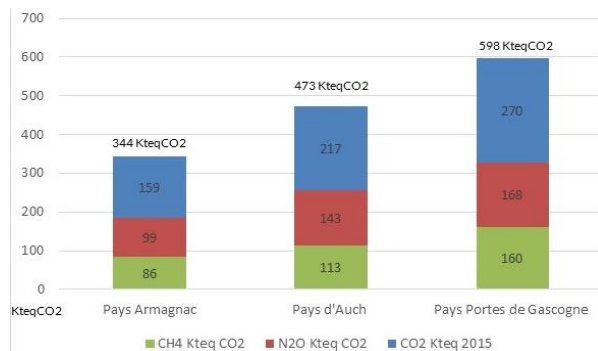
⁴⁴ AGRESTE 2010

42% des émissions de gaz à effet de serre totales sont portées par le PETR Pays Portes de Gascogne (598 kteqCO₂). L'agglomération d'Auch, les Communautés de Communes de la Gascogne Toulousaine et de la Lomagne Gersoise sont les intercommunalités qui émettent le plus de CO₂ (respectivement 117 ktCO₂, 83 ktCO₂, et 71 ktCO₂). Elles représentent toutes les trois plus de 40% des émissions de CO₂ du territoire du SCoT, principalement liées à la combustion des produits pétroliers.

Les émissions de CH₄ et de N₂O provenant de l'activité agricole (élevage, épandage d'engrais azoté) sont plus importantes sur les Communautés de Communes de la Lomagne Gersoise, de Val de Gers et des Bastides de Lomagne.

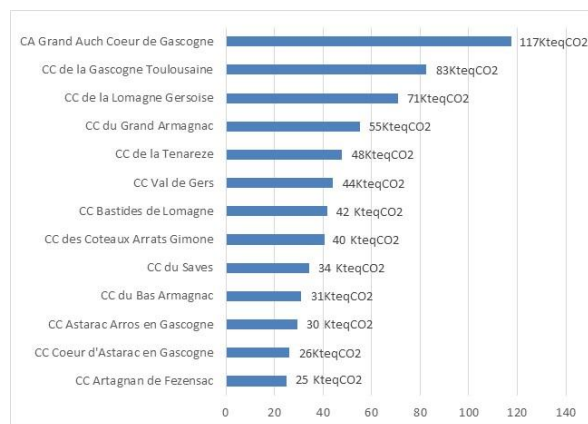
Répartition des émissions de gaz à effet de serre par PETR du SCoT de Gascogne et par gaz

Source : OREO 2017



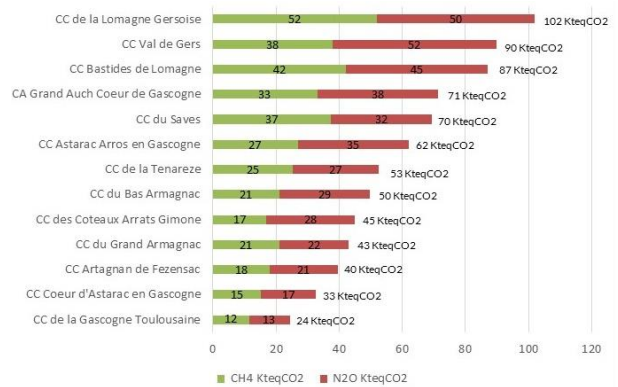
Emissions de CO₂ par intercommunalité du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



Emissions de CH₄ et N₂O par intercommunalité du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017

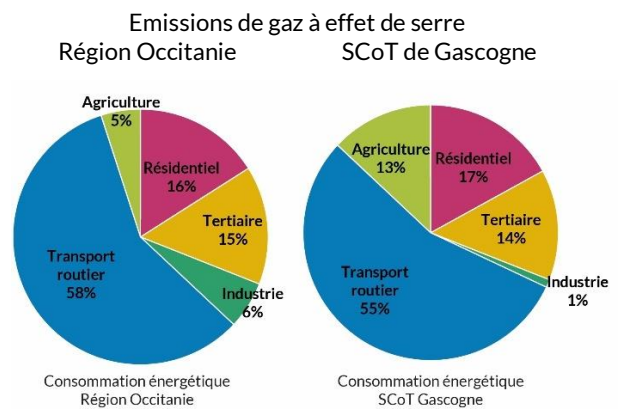


A l'échelle régionale, comme sur le territoire du SCoT de Gascogne, le secteur du transport pèse pour plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (respectivement 58% et 55%). La part des transports dans les émissions atteint 77% sur l'agglomération d'Auch et près de 40% sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et celle de la Lomagne Gersoise.

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'agriculture représente, quant à elle, 13% des émissions de gaz à effet de serre, soit plus de deux fois plus qu'à l'échelle régionale.

Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



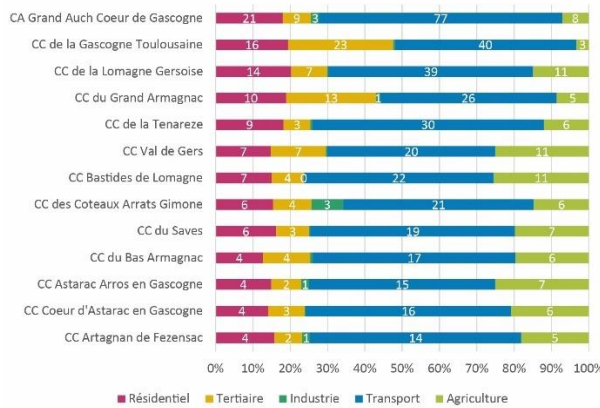
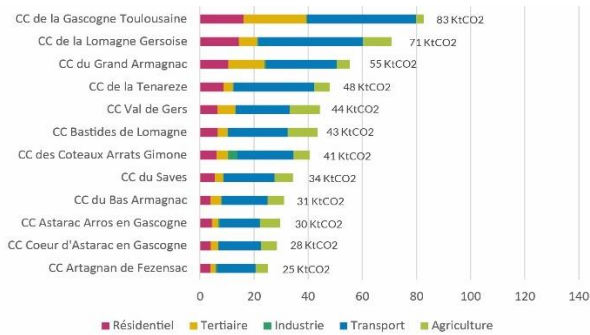
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017

	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transport routier	Agriculture	Total
SCoT de Gascogne	108	88	9	355	91	651
Région Occitanie	3,2%	2,8%	0,7%	2,8%	7,9%	3,0%

Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique par intercommunalité du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



Qualité de l'air

Un inventaire des émissions de polluants

L'appréciation de la qualité de l'air sur un territoire apparaît fondamentale pour graduer l'enjeu sanitaire qu'il représente pour les populations et définir ainsi des objectifs en matière de lutte contre la pollution atmosphérique de fond et de proximité. La qualité de l'air a, en effet, un impact direct en termes d'effets physiques et pathologiques, mais aussi en termes d'épidémiologie.

Depuis 2008, ATMO Occitanie réalise un inventaire des émissions de polluants en Occitanie. Il répertorie les rejets directs de polluants atmosphériques (dioxyde d'azote NO₂, ozone O₃ et les particules en suspension PM₁₀ / PM_{2,5} notamment) issus des quatre grands secteurs d'activité ; transport, résidentiel-tertiaire, agriculture, industrie.

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air mis en place par ATMO Occitanie sur le département du Gers, comprend trois stations de mesure situées sur le territoire du SCoT de Gascogne :

- Auch, pour le suivi des phytosanitaires (9 molécules quantifiées : 3 fongicides, 4 herbicides et 2 insecticides)
- Gaudonville, pour le suivi de l'ozone en zone rurale
- Peyrusse-Vieille pour le suivi de la qualité de l'air en zone rurale.

Le département du Gers fut également un des territoires étudié dans le cadre de la campagne de caractérisation chimique des particules menée en 2013 et 2014. Cette étude a permis, par la caractérisation chimique, de mieux cibler les activités émettrices de ces substances.

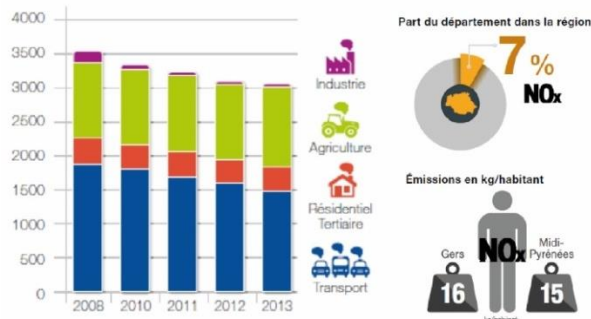
Des émissions de dioxyde d'azote liées au transport

Les émissions provenant du secteur du transport sont en diminution depuis 2008. L'augmentation du nombre de véhicules moins polluants permet de compenser les émissions associées à

l'augmentation du nombre de déplacements. En 2015, d'après ATMO Occitanie, la réglementation en matière de qualité de l'air a été respectée en zone rurale dans le Gers pour le dioxyde d'azote.

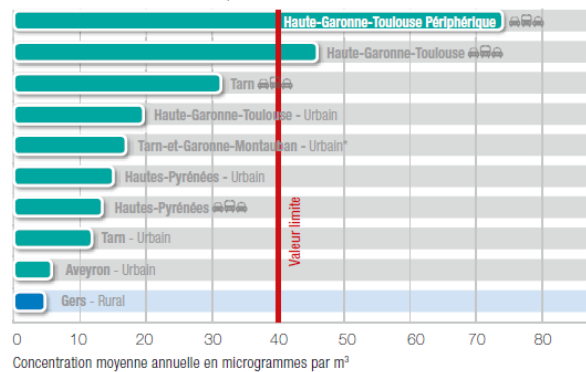
Evolution des émissions de dioxydes d'azote (NO₂) entre 2008 et 2013 dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



Suivi du dioxyde d'azote (NO₂) et situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015 en Midi-Pyrénées et dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



Des pics de pollution à l'ozone en période estivale

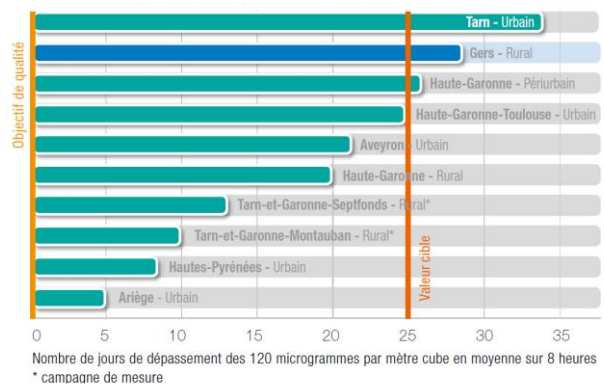
Les dioxydes d'azote sont également précurseurs d'autres polluants : dans certaines conditions climatiques et d'ensoleillement, ils réagissent avec certains polluants selon des processus physico-chimiques complexes intervenant dans l'atmosphère. Ils réagissent en particulier avec les composés organiques volatils (COV) pour conduire à la formation d'ozone (O₃). L'ozone est un polluant secondaire, irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux. Il contribue également à une augmentation du taux de mortalité durant les épisodes de pollution. Il affecte les végétaux et

réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Il contribue à l'effet de serre et à l'oxydation de certains matériaux comme les textiles ou le caoutchouc. Les épisodes de pollution à l'ozone surviennent principalement durant l'été, lors de situations anticycloniques calmes, ensoleillées et chaudes, avec peu ou pas de vent. Les périodes de canicule sont donc propices à l'apparition de tels épisodes.

La valeur cible règlementaire pour l'ozone a été dépassée pour le Gers en 2015, ce qui n'était pas arrivé depuis 10 ans.

Suivi de l'ozone (O₃) et situation vis-à-vis de la protection de la santé en 2015 en Midi-Pyrénées et dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015



Des émissions de particules en suspension (PM₁₀) liées au travail des parcelles agricoles

Le département du Gers représente 14% des émissions de particules PM₁₀ de Midi-Pyrénées⁴⁵. Le secteur agricole constitue le plus émetteur de particules PM₁₀ avec 68% des émissions du département. Les particules en suspension issues des activités agricoles proviennent principalement du travail du sol (74%), et peuvent être réduites par l'amélioration des pratiques agricoles. Les concentrations en PM₁₀ sont globalement stables entre 2008 et 2013.

⁴⁵ Source : L'air en Midi-Pyrénées – ATMO Occitanie, Edition 2015

Evolution des émissions de particules en suspension (PM₁₀) entre 2008 et 2013 dans le Gers

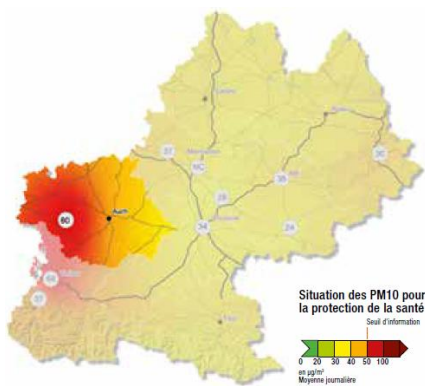
Source : L'air en Midi-Pyrénées - ATMO Occitanie, Edition 2015



Au cours de l'année 2015, le département du Gers a connu deux épisodes de pollution liés aux particules en suspension durant les journées des 20 et 21 mars 2015. La carte du 20 mars ci-après montre que l'épisode de pollution est resté localisé sur l'ouest de la région Midi-Pyrénées affectant ainsi les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. Il s'agissait d'un épisode de pollution d'envergure nationale et cet événement comportait une part importante de pollution importée par la masse d'air et non issue des seules émissions locales de polluants.

Evènement particulier de pollution aux PM₁₀ - Journée du 20 mars 2015

Source : L'air en Midi-Pyrénées - ATMO Occitanie, Edition 2015



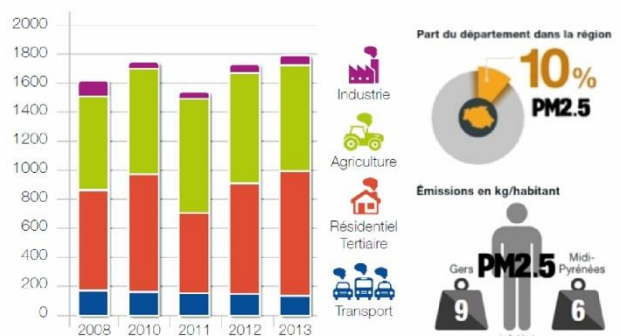
Des émissions de particules fines (PM_{2,5}) liées au chauffage au bois

Le Gers représente 10% des émissions de particules PM_{2,5} de Midi-Pyrénées. Le chauffage individuel au bois du secteur résidentiel est le principal émetteur de particules fines du territoire et représente 47% des émissions de PM_{2,5} du Gers. Les niveaux en particules sont directement dépendants des conditions météorologiques, des températures (les hivers

rigoureux entraînant par exemple des émissions accrues de particules provenant des systèmes de chauffage) et des conditions de dispersion atmosphérique. L'hiver rigoureux de 2013 a ainsi provoqué l'augmentation des émissions de particules en suspension en raison de l'utilisation de chauffage d'appoint au bois. L'amélioration des appareils de chauffage domestique permet de réduire les émissions de particules fines. En 2015, la réglementation en matière de qualité de l'air a été respectée en zone rurale dans le Gers pour les particules fines.

Evolution des émissions de particules fines (PM_{2,5}) entre 2008 et 2013 dans le Gers

Source : L'air en Midi-Pyrénées - ATMO Occitanie, Edition 2015



Même si la qualité de l'air sur le territoire du SCoT de Gascogne semble moins préoccupante que sur l'agglomération toulousaine, certains pics de pollution, comme ceux liés à l'ozone, peuvent être amenés à s'intensifier du fait du changement climatique. Ces polluants ont des incidences graves sur la santé humaine et sur l'environnement (pluies acides, baisse de rendement des cultures, dégradation du patrimoine bâti...); ils nécessitent d'être surveillés. Néanmoins, le réseau de surveillance ATMO Occitanie ne couvre qu'une petite partie du territoire et ne donne pas à voir de la qualité de l'air sur l'intégralité du territoire du SCoT de Gascogne. Dans le Gers, la campagne d'évaluation des produits phytosanitaires dans l'air vient compléter ce réseau de surveillance et consolide le socle des connaissances sur l'impact sur la santé et sur l'environnement.

FOCUS

Etude sur les phytosanitaires dans l'air

Une campagne d'évaluation a été mise en place en mars 2014 pour un an sur deux sites de mesure : en environnement rural dans le Lauragais (Haute-Garonne) et en milieu urbain à Auch (Gers). Réalisées en parallèle, ces deux études ont permis une évaluation de la composition du compartiment aérien en phytosanitaires, sur deux territoires à topographie et conditions ambiantes différentes.

Les analyses ont porté sur 60 molécules, sélectionnées au sein d'une liste socle nationale et établie en fonction des pratiques agricoles locales. S'inscrivant dans une démarche nationale d'évaluation de l'exposition de la population aux phytosanitaires, et en partenariat avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les données collectées au cours de ces analyses alimentent une base de données nationale. Tous ces éléments consolident le socle des connaissances sur l'impact sur la santé et sur l'environnement, et améliorent les capacités d'action. En 2014 et 2015, les partenariats avec les Conseils Départementaux du Gers et de Haute-Garonne ont permis à ATMO Occitanie de déployer des campagnes de mesures complémentaires et approfondies, en zone de grandes cultures et en zone urbaine mettant en évidence :

- Un panel de phytosanitaires dans l'air plus important sur la station rurale de Haute-Garonne. Les molécules les plus fréquemment quantifiées sont les mêmes pour les deux territoires (des herbicides).
- Une détection des molécules non exclusivement destinées aux grandes cultures, même si celles-ci restent majoritaires. Ce sont parfois des molécules homologuées pour les traitements de jardins.
- Qu'il s'agisse de l'étude en milieu urbain ou de celle en milieu rural, la présence des phytosanitaires dans l'air est toujours marquée par une forte saisonnalité.
- Les premiers phytosanitaires sont détectés au mois d'avril, parmi lesquels les fongicides (principalement destinés aux cultures d'hiver) prédominent nettement en termes de niveaux de concentration.
- Les herbicides sont quantifiés durant trois périodes : au printemps et en début d'été, ainsi qu'à l'automne. Certains fongicides, plutôt destinés aux vignes, sont également présents en été, à des concentrations nettement plus atténuées qu'au printemps.

- Les insecticides sont ponctuellement détectés, à des niveaux bien inférieurs à ceux des fongicides ou herbicides.
- Les phytosanitaires ne sont quasiment pas quantifiés en période hivernale.
- En milieu urbain (Auch), les phytosanitaires sont quantifiés de manière moins continue que dans un environnement rural et à des concentrations jusqu'à trois fois inférieures.

Pollution de l'air et effets potentiels sur la santé

La pollution de l'air est définie comme la dégradation de l'air que l'on respire par l'introduction dans l'atmosphère d'agents chimiques, biologiques ou physiques ayant des conséquences préjudiciables sur la santé humaine, sur les ressources biologiques et sur les écosystèmes, pouvant influencer sur les changements climatiques, détériorer les biens matériels et provoquer des nuisances olfactives excessives. Il existe différentes sources de pollution de l'air (naturelles, liées aux activités humaines...). De plus en plus d'études mettent en évidence des effets sur la santé pouvant être différenciés selon la source d'émission considérée, à savoir :

- Dégradation de la fonction ventilatoire : baisse de la capacité respiratoire, toux, asthme, hypersécrétion nasale, expectoration chronique, essoufflement, développement des allergies...
- Augmentation des affections respiratoires : bronchiolites, rhinopharyngites...
- Dégradation des défenses de l'organisme aux infections microbiennes
- Augmentation des irritations oculaires, nasales et de la gorge
- Augmentation de la morbidité cardiovasculaire (infarctus du myocarde, angine de poitrine ou troubles du rythme cardiaque) (particules fines)
- Incidence sur la mortalité à court terme pour affections respiratoires ou cardiovasculaires (dioxyde de soufre, particules fines)
- Incidence sur la mortalité à long terme par effets mutagènes et cancérigènes (particules fines, benzène)...

Certaines populations, comme les jeunes enfants dont l'appareil respiratoire est encore en développement, les personnes asthmatiques, celles souffrant de maladies respiratoires chroniques ou de maladies cardiovasculaires, sont

plus sensibles aux effets de la pollution de l'air. On observe également des risques sanitaires plus élevés pour les populations défavorisées que pour les populations favorisées, du fait d'une plus grande prévalence de maladies chroniques, d'un moindre accès aux soins et d'un accès plus limité à une alimentation saine.

Le maintien des niveaux de pollution en-dessous des niveaux imposés et la réduction de l'exposition de la population, même lorsque les normes sont respectées, constituent le principal enjeu en termes de santé publique.



FOCUS

Quelques études récentes sur le sujet.

Mise à jour des connaissances des effets sur la santé de la pollution atmosphérique : le projet REVIHAAP (2013)

En 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a réalisé, pour le compte de la Commission Européenne, une importante mise à jour des connaissances des effets sur la santé de la pollution atmosphérique, sous la forme d'un rapport technique présentant les résultats définitifs de l'étude « Données relatives aux aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ».

Ce projet démontre que l'exposition à long terme aux particules fines (PM_{2,5}) peut provoquer l'athérosclérose, des perturbations des naissances et des maladies respiratoires chez l'enfant. Le rapport suggère également un lien éventuel avec le développement neurologique, la fonction cognitive et les diabètes et confirme le lien causal entre les particules fines et les décès dus à des maladies cardiovasculaires et respiratoires.

Particules fines et risque de cancer (2013)

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), instance spécialisée de l'OMS, a classé, en octobre 2013, la pollution de l'air extérieur et les particules de l'air extérieur comme étant « cancérogènes pour l'homme » (groupe 1). Ces classifications font notamment suite à celles relatives, en 2012, aux effluents des moteurs Diesel comme étant « cancérogènes pour l'homme » et des effluents des moteurs à essence comme « probablement cancérogènes pour l'homme ».

Étude des effets sanitaires et économiques de la pollution atmosphérique urbaine en Europe : le projet APHEKOM (2011)

En mars 2011, le projet APHEKOM (Improving Knowledge and Communication for Decision Making on Air Pollution and Health in Europe) a rendu public les résultats de trois années de travaux sur les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique en Europe. Coordonné par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et mené dans 25 grandes villes (dont Toulouse) dans 12 pays européens et par plus de 60 scientifiques, ce projet conclut que :

- Diminuer davantage les niveaux de particules fines dans l'air des villes européennes entraînerait un bénéfice non négligeable en matière d'augmentation de l'espérance de vie et de réduction des coûts pour la santé
- Habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement la morbidité attribuable à la pollution atmosphérique.

Cette étude montre notamment qu'une diminution à Toulouse des particules fines de 14,2 microgrammes par mètre cube (données 2006) à 10 microgrammes par mètre cube, permettrait à chaque toulousain de gagner 3,6 mois d'espérance de vie.

Programme de surveillance air et santé (PSAS)

Initié en 1997 dans le contexte de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, le Programme de Surveillance Air & Santé - 9 villes (PSAS-9) vise à éclairer les décisions prises dans le cadre de cette loi, pour la prévention et la diminution des risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique urbaine. Ses objectifs sont à la fois de quantifier les risques sanitaires liés à l'exposition atmosphérique urbaine, de surveiller leur évolution et de permettre la réalisation d'évaluations d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique en recourant à des relations exposition/risque établies à partir de données françaises.

Sur l'ensemble des neuf villes étudiées (dont Toulouse), des associations significatives ont pu être mises en évidence entre tous les indicateurs de pollution et de mortalité considérés. Ainsi, le risque de mortalité toutes causes non accidentelles était significativement associé à une augmentation de 10 microgrammes par mètre cube du niveau des indicateurs de pollution le jour et la veille du décès. Les effets observés étaient similaires chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Les résultats pour la mortalité cardio-vasculaire et cardiaque étaient relativement proches de ceux obtenus pour la mortalité totale, avec néanmoins des effets plus marqués, en particulier en lien avec les indicateurs de pollution particulaire et chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

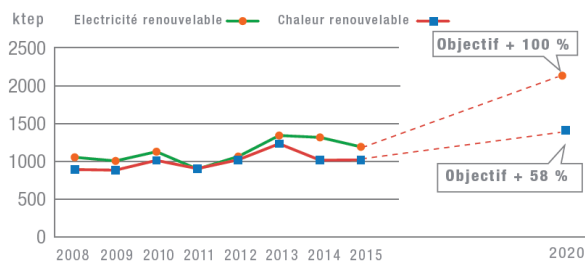
Cette analyse confirme l'existence de liens significatifs entre les niveaux de pollution atmosphérique ambiante couramment rencontrés dans les neuf agglomérations françaises étudiées (dont Toulouse) et le risque de décès, en particulier pour causes cardio-vasculaires.

Production d'énergie renouvelable

A l'image des tendances observées à l'échelle régionale, le recours aux énergies renouvelables ne cesse de croître sur le territoire du SCoT de Gascogne. Les initiatives sont ainsi de plus en plus nombreuses en matière d'écoconstruction et de recours à l'énergie solaire, notamment dans l'habitat et dans le secteur agricole (installations de panneaux photovoltaïques, de séchage solaire des fourrages, unités de méthanisation...).

Production d'énergies renouvelables et objectifs des SRCAE en Occitanie en 2015

Source : Chiffres clés des énergies renouvelables en Occitanie, Edition 2016



	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Electricité renouvelable (GWh)	12 242	11 682	13 102	10 447	12 360	15 598	15 297	13 844	24 910
Dont hydroélectricité (hors 70 % pompage)	10 854	9 863	10 865	7 740	8 921	11 935	11 269	9 397	11 977
Dont éolien	1 110	1 421	1 757	1 815	2 072	2 197	2 189	2 314	9 000
Dont photovoltaïque	2	44	115	447	894	990	1 302	1 604	3 300
Dont cogénération (hors 50 % incinération)	277	354	365	445	473	476	537	529	633

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Chaleur renouvelable (ktep)	891	883	1 012	903	1 020	1 232	1 015	1 018	1 408
Bois - énergie	800	804	942	834	938	1 148	931	931	1 150
Dont bois - énergie résidentiel	605	629	723	594	680	851	615	615	
Dont chaufferies bois (industrie)	191	165	199	210	220	249	255	255	
Dont chaufferies bois (tertiaire/agricole)	4	10	20	30	39	48	61	61	
Solaire thermique	10	11	13	14	16	18	19	19	24
Géothermie (basse et moyenne température)	34	34	33	30	39	40	39	39	116
Biogaz	1	1	2	3	3	4	5	6	28
Biogaz injecté sur réseau	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Déchets renouvelables - chaleur (incinérateur)	9	9	9	9	10	9	9	10	32
Récupération de chaleur sur eaux usées	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Biocarburants	38	24	13	13	13	13	13	13	48

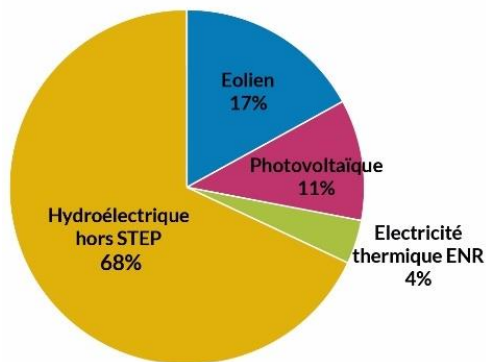
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020*
Electricité renouvelable	1 053	1 005	1 127	898	1 063	1 341	1 316	1 191	2 142
Chaleur renouvelable	891	883	1 012	903	1 020	1 232	1 015	1 018	1 408
Total (ktep)	1 944	1 888	2 138	1 802	2 083	2 573	2 331	2 209	3 551

N.B. : Les données ci-avant de production d'électricité d'origine hydraulique et d'incinération à l'échelle régionale sont conformes à la méthode de calcul de la Directive Européenne 2009/28/CE. Cette dernière déduit l'énergie consommée par le pompage de l'eau et ne comptabilise, par convention, que 50% de la production électrique des incinérateurs en tant qu'électricité renouvelable. Aucune donnée de pompes à chaleur n'est encore disponible. Les objectifs sont déduits des SRCAE des deux anciennes régions par pondération des consommations d'énergie. Ils ne correspondent pas aux objectifs du futur SRADDET Occitanie

En 2015, la production d'énergie totale en Occitanie est de 7,2 Mtep. Les énergies renouvelables représentent 30% de cette production d'énergie régionale. La production régionale d'électricité d'origine renouvelable représente 40% de la production totale d'électricité régionale (55% d'origine nucléaire et 5% d'origine thermique fossile) et couvre 38% de la consommation régionale d'électricité. 68% de l'électricité d'origine renouvelable est produite par l'hydroélectricité. L'électricité thermique d'origine renouvelable provient de centrales de cogénération consommant des déchets ménagers (incinérateurs), du biogaz ou de la biomasse solide (déchets papetiers, bois).

Production d'électricité d'origine renouvelable en Occitanie en 2015

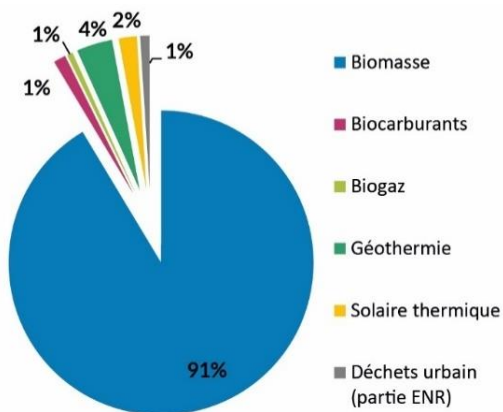
Source : RTE, 2014



En 2015, la production thermique à partir d'énergies renouvelables est de 1 Mtep en Occitanie et est majoritairement issue de la biomasse (91,4%).⁴⁶

Production de chaleur d'origine renouvelable en Occitanie en 2015

Sources : Exploitants, Service Observations et Statistiques (SOeS), enquête OREMIP, Midi-Pyrénées Bois, Conseil Régional Occitanie



Le territoire du SCoT de Gascogne dispose de 6 154 250 MW de puissances installées en énergie renouvelable, représentant 12,6% de la puissance installée régionale en 2015.

Les puissances installées pour la production d'énergie renouvelable sur le territoire sont essentiellement liées à la présence d'installations photovoltaïques (2 158 sites, pour une puissance installée de 114,3 MW, représentant 9,6% de la

⁴⁶ La biomasse est utilisée par les ménages qui consomment du bois-énergie pour le chauffage, les chaufferies automatiques

production régionale) et de chaufferies bois⁴⁷ (18 installations, pour une puissance installée de 21 MW, représentant 2,9% de la production régionale).

Production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017

	Puissance installée (MW) sur le territoire	Nombre d'installations recensées	Production* (MWh) sur le territoire
Electricité d'origine renouvelable			
Hydroélectricité	7,9	19	7 988
Eolien	0,0	0	0
Photovoltaïque	114,3	2 158	72 132
Cogénération incinérateurs		0	0
Chaleur d'origine renouvelable			
Chaufferies bois	21	18	5 733 529
Consommation de bois énergie par les ménages		19 974	340 597
	Sur le territoire	En région	Production (MWh) sur le territoire
Valorisation de chaleur d'incinérateurs	0	7	0
Nombre d'installations biogaz	7	33	
Production géothermie	0	44 476	

Hypothèses retenues :

- *Solaire photovoltaïque : énergie produite (en kWh) = (1 100 h) * (Puissance de l'installation en kWc)*
- *Eolien : énergie produite (en kWh) = (2 400 h) * (Puissance de l'installation en kW)*
- *Hydroélectricité : énergie produite (en kWh) = (3 600 h) * (Puissance de l'installation en kW) lorsque la donnée est manquante*
- *Chaufferie Bois : consommation de bois énergie en MWh*
- *Consommation de bois énergie par les ménages : seul le chauffage principal est estimé. L'appoint et l'agrément ne sont pas considérés par manque de données.*

La production d'énergie renouvelable est plutôt équilibrée en 2015 entre les trois PETR du territoire du SCoT de Gascogne, avec des différences dans la répartition des types d'énergies renouvelables produites :

- 36% de la production d'énergie renouvelable du SCOT est installée sur le PETR Pays Portes de Gascogne (soit 51 MW) et regroupe principalement des installations photovoltaïques (825 installations pour une puissance de 45,2 MW).
- 33% de la production d'énergie renouvelable du SCoT est installée sur le PETR Pays d'Armagnac (soit 46 MW) avec une part plus importante dédiée à la production de chaleur d'origine renouvelable que sur le reste du

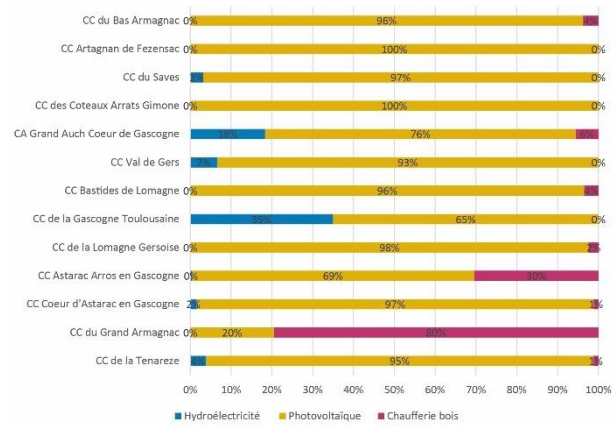
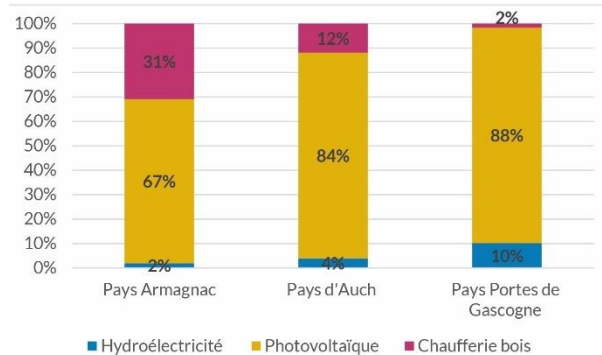
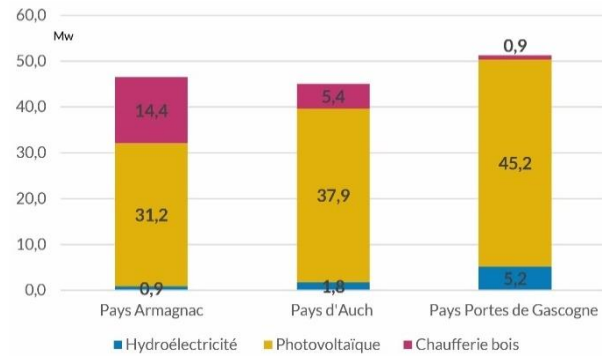
dans le secteur tertiaire, agricole, industriel consommant du bois et dérivés du bois (déchets papetiers).

⁴⁷ Chaufferies bois de plus de 50 KW

- territoire (5 chaufferies bois pour une puissance de 14,4 MW),
- 32% de la production d'énergie renouvelable du SCoT est installée sur le PETR Pays d'Auch (soit 45 MW) et concernent principalement des installations photovoltaïques (792 installations équivalent à 37,9 MW).

Répartition de la production d'énergie renouvelable sur les PETR du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



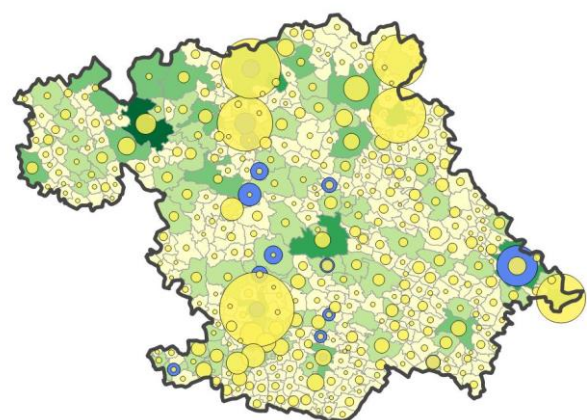
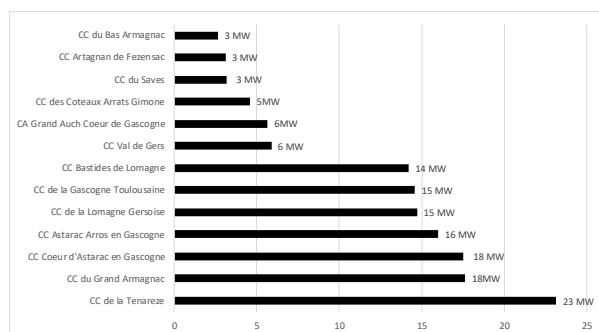
Les Communautés de Communes de la Ténarèze et Coeur d'Astarac en Gascogne sont les deux intercommunalités qui produisent le plus d'électricité d'origine renouvelable (plus de 95% de photovoltaïque). La Communauté de Communes du Grand Armagnac est également bien placée en termes de production de chaleur d'origine renouvelable (2 chaufferies bois pour une puissance totale de 14 MW). L'hydroélectricité est principalement produite sur le territoire de la Gascogne Toulousaine et l'agglomération d'Auch grâce aux centrales hydroélectriques présentes le long de la Baïse et de la Save.

Production d'énergie renouvelable estimée et électricité d'origine renouvelable installée sur le territoire du SCoT de Gascogne

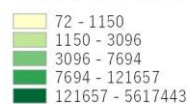
Source : OREO 2017

Production d'énergie renouvelable par intercommunalité du SCoT de Gascogne (puissance installée en MW)

Source : OREO 2017



Production totale estimée (MWh)

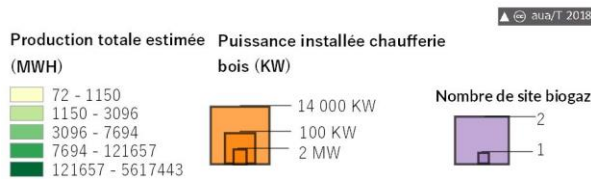
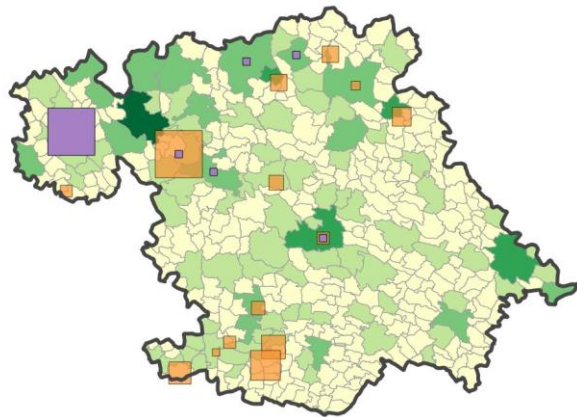


Puissance installée photovoltaïque et hydraulique (MW)



Production d'énergie renouvelable estimée et chaleur d'origine renouvelable installée sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : OREO 2017



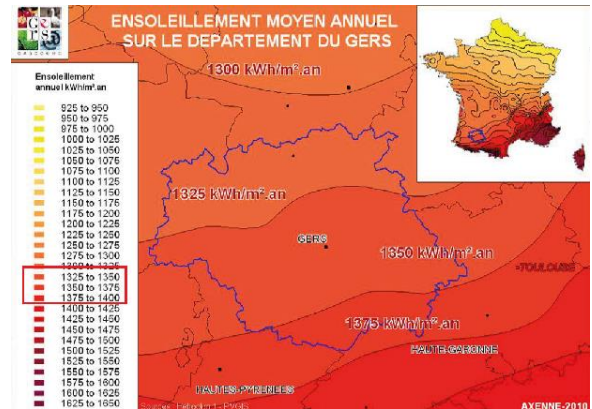
Potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire du SCoT

Des conditions favorables au développement du solaire thermique et photovoltaïque

Avec un ensoleillement annuel moyen de l'ordre de 1350 kWh/m².an, le département du Gers dispose de conditions favorables au développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque. Sur l'année, cet ensoleillement est légèrement supérieur à la moyenne nationale. En décembre et juillet, l'ensoleillement moyen correspond à la moyenne de la plage de valeur française⁴⁸.

Ensoleillement moyen annuel sur le département du Gers (kWh/m².an)

Source : Potentiel du département aux énergies renouvelables, CD 32, octobre 2010



Dans le Gers, d'après les simulations réalisées dans le cadre de l'étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelable du département, ces niveaux d'ensoleillement permettraient de produire avec :

- Un chauffe-eau solaire individuel : 152 kWh/an, soit 53% des besoins en eau chaude sanitaire d'une famille de 4 personnes⁴⁹.
- Un chauffe-eau solaire collectif : 17 054 kWh/an, soit 54% des besoins en eau chaude sanitaire considérées⁵⁰.
- Une installation solaire photovoltaïque dans l'habitat individuel : 3 500 kWh/an et fonctionne 1 166 heures à puissance nominale⁵¹.
- Une installation solaire photovoltaïque dans l'habitat collectif : 23 500 kWh/an et fonctionne 1 175 heures à puissance nominale⁵².

Ces dernières années, le développement de chauffe-eau solaires a été très important en Occitanie et largement encouragé par plusieurs programmes partenariaux de promotion des énergies renouvelables, initiés notamment par l'ADEME et la Région⁵³. Dans le neuf, avec la réglementation thermique (RT2012), le recours

⁴⁸ Source : Diagnostic sur le potentiel départemental des énergies renouvelables, CD32, octobre 2010

⁴⁹ Hypothèses retenues : 3 m² de capteurs, orientation sud, inclinaison 40°, ballon de stockage de 200 L, consommation de 180 L/j, température de consigne 50 °C. Logiciel utilisé : Solo 2000

⁵⁰ Hypothèses retenues : 32,5 m² de capteurs, orientation sud, inclinaison 40°, ballon de stockage de 2 500 L, consommation

de 2 000 L/j, température de consigne 50°C. Logiciel utilisé : Solo 2000

⁵¹ Hypothèses retenues : 29 m² de modules photovoltaïques, 20 kWc en polycristallin, orientation sud et inclinaison 30° sur une toiture terrasse. Logiciel utilisé : PVSYST

⁵² Hypothèses retenues : 190 m² de modules photovoltaïques, 20 kWc en polycristallin, orientation sud et inclinaison 30° sur une toiture terrasse. Logiciel utilisé : PVSYST

⁵³ Programme PRELUDE et PLAN SOLEIL

au solaire thermique progresse fortement tandis que, dans l'ancien, son développement dépend presque exclusivement des mécanismes d'incitation. Aujourd'hui, peu de bâtiments collectifs disposent d'équipements solaires. En 2010, plus de 1 000 installations solaires thermiques sont recensées sur le territoire du Gers dont la grande majorité (plus de 90%) dans l'habitat individuel.

Les communes d'Auch et Plaisance présentent les productions solaires thermiques les plus élevées et participent à 11% de la production totale du département. Les communes de Larroque-sur-L'Osse, Vic-Fezensac, Samatan, Lectoure, Fleurance, Mirande et Cazaux-Savès présentent également des productions élevées (427 MWh, 13,5% de la production totale).

Plus de 2 150 installations photovoltaïques, soit 114 MW sont installées sur le territoire du SCoT de Gascogne en 2015⁵⁴. Les Communautés de Communes de la Ténarèze, de la Lomagne Gersoise, des Bastides de Lomagne, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne présentent les puissances les plus importantes. Ces installations regroupent les puissances installées sur l'habitat individuel, l'habitat collectif, les bâtiments agricoles, mais également les centrales photovoltaïques au sol. 17 ha de foncier ont été équipés de panneaux photovoltaïques au sol et ont été raccordés en 2010 sur la commune de Miradoux (7,9 MWc), 23 ha à Saint-Clar (8,9 MWc), 23 ha à Valence-sur-Baïse (8,9 MWc), 14 ha à Mirande (9,2 MWc), 22,5 ha à Condom (9,8 MWc), 10 ha à Cazaubon (3,4 MWc), 2,28 ha à Auterive (0,25 MWc) et 6,9 ha à Caillavet (1,6 MWc), parc certifié ISO 14 001 et OHSAS 18 001 pour sa bonne gestion de l'environnement et de la sécurité.

Parcs photovoltaïques de Miradoux, Valence-sur-Baïse et Saint-Clar

Source : La Dépêche



Un potentiel de développement de l'hydroélectricité faible

19 centrales hydroélectriques de puissances comprises entre 0,02 MW et 5 MW sont recensées sur le territoire du SCoT de Gascogne. La somme des puissances installées de ces centrales s'élève à 7,87 MW en 2015 pour une production estimée à 7 988 MWh⁵⁵ regroupées le long de la Baïse et de la Save.

Le potentiel de développement des centrales hydroélectriques est faible en raison de la présence de cours d'eau réservés⁵⁶, du classement de certains cours d'eau pour la préservation des continuités aquatiques⁵⁷ et des pressions exercées par les autres usages (périmètres réglementaires et d'inventaires pour la protection des milieux naturels, protection des espèces piscicoles, alimentation en eau potable, agriculture, loisirs...).

La carte ci-après met en évidence les anciens seuils existants au XVIII^{ème} siècle disposant d'un droit d'eau au regard de la réglementation en matière d'environnement. Ainsi, seuls 25% des ouvrages situés en dehors des périmètres réglementaires peuvent constituer un potentiel pour le développement de l'hydroélectricité sur le territoire du SCoT de Gascogne.

⁵⁴ Source : SOeS, RTE 2015

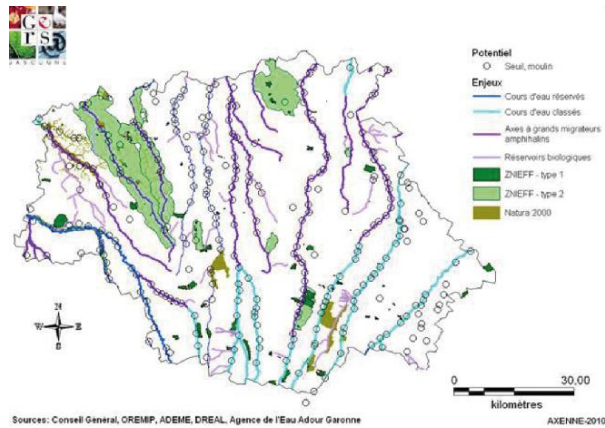
⁵⁵ Source : SOeS, RTE, ENEDIS, 2015

⁵⁶ Cours d'eau pour lesquels aucune nouvelle autorisation ou concession n'est donnée, sauf si l'entreprise hydraulique existait à la date du 15 juillet 1980, sous réserve que la hauteur d'eau du barrage soit respectée. Liste des cours d'eau fixée par décret en Conseil d'Etat.

⁵⁷ Cours d'eau classés en liste 1 et 2 par l'arrêté préfectoral de 7 octobre 2013, pour lesquels il est interdit de construire de nouveaux ouvrages hydrauliques faisant obstacle aux continuités supérieures à 50 cm de haut (liste 1), il convient d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans (liste 2).

Potentiel hydroélectrique du Gers

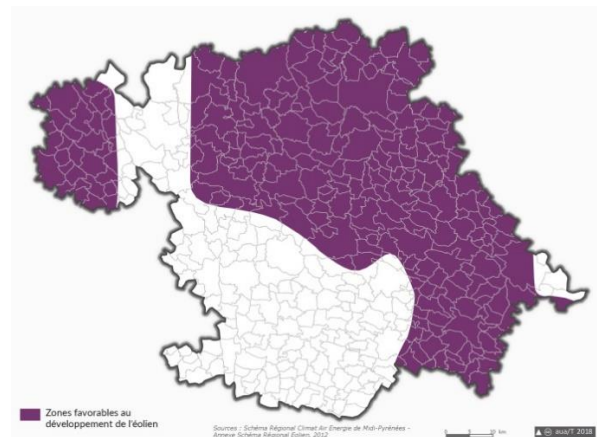
Source : CD 32



Sources : Conseil Général, OREMP, ADEME, DREAL, Agence de l'Eau Adour Garonne AXENNE-2010

Zones favorables au développement de l'éolien

Source : Picto Occitanie, IGN 2015



Un territoire peu favorable au développement de l'éolien

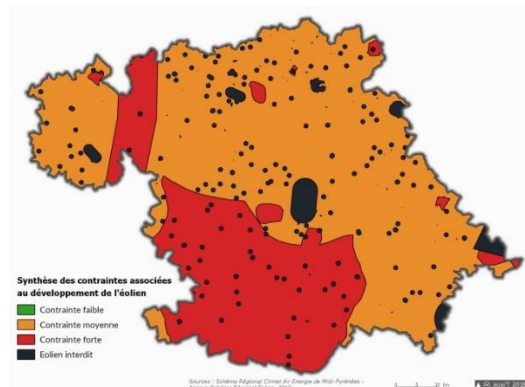
A ce jour, aucune installation d'éolienne n'est recensée sur le territoire du SCoT de Gascogne.

A l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées, le Schéma Régional Eolien, annexe du SRCAE, présente les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. La définition de ces zones repose sur l'analyse des contraintes techniques, naturelles et paysagères. Les cartographies ci-après présentent la superposition des contraintes s'appliquant au territoire du SCoT et ayant permis de délimiter plusieurs zones favorables à l'éolien. Les secteurs nord et est ainsi que l'extrême ouest du territoire sont ainsi classés en zones favorables au développement de l'énergie éolienne, bien que présentant des contraintes moyennes (relatives notamment aux sensibilités paysagères et à la biodiversité).

Néanmoins, la production d'énergie éolienne dépend de la vitesse du vent (à la hauteur du rotor, généralement compris entre 100 et 150 m), de sa variabilité ainsi que de contraintes environnementales (topographie, bridages acoustiques ou pour la préservation des chauves-souris...). En effet, la production d'énergie éolienne ne peut être réalisée que pour des vitesses de vent comprises entre 5 m/s et 25 m/s, avec une puissance nominale atteinte généralement autour des 14 m/s, comme représenté sur le schéma ci-dessous. Des bridages peuvent toutefois s'avérer nécessaires pour réduire les nuisances acoustiques et pour préserver les chauves-souris, réduisant ainsi la production d'énergie.

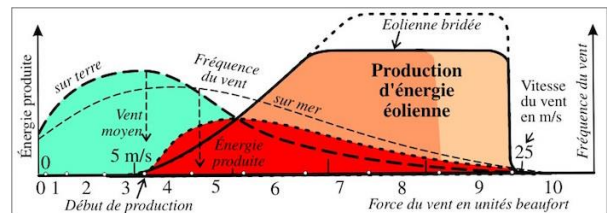
Contraintes associées au développement de l'éolien

Source : Picto Occitanie, IGN 2015



Courbe de puissance théorique d'une éolienne selon la vitesse du vent

Source : Reporterre



Les données de l'ADEME, fournies via son outil « windatlas »⁵⁸, indiquent de faibles vitesses moyennes de vent à 100 mètres de hauteur, d'environ 5 à 6 m/s sur le territoire du SCoT de Gascogne. Ainsi, le productible brut annuel serait compris entre 1 000 et 1 500 MWh/an. Les secteurs de L'Isle-Jourdain et de Cologne sont ceux présentant le meilleur gisement. Néanmoins, les vents soufflant principalement d'Est en Ouest sur le territoire et les vallées étant principalement orientées Nord-Sud, une implantation des éoliennes en crêtes serait nécessaire afin de maximiser le gisement éolien, induisant ainsi un fort impact paysager.

Par ailleurs, la loi Grenelle 2 interdit l'implantation d'éolienne à moins de 500 mètres de toute habitation. Cette réglementation contraint ainsi fortement l'installation d'éolienne au sein du territoire, présentant un habitat relativement diffus.

A noter enfin que l'implantation d'éoliennes de grande hauteur est sujette à réglementation et nécessite l'obtention d'une autorisation environnementale. Dans ce cadre, tout projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale spécifique visant à mettre en exergue les impacts potentiels du projet (sur les milieux naturels, les paysages, etc. mais aussi sur la santé humaine) et à définir des mesures associées.

Une ressource forestière pour la filière bois énergie difficile à mobiliser

Le département du Gers compte actuellement 18 chaufferies bois industrielles sur son territoire. Au total, la puissance de ces chaufferies installées s'élève à 5,3 MW et 5 733 529 MWh⁵⁹ principalement regroupées autour de l'Astarac, l'Armagnac et la Ténarèze.

Près de 20 000 ménages seraient équipés d'un système de chauffage au bois sur le territoire du SCoT de Gascogne (insert, foyer...).

L'approvisionnement de la filière bois-énergie peut faire appel à des ressources bois de différentes natures, celles-ci pouvant déjà être

captées par d'autres filières de valorisation, en tout ou partie.

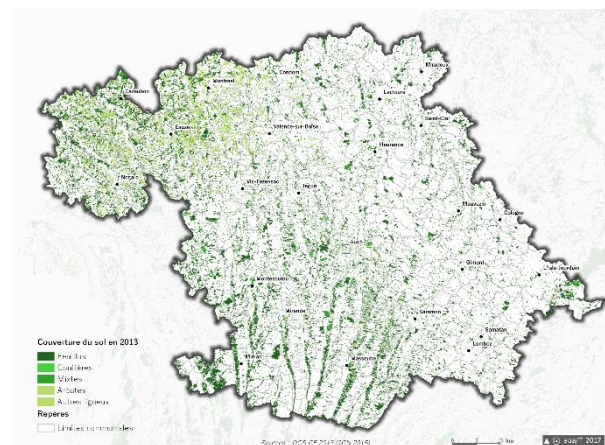
Les trois principales origines du bois valorisé pour la production d'énergie sont les suivantes :

- Le bois issu de la forêt
- Les sous-produits des entreprises de transformation du bois (palettes, caquettes, sciure...)
- Le bois récupéré, provenant des déchetteries ou des entreprises de récupération (élagage, emballage, palette...) s'il n'est pas souillé (traitement, peinture...).

Le territoire du SCoT possède un taux de boisement de 14,7%, soit 82 750 ha. Les forêts de feuillus (chêne notamment) occupent la majeure partie de la surface forestière du Gers (près de 85%)⁶⁰.

Types de peuplement et essences principales du Gers

Source : OCSGE 2013, IGN 2015



A l'échelle du Gers, le volume de bois non récolté pouvant être valorisé en bois-énergie serait de l'ordre de 182 700 m³/an⁶¹. Ce chiffre est néanmoins à nuancer, puisque plusieurs contraintes sont à prendre en considération lors de l'évaluation du gisement effectivement mobilisable : accessibilité de la ressource, durabilité de la récolte, comportement des propriétaires de parcelles, coût de mobilisation de

⁵⁸ Afin d'accompagner les collectivités dans l'intégration de l'éolien dans leur politique énergétique et leur planification territoriale, l'ADEME a développé un outil cartographique du potentiel éolien local (www.windatlas.ademe.fr). Cet outil présente les vitesses des vents à différentes hauteurs ainsi qu'une estimation des productibles bruts d'une éolienne de 1 MW selon six hauteurs de rotor (de 60 à 120 m, par palier de 20 m) et trois toilage (faible, moyen et fort). L'objectif est d'attirer au maximum l'attention des collectivités sur les

gisements existants, tout en insistant sur le fait qu'au niveau régional, le réseau électrique n'a aucune difficulté à intégrer la production éolienne.

⁵⁹ Source : OREO 2017

⁶⁰ Source : OCSGE 2013, IGN 2015

⁶¹ D'après l'étude « Biomasse forestière disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 » réalisée par l'IFN, Solagro et FCBA pour le compte de l'ADEME en 2009

la ressource... La forêt gersoise est en effet détenue à 95% par des propriétaires privés. Parmi ces 30 000 propriétaires, 25 000 sont de « petits détenteurs de bois », possédant des surfaces inférieures à 4 ha. 200 propriétaires, « grands détenteurs de bois », possèdent plus de 25 ha de forêts⁶². La mobilisation de bois auprès de ces nombreux propriétaires représente donc un véritable enjeu. De nombreuses actions sont menées par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour sensibiliser les propriétaires forestiers à la nécessité de l'entretien de leurs parcelles. Plusieurs réunions de vulgarisation sont proposées par cet organisme.

L'arrachage de sarments et de ceps de vigne dans le secteur viticole constitue également un gisement pour la filière bois-énergie (respectivement 22 803 tonnes et 4 660 tonnes de matière sèche⁶³). Toutefois, pour éviter les problèmes sanitaires, les ceps de vignes sont brûlés ou autoconsommés par les viticulteurs. Par ailleurs, les sarments de vigne constituent une matière organique non négligeable pour les sols des parcelles viticoles. Leur valorisation en bois-énergie nécessiterait donc une compensation par un amendement organique sous forme de compost.

3 100 tonnes de bois de rebut déposé en déchèteries peuvent également être utilisées pour le bois-énergie (palette non réparables, cageots...).

Des effluents et résidus agricoles valorisables par méthanisation

La plupart des déchets organiques peuvent être méthanisés. Ils peuvent provenir de différentes origines municipale, industrielle ou agricole, sous forme liquide ou solide (effluents et fumiers d'élevage, déchets de végétaux issus de l'agriculture, ordures ménagères, boues de stations d'épuration, graisses, huiles alimentaires...). Selon le type de déchets et les conditions de température et de pression dans lesquelles ce traitement biologique s'effectue, cette fermentation conduit à la production de biogaz. Composé majoritairement de méthane (60 à 80%) et de dioxyde de carbone (18 à 38%), le biogaz peut être valorisé de différentes manières : par cogénération pour produire de l'électricité, par combustion pour la production de chaleur sur

site ou via la fabrication de carburants et de gaz naturel.

Il y a actuellement sept unités de méthanisation recensées sur le territoire du SCOt de Gascogne : Panjas, Eauze, Vic-Fezensac, Pellefigue, Pavie et Auch. Chacune d'entre elles ne méthanise que les déchets produits sur site (effluents vinicoles, lisiers de bovins, etc.). En 2010, 2177 MWh thermiques ont été produits annuellement ainsi que 790 MWh électriques.

75% des installations de méthanisation traitent des effluents vinicoles, d'un volume annuel d'environ 472 600 kg_{DCO}. Le traitement de ces effluents est saisonnier (généralement à partir de septembre), ce qui implique que la production de biogaz est limitée à une partie de l'année. Le biogaz est en partie valorisé sur site pour chauffer les effluents, la part non valorisée est brûlée en torchère ou en chaudière (jusqu'à 90% d'énergie non valorisée selon le site).



FOCUS

Unité de méthanisation sur la zone industrielle de Lamothe - Auch

La mise en exploitation d'une unité de méthanisation sur la zone d'activités de Auch-Lamothe en 2012 sur 1,3 ha, permet de méthaniser des sous-produits agricoles tels que les lisiers ou fumiers, ainsi que des sous-produits de l'industrie agroalimentaire et des déchets de cantines produits dans un rayon de 30 à 40 km.

L'usine dispose d'une capacité de traitement de 40 000 tonnes de déchets par an et le biogaz produit lors de la méthanisation des déchets est valorisée sous forme d'électricité et de chaleur (vapeur d'eau et eau chaude), par l'intermédiaire d'une cogénération de 800 kW. La chaleur est consommée par des entreprises situées à proximité (SOAL et JCB AERO) ainsi que par la Ville d'Auch. L'électricité produite est réinjectée sur le réseau, dans une quantité équivalente à la consommation d'électricité spécifique de 2 900 habitants et le digestat est valorisé en engrais par les agriculteurs.

⁶² Source : Centre Régional de la Propriété Forestière

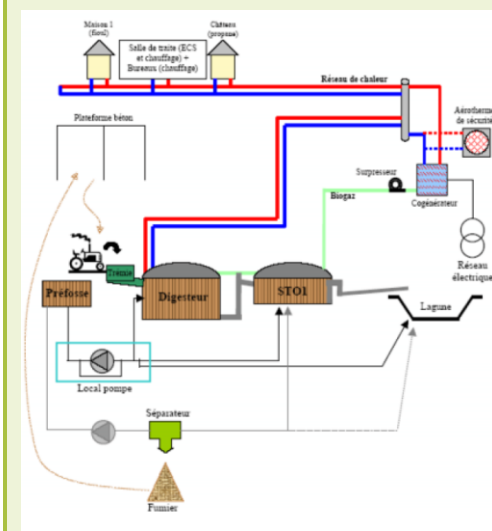
⁶³ D'après l'étude « Biomasse forestière disponible pour l'énergie à l'horizon 2020 » réalisée par l'IFN, Solagro et FCBA pour le compte de l'ADEME en 2009

FOCUS

Méthanisation agricole sur le site de la SARL biogascogne énergie - Vic-Fezensac

Une unité de méthanisation a été mise en place sur une exploitation agricole laitière à Vic-Fezensac. Elle produit du biogaz depuis fin 2009. Les déchets méthanisés sont des lisiers et des fumiers de bovins (respectivement 6 000 m³ et 4 500 tonnes) ainsi que de l'ensilage de maïs (15 ha). Le digesteur fonctionne en mode continu et possède un volume total de 1 500 m³. 239 400 m³ de méthane (soit 399 000 m³ de biogaz) devraient être produits annuellement et valorisés en électricité et chaleur par un groupe de cogénération de 100 kW électrique. L'électricité produite (790 MWh/an) est revendue à EDF, la chaleur produite (1 214 MWh/an) est autoconsommée ; d'abord pour alimenter le digesteur, puis pour chauffer les habitations, les bureaux et la salle de traite.

En moyenne, la valorisation de l'énergie est de 56% sur l'année (celle-ci est variable car la demande de chaleur en été est limitée).



A l'échelle du Gers, plusieurs gisements issus du secteur agricole peuvent faire l'objet d'une valorisation par méthanisation (effluents d'élevage et résidus de culture principalement)⁶⁴. Toutefois il convient d'être vigilant sur le développement de la méthanisation agricole pour trouver des équilibres ne compromettant pas la satisfaction d'autres enjeux tels que le maintien de la matière organique dans les sols.

FOCUS

⁶⁴ D'après l'étude sur le potentiel départemental des énergies renouvelables réalisé par le conseil département du Gers en octobre 2010

Les biodéchets et huiles alimentaires sont déjà valorisés, d'où un potentiel mobilisable nul. Les déchets des industries agro-alimentaires sont très variés et la caractérisation de ce gisement (types de déchets, quantités produites, modes de traitements actuels, potentiels méthanogènes) nécessiterait une enquête précise auprès des industries.

Gisements bruts des ressources méthanisables dans le Gers

Source : CD 32.

Type de ressource	Potentiel mobilisable pour la méthanisation
	Matière organique [t MO]
Effluents d'élevages	154 097
Résidus de culture	428 561
Déchets des IAA	nc
Boues de STEP	1 280
Biodéchets des collectivités	0
Huiles alimentaires usagées	0
TOTAL	888 911

En dehors de la méthanisation des déchets organiques d'origines industrielles ou agricoles, le territoire du SCoT de Gascogne compte depuis juin 2018, une Wagabox®. Installé sur l'ISDND de Pavie, cette unité d'épuration est capable de produire du biométhane pur à 98%, à partir du biogaz généré naturellement par la fermentation des déchets enfouis. Une fois transformé, le biométhane est injecté dans le réseau de gaz naturel et alimente environ 3 000 foyers autour de Pavie.

Un potentiel géothermique très basse énergie faible, limité à la vallée de la Save pour l'habitat individuel

Il existe une seule installation de géothermie basse énergie en activité sur le territoire du SCoT de Gascogne, à Nogaro : la pisciculture d'Estalens. Cette installation utilise l'eau de l'aquifère des sables infra-molassiques, à 51°C. L'installation sert à chauffer les aquariums et les bâtiments par le biais de planchers chauffants.

Les serres horticoles situées à Lamazère, initialement chauffées grâce à une eau à 57°C pompée à 1 700 m dans l'aquifère des sables infra-

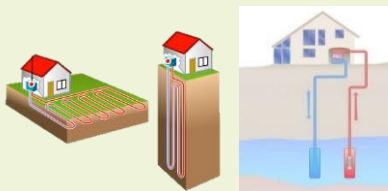
molassiques, ne sont plus en activité, mais montrent l'existence d'un gisement.

Différents types de géothermie

La géothermie très basse énergie, utilise la ressource des terrains et aquifères peu profonds (moins de 100 m). La température exploitée est comprise entre 9°C et 15°C. Pour exploiter cette ressource, il est nécessaire de recourir à l'utilisation de pompes à chaleur pouvant fonctionner sur des dispositifs d'extraction d'énergie du sol (capteurs horizontaux, pour une profondeur inférieure à 2 m), du sous-sol (capteurs verticaux, profondeur inférieure à 100 m), ou sur l'eau souterraine des aquifères peu profonds (puits de pompage).

Géothermie très basse énergie sur capteurs horizontaux, verticaux et sur aquifères superficiels

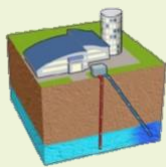
Source : ADEME, BRGM



La géothermie basse énergie, contenue dans les aquifères profonds du bassin sédimentaire (1500 à 2000 m), est extraite et utilisée directement via un échangeur de chaleur pour le chauffage.

Installation de géothermie basse énergie

Source : ADEME, BRGM



Dans le département du Gers, l'aquifère des formations alluviales se situe le long de la Save et de la Gesse et essentiellement le long de l'Adour. La nappe de l'Adour, plus importante nappe alluviale du département, est alimentée par l'infiltration directe des eaux de pluie au travers des différentes terrasses et par la rivière Adour lorsque le niveau de celle-ci est supérieur au niveau des nappes. Le potentiel de recharge de ces nappes est particulièrement sensible aux

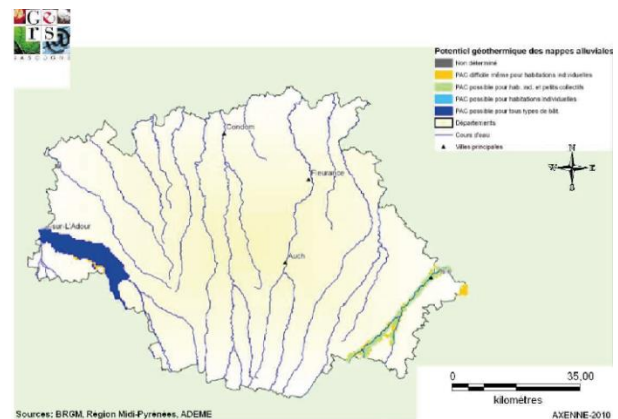
variations climatiques annuelles et aux prélèvements.

Ainsi, la température de la ressource en eau est favorable à la géothermie basse énergie sur l'ensemble de ces zones. En effet, l'eau y est supérieure à 12°C, ce qui permet un rendement optimal des pompes à chaleur⁶⁵.

Toutefois, seuls les secteurs disposant de débits supérieurs à 10 m³/h situés le long de l'Adour, en dehors du territoire du SCoT de Gascogne, sont caractérisés comme favorables à la géothermie très basse énergie pour les habitations individuelles et le petit collectif. Les débits plus faibles (inférieurs à 10 m³/h) relevés par le BRGM sur le territoire le long de la Save présentent de plus faibles potentialités. Dans ces secteurs, les installations de pompes à chaleur sont envisageables pour des maisons individuelles de surface inférieure à 150 m².

Potentiel géothermique des formations alluviales du Gers

Source : BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME, 2010



Un potentiel géothermique plus favorable dans les aquifères profonds, associés à des coûts de fonctionnement et d'investissement conséquents

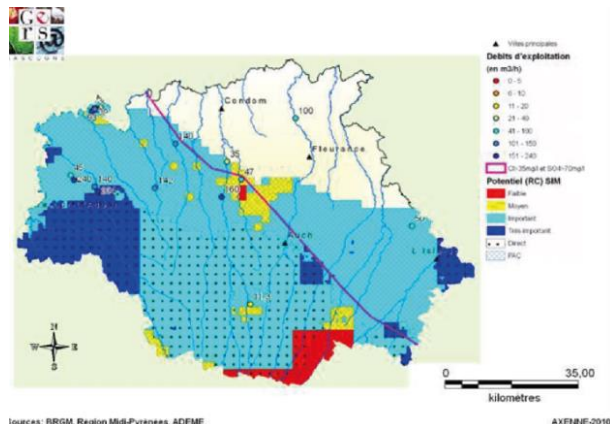
Le BRGM a également étudié le potentiel géothermique dans les aquifères plus profonds des sables infra-molassiques, datant de l'Éocène et situés entre 100 et 1 500 m de profondeur. Les eaux de la nappe peuvent y atteindre des températures proches de 40°C avec une bonne productivité sur une majeure partie du département. Cette nappe est jaillissante dans les vallées sillonnant le département et couvre une grande partie du territoire du SCoT de Gascogne.

⁶⁵ D'après l'étude du BRGM sur le potentiel géothermique des formations alluviales sur le département du Gers.

Dans l'ensemble, la recette calorifique (croisement entre la température et la transmissivité) de l'aquifère des sables infra-molassiques est importante sur le département du Gers. Certaines zones sont très favorables à la géothermie, telles que l'est du canton de L'Isle-Jourdain, le canton de Riscle ou encore la commune de Montpezat. L'utilisation d'une pompe à chaleur n'est pas nécessaire et la ressource peut être valorisée directement par le biais d'un échangeur (forte productivité associée à une température élevée). L'utilisation d'une pompe à chaleur est nécessaire sur la zone nord de l'aquifère, de l'ouest à l'est du département, pour des raisons de températures plus faibles de la ressource (entre 20 et 40°C). Le sud du département présente un potentiel faible.

Potentiel géothermique des sables infra-molassiques du Gers

Source : BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME, 2010



Sources: BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME

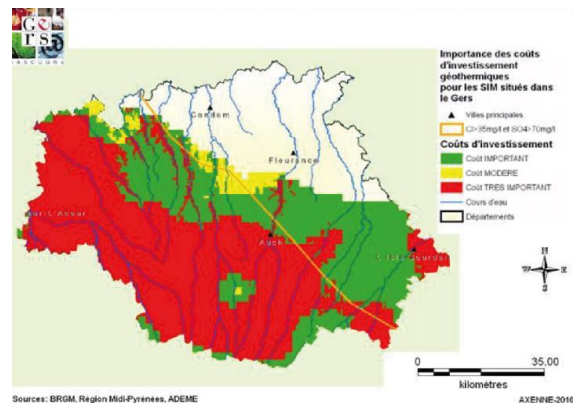
AXE/NE-2010

Néanmoins, la profondeur du toit des sables infra-molassiques varie fortement sur la région, et le département du Gers (de 1 000 à 2 000 m pour la zone rouge). Cette profondeur, combinée à de l'artésianisme⁶⁶ pour les cantons de Cazaubon, Nogaro et Riscle, a un fort impact sur le coût d'accès à la géothermie. En outre, les eaux sont corrosives et ont une salinité importante, ce qui influence les coûts de fonctionnement d'une installation géothermique.

⁶⁶ L'artésianisme se produit lorsque la configuration particulière de la géologie d'un lieu et sa topographie

Importance des coûts d'investissement géothermiques pour les sables infra-molassiques dans le Gers

Source : BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME, 2010



Sources: BRGM, Région Midi-Pyrénées, ADEME

AXE/NE-2010

En conclusion, la recette calorifique de l'aquifère des sables infra-molassiques est importante, voire très importante, sur une majorité de la surface couverte par l'aquifère. Cependant, certaines zones très favorables vont présenter des coûts d'investissement très importants associés à des surcoûts de fonctionnement conséquents (par exemple une partie du canton de L'Isle-Jourdain).

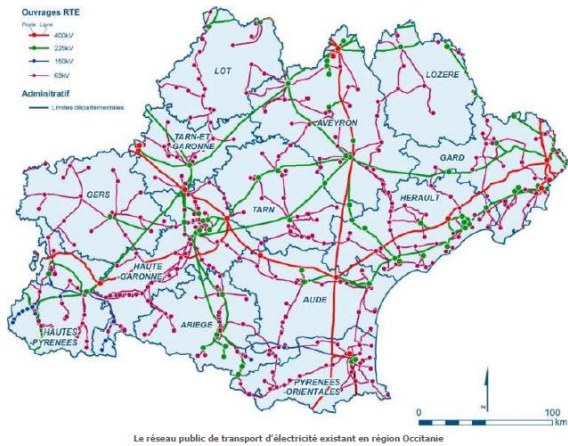
Un potentiel de raccordement aux réseaux électriques limité

Le département du Gers compte un poste source de 225 kV à Jalis et 19 postes sources de 63 kV répartis sur son territoire (cf. carte ci-après). L'habitat du Gers étant diffus et la population peu nombreuse, le réseau de transport géré par RTE (gestionnaire du Réseau de transport d'électricité) est peu dense sur le département (une ligne de 63 kV pouvant alimenter de 30 000 à 40 000 habitants, soit environ 20% de la population du Gers).

provoquent une telle mise en pression de l'aquifère que la ligne piézométrique « sort » et jaillit du sol.

Réseaux de transport de l'électricité en Occitanie

Source : RTE, Projet de S3REnR, 2021



L'électricité hydraulique produite par les centrales pyrénéennes transite par le département du Gers. Elle est peu consommée localement et est distribuée vers Toulouse. De ce fait, le département du Gers possède un potentiel de raccordement⁶⁷ très limité, à 15 MW sur la majeure partie du territoire (ce potentiel est plus important au nord-ouest du département, 45 MW pour Bretagne d'Armagnac et Montréal). Aussi, le réseau n'est pas développé pour accepter une production d'électricité supplémentaire. A titre d'exemple, le raccordement d'une centrale photovoltaïque de grande puissance nécessiterait la création de lignes supplémentaires permettant de transporter l'électricité vers des postes plus éloignés.

Liste et caractéristique des postes sources de 63 KV du Gers

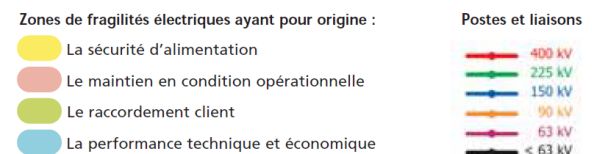
Source : RTE, mai 2010

Poste source	Potentiel de raccordement du réseau public de transport par poste électrique (MW)	Volume des projets en file d'attente par poste électrique (MW)	Capacité théorique d'accueil en production de la transformation HTB/HTA au poste électrique (MW)
Barbotan	0	0	20
Midour	40	0	40
Riscle	40	0	20
Montréal	45	0	20
Bretagne	45	0	20
Condom	15	9	20
Vic-Fezensac	15	0	30
Loussiltges	15	0	10
Lectoure	15	0	20
Fleurance	15	0	20
Auch	15	0	-
Jalis	15	0	-
Mirande	15	7	40
Laguian	15	10	20
Solomiac	15	0	20
Gimont	15	0	40
Semezies	15	0	20
Isle-Jourdain	35	0	40
Noilhan	15	0	-

Par ailleurs, le département du Gers a la particularité de présenter des pointes de consommation d'électricité en été, due à une forte activité agricole (irrigation des cultures notamment). Ce phénomène, associé à une baisse de la valeur maximale de courant admissible sur les lignes (due à des températures plus importantes), entraîne des baisses de tension chez certains consommateurs. Cependant, ceci n'apparaît que sur de courtes périodes et pas tous les ans, en fonction des conditions climatiques. La carte ci-après, issue du schéma de développement du réseau public de transport d'électricité 2006-2020, présente en jaune les zones de fragilité électrique sur le département ayant pour origine la sécurité d'alimentation. Cette carte met en évidence les secteurs pour lesquelles le renforcement ou le développement du réseau sera vraisemblablement nécessaire pour satisfaire les besoins des consommateurs et des producteurs.

Zones de fragilités électriques dans le Gers à l'horizon 2020

Source : RTE, Schéma de développement 2006-2020



A noter que le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) d'Occitanie est actuellement en cours de révision et devrait être approuvé mi-2022. Il définit les évolutions à apporter au réseau pour créer les capacités à hauteur de 6 800 MW, objectif fixé en 2020 par le Préfet de région pour le S3REnR

⁶⁷ Le potentiel de raccordement est défini comme la puissance supplémentaire maximale acceptable par le réseau.

Occitanie. Ainsi, le réseau électrique régional pourra accueillir 6 800 MW d'énergies renouvelables terrestres supplémentaires, en plus des près de 9 400 MW déjà en service et des 2 100 MW de projets en cours de raccordement à fin 2020.

Au niveau du territoire du secteur « Gers et Nord Hautes-Pyrénées » couvrant en partie le territoire du SCoT de Gascogne, le projet de S3REnR d'Occitanie prévoit une puissance totale d'énergies renouvelables supplémentaire à raccorder sur cette zone de 360 MW⁶⁸.

Pour ce faire, le S3REnR prévoit les adaptations suivantes sur le réseau électrique :

- Dans l'Armagnac, une nouvelle ligne 63 kV sera construite entre les postes de Bretagne d'Armagnac et Vic-Fezensac pour renforcer la capacité de transit entre les deux postes et réduire le transit en deçà des limites techniques sur la ligne existante Montréal - Condom - Vic-Fezensac
- Les lignes 63 kV Louslitges - Vic-Fezensac et Maubourguet - piquage Laguian feront l'objet de travaux pour augmenter leurs capacités de transit
- En complément, l'installation de trois transformateurs 63/20 kV supplémentaires dans les postes de Bretagne d'Armagnac, Laguian et Louslitges ainsi que le remplacement de deux transformateurs 63/20 kV aux postes de Condom et Fleurance par des appareils de plus forte puissance permettront le raccordement des projets d'énergie renouvelable sur le réseau public de distribution.

A ces travaux s'ajoutera l'augmentation de la capacité de transit de la ligne 63 kV Jalis - Semezies au niveau de la zone « Ariège et Garonne ».

Renforcements d'ouvrages et créations d'ouvrages au droit du SCoT de Gascogne

Source : RTE, Projet de S3REnR d'Occitanie, 2021

Renforcement d'ouvrage	Consistance sommaire du projet
Augmentation de la flexibilité d'exploitation du réseau	Installation de 11 automates
BRETAGNE - VIC FEZENSAC 63 kV : construction d'une liaison	Construction d'une liaison 63 kV d'environ 23 km entre les postes de BRETAGNE et VIC FEZENSAC Installation d'une self 63 kV de 15 MVAR au poste de VIC FEZENSAC
MAUBOURGUET - ZLAGUIAN 63 kV : Augmentation de la capacité de transit	Travaux d'adaptation (supports et/ou conducteurs) qui permettront d'exploiter le réseau de transport au plus près de ses limites
LOUSLITGES - VIC FEZENSAC 63 kV : Augmentation de la capacité de transit	Travaux d'adaptation (supports et/ou conducteurs) qui permettront d'exploiter le réseau de transport au plus près de ses limites
CONDOM 63 kV: Mutation d'un transformateur 63/20 kV	Remplacement d'un transformateur 63/20 kV de 20 MVA par un transformateur de 36 MVA
FLEURANCE 63 kV: Mutation d'un transformateur 63/20 kV	Remplacement d'un transformateur 63/20 kV de 20 MVA par un transformateur de 36 MVA
RISCLE 63 kV: Mutation d'un transformateur 63/20 kV	Remplacement d'un transformateur 63/20 kV de 20 MVA par un transformateur de 36 MVA
VIC-FEZENSAC 63 kV: Mutation d'un transformateur 63/20 kV	Remplacement d'un transformateur 63/20 kV de 10 MVA par un transformateur de 20 MVA
JALIS - SEMEZIES 63 kV : Augmentation de la capacité de transit	Travaux d'adaptation (supports et/ou conducteurs) qui permettront d'exploiter le réseau de transport au plus près de ses limites

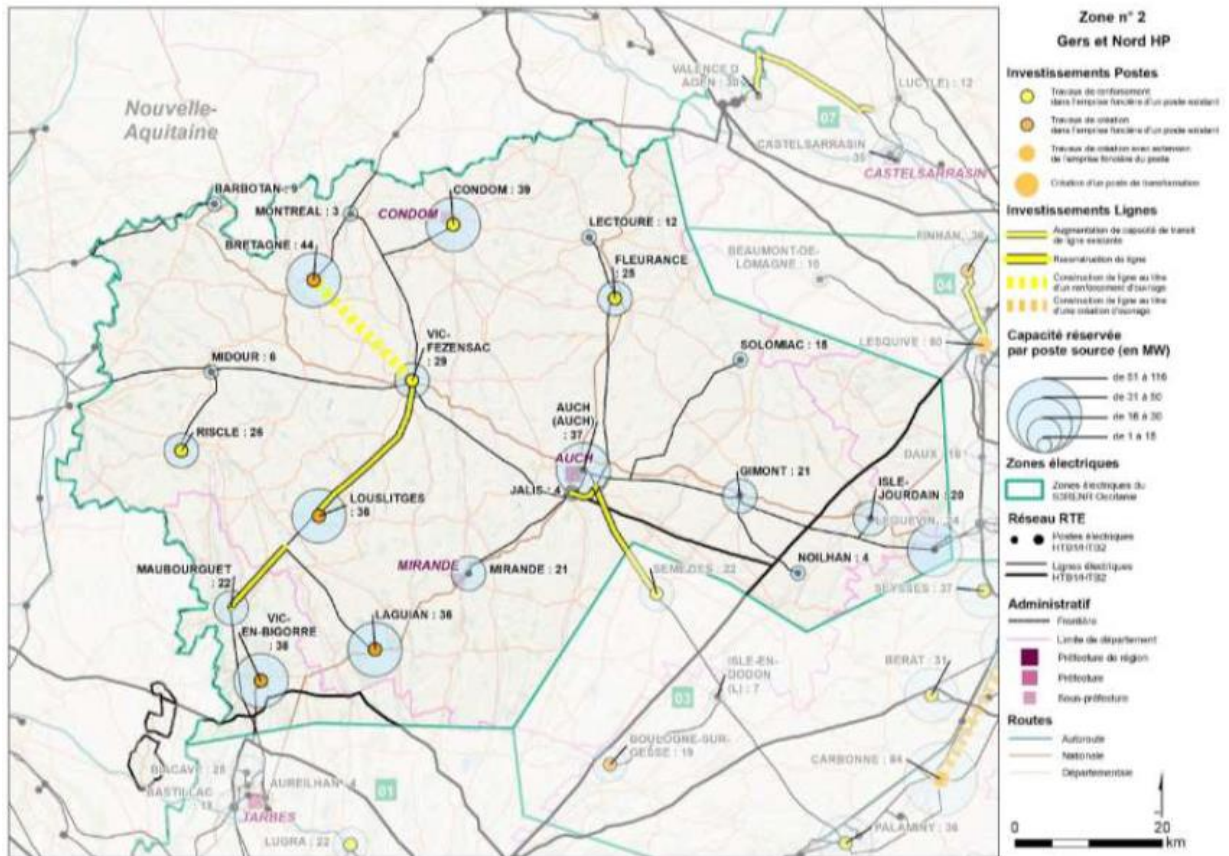
Créations d'ouvrages	Consistance sommaire des travaux	Capacités créées (MW)	Coût par MW des ouvrages créés (k€)
BRETAGNE 63 kV: Ajout d'un transformateur 63/20kV et création de 1 demi-rame HTA	Installation d'un 2e transformateur 63/20kV de 36 MVA et construction de 1 demi-rame HTA Raccordement du transformateur	36	43
LAGUIAN 63 kV: Ajout d'un transformateur 63/20kV et création de 1 demi-rame HTA	Installation d'un 2e transformateur 63/20kV de 36 MVA et construction de 1 demi-rame HTA Raccordement du transformateur	36	45
LOUSLITGES 63 kV: Ajout d'un transformateur 63/20kV et création de 1 demi-rame HTA	Installation d'un 2e transformateur 63/20kV de 36 MVA et construction de 1 demi-rame HTA Raccordement du transformateur	36	41
VIC EN BIGORRE 63 kV: Ajout d'un transformateur 63/20kV et création de 1 demi-rame HTA	Installation d'un 3e transformateur 63/20kV de 36 MVA et construction de 1 demi-rame HTA Raccordement du transformateur	36	52
AUCH 63 kV: Création d'une demi-rame HTA	Construction de 1 demi-rame HTA	/	/
RISCLE 63 kV: création de 1 demi-rame HTA	Construction de 1 demi-rame HTA	/	/
VIC-FEZENSAC 63 kV: création de 1 demi-rame HTA	Construction de 1 demi-rame HTA	/	/
BIACAVE 63 kV: création de 1 demi-rame HTA	Construction de 1 demi-rame HTA	/	/

⁶⁸ Il est rappelé que cette capacité de raccordement supplémentaire prise en compte dans le S3REnR d'Occitanie ne

préjuge pas de la décision de réaliser ou non un projet d'énergies renouvelables. Cette décision ne relève pas du S3REnR.

Projets envisagés et capacités réservées sur le réseau électrique au droit du SCoT de Gascogne

Source : RTE, Projet de S3REnR d'Occitanie, 2021





Enjeux en matière de changement climatique, air et énergie

Maîtrise des consommations d'énergie du territoire

Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur résidentiel-tertiaire, par la mise en place de techniques et de matériaux performants, l'accompagnement des habitants et des professionnels pour faire évoluer les comportements, la mise en place de dispositifs incitatifs, la rénovation des bâtiments existants les plus énergivores, la maîtrise des consommations liées aux équipements publics (bâtiments, éclairage public...)

Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports en développant, dans les nouvelles opérations, une mixité des fonctions urbaines limitant les déplacements motorisés, un urbanisme de proximité favorisant les déplacements actifs, en mutualisant les déplacements...

Lutte contre la précarité énergétique pour réduire la vulnérabilité des ménages les plus précaires et réduire les consommations énergétiques du territoire

Maîtriser l'étalement urbain

Améliorer la performance énergétique des logements individuels anciens

Accompagner les ménages les plus précaires pour les aider à réaliser des économies d'énergies

Développement du potentiel d'énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération, bois-énergie) sans préjudice à l'activité agricole (concurrence des usages du foncier, export excessif de matière organique des sols...)

Favoriser le développement de nouvelles sources de production d'énergie dans les documents d'urbanisme

Optimiser le mix énergétique local pour tendre vers l'autonomie énergétique du territoire

Poursuivre et généraliser les initiatives et actions engagées par les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des secteurs économiques (agriculture, tertiaire, industrie, tourisme)

Lutter contre les îlots de chaleur urbains et préserver les îlots de fraîcheurs

Préserver la ressource en eau

Réduire les risques et améliorer la qualité de l'air

S'appuyer sur les nouveaux outils favorables à une meilleure prise en compte du climat et de l'énergie dans les documents d'urbanisme (SRADDET, PCAET, TEPCV...)

Développer une agriculture économe en intrants, en énergie et en eau dans une perspective d'adaptation au changement climatique, tout en adaptant les infrastructures de stockage d'eau au nouveau contexte pour sécuriser les besoins de demain (tous usages confondus)

Limitation de l'exposition des populations à la pollution de l'air

Maintenir les niveaux de pollution en-dessous des niveaux imposés

Réduire l'exposition des populations aux émissions de polluants (ozone et particules fines notamment)

Améliorer la qualité de l'air ambiant en développant, dans les nouvelles opérations, une mixité des fonctions urbaines et un urbanisme de proximité favorisant les déplacements actifs

Développer la production d'énergie renouvelable pour limiter les émissions de polluants

Améliorer les pratiques agricoles et les appareils de chauffages domestiques pour réduire les émissions de particules fines



1.3 Vulnérabilité des biens et des personnes

Limitation de la production de déchets et valorisation

Ce qu'il faut retenir :

- Des équipements et des sites de traitement présents sur tout le territoire
- Des élus et des habitants de plus en plus engagés dans la réduction des déchets
- Des partenariats entre Trigone, des entreprises et des associations à encourager.

Chiffres clés

495 kg/an/hab de déchets ménagers et assimilés

101 341 T/an de déchets ménagers et assimilés

41% des déchets sont valorisés

40 équipements dédiés à leur traitement

Structures de collecte et de traitement

Depuis le début des années 1990, la production de déchets en France a augmenté plus vite que la population, même si cette tendance semble se ralentir depuis les années 2000. Le pays a produit 355 millions de tonnes de déchets en 2010. Les déchets collectés par les municipalités dépassaient les 33 millions de tonnes, soit environ 452 kg/hab/an.

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, sept Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) assurent la collecte et le traitement par délégation de compétences des communes :

- SICTOM Centre
- SICTOM Ouest
- SICTOM Sud-est
- SICTOM Est
- SICTOM de Condom
- SMCD
- SIDEL.

Le Grand Auch assure les services de collecte pour ses administrés.

Depuis 2001, les différents SICTOM et l'Agglomération d'Auch ont transféré l'exploitation et la responsabilité de leurs sites de traitement situés sur les communes de Gondrin, Le Houga, Mirande, Moncorneil-Grazan, Mauvezin, Pauilhac, Pavie au Syndicat Mixte du Gers Trigone. Trigone s'occupe ainsi du traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Équipements et volumes traités

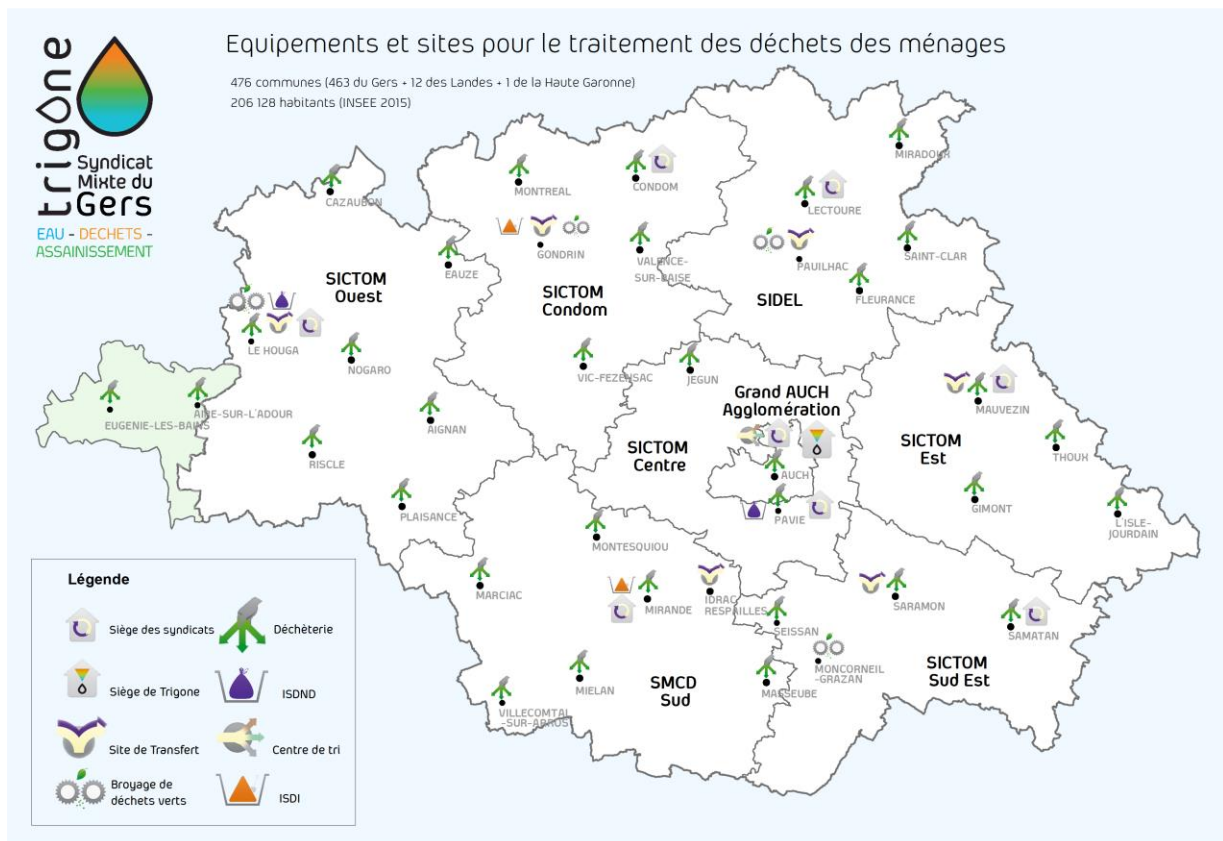
Pour gérer les déchets produits sur le territoire, Trigone exploite en régie les installations suivantes :

- Deux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), certifiées ISO 14001 et OHSAS 18001, à Pavie et Le Houga. L'installation de Pavie est autorisée pour 40 000 tonnes / an jusqu'en 2033 et celle du Houga pour 28 250 tonnes / an jusqu'en 2024
- Deux Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Gondrin et Mirande réservées aux ménages
- Quatre plateformes de stockage et de broyage de déchets verts à Gondrin, Le Houga, Pauilhac et Moncorneil-Grazan
- Des centres de transfert pour les ordures ménagères et/ou la collecte sélective : Le Houga (collecte sélective), Gondrin (ordures ménagères et collecte sélective), Pauilhac (ordures ménagères et collecte sélective), Mauvezin (ordures ménagères et collecte sélective), Mirande (ordures ménagères et collecte sélective), Saramon (collecte sélective)
- Un centre de tri des emballages et papiers à Auch.

De plus, Trigone a en charge la gestion du bas de quai des 33 déchèteries du territoire.

Equipements et sites pour le traitement des déchets ménagers

Source : Trigone



Source : Trigone

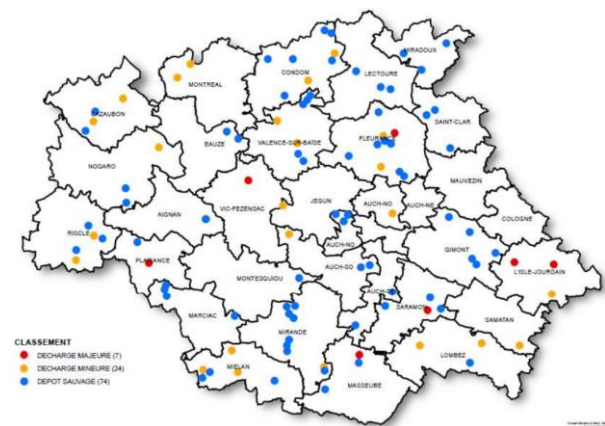
Les décharges brutes et les décharges sauvages

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, on dénombre, fin 2012, 7 décharges majeures, 24 décharges mineures et 74 dépôts sauvages, contre 8 décharges majeures, 30 décharges mineures et 70 dépôts sauvages en 2007⁶⁹. Des programmes de réhabilitation des décharges brutes et des dépôts sauvages ont été mis en place depuis 2003 :

- Chantiers d'insertion Valoris qui ont permis de nettoyer 70 dépôts sauvages environ,
- Travaux de réhabilitation sur une vingtaine de sites lancés fin 2010 suivant le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés actualisé en 2007. Le programme d'aides financières n'a cependant pas eu l'effet escompté puisque de nombreux sites ne sont pas en conformité.

Décharges sur le SCoT de Gascogne

Source : Conseil Départemental du Gers



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de région Occitanie (intégré dans le SRADDET) s'est désormais emparé de cette question.

⁶⁹ D'après l'inventaire départemental des décharges brutes et dépôts sauvages, actualisé par le Conseil Départemental, et les observations de la DREAL.

La valorisation des déchets

Dans le Gers, la collecte sélective est opérationnelle, avec 100% de la population couverte depuis fin 2005. La création du Syndicat Mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés Trigone et d'un centre de tri départemental permet, en effet, une gestion optimisée des déchets.

Pour les déchets ultimes, le choix de l'enfouissement technique a conduit à fermer le dernier incinérateur en 2001. Néanmoins, avec 295 kg de déchets enfouis par habitant et par an,

les efforts doivent être poursuivis pour réduire les quantités produites et limiter la hausse des collectes en déchèteries, en favorisant le réemploi.

Depuis Juin 2018, l'ISDND de Pavie accueille une Wagabox®. La convention signée en mai 2017 entre Auch et Waga Energie a permis la mise en place d'unité d'épuration qui produit du biométhane pur à 98% à partir du biogaz généré naturellement par la fermentation des déchets ménagers. Injecté directement dans le réseau de gaz naturel, ce gaz propre, local et renouvelable alimente environ 2 000 foyers gersois.

Modalités de collecte et de traitement des déchets au sein du SCoT de Gascogne

Déchets	Collecte et transfert		Traitement et valorisation		Evolution 14-16
Ordures Ménagères	Porte à porte Plateformes de containers	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Stockage	Centre d'enfouissement Transformation biogaz à l'ISDND de Pavie	-4,2% de déchets produits entre 2014 et 2016 -13 kg de déchets produits par habitant entre 2014 et 2017
Déchets recyclables	Porte à porte Tri sélectif	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Tri sélectif Recyclage	Centre de tri d'Auch et filières de recyclage spécifiques	+2% de déchets recyclés entre 2014 et 2017
Verre	Apport volontaire	Collecte et transfert vers les centres de transfert par les collectivités	Recyclage	Filières de recyclage spécifiques	Collecte et recyclage de verre stable entre 2014 et 2017
Encombrants	Apport volontaire en déchèterie	Transfert par la SPL Trigone	Recyclage en partie	Filières de recyclage spécifiques	+2% d'encombrants valorisés entre 2014 et 2017
Déchets verts	Apport volontaire en déchèteries et sites de broyage	Transfert par la SPL Trigone	Compostage Déchiquetage	Plateformes de stockage et broyage	-
Déchets inertes	Apport volontaire au ISDI	-	Recyclage Stockage	ISDI à Gondrin et Mirande	-

Le compostage pour diminuer ses ordures ménagères

Les déchets organiques (ou biodéchets) regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (tailles de haies, tontes de gazon, feuilles mortes...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier...). Les papiers et cartons peuvent aussi être rangés dans cette catégorie.

Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes. Les biodéchets représentent un tiers de la poubelle moyenne d'un ménage.

Depuis 2004, Trigone et les communes ont mis en œuvre diverses démarches volontaristes afin de développer l'utilisation de composteurs et ainsi réduire le volume d'ordures ménagères. Trigone distribue ainsi des composteurs individuels à installer dans son jardin pour 10€. Il propose également l'adoption de deux poules gasconnes pour les personnes disposant d'un jardin et d'un poulailler. Un ménage produit entre 150 et 200 kg

de biodéchets par an, les poules consomment 12 kg de déchets par mois réduisant ainsi la quantité de biodéchets qui sont non réutilisés.

En dehors des initiatives individuelles, les communes, les habitants et Trigone installent des aires de compostage collectives à l'échelle des quartiers ou dans des écoles pour sensibiliser à la réduction des déchets.

A titre d'exemple, l'aire de compostage de Bagatelle à Lectoure regroupe, en 2017, cinq composteurs et a permis de mobiliser douze familles volontaires de la cité HLM. Pour aller plus loin dans l'expérience et encourager les participants, la municipalité a transformé une partie des espaces verts de la cité en parcelles à cultiver.

La commune de Simorre a inauguré fin 2017 une aire de compostage collectif sur la place du Couvent. Les composteurs sont installés depuis l'été 2017 et les 12 foyers vivant sur cette place ont adhéré au projet dès l'enquête préalable.

La commune de Mirande a inauguré une aire de compostage à la résidence Lézian en septembre 2017. Le compost récolté servira aux habitants à enrichir leurs plantations.

Le lycée professionnel Jean d'Arcet est le premier lycée du territoire du syndicat mixte du Gers - Est des Landes Trigone à se lancer dans une démarche de compostage de ses déchets de cuisine. Le collège de Samatan valorise également ses déchets de cuisine avec le compostage.

La collecte des sapins, après les fêtes de fin d'année, permet également de donner une seconde vie aux sapins en les transformant en compost.

Le réemploi, donner une seconde vie aux objets

Trigone, en partenariat avec deux associations Valoris et AG2I ainsi que deux collectivités, le Grand Auch et le SIDEL de Lectoure, a créé une opération appelée "Espace Réemploi".

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une expérimentation de collecte est ainsi menée par ces acteurs du réemploi sur deux déchèteries gersoises : Auch et Fleurance. Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

Les partenariats avec les éco-organismes

En plus des partenariats créés dans le cadre de l'Espace Réemploi, Trigone travaille en relation avec des éco-organismes pour permettre de limiter la pollution et éviter le gaspillage des ressources naturelles. Ces éco-organismes sont des sociétés de droit privé investies d'une mission d'intérêt général.

Citeo est le regroupement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. Il a été créé pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

Eco-mobilier, organisme à but non lucratif agréé par le ministère de l'Ecologie en 2013, encourage et développe la collecte et le recyclage des meubles usagés. Le Gers génère chaque année 4 000 T de déchets d'éléments d'ameublement ; 23% sont recyclés. En partenariat avec Eco-mobilier, Trigone a installé, depuis 2014, des bennes dédiées exclusivement à la récupération de mobilier au sein des déchèteries du Gers. Chaque année ces bennes permettent de récupérer 900 T de déchets d'éléments d'ameublement. Les meubles collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. En plus d'Eco-mobilier, le territoire est couvert par plusieurs entreprises et associations tels qu'Emmaüs, Sésame, le Secours populaire et le Secours catholique.

Eco-systèmes assure, depuis 2006, sur le territoire français la mise en place d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie.

DASTRI agréé depuis 2012, a une vocation sanitaire, financé en totalité par les industriels de santé. Ses missions sont de collecter les aiguilles dans les établissements de santé ou chez les particuliers et de traiter les boîtes à aiguilles.

Récylum est un organisme qui collecte et recycle les lampes usagées auprès des déchèteries et des magasins en France. Les lampes et tubes à économie d'énergie sont recyclables à plus de 90%.

Eco-DDS est un éco-organisme dédié aux déchets diffus spécifiques agréé depuis 2013. Il a pour mission de collecter et de traiter les déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage et cela dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Eco-TLC est une société privée à but non lucratif agréée depuis 2009 par les pouvoirs publics. Elle a pour objectif de collecter et recycler tous les textiles (habillement, linge de maison et chaussures). Le département du Gers génère

environ 600 T de textiles par an. En plus d'Eco-TLC, d'autres structures existent sur le territoire pour valoriser les textiles. Ainsi, le maillage des conteneurs de récupération est important sur le territoire, y compris au sein des petites communes. L'entreprise d'insertion Le Relais est également bien implantée pour la collecte et le tri des textiles. Basée à Marciac, elle employait 70 personnes (salariés et emplois en insertion) en 2013.

Corepile est un éco-organisme agréé en 2009. Il assure la collecte et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables.

Le recyclage permet de diminuer le volume des déchets ménagers à traiter ainsi que le niveau de pollution, en garantissant la valorisation des métaux, précieux ou non, présents dans les piles et petites batteries comme le Fer, Nickel, Cobalt, Zinc. Cette valorisation permet ainsi également de réduire la consommation des ressources naturelles telles que les minerais.

Les politiques et cadres réglementaires

Depuis la loi NOTRe d'août 2015, la Région se voit confier comme mission la définition d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), intégré au SRADDET. Ce Plan se substitue au Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, aux Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et aux Plans de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment, lesquels relevaient auparavant de la compétence des conseils départementaux. Il concerne tous les déchets hormis les déchets radioactifs et les déchets contenant des PolyChloroBiphényles. Ce plan fixe désormais les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage et de traitement des déchets résiduels définis à l'échelle régionale.

Les déchets d'activités économiques

Les déchets d'activités économiques représentent tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Ils correspondent aux gisements suivants : entreprises industrielles et BTP, artisans et commerçants, services publics, professionnels de la santé, services tertiaires et particuliers hors de leur domicile.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers propose un accompagnement à ses ressortissants sur la thématique globale du développement durable, incluant un volet d'actions sur les déchets. La Chambre d'Agriculture du Gers suit, quant à elle, le devenir des déchets issus de l'agrofourriture, soumis à une Responsabilité Élargie des Producteurs et gérés par l'éco-organisme Adivalor. 224 T de déchets ont ainsi été collectées en 2012 soit 68 T de bigs bags et sacs et 156 T de films agricoles usagés.

Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDGDBTP) du Gers, initié par la loi Grenelle et animé par le Conseil Départemental, définit pour une période de 12 ans, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour la prévention, la collecte, la valorisation, le transport et le traitement des déchets issus de chantiers du BTP.



Enjeux en matière de limitation de la production de déchets et de valorisation

Limitation de la production de déchets

Poursuivre les efforts en matière de réduction de la production de déchets dans les collectivités, chez les particuliers et dans les entreprises

Poursuivre la sensibilisation et les démarches en faveur de la collecte sélective et du compostage

Optimisation de la valorisation des déchets

Prendre en compte les orientations des différents plans de gestion des déchets, d'intégration des différents projets d'équipements (déchèteries, plateformes de compostage et centres de tri), dans l'aménagement de l'espace et les documents d'urbanisme

Anticiper l'arrivée de nouveaux gisements produits par les nouvelles populations et les nouvelles entreprises du territoire

Inciter à la réduction de la production de déchets et optimiser leur gestion en favorisant le réemploi des matériaux dans les projets portés par les collectivités

Encourager à la collecte sélective des déchets ménagers dans les nouvelles opérations, qualité de l'aménagement pour faciliter la mise en place du tri



Gestion des risques et des nuisances

Ce qu'il faut retenir :

- Un environnement sonore particulièrement dégradé autour des grands axes de communication et dans la traversée de plusieurs centres bourgs
- Trois aérodromes règlementés par des Plans d'Exposition au Bruit (Auch, Condom et Nogaro)
- Des sources de bruit non règlementées : zones industrielles, carrières, circuit de Nogaro...
- Des risques industriels et sites potentiellement pollués concentrés à proximité des grands axes le plus souvent liés à l'activité agricole ou aux industries agroalimentaires
- Des risques naturels liés à l'inondation de plaine et à des phénomènes d'érosion des sols et de mouvements de terrain
- Des dispositifs de prévention des risques naturels engagés sur la quasi-totalité du territoire.

Chiffres clés

244 km de voies bruyantes

50 communes traversées par des voies bruyantes

3 Plans d'Exposition au Bruit qui impactent 6 communes

4 sites Seveso

90 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

70 communes traversées par des canalisations de gaz

99 communes concernées par un Plan de Prévention des Risques d'inondation ou un Plan des Surfaces Submersibles

Nuisances sonores

Des infrastructures terrestres et aériennes à l'origine de nuisances sonores

Le développement des infrastructures de transports terrestres (route et fer) et le développement des flux engendrent des nuisances sonores toujours plus importantes. Le classement du réseau d'infrastructures terrestres en cinq catégories sonores et la délimitation de secteurs « affectés par le bruit » participent d'un dispositif réglementaire préventif. Ce classement permet de fixer les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments sensibles devront respecter. Il permet également de disposer d'une base pour des informations complémentaires à la réglementation acoustique des constructions. Les secteurs « affectés par le bruit » sont définis selon les nuisances émises, sans préjuger de la gêne subie par les populations, puisqu'ils ne tiennent pas compte des écrans acoustiques existants (murs, bâtiments, merlons de terre...).

Le classement des infrastructures terrestres entraîne, pour les secteurs concernés :

- Une obligation d'isolation acoustique des façades (obligatoire pour les constructions nouvelles de « bâtiments sensibles »)
- Une obligation d'information dans les documents et certificats d'urbanisme.

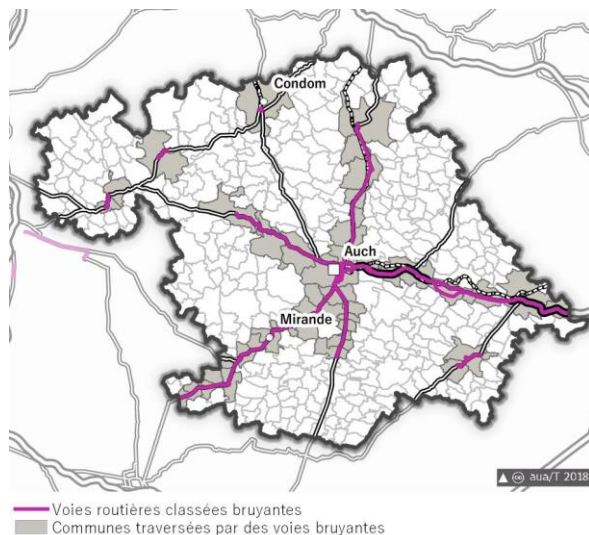
Un environnement sonore dégradé autour des grands axes de communication

Le classement des infrastructures routières bruyantes figurant dans l'arrêté du 21 mars 2012 donne à voir des secteurs potentiellement affectés par le bruit. Il met en exergue un environnement particulièrement dégradé autour des principaux axes de communication (RN124, RN21, et traversées d'Auch, Nogaro, Eauze, Mirande, Miélan, Lombez et Samatan). Au total, sur le territoire du SCoT de Gascogne, 244 km de voies routières sont classés bruyantes, dont 5% occasionnent de très fortes nuisances sonores (catégorie 2: RN124 de Pujaudran à l'Isle Jourdain, rue de Metz, rue Gambetta, Boulevard

Sadi Carnot et Place Verdun à Auch). Cinquante communes du SCoT de Gascogne sont ainsi traversées par des voies bruyantes. Même si elle constitue une source de bruit non négligeable, la voie ferrée Auch-Toulouse ne fait pas l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes puisqu'elle ne dispose pas d'un trafic journalier supérieur à 50 trains.

Classement sonore des voies routières et communes concernées sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32



Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les routes nationales du département du Gers ont été approuvés le 2 mai 2013 (1^{ère} échéance) et le 12 janvier 2015 (2^{ème} échéance). Le PPBE pour les routes départementales du département, a été approuvé le 19 décembre 2014 et celui pour les voies communales d'Auch a été approuvé le 22 septembre 2014. Ces plans proposent des mesures d'évitement, de prévention ou de réduction des nuisances sonores autour des infrastructures routières bruyantes. Les PPBE font suite à la publication des cartes de bruit stratégiques.

Le diagnostic des zones bruyantes et des populations exposées a abouti à l'identification de :

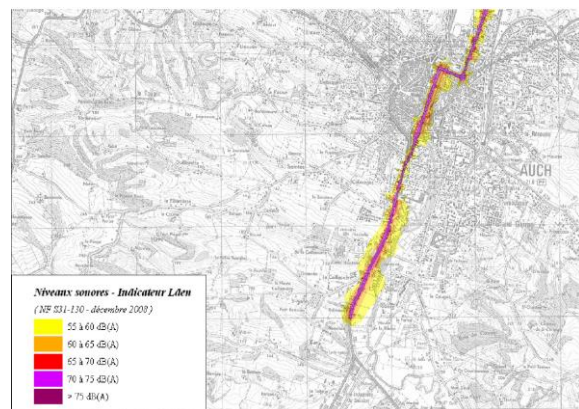
- Pour la RN21 : 271 bâtiments dont une maison de retraite et une dizaine

d'immeubles collectifs, soit 760 personnes exposées⁷⁰

- Pour la RN124 : aucun bâtiment pour la RN124 et aucune personne exposée. Même si plusieurs bâtiments sont aujourd'hui exposés au bruit le long de la RN124, notamment sur Gimont, le PPBE considère que la création du contournement de la localité puis de la jonction à L'Isle-Jourdain soustraira les bâtiments et populations exposés au bruit.

Carte de bruit du PPBE dans la traversée d'Auch

Source : DDT32, PPBE 2014



Même s'ils ne font pas l'objet d'un trafic important, les aéroports d'Auch, de Nogaro et de Condom sont également à l'origine de nuisances sonores aériennes qui viennent s'ajouter aux nuisances sonores terrestres. Aux abords des trois aéroports, les conditions d'utilisation des sols sont soumises à des prescriptions particulières établies dans les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) fixés par arrêtés préfectoraux :

- PEB d'Auch du 18 décembre 2014
- PEB de Nogaro du 21 mars 2014
- PEB de Condom du 19 septembre 1975.

Les PEB visent notamment à maîtriser l'urbanisation et à ne pas augmenter la population dans les zones de bruits générées par le trafic aérien. Ceux-ci concernent huit communes du territoire : Auch, Roquelaure, Nogaro, Caupenne-

⁷⁰ Les décomptes de population effectués dans le cadre des cartographies du bruit ont une valeur en partie conventionnelle qu'il convient de manipuler avec prudence et de ne pas considérer comme une restitution fidèle de la réalité.

Ce décompte est en effet basé sur un ratio de nombre d'habitants par habitation estimé d'après les données de l'INSEE.

d'Armagnac, Sainte-Christie d'Armagnac, Urgosse, Condom.

Les PEB intègrent des estimations de trafic aérien à long terme basés sur l'indice de bruit dit « Lden », induisant la mise en place de quatre zones de bruit (A, B, C et D) soumises à des règles d'urbanisation spécifiques.

Le PEB d'Auch couvre aujourd'hui une surface totale de 600 ha situés sur environ 14% des espaces urbanisés (OCS GE 2013) principalement dédiés à l'activité. Les quelques bâtiments d'habitation situés sous le PEB d'Auch sont pour la plupart situés sous la courbe « D » du PEB.

D'autres sources de bruit non réglementées d'un point de vue de l'urbanisme peuvent également être citées sur le territoire et viennent se cumuler aux nuisances sonores routières et aériennes déjà évoquées. Il s'agit principalement des grandes zones d'activités situées le long des axes de circulation autour des bourgs centres. S'y ajoutent des équipements bruyants comme le circuit automobile de Nogaro, dont les nuisances peuvent être perçues dans les communes voisines selon les vents. Les carrières de calcaires et d'argiles situées autour de l'agglomération d'Auch, dans la Ténarèze et en Lomagne gersoise sont également une source potentielle de bruit, même si elles sont plus éloignées des secteurs d'urbanisation.

Aéroport d'Auch

Source : Mairie d'Auch



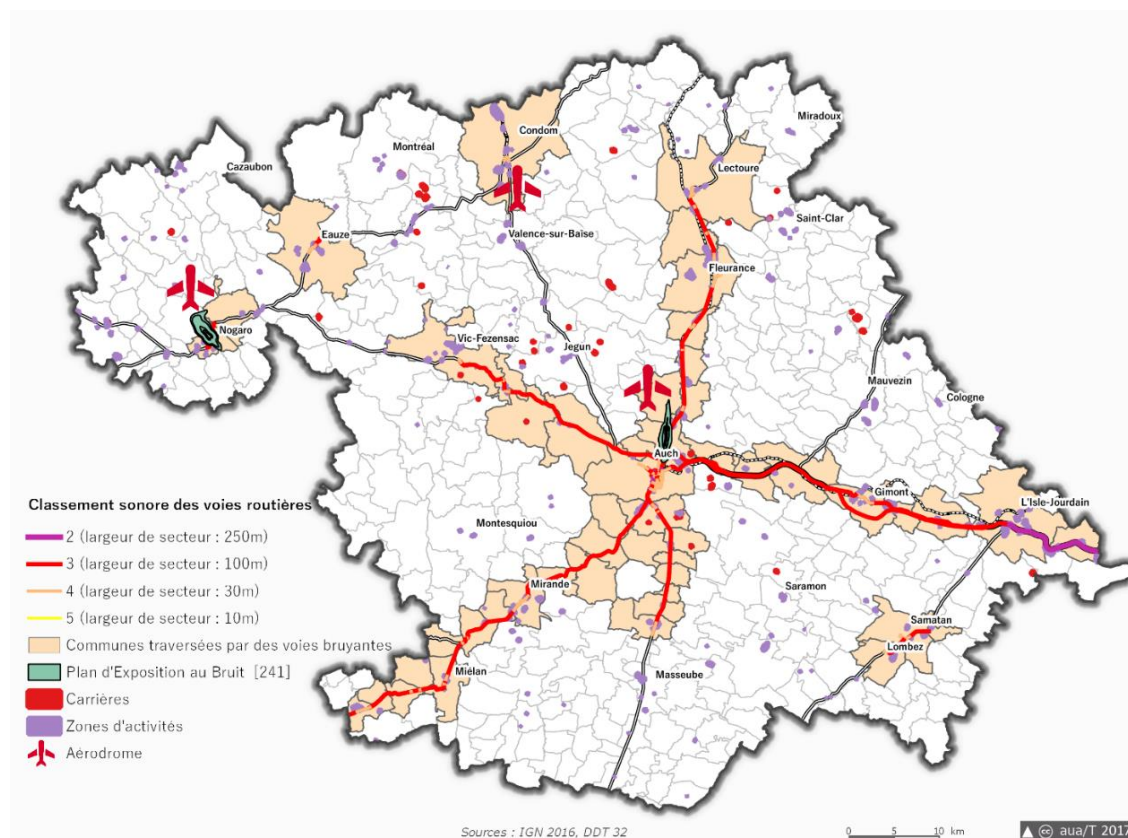
Circuit de Nogaro

Source : Mairie de Nogaro



Infrastructures et activités bruyantes

Source : IGN 2016, DDT 32



Risques industriels et sites potentiellement pollués

Une concentration des risques industriels le long des principaux axes de communication

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les risques industriels recensés sont liés à la présence d'activités agricoles et d'industries agroalimentaires principalement impliquées dans la manipulation et le stockage de produits dangereux pour les productions animales et végétales, la viticulture, l'abattage, la conserverie... Plusieurs carrières, stations d'épuration et déchetteries sont également recensées comme des équipements susceptibles de générer des risques pour les populations.

Au total, 90 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées sur le territoire. Ces installations sont susceptibles de générer des risques ou des dangers et sont, dès lors, soumises à une réglementation particulière. Elles sont situées, pour l'essentiel, le long des grands axes de communication et en milieu agricole. 50% des ICPE du territoire sont localisées au sein du PETR Pays d'Armagnac et plus particulièrement sur la Communauté de Communes du Grand

Armagnac (16 ICPE) et l'agglomération d'Auch (15 ICPE).

83% des ICPE du territoire présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement et sont soumises à un régime d'autorisation. Parmi elles, deux entreprises, TIGF à Laujuzan et Titanobel à Saint-Maur sont soumises à autorisation avec servitudes d'utilité publique. Ces deux entreprises présentent un risque industriel majeur lié au stockage de substances dangereuses (explosifs, gaz). Aussi, elles sont également classées Seveso seuil haut, et sont soumises à la réalisation d'une étude de dangers et d'un Plan de Prévention des Risques technologiques, (PPRt) réglementant les usages des sols dans les zones identifiées à risques pour la population. Le PPRt de l'entreprise Total Infrastructures Gaz France (TIGF) à Lussagnet dans les Landes impacte également le périmètre du SCoT de Gascogne sur la commune du Houga.

Les entreprises Val de Gascogne à Condom et Agro d'Oc à Monferran, stockant des engrais ou produits combustibles liés à l'activité agricole, sont également classées Seveso seuil bas⁷¹. Elles ne sont pas soumises à PPRt, mais font l'objet d'une attention particulière de la part de la DREAL.

PPRT au sein du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie

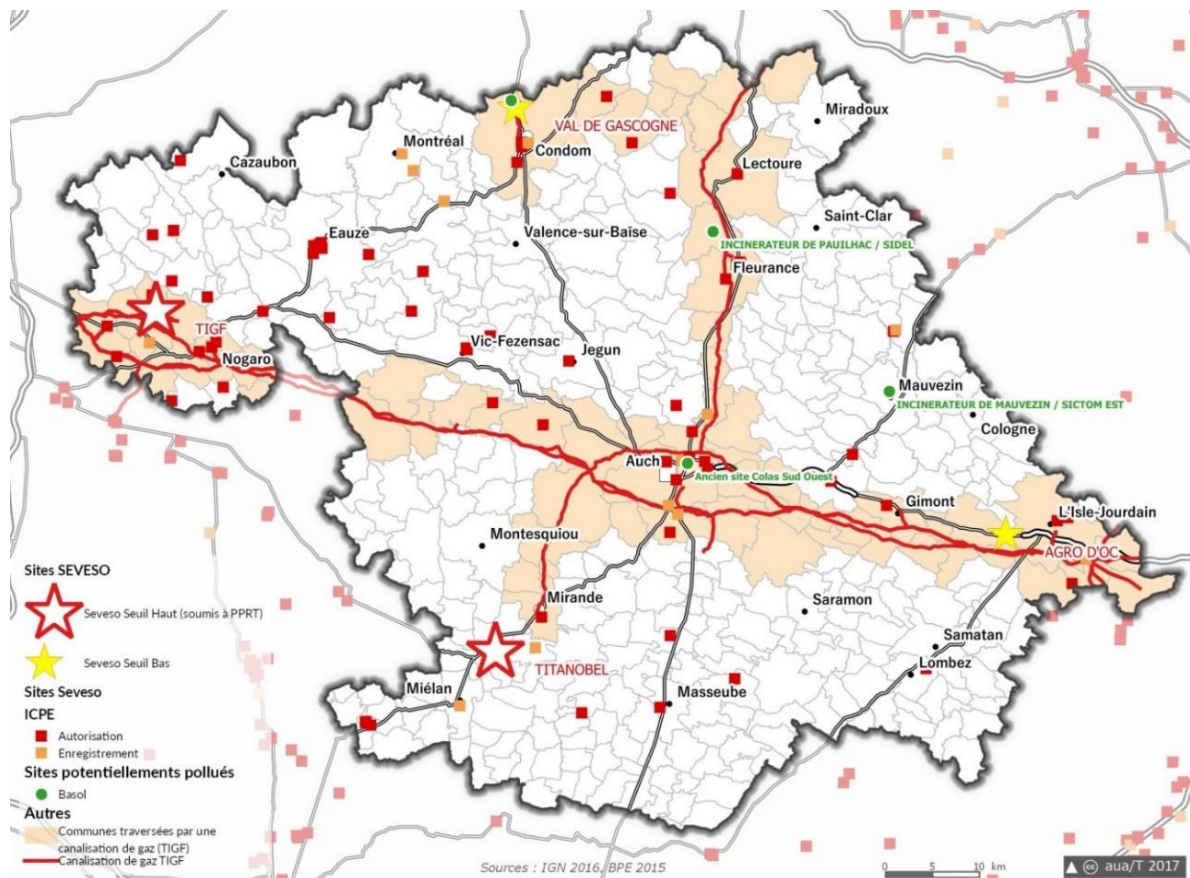
PPRt	Activité concernée	Date d'approbation	Communes du SCoT de Gascogne concernées
PPRT Titanobel Saint-Maur	Stockage et usage d'explosifs	9 décembre 2010	Saint-Maur-Soulès, Ponsampère, Berdoues
PPRT TIGF Izaute	Stockage souterrain de gaz naturel	26 décembre 2014	Laujuzan, Caupenne d'Armagnac
PPRT TIGF Lussagnet	Stockage souterrain de gaz naturel	8 avril 2013	Le Houga

⁷¹ Ce classement s'appuie sur les mêmes activités et substances dangereuses mises en avant dans le cadre de la directive « Seveso » et sur des seuils inférieurs à ceux de «

Seveso seuil haut », mais ne soumet pas les établissements aux mêmes obligations.

Entreprises et équipements susceptibles de générer des risques ou des dangers pour les populations environnantes

Source : IGN 2016, BPE 2015



Un risque lié au transport de gaz naturel nécessitant une maîtrise de l'urbanisation dans les zones de danger

Plusieurs canalisations pour le transport de gaz naturel à haute pression, gérées par TIGF, alimentent et parcourent le périmètre du SCoT de Gascogne. 70 communes du territoire, le long de la RN124 et de la RN21, sont ainsi concernées par ces canalisations. Ces ouvrages présentent des risques potentiels qui nécessitent une maîtrise de l'urbanisation dans les « zones de danger » pour la vie humaine, de façon proportionnée aux niveaux de dangers (significatifs, graves, très graves), conformément à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005.

TIGF à Laujuzan, et Val de Gascogne à Condom



FOCUS

Sites de stockage de gaz TIGF
Izaute et Lussagnet

Au cœur de son réseau de canalisation de plus de 5 100 km, TIGF opère deux stockages souterrains de gaz naturel en nappe aquifère sur les sites de Lussagnet (Landes) et Izaute (situé sur le territoire du SCoT de Gascogne). Ces deux stockages représentent près d'un quart des capacités françaises et alimentent en gaz naturel l'ensemble du réseau TIGF et une partie des autres réseaux français et européen. Le stockage de Lussagnet a été mis en exploitation en 1957 et le site de stockage d'Izaute, situé à environ 10 km du site de Lussagnet, a été mis en service au début des années 80 afin de répondre à l'augmentation des besoins en gaz naturel.

Actuellement, le gaz stocké à Lussagnet et à Izaute provient essentiellement des sites de production de mer du Nord, de Russie et d'Afrique. Après traitement pour mise aux normes commerciales, il est acheminé par gazoduc, via un terminal méthanier le cas échéant. Dans l'avenir, ces sources d'approvisionnement vont probablement s'élargir à des pays comme le Qatar, l'Angola, le Yémen, avec la montée en puissance du gaz naturel liquéfié. Ces deux sites contribuent à alimenter en gaz naturel les réseaux de transport et de distribution du grand Sud-Ouest, en utilisant la technique du stockage souterrain.

Cette technique utilise la couche géologique poreuse et perméable du sous-sol, située à une profondeur d'environ 500 à 700 mètres, qui constitue la roche « réservoir ». Cette couche, de plusieurs mètres d'épaisseur, est structurée en forme de dôme et surmontée par une roche « couverture » imperméable. Essentiellement constituée d'argiles, elle permet de maintenir le gaz piégé et doit garantir l'étanchéité du stockage. Le gaz doit subir un traitement avant sa distribution afin d'en extraire l'eau qui l'a saturé pendant sa période de stockage.

La principale exigence associée à ce type de stockage est de ne pas perturber les utilisations multiples des eaux souterraines : thermalisme, géothermie, eaux potables, irrigation. Toutes les précautions sont prises afin de disposer d'un réseau de surveillance adapté à chaque stockage et de mesurer l'impact potentiel sur l'environnement et les eaux souterraines concernées.

Une concentration de sites pollués ou potentiellement pollués le long des grands axes de communication et sur le PETR Pays Portes de Gascogne

Les industries et les activités artisanales gersoises ont laissé leur trace à travers plusieurs sites et sols pollués ou potentiellement pollués. Pour autant, seulement 2% d'entre eux sont aujourd'hui pris en main par les pouvoirs publics. Les retours d'expérience en termes de gestion de nombreux sites pollués permettent de constater que ce n'est pas tant la présence de polluants dans les sols qui est problématique en termes de risque, mais le fait que cette pollution soit mobilisable naturellement ou par de nouveaux usages humains et susceptible d'affecter l'environnement ou une population exposée. Ainsi, une gestion réaliste des sites et sols pollués doit consister, en premier lieu, en la recherche systématique et organisée des sites concernés. Pour ce faire, un inventaire historique d'anciens sites industriels et de service, en activité ou non, a été réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2003 (base de données Basias). Sa finalité est de conserver la mémoire des sites pour fournir des données utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement.

1 077 sites sont aujourd'hui inventoriés sur le territoire du SCoT de Gascogne comme pollués ou potentiellement pollués, dont près de 60% sont encore en activité⁷². Ces activités industrielles, artisanales ou de services se sont traditionnellement installées au plus près des populations et se concentrent autour des plus grandes communes (Auch, L'Isle-Jourdain, Gimont, Fleurance, Lectoure, Condom, Mirande, Vic-Fezensac, Nogaro et Eauze), à proximité des grands axes de communication (RD928, RD930, RD931, RN21) ou le long des principaux cours d'eau du territoire (Save, Arrats, Gers, Baïse, Gélise et Douze).

Même si le PETR Pays Portes de Gascogne regroupe plus d'un tiers des sites pollués ou potentiellement pollués du territoire, c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise qui arrivent en tête en nombre de sites inventoriés (15% ou près de 150 sites chacune).

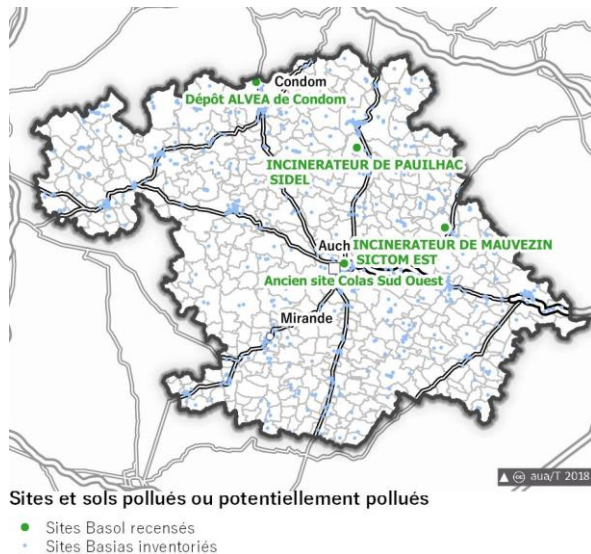
La majorité des sites sont liés à des activités de collecte et traitement des déchets, des eaux usées et au stockage de produits inflammables liés à

⁷² Source : BRGM, Base de données Basias

l'activité agricole ou à la présence de stations-services, ou de garages.

Répartition des sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Source : BRGM, Basias, IGN 2016



Parmi ces activités inventoriées, cinq bénéficient d'une action des pouvoirs publics et font l'objet de suivis. Ils sont inscrits dans la base de données Basol du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (cf. tableau ci-dessous). Hormis à Auch, ces activités de stockage et de services sont localisées en dehors des secteurs urbanisés.

Sites Basol recensés sur le SCoT de Gascogne

Source : Base de données BASOL

Sites Basol	Activité	Activité	Polluants	Surveillance
Colas Sud-Ouest à Auch	Production de liants routiers	Cessation d'activité en 2006 Démantèlement des installations Dépollution et réhabilitation pour un usage commercial et tertiaire en 2014	Hydrocarbures	Non (site nécessitant des investigations supplémentaires)
Incinérateur de Mauvezin / SICTOM Est	Incinération d'ordures ménagères	Cessation d'activité en 2001 Actuellement utilisé comme lieu de parcage et d'entretien des véhicules de collecte des déchets ménagers du SICTOM	Mâchefers Cendres	Oui
Incinérateur de Pauilhac / SIDEL	Incinération d'ordures ménagères	Suspension d'activité en 1998 Démantèlement des installations Travaux de dépollution	Mâchefers Cendres	Non (site traité avec restrictions d'usages ou servitudes)
Dépôt Alvéa de Condome	Dépôt d'hydrocarbures	En activité	Hydrocarbures	Oui
Escudéro Guy à Auch	Casse automobile	Cessation d'activité en 2009	Hydrocarbures	Non

Un risque de rupture de barrage très faible, grâce à des contrôles très fréquents

Le territoire du SCoT de Gascogne est concerné par le risque de rupture de deux grands barrages⁷³, situés en limite du département et exploités par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne :

- Le barrage de Puydarrieux, mis en service fin 1986, sur la Baisole, affluent de la Baïse est situé dans le département des Hautes-Pyrénées, au sud de la route départementale reliant Tarbes à Castelnau-Magnoac. Constitué d'une digue en remblais compacté sur une hauteur de 23 m et d'une capacité de 15 millions de m³, ce barrage est destiné à alimenter le canal de la Neste et son bassin versant.
- Le barrage de la Gimone, mis en service début 1992 sur la rivière du même nom et situé à la limite de la Haute-Garonne et du Gers, sur la commune de Lalanne-Arqué sur le territoire du SCoT. D'une hauteur de 29 m, ce barrage en remblais compacté d'une capacité de 25 millions de m³ est destiné à l'irrigation et au soutien d'étiage pour l'alimentation en eau potable de la Garonne au titre de la compensation des débits évaporés à la centrale électronucléaire de Golfech.

Sur le territoire, le risque de rupture de barrage concerne ainsi la haute vallée de la Baïse entre Duffort et L'Isle-de-Noé et toute la vallée de la Gimone entre Lalanne-Arqué et Avensac en passant par Gimont.

Communes du SCoT de Gascogne concernées par le risque de rupture de barrage

Barrages	Communes concernées
Barrage de la Gimone (32)	Aurimont, Avensac, Bedechan, Boulaur, Escorneboeuf, Gaujan, Gimont, Juilles, Labrihe, Mauvezin, Monbardon, Maongauzy, Montiron, Sarcos, Saramon, Sarrant, Simorre, Solomiac, Saint-Blancard, Saint-Caprais, Saint-Elix-d'Astarac, Saint-Germier, Saint-Georges, Sainte-Marie, Saint-Orens, Semezies-Cachan, Tirent-Pontejac, Touget, Villefranche

Barrages	Communes concernées
Barrage de Puydarrieux (65)	Belloc-Saint-Clamens, Berdoues, Cuelas, Duffort, Estipouy, L'Isle-de-Noé, Mirande, Montaut-d'Astarac, Sauviac, Sainte-Aurence-Cazaux, Saint-Michel, Saint-Ost, Viozan

Ces ouvrages font l'objet de contrôles très fréquents et sont également concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI)⁷⁴ qui s'appuie sur les dispositions générales du plan ORSEC départemental (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Il précise notamment les mesures spécifiques relatives à :

- L'information et à la protection au profit de la population et, le cas échéant, les schémas d'évacuation éventuelle et les lieux d'hébergement
- La diffusion immédiate de l'alerte aux autorités par l'exploitant et, en cas de danger immédiat, aux populations voisines.

Barrages de Puydarrieux (65) et de la Gimone (32)

Source : DDT 32, Dossier Départemental des Risques Majeurs



⁷³ Grand barrage : hauteur supérieure ou égale à 20 mètres et retenue d'eau supérieure à 15 millions de m³.

⁷⁴ PPI en cours de réalisation pour le barrage de Puydarrieux.

PPI révisé et approuvé par un arrêté interdépartemental du 8 avril 2013 pour le barrage de la Gimone.

Risques naturels

L'inondation est le principal risque naturel sur le territoire. Il est associé à des phénomènes d'érosion et de mouvement de terrain liés à la présence d'argile et à des risques de sismicité faibles.

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, 5 132 arrêtés de catastrophes naturelles ont été publiés au Journal Officiel entre 1982 et 2015⁷⁵. Certaines communes en ont connu plus de 20 sur cette période (L'Isle-Jourdain, Mauvezin). La majeure partie de ces arrêtés ont été pris suite à un épisode d'inondation (2 349).

L'inondation de plaine, principal risque naturel sur le territoire

Les rivières gersoises peuvent connaître des crues exceptionnelles et provoquer de spectaculaires inondations. Des aménagements ont été réalisés pour tenter de les domestiquer au fil des siècles. Ainsi, pour se prémunir des effets des crues, les berges ont été rehaussées par des levées de terres latérales. Perpendiculairement aux rivières, des digues ont été élevées dans le lit majeur et les plaines ont été compartimentées en différents casiers où les crues peuvent s'épandre. Outre leur intérêt pour la protection des terres et des constructions, ces ouvrages permettent d'amender les terres par un dépôt de limons et localement de les utiliser pour l'irrigation des terres par submersion.

Dans le département, l'inondation se traduit principalement par le débordement des cours d'eau dans leur lit majeur pour les rivières de Gascogne, ainsi que pour les rivières du bassin de l'Adour avec, pour ces dernières, la remontée de la nappe d'accompagnement notamment en cas d'inondation prolongée. Sur les petits bassins versants ruraux, on rencontre également des crues rapides, souvent aggravées par des embâcles générés par des végétaux et par l'érosion des sols. Historiquement, certaines dates restent gravées dans la mémoire collective en raison de l'ampleur du phénomène physique observé et des pertes en vies humaines subies :

- Juin 1855 pour les rivières la Baïse et l'Arros
- Juillet 1897 pour les rivières de Gascogne

- Février 1952 pour les rivières de Gascogne et de l'Adour
- Et juillet 1977 pour les rivières de Gascogne.

FOCUS

Crue de 1977

Sur les bassins gascons, la crue du 8 juillet 1977, dont les débits maximaux sont issus des grandes rivières gasconnes, a été particulièrement marquante, provoquant des énormes dégâts ainsi que des pertes humaines (16 décès dont 5 à Auch, un milliard de francs de dégâts et 51 communes sinistrées dans le département du Gers). Le débit du Gers semble avoir dépassé 1000 m³/s, alors que son débit moyen estival naturel est inférieur à 0,5 m³/s. Cette crue fut provoquée par une averse d'une longueur, d'une intensité et d'une étendue exceptionnelles (460 millions de m³ d'eau tombés sur la Gascogne en 15 heures). L'averse fut qualifiée d'au moins centennale et peut-être millénaire.



Inondation de 1977, Auch

A la suite de la crue historique de juillet 1977, un important travail de cartographie a été réalisé de sorte qu'à l'heure actuelle les principales agglomérations sont couvertes, ainsi que les points singuliers hydrauliques que sont entre autres Castéra-Verduzan et L'Isle-de-Noé. Ces documents indiquent en particulier les limites des champs d'inondation décennaux et centennaux ainsi que les niveaux atteints, la répartition des débits rive droite lit mineur, rive gauche, et les vitesses d'écoulement.

Les zones inondables occupent tous les fonds de vallée. Elles recouvrent en partie ou en totalité les bassins versants de la Save, de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de la Baïse, de l'Osse, de L'auzoue, de la Gélise, de la Douze, du Midour et du Boués.

⁷⁵ Selon la base de données GASPAR (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques).

La quasi-totalité des communes du département est concernée par l'aléa inondation sans qu'il y ait forcément des enjeux humains mis en péril puisque la majeure partie des zones inondables se trouvent en zone rurale. Les dégâts occasionnés touchent plus particulièrement l'activité agricole, mais également les constructions, voiries, infrastructures, avec des conséquences économiques qui peuvent être importantes.

La durée de submersion (montée des eaux puis décrue) ne dépasse généralement pas 24h, selon l'expérience des crues historiques. Cependant, des parcelles, notamment agricoles, peuvent rester inondées plusieurs jours par défaut d'exutoire naturel, notamment si des digues empêchent le retour naturel des eaux dans le lit mineur.

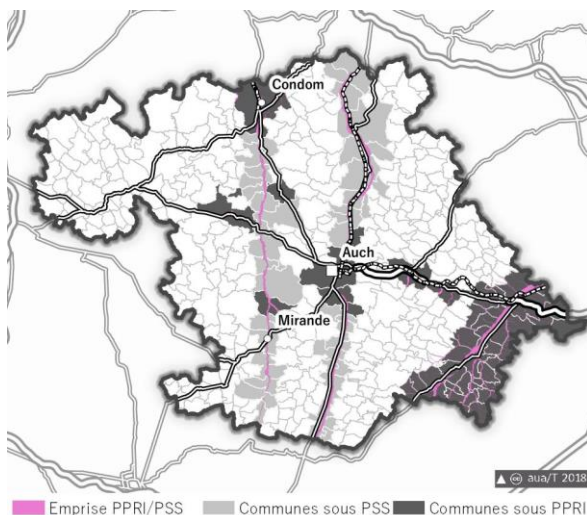
Des dispositifs de prévention des risques naturels bien engagés

Les dispositifs de prévention du risque d'inondation sont bien engagés sur le territoire et couvrent l'ensemble de ces cours d'eau.

Le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) permet la maîtrise de l'urbanisation dans le but de limiter l'accroissement de la vulnérabilité. Ainsi, il contrôle le développement urbain en zone inondable et préserve les champs d'expansion des crues. Sur le territoire, 18 PPRI ont été approuvés et les 99 communes traversées par la Save, le Gers, et la Baïse sont concernées par trois Plans de Surface Submersible (PSS) valant PPRI.

Dispositifs de prévention des risques naturels

Source : DDT 32 / DDT 31



PPRI au droit du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie

PPR NATURELS	Etat
PPRi de la Save	Prescrit le 04/10/2011
PPRi de L'Isle-Jourdain	Approuvé le 16/04/2002
PPRi de Samatan	Approuvé le 03/02/2005
PPRi de Lombez	Approuvé le 03/02/2015
PPS de la vallée de la Save	Approuvé le 31/08/1959
PPRi de l'Arrats / Gimone	Prescrit le 07/12/2011
PPRi de Gimont	Approuvé le 05/08/1993
PPRi d'Aubiet	Approuvé le 16/01/2016
PPRi du Gers	Approuvé
PPRi d'Auch / Preignan / Pavie / Auterive	Approuvé le 13/03/2006
PPS de la vallée du Gers	Approuvé le 16/03/1950
PPRi de l'Isle-de-Noé	Approuvé le 21/07/2007
PPRi de Castéra-Verduzan	Approuvé le 21/11/2008
PPRi de Condom	Approuvé le 31/12/2007
PPRi de Vic-Fezensac	Approuvé le 29/07/2008
PPS de la Vallée de la Baïse	Approuvé le 14/04/1958
PPRi Baïse	Approuvé en mars 2017
PPRi Auzoue, Gélise, Douze, Midour Boués	Approuvé

Une nouvelle stratégie nationale en cours de déclinaison pour améliorer la prise en compte des inondations



Pour renforcer la politique nationale en matière de gestion des risques d'inondation et dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive inondation, une première Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation a été arrêtée le 7 octobre 2014. Elle impose, pour la première fois, une approche proactive sur l'ensemble des territoires avec une attention particulière, notamment sur les secteurs les plus exposés. Cette stratégie s'est fixé trois grands objectifs :

- Augmenter la sécurité des populations
- Réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Elle se décline aujourd'hui à l'échelle des grands bassins hydrographiques à travers l'élaboration de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le PGRI du bassin Adour-Garonne a été approuvé en mars 2022. Le SCoT de Gascogne devra être compatible avec ce document cadre.

Un risque d'érosion hydrique très marqué dans le département

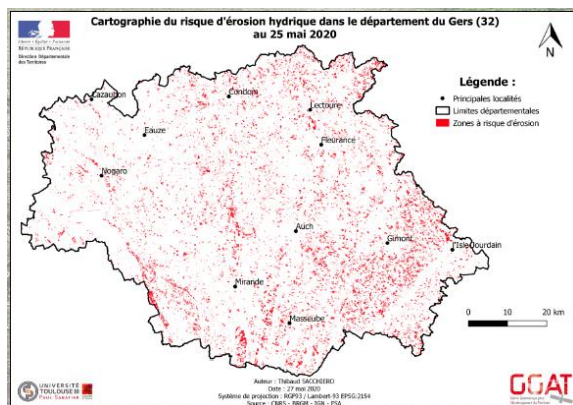
L'érosion hydrique des sols est principalement causée par les activités humaines (remembrement et drainage des parcelles, recalibrage et curage des rivières et cours d'eau, disparition des haies...). Au-delà de la dégradation du sol dans sa structure physique, celui-ci est également dégradé dans sa qualité. L'érosion peut provoquer des dégâts aux terres agricoles, aux aménagements routiers mais aussi à divers bâtiments en cas de formation de coulées de boues. En outre, l'érosion, par le transport de sédiments, peut dégrader la qualité des eaux et provoquer le colmatage des lits des cours d'eau.

Au sein du département du Gers, les services de l'Etat (DDT) ont initié un travail de modélisation de la sensibilité des sols à l'érosion hydrique, croisant les facteurs que sont la pente, la pédologie, la lithologie et l'occupation du sol. Cette étude a ainsi permis d'identifier les zones de fortes sensibilités à ce phénomène d'érosion hydrique.

A noter que la localisation du risque évolue au fil du temps en fonction de l'occupation des sols : type et stade de développement de la culture implantée.

Risque d'érosion des sols dans le département du Gers

Source : DDT 32



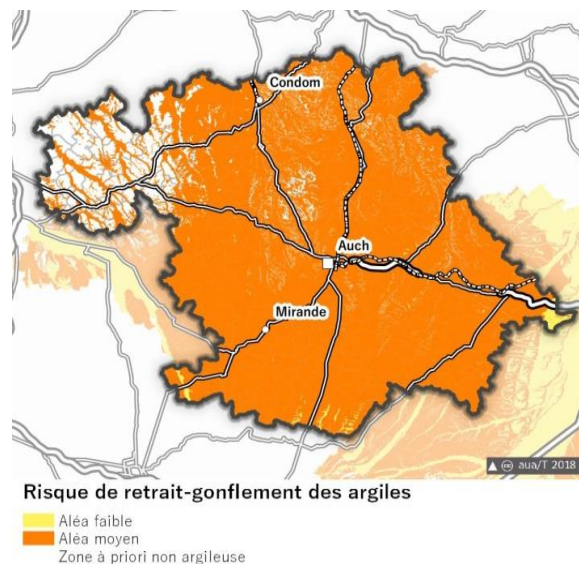
Un risque de retrait et gonflement des argiles prégnant sur le territoire

En termes de mouvements de terrain, le risque majeur est sans nul doute le risque consécutif au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Ce phénomène, sous l'effet de l'évaporation, en période de sécheresse, provoque une rétractation de l'argile pouvant induire des risques de fissuration dans les structures des constructions. Peu rapide, il provoque des dommages aux biens et aux aménagements considérables, souvent irréversibles. Les conséquences de ces sinistres peuvent être limitées si certaines dispositions constructives sont respectées lors de la construction de bâtiments situés en zone sensible.

Le Gers fait partie des départements qui ont été le plus touchés par des désordres du bâti suite à des périodes de sécheresse exceptionnelle comme en 2003. Au 30 avril 2005, 426 des 463 communes du Gers ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour ce seul aléa et 180 communes l'ont été au moins trois fois. Plus de 2 200 sinistres ont été constatés. Toutes les communes du département du Gers sont concernées par cet aléa et sont à ce titre couvertes par des Plans de Prévention des Risques Retrait et Gonflement des Argiles (PPR-RGA), approuvés le 28 février 2014 et 20 juin 2014. Ils n'interdisent pas de construire mais définissent des prescriptions pour toutes nouvelles constructions.

Risque de retrait et gonflement des sols argileux sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BRGM



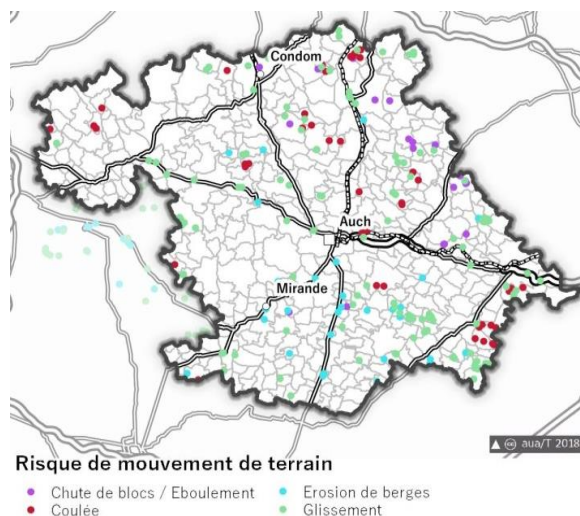
Les risques de mouvement de terrain (liés à des effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, écoulements et chutes de blocs, coulées boueuses), de par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes et peuvent avoir des conséquences importantes sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication). L'ensemble des mouvements de terrains ont été recensés au niveau national par le BRGM.

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, ces mouvements de terrain restent cependant très limités aussi bien en termes d'étendue, de volume et donc de conséquences. Les glissements de terrains et coulées de boues sont essentiellement recensés sur le PETR Pays Portes de Gascogne et plus particulièrement sur la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, alors que le PETR Pays d'Auch est plus sensible au problème d'érosion de berges.

De même, le BRGM a recensé les cavités souterraines abandonnées (ouvrages souterrains d'origine anthropique et cavités naturelles) qui peuvent être à l'origine de mouvements de terrain et causer des désordres plus ou moins importants en surface. La plupart des cavités rencontrées sur le territoire sont des cavités souterraines naturelles situées pour la plupart dans la Ténarèze et la Lomagne gersoise.

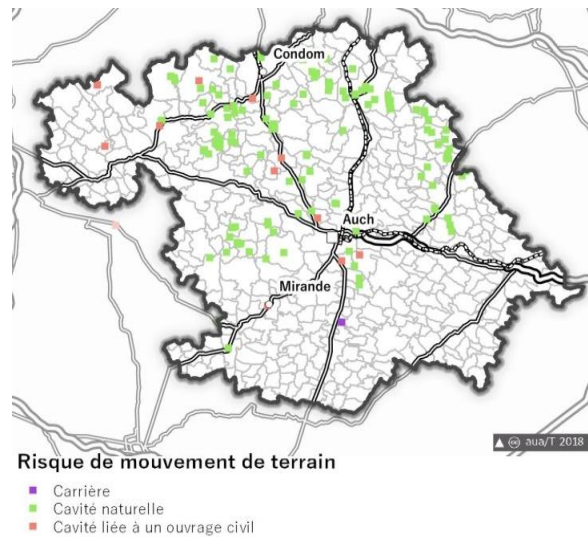
Historique du risque de mouvement de terrain sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BRGM



Risque de mouvement de terrain lié à la présence de cavités sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : BRGM



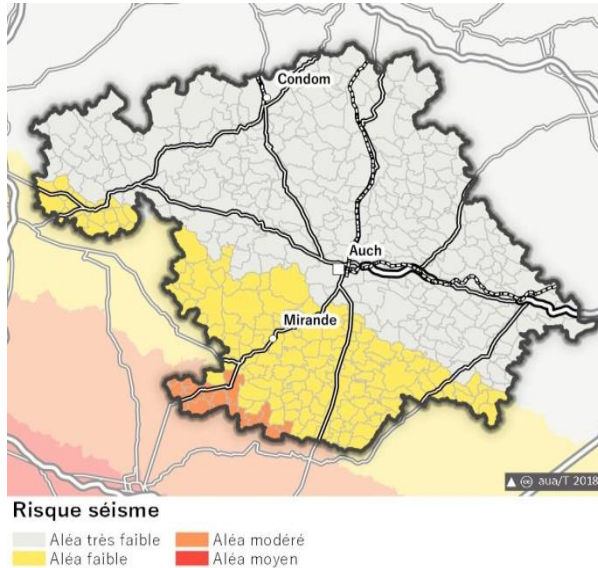
Un risque sismique au sud-est du territoire et de nouvelles règles de construction parasismiques

Historiquement, le département du Gers n'a pas eu à souffrir des conséquences graves d'un séisme. Il est cependant à noter que plusieurs fois par an, des séismes mineurs ayant leur épicerie dans la région Tarbes-Lourdes-Argelès sont faiblement ressentis, notamment dans le sud du département.

Suite au nouveau zonage sismique en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011, de nouvelles communes au sud-ouest du territoire du SCoT de Gascogne ont été classées en zones de niveaux 2 et 3 et donc soumises à l'application de nouvelles règles parasismiques dans la construction de bâtiments à compter de cette date (36% des communes du SCoT de Gascogne en zones de niveaux 2 et 3). Ces règles de construction sismiques varient en fonction de la classe des bâtiments et sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 selon leur nature et leur type d'occupation. 15 communes en sismicité modérée (niveau 3) et 128 communes en zone de sismicité faible (niveau 2) au sud-ouest du territoire sont ainsi soumises à des règles de construction parasismiques pour tous les nouveaux ouvrages ou les bâtiments faisant l'objet de modifications importantes. Le nord-est du territoire, plus préservé du risque de séisme, regroupe 254 communes en zone de sismicité très faible (1) ou aucune prescription parasismique n'est imposée, sauf pour les installations à risque spécial (installations classées).

Zones de sismicité sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Picto-Occitanie



Enjeux en matière de gestion des risques et des nuisances

Limitation de l'exposition des habitants aux nuisances sonores terrestres et aériennes

Eviter de soumettre les populations à de nouvelles sources de bruit

Résorber les points noirs de bruits les plus préoccupants dans les traversées des centres-bourgs et autour des zones d'activités les plus bruyantes

Maîtriser l'urbanisation de manière à ne pas augmenter la population dans les zones des bruits générées par le trafic aérien autour des trois aéroports

Maintien de la sécurité des personnes et des biens, face aux risques naturels (inondation et mouvement de terrain) et technologiques (ICPE, infrastructures viaires, canalisation de gaz...)

Maîtriser l'urbanisation dans les zones inondables les plus exposées situées en aléas forts et dans les champs d'expansion des crues, tout en permettant le développement urbain et économique des zones déjà urbanisées ou des zones les moins exposées

Préserver les champs d'expansion des crues naturels et la prise en compte du cycle naturel de l'eau

Gérer les eaux de ruissellement et limiter l'imperméabilisation des sols

Réduire la vulnérabilité des populations, des biens et des équipements face aux risques de coulées de boues

Limiter les risques de retrait-gonflement des sols argileux en respectant les règles de construction dans les zones les plus sensibles

Maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels les plus dangereux (ICPE, canalisations pour le transport de gaz, et secteurs impactés par le transport de matières dangereuses), notamment le long des grands axes de communication et dans la traversée des centres-bourgs)



2 GASCOGNE HABITEE



2.1 Dynamiques démographiques

Ce qu'il faut retenir :

- Une augmentation continue de la population depuis les années 80, principalement liée à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire
- Une dynamique démographique très inégalement répartie :
 - Un secteur sous influence toulousaine en forte croissance démographique
 - Les principaux chefs-lieux de canton (à l'exception d'Auch et des bourgs sous influence métropolitaine) en déclin de population : Condom, Mirande, Vic-Fezensac, Masseube, Fleurance, Eauze, Lectoure, Nogaro
 - Une frange Ouest en léger regain démographique, tout comme les communes proches des chefs-lieux de canton
- Des dynamiques de vieillissement et de desserrement des ménages compensées par l'arrivée de familles, en particulier sur le PETR Pays Portes de Gascogne.

Chiffres clés

178 670 habitants

+925 habitants / an depuis 2009

32 habitants au km²

30% de + 60 ans

35% de + de 65 ans en 2050

0,67 habitant de moins de 20 ans pour 1 de plus de 60 ans

2,2 personnes par ménage

32% des ménages composés d'une personne seule

A l'image de la dynamique départementale, le territoire du SCoT de Gascogne connaît, depuis plus d'une trentaine d'années, un redressement démographique. Celui-ci est cependant à relativiser. Le regain de population reste modéré et ne profite pas à l'ensemble des communes. La partie sud-est du territoire, portée par l'influence de l'agglomération toulousaine, bénéficie d'une forte attractivité. A l'inverse, certains secteurs cumulent les effets du vieillissement de population et de l'éloignement des centres urbains dynamiques se traduisant par une diminution continue du nombre d'habitants. D'autres, enfin, voient leur population stagner ou légèrement augmenter.

Un territoire rural faiblement peuplé dans l'aire d'influence de Toulouse

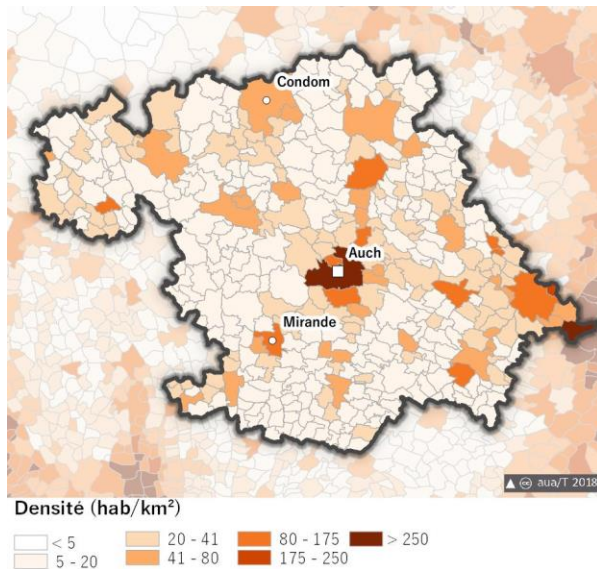
Une faible densité de population

Les 178 670 habitants du SCoT de Gascogne (population municipale) représentent, en 2014, 3,1 habitants sur 100 de la région Occitanie.

La densité brute de population sur le territoire est globalement très basse : 34 habitants par km². A titre de comparaison, elle est de 80 habitants par km² à l'échelle de l'Occitanie et de 104 habitants par km² à l'échelle nationale. Sur le territoire du SCoT de Gascogne, une quinzaine de communes seulement ont une densité comprise entre 80 et 175 habitants par km². En tête, seules Auch et Fontenilles dépassent les 250 habitants au km².

Densité de population en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Source : Insee, recensement

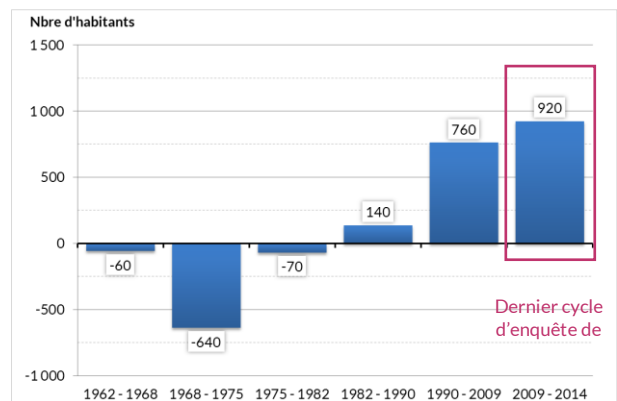
Une reprise démographique modérée

A l'échelle du territoire, les années 1960-1970 sont marquées par la poursuite du déclin de la population entamée depuis le début du siècle. Les grandes communes du territoire, telles Auch, Condom, Fleurance, Eauze, gagnent malgré tout des habitants.

Sur la fin des années 1970, la population se stabilise. C'est à cette période qu'une couronne périurbaine se forme autour de la ville d'Auch. Certains pôles ruraux commencent à perdre des habitants au profit de leur périphérie. A partir du début des années 1980, le territoire connaît une reprise démographique en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine, le long de la RN124 notamment. Cette dynamique s'intensifie légèrement à partir des années 1990 et se généralise à l'Est. Malgré une augmentation continue de population depuis 1982, le rythme de croissance ralentit progressivement à partir de 2006 traduisant une tendance au fléchissement sur la période récente. Depuis 2009, le territoire a « gagné » 4 600 habitants, soit un rythme moyen de 920 habitants supplémentaires par an (contre 1 250 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 et même 1 730 de plus entre 2006 et 2011).

Évolution annuelle moyenne de la population du territoire du SCoT de Gascogne sur le temps long

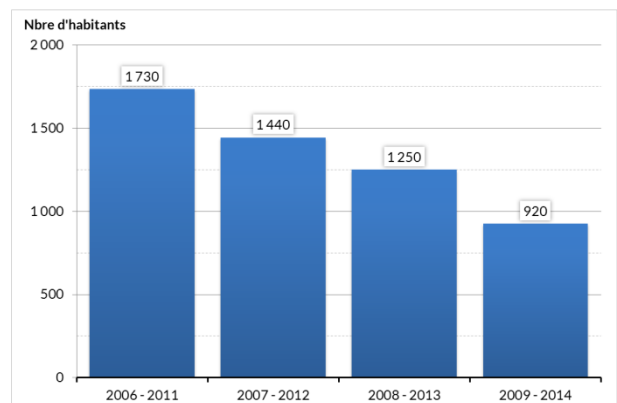
Source : INSEE



A l'échelle du SCoT de Gascogne, le taux d'évolution annuel moyen de la population de +0,5% entre 2009 et 2014 est équivalent à celui de la France métropolitaine mais inférieur à la moyenne régionale (+ 0,9%).

Évolution annuelle moyenne de la population du territoire du SCoT de Gascogne sur la période récente

Source : INSEE



N.B.: Les périodes retenues correspondent aux cycles quinquennaux du recensement rénové de l'INSEE. Depuis 2009, celui-ci met à disposition les données du nouveau recensement. Il faut désormais attendre un cycle complet de cinq ans pour pouvoir les comparer. Les recensements précédents apportaient un portrait complet à une date précise alors que désormais le recensement constitue davantage un « film » avec des séquences de données correspondant à des cycles d'enquêtes.

Une croissance de population inégalement répartie

La croissance démographique est marquée par d'importantes disparités territoriales.

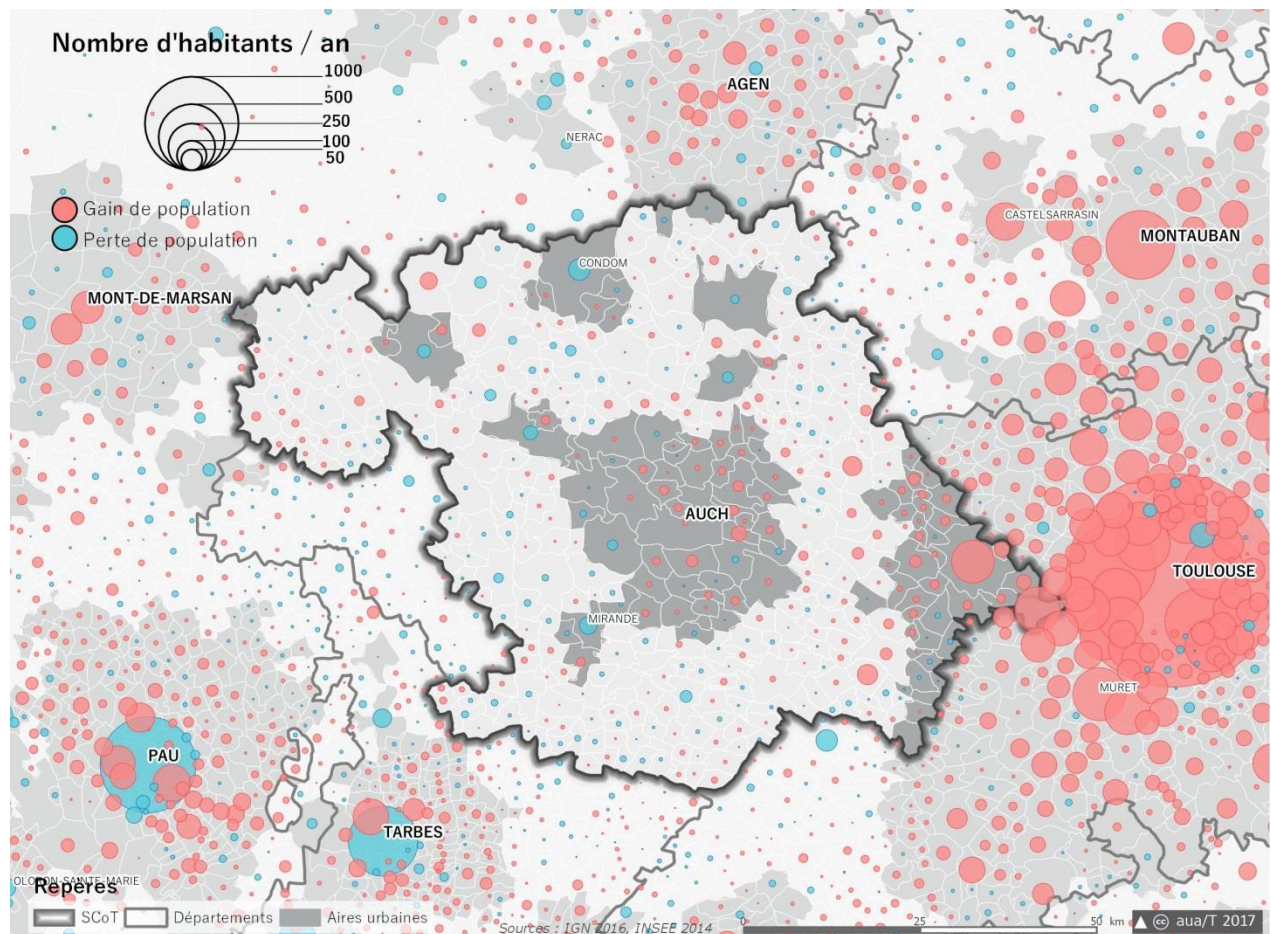
Le développement périurbain de l'aire urbaine toulousaine se traduit, à l'est du territoire du SCoT de Gascogne, par un accueil de familles, avec pour corollaire un rajeunissement de la population. Dans d'autres secteurs, des communes de taille importante perdent des habitants (Condom, Eauze, Vic-Fezensac...).

Le PETR Pays Portes de Gascogne représente à lui seul 94% de la croissance démographique du territoire au cours des cinq dernières années. Celle-ci est surtout favorable à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,

entièrement comprise dans la couronne de l'aire urbaine toulousaine, avec un taux d'évolution annuel moyen de +3%. A l'échelle du SCoT, Fontenilles et L'Isle-Jourdain (deuxième commune du département), avec une moyenne de 200 habitants supplémentaires par an, sont les communes qui gagnent le plus de population. Elles représentent à elles deux 48% de la croissance démographique du territoire. Lombez et Mauvezin avec plus de 40 nouveaux habitants par an représentent à elles deux 10% de la croissance démographique des cinq dernières années. Avec 40% de la population totale du territoire en 2014, le PETR Pays Portes de Gascogne dépasse désormais la population du PETR Pays d'Auch (38% de la population totale). Ce rapport s'est inversé au début des années 2000.

Evolution annuelle de la population entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Le PETR Pays d'Auch, qui s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique sur la période 1990-2009 (+ 0,25%), connaît depuis un important ralentissement même si son taux d'évolution reste positif (+ 0,14% entre 2009 et 2014). L'aire urbaine d'Auch représente 23% de la population du territoire, soit 41 560 habitants en 2014. Dans l'influence de Toulouse, l'est de l'aire urbaine est, là aussi, la plus dynamique. Après avoir perdu plus de 1 500 habitants entre 1990 et 2006, la population de la ville centre tend à se stabiliser.

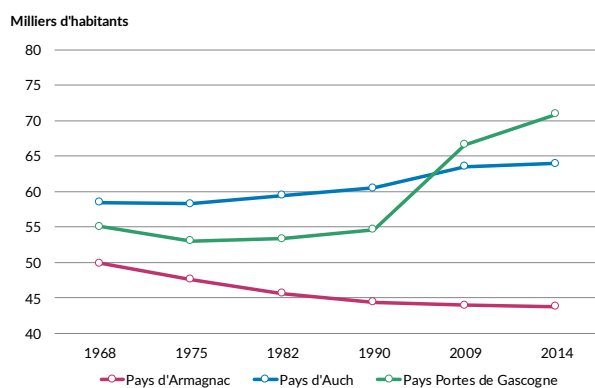
Au sud, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne perd des habitants avec un taux d'évolution de - 0,7% entre 2009 et 2014 et de -1% pour la commune de Mirande.

Les CC Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne voient leur population globale stagner même si de nombreuses communes, à l'image de Masseube, perdent des habitants.

Depuis plusieurs décennies, le PETR Pays d'Armagnac connaît une baisse continue de population. Cette tendance s'atténue cependant à partir des années 1990. Si les principales villes continuent de perdre des habitants (Condom, Vic-Fezensac, Eauze, Cazaubon, Nogaro, Valence-sur-Baïse), plusieurs communes en périphérie de ces dernières gagnent de la population, sur la partie Ouest notamment. Depuis les années 2000, la CC du Bas Armagnac gagne de nouveau des habitants. Quelques communes localisées à l'extrémité Ouest telles que Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac ou Lanne-Soubiran, connaissent un fort regain démographique qui semble toutefois s'atténuer sur les dernières années (+1 habitant entre 2012 et 2015 à Lanne-Soubiran, -6 habitants pour Sainte-Christie d'Armagnac, +8 habitants pour Perchède).

Evolution comparée de la population des PETR du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



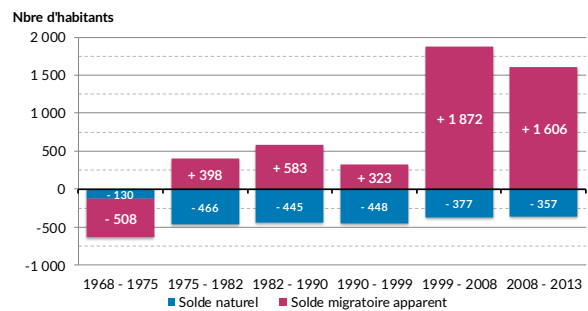
Une croissance démographique tirée par le solde migratoire

La croissance démographique du territoire du SCoT de Gascogne est tirée par le solde migratoire qui y contribue à hauteur de +0,9% en moyenne par an, soit l'équivalent de 1 600 nouveaux « arrivants » entre 2008 et 2013. Près des deux tiers participent à la croissance démographique du PETR Pays Portes de Gascogne. Le reste profite aux deux autres PETR à hauteur de 17% pour le PETR Pays d'Armagnac et de 19% pour le PETR Pays d'Auch. A l'échelle des intercommunalités, seule la CC Cœur d'Astarac en Gascogne connaît un solde migratoire négatif.

A contrario, la croissance du territoire est freinée par un solde naturel « déficitaire » (plus de décès que de naissances) de -360 habitants entre 2008 et 2013. La situation a tendance à s'améliorer sur le long terme du fait de l'arrivée de familles, sur les communes sous influence toulousaine en particulier, qui compense le vieillissement général de la population.

Évolution annuelle moyenne des soldes naturel et migratoire apparents de 1968 à 2013 sur le territoire du SCoT de Gascogne

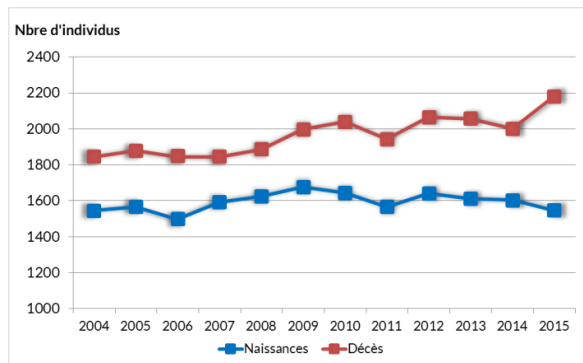
Source : INSEE



A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, les données de l'état civil sur la dernière période (2011-2015) montrent cependant un léger fléchissement de la natalité alors que la mortalité est globalement en hausse au cours de la dernière décennie.

Evolution des naissances et des décès de 2004 à 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, état civil



Des mouvements migratoires qui s'accompagnent d'un fort renouvellement de la population

Les mouvements résidentiels internes au territoire sont relativement peu nombreux ; ils concernent 4% de la population, soit près de 7 000 habitants.

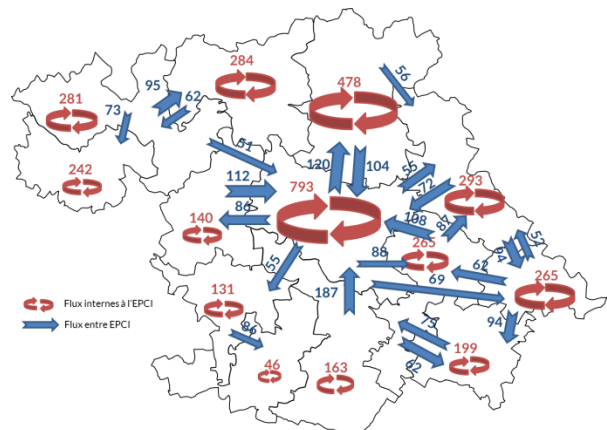
Ce sont les CC Grand Auch Cœur de Gascogne et de la Lomagne Gersoise au sein desquelles les changements de commune de résidence ont été les plus importants. Ils représentent respectivement 793 et 478 habitants.

C'est la CC Grand Auch Cœur de Gascogne qui compte le plus grand nombre de nouveaux arrivants (851) en provenance des autres intercommunalités du territoire, soit 25% des habitants ayant changé d'intercommunalité.

En 2014, environ 7 300 habitants ne résidaient pas sur le territoire du SCoT de Gascogne un an auparavant. Un entrant sur deux résidait ailleurs en région Occitanie et 16% habitait en région Nouvelle-Aquitaine.

Migrations résidentielles internes au territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE

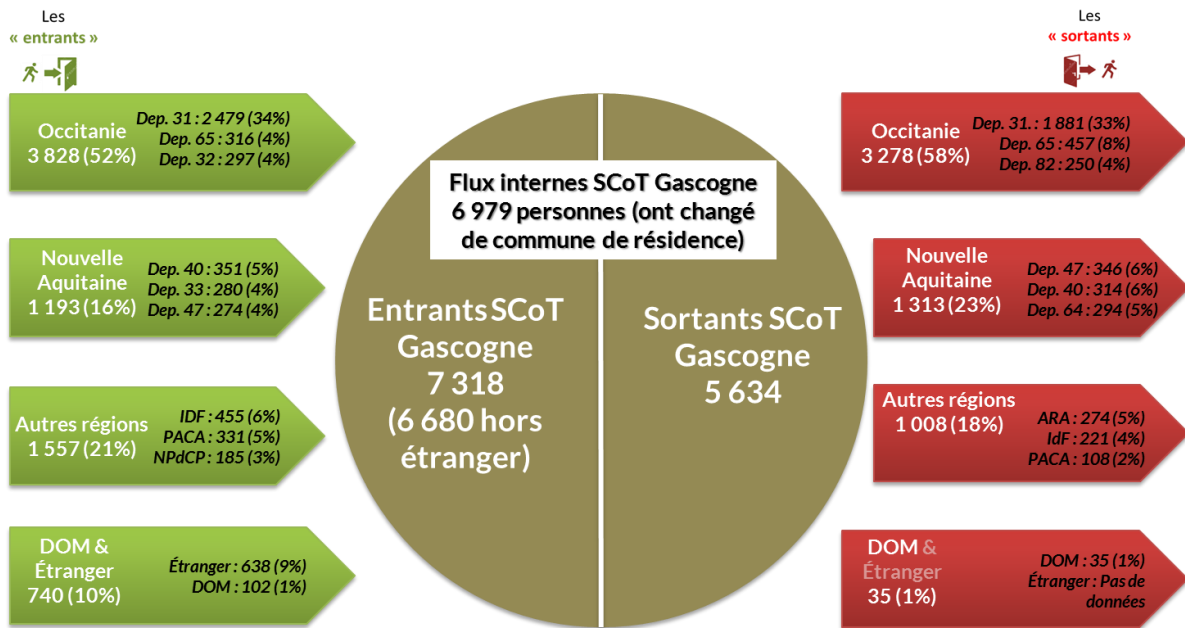


N.B. : Seuls sont représentés les flux supérieurs à 50 ménages.

Les destinations privilégiées des « nouveaux arrivants » sont la CC de la Gascogne Toulousaine et la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (cf. schéma en page suivante). Le renouvellement de la population de +7% sur un an est élevé et de 3 points supérieur au taux de renouvellement régional pourtant important (+4%). Parmi les 5 630 personnes qui ont quitté le territoire, 58% sont partis s'installer dans un autre département d'Occitanie (33% en Haute-Garonne) et 23% en Nouvelle-Aquitaine. Arrivent ensuite les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Migrations résidentielles (entre 2013 et 2014) pour le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, recensement 2014

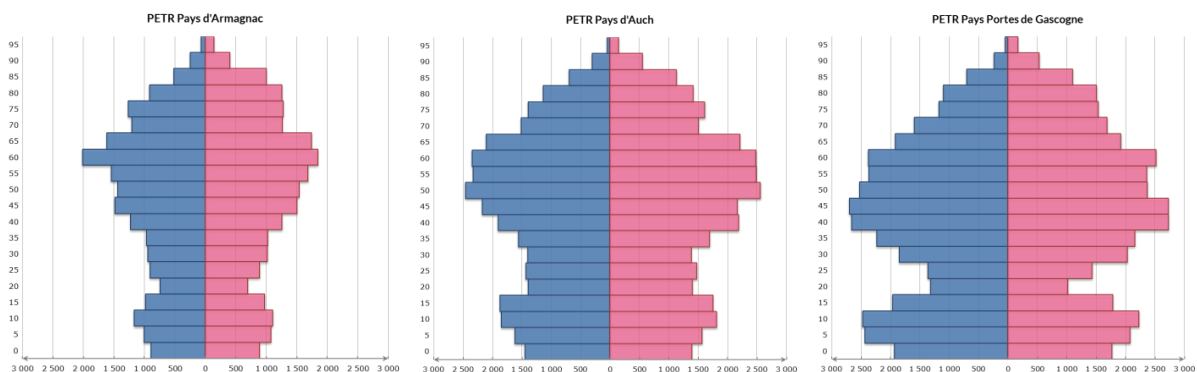


Une population vieillissante qui se renouvelle à l'Est avec l'emménagement de familles

A l'image des dynamiques démographiques, le profil de la population est spatialement très contrasté comme l'illustrent les différentes configurations de pyramides des âges des trois PETR. L'arrivée de familles sur certains secteurs compense en partie les dynamiques conjuguées de vieillissement et de desserrement des ménages qui s'opèrent sur l'ensemble du territoire.

Structure de la population des PETR du SCoT de Gascogne en 2014 (par âge quinquennal)

Source : INSEE



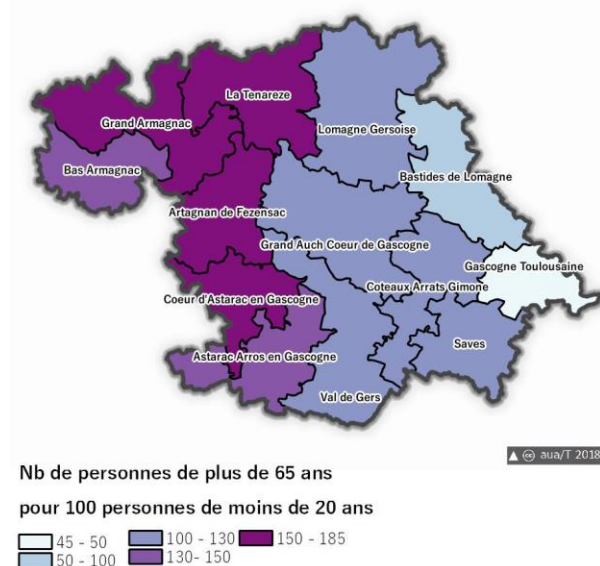
Un vieillissement structurel de la population

Le département du Gers est l'un des plus âgés de France métropolitaine. A l'échelle du SCoT de Gascogne, près d'un habitant sur trois a plus de 60 ans en 2014 (30%), soit 2 points de plus qu'en 2009, 3 de plus qu'en Occitanie (27%) et 6 de plus qu'à l'échelle nationale (24%). Les 75 ans et plus représentent 14% de la population (11% en Occitanie, 10% en France métropolitaine). L'indice de jeunesse est bas. On compte seulement 0,67 habitant de moins de 20 ans pour un habitant de plus de 60 ans. Cette moyenne atteint 0,83 en Occitanie, elle est de 0,98 en France métropolitaine. Avec un taux d'évolution annuel de +0,2% sur la dernière période, les moins de 20 ans progressent très légèrement. Ils représentent 20,5% de la population en 2014.

L'indice de vieillesse est particulièrement élevé pour le PETR Pays d'Armagnac à raison d'1,6 habitant de plus de 65 ans pour 1 habitant de moins de 20 ans en 2014. Les moins de 20 ans représentent moins de 18% de la population dans les CC du Grand Armagnac et d'Artagnan en Fezensac. Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges traduit un déficit de natalité et l'élargissement au sommet une forte proportion de personnes âgées. Le renouvellement de la population n'est plus assuré comme l'indique le solde naturel largement déficitaire sur cette partie du territoire (-280 habitants en moyenne par an entre 2009 et 2014).

Indice de vieillesse au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



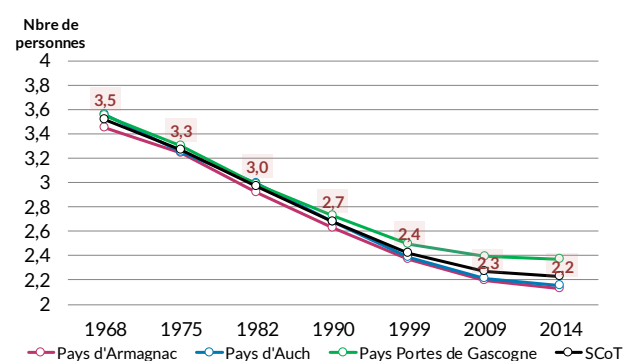
Sur les deux autres PETR, les plus de 40 ans sont en plus grand nombre que les classes les plus jeunes, ce qui annonce également un vieillissement de la population. Celui-ci devrait être en partie compensé à l'Est avec une base (enfants, pré-adolescents et adolescents) plus large qu'ailleurs. La pyramide des âges du PETR Pays Portes de Gascogne révèle ainsi une importante dynamique de renouvellement de la population. Les 20-30 ans sont cependant sous-représentés. La faible dotation du territoire en établissements d'enseignement supérieur et formations post-bac (avec une offre pléthorique sur Toulouse et son agglomération) et le manque d'emplois qualifiés pour ce type de population sont autant de facteurs d'explication. Cette classe d'âge est légèrement mieux représentée sur le PETR Pays d'Auch, notamment du fait de la concentration des établissements d'enseignement supérieur sur la préfecture du département. La dynamique de renouvellement de la population y est, en revanche, moins importante.

Une dynamique de desserrement des ménages qui se stabilise progressivement

Les évolutions sociodémographiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies (à l'échelle nationale) se traduisent par une diminution constante de la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire du nombre moyen de personnes vivant sous un même toit. Cette dynamique traduit un phénomène de décohabitation (départ des enfants, installation tardive en couple/habitat séparé, séparations, familles monoparentales, veuvage, maintien à domicile de personnes âgées...).

Evolution comparée de la taille des ménages au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE

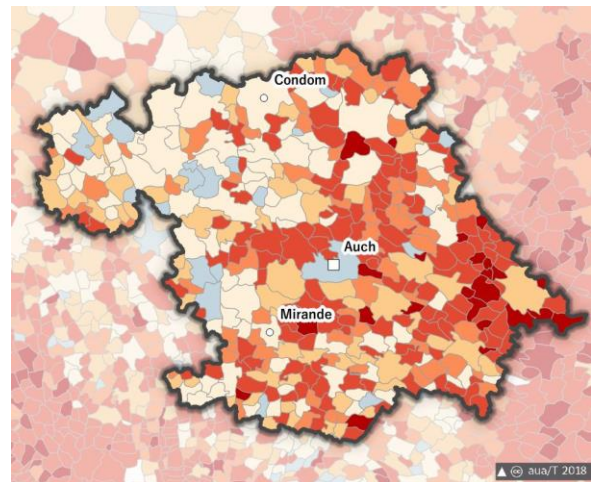


A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, depuis plus d'un demi-siècle, le desserrement des ménages est continu. Avec 2,2 personnes par ménage en 2014, le territoire présente désormais une taille moyenne équivalente aux moyennes régionale et nationale. Cette taille moyenne apparaît plus élevée pour le PETR Pays Portes de Gascogne et plus généralement pour les communes qui connaissent une importante attractivité résidentielle se traduisant le plus souvent par l'accueil de familles.

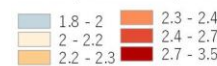
Le nombre moyen de personnes par ménage diminue en direction de l'Ouest. Une vingtaine de communes, dont plusieurs localités de l'Armagnac, présentent en 2013 une taille moyenne des ménages inférieure à 2. Le poids des personnes âgées vivant seules impacte de fait la taille moyenne des ménages sur ces territoires. La commune d'Auch avec 1,95 personnes par ménage héberge de nombreuses personnes seules (population âgée, étudiants, célibataires, jeunes actifs...) en raison des fonctions de centralité qu'elle remplit.

Nombre de personnes par ménage en 2013 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Nb de personnes par ménage en 2013

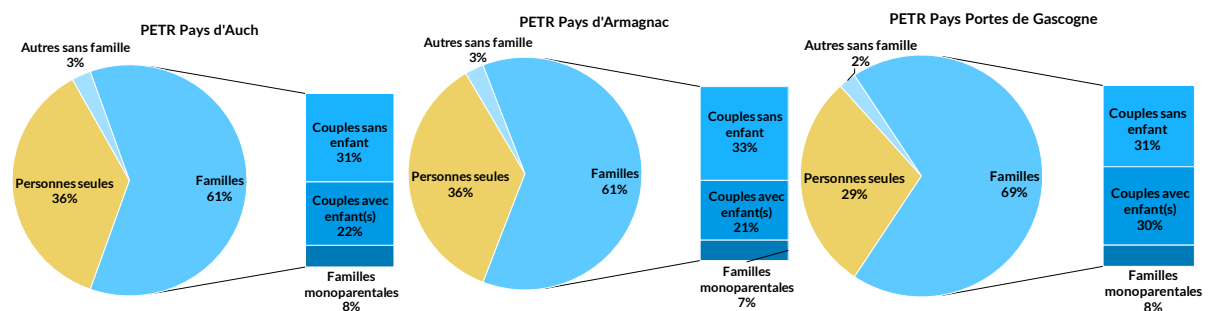


La structure des ménages diffère entre PETR. En 2014, la part de personnes vivant seules ainsi que le nombre de familles sont équivalents aux moyennes régionales (respectivement 36% et 61%) pour les PETR Pays d'Armagnac et du Pays d'Auch. En termes de composition familiale, la part de couples sans enfants est en revanche plus élevée (5 points de plus pour le PETR Pays d'Armagnac, 3 pour le PETR Pays d'Auch).

La structure des ménages du PETR Pays Portes de Gascogne se distingue assez nettement, une fois de plus : la part des familles (69%) est de 8 points supérieure à la moyenne régionale (celle des couples avec enfants, de 5 points).

La structure des ménages par PETR du SCoT de Gascogne en 2014

Source : INSEE



Projections de population

Les projections de population réalisées par l'INSEE (modélisation OMPHALE 2017) donnent un éclairage sur les évolutions démographiques à venir, à l'horizon 2050. Elles proposent des projections au « fil de l'eau » du nombre d'habitants basées sur les chiffres de population au 1^{er} janvier 2013. Onze scénarios sont établis et diffèrent en fonction des hypothèses retenues (évolution de la fécondité, de la mortalité et des échanges migratoires). Ces projections ne constituent en aucun cas des prévisions puisqu'il n'est pas possible d'associer une probabilité aux différentes hypothèses retenues.

En prolongeant les tendances démographiques des derniers recensements à l'horizon 2050, le département du Gers compterait ainsi 26 000 habitants supplémentaires, soit une population totale de 216 300 habitants (d'après le scénario central). Cela correspondrait à un taux d'évolution annuel moyen de +0,34%. Le Gers représenterait, dès lors, 2,1% de la croissance démographique régionale. Le poids des plus de 65 ans représenterait près de 35% de la population gersoise en 2050 (contre 25% en 2013). L'âge moyen passerait ainsi de 45 à 50 ans.



Enjeux en matière de dynamiques démographiques

Accompagnement du vieillissement de la population

*Maintenir à domicile les personnes âgées
Adapter l'offre de services et d'équipements
Faciliter l'accessibilité des centres-bourgs
Diversifier les offres de mobilité*

Renforcement de l'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des jeunes actifs et des familles

*Poursuivre la reprise démographique et renouveler la population
Limiter le vieillissement et la diminution de la taille moyenne des ménages
Permettre le maintien des équipements et services sur le territoire*

Promotion d'un équilibre démographique du territoire

*Maîtriser le développement démographique sur la partie sud-est du territoire
Accueillir de nouveaux ménages et favoriser le renouvellement de la population sur le reste du territoire, notamment sur les pôles en déprise*

2.2 Dynamiques socio-économiques



Répartition territoriale de l'emploi

Ce qu'il faut retenir :

- Une concentration de l'emploi autour de 3 pôles principaux et 7 pôles secondaires
- Des pôles d'emplois qui présentent tous, à l'exception de L'Isle Jourdain, davantage d'emplois que d'actifs
- Des emplois stables à l'échelle du territoire, mais en forte croissance sur la partie Est
- Une contraction de certains pôles d'emplois, notamment Auch et les pôles localisés au Nord
- Un renforcement de la fonction économique de l'agglomération auscitaine.

Chiffres clés

65 440 emplois

+ 130 emplois entre 2009 et 2014

58% des emplois concentrés dans 10 communes

16 200 emplois à Auch, soit 25% des emplois

L'emploi, dans cette partie, est appréhendé à travers l'emploi total au lieu de travail, qu'il soit salarié ou non. L'analyse des secteurs d'activités, des fonctions économiques et de l'emploi salarié privé est traitée dans la partie « Gascogne active ».

Une concentration de l'emploi autour de certains pôles

Regroupant 65 440 emplois en 2014, le SCoT de Gascogne représente 3% de l'emploi régional.

Du point de vue de leur répartition territoriale, les emplois apparaissent très concentrés autour de certains pôles tels qu'Auch, L'Isle-Jourdain ou Condom. 10 communes du territoire concentrent près de 60% des emplois, tandis que sur le reste du territoire, plus rural et moins peuplé, les communes sont faiblement pourvues en termes d'emplois et d'activités : 83% d'entre elles regroupent moins de 100 emplois sur leur territoire communal. Néanmoins, presque toutes les communes du territoire regroupent quelques emplois, laissant apparaître un emploi très diffus dans le secteur rural.

La ville d'Auch constitue le plus important pôle d'emplois du territoire : elle rassemble près de 16 300 emplois, soit 25% de l'emploi total.

Six autres communes du territoire accueillent plus de 2 000 emplois chacune et constituent des pôles d'emplois secondaires au sein du périmètre du SCoT : L'Isle-Jourdain (3 600 emplois), Condom (3 500 emplois), Fleurance (2 840 emplois), Eauze (2 210 emplois), et Mirande (2 140 emplois). En dehors de ces communes les plus pourvoyeuses d'emplois, d'autres bourgs, comme Lectoure, Gimont, Nogaro et Vic-Fezensac, regroupent plus de 1 000 emplois.

Ces polarités économiques bénéficient d'une attractivité économique et rayonnent sur leur bassin de vie. L'analyse du ratio emplois par actif montre en effet que sur les 10 communes qui regroupent le plus grand nombre d'emplois, 9 d'entre elles présentent un ratio supérieur à 1, c'est-à-dire qu'elles regroupent davantage d'emplois que d'actifs. Avec respectivement 2 et 1,7 emplois par actif en 2014, Nogaro et Auch présentent les ratios les plus élevés.

Ratio emplois par actif pour les 10 communes les plus pourvoyeuses d'emplois du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, 2014

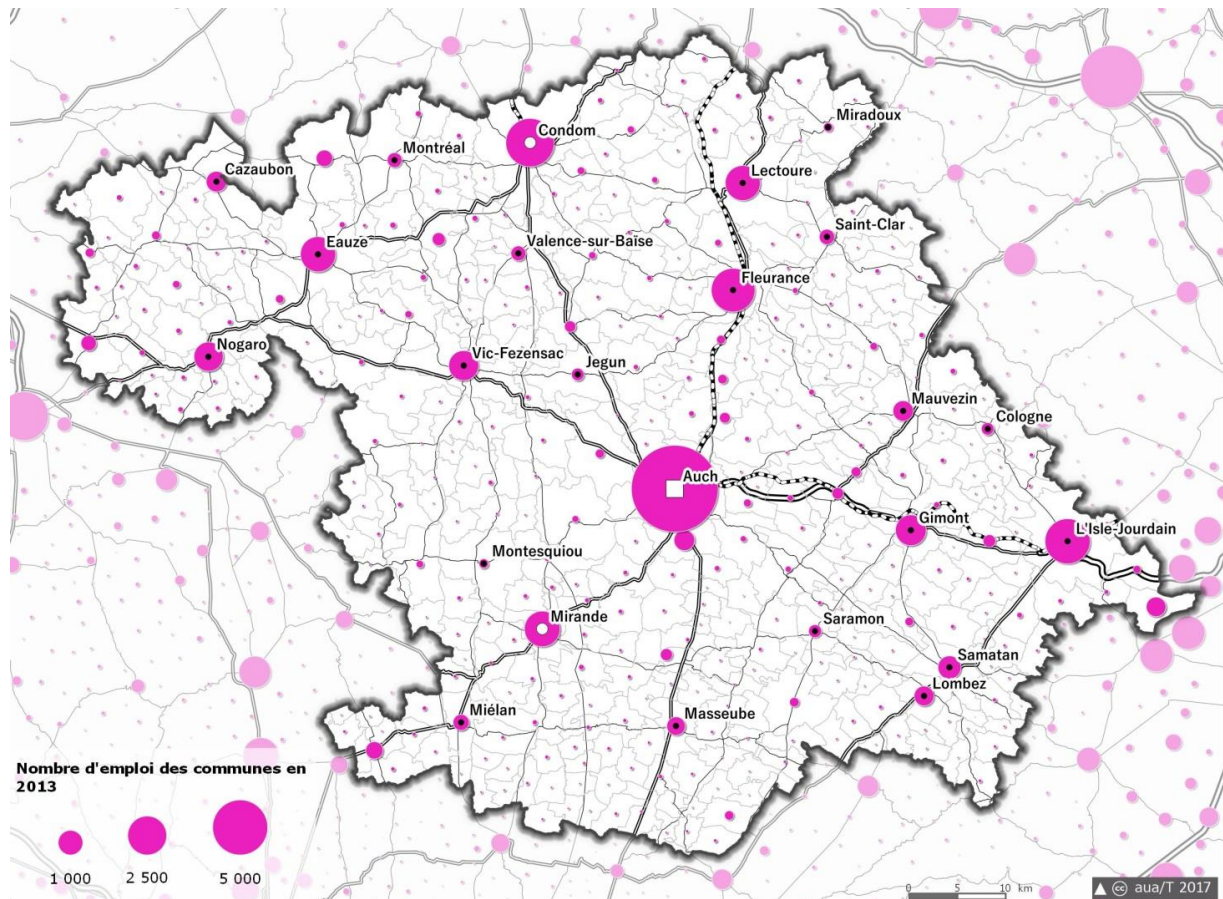
	Emplois	Actifs	Ratio emploi / actif
Auch	16 306	9 434	1,7
L'Isle Jourdain	3 598	4 174	0,86
Condom	3 479	2 626	1,3
Fleurance	2 841	2 525	1,1
Eauze	2 210	1 610	1,4
Mirande	2 136	1 415	1,5
Lectoure	1 934	1 473	1,4
Gimont	1 787	1 294	2
Nogaro	1 511	741	2
Vic-Fezensac	1 506	1 392	1,1

En dehors du pôle principal et des pôles secondaires, quelques communes se distinguent par un nombre d'emplois très important par rapport aux actifs résidents, c'est le cas notamment :

- De la CC des Coteaux Arrats Gimone qui, avec 220 emplois pour 26 actifs, présente de loin le ratio le plus important du territoire : 8 emplois pour 1 actif. La présence de l'entreprise Prolainat, spécialisée dans la fabrication de glaces et de sorbets explique ce phénomène.
- Des communes de Bézéril (120 emplois pour 54 actifs), Monguilhem (235 emplois pour 121 actifs) et Saint-Blancard (232 emplois pour 128 actifs) qui présentent elles aussi des ratios importants, proches de 2 emplois par actif.

Répartition du nombre d'emplois totaux par commune du SCoT de Gascogne en 2013

Source : INSEE



Des dynamiques économiques territorialement contrastées

Entre 2009 et 2014, l'emploi sur le territoire du SCoT de Gascogne s'est maintenu. Mais cette stabilité générale masque des disparités importantes quant aux dynamiques économiques territoriales.

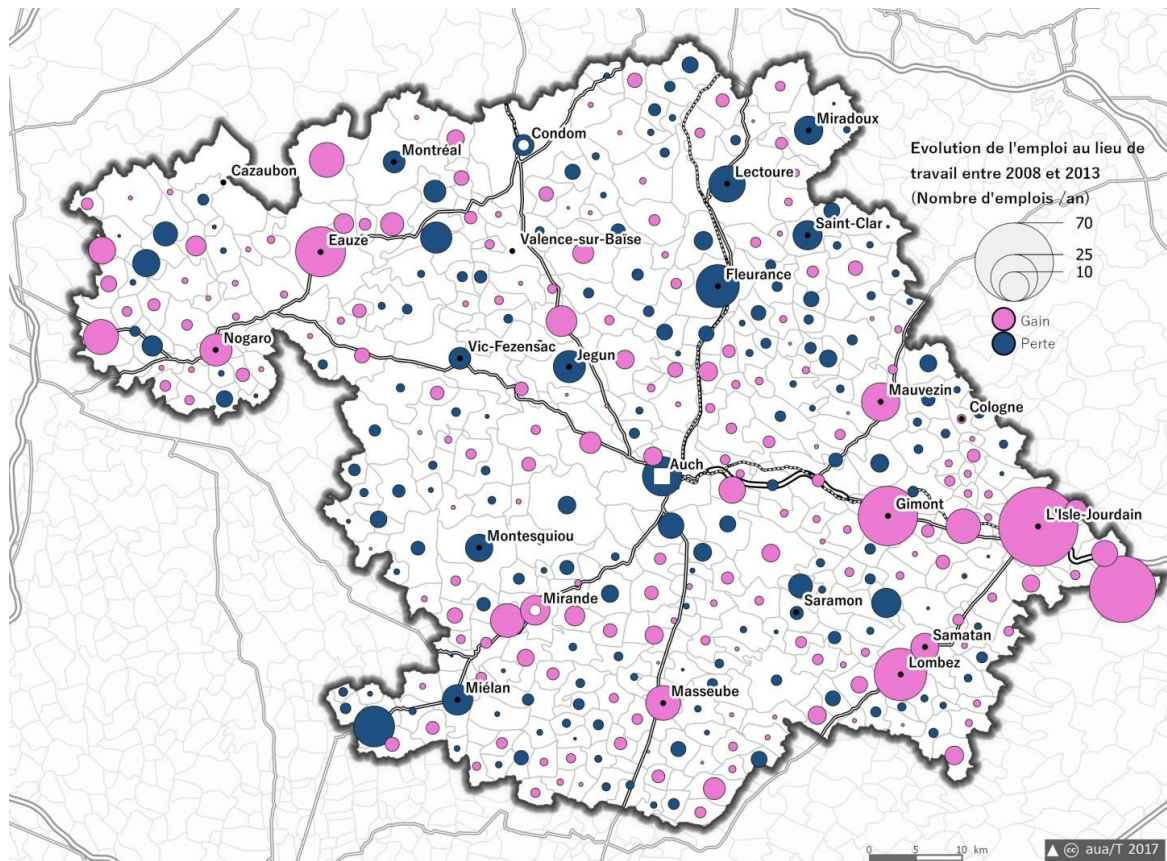
En effet, l'analyse infra-territoriale de l'évolution de l'emploi montre que la frange sud-est du territoire, sous influence toulousaine, connaît une

croissance importante des emplois, notamment sur les communes de L'Isle-Jourdain (+ 490 emplois entre 2009 et 2014), Fontenilles (+ 210 emplois), Lombez (+ 100 emplois) et dans une moindre mesure sur les communes de Masseube et Samatan (+ 50 emplois chacune).

A l'inverse, le pôle d'emploi principal du territoire, Auch, se « contracte » (-3%), tout comme certains autres pôles d'emplois secondaires localisés sur la partie nord du territoire tels que Lectoure (-9%), Fleurance (-9%) ou Condom (-7%).

Evolution du nombre d'emplois totaux par commune du SCoT de Gascogne entre 2008 et 2013

Source : INSEE



Malgré l'accroissement du nombre d'emplois notamment sur la partie sud-est du territoire, on constate sur ce secteur un déséquilibre entre les emplois et les actifs occupés résidents, ces derniers connaissant une augmentation plus importante que le nombre d'emplois.

En effet, la CC de la Gascogne Toulousaine fait partie des intercommunalités du SCoT de Gascogne qui présentent un faible ratio d'emplois par rapport aux actifs (moins de 60 emplois pour 100 actifs occupés). Même L'Isle-Jourdain, qui constitue l'une des communes les plus pourvoyeuses d'emplois du territoire, présente

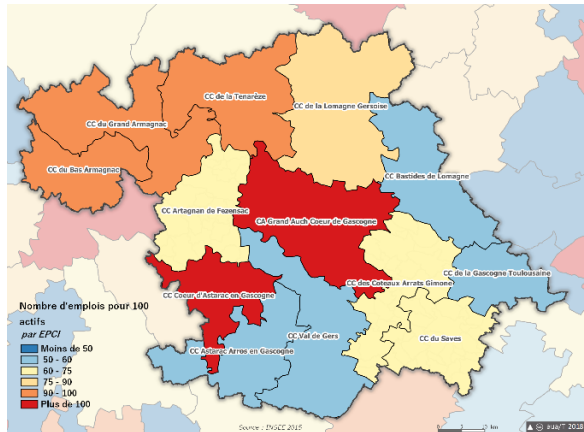
un ratio emplois/actif faible. Ce déséquilibre entre les emplois et les actifs illustre l'attractivité résidentielle de ce secteur pour les actifs du bassin d'emploi toulousain. Ce phénomène de périurbanisation est à l'origine de nombreux déplacements quotidiens d'actifs vers la Haute-Garonne.

A l'inverse, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC Cœur d'Astarac en Gascogne présentent toutes deux un ratio emplois/actif élevé. Ce phénomène s'explique de manière différente : pour l'agglomération auscitaine, ce ratio élevé reflète la forte concentration d'emplois liée à son

statut de ville-centre, tandis que pour la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, le ratio élevé est le reflet de la pyramide des âges et de la faible présence d'actifs occupés présents sur ce territoire.

Ratio emplois pour 100 actifs occupés par intercommunalité du SCoT de Gascogne en 2015

Source : INSEE



Un déséquilibre entre l'évolution de l'emploi et l'évolution de la population

Entre les années 1970 et 2000, l'évolution de l'emploi sur le territoire a été corrélée à l'évolution de la population. Depuis 2000, on constate néanmoins un déséquilibre : alors que l'emploi se caractérise par une stabilité de ses

effectifs (+130 emplois entre 2009 et 2014), la population totale et la population active continuent, elles, d'augmenter (respectivement +4 600 habitants et + 1 940 actifs entre 2009 et 2014).

L'analyse croisée de l'évolution démographique et économique par intercommunalité permet de mettre en évidence certaines tendances de fond à l'œuvre sur le territoire :

- Le renforcement de la fonction économique de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne : même si le nombre d'emplois sur la ville-centre diminue (- 300 emplois entre 2009 et 2014), l'agglomération offre 51 emplois pour 100 habitants et présente le ratio le plus élevé et le plus en augmentation depuis 1975.
- La CC Cœur d'Astarac en Gascogne et la CC du Bas Armagnac connaissent, elles aussi, une forte croissance de leur ratio emplois / habitant liée à l'accroissement des emplois sur les communes de Mirande pour la première et Eauze pour la seconde.
- L'effritement de la fonction économique sur les CC Astarac Arros en Gascogne, des Bastides de Lomagne et Val de Gers avec une forte baisse du ratio emplois / habitant sur ces deux intercommunalités. La CC des Bastides de Lomagne présente d'ailleurs, en 2014, le ratio le plus faible du territoire (24 emplois pour 100 habitants).

Evolution du nombre d'emplois pour 100 habitants par intercommunalités du SCoT de Gascogne entre 1975 et 2014

Source : Insee

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	41	46	48	50	52	51
CC Artagnan en Fezensac	35	35	35	33	34	31
CC Astarac Arros en Gascogne	37	37	35	33	28	29
CC des Bastides de Lomagne	33	35	32	30	26	24
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	35	43	40	40	43	43
CC de la Gascogne Toulousaine	30	30	28	26	30	29
CC de la Lomagne Gerçoise	37	35	35	35	37	35
CC de la Ténarèze	38	37	38	37	38	37
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	36	35	33	37	32
CC du Bas Armagnac	32	37	36	35	40	39
CC du Grand Armagnac	39	37	35	37	40	41
CC du Savès	31	36	36	32	30	31
CC Val de Gers	33	32	29	27	24	26

N.B. : Mode de comptage différent entre 1975-1999 (sondage) et 2009-2014 (exploitation complémentaire)



Population active et conditions d'emplois

Ce qu'il faut retenir :

- Une croissance des actifs plus importante que celle des emplois
- Un profil d'actifs relativement modeste qui évolue au profit des professions intermédiaires et des cadres, reflet de la mutation de la structure économique du territoire et de la tertiarisation de l'économie
- Des fragilités socio-économiques liées aux conditions d'emploi et aux niveaux de formation

Chiffres clés

79 400 actifs résidents en 2014, +2.5% depuis 2009

11% de cadres

8 300 demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5 % des actifs

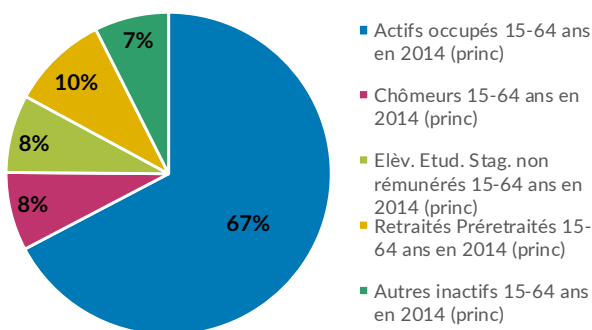
+1 730 demandeurs d'emplois déclarés entre 2009 et 2014

Une population active qui croît plus rapidement que les emplois

La population active du territoire du SCoT de Gascogne représente, en 2014, 79 375 personnes, soit 44% de la population résidente du territoire, tous âges confondus, et 75% de la population en âge de travailler (15-64 ans). Les inactifs représentent 25% des 15-64 ans, dont 10% de retraités et 8% d'étudiants.

Répartition de la population des 15-64 ans en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Parallèlement à l'accroissement des habitants observé sur le territoire entre 2009 et 2014 (+2,5%), la population active a, elle aussi, connu une augmentation importante sur cette même période (+3%). Cette progression du nombre d'actifs sur le territoire est presque exclusivement liée à l'augmentation de la population active observée sur le PETR Pays

Portes de Gascogne, où près de 2 500 actifs supplémentaires sont dénombrés entre 2009 et 2014, reflétant l'attractivité résidentielle, et dans une moindre mesure, économique de cette partie du territoire sous influence métropolitaine.

Il faut noter que l'accroissement du nombre d'actifs résidents sur le territoire (+2 500 actifs entre 2009 et 2014) est plus important que le nombre d'emplois créés pendant cette même période (+1 250 emplois), ces derniers ayant connu un rythme de progression plus modéré. Sur le territoire, la fonction d'accueil résidentiel de la population prend aujourd'hui le pas sur la fonction économique, traduisant ainsi le phénomène de périurbanisation à l'œuvre sur une partie du territoire.

Une évolution générale du profil des actifs

L'analyse des catégories socio-professionnelles montre que le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par un profil d'actifs relativement modeste : les employés et les ouvriers représentent près de la moitié des salariés (47%) tandis que les cadres ne représentent que 11% d'entre eux.

Entre 2009 et 2014, une évolution importante des profils est cependant à noter. Elle se traduit par une forte diminution des ouvriers et des agriculteurs au profit des cadres et des professions intermédiaires. Cette mutation des catégories socio-professionnelles traduit, d'une part, une baisse des effectifs agricoles et, d'autre part, une transformation de l'économie du

territoire qui s'oriente davantage vers les services (services de proximité, action sociale, santé...).

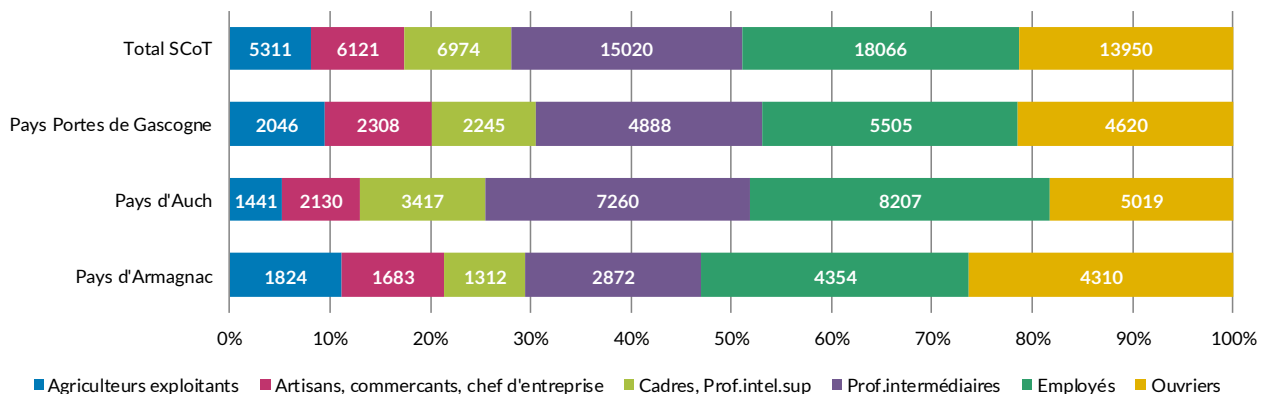
L'analyse du profil socio-économique des habitants montre cependant des différences notables au sein du territoire.

Même si le PETR Pays d'Armagnac suit les mêmes tendances que celles observées à l'échelle du territoire (diminution des ouvriers et des agriculteurs), il se distingue néanmoins des autres PETR par un profil de population active

regroupant une proportion encore importante d'agriculteurs (11% contre 8% à l'échelle du SCoT de Gascogne) et d'ouvriers (26% contre 21%). A l'inverse, en lien avec les fonctions de centralité que la ville d'Auch regroupe, le PETR Pays d'Auch se caractérise, lui, par une présence importante des professions intermédiaires et concentre la proportion de cadres la plus importante du territoire (13%). Celle-ci est d'ailleurs en augmentation sur la période 2009-2014 (+2 points).

Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Un chômage peu élevé mais qui s'accroît

L'indice de chômage ressenti, au sens du recensement INSEE, correspond au nombre de personnes se déclarant au chômage, rapporté à la population active. Le taux de chômage officiel n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi.

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, la population active regroupe, en 2014, 8 300 demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5% des actifs, ce qui place le territoire dans une situation nettement plus favorable que celle de la région Occitanie où l'on observe un taux de chômage de 15,2%, ou même de l'échelle nationale où ce sont 14% d'actifs au chômage qui sont dénombrés.

Toutefois, alors que l'on observe une augmentation du nombre d'emplois sur le territoire (+1 250 emplois depuis 2009), celui-ci se caractérise aussi par une forte évolution du nombre de personnes en recherche d'emploi : +2 points, soit +1 730 personnes entre 2009 et 2014.

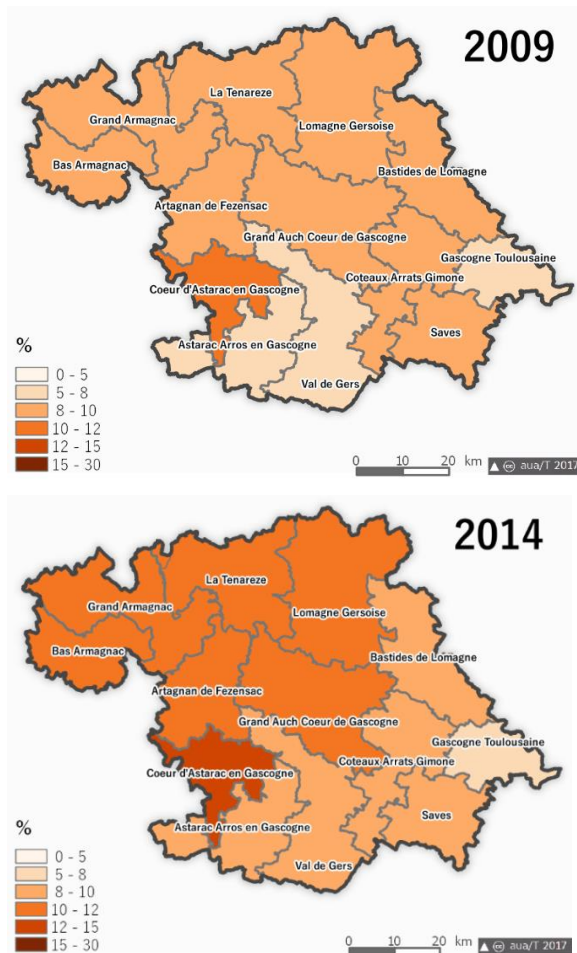
L'analyse de l'évolution du chômage sur le territoire montre que cette forte augmentation n'impacte pas tous les secteurs de la même manière.

Avec une proportion de chômeurs de 14,1% en 2014 et une forte croissance de ces derniers depuis 2009 (+ 3 points), la CC Cœur d'Astarac en Gascogne se démarque par une problématique du chômage particulièrement prégnante. Les secteurs centre et Nord-Ouest apparaissent également très concernés, notamment la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, qui, avec un niveau de chômage de 12% en 2014, a connu une évolution importante des demandeurs d'emploi (+2,8 points depuis 2009).

A l'inverse, le sud et l'est du territoire apparaissent plus épargnés avec un niveau de chômage plus faible et surtout un accroissement plus modéré des demandeurs d'emplois depuis 2009. La CC de la Gascogne Toulousaine semble particulièrement préservée avec une faible proportion de chômeurs (7,9%) et une très faible augmentation de ces derniers sur la période 2009-2014 (+0,6 points).

Indice de chômage ressenti par intercommunalité du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Des conditions d'emploi sources de fragilités

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par un emploi non salarié important par rapport à la moyenne régionale (22% des actifs non-salariés sur le territoire contre 17% en Occitanie). Reflet du tissu économique où l'agriculture et l'artisanat sont encore très présents, les actifs indépendants sont effectivement relativement nombreux sur le territoire (cf. partie sur les caractéristiques du tissu économique : 74% d'établissements n'ont pas de salarié).

Parmi les actifs salariés, 85% d'entre eux ont un emploi stable (Contrats à Durée Indéterminée) et 10% sont en Contrats à Durée Déterminée.

L'analyse infra-territoriale des conditions d'emploi montre que l'Armagnac se distingue des autres territoires du SCoT avec une fragilité économique plus marquée. La proportion d'actifs en contrats à durée déterminée est plus importante sur cette partie du territoire que sur le

reste du territoire (14% de CDD contre 10%). Ces spécificités peuvent s'expliquer par la prégnance encore forte de l'activité viticole sur le PETR Pays d'Armagnac qui se traduit par un nombre important de chefs d'exploitation non-salariés et de nombreux emplois saisonniers.

Un niveau de formation de la population relativement faible

Du point de vue du niveau de formation, le territoire du SCoT de Gascogne regroupe une proportion importante de personnes sorties du système scolaire sans diplôme. Ce constat constitue le corollaire d'une structure de population vieillissante.

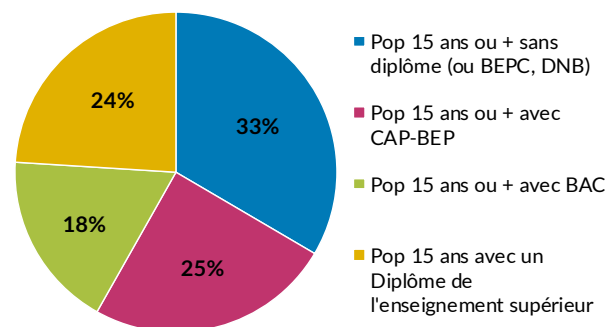
En effet, 58% des personnes de plus de 15 ans non scolarisées sur le territoire sont sans diplôme (brevet des collèges...) ou avec une faible qualification (Certificat d'Aptitude Professionnelle ou Brevet d'Etudes Professionnelles).

A l'inverse, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont, elles, peu représentées sur le territoire (24%).

Comme pour le profil socio-économique de la population active, avec un niveau de formation peu élevé, le PETR Pays d'Armagnac se distingue particulièrement. Il regroupe en effet une proportion importante de personnes sans diplôme (39%) et une faible proportion de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (19%).

Niveau de formation des personnes ayant fini leurs études, sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, 2014





Dynamiques sociales

Ce qu'il faut retenir :

Une diversité de situations sociales :

- Des signes de fragilité sociale sur les espaces situés au nord et à l'ouest du territoire
- Des espaces sous influence toulousaine plutôt épargnés par les difficultés sociales
- Des inégalités de revenus importantes dans la ville-centre liées à l'importance du parc locatif et à la présence des fonctions de centralité.

Chiffres clés

19 756 € de revenu médian

14% de ménages pauvres

64% des revenus issus des salaires

Un niveau de vie relativement favorable par rapport au contexte régional

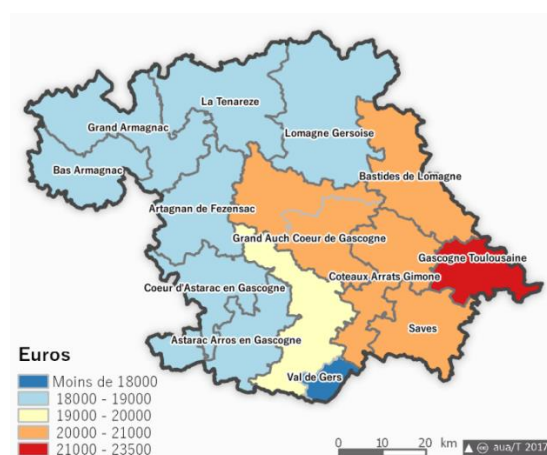
Le SCoT de Gascogne présente un revenu médian de 19 756 €, supérieur de 300 € au niveau régional.

A l'échelle du territoire, les revenus médians des ménages diminuent d'Est en Ouest.

Le niveau de vie de la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît particulièrement élevé (revenu médian de 23 500 €) par rapport au reste du territoire, et notamment aux secteurs Nord et Ouest (environ 18 000 €).

Revenus médians par intercommunalité du SCoT de Gascogne en 2014

Source : Filosofi 2014



Les écarts de revenus entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés sont également moins inégalitaires sur le territoire du SCoT de Gascogne que sur d'autres territoires. En effet, les revenus des 10% les plus riches sont 3,2 fois plus élevés que ceux des 10% les plus pauvres, alors qu'à l'échelle de la région Occitanie et de la France ce rapport est de 6,2.

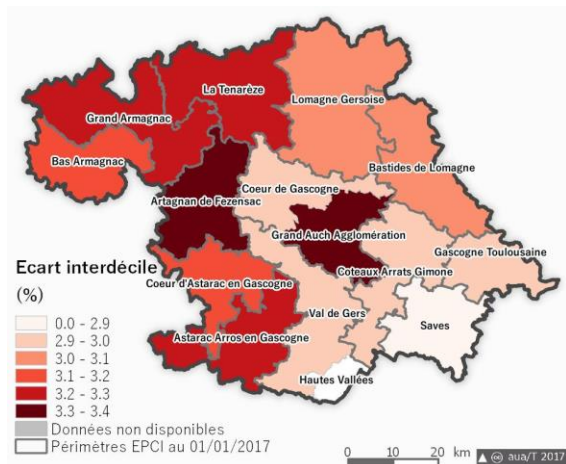
Cette comparaison avec la région Occitanie, a priori favorable au territoire gersois, est toutefois à relativiser du fait du niveau de pauvreté important de la région (une des plus pauvres de France) et des écarts de revenus très forts entre les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, la CC du Savès se révèle la plus égalitaire en matière de revenus, tandis que la CC d'Artagnan en Fezensac et la CA Grand Auch Cœur de Gascogne se caractérisent par des écarts de revenus importants.

A l'échelle communale, c'est dans la ville d'Auch que l'on observe les écarts de revenus les plus forts (3,6). En effet, les populations les plus pauvres cohabitent avec les ménages les plus riches du territoire. Cela s'explique, d'une part, par la présence d'un parc locatif social important (2 170 logements sociaux) et d'autre part, par la présence des fonctions de centralité liées au rôle de ville-centre qui attirent des catégories socio-professionnelles plus aisées.

Ecart de revenus par intercommunalité du SCoT de Gascogne en 2014

Source : Filosofi 2014



Une pauvreté plus forte dans les territoires ruraux

La pauvreté sur le territoire du SCoT de Gascogne est bien moindre que celle observée en Occitanie (14% pour le SCoT contre 17,2% pour la région).

Elle touche particulièrement les personnes âgées, et de manière très forte les plus de 75 ans, mettant en évidence un enjeu fort lié à la précarité et à la prise en charge de la dépendance.

Les centralités et les zones les plus densément peuplées du territoire ne sont pas forcément celles où le niveau de vie est le plus faible. Les ménages les plus exposés à la précarité se trouvent principalement dans les secteurs ruraux où l'accès à l'emploi, aux transports, et aux services publics est rendu difficile.

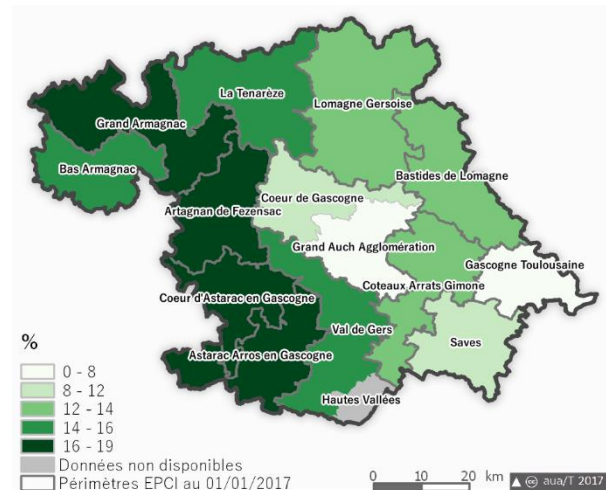
L'analyse du niveau de vie au sein des différentes intercommunalités montre des disparités importantes, qui mettent en lumière une dichotomie territoriale Est/Ouest.

La frange ouest du territoire (notamment les CC d'Artagnan en Fezensac, de la Ténarèze, du Grand Armagnac, et Cœur d'Astarac en Gascogne) se caractérise par une population particulièrement modeste et précaire avec un taux de pauvreté supérieur à 18%. Sur cette partie du territoire, les communes de Condom et d'Eauze sont particulièrement concernées par les fragilités sociales (respectivement 20,3% et 18,7% de taux de pauvreté).

A l'inverse, la frange sud-est du territoire, en forte croissance démographique du fait de l'influence toulousaine, apparaît plutôt favorisée, avec des ménages aisés et un taux de pauvreté inférieur à 10%. Les communes de L'Isle-Jourdain et Samatan accueillent peu de ménages précaires.

Taux de pauvreté par intercommunalité du SCoT de Gascogne en 2014

Source : Filosofi 2014



Une proportion importante de revenus issus des retraites et des prestations sociales

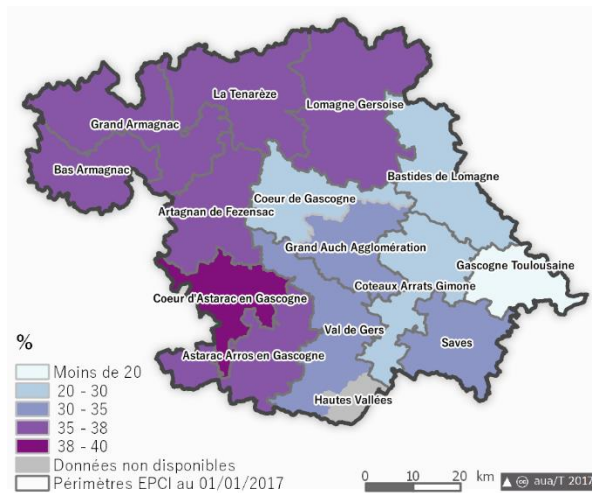
Les revenus des ménages du territoire du SCoT de Gascogne sont majoritairement issus des salaires, mais dans une moindre mesure qu'à l'échelle régionale (64% contre 68%). En effet, de manière concomitante à la proportion importante des plus de 60 ans présente sur le territoire, les ressources issues des retraites constituent une part conséquente des revenus.

Ce constat apparaît particulièrement marqué sur les franges nord et ouest du territoire, notamment sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, où le vieillissement de la population est plus prononcé, avec une part des revenus issus des pensions et des retraites supérieures à 35%.

A l'inverse, la frange sud-est du territoire se caractérise, elle, par une part importante de revenus issue de l'activité : 78% pour la CC du Savès, et 84% pour la CC de la Gascogne Toulousaine.

Part des pensions et retraites dans les revenus des ménages sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Filosofi 2014



A l'échelle du département du Gers, selon les données issues de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires (428 € en 2016) est légèrement inférieur à la moyenne régionale (437 €) et à la moyenne nationale (435 €).

Les prestations sociales perçues par les ménages (prestations familiales, minimas sociaux, prestations logement) constituent une part significative des ressources, principalement dans les communes d'Auch, Fleurance, Condom, Mirande et Vic-Fezensac. Ce sont précisément ces communes qui présentent les taux de pauvreté le plus important.

Il faut noter que le département du Gers se distingue par une forte proportion d'allocataires isolés et une proportion importante de bénéficiaires du minimum vieillesse: ils représentent 4,5 personnes pour 100 habitants de 60 ans et plus, alors qu'à l'échelle nationale ce ratio est de 3,5 bénéficiaires pour 100 habitants de 60 ans et plus.

Tableau de synthèse des principaux indicateurs sociodémographiques liés au niveau de vie sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Filosofi 2014, INSEE 2014

	PETR Pays d'Auch	PETR Pays Porte de Gascogne	PETR Pays d'Armagnac	SCoT de Gascogne	Région Occitanie
Taux de pauvreté	14,8%	11,2%	18%	14,6%	17,2%
Niveau de vie médian	19 745 €	20 690 €	18 382€	19 756 €	19 457 €
Part des chômeurs déclarés	11,5%	9,3%	10,9%	10,5%	15,2%
Part des ménages dont la CSP est « employé » ou « ouvrier »	48%	47%	53%	49%	49,7%

N.B. : CSP = Catégorie Socio-Professionnelle



Enjeux en matière de dynamiques socio-économiques

Diversification des emplois

Fixer les actifs sur le territoire

Promouvoir le développement des fonctions métropolitaines

Attirer de nouveaux habitants

Confortement des pôles d'emplois du territoire

Renforcer le rayonnement économique des pôles d'emplois sur leur bassin de vie

Limiter l'éloignement entre lieux d'habitation et lieux d'emploi

Fixer l'emploi, les actifs, les habitants sur le territoire et en attirer de nouveaux

Maintenir le ratio emploi / habitant

Maintien des emplois et développement de l'économie présente en dehors des polarités

Offrir des emplois et maintenir les populations dans les secteurs ruraux

Promotion de la mixité sociale sur l'ensemble du territoire

Lutter contre la spécialisation sociale des territoires et limiter les déséquilibres territoriaux

Prendre en compte les faibles revenus d'une partie de la population

2.3 Habitat

Caractéristiques et évolutions du parc existant



Ce qu'il faut retenir

- Une augmentation inégale des résidences principales due à l'arrivée de nouvelles populations, essentiellement sur la partie est du territoire, et au desserrement des ménages
- Une croissance forte des logements vacants sur la période récente, avec des problématiques plus marquées auprès de certains chefs-lieux de canton et de leur centre-bourg
- Une prédominance de grands logements anciens et de propriétaires occupants
- Un parc locatif limité et concentré au sein de certains bourgs-centres et centres-villes.

Chiffres clés

Près de **100 000** logements

Plus de **80%** de logements individuels

80 000 résidences principales

1 logement sur 3 datant d'avant 1946

Plus de **10 000** logements vacants (+15,6% de vacance entre 2009 et 2014)

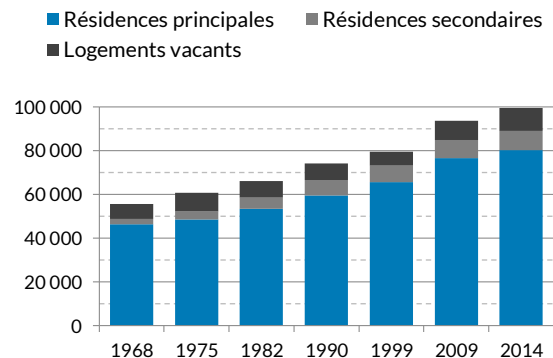
Près de **23 000** logements locatifs

Une évolution différenciée du parc de logements

Le territoire du SCoT de Gascogne comptabilise au total près de 100 000 logements en 2014. 81% de ces derniers sont occupés à titre de résidence principale, soit un peu plus de 80 000 logements⁷⁶. Si cette proportion s'avère légèrement inférieure à celle affichée à l'échelle régionale (83,5% de résidences principales), la différence semble pouvoir en partie s'expliquer par le poids des logements vacants sur le territoire qui est de 2 points supérieur à la moyenne régionale.

Evolution des logements depuis 1968 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 1968-2014



⁷⁶ Le détail des caractéristiques du parc de logement du SCoT de Gascogne est donné en annexe, par intercommunalité et PETR.

Sur la période longue, la croissance la plus importante semble s'être amorcée à partir de la fin des années 1990 (+1,5% de croissance annuelle entre 1999 et 2009), moment qui correspond aux regains de croissance démographique enregistrés sur le territoire.

Sur la période récente, entre 2009 et 2014, le développement du parc apparaît moins important, avec un rythme de croissance annuelle s'établissant à 1,16%. Plus du quart de cette croissance est cependant dû à l'accroissement du

parc vacant qui semble en particulier appuyé sur les PETR Pays d'Auch et d'Armagnac. A contrario, le PETR Pays Portes de Gascogne présente une forte dynamique en termes d'accroissement du parc de résidences principales. A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, 3 nouvelles résidences principales sur 5 ont ainsi été réalisées sur le PETR Pays Portes de Gascogne entre 2009 et 2014, ce qui tend à confirmer la dynamique démographique et l'attractivité résidentielle qui marquent cette partie du territoire.

Parc de logements du territoire du SCoT de Gascogne

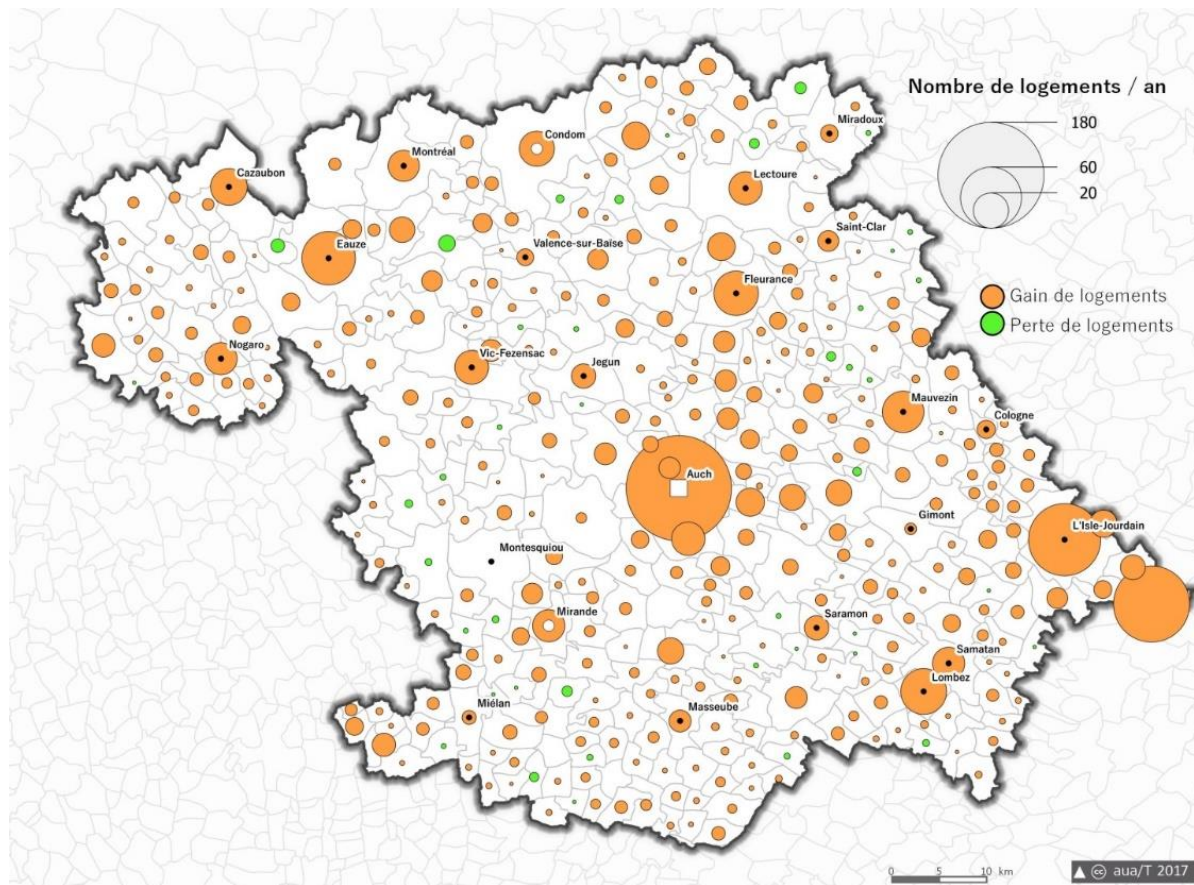
Source : INSEE 2014

	Nombre de logements								
	PETR Pays d'Armagnac			PETR Pays d'Auch			PETR Pays Portes de Gascogne		
	2009	2014	Evol. 2009-2014	2009	2014	Evol. 2009-2014	2009	2014	Evol. 2009-2014
Résidences principales	20 022 (75,7%)	20 526 (73,8%)	+2,5%	28 647 (85,7%)	29 677 (83,8%)	+4,5%	27 784 (82,4%)	29 893 (82,9%)	+7,1%
Logements vacants	2 626 (9,9%)	3 271 (11,8%)	+19,6%	2 824 (8,5%)	3 610 (10,2%)	+21,8%	3 272 (9,3%)	3 450 (9,6%)	+5,2%
Résidences secondaires	3 795 (14,4%)	4 020 (14,5%)	+5,6%	1 938 (5,8%)	2 144 (6,1%)	+9,6%	2 651 (7,7%)	2 735 (7,6%)	+3,1%
Ensemble des logements	26 443	27 817	+4,9%	33 409	35 428	+5,8%	33 707	36 077	+6,6%
Nombre d'habitants	43 978	43 794	-0,4%	63 498	63 951	+0,7%	66 570	70 924	+6,1%

	Nombre de logements			
	SCoT de Gascogne			Région Occitanie
	2009	2014	Evol. 2009-2014	Evol. 2009-2014
Résidences principales	76 456 (81,7%)	80 096 (80,6%)	+4,5%	+6,5%
Logements vacants	8 722 (9,3%)	10 331 (10,4%)	+15,6%	+15,4%
Résidences secondaires	8 834 (9%)	8 899 (8,9%)	+5,8%	+4,6%
Ensemble des logements	93 559	99 322	+5,8%	+6,9%
Nombre d'habitants	174 046	178 669	+2,6	+4,7%

Evolution du parc de logements entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



La croissance des résidences principales s'explique ainsi à la fois par la croissance démographique et par le desserrement des ménages. En combinant la moyenne de 2,2 personnes par ménage en 2014 aux quelques 4 800 nouveaux habitants enregistrés sur le territoire entre 2009 et 2014, il est possible d'induire que la hausse de la population a entraîné la production d'un peu plus de 2 200 résidences principales supplémentaires, soit 39% de la production. Cette proportion s'avère nettement inférieure à celle de l'Occitanie où 1 logement sur 2 a été produit pour accueillir de nouveaux habitants.

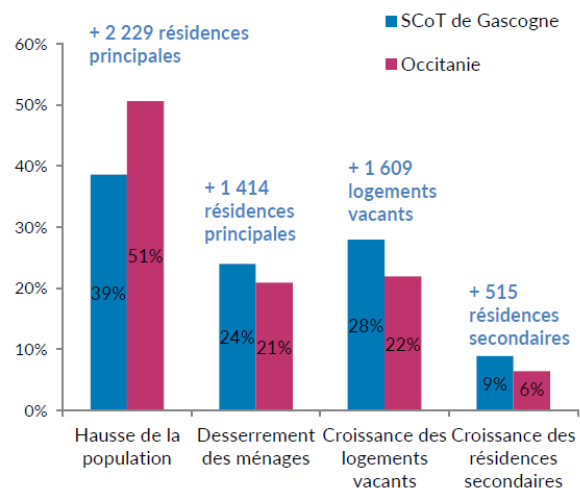
La part restante, qui correspond à un peu plus de 1 400 résidences principales, apparaît, quant à elle, induite par le desserrement des ménages, phénomène qui explique donc près du quart de la croissance en logements sur le territoire (contre 21% à l'échelle de l'Occitanie et 28% à l'échelle nationale).

Un peu plus du quart de la hausse totale est en outre dû à la vacance, ce qui représente une proportion supérieure de plus de 6 points à la moyenne régionale. La contribution des

résidences secondaires apparaît enfin relativement marginale même si elle est en proportion plus importante qu'à l'échelle de l'Occitanie.

Facteurs contribuant à la croissance des logements entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP2009-2014

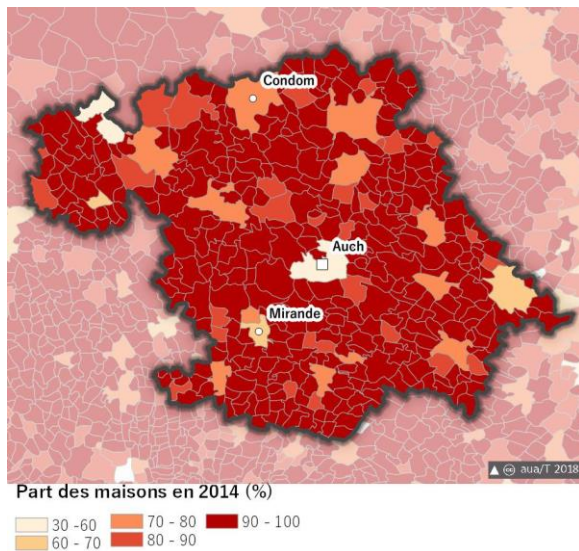


Un parc de grands logements en maisons individuelles, plutôt ancien

Le parc de logements apparaît largement dominé par les maisons individuelles qui constituent 83% du parc total en 2013, soit 80 000 logements environ. Sur une large partie du territoire correspondant aux communes les plus rurales, ce type d'habitat représente entre 90% et 100% de leur parc respectif.

Proportion des maisons par commune en 2013 sur le territoire du SCoT de Gascogne

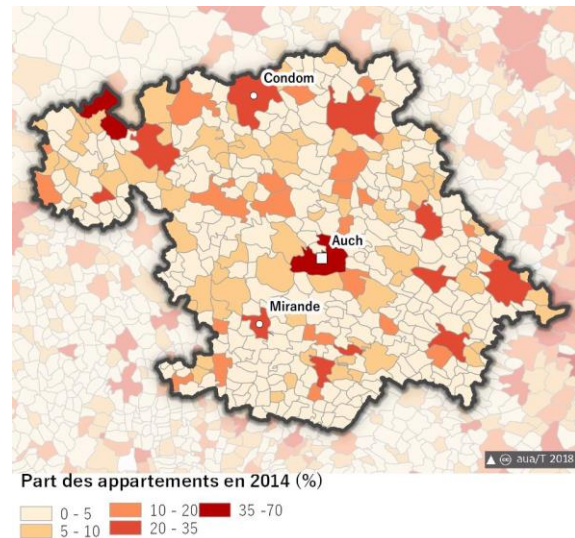
Source : INSEE, RP 2013



Le parc collectif apparaît comparativement restreint, représentant un peu plus de 18 000 logements dont environ 40% recensés sur la seule commune d'Auch. Les proportions les plus importantes d'appartements par commune s'observent à Cazaubon (67,5% de ses logements en 2013) et sur la préfecture gersoise (54% de ses logements en 2013). Pour la première, cette forte présence du collectif semble avant tout s'expliquer par son statut de ville thermale et touristique majoritairement composée d'appartements meublés. Pour la seconde, cette proportion majoritaire illustre son statut de principale polarité urbaine du territoire.

Proportion des appartements par commune en 2013 sur le territoire du SCoT de Gascogne

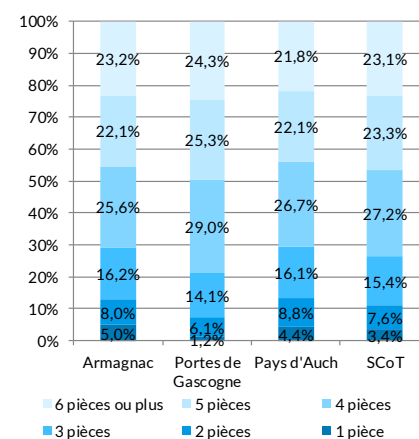
Source : INSEE, RP 2013



En lien avec ce constat d'une typologie de logements largement dominée par l'individuel, près de la moitié des logements du territoire sont constitués d'au moins 5 pièces. Cette forte proportion de grands logements peut interroger au regard des évolutions démographiques qui donnent à voir un vieillissement important de la population, un accroissement de la part des personnes vivant seules ainsi qu'un desserrement continu de la taille moyenne des ménages. Ce potentiel décalage entre l'offre d'habitat et les profils des ménages s'observe plus particulièrement sur le PETR Pays d'Armagnac qui présente près de 80% de logements composés de 4 pièces ou plus alors que la taille moyenne de ses ménages est la plus faible du territoire.

Le parc de logements selon le nombre de pièces sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014

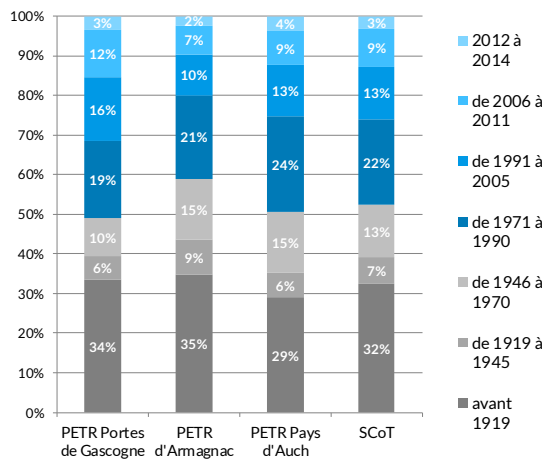


Le parc de logements apparaît, dans sa globalité, ancien. Sur le territoire, on recense ainsi 39% de logements datant d'avant 1946 et 52% d'avant 1971 contre respectivement 25% et 42% à l'échelle régionale. Ces données rapprochent le territoire du SCoT de Gascogne d'autres départements limitrophes à dominante rurale tels que le Lot-et-Garonne où 35% du parc date d'avant 1946.

Des disparités importantes sont en revanche visibles selon les PETR. Le PETR Pays d'Armagnac regroupe ainsi une part plus importante de logements anciens avec environ 44% d'entre eux construits avant 1946. Le Pays d'Auch se distingue, quant à lui, par des constructions plus importantes réalisées durant les années 1970 et 1980. Conformément aux données relatives à l'évolution démographique, les logements apparaissent plus récents sur le PETR Pays Portes de Gascogne où près d'un logement sur trois est achevé depuis les années 1990.

Ancienneté du parc de logement en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



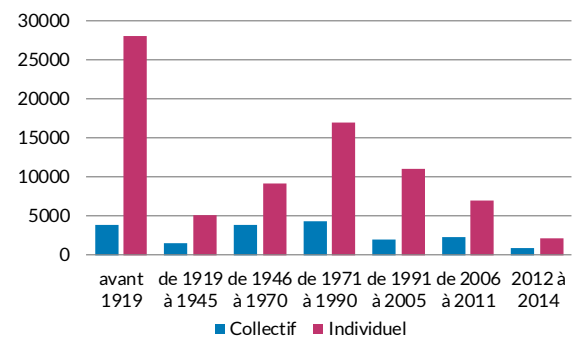
L'ancienneté du parc apparaît en outre contrastée selon qu'il relève du logement individuel ou collectif. Ainsi, plus d'une maison sur 3 au sein du territoire date d'avant 1919 contre à peine plus d'un logement collectif sur 5.

En termes de répartition territoriale, le quart de ces maisons anciennes construites avant 1919 sont recensées sur les deux intercommunalités de la Lomagne Gersoise et de la Ténarèze, territoires où l'habitat ancien est à la fois présent au sein des bourgs-centres comme Condom ou Lectoure ainsi qu'au sein des secteurs ruraux plus isolés.

Le parc collectif est, quant à lui, plus récent avec une période de réalisation particulièrement importante de 1946 à 1970 (30% des logements réalisés sur ce cycle). Cette période symbolise notamment l'émergence du parc social et en particulier la naissance du quartier Grand Garros à Auch au cours des années 1960. Les périodes les plus récentes, de 2006 à 2014, présentent également une part non négligeable de logements collectifs puisque plus du quart de la production totale de logements sur ces années est attribuable à cette typologie d'habitat.

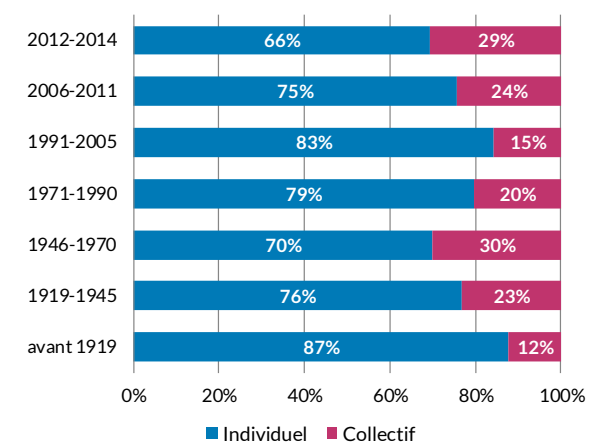
Ancienneté du parc selon le type d'habitat sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



Poids de l'individuel et du collectif par période de réalisation des logements sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



La question de l'ancienneté du logement apparaît en outre comme un facteur déterminant dans l'estimation des performances énergétiques et thermiques du parc. Avec 61,5% des logements datant d'avant 1975, date de la première réglementation thermique, le territoire présente un nombre potentiellement important de logements énergivores et susceptibles d'abriter des situations de précarité énergétique.

Un poids important des logements vacants et des résidences secondaires

Une vacance multiforme, représentée plus fortement dans l'habitat ancien et les centres-bourgs

Un peu plus d'un logement sur 10 est vacant sur le territoire du SCoT de Gascogne, ce qui représente notamment une proportion plus importante qu'aux échelles nationale ou régionale avec des taux de vacance respectifs de 7,9% et 8,3%. Ce résultat se rapproche en revanche d'autres départements ruraux limitrophes tels que les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

Taux de vacance comparés

Source : INSEE, RP 2014

SCoT de Gascogne	10,4%
Lot-et-Garonne	11%
Tarn-et-Garonne	9,7%
Hautes Pyrénées	9,6%
Landes	7,7%
Haute-Garonne	7,3%

La proportion de logements vacants varie fortement selon les territoires considérés. Ainsi, le PETER Pays d'Armagnac apparaît comme l'espace le plus touché par ce phénomène avec près de 12% de vacance en 2014 contre 10,2% pour le PETER Pays d'Auch et 9,5% pour le PETER Pays Portes de Gascogne.

Au sein même de ces PETER, des contrastes forts sont visibles. En ce qui concerne le PETER Pays d'Armagnac, ce sont les CC de la Ténarèze et d'Artagnan en Fezensac qui enregistrent les taux de vacance les plus importants (plus de 13% chacune) tandis que celles du Bas Armagnac et du Grand Armagnac affichent des niveaux d'environ 10,5%.

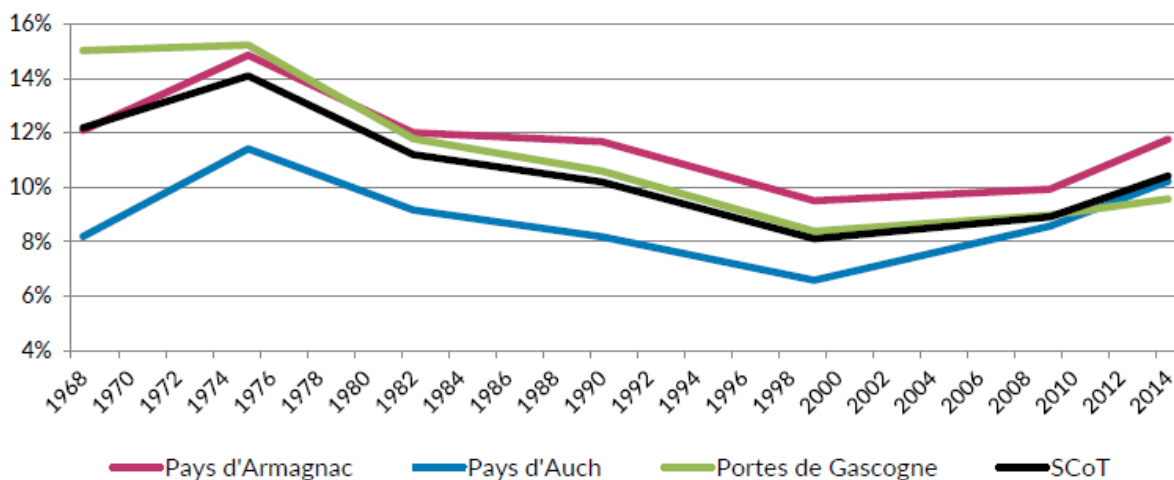
Au sein du PETER Pays d'Auch, les taux de vacance varient de 12,2% au sein de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne à 6,8% sur la CC Astarac Arros en Gascogne en passant par 11% pour la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

La situation du PETER Pays Portes de Gascogne apparaît également très contrastée avec un niveau de vacance qui varie de 12,2% pour la CC de la Lomagne Gersoise à 5,6% seulement pour la CC de la Gascogne Toulousaine.

En l'espace de 5 ans, de 2009 à 2014, le taux de vacance enregistré sur le territoire du SCoT de Gascogne s'est accru de près de 16%, ce qui représente plus de 1 600 logements supplémentaires intégrés dans cette catégorie. Sur le long terme, l'accroissement de la vacance, tous PETER confondus, apparaît continu depuis la fin des années 1990 après une longue période de diminution amorcée depuis le milieu des années 1970.

Evolution du taux de vacance par PETER du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 1969 à 2014



Les bourgs-centres ou chefs-lieux de canton apparaissent particulièrement touchés par l'accroissement du phénomène, avec certaines communes qui ont vu croître de façon préoccupante leur taux de vacance sur la dernière période intercensitaire (2009-2014) : +37% à Vic-Fezensac, +31% à Fleurance, +26% à Mirande, +19% à Nogaro, +18,4% à Condom etc. La préfecture gersoise a également connu une hausse de 21,6% de sa vacance sur la période. Au sein de ces communes, les centres-bourgs apparaissent comme les espaces urbains les plus touchés par le phénomène. S'y conjuguent en effet de nombreux facteurs propices à son apparition : ancienneté du bâti, problématiques de dégradation, coûts de rénovation et de mise aux normes conséquents, etc.

Il peut sembler paradoxal que cette augmentation globale des logements vacants depuis une vingtaine d'années survienne de façon conjointe à la reprise démographique enregistrée sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le parc vacant n'apparaît pas sollicité afin de répondre aux demandes des nouveaux arrivants. En outre, l'offre nouvelle, le plus souvent périphérique,

peut également concourir à une dynamique de départ des centres anciens en direction des nouveaux quartiers et contribuer à leur dévitalisation progressive.

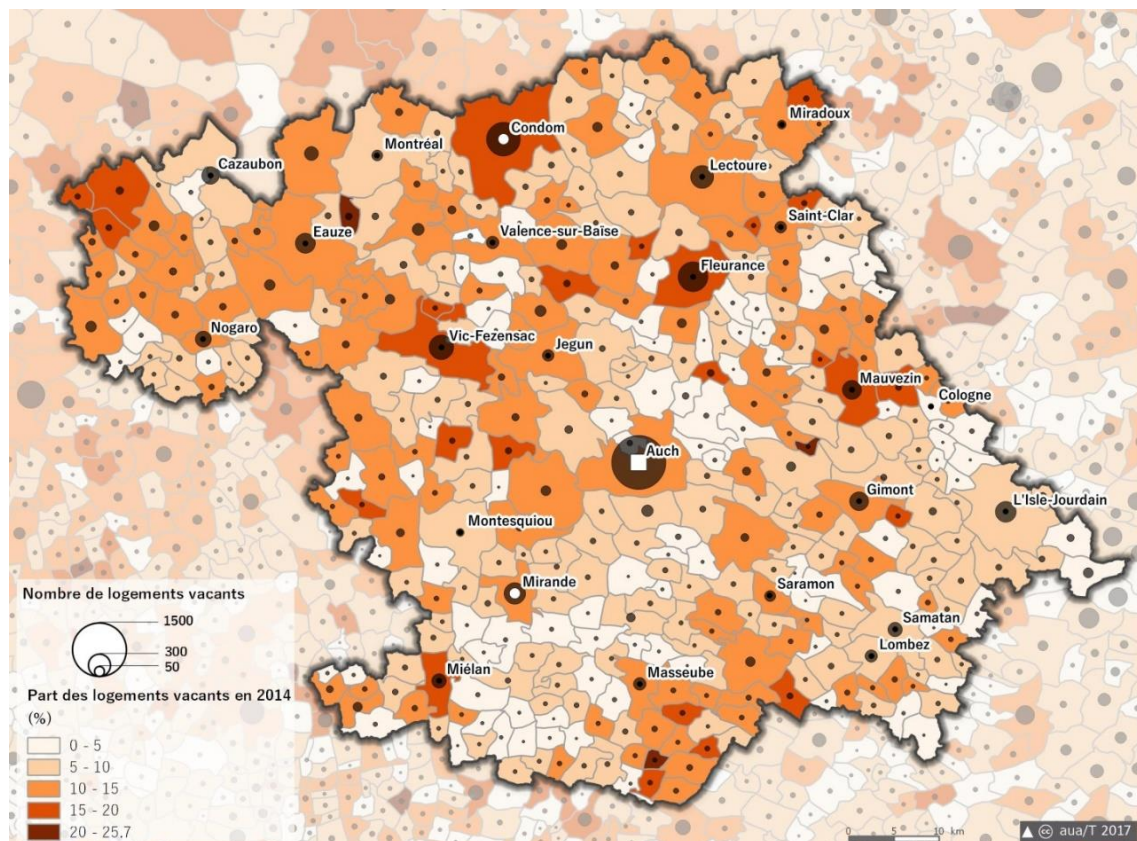
La vacance au sein des 10 communes les plus peuplées du SCoT de Gascogne en 2009 et 2014

Source : INSEE, RP2014

	Nombre de logements vacants		Parc communal vacant (%)	
	2014	2009	2014	2009
Auch	1 688	1322	12,6%	10,4%
L'Isle-Jourdain	269	386	6,7%	10,6%
Condom	698	569	16,7%	14,9%
Gimont	222	199	14,4%	13,3%
Fleurance	550	379	15,4%	10,9%
Lectoure	328	354	14,6%	16,2%
Eauze	251	235	10,7%	10,9%
Mirande	288	212	13,4%	10,2%
Vic-Fezensac	378	234	17,3%	11,4%
Fontenilles	55	48	2,8%	3,2%

Répartition des logements vacants par commune du SCoT de Gascogne en 2013

Source : INSEE, RP 2013



Les motifs de vacance ainsi que ses caractéristiques territoriales sont pluriels :

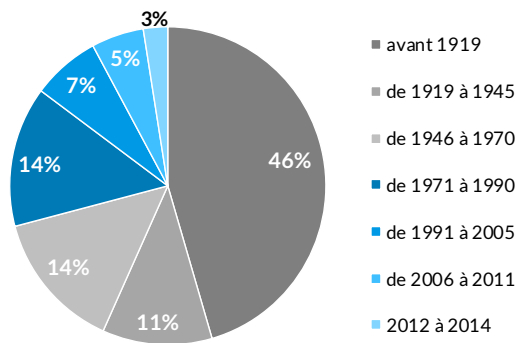
vacance de centre-bourg, périurbaine ou rurale, zones de déprise démographique, biens

volontairement laissés hors-marché, offre ne correspondant plus aux attentes résidentielles (taille, vétusté, situation, etc.).

Les logements vacants présentent une proportion plus forte d'habitat ancien que le parc de logements dans sa globalité (près de la moitié des logements de cette catégorie datent d'avant 1919 contre 32% des logements au total).

Ancienneté du parc vacant sur le territoire du SCoT de Gascogne

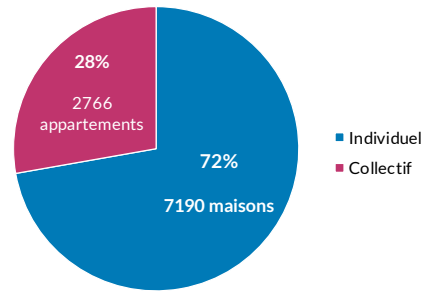
Source : INSEE, RP 2014



Si la majorité des logements vacants sur le territoire sont des maisons, la part du collectif y apparaît plus importante qu'au sein du parc dans sa globalité : 28% des logements vacants appartiennent ainsi au parc collectif contre 19% des logements au total. Ce facteur vient souligner l'idée selon laquelle une facette importante de la vacance imprègne les territoires les plus urbains du SCoT. Les 10 communes les plus peuplées du territoire regroupent ainsi près de la moitié des logements vacants.

Parc vacant selon la typologie du logement sur le territoire du SCoT de Gascogne

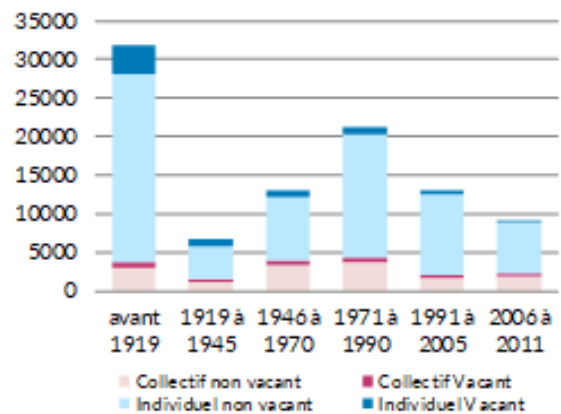
Source : INSEE, RP 2014



En croisant la vacance avec les dates de construction des logements et leur typologie, différents enseignements permettent d'affiner les caractéristiques de cette problématique sur le territoire. L'hypothèse d'une désertification au sein des centres-bourgs et de leur cœur urbain apparaît ici renforcée à travers un niveau de vacance qui atteint près d'un logement collectif sur trois pour ceux datant d'avant 1945. Les niveaux de vacance sont également relativement importants auprès de l'individuel des années 1919-1945 ainsi qu'auprès du collectif des années 1946-1970. En volume, ce sont toutefois les maisons individuelles datant d'avant 1919 qui pèsent le plus et représentent au total plus d'un logement vacant sur trois. A contrario, le parc individuel récent apparaît très peu vacant, signe de l'attractivité résidentielle forte auprès de ce dernier.

Vacance selon la période de construction et la typologie des logements sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



Vacance selon la période de construction et la typologie des logements sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014

	Log individuels	Log individuels vacants (volume et% du parc individuel sur la période)	Log collectifs	Log collectifs vacants (volume et% du parc collectif sur la période)
Avant 1919	24 293	3 748 (15,4%)	2 969	910 (30,6%)
1919 - 1945	4 348	779 (17,9%)	1 175	378 (32,1%)
1946 - 1970	8 262	911 (11%)	3 370	549 (16,3%)
1971 - 1990	15 978	974 (6%)	3 864	480 (12,4%)
1991 - 2005	10 503	497 (4,7%)	1 834	206 (11,2%)
2006 - 2011	6 726	281 (4,2%)	2 018	243 (12%)

Les résidences secondaires : entre attractivité touristique et situations de vacance partielle

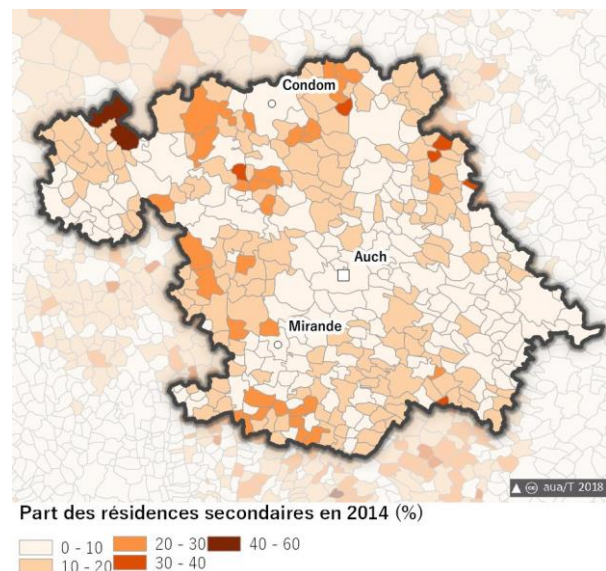
Le territoire du SCoT de Gascogne comptabilise près de 9 000 résidences secondaires, soit 9% de son parc total de logements.

La répartition de ces dernières est particulièrement concentrée sur un quart nord-ouest du territoire. Le PETR Pays d'Armagnac recense ainsi la moitié de ces logements, en lien avec son activité importante de thermalisme, notamment au sein de la commune de Cazaubon qui concentre à elle seule 16% des résidences secondaires du territoire. L'attractivité touristique s'illustre également à travers la présence saisonnière de ménages étrangers, en particuliers britanniques, qui investissent et rénovent notamment d'anciens corps de ferme faisant office de résidences secondaires.

Un autre élément d'interprétation quant à la présence et à la répartition des résidences secondaires peut enfin rapprocher certains cas enregistrés à des situations de vacance partielle : maisons de famille peu ou plus occupées, en indivision suite à un héritage etc.

Proportion des résidences secondaires par commune du SCoT de Gascogne en 2013

Source : INSEE, RP2013

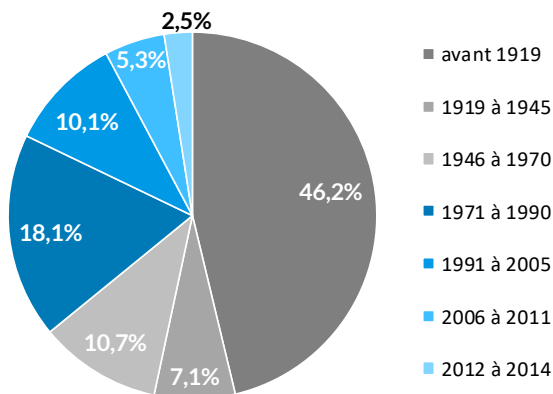


A l'image du parc vacant, les résidences secondaires apparaissent anciennes avec près de la moitié de ces logements datant d'avant 1919.

En recoupant avec les données concernant le parc vacant, il s'avère ainsi qu'un logement sur 4 datant d'avant 1946 apparaît soit vacant, soit partiellement occupé à titre de résidence secondaire ou de logement occasionnel.

Ancienneté du parc de résidences secondaires et logements occasionnels au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



Une majorité de propriétaires occupants

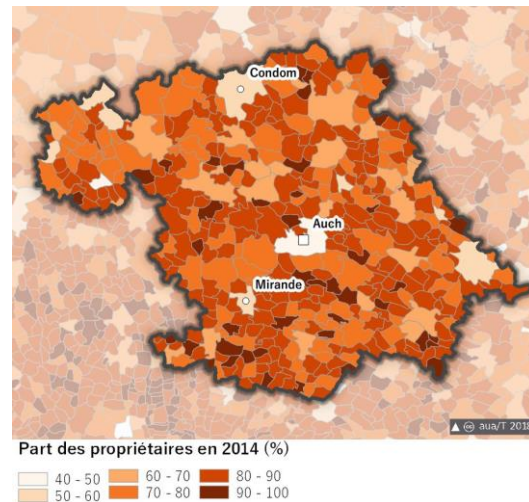
Le territoire du SCoT de Gascogne recense, en 2014, près de 55 000 résidences principales occupées par leurs propriétaires, soit un peu plus de 68% du total. 29% des résidences principales sont occupées par des locataires et 3% par des personnes logées gratuitement. La proportion de propriétaires apparaît ainsi très importante, notamment en comparaison de l'échelle régionale où ceux-ci représentent 59,5% des résidences principales⁷⁷.

La prédominance du statut de propriétaire reflète le caractère majoritairement rural du territoire. Les données recensées sur ce critère le rapprochent d'ailleurs d'autres départements ruraux d'Occitanie tels que l'Ariège (66% de propriétaires), le Lot (69,5%) ou encore l'Aveyron (69,7%).

En termes de répartition interne au territoire, les proportions de propriétaires les plus importantes ressortent au sein des communes les plus excentrées des principales zones urbaines avec des taux compris entre 70% et 90% de propriétaires.

Proportion de propriétaires par commune au sein du territoire du SCoT de Gascogne

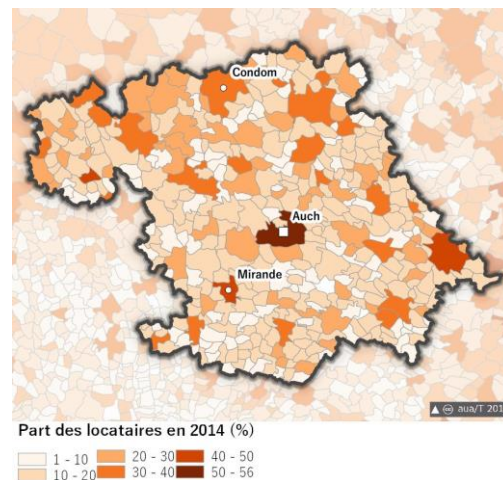
Source : INSEE, RP 2013



A contrario, les communes les plus peuplées du territoire se distinguent au regard de leur proportion plus importante de locataires. Le parc locatif est ainsi tout particulièrement important à Auch où il pèse pour 55% des résidences principales. Ce dernier est également important sur L'Isle-Jourdain (43%) et Condom (38,2%). Le parc locatif privé est donc fortement concentré sur quelques communes : la ville d'Auch représente près du quart des logements locatifs privés du territoire et les 2/3 des logements locatifs se situent dans 15 communes du SCoT.

Proportion de locataires par commune du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2013

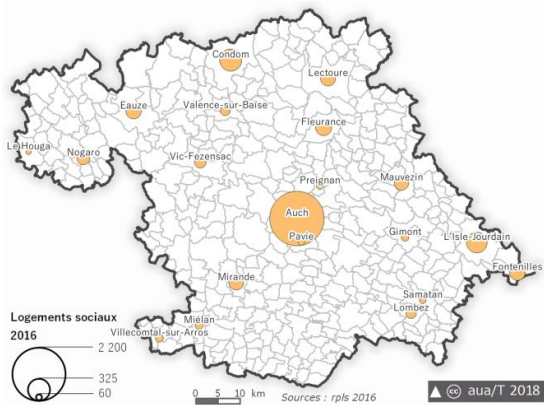


⁷⁷ Le détail sur les statuts d'occupation des ménages dans leurs logements par intercommunalité et PETR est fourni en annexe.

Au sein du parc locatif, la proportion de logements sociaux est relativement restreinte. Ce sont un peu plus de 5 200 logements aidés qui sont recensés en 2015 sur le territoire, soit environ 7% des résidences principales⁷⁸. Le poids de ce parc à l'échelle du territoire apparaît d'autant plus limité qu'il est concentré à plus de 40% au sein de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Répartition du parc de logements sociaux sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : RPLS 2016



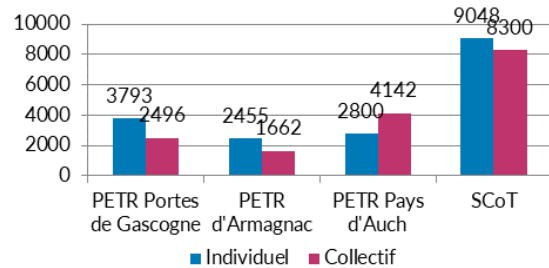
	Nombre et part des propriétaires des résidences principales	Nombre et part des locataires des résidences principales
PETR Pays Portes de Gascogne	21 343 (71%)	7 764 (26%)
PETR Pays d'Armagnac	14 493 (71%)	5 338 (26%)
PETR Pays d'Auch	18 960 (64%)	9 854 (33%)
SCoT de Gascogne	54 796 (68%)	22 956 (29%)

Le parc de propriétaires occupants est un parc presque uniquement constitué par de l'habitat individuel. C'est donc un parc de grands logements, voire de très grands logements (9 logements sur 10 sont des logements de plus de 4 pièces et 2/3 des logements sont des logements de plus de 5 pièces).

Le parc locatif privé est un parc très différent et relativement hétérogène. Il est majoritairement collectif, notamment sur la ville d'Auch, même si la part des logements individuels sur les autres territoires est plus importante.

Typologie des logements locatifs privés sur le territoire du SCoT de Gascogne

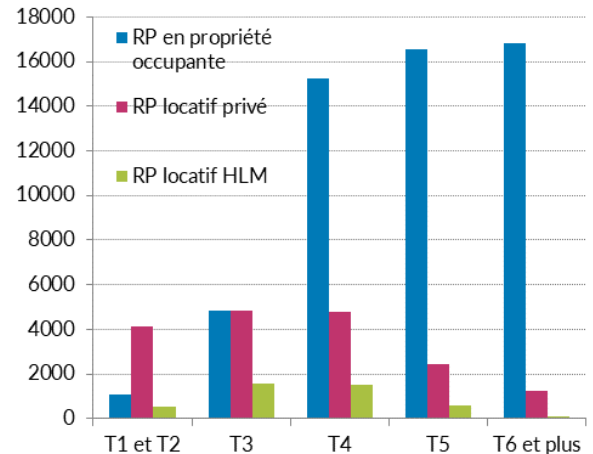
Source : INSEE, RP2014



La part des petits logements y est donc plus forte. La moitié des logements locatifs privés sont des T1, T2 ou T3. C'est même ce parc locatif qui, en volume, représente l'offre de petits logements la plus importante pour l'ensemble des statuts d'occupation.

Taille des résidences principales par statut d'occupation sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP2014



Ce parc locatif privé est à la fois un parc ancien, notamment dans les principaux centres bourgs et centres-villes du territoire, mais aussi un parc relativement récent, notamment sur les zones où la construction a été la plus forte.

⁷⁸ RPLS, 2016 (comptabilise l'ensemble du parc des bailleurs sociaux).

Nombre de logements locatifs privés et part du parc ancien et récent sur les principales communes du SCoT de Gascogne ayant du parc locatif privé

Source : INSEE, RP2014

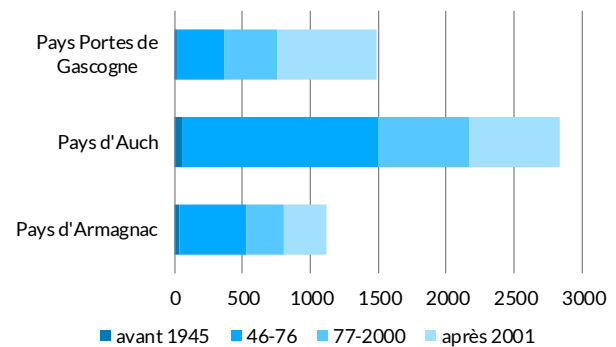
	Nb logements locatifs privés	Part des LP construits avant 1946	Part des logements privés construits après 2005
Auch	4078	27%	15%
L'Isle-Jourdain	1310	16%	28%
Condom	900	53%	8%
Fleurance	893	25%	8%
Mirande	545	52%	6%
Vic-Fezensac	470	36%	10%
Eauze	456	36%	18%
Lectoure	436	51%	14%
Gimont	375	38%	17%
Nogaro	336	20%	20%
Samatan	321	38%	14%
Mauvezin	224	36%	23%
Masseube	218	48%	8%
Cazaubon	213	24%	7%
Lombez	211	37%	27%
Pavie	209	10%	22%
SCoT Gascogne	17495	36%	15%

localisation de l'offre locative sociale et sa typologie (près de 60% de l'offre de logements sociaux produite depuis 2001 l'a été en logements individuels).

Plus des 2/3 des logements locatifs sociaux datent d'après 1990 pour le PETR Pays des Portes de Gascogne, alors que le parc est plus ancien sur le reste du territoire du SCoT de Gascogne avec une prépondérance du parc construit entre 1946 et 1976 sur le PETR Pays d'Auch lié au poids du parc de la ville d'Auch construit à cette époque⁷⁹.

Date de construction du parc locatif social sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : RPLS 2016



Le parc relatif aux Habitations à Loyer Modéré (HLM) est lui majoritairement collectif avec des logements plutôt de taille intermédiaire (T3-T4). Pour autant, le territoire a connu aussi une période récente de production de logements locatifs sociaux qui est venue diversifier la

Propriétaires et locataires de leurs résidences principales au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, 2014

Ensemble des résidences principales	Nombre et part de propriétaires	Nombre et part de locataires	Dont locataires HLM	Nombre et part de logés gratuitement
80 096 résidences principales 174 352 personnes	54 796 ménages 125 035 personnes 68,4%	22 956 ménages 44 846 personnes 28,7%	4 329 ménages 9 167 personnes 5,3%	2 344 ménages 4 473 personnes 2,6%

N.B. : HLM = Habitation à Loyer Modéré

⁷⁹ Le détail sur parc social par commune est fourni en annexe.

Mobilités résidentielles et marchés du logement



Ce qu'il faut retenir

- Des mobilités résidentielles très variables selon les territoires et qui dépendent fortement des caractéristiques de l'offre en logement
- Une construction neuve en repli largement portée par l'habitat individuel
- Une tension globale importante sur le parc locatif, notamment pour répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources
- Une accession à la propriété qui met en exergue une concurrence forte entre l'habitat ancien et les constructions plus récentes.

Chiffres clés

8 500 emménagements entre 2013 et 2014

57% des nouveaux emménagements réalisés dans le parc locatif privé

3,3 demandes de logements sociaux pour 1 attribution

39% de familles avec enfants parmi les nouveaux propriétaires

1 logement sur 2 construit sur le PETR Pays Portes de Gascogne entre 2012 et 2015

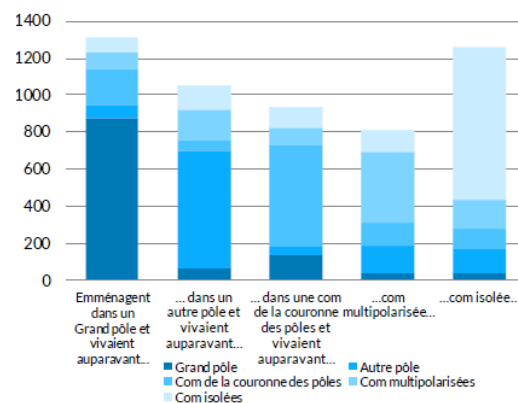
Des mobilités résidentielles majoritairement de proximité

Si le territoire du SCoT de Gascogne apparaît attractif sur le plan résidentiel auprès de ménages provenant de l'extérieur, les migrations réalisées en interne représentent la majorité des changements de logements. Entre 2013 et 2014, ce sont au total 8 500 emménagements qui ont eu lieu sur le territoire avec 5 400 ménages ayant changé de logement au sein même du territoire et 3 100 ménages en provenance de l'extérieur.

Les ménages qui s'installent au sein d'un nouveau logement se déplacent le plus souvent à proximité ou au sein même de leur commune de résidence. 45% des 8 500 emménagements recensés correspondent ainsi à des mobilités réalisées au sein de la même intercommunalité (3 860 ménages), dont 28% au sein de la même commune de résidence (2 360 ménages).

Migrations internes au SCoT de Gascogne : provenance des nouveaux emménagés

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



Nomenclature aires urbaines de l'INSEE (cf. carte dans la partie « Organisation et dynamiques territoriales ») :

- Le grand pôle comprend Auch, Duran et Pavie
- Les autres pôles comprennent Eauze, Mirande, Condom, Vic-Fezensac, Fleurance et Lectoure
- Les communes multi polarisées comprennent globalement la grande couronne auscitaine et toute la partie Est du territoire sous influence toulousaine

En analysant les mobilités résidentielles internes au territoire du SCoT de Gascogne sous le prisme du découpage en aires urbaines et typologies de communes réalisé par l'INSEE, trois faits principaux peuvent ressortir :

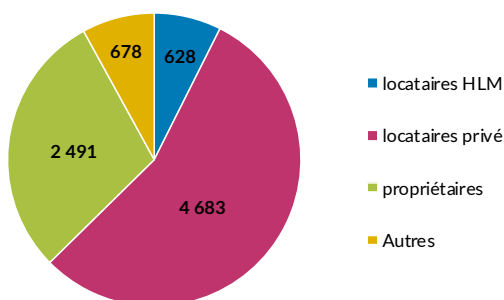
- La prédominance des mobilités de proximité est confirmée (par exemple, plus des 3/4 des nouveaux emménagés sur le grand pôle d'Auch résidaient un an auparavant sur ce même pôle)
- 718 ménages résidant auparavant dans une commune de la couronne, multipolarisée ou isolée, s'installent sur un pôle urbain (grand pôle d'Auch ou autres pôles)
- 542 ménages résidant auparavant au sein d'un pôle urbain s'installent dans une commune de la couronne, multipolarisée ou isolée.

Des mobilités résidentielles liées au parc de logements disponibles

Plus de la moitié des mobilités résidentielles (57%) ont été captées par le parc locatif privé, contre 29% par le parc de propriétaires et 14% par le parc HLM. Cette répartition illustre de fait le caractère « flexible » du parc locatif privé et son rôle en tant que parc d'accueil des ménages les plus mobiles. D'un point de vue global, 11% des résidences principales du territoire ont connu un changement d'occupation sur la période. Sous cet angle, le parc locatif privé apparaît comme le plus sujet aux mobilités avec un taux de rotation de 27% contre 14,5% sur le parc locatif social et 4,5% sur le parc de propriétaires.

Statut d'occupation des nouveaux emménagés sur le territoire du SCoT de Gascogne entre 2013 et 2014

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014

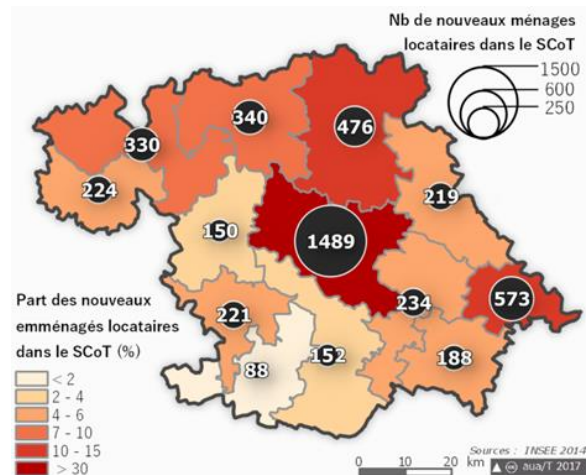


Où emménagent les locataires ?

Les ménages s'installant sur le parc locatif (privé ou social) se portent majoritairement sur le territoire auscitain (32% s'installent sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne), autrement dit là où se concentre l'essentiel du parc locatif (33% du parc). Leur installation apparaît également importante sur les territoires des CC de la Gascogne toulousaine, de la Lomagne Gersoise, de la Ténarèze et du Grand Armagnac.

Où s'installent les locataires au sein du territoire du SCoT de Gascogne ?

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014

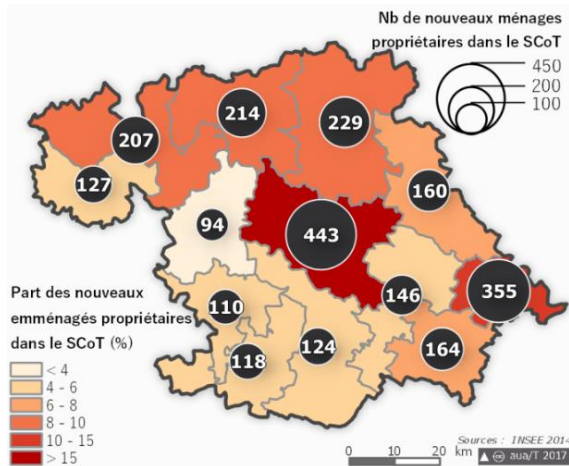


Où emménagent les propriétaires ?

Les ménages devenant propriétaires s'installent également de façon importante sur l'intercommunalité auscitaine. Les disparités en termes d'accueil apparaissent cependant beaucoup moins importantes avec les autres territoires, en particulier avec la CC de la Gascogne Toulousaine où l'attractivité auprès des ménages métropolitains semble ici se refléter.

Où emménagent les propriétaires au sein du territoire du SCoT de Gascogne ?

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



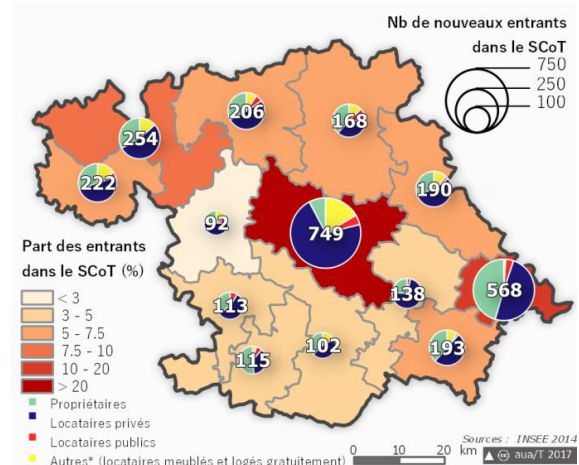
Où s'installent les ménages venant de l'extérieur ? Sur quels parcs de logements ? D'où viennent-ils ?

Les principales zones d'accueil des nouveaux arrivants, qu'ils soient locataires du parc privé, du parc public ou propriétaires, se retrouvent sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne (près d'un nouveau ménage sur 4), et à l'Est au sein de la CC de la Gascogne Toulousaine (près d'un nouveau ménage sur 5).

Les données par territoire diffèrent ensuite fortement selon le statut d'occupation des nouveaux arrivants. Si la Gascogne Toulousaine se démarque par un accueil plus important de propriétaires, le reste du territoire accueille une proportion plus importante de locataires du parc privé. Ce constat est tout particulièrement marqué sur l'agglomération auscitaine où plus des 3/4 des nouveaux ménages sont locataires.

Volume et destination des nouveaux arrivants selon le statut d'occupation au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



Les nouveaux arrivants proviennent à plus forte raison des départements limitrophes du Gers au premier rang duquel figure la Haute-Garonne (40% des nouveaux entrants propriétaires, près de 30% des nouveaux entrants locataires du parc privé). Près d'un nouveau ménage sur 4 (780 ménages) provient du reste de la France et notamment de la région parisienne, du Var ou des Alpes Maritimes. 6% des ménages (200 ménages) proviennent également d'un pays étranger. Ces derniers viennent notamment s'installer sur la CC de l'Astarac Arros en Gascogne ainsi que sur la CC de la Gascogne Toulousaine.

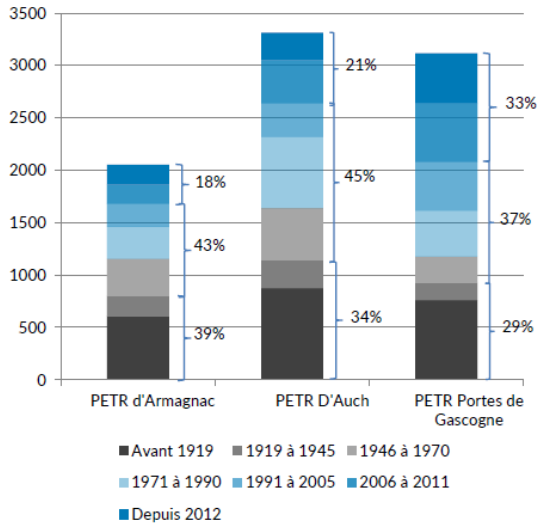
Des mobilités résidentielles majoritairement réalisées au sein du parc existant

Les logements dans lesquels s'installent les nouveaux emménagés sont relativement anciens. Près de la moitié de ces derniers ont ainsi été réalisés avant 1970. Les périodes de construction varient toutefois fortement selon les territoires. Ainsi, le PETR Pays Portes de Gascogne présente plus de logements récents, avec environ un nouvel emménagé sur trois qui s'installe dans un logement réalisé depuis 2006, ce qui représente plus de 1 000 logements contre environ 700 pour le PETR d'Auch et 400 pour le PETR Pays d'Armagnac. Ce dernier PETR conjugue un assez faible accueil de population (en lien avec son parc de résidences principales plus restreint) et une installation largement dominée au sein du parc ancien.

Ces éléments viennent notamment souligner la très forte disparité de la construction neuve sur les territoires du SCoT.

Répartition des nouveaux emménagés par date de construction des logements au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



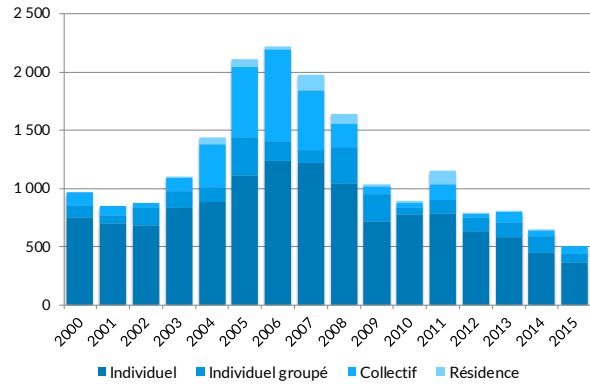
Une construction neuve en repli

Une déprise marquée depuis la fin de la période de défiscalisation⁸⁰

L'évolution annuelle de la construction neuve sur le territoire du SCoT de Gascogne depuis le début des années 2000 permet de distinguer des périodes de réalisation bien distinctes. Après des années de forte production dopées par des dispositifs de défiscalisation ayant conduit à la production de nombreux logements collectifs (entre 2004 et 2008), l'évolution du nombre de logements commencés a marqué une forte baisse, exception faite de l'année 2011. La période récente marque un tassement important avec une moyenne d'environ 680 logements commencés annuellement entre 2012 et 2015, ce qui représente le cycle le moins dynamique sur l'ensemble de la période.

Evolution du nombre de logements commencés entre 2000 et 2015 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

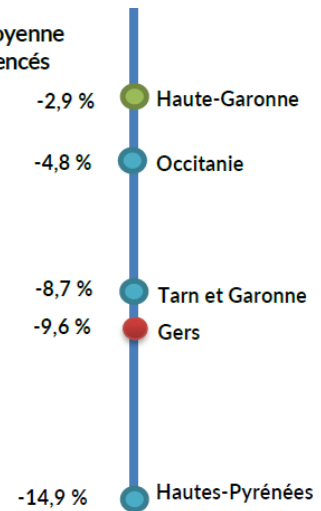
Source : SOeS, Sit@del2



Si la diminution annuelle moyenne observée sur le Gers est bien moins marquée que sur le département limitrophe des Hautes-Pyrénées, le ralentissement de la production de logements apparaît néanmoins plus fort que sur les autres territoires de comparaison.

Evolution annuelle moyenne des logements commencés entre 2010 et 2015

Source : Sit@del2, SOeS



Les résultats trimestriels parus pour les années 2016-2017 à l'échelle régionale indiquent une reprise importante des mises en chantier (+17% entre 2015 et 2016 pour l'Occitanie). Si le Gers a également enregistré une reprise, celle-ci apparaît moins importante pour le moment (+2,9% entre 2015 et 2016) et demeure à confirmer à plus long terme.

⁸⁰ Les données intercommunales et par PETR concernant la construction neuve sont fournies en annexe.

Une production marquée par le poids de l’habitat individuel

Le socle de la construction neuve est porté par le logement individuel. Ce dernier représente en effet plus de 90% des logements commencés entre 2012 et 2015. La proportion de logement réalisée en lotissements est en croissance. Celle-ci représente ainsi 40% des logements individuels commencés en 2016 alors que cette proportion oscillait entre 20 et 30% de la fin des 1990 au début des années 2010⁸¹.

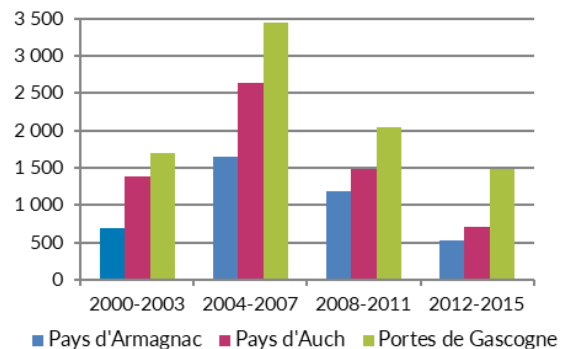
Alors qu’il constituait près de 30% des réalisations durant la période de “boom” entre 2004 et 2008, le logement collectif apparaît depuis très en retrait. A titre d’illustration, aucun bien neuf porté par un promoteur immobilier n’est aujourd’hui disponible sur le territoire de l’agglomération d’Auch (aucune mise en vente sur ce territoire depuis 2008 alors que l’agglomération enregistrait environ 200 mises en ventes annuelles entre 2005 et 2008). De fait, l’essentiel de la production collective réalisée depuis près d’une dizaine d’années correspond à une offre locative sociale ou à une offre spécifique répondant à des publics logés en résidence (étudiants, jeunes travailleurs, personnes âgées).

Une dynamique de la construction portée par l’Est du territoire

Concernant la distribution territoriale des logements commencés, le poids du PETR Pays Portes de Gascogne apparaît important depuis 2000, et celui-ci tend à s’accroître sur la période récente avec plus d’un logement commencé sur 2 à l’échelle du territoire. La proportion du PETR Pays d’Auch tend, quant à elle, à s’amenuiser progressivement, notamment suite à l’essoufflement des dispositifs de défiscalisation. Le PETR Pays d’Armagnac apparaît, quant à lui, en retrait même si sa part est en légère augmentation depuis le début des années 2000.

Evolution des volumes de logements commencés par PETR du SCoT de Gascogne entre 2000 et 2015

Source : SOeS, Sit@del2



Un parc locatif sous tension

Le parc locatif privé : un parc majeur pour répondre aux mobilités résidentielles avec des loyers relativement élevés

Comme les données caractérisant les mobilités résidentielles l’ont révélé, le parc locatif privé accueille plus de la moitié des nouveaux emménagés, soit 4 800 ménages au total. L’offre est ici polarisée par Auch qui accueille un nouveau locataire du parc privé sur quatre ainsi que par les autres pôles urbains du territoire. Celle-ci est également dominée par le logement ancien : un nouveau locataire du parc privé sur trois s’installe dans un logement construit avant 1946. En outre près d’un nouveau locataire du privé sur deux s’installe dans un logement individuel, l’offre importante sur ce type de biens mêlant principalement petits pavillons de ville et promotion plus récente répondant à une demande importante de la part des familles.

Qui s’installe sur le parc locatif privé au sein du territoire du SCoT de Gascogne ?

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



⁸¹ Source : DDT 32, La commercialisation des lotissements récents dans le Gers en 2016.

Le profil des ménages s'installant sur le parc locatif privé est dominé par des petits foyers (personnes seules et couples sans enfants) et est principalement représenté par des personnes de référence actives (ouvriers, employés ou professions intermédiaires). Ces informations peuvent illustrer différentes phases du parcours résidentiel : travailleurs ne disposant pas d'un emploi stable et mobiles au gré de leurs contrats, jeunes actifs vivant seuls et restant au sein du parc locatif pendant la durée de leurs premiers emplois, jeunes ménages s'installant en couple etc.

Les niveaux de loyers apparaissent hétérogènes selon les territoires d'étude. Ces derniers sont ainsi plus élevés sur la partie est du territoire en lien avec la tension plus importante sur des villes comme L'Isle-Jourdain où il faut compter environ 400€ pour un loyer mensuel en T1 contre environ 300€ sur Auch, Condom et Mirande. Les écarts de prix apparaissent également importants pour des surfaces plus grandes comme en T3 où il faut compter environ 590€/mois à L'Isle-Jourdain contre respectivement 490€, 460€ et 390€ sur Auch, Condom et Mirande⁸².

Quelques niveaux de loyers au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : Clameur, 2017

	Loyers de marché (€ / m ²)
CC de la Gascogne Toulousaine	8,6€
CC des Bastides de Lomagne	8,3€
Auch	8,1€
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	8,1€
CC de la Lomagne Gersoise	6,3€

Des risques peuvent ainsi apparaître sur l'est du territoire avec des loyers qui deviennent contraignants et tendent à fermer l'accès aux ménages modestes. A contrario, des niveaux de loyers plus bas apparaissent sur de nombreuses communes du reste du territoire, en particulier sur leur centre-bourg. Si une partie de ces logements trouve preneur au regard de ces bas loyers, de nombreux autres demeurent vacants,

⁸² Estimations croisées à partir d'entretiens réalisés auprès de cabinets de notaires et d'annonces publiées par les agences immobilières

notamment au regard des besoins d'adaptation et des coûts de réhabilitation qui tendent à freiner les potentiels bailleurs.

Auch fournit, quant à elle, une situation plus spécifique. L'offre récente du milieu des années 2000 en défiscalisation est ainsi venue concurrencer celle du centre ancien et apporter une détente sur le marché. Si le centre-ville auscitain présente certes d'importants besoins en matière de réhabilitation avec une vacance qui y reste élevée, le marché des studios à destination des étudiants apparaît toujours actif.

Les niveaux de prix globaux à la location impliquent des taux d'effort relativement importants⁸³. Ces derniers atteignent environ 30% sur les communes d'Auch, Condom et L'Isle-Jourdain pour une personne seule résidant au sein d'un T2. A titre de comparaison, ce taux d'effort à l'échelle nationale est de 28% pour les locataires du parc privé⁸⁴. Cela vient notamment souligner l'importance de disposer de loyers maîtrisés, même sur des communes moins en tension que sur le flanc est du territoire, au regard de ménages disposant de faibles ressources.

Une offre locative sociale limitée et un parc globalement sous tension

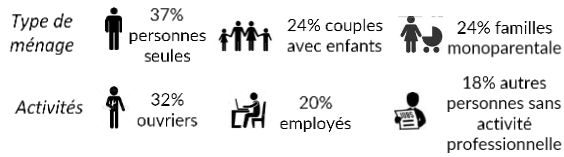
L'offre locative sociale occupe un faible poids dans l'accueil des nouvelles populations (7% de l'ensemble des nouveaux emménagés soit près de 600 ménages). Ce constat est à mettre en rapport avec la part limitée que représente ce parc sur l'ensemble des résidences principales (5% au total). L'offre demeure concentrée sur Auch qui accueille plus d'un tiers des nouveaux locataires du parc social mais cette dernière apparaît en croissance ces dernières années, notamment sur le flanc Est. Plus d'un nouveau locataire du parc social sur trois s'installe dans un logement construit depuis 2006, ce qui montre l'impact de la production récente de logements satisfaisant la demande.

⁸³ Le taux d'effort mesure la proportion du budget du ménage alloué au logement

⁸⁴ INSEE, 2013

Qui s'installe sur le parc locatif social au sein du territoire du SCoT de Gascogne ?

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



En comparaison avec le parc locatif privé, le public s'installant sur le parc social est majoritairement familial, la moitié étant des couples avec enfants et des familles monoparentales. Les ménages apparaissent, en outre, le plus souvent actifs (ouvriers et employés essentiellement) mais près d'un sur 5 ne possède pas d'activité professionnelle.

De façon logique les loyers du parc social apparaissent plus abordables que ceux du parc privé, en particulier sur le segment des logements anciens. Les logements plus récents sont toutefois plus chers à la location et apparaissent moins aptes à accueillir les ménages les plus modestes. 70% des demandeurs de logements sociaux disposaient en 2016 de revenus inférieurs au plafond PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) soit 1 034€ de revenu mensuel net pour une personne seule et 1 810€ pour un couple avec un enfant.

Loyers moyens du parc des années 1946-1976 et du parc d'après 2001 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : RPLS 2016

T2		T3		T4 et plus	
Ancien	Récent	Ancien	Récent	Ancien	Récent
226€	288€	268€	389€	330€	492€

La pression globale apparaît relativement importante sur le parc social du SCoT : 3,3 demandes pour 1 attribution en 2015, 2,8 demandes pour 1 attribution en 2016. Si cette pression est en diminution, des disparités majeures sont visibles entre les territoires.

Le décalage entre demandes et attributions est ainsi marqué sur la CC de la Gascogne Toulousaine en dépit d'une importante détente relevée sur la dernière année de recensement grâce à des opérations d'habitat social importantes réalisées sur les communes de L'Isle-Jourdain et Fontenilles (9,7 demandes pour 1 attribution en 2015, 3,1 demandes pour 1 attribution en 2016). L'année 2016 ne saurait

cependant résumer à elle seule la tendance observée sur ce territoire où la pression a pu apparaître comme l'une des plus fortes au niveau régional ces dernières années. Cette tension sur la CC de la Gascogne Toulousaine semble désormais s'étendre aux territoires voisins de la CC Coteaux Arrats Gimone et de la CC du Savès qui ont connu les pressions les plus importantes sur le territoire en 2016.

Demandes et attributions de logements sociaux en 2015 et 2016 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : SNE 2015-2016

	Nombre de demandes		Nombre d'attributions		Demandes pour 1 attribution	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
CC Gascogne Toulousaine	309	301	32	97	9,7	3,1
CC du Savès	70	96	17	21	4,1	4,6
CC des Coteaux Arrats Gimone	60	86	23	16	2,6	5,4
CC du Bas Armagnac	93	74	18	25	5,2	3
CA du Grand Auch Cœur de Gascogne	1021	914	294	338	3,5	2,7
SCoT de Gascogne	2179	2174	658	774	3,3	2,8
CC Lomagne Gersoise	153	166	69	67	2,2	2,5
CC Bastides de Lomagne	71	83	39	33	1,8	2,5
CC Astarac Arros en Gascogne	19	16	10	21	1,9	0,8

Les besoins en logements sociaux ne se limitent cependant pas à ces territoires sous influence métropolitaine dans la mesure où de nombreux ménages disposant de ressources restreintes vivent notamment sur la partie ouest du département. Des niveaux relativement importants de demande sont ainsi visibles sur le Bas Armagnac où la production demeure limitée.

Sur l'agglomération auscitaine, la pression sur ces deux dernières années apparaît, quant à elle, en léger repli et semble proche de celle enregistrée sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Sur le reste du territoire, la pression est plus limitée. La demande y est moins importante et des problématiques de vacance peuvent se présenter d'autant plus que l'offre disponible n'est pas forcément adaptée à la demande.

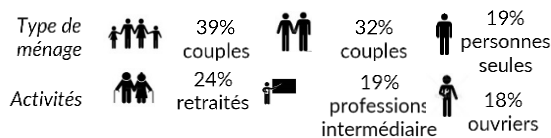
Une accession de plus en plus tournée vers le parc ancien

Des accédants aux profils différenciés suivant les territoires

28% des nouveaux emménagés (2 400 ménages) s'installent au sein de leur logement en tant que propriétaire. L'accession à la propriété se réalise à 95% sur du logement individuel. Si environ un quart des nouveaux emménagés propriétaires se portent sur un logement récent (construit depuis 2012), essentiellement à l'Est, le reste des nouveaux accédants s'installent sur des biens d'occasion, en particulier des logements individuels des années 1980-1990, ainsi que des biens plus anciens.

Qui sont les ménages qui s'installent sur le parc en tant que propriétaire au sein du territoire du SCoT de Gascogne ?

Source : INSEE RP2014, Fichiers Migrations résidentielles 2013-2014



Les ménages propriétaires sont le plus souvent des familles. Le poids des retraités est en outre également important. Ces caractéristiques diffèrent cependant fortement selon les territoires d'accueil. Ainsi, la CC de la Gascogne Toulousaine accueille près de 60% de familles avec enfants parmi ses nouveaux propriétaires avec également une proportion marquée de professions intermédiaires (35%) et de cadres (33%). A titre de comparaison, la CC de la Ténarèze accueille peu de couples avec enfants (23%) et semble plutôt attractif pour des propriétaires retraités (35%).

Une concurrence importante entre l'offre ancienne et récente

En dehors de l'est du territoire et en particulier de la CC de la Gascogne Toulousaine, les prix à l'accession dans le neuf ne dépassent que très rarement les 180 000€ (terrain et construction comprise dans le cas de lots à bâtir).

Le prix moyen des lots oscille fortement selon les territoires. La forte production à l'Est, impulsée par la maîtrise d'ouvrage privée présente des prix de sortie relativement élevés, au contraire du reste du territoire avec des terrains abordables et une maîtrise d'ouvrage qui est majoritairement publique sur les territoires les plus à l'ouest.

Prix moyens des lots à la vente entre 2014 et 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32

	Prix moyens des lots entre 2014-2016
Savès toulousain	65 000 - 70 000 €
Gers	52 000 - 68 000 €
Auch Agglo	45 000 - 50 000 €
Lomagne	40 000 - 50 000 €
Astarac	35 000 - 40 000 €
Armagnac	30 000 - 40 000 €

L'accession à la propriété dans le neuf apparaît cependant en concurrence avec d'autres biens plus anciens sur presque tous les territoires. Les prix médians dans le Gers oscillent ainsi entre 120 000€ et 150 000€ et ont connu une forte baisse ces dernières années (-22% en 5 ans). Des secteurs comme les CC du Val de Gers et du Grand Armagnac présentent une offre plus importante que la demande et, sur certains territoires, la clientèle étrangère et le marché des résidences secondaires, qui représentaient auparavant un segment dynamique, apparaissent en net repli.

Pour des prix très attractifs, notamment vis-à-vis du neuf, les propriétaires occupants peuvent s'offrir un pavillon des années 1970, 1980 et 1990 malgré des travaux à réaliser qui sont aujourd'hui de plus en plus aidés. Les maisons de ville ou le collectif de centre ancien peinent, en comparaison, à trouver preneur au regard de l'ampleur des travaux à réaliser, problématique qui s'étend également à d'autres biens en diffus.



Problématiques logement et politiques de l'habitat

Ce qu'il faut retenir

- Une vacance structurelle importante dans les centres anciens
- Un fort besoin d'adaptation des logements au vieillissement
- Une difficulté d'accès au logement pour les jeunes ménages et les ménages fragiles
- Un territoire entièrement couvert par des dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Des politiques foncières et d'aménagement qui prennent en compte les enjeux du développement d'une offre d'habitat diversifiée.

Chiffres clés

44% de logements vacants le sont depuis plus de 3 ans

90% des plus de 75 ans vivent à leur domicile

42% des demandeurs de logements sociaux sont de jeunes ménages (moins de 35 ans)

Près de **8 200** logements privés potentiellement indignes

350 à 400 logements réhabilités par an dans le cadre des OPAH ou des PIG

Des problématiques liées au logement à prendre en compte

Une vacance structurelle importante, notamment dans les centres anciens

Au-delà de la localisation globale des logements vacants à l'échelle du territoire, de leur évolution et de leur qualification selon leur typologie, leur taille ou leur date de construction, la compréhension de ce phénomène et de son implication, en particulier au sein des centres-anciens, amène à considérer d'autres paramètres plus qualitatifs. La durée de la vacance peut ainsi apporter un éclairage supplémentaire quant au caractère structurel de cette dernière. La nature durable du phénomène est souvent évaluée au regard d'une inoccupation des logements d'au moins 3 ans⁸⁵.

A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, 44% des logements vacants le sont ainsi depuis plus de 3 ans. A l'échelle régionale ce taux est de 31%, avec toutefois des disparités importantes. La moyenne gersoise est l'une des plus élevées d'Occitanie, seulement devancée par la Lozère (54%), l'Aveyron (50%) et similaire à celle du Lot.

Au sein du territoire, les situations sont également très variables. La vacance supérieure ou égale à 3 ans dépasse ainsi 40% de la vacance totale pour l'ensemble des intercommunalités, en dehors des CC de la Gascogne Toulousaine (34%) et de la Lomagne Gersoise (39%). Près d'un logement vacant sur 2 l'est en revanche depuis au moins 3 ans sur les CC du Val de Gers, d'Artagnan en Fezensac et du Grand Armagnac. De fortes proportions de logements vacants de longue date (au moins 3 ans) s'observent sur de nombreux bourgs-centres, notamment à Cazaubon (47,7%), Vic-Fezensac (45,9%), Nogaro (plus de 45%⁸⁶), Mauvezin (43,8%) ou Auch (43,5%).

Un autre indicateur de caractérisation de la vacance est le niveau de confort des logements concernés. 19% des logements vacants à l'échelle du territoire peuvent être considérés comme sans élément de confort⁸⁷, quand la moyenne régionale est à près de 12%. On atteint des taux relativement élevés sur certaines intercommunalités comme les CC du Val de Gers ou Astarac Arros en Gascogne où près d'un logement vacant sur trois est considéré comme inconfortable.

⁸⁵ Données issues du fichier Filocom 2015.

⁸⁶ Une partie des données sont secrétisées sur cette commune

⁸⁷ Si l'on considère les logements sans élément de confort avec un classement cadastral 6, 7 ou 8.

La majorité des propriétaires des logements vacants sont des propriétaires âgés, avec une surreprésentation des propriétaires très âgés par rapport à l'ensemble du parc de logements. Ainsi, à l'échelle du territoire, 31% des propriétaires de logements vacants ont plus de 75 ans. Cette part peut atteindre 35% à 39% sur les CC Artagnan en Fezensac, Astarac Arros en Gascogne, du Bas Armagnac et du Val de Gers. Les propriétaires de ces logements vacants sont majoritairement des propriétaires résidant eux-mêmes dans la commune (44%) ou dans une commune du département (26%). Très peu d'entre eux sont originaires d'une commune située hors de la région (18%).

L'ensemble de ces éléments montre qu'une partie importante du parc vacant, majoritairement située dans les centres anciens, est un parc structurellement vacant demandant des réhabilitations relativement lourdes et pour lesquelles les propriétaires ne sont pas en capacité de réaliser les travaux. Les retours des acteurs du marché (agences immobilières, notaires) ont fait remonter une difficulté à la vente de ce type de biens. En effet, les propriétaires plutôt âgés, ou leurs descendants en cas de décès, ne parviennent pas à trouver des acquéreurs pour ces biens de centres-bourgs demandant de gros travaux et relativement peu attractifs pour les jeunes ménages familiaux.

Des ménages vieillissants, souvent isolés, et dans des logements inadaptés

Au regard du poids important des personnes âgées au sein du territoire et du vieillissement prononcé qui s'annonce au cours des années à venir, la question de leurs conditions de logement et de l'évolution de leurs besoins apparaît fondamentale. Cette attention portée auprès des ménages âgés est d'autant plus importante et nécessaire qu'elle recouvre des questions ayant trait à leur vulnérabilité, que ce soit en lien avec leur perte d'autonomie ou au regard de leurs ressources économiques.

Plus de 2 800 places sont présentes au sein des structures d'hébergement destinées aux personnes âgées (maisons de retraite, unités de soins...), soit environ 113 lits pour 1 000 habitants de 75 ans et plus. A cet égard, le territoire apparaît comme un territoire bien équipé, notamment comparés aux départements voisins, en particulier ceux des Landes et des Hautes-Pyrénées.

Taux d'équipement en hébergement pour personnes âgées au sein du territoire du SCoT de Gascogne

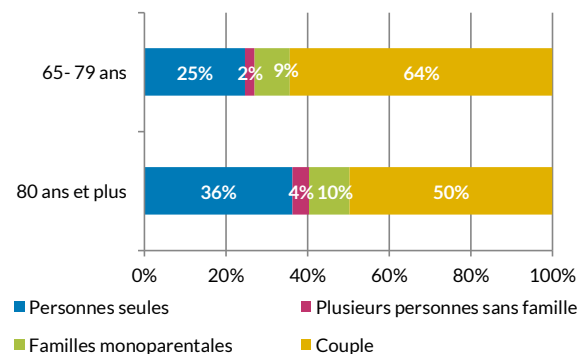
Source : DREES 2015, INSEE RP 2014

	Places d'hébergement pour 1 000 personnes de 75 ans et plus
SCoT de Gascogne	113
Lot-et-Garonne	113
Haute-Garonne	111
Tarn-et-Garonne	110
Occitanie	110
Landes	107
Hautes- Pyrénées	106

Pour autant, environ 9 ménages de plus de 75 ans sur 10 continuent de vivre à leur domicile. Ces ménages âgés sont fortement concernés par des problématiques d'isolement. Un ménage sur quatre dont la personne de référence est âgée de 65 à 79 ans se compose d'une personne seule, chiffre qui atteint plus d'un foyer sur trois pour les ménages de 80 ans et plus.

Modes de cohabitation des ménages de 65 ans et plus au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP 2014

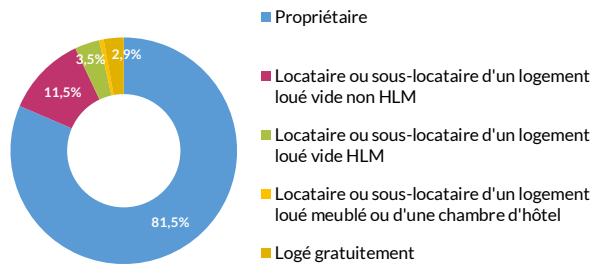


Les personnes âgées de 65 ans et plus vivant sur le territoire sont très largement propriétaires de leur logement (81,5%). Seuls un peu plus de 15% d'entre eux sont locataires, majoritairement au sein du parc locatif privé. On observe, en effet, une attractivité des centres-bourgs auprès des populations seniors souhaitant vivre au sein de logements de plus petite taille et se rapprocher des services et équipements du quotidien (commerces de bouche, services de santé...).

La typologie d'habitat des personnes âgées est, enfin, marquée par une présence prédominante du logement individuel avec 9 ménages sur 10 de plus de 65 ans résidant au sein d'une maison.

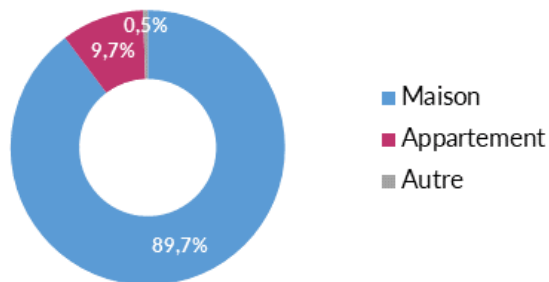
Statuts d'occupation des 65 ans et plus au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP 2014



Type d'habitat des 65 ans et plus au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP 2014



En 2015, le territoire comptait près de 21 670 ménages propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH⁸⁸, soit 39% des propriétaires occupants du territoire. Sur les secteurs les plus ruraux, c'est même plus d'un propriétaire occupant sur deux qui est éligible aux aides de l'ANAH (CC du Grand Armagnac, CC de la Ténarèze, CC Artagnan en Fezensac). Près de 70% de ces propriétaires ont plus de 60 ans. Ceci montre, pour ces ménages âgés, les enjeux d'adaptation mais aussi d'amélioration, le plus souvent thermique, des logements qu'ils occupent, avec pour une majorité d'entre eux de faibles revenus.

Une difficulté d'accès au logement des jeunes ménages

Les jeunes ménages représentent une autre catégorie potentiellement vulnérable, au regard notamment des ressources dont ils disposent et de leur autonomie relative (absence de modes de transports individuels, emplois précaires...). A l'échelle du Gers, 22,5% des ménages de moins de 30 ans et 16,3% des 30-39 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

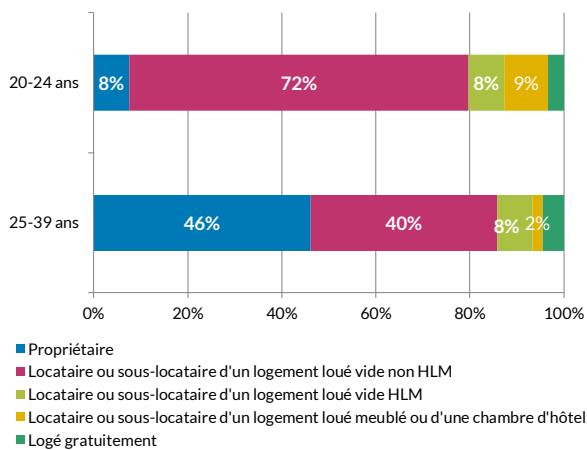
Au sein de cette vaste catégorie, une variété importante de modes d'habiter s'observe selon les évolutions de la vie professionnelle, familiale et sociale : poursuite des études, entrée dans la vie active, accession à un logement autonome, vie en couple... Les 20-24 ans vivant dans un logement indépendant du foyer parental résident très majoritairement au sein du parc locatif (9 ménages sur 10 au sein de cette catégorie). Au regard de la localisation de l'offre de formation et de l'offre locative, cette population se concentre fortement au sein de l'agglomération auscitaine (47% des ménages locataires de 20-24 ans). Les statuts d'occupation de cette catégorie d'âge soulignent l'évolution du parcours résidentiel vers l'accession à la propriété ainsi qu'une dispersion plus équilibrée au sein du territoire. La part du locatif demeure toutefois importante (40% des 30-39 ans contre 29% toutes catégories d'âges confondues).

Si l'occupation au sein du parc locatif social demeure certes peu répandue, celle-ci apparaît comparativement plus importante au sein de ces catégories de population aux revenus encore modestes. A cet égard, les jeunes ménages représentent une part importante des demandeurs de logement social. En 2016, 42% des demandeurs de logements locatifs sociaux avaient comme chef de ménage une personne âgée de moins de 35 ans, soit près de 900 ménages.

⁸⁸ Un propriétaire occupant est éligible aux aides de l'ANAH si son logement a plus de 15 ans et si ses ressources ne dépassent pas des plafonds définis.

Statuts d'occupation des 20-39 ans au sein du territoire du SCoT de Gascogne

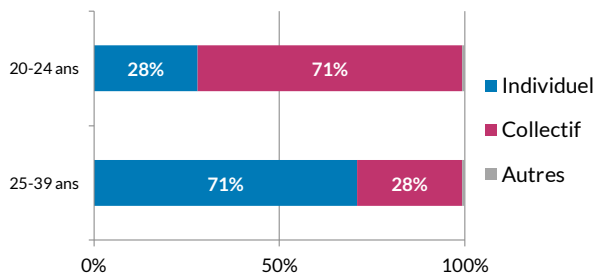
Source : INSEE RP 2014



En ce qui concerne la typologie d'habitat occupée, le passage entre les deux catégories d'âge recensées laisse entrevoir un renversement encore plus notable au sein du parcours résidentiel avec une transition très importante en direction de l'habitat individuel.

Type d'habitat des 20-39 ans au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE RP 2014



Pour autant, au regard des éléments de marché mis en avant précédemment, l'accès au parc locatif privé ou la réalisation d'un projet d'accession devient difficile sur le territoire pour une partie de ces jeunes ménages et ce, quels que soient les territoires : sur les territoires plus ruraux ou moins tendus faute d'offre adaptée, sur les territoires plus urbains ou à l'est en raison des niveaux de prix.

Des ménages fragiles avec des difficultés d'accès ou de maintien dans des logements adaptés

Le territoire compte une part importante de ménages à faibles ressources. Le taux de pauvreté atteint près de 14% de la population. Ce taux est plus important au sein des locataires du parc privé (26,4%) que pour les propriétaires occupants (10,4%), mais ceci représente en volume un nombre de ménages relativement équivalent. Cela fait apparaître qu'au sein du territoire du SCoT de Gascogne la précarité couvre une grande variété de situations sur le plan des statuts d'occupation et, in fine, sur les conditions d'habitat des ménages fragiles (anciennes maisons rurales, petits collectifs de centre-bourg, appartements du parc social).

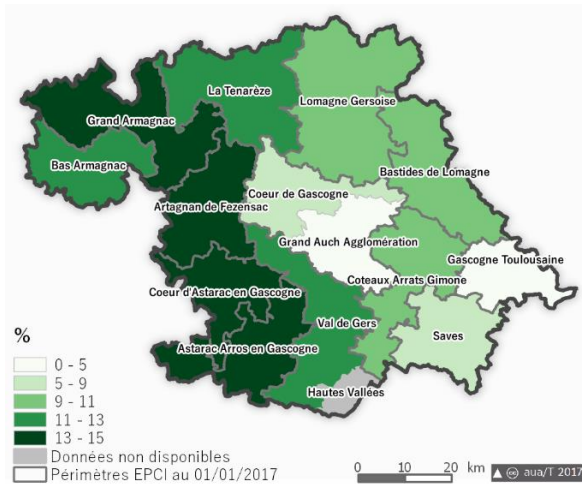
Trois intercommunalités ressortent plus fortement au regard du taux de pauvreté touchant conjointement les propriétaires et les locataires : les CC du Grand Armagnac, d'Artagnan en Fezensac et d'Astarac Arros en Gascogne. Ces trois secteurs conjuguent en effet un taux de pauvreté marquant 13 à 15% des propriétaires et 28 à 32% des locataires. Sur cette partie ouest du territoire, la CC du Bas Armagnac apparaît, quant à elle, moins impactée par la précarité des locataires et des propriétaires.

A l'inverse, le secteur Est, en particulier la CC de la Gascogne Toulousaine et celle du Savès, apparaissent globalement plus épargnées par la pauvreté des locataires et des propriétaires.

Un écart important marque en revanche la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne. Les ménages locataires sont en proportion 5 fois plus touchés par la pauvreté que les ménages propriétaires, constat encore renforcé à l'échelle de la commune d'Auch où les locataires sont près de 6 fois plus concernés. La concentration importante de logements sociaux sur la préfecture gersoise constitue l'un des facteurs explicatifs de ce phénomène.

Taux de pauvreté des propriétaires par intercommunalité au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : INSEE, Filosofi 2014

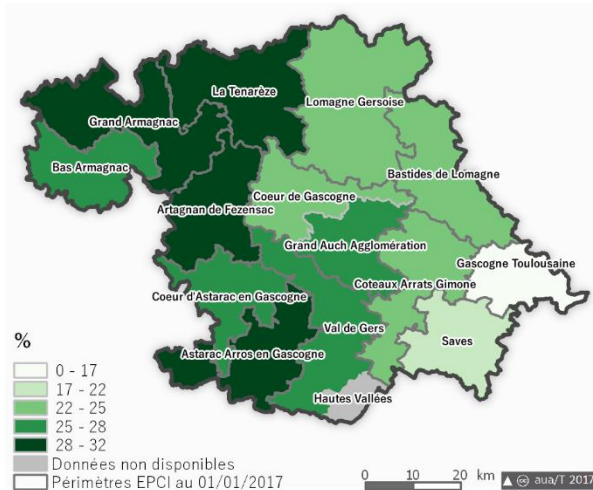


Pour autant, la faiblesse du parc locatif social explique qu’une majorité des ménages fragiles résident dans le parc privé, parfois dans des conditions d’habitat précaires et/ou dégradées.

Ainsi, le territoire comptait, en 2013, près de 8 200 résidences principales privées potentiellement indignes. Le volume des résidences principales est sensiblement le même entre les trois PETR, montrant notamment un taux plus élevé sur le PETR Pays d’Armagnac. On trouve les taux de résidences principales potentiellement indignes les plus élevés sur les CC d’Artagnan en Fezensac et du Grand Armagnac. Près de la moitié des ménages concernés sont des propriétaires occupants, notamment âgés et dans des logements anciens, mais on compte aussi un nombre important de locataires et de ménages hébergés ou logés à titre gratuit, notamment sur le PETR Pays d’Auch.

Taux de pauvreté des locataires par intercommunalité au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Sources : INSEE, Filosofi 2014



Résidences principales indignes sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Filocom, 2015

	PETR Pays Portes de Gascogne	PETR Pays d’Armagnac	PETR Pays d’Auch	SCoT de Gascogne
Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes	2 750	2 672	2 759	8 181
Taux de résidences principales privées indignes	10%	13%	11%	11%
Part des propriétaires occupants	53%	52%	37%	47%
Part des résidences principales d’avant 1949	67%	69%	57%	64%
Part des ménages de plus de 60 ans	52%	54%	42%	49%

Les réponses aujourd'hui apportées et les politiques locales de l'habitat mises en place

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et dispositifs d'amélioration de l'habitat

Le territoire est aujourd'hui entièrement couvert par des dispositifs d'aides à l'amélioration des logements existants dans le parc privé. Ces dispositifs permettent de mettre à disposition des ménages un appui et des aides financières pour leurs travaux d'amélioration (énergétique, adaptation au handicap) ou leur réhabilitation lourde d'habitat vacant et/ou dégradé.

Les bilans quantitatifs de ces dispositifs montrent une réussite de ces derniers sur l'ensemble des territoires, les réalisations dépassant partout les objectifs initiaux inscrits dans les conventions. L'accompagnement des propriétaires occupants (sur le volet énergétique et sur le volet adaptation au handicap) donne des résultats très importants, montrant le besoin sur un territoire avec des propriétaires occupants à faibles ressources dans de l'habitat plutôt ancien. Les travaux réalisés sont d'une ampleur relativement importante (15 000 à 18 000 € HT de travaux en moyenne en fonction des programmes), couverts à près de 50% par des subventions publiques.

A l'inverse, les résultats pour les propriétaires bailleurs sont très faibles, en dehors du centre ancien d'Auch. Ceci s'explique par le fait que vu les

niveaux de travaux et les montants de subventions, les opérations sont difficilement rentables pour les propriétaires.

Ainsi, les OPAH, même quand elles ont une dimension renforcée sur les bourgs et centres-villes (dans le cadre d'OPAH de renouvellement urbain ou d'OPAH de revitalisation rurale), peinent donc aujourd'hui à avoir un vrai effet de levier sur la réhabilitation du bâti vacant et dégradé des centres anciens.

Dans les nouveaux dispositifs en cours de montage, l'ANAH travaille avec les territoires pour renforcer ces interventions, notamment en délimitant des périmètres plus restreints, en renforçant le repérage de l'habitat le plus dégradé, en poussant à mobiliser des outils coercitifs et en veillant à adosser ces dispositifs à un projet global de revitalisation du bourg (volet espaces publics, commerces, équipements et services, mobilités et stationnements...). A cet égard, une OPAH est en cours de montage sur le territoire des CC Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers.

Enfin, le dispositif « bourgs-centres » du Conseil Régional d'Occitanie ou la démarche Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) issue de loi ELAN, adoptée en octobre 2018, peuvent être de véritables leviers pour renforcer l'opérationnalité des interventions sur l'habitat dans les centres anciens.

Dispositifs opérationnels sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32

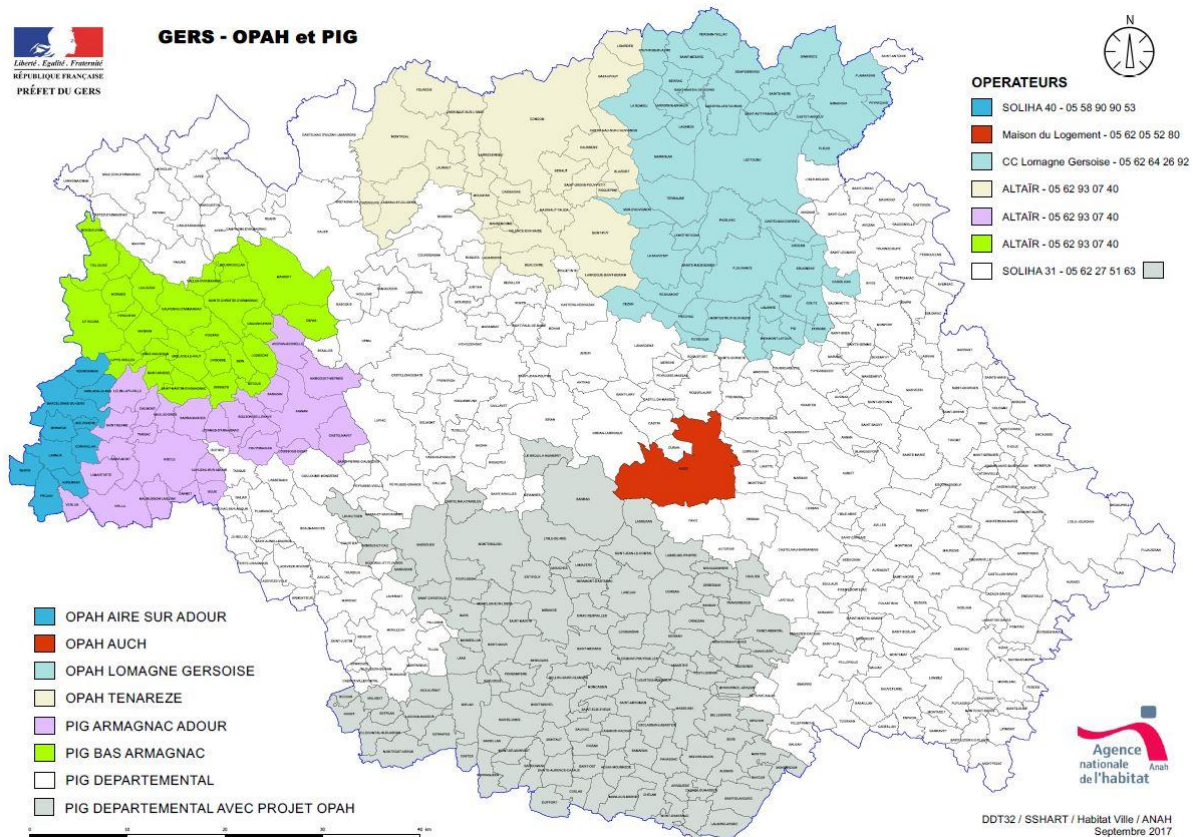
Dispositifs opérationnels sur le territoire du SCoT	Objectifs PO* sur la durée de la convention	Objectifs PB* sur la durée de la convention	Réalisés PO du démarrage du programme jusqu'au 31/12/17	Réalisés PB du démarrage du programme jusqu'au 31/12/17
OPAH RR de CC Ténarèze (2013-2017)	134	50	263	9
OPAH RR Lomagne Gersoise (2017-2019)	150	30	75	1
PIG CC du Bas Armagnac (2017-2019)	135	0	52	0
OPAH RU de la Ville d'Auch (2015-2019)	360	89	130	34

*PO : Propriétaire Occupant

*PB : Propriétaire Bailleur

Résidences principales indignes sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Filocom, 2015



Politiques de développement de logements à prix ou loyers maîtrisés

Pour répondre à la diversité des besoins en logements sur le territoire et conscientes des niveaux de ressources assez faibles des ménages du territoire ou qui s'installent sur le territoire, de nombreuses communes et intercommunalités ont développé des programmes favorisant une mixité d'habitat et visant à maîtriser les coûts de sortie des opérations.

A cet égard, on observe un certain dynamisme de la production récente de logements locatifs

sociaux portée soit par des bailleurs publics soit, pour certaines petites opérations, par des communes. Ces opérations de logements locatifs sociaux se réalisent en majorité en neuf, de plus en plus dans le cadre d'opérations mixtes (d'autant plus que certaines communes ont introduit des servitudes de mixité dans leurs documents d'urbanisme). On note ainsi près de 20% de cette production dans des opérations en acquisitions-améliorations, majoritairement situées dans les centres anciens des communes.

Logements locatifs sociaux publics financés entre 2015 et 2017 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DDT 32

	Nombre de logements	Dont neufs	Dont réhabilitations	Dont logements communaux	Dont bailleurs public
SCoT de Gascogne	346	276	70	16	330
Auch	68	43	25	0	68
Fleurance	58	58	0	0	58
L'Isle-Jourdain	52	51	1	0	51
Gimont	43	17	26	0	43

Par ailleurs, plusieurs communes ont réalisé des lotissements communaux avec un objectif de maîtriser les prix de vente des lots en sortie d'opérations, et avec une attention particulière à la qualité de ces opérations. Plusieurs démarches d'éco-lotissement sont, à ce titre, accompagnées par le CAUE du Gers). Pour autant, une partie de ces opérations, notamment sur les territoires les plus détendus, ont trouvé des difficultés dans leur commercialisation.

populations en place mais aussi pour accueillir de nouveaux ménages, en captant notamment une partie du parc vacant des bourgs.

Enfin, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est en cours d'élaboration de son PLUiH. Elle subit une situation de très forte croissance démographique ainsi qu'une forte pression foncière et immobilière à l'origine d'une augmentation des niveaux de prix. Le PLUiH a identifié comme enjeux la maîtrise du développement sur ce territoire et la diversification de l'offre produite avec une partie sur des niveaux de prix et de loyers maîtrisés.

FOCUS

Etat d'avancement des Programmes Locaux de l'Habitat sur le territoire du SCoT

La Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a approuvé en 2016 son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2020. Ce programme ambitieux prévoit la réalisation de près de 190 logements par an sur le territoire de l'agglomération, avec un objectif de recentrer cette production sur la ville centre, notamment sur son centre ancien. La production en renouvellement urbain devra atteindre 50% de la production à la fin du PLH, ce qui demande des outils volontaristes de réhabilitation du parc ancien. A noter à cet égard, le projet de renouvellement urbain du Grand Garros, quartier d'habitat social reconnu d'intérêt national. Il est prévu un projet important de démolitions / réhabilitations / restructurations sur le quartier, avec un objectif de reconstitution de l'offre démolie en partie dans le centre ancien d'Auch. Les objectifs de logements locatifs sociaux sont de près de 60 logements par an sur l'ensemble de l'agglomération (soit 30% de la production globale) avec un double objectif de mieux équilibrer cette offre à l'échelle de l'agglomération et de renforcer la production de logements locatifs sociaux en centre ancien.

La Communauté de Communes de la Ténarèze dispose également d'un PLUiH depuis 2021. Il s'agit d'un territoire confronté à une stagnation de sa population et des centres-bourgs en grande difficulté. Le PLUiH a identifié comme enjeu le développement d'une offre diversifiée pour répondre aux besoins des

Offre d'habitat adaptée et accompagnement des personnes âgées

L'accompagnement des personnes âgées dans leur maintien à domicile est un enjeu majeur sur le territoire.

Un maillage fin de dispositifs d'accompagnement des personnes âgées existe sur le territoire, adossé sur le réseau des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (26 sur le territoire du SCoT de Gascogne) et un tissu associatif important. Il permet d'apporter un ensemble de services de proximité aux personnes âgées, de lutter contre l'isolement et d'améliorer l'accès à l'information pour ces publics. Sur certains territoires, il s'est appuyé sur un renforcement des dispositifs de proximité pour l'accès aux soins dans le cadre de la mise en place de maisons de santé.

L'accompagnement de ces publics dans des travaux d'adaptation de leur logement est un complément indispensable pour les maintenir le plus longtemps possible dans leur domicile. La réussite des OPAH sur cette thématique montre le besoin, même si ces dispositifs peinent à intervenir de façon préventive et sont plutôt des travaux d'urgence suite à une hospitalisation, perte de mobilités...

Pour autant, les acteurs font remonter un déficit en offre d'habitat adaptée, destinée à des personnes encore valides mais pour lesquelles le maintien dans leur logement n'est plus possible : éloignement et isolement du domicile, coût de l'entretien du domicile trop élevé, montant de travaux pour l'adaptation trop important...

Différents projets, soit en logements communaux soit en logements locatifs sociaux, ont été réalisés sur le territoire du SCoT de Gascogne sur les dernières années sous la forme d'opérations réalisées en centres-bourgs ou centres villes, à proximité immédiate des services et équipements, avec du logement adapté.

Opération de logement social à Samatan

Source : AUAT



Les dispositifs d'accompagnement pour les autres publics spécifiques

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été élaboré en 2010 sur la période 2011-2017. Il notait un équipement suffisant du territoire départemental en aire d'accueil de grand passage (un terrain pouvant accueillir 80 caravanes sur Auch) et en aire d'accueil temporaire (une de 32 places à Auch, une de 22 places à L'Isle-Jourdain, une de 24 places à Fleurance et une de 20 places à Condom), mais la nécessité de mieux coordonner et harmoniser la gestion et le fonctionnement de ces aires. Il mettait aussi en avant les problématiques de sédentarisation des gens du voyage dans des conditions parfois précaires, notamment dans un nombre important de centres anciens du territoire du SCoT (Condom, Eauze, Lectoure, Vic-Fezensac, Mirande, Nogaro).

FOCUS

Des solutions d'hébergement alternatives auprès des jeunes : le cas de la résidence le Noctile à Auch

Au regard d'une expression des besoins en logements temporaires et variés de la part des jeunes, des modalités d'accueil alternatives ont été mises en place sur le territoire. Cette démarche s'illustre notamment à travers le cas de la résidence sociale le Noctile située à Auch. Destinée aux jeunes de 16 à 30 ans, cette structure, édifée en 2013, comporte 80 logements du studio au T2 et permet d'accueillir étudiants, apprentis, salariés ou jeunes en situation de précarité à la recherche d'un emploi. La résidence présente aujourd'hui un taux de remplissage important et semble refléter une problématique de précarisation croissante des populations jeunes. Le renforcement de ce type d'offre modulable apparaît ainsi dessiner une piste d'accueil complémentaire intéressante auprès de cette catégorie de population.





Enjeux en matière d'habitat

Adaptation et diversification de l'offre d'habitat (typologies, formes, statuts d'occupation) par rapport aux évolutions sociales et démographiques

Adapter les logements au vieillissement de la population

Favoriser le renouvellement de la population et attirer des familles

Permettre l'accès au logement des ménages les plus modestes et les plus jeunes

Diversifier les statuts d'occupation des logements

Limiter les tensions du parc locatif

Développement d'opérations qualitatives et intégrées dans une logique de cohérence urbaine (architecture, proximité des services, accessibilité, liens aux centres-bourgs...)

Préserver la qualité paysagère et patrimoniale du territoire

Renforcer l'attractivité résidentielle

Développement de la mixité sociale et intergénérationnelle dans les opérations d'habitat

Rendre le territoire plus attractif

Accompagner le vieillissement

Limiter la spécialisation sociale des territoires qui composent le SCoT

Permettre aux ménages les plus modestes de se loger

Réhabilitation du parc ancien

Participer à la revitalisation et au réinvestissement des centres-bourgs

Entretien le patrimoine bâti du territoire

Réduire la vacance des logements et limiter l'étalement urbain

Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Promotion de synergies entre les territoires

Développer une connaissance des besoins locaux

Coordonner les opérations et limiter les concurrences dans l'accueil des populations



2.4 Armature du territoire

Offre en services et équipements

Ce qu'il faut retenir :

- Une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Une offre d'équipements structurants peu diversifiée et très centralisée sur Auch
- En dehors de la ville-centre, une quinzaine de polarités, dont l'influence s'étend au-delà de l'échelon communal, positionnées le long des grands axes routiers
- Une offre de soins et d'équipements de santé concentrée sur la ville-centre et caractéristique d'un territoire rural
- Une offre d'équipements d'enseignement très contrastée :
 - Entre l'Est sous influence toulousaine où les structures scolaires en place ne suffisent plus à répondre à une demande croissante
 - Et le reste du territoire où les besoins sont parfois inférieurs aux capacités des établissements du fait de la déprise démographique sur certains secteurs, à l'ouest et au sud en particulier.

Chiffres clés

41 équipements pour 1 000 habitants

78% d'équipements de proximité

17% d'équipements intermédiaires

5% d'équipements supérieurs

53% de communes avec moins de 5 équipements

300 communes sans commerce de proximité

11 médecins généralistes et 4 pharmacies pour 10 000 habitants

60% des communes sans école

La densité et la diversité de l'offre en services fournis à la population conditionnent l'attractivité démographique et économique d'un territoire. Le nombre total d'équipements et services sur le territoire du SCoT de Gascogne est de 41 pour 1 000 habitants en 2014, soit la même densité qu'à l'échelle régionale.

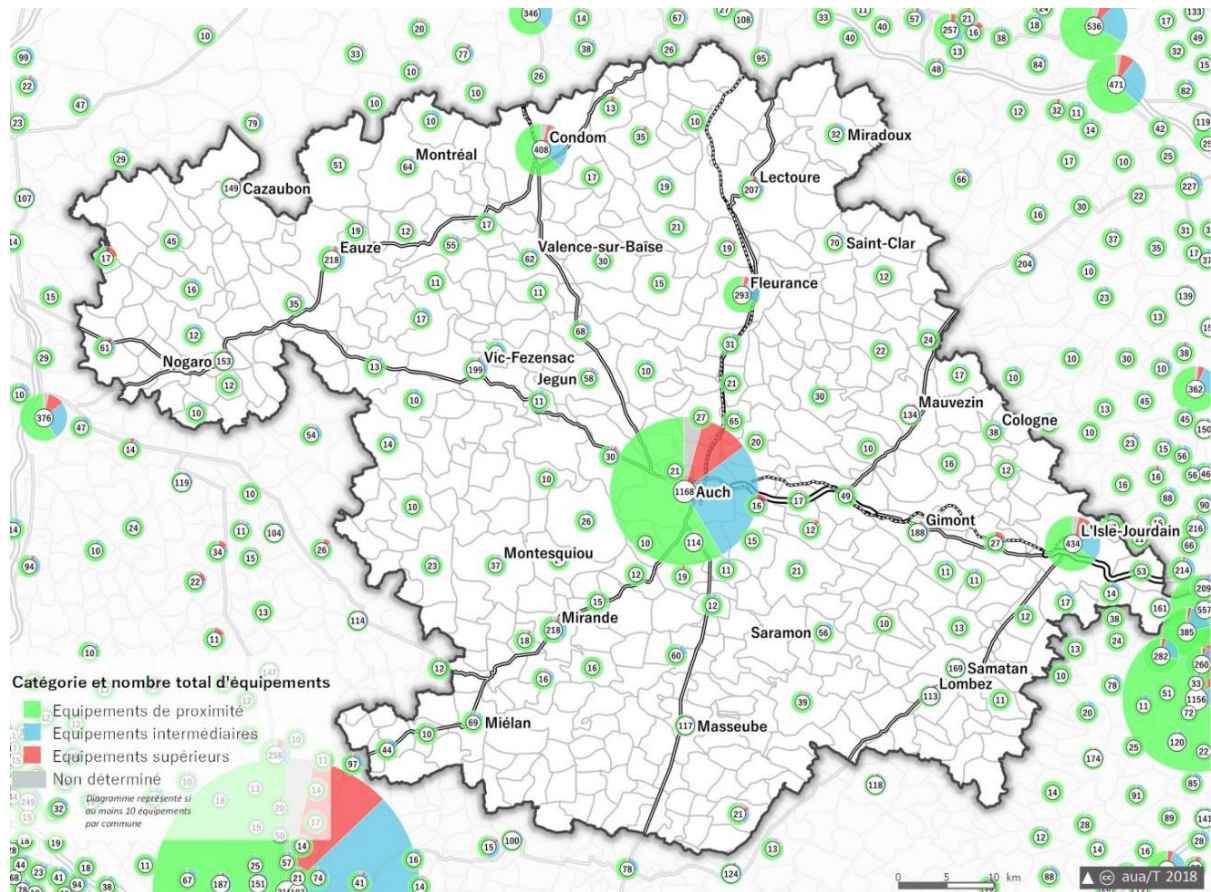
L'offre d'équipements présente sur le territoire est majoritairement une offre de proximité caractéristique d'un territoire rural. 78% des équipements recensés, soit près de 5 600 équipements, sont des équipements du quotidien (écoles élémentaires, épicerie, boulangeries, boucheries, médecins, postes...), tandis que 17% sont des équipements intermédiaires (c'est-à-dire d'un usage relativement fréquent : piscine, collège, supermarché...) et 5% sont des équipements supérieurs (supermarchés, lycées, cinémas).

Au sens de la Base Permanente des Equipements de l'Insee :

- La gamme de proximité regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux...
- La gamme intermédiaire comprend, par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public
- La gamme supérieure rassemble des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité.

Répartition des équipements par gammes au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE BPE 2015



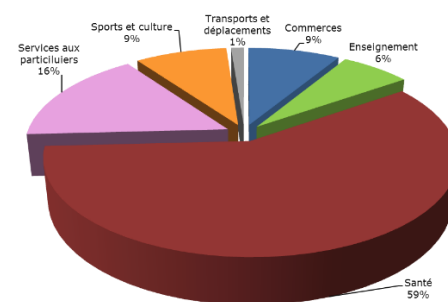
Une offre en équipements structurants peu diversifiée et très centralisée

Une sous-représentation des équipements dits structurants caractérise le territoire dans la mesure où la gamme supérieure ne représente que 5% de l'ensemble des équipements (333 équipements).

A l'exception de la santé qui apparaît bien représentée du fait de l'importance des médecins thermaux, les autres équipements structurants sont en effet peu présents sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Répartition de l'offre d'équipements de la gamme supérieure par catégories de services sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE BPE 2015



Les habitants dépendent ainsi des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements. Plusieurs pôles extérieurs exercent une influence importante de part et d'autre du territoire : l'agglomération toulousaine, Tarbes, Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Nérac et Agen.

L'essentiel de l'offre en équipements supérieurs est centré sur Auch. Préfecture du département, la ville regroupe, en effet, les services et équipements les plus structurants (deux tiers des équipements des gammes intermédiaires et supérieures). Elle étend son influence sur l'ensemble du territoire même si les distances ou les temps de parcours conduisent les populations aux franges à se tourner davantage vers des pôles extérieurs.

En dehors de ce pôle principal, le territoire se structure également autour d'une quinzaine de polarités dont le rayonnement s'étend au-delà de la commune et qui jalonnent les grands axes routiers :

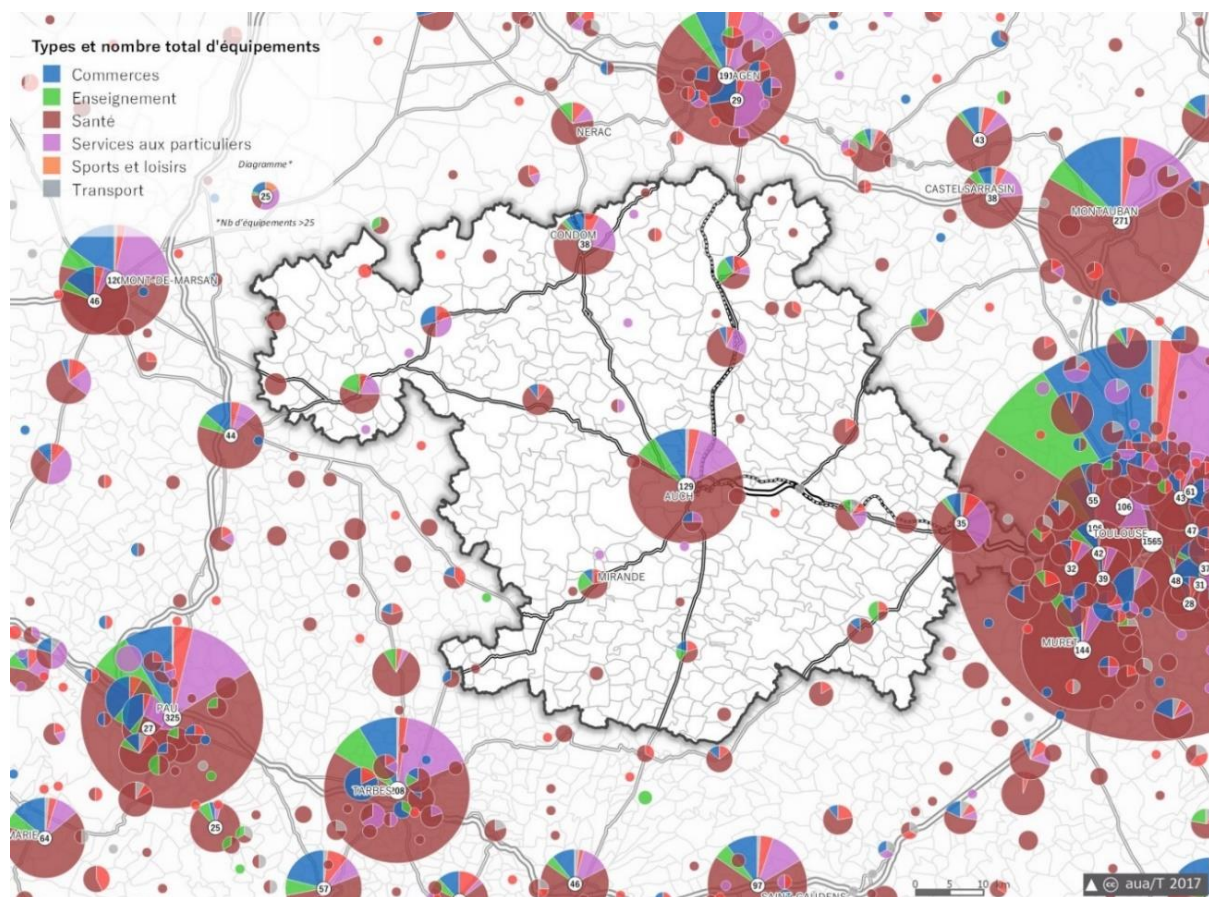
- Condom au nord du territoire et L'Isle-Jourdain à l'Est constituent ainsi des centralités structurantes. Leur influence s'exerce d'ailleurs au-delà du territoire, au sud du Lot-et-Garonne pour le premier et au

nord-ouest de la Haute-Garonne pour le second.

- Le long de la RN21, Fleurance et Lectoure au Nord et Mirande au Sud proposent également une forte densité d'équipements et services.
- L'Ouest s'organise autour de quatre polarités en direction de l'A65 (Eauze, Cazaubon et Nogaro) et le long de la RN124 (Vic-Fezensac).
- L'Est se structure autour de Gimont et de L'Isle-Jourdain le long de la RN124 en direction de Toulouse et, dans une moindre mesure, autour de Mauvezin sur la RD928 et de Lombez/Samatan.
- Masseube, à équidistance entre Auch et Lannemezan sur la RD929, complète l'offre au sud du territoire.

Localisation des équipements supérieurs au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE BPE 2015



Une offre d'équipements et de services de proximité qui maille le reste du territoire mais une accessibilité très contrainte pour certains secteurs

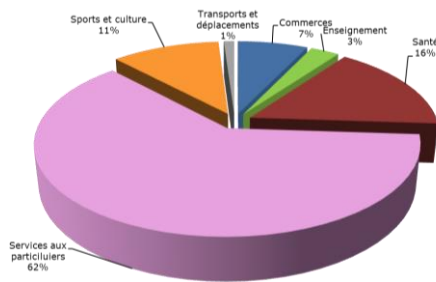
En dehors de ces polarités, la moitié des communes du territoire accueille moins de 5 équipements et de nombreux secteurs en sont complètement dépourvus. De plus, 78% des communes ne disposent d'aucun commerce de proximité (boulangerie, épicerie...). Le territoire apparaît en revanche bien doté du point de vue des services aux particuliers et du point de vue des équipements sportifs et culturels de proximité.

La grande majorité des communes du SCoT de Gascogne est située à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité. Néanmoins, quelques 70 communes sont situées à plus de 10 minutes d'un pôle de services de proximité. Ces secteurs sont principalement localisés aux franges du territoire, notamment à l'Ouest, entre Vic-Fezensac et Montesquiou, et au Sud, entre Miélan et Masseube.

Au sein de ces territoires ruraux qui disposent de peu de pôles de proximité, les habitants subissent des temps de trajets moyens plus longs entre leur domicile et les services de proximité d'usage courant que les autres parties du territoire (banques, supermarchés, stations-service, collèges...). Ainsi, les habitants des CC Artagnan en Fezensac et Astarac Arros en Gascogne doivent se rendre à Vic-Fezensac, Montesquiou, Mirande ou Masseube pour pouvoir répondre à ces besoins.

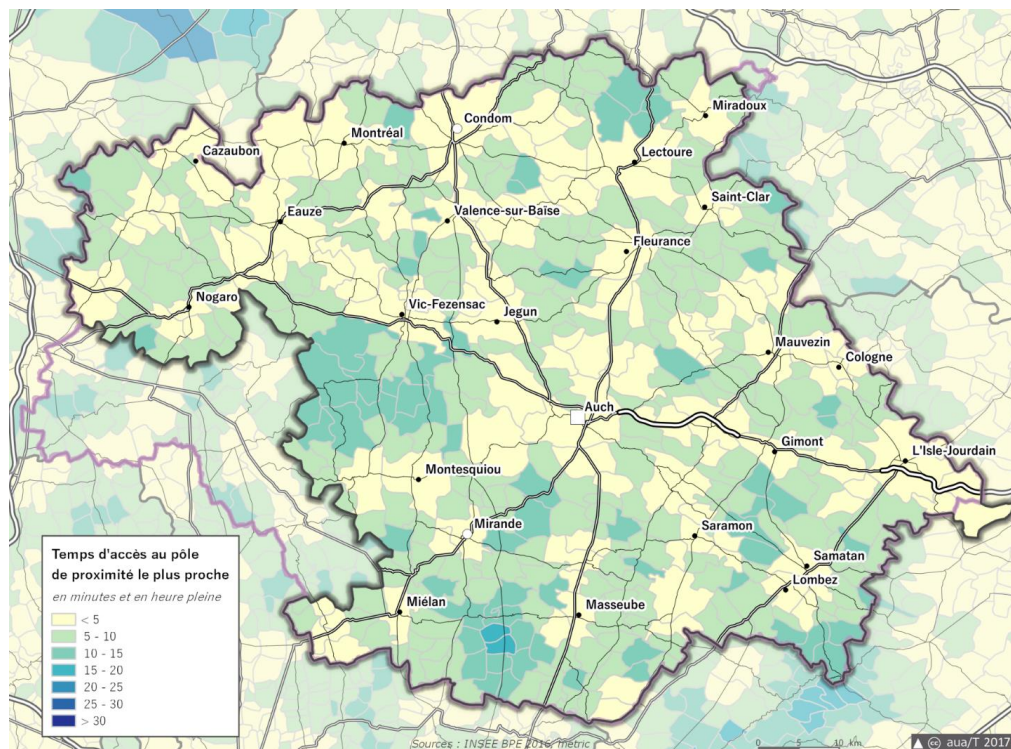
Répartition de l'offre d'équipements de proximité par catégories de services sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE BPE 2015



Temps d'accès aux pôles de proximité les plus proches au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE BPE 2016



L'offre de services au public

Les services de la petite enfance⁸⁹

En matière d'accueil des jeunes enfants, les communes et les groupements de communes bénéficient d'une compétence facultative. Ainsi, chaque commune peut adopter un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La gestion des établissements publics relève en premier lieu des collectivités territoriales ou des associations « loi 1901 ». D'autres organismes comme les caisses d'allocations familiales (CAF), les organismes privés à but lucratif, les mutuelles ou les comités d'entreprises peuvent également intervenir dans ce domaine.

A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, différentes structures d'accueil pour les jeunes enfants existent (crèche familiale, multi-accueil, halte-garderie crèche collective, jardin d'enfant, lieux d'accueil parents-enfants...) et maillent le territoire. D'après le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP), ce ne sont pas moins de 4 480 places qui sont dénombrées sur le département. Il faut noter que cette offre s'est considérablement étoffée ces 10 dernières années, notamment en matière de modes de garde collectifs (35 structures en 2017). Par ailleurs, la CAF a développé sur le territoire des relais d'assistantes maternelles qui couvrent la quasi-totalité du département.

La CC Cœur d'Astarac en Gascogne compte, par exemple, un pôle enfance à Mirande qui accueille les enfants de 3 mois à 16 ans. Ce pôle rassemble six structures (un multi-accueil, deux accueils de loisirs, une ludothèque et un lieu d'accueil enfant - parents Marela), 36 assistantes maternelles et dispose de près de 110 places. Miellan dispose également d'un accueil de loisirs de 20 places pour les enfants de 4-10 ans.

Sur la CC de la Gascogne Toulousaine, des structures d'accueil pour les enfants sont présentes à L'Isle-Jourdain, Fontenilles et Lias et trois projets de maisons d'assistantes maternelles sont en cours de réflexion à Pujaudran, Ségoufielle et Auradé. L'Isle-Jourdain compte également un lieu multi-accueil (55 places), une crèche familiale (24 places), une crèche privée (10 places), trois maisons d'assistantes maternelles (44 places et bientôt 48 places).

L'Isle-Jourdain et Fontenilles disposent d'un réseau d'assistantes maternelles (560 places potentielles) et d'un lieu d'accueil enfants-parents. Fontenilles et Lias recensent deux lieux multi-accueil de respectivement 30 places et 28 places.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne dénombre quatre structures d'accueil pour une capacité de 175 places : une maison petite enfance, une crèche familiale, un lieu d'accueil occasionnel et jardin d'enfants pour les enfants de 2 à 4 ans. La maison départementale de l'enfance regroupe également une crèche, un lieu d'accueil parents-enfants de 0-4 ans qui s'organise trois fois par semaine et « les loups perchés » qui fonctionnent un samedi par mois pour les familles d'enfants de 3 à 6 ans. Auch et Jegun comptent respectivement 140 et 26 assistantes maternelles. La commune de Pavie dispose, elle, d'un multi-accueil de 16 places. Deux projets sont en cours de réflexion : une crèche à vocation d'insertion professionnelle et un projet de scolarisation précoce.

La CC Coteaux Arrats Gimone regroupe trois multi-accueils à Gimont, Saramon et Simorre représentant 60 places et accueillant 264 enfants en 2018. Trois relais d'assistantes maternelles sont localisés à Aubiet et Simorre. Une cinquantaine d'assistantes maternelles sont réparties sur le territoire et accueillent environ 170 enfants. A noter qu'un projet de jardin d'enfants est en cours de réflexion à Gimont.

La CC du Savès dispose de trois équipements permettant d'accueillir les enfants : un multi-accueil de 12 places qui s'organise alternativement entre Lombez et Samatan (associatif), un relais d'assistantes maternelles localisé sur Lombez et Samatan (associatif) et un lieu accueil enfants parents localisé sur Lombez et Samatan (associatif). L'intercommunalité compte 58 assistantes maternelles en exercice et un projet de multi-accueil sur un lieu unique est en réflexion.

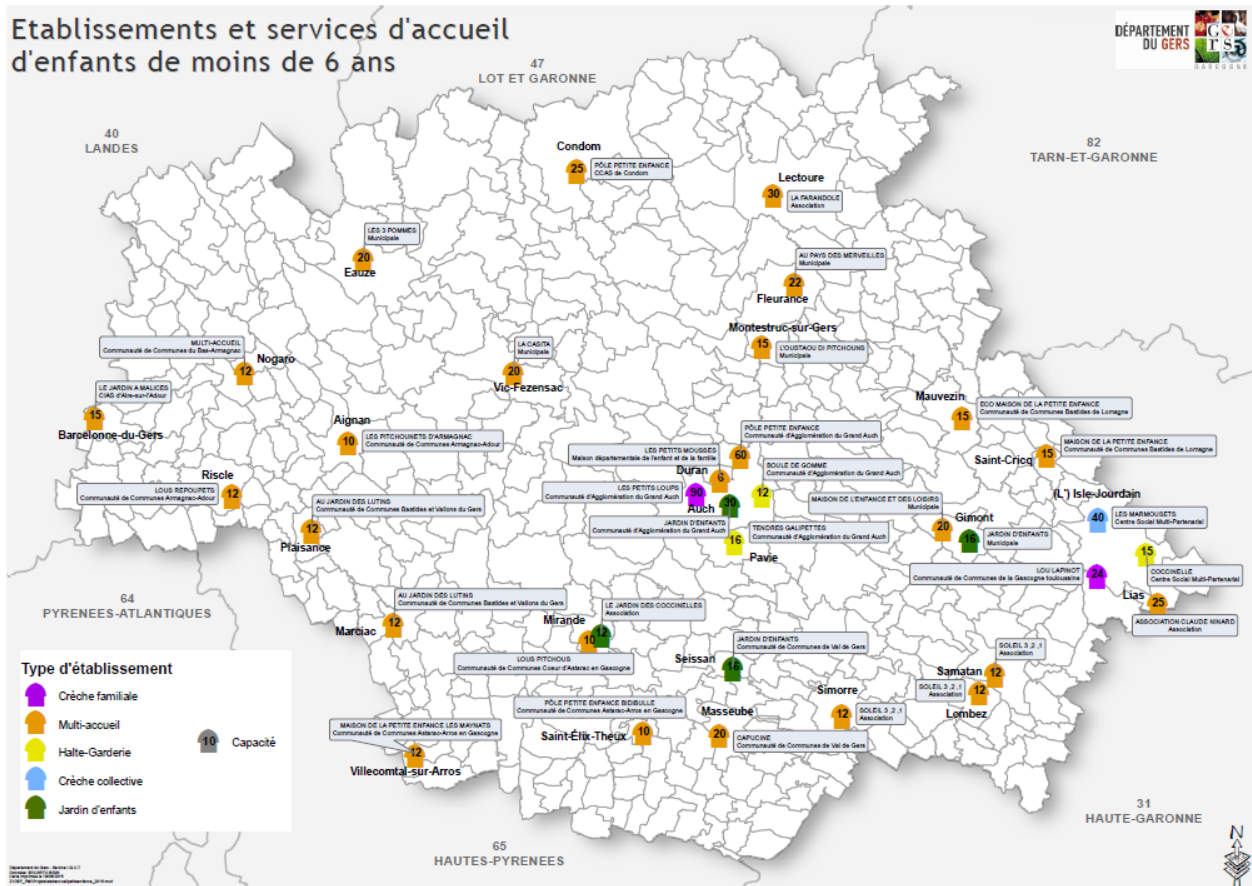
Sur la CC Astarac Arros en Gascogne, deux multi-accueils localisés à Villecomtal-sur-Arros et Saint-Elix-Theux permettent d'accueillir 22 enfants. Par ailleurs, deux relais d'assistantes maternelles existent, un lieu accueil enfants parents itinérant sur les communes Villecomtal-sur-Arros et Saint-Elix-Theux ainsi que 38 assistantes maternelles agréées.

⁸⁹ L'analyse de l'offre de services au public repose en grande partie sur un questionnaire renseigné par les intercommunalités. Celui-ci a été établi dans le cadre de l'élaboration du SCoT et vise à permettre une analyse des

services aux particuliers qui couvrent à la fois les services publics, les services à la personne (services aux personnes âgées, petite enfance...), les métiers de l'artisanat, du bien-être... présents sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Etablissement et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans sur le département du Gers

Source : Conseil Départemental du Gers



Un développement des services aux personnes âgées en lien avec le vieillissement de la population et l'accroissement des besoins ⁹⁰

40 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et plus de 3 100 places d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes sont dénombrées sur le territoire du SCoT de Gascogne. Malgré la dynamique récente de création de places observée ces dernières années sur le territoire, ce nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.

L'aide à domicile qui offre un service primordial pour les personnes âgées permet de pallier en partie cette carence. En effet, pour permettre de préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées ou dépendantes, les intercommunalités du territoire ont mis en place des services d'accompagnement et d'aide à domicile et de portage de repas afin que les personnes vieillissantes puissent rester chez elles

le plus longtemps possible. Le maintien à domicile des personnes âgées constitue d'ailleurs l'une des priorités poursuivies par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP) adopté en 2017.

La CC Cœur d'Astarac en Gascogne a par exemple mis en place et développé l'aide à domicile et le portage de repas. 55 personnes se font livrer leur repas et l'activité est en évolution constante. Les personnes bénéficiant de l'aide à domicile habitent principalement à Mirande, Mielan, Bassoues et Montesquiou.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne et son Centre Intercommunal d'Action Sociale livrent en moyenne mensuelle 170 personnes. Ce chiffre est stable depuis des années. En 2016, l'aide à domicile dénombre 674 usagers contre 714 fin 2015. Le nombre d'usagers « en file active », c'est-à-dire aidés au moins une fois au cours de l'année 2016, est en très légère baisse (1 010 contre 1 037 en 2015). Sur 4 ans, le nombre d'usagers

⁹⁰ Idem

semble stable et ne devrait pas augmenter dans les années à venir.

La CC Coteaux Arrats Gimone et son Centre Intercommunal d'Action Sociale organisent l'aide à domicile sur 30 communes. Ce sont ainsi 292 personnes qui sont accompagnées par 58 aides à domicile au 1^{er} janvier 2018. L'évolution est fluctuante mais tend vers une légère augmentation.

Au sein de la CC du Savès, le service d'aide à domicile est pris en charge par le Groupement pour une Entraide Sociale Territoriale (GESTE) pour les 14 communes du canton de Samatan. Entre 2015 et 2017 le nombre d'usagers a baissé (166 à 155 usagers), mais le nombre d'heures d'intervention a, quant à lui, augmenté (18 800 à 20 922 heures).

A Lombez, le portage des repas à domicile est assuré par le centre hospitalier intercommunal de Lombez-Samatan. Le nombre d'usagers reste stable et l'aide à domicile, réalisée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lombez, est passée de 118 à 135 usagers entre 2015 et 2017.

Sur la CC Astarac Arros en Gascogne, un service d'aide à domicile bénéficie à pas moins de 250 à 300 personnes. Par ailleurs, un service de portage des repas est également assuré et répond aux besoins d'une trentaine de bénéficiaires.

A noter que le développement d'une offre d'accueil intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en EPHAD constitue un élément de réponse important à la prise en charge du vieillissement qui est soutenu dans le cadre du SDAASP. Quelques exemples existent sur le territoire, à l'image de la résidence Lézian à Mirande implantée en centre-bourg.

Un développement des maisons de services aux publics

Les Maisons France Services permettent aux usagers d'obtenir des renseignements et d'effectuer des démarches administratives qui relèvent de plusieurs administrations et organismes publics. Elles peuvent par exemple renseigner sur les démarches relatives aux caisses d'allocations familiales, aux caisses de sécurité sociale, à Pôle emploi ou encore à la Préfecture. Les maisons de services aux publics s'articulent autour d'agents et d'outils numériques pour faciliter les démarches.

Une couverture équitable du territoire est assurée par le réseau des 21 Maisons France Services présentes sur le territoire (Aubiet, Auch, Barran, Cazaubon, Cologne, Condom, Eauze, Fleurance, Jegun, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Masseube, Miélan, Mirande, Saint-Blancard, Saint-Clar, Samatan, Seissan, Vic-Fezensac, Villecomtal-sur-Arros et Montesquiou).

Une offre de soins et d'équipements de santé déficitaire et inégalement répartie

Le territoire dispose d'une offre d'établissements de santé qui s'appuie sur neuf structures publiques et privées. Les hôpitaux de proximité sont au nombre de huit : Condom, Mauvezin, Fleurance-Lectoure, Gimont, Lombez-Samatan, Mirande, Vic-Fezensac et Nogaro. L'offre spécialisée est concentrée à Auch (centre hospitalier et clinique privée). L'ensemble de ces établissements offre une capacité d'accueil de près de 1 810 lits, dont un tiers est localisé à Auch. Le centre hospitalier d'Auch comprend également une maternité (29 lits).

En matière de santé mentale, le département bénéficie de l'implantation d'un centre hospitalier spécialisé et d'une clinique privée, situés à Auch et qui desservent tout le territoire.

En matière de services d'urgence, le territoire compte deux services d'accueil des urgences, à Auch et Condom, ainsi que deux services mobiles d'urgence et de réanimation (Auch et Condom). L'accès de la population aux services d'urgence est donc assez restreint : pas moins de 18% de la population du Gers réside dans une commune située à plus de 30 min d'un service d'urgence, ce qui en fait de loin le département de la région Occitanie le plus isolé. Il est suivi par le Lot dont seulement 6,4% des habitants sont localisés à plus de 30 min d'un service d'urgences⁹¹. Face à ce constat, le SDAASP du Gers préconise un certain nombre d'actions visant à tendre vers un accès aux urgences pour tous en moins de 30 minutes. Il s'agit par exemple de pérenniser les dispositifs de permanence de soins de proximité à travers la mise en place de « médecins correspondants SAMU », notamment dans la partie ouest du territoire, ou encore d'améliorer la prise en charge des urgences hospitalières.

Du point de vue de l'offre de soins libérale, le territoire du SCoT de Gascogne est aujourd'hui confronté, comme de nombreux territoires ruraux, à une problématique de désertification

⁹¹ INSEE, 2013

médicale liée aux nombreux départs à la retraite et au non-renouvellement des professionnels de santé, alors même que les besoins de services en matière d'actes médicaux sont amplifiés par l'augmentation et le vieillissement de la population. Le déficit grandissant de médecins généralistes et de spécialistes fragilise l'offre de soins du territoire. Entre 2007 et 2015, le nombre de médecins a ainsi diminué de 18,5%. On recense 177 médecins généralistes à l'échelle du Gers, soit 9 pour 10 000 habitants dont 32% ont plus de 60 ans en 2016⁹².

Le nombre d'infirmiers libéraux s'est lui accru ces dernières années, mais leur répartition est déséquilibrée (16 infirmiers pour 10 000 habitants sur le PETR Pays d'Armagnac contre 19 sur les deux autres PETR).

En ce qui concerne les pharmacies, avec 72 établissements présents, soit 4 pour 10 000 habitants en 2017, le territoire bénéficie d'une bonne couverture territoriale. Paradoxalement, les zones les plus densément fournies ne sont pas nécessairement celles où les besoins sont les plus importants. Une menace pèse néanmoins sur le modèle économique des pharmacies rurales qui, dans certains secteurs, du fait de la déprise démographique, voient leur zone de chalandise s'affaiblir, ce qui conduit à des fusions voire des cessations d'activités. Le maintien d'un réseau de pharmacies pérennes et accessibles constitue ainsi une des actions majeures du SDAASP du Gers.

La répartition des services de santé montre d'importants déséquilibres quant à l'accès aux soins et aux consultations de proximité (médecins généralistes, infirmières, dentistes, pharmacies...). L'ouest et le sud du territoire, en particulier les secteurs entre Montesquiou et Vic-Fezensac ainsi qu'entre Masseube et Mirande, ressortent comme les zones les moins densément couvertes. La CC Astarac Arros en Gascogne se distingue par une présence particulièrement faible de l'ensemble des professionnels et équipements de santé. La CC du Val de Gers est également concernée par un déficit de dentistes et de pharmacies. La forte présence de médecins généralistes sur l'ensemble des intercommunalités du PETR Pays d'Armagnac s'explique par la présence de nombreux médecins « thermaux » en activité.

D'après le SDAASP du Gers, la présence de spécialistes est historiquement faible. L'ensemble des spécialités sont concernées, certaines sont

cependant particulièrement sous-représentées (gynécologues, ophtalmologues, pédiatres...).

Pour assurer une capacité de prise en charge médicale adaptée aux besoins de la population, le SDAASP propose de renforcer les actions proactives pour attirer les professionnels de santé sur le territoire (médecins généralistes et spécialistes notamment).

Densité des équipements et services de santé à l'échelle des intercommunalités du SCoT de Gascogne

Sources : INSEE BPE 2016, RP 2014

EPCI	Nbre d'équipements pour 10000 habitants					
	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Kinésithérapeutes	Pharmacies	Spécialistes
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	13	10	21	11	4	8
CC Artagnan de Fezensac	10	6	15	8	4	1
CC Astarac Arros en Gascogne	1	1	9	4	1	0
CC Bastides de Lomagne	11	5	20	6	6	0
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	13	8	22	19	6	0
CC de la Gascogne Toulousaine	8	6	20	17	3	1
CC de la Lomagne Gersoise	9	5	17	8	5	1
CC de la Tenarezze	13	5	11	11	3	3
CC des Coteaux Arrats Gimone	12	7	21	11	6	0
CC du Bas Armagnac	12	4	13	7	4	0
CC du Grand Armagnac	17	5	27	8	6	0
CC du Savès	9	8	22	12	4	1
CC Val de Gers	12	1	27	9	2	0
SCoT Gascogne	11	6	19	10	4	3
Occitanie	11	7	22	15	4	7

En milieu rural, la création de maisons de santé pluridisciplinaires et le développement des services d'aide à domicile sont des alternatives pour garantir l'accès aux soins d'une partie de la population résidente. Depuis 2013, le territoire a vu la création de neuf maisons de santé pluri-professionnelles dont sept sont déjà en activités à ce jour : Mauvezin, Nogaro, Fleurance, Vic-Fezensac, Seissan, Mirande et le pôle de santé de Lectoure. Une maison de santé est également en travaux à Samatan. Ce type de structures de proximité présente des avantages à la fois en termes de mutualisation des moyens, de partage des charges mais également de diversité de l'offre en matière de soins (infirmiers, kinésithérapeute...). Ce sont aujourd'hui une centaine de professionnels de santé qui sont impliqués dans cette dynamique de structuration des maisons de santé pluri-professionnelles sur le territoire.

Il faut toutefois noter que ce type de structure ne peut fonctionner qu'avec un projet médical impulsé par des professionnels de santé eux-mêmes. C'est pourquoi, sur les territoires les plus fragilisés en matière d'offre de soins, le déploiement systématique des maisons de santé pluri-professionnelles n'est pas adapté et pertinent. Dans ce cadre, le SDAASP du Gers préconise de compléter la palette d'outils

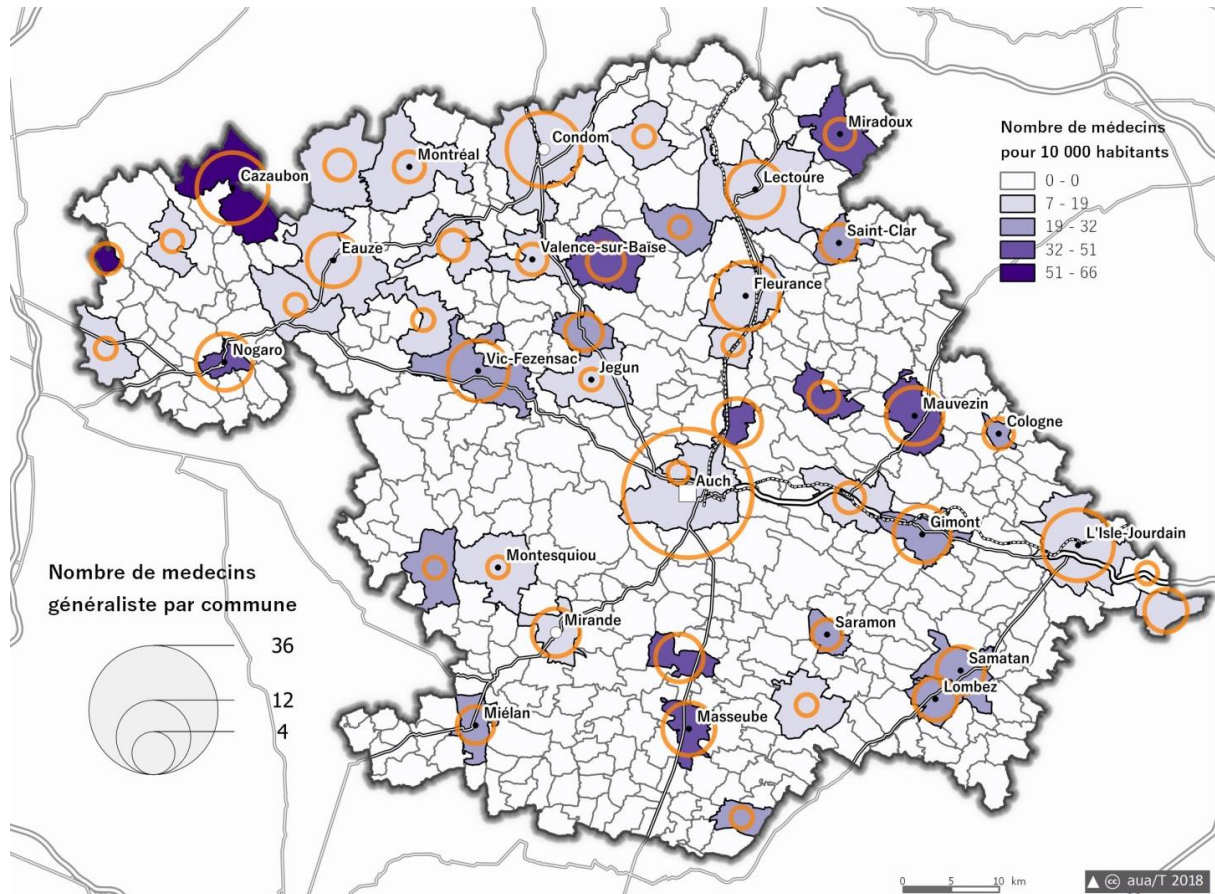
⁹² Ordre National des Médecins

existants à travers l'expérimentation et le développement de solutions alternatives et innovantes qui permettent d'offrir aux jeunes soignants des conditions d'exercice attractives. En ce sens, les centres de santé mutualistes, les centres de santé ruraux ou les différentes formes d'exercice regroupé constituent des pistes à

explorer dans les secteurs les plus fragilisés du point de vue médical. Le déploiement de la télémédecine et des solutions numériques constituent également une orientation soutenue dans le cadre du SDAASP du Gers.

Démographie médicale - nombre de médecins généralistes en 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN 2016, INSEE BPE 2015



Une offre en équipements d'enseignement très contrastée (entre l'Est sous influence toulousaine et le reste du territoire)

Disposant de 150 écoles élémentaires et 49 écoles maternelles (publiques ou privées) regroupées pour plus d'un tiers en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), le territoire bénéficie globalement d'une bonne couverture par les équipements scolaires du premier degré⁹³. Les écarts sont cependant très importants entre les communes du périurbain toulousain et les territoires ruraux. Plus de 60% des communes, soit 240 communes, n'ont pas d'école et sur certains secteurs, l'Ouest et le Sud en particulier,

leur maintien est remis en cause au regard de la déprise démographique et du vieillissement de la population. A l'échelle du Gers, de 2006 à 2015, le nombre d'élèves a en effet diminué de 545 élèves en primaire, soit une moyenne de 21 élèves par classe à la rentrée 2015-2016. Sur près de 200 écoles élémentaires (publiques ou privées), à l'échelle du département, un quart sont déjà en RPI. A l'inverse, à l'Est, certains établissements scolaires sont confrontés à des situations de sureffectifs de classes liées au dynamisme démographique généré notamment par la proximité du pôle d'emplois toulousain.

⁹³ SDAASP du Gers, 2017

En matière d'enseignement secondaire, là encore les situations sont très contrastées entre l'Est dynamique, et le reste du territoire qui subit un déclin démographique. Les 25 collèges et 14 lycées d'enseignement général et/ou professionnel (publics ou privés) sont répartis sur 16 communes classées pôles de services supérieurs ou intermédiaires selon l'INSEE (Auch, Samatan, Condom, Lectoure, Nogaro, L'Isle-Jourdain, Mirande, Masseube...) à l'exception de Miélan et Fontenilles classées pôles de proximité. Certains établissements, comme le collège de Cazaubon, subissent une baisse des effectifs continue qui se traduit par des capacités d'accueil supérieures à la demande. A l'inverse, la construction d'un collège à L'Isle-Jourdain révèle une situation d'offre en deçà des besoins.

Certains élèves sont scolarisés à l'extérieur du territoire. C'est notamment le cas de certains d'entre eux habitant les communes frontalières et qui se déplacent sur des bassins de vie à cheval sur les territoires voisins. Cela concerne également des élèves du secondaire qui souhaitent suivre des spécialités qui ne se trouvent pas sur le territoire. A l'inverse des structures d'enseignement comme les collèges de Fontenilles, de L'Isle-Jourdain, de Cazaubon ou les lycées agricoles de Mirande et Auch reçoivent des élèves en provenance de l'extérieur soit du fait de leur positionnement limitrophe soit de la présence de branches d'enseignement spécifiques. Certains établissements privés qui disposent d'un internat (lycée Saint-Jean-de-Lectoure par exemple) ont également une forte attractivité sur l'agglomération toulousaine.

Concernant l'enseignement supérieur, les effectifs de l'année scolaire 2016-2017 correspondent à près de 960 élèves (918 élèves scolarisés dans le public et 41 dans le privé). Si on y ajoute les effectifs des établissements agricoles, de santé et formations sociales (public et privé), près de 1 350 élèves étudient sur le territoire du SCoT de Gascogne. Cela représente seulement 1% des effectifs de l'académie de l'ancienne région Midi-Pyrénées, l'essentiel étant scolarisé au sein de l'aire urbaine de Toulouse (85%).

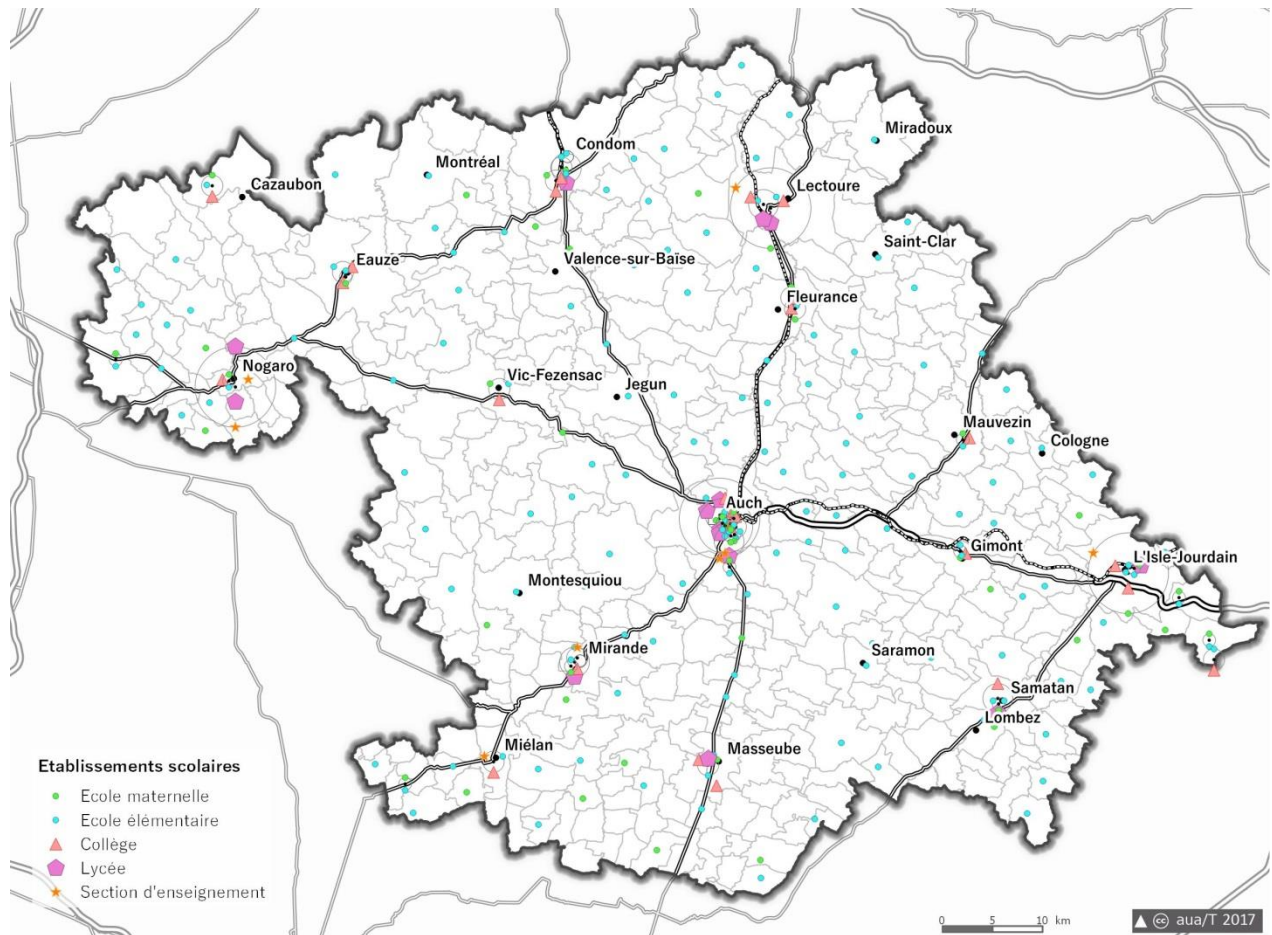
A Auch, on retrouve une antenne de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) de Toulouse qui propose des spécialités telles que génie biologique, gestion des entreprises et administrations ou encore hygiène sécurité et environnement. Des sections de Brevet de Technicien Supérieur, en filières générales ou agricoles (BTS et BTSA), sont dispensées dans les lycées de Samatan, de Lectoure, d'Auch et à l'école des métiers et de l'artisanat de Pavie.

A noter aussi la présence du laboratoire CESBIO (Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère) qui dispose d'une antenne à l'IUT d'Auch. Ce laboratoire, qui constitue une référence dans son domaine, mène des travaux sur l'étude de systèmes microbiens complexes en lien avec l'agro-alimentaire et l'environnement.

Le territoire dispose également d'un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) et d'un lycée agricole à Mirande, ainsi que d'un lycée professionnel privé à Masseube proposant des formations agricoles, sanitaires et sociales, dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

Répartition des établissements d'enseignement en 2015 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN, MENESR 2016



Une offre culturelle, sportive et de loisirs dense mais de rayonnement local

En matière de culture, sports et loisirs un ensemble d'équipements permet de répondre aux besoins de la population résidente et sont facteurs d'attractivité pour le territoire, notamment sur le plan touristique (voir chapitre « Tourisme, culture et loisirs »).

La plupart des équipements sportifs de proximité (tennis, gymnases, stades de football et de rugby...) maillent densément le territoire. En revanche, les équipements d'un rayonnement plus important se font plus rares et sont pour beaucoup centralisés sur Auch (stade de rugby Jacques Fouroux, bassin de natation de 50 mètres, bowling, Golf d'Embats...). A l'échelle du territoire, on ne dénombre que trois bassins de natation couverts à Barbotan, L'Isle-Jourdain et Auch.

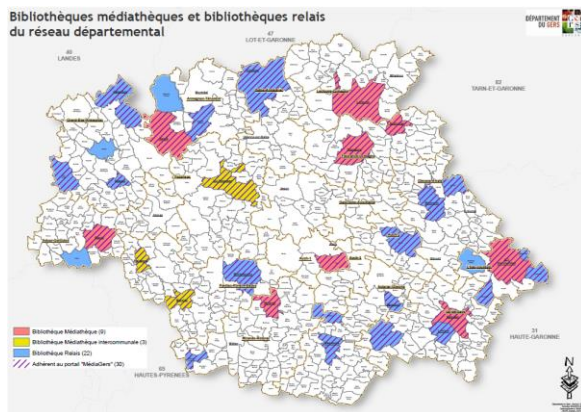
En matière d'équipements culturels structurants, pouvant rayonner au-delà de l'échelon local et ainsi participer à l'attractivité du territoire (cinémas, musées, théâtres), l'offre est assez

restreinte avec un équipement seulement pour 10 000 habitants. Sur toute la partie sud du territoire, seules les communes de Mirande, Masseube et Samatan disposent d'un cinéma et d'une piscine ouverte uniquement pour la saison estivale.

Dans le domaine de la culture comme pour les équipements sportifs, les services de proximité sont plus fournis. Le réseau de bibliothèques, la mise à disposition de nombreux points lectures, le passage d'un bibliobus (qui dessert Gimont les jours de marché) et l'approvisionnement des bibliothèques scolaires par la médiathèque départementale permettent, par exemple, de couvrir l'ensemble du territoire même si certains secteurs sont plus fragilisés que d'autres.

Bibliothèques et médiathèques dans le Gers

Source : Département du Gers



Diverses associations et initiatives participant au développement de la culture vivante peuvent être soulignées.

L'Association Départementale pour le Développement des Arts (ADDA 32), créée en 1974, constitue, par exemple, un outil de la politique culturelle du Gers. Elle coordonne et suscite le développement de toutes les initiatives liées à la musique, la danse, le théâtre, le cirque, les arts visuels.

L'association CIRCa à Auch joue, quant à elle, un rôle de pôle structurant pour les arts du cirque avec notamment le festival CIRCa. Elle a obtenu le label de « pôle national des arts du cirque » et a permis la construction du centre d'innovation et de recherche circassien, équipement dédié à la création circassienne, qui constitue une spécificité culturelle tant sur l'aspect programmation, création que pratique culturelle.

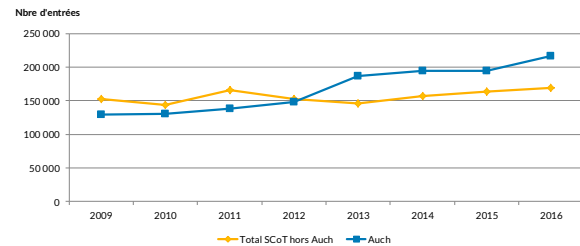
Par ailleurs, il existe un certain nombre de salles de programmation de spectacles qui ont une programmation à l'année telles que celle de Simorre ou de Samatan.

L'association de diffusion de la culture cinématographique Ciné32 a également permis la mise en place progressive d'un réseau inter-associatif particulièrement actif et qui s'appuie notamment sur la mutualisation des moyens. On dénombre 14 cinémas sur le territoire du SCoT de Gascogne gérés par des associations locales (Auch, Barbotan, Condom, Eauze, Fleurance, Gimont, L'Isle-Jourdain, Lectoure, Masseube, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Samatan, Vic-Fezensac). La fréquentation des salles est en augmentation entre 2015 et 2016 avec +4% du nombre de spectateurs enregistré et +11% sur Auch (dépassant ainsi largement la hausse nationale de 3%). L'ouverture d'un nouveau

complexe en 2012 à Auch a nettement contribué à la progression du nombre d'entrées.

Fréquentation des salles de cinéma de 2009 à 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Bilan activités Ciné 32 année 2016



En parallèle de la diffusion dans les salles destinées au grand public, un ensemble de manifestations sont organisées telles que des séances de cinéma en plein air, le festival « indépendance et création », l'accueil de tournages, un service destiné aux scolaires...

Pour favoriser l'amélioration de l'offre d'éducation, de formation, de pratique et de fréquentation des arts dans le Gers, un Schéma Départemental de Développement artistique a été élaboré en lien avec les études réalisées par Adda 32.

Enfin, il faut noter la présence d'équipements de loisirs assez diversifiés comme les bases de loisirs (lac de l'Uby, Castelnaud-Auzan, Castéra-Verduzan...), les aéro-clubs (Auch, Nogaro et Condom), le circuit automobile de Nogaro, les hippodromes (Fleurance, Auch, Castéra-Verduzan...), les accrobranches (Pavie, Aignan...), les fermes pédagogiques (Lagraulet-du-Gers, Sarrant, Seissan...). Certains équipements participent, en outre, à la diffusion de la culture locale comme les arènes à l'Ouest (Vic-Fezensac, Eauze, Nogaro, Cazaubon...) ou encore les stades de rugby.



Enjeux en matière d'offre en services et équipements

Adaptation, modernisation et mise en réseau de l'offre de services et d'équipements

- **Maintien des services au public et des équipements de proximité, notamment en zone rurale**

Lutter contre l'affaiblissement de l'offre de proximité et les inégalités territoriales

Maintenir le lien social et lutter contre l'isolement des populations

Favoriser le maillage, la mise en réseau et les complémentarités entre les équipements de proximité

- **Adaptation des services et équipements aux évolutions démographiques**

Poursuivre le développement des services d'aide à la personne

Adapter les équipements scolaires (regroupement, création...) aux évolutions démographiques

Adapter les services d'aide à la personne et les équipements de santé au vieillissement de la population

- **Adaptation des services et équipements aux évolutions sociétales et aux spécificités rurales du territoire**

Favoriser le maintien des services de proximité et les adapter aux besoins de la population

Prendre en compte les évolutions des modes de vie et de consommation

Tirer parti des évolutions numériques

Développer des solutions innovantes pour contrecarrer l'éloignement de certains secteurs

Développement d'un maillage de l'offre d'équipements et de services

- **Diversification de l'offre d'équipements, notamment structurants**

Renforcer les polarités du territoire

Limiter l'évasion et la dépendance vis-à-vis des polarités extérieures

Répondre aux besoins des habitants en matière de culture, sports et loisirs

- **Amélioration de l'accès aux services et équipements de proximité**

Maintenir voire réduire les temps d'accès aux services, commerces et équipements de proximité

Permettre l'accès aux personnes isolées et peu mobiles aux équipements et services de proximité

Maintenir les liens sociaux

Limiter l'éloignement de la population rurale vis-à-vis des services et équipements de proximité

Permettre le maintien de l'offre commerciale de proximité des bourgs

- **Poursuite du développement des équipements d'enseignement supérieur**

Favoriser la fixation des jeunes sur le territoire

Contribuer à l'attractivité et au rayonnement territorial

Adapter l'offre de formation au tissu économique local

Maintien et organisation de l'offre de soins

- **Répartition territoriale de l'offre de soins et maillage du territoire**

Permettre l'accès aux soins primaires pour tous en moins de 30 minutes

Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population

Limiter l'évasion médicale vers les pôles extérieurs au territoire

- **Accueil de nouveaux médecins**

Inverser la tendance de non-renouvellement des professionnels de santé lié aux nombreux départs en retraite

Lutter contre la désertification médicale

Répondre à l'accroissement des besoins en matière d'actes médicaux



Organisation et dynamiques territoriales

Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire localisé aux franges des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Un territoire rural organisé autour d'une ville-centre et maillé par un réseau de bourgs-centres
- Des polarités extérieures qui influent de plus en plus sur le fonctionnement territorial
- Des dynamiques infra territoriales différenciées d'un secteur à l'autre
- Une armature territoriale multipolarisée.

Chiffres clés

1 ville principale, Auch, **22 000** habitants

47 communes et **42 000** habitants dans l'aire urbaine d'Auch

6 petites aires urbaines

16% des communes ont moins de 100 habitants

38 communes dans l'aire urbaine de Toulouse

Un positionnement à l'interface des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine avec une influence de plus en plus marquée des territoires voisins

Localisé en limite de plusieurs départements occitans et aquitains (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Landes et Hautes-Pyrénées), le territoire du SCoT de Gascogne présente une position d'interface entre les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

En effet, si Auch se situe à moins de 2h des préfectures des départements voisins (Toulouse à l'Est, Montauban au Nord-Est, Agen au Nord, Mont-de-Marsan à l'Ouest, Tarbes au Sud-Ouest), les communes les plus périphériques du territoire sont parfois à équidistance, voire plus proche, de ces préfectures que de leur propre ville-centre.

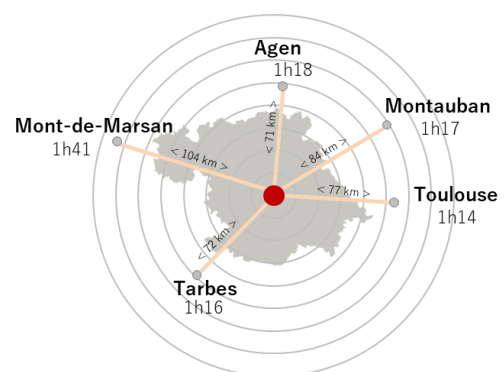
Ainsi, même si le territoire du SCoT de Gascogne a un fonctionnement qui lui est propre (s'appuyant sur son aire urbaine principale et six petits pôles), il fonctionne de plus en plus en lien avec ces territoires voisins qui constituent des pôles d'attractivité du point de vue des emplois, des commerces, des services et des équipements. A ce titre, l'Armagnac présente une attirance pour les zones d'emploi de Mont-de-Marsan et d'Agen tandis que l'est du territoire est orienté vers l'agglomération toulousaine.

Une quarantaine de communes de la partie est du territoire fait, en effet, partie de l'aire urbaine toulousaine. L'influence toulousaine sur le

fonctionnement et l'organisation territoriale de l'Est gersois s'est en outre fortement accrue durant les 15 dernières années, ces communes n'étant que 8 en 1999.

Accessibilité d'Auch et du territoire du SCoT de Gascogne aux préfectures voisines (temps minimaux)

Sources : Google Maps, AUAT

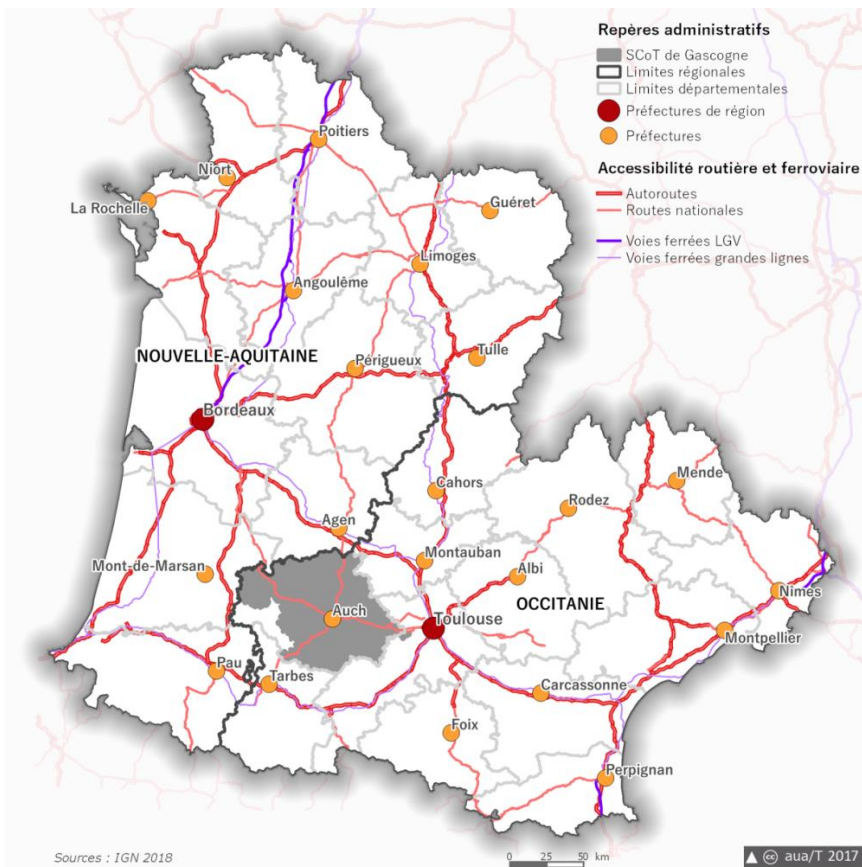


A noter qu'une vingtaine de communes, principalement localisées le long de la RN124, constituent des secteurs d'interface entre les aires urbaines d'Auch et de Toulouse avec des actifs résidents qui vont travailler dans l'un ou l'autre des pôles.

Néanmoins, le territoire demeure à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures régionales et nationales, minimisant ainsi les interrelations du territoire avec ses départements voisins.

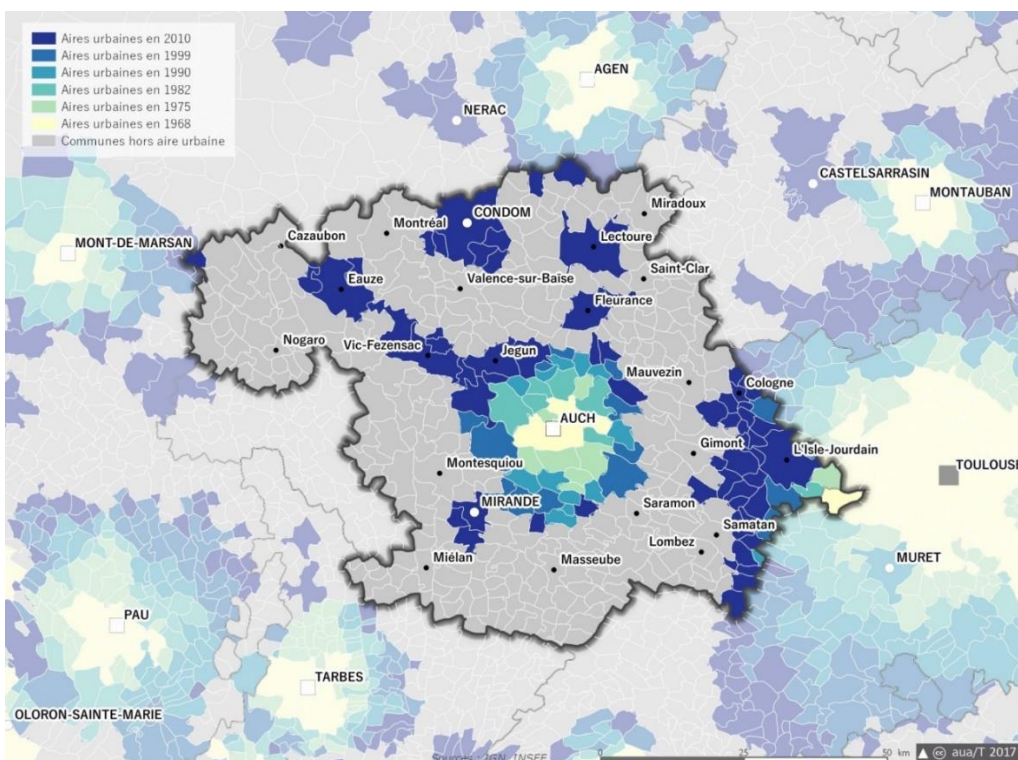
Positionnement du territoire du SCoT de Gascogne à l'interface des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Sources : IGN 2018, AUAT



Evolution des aires urbaines entre 1968 et 2010 au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE 2010



Un caractère rural qui influence l'organisation territoriale et démographique

Avec 178 700 habitants et une densité de seulement 32 hab/km², le SCoT de Gascogne constitue un territoire à dominante rurale faiblement peuplé, qui s'organise autour d'une ville-centre et de quelques communes de plus de 500 habitants :

- La ville d'Auch, Préfecture du département du Gers, qui rassemble près de 22 000 habitants en 2014, soit 12% de la population du SCoT.
- 8 communes de plus de 3 500 habitants dont deux sous-préfectures : Condom au Nord (7 003 habitants) et Mirande au Sud (3 572 habitants), 5 chefs-lieux de canton, et une commune périurbaine de l'est du territoire (Fontenilles).
- 8 communes intermédiaires de 1 500 à 3 500 habitants, toutes chefs-lieux de canton (Cazaubon, Nogaro, Masseube, Lombez Samatan, Gimont, Mauvezin), sauf la commune de Pavie au sud d'Auch. A l'exception de la CC Astarac Arros en Gascogne, chacune des 13 intercommunalités s'organise autour d'une commune regroupant au moins 1 500 habitants.
- 46 communes de 500 à 1 500 habitants, soit 11,5% des communes, dont 9 anciens chefs-lieux de canton (Miélan, Montesquiou, Saramon, Cologne, Jegun, Saint-Clar, Miradoux, Valence-sur-Baïse et Montréal).

Le reste du territoire est constitué de communes qui comptent moins de 100 habitants. Ces communes faiblement peuplées sont au nombre de 63 et représentent 16% des communes du SCoT.

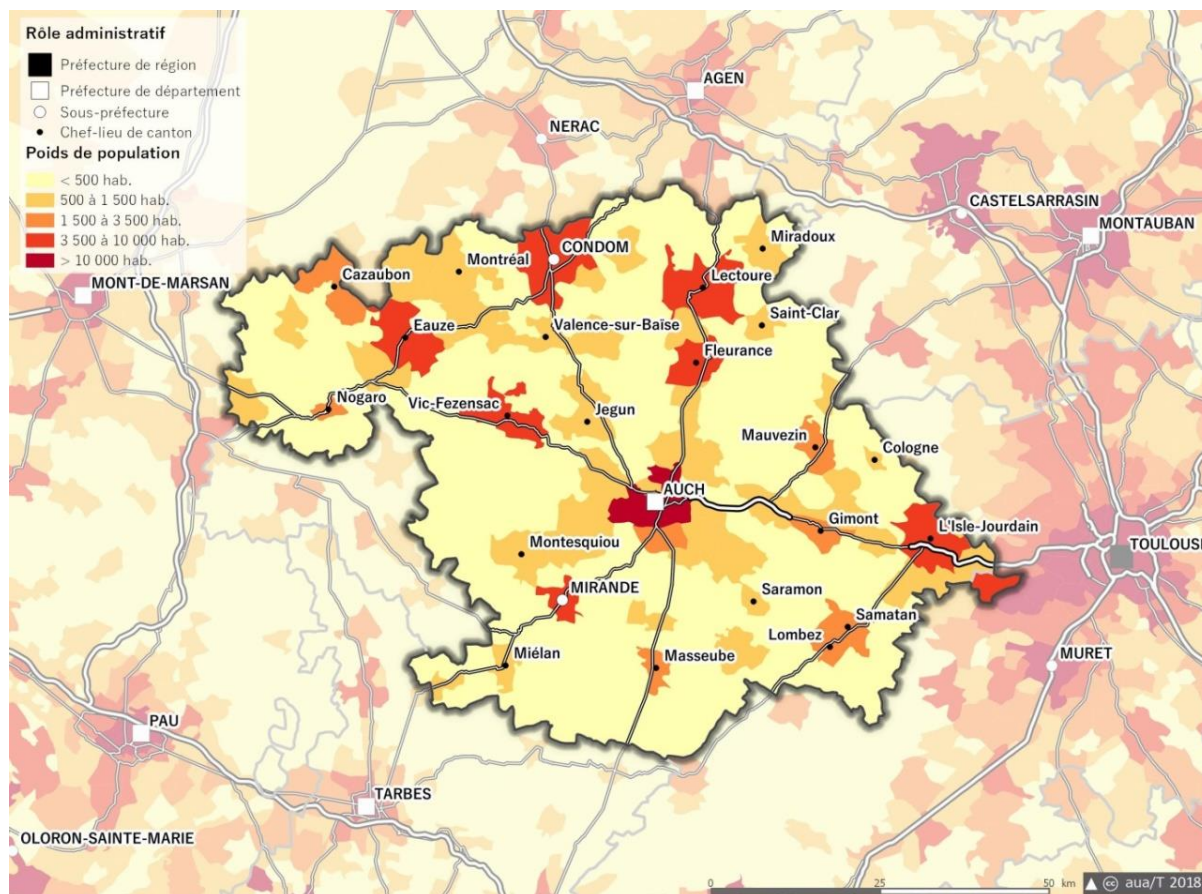
Le caractère rural et faiblement peuplé du territoire, conjugué à la concentration des habitants et des emplois sur quelques communes, engendre un maillage territorial du SCoT de Gascogne composé d'une aire urbaine principale et de six « petites aires urbaines » :

- L'aire urbaine principale du territoire du SCoT de Gascogne est celle d'Auch. L'unité urbaine composée de 3 communes (Auch, Duran et Pavie) polarise 47 communes de la couronne périurbaine, soit près de 42 000 habitants (23% de la population du territoire). Cette aire urbaine s'est accrue entre 1999 et 2010 (+ 3 100 habitants), principalement dans la partie nord-ouest de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne où cinq communes supplémentaires l'ont intégré (Biran, Saint-Jean Poutge, Bonas, Jegun, Lavardens).
- Six petits pôles internes au SCoT de Gascogne abritant au moins 1 500 emplois structurent également le territoire : Condom, Fleurance, Lectoure, Eauze, Vic-Fezensac, Mirande.

Ces aires urbaines internes au SCoT de Gascogne influencent au total 180 communes sur les 397 que compte le territoire.

Rôle administratif et poids démographique des communes du SCoT de Gascogne

Source : INSEE 2014



Un territoire multipolaire qui s'organise autour de différentes communes structurantes

Grâce à une méthode statistique (cf. méthodologie complète en annexe) qui s'appuie sur des « critères neutres », un travail d'identification et de hiérarchisation des communes qui jouent un rôle structurant dans le fonctionnement du territoire a été mené. La hiérarchisation des communes les unes par rapport aux autres selon cinq niveaux de polarités permet de mettre en évidence le rôle, l'influence et le rayonnement de chaque commune sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Pour se faire, différentes variables cumulatives reflétant le rôle de polarisation des communes ont été retenues :

- Des variables socio-économiques, pour quantifier le poids des communes en matière de population et d'emploi : démographie (INSEE 2015) et nombre d'emplois (INSEE 2015)
- Des variables sur l'offre en matière d'équipements et services : niveau

d'équipements (INSEE BPE 2017) et offre en matière de commerces de proximité de consommation courante (INSEE Sirène 2017, complétée d'une expertise des intercommunalités)

- Une variable sur la mobilité liée à l'accessibilité routière et ferroviaire.

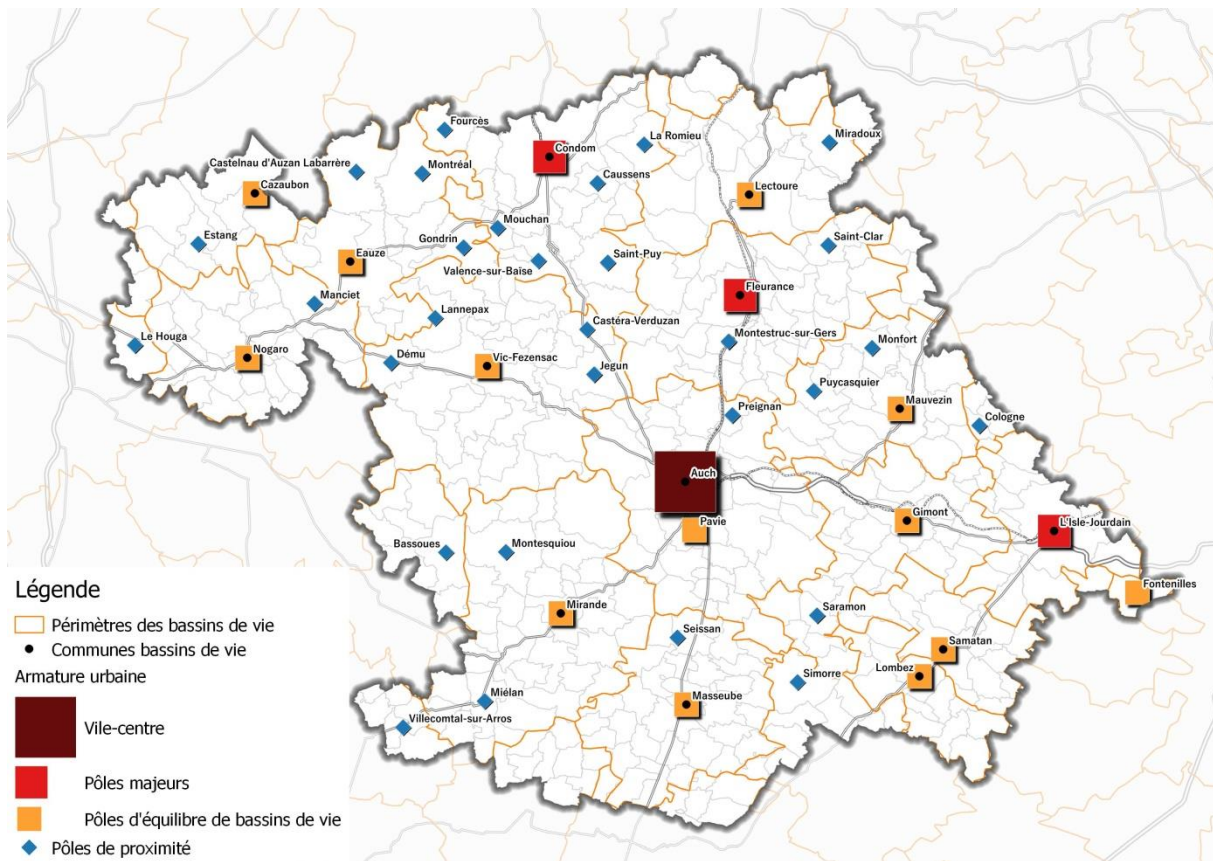
Les résultats qui en découlent permettent de mettre en évidence l'armature territoriale qui se dessine sur le territoire du SCoT de Gascogne.

Ainsi, ce sont 47 communes qui, à l'échelle du territoire, jouent un rôle dans le fonctionnement territorial. Ces communes structurantes peuvent être différenciées selon 5 niveaux de polarités : la ville-centre, les pôles majeurs, les pôles d'équilibre pour les bassins de vie et les pôles de proximité.

Cette organisation territoriale, composée de nombreuses polarités, constitue un élément structurant du territoire qui permet le développement de tous les services de proximité aux différentes échelles du territoire.

Hiérarchisation des communes identifiées comme structurantes à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne

Source : AUAT



Auch, principale centralité du territoire

Chiffres clés :

1 habitant du territoire sur 10, 1 emploi sur 4, 1 établissement sur 10

22 000 habitants, soit 12% de la population du territoire

16 200 emplois, soit 25% des emplois du territoire

8 500 emplois salariés privés, soit 28% des emplois salariés privés du territoire

3 040 établissements, soit 13% des établissements du territoire

123 équipements supérieurs

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par la présence d'un pôle urbain majeur, Auch, qui occupe une place centrale.

La ville d'Auch et sa zone urbaine immédiate jouent, en effet, un rôle structurant dans l'organisation du territoire, que ce soit en termes d'équipements, de démographie ou d'économie. Rassemblant 12% de la population du territoire,

Auch constitue ainsi un pôle majeur qui rayonne sur un large territoire.

Elle génère une part importante de l'activité économique du territoire dans la mesure où elle rassemble 13% de ses établissements, soit 3 040 établissements, et où elle concentre 25% de ses emplois, soit 16 500 emplois. Elle constitue de ce fait un pôle d'emploi majeur au sein du bassin de vie. D'ailleurs, le nombre d'emplois sur la ville d'Auch est supérieur au nombre d'actifs occupés résidents (171 emplois pour 100 actifs occupés) reflétant l'attractivité économique de la ville-centre sur son bassin de vie. Il faut noter que cette attractivité économique génère des flux domicile - travail quotidiens importants dans la mesure où plus de 9 600 personnes viennent travailler chaque jour sur Auch. Parmi ces actifs non résidents, 90% sont originaires du territoire et 10% viennent de l'extérieur du territoire. A noter tout de même que 1 800 personnes habitant la ville d'Auch vont travailler à l'extérieur du territoire, notamment dans l'agglomération toulousaine.

Préfecture du département, Auch concentre également la majeure partie des équipements supérieurs et intermédiaires et assure ainsi les

besoins d'un large bassin de vie. Les 123 équipements dits supérieurs présents sur le territoire communal sont principalement liés à sa fonction de Préfecture et à son rayonnement départemental. Sont notamment présents :

- Les équipements administratifs, de niveau départemental, regroupés en centre-ville : Préfecture, siège des caisses (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Urssaf), mission locale pour l'emploi, hôtel de ville...
- Les équipements d'enseignement supérieur présents à proximité du centre-ville : Institut Universitaire de Technologie Paul Sabatier (IUT), Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), Institut de Formation en Soins Infirmiers du Gers (IFSI), pôle de recherche...
- Le centre hospitalier avec sa maternité et son service d'urgence localisé en périphérie sud
- Les grands équipements culturels et sportifs majoritairement présents en périphérie : Musée des jacobins, bowling, Dôme de Gascogne, Centre d'Innovation et de Recherche Circassien (CIRC), complexes sportifs, piscine, hippodrome, aéroport Auch-Gers...

Tous ces équipements sont fréquentés tant par des habitants d'Auch que par des personnes extérieures à la ville, habitant la Communauté d'Agglomération, mais aussi le département.

L'Isle-Jourdain, Fleurance et Condom, des pôles majeurs pour le territoire

Chiffres clés :

8 600 habitants à L'Isle-Jourdain, 6 700 à Condom et 6 200 à Fleurance

3 900 emplois à L'Isle-Jourdain, 3 250 à Condom et 2 700 à Fleurance

Les communes de L'Isle-Jourdain, Condom et Fleurance se caractérisent par un poids démographique important (plus de 6 000 habitants chacune), de nombreux emplois (plus de 2 700 emplois chacune) et par la présence de près de 400 équipements chacune, dont une part importante « d'équipements supérieurs ».

Même si ces trois communes structurent le territoire du SCoT de Gascogne et rayonnent sur leur bassin de vie, leur rôle, leur histoire et leur contexte territorial sont cependant très différents.

La sous-préfecture de Condom, implantée au nord du territoire, à 40 minutes d'Auch et une demi-heure d'Agen, constitue une polarité historique du territoire qui, même si elle connaît un contexte de déprise démographique depuis les années 70, rayonne encore sur son bassin de vie. Proportionnellement à son poids démographique, elle regroupe un nombre très important d'équipements supérieurs (57 équipements supérieurs pour 1 000 habitants), reflétant là son attractivité. On trouve en effet à Condom des équipements à fort rayonnement tels qu'un centre hospitalier, un centre aqua-ludique, des musées, un théâtre, un cinéma, un lycée...

La commune de Fleurance, implantée au nord du territoire sur l'axe Auch-Agen, représente une polarité économique historique pour le territoire qui s'est développée dès le 18^{ème} siècle. Pôle industriel important, Fleurance concentre des équipements sportifs, sanitaires et culturels majeurs pour le territoire.

Le rôle structurant et polarisant de la commune de L'Isle-Jourdain est, lui, plus récent dans la mesure où cette commune connaît une expansion démographique et économique particulièrement importante depuis les années 2000. Elle offre aujourd'hui de nombreux équipements sociaux, sportifs, culturels, d'enseignement et accueille plusieurs zones d'activités, ce qui lui confère un rôle important dans l'armature du territoire.

13 pôles d'équilibre pour les bassins de vie complètent le maillage du territoire

Eauze, Mirande, Lectoure, Gimont, Nogaro, Vic-Fezensac, Fontenilles, Samatan, Cazaubon, Lombez, Mauvezin, Pavie et Masseube sont toutes des communes qui, du fait de leur poids démographique et économique et de leur niveau d'équipement, sont polarisantes à l'échelle des bassins de vie. Grâce à leur niveau d'équipements, elles répondent aux besoins courants des populations du territoire, et rayonnent sur leurs communes environnantes. Elles jouent ainsi un rôle fondamental dans la structuration des bassins de vie et d'emploi du territoire.

Des bourgs constituant des pôles de proximité

30 communes du territoire apparaissent comme suffisamment équipées pour répondre aux besoins de proximité des habitants. Elles sont dotées d'une diversité de commerces de proximité (au moins 4 types de commerces d'usage courant différents) permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants de leur commune et des communes environnantes ayant peu ou pas d'équipements.

Près de la moitié d'entre elles sont localisées dans la partie nord-ouest du territoire, en relais des communes de Condom, Vic-Fezensac, Eauze et Cazaubon. A l'inverse, la partie Sud-Ouest, avec seulement cinq communes relais de Masseube et Mirande, apparaît peu maillée par ces pôles de proximité.

Ces communes sont particulièrement présentes dans les secteurs ruraux et hyper-ruraux du territoire et jouent ainsi un rôle fondamental en matière de maillage de proximité. Pour conserver la vitalité de ces villages, le maintien des équipements communaux, des écoles notamment, et des emplois constitue un enjeu.

Les 350 autres communes du territoire disposent, elles, d'une offre en matière d'équipements, de services et de commerces de proximité limitée, voire inexistante, et peuvent être qualifiées de communes rurales ou résidentielles.

Un territoire rural marqué par de nombreux hameaux, écarts et constructions isolées

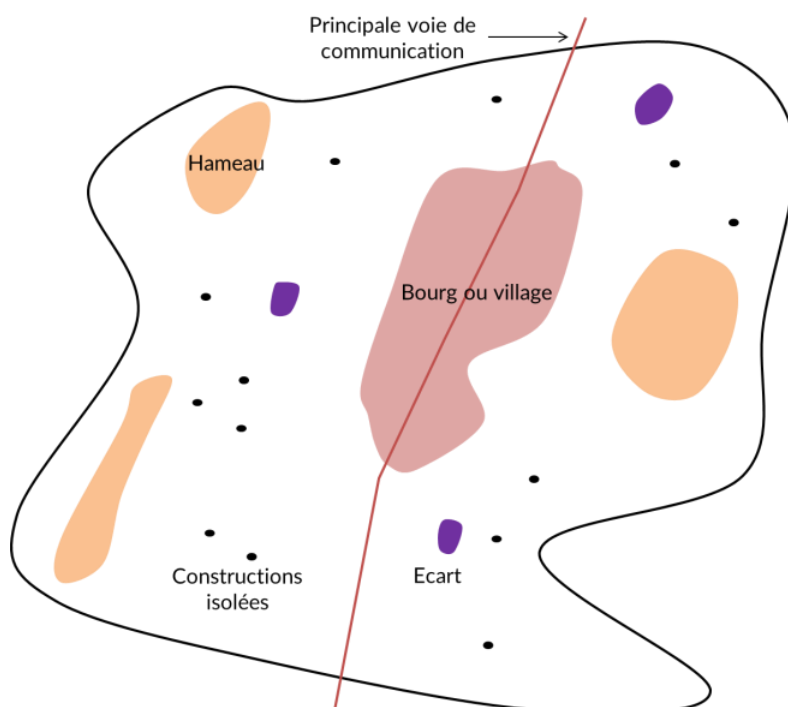
Le SCoT de Gascogne se présente comme un territoire à dominante rurale, structuré autour d'Auch mais aussi autour d'un ensemble de communes structurantes (les 47 polarités présentées ci-avant) et de communes rurales.

La présence historique d'une activité agricole majeure sur le territoire a entraîné la formation de nombreux hameaux et constructions isolées, initialement dévolus à l'activité agricole.

A noter que, sur le territoire du SCoT de Gascogne, une commune peut être composée d'un bourg, d'un ou plusieurs villages, de plusieurs hameaux et de nombreux écarts et constructions isolées, comme présenté sur le schéma ci-après.

Schéma de principe de l'organisation urbaine d'une commune gasconne

Source : AUAT



Les villages

Un village constitue une unité de vie accueillant moins de 2 000 habitants mais structurée généralement autour d'une église paroissiale et d'équipements ou d'espaces de rencontre animant la vie locale (même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service). Leur niveau d'équipement ne permet toutefois pas la satisfaction des besoins courants de leurs habitants.

Historiquement, les villages sont apparus aux alentours du X^{ème} siècle avec la construction des premiers châteaux et églises romanes. On distingue alors les sauvetés (villages construits autour d'un lieu de culte), les castelnaux (villages construits autour d'un château seigneurial) et les bastides (villages construits autour d'une place centrale dédiée au commerce).

A noter que les jeux de fusions et regroupements communaux ont pu entraîner le rapprochement de plusieurs paroisses au cours du temps. Une commune peut donc présenter plusieurs villages. Ainsi, au sein de la commune de Vic-Fezensac, le lieu-dit Lagraulas (commune indépendante jusqu'en 1973) est organisé autour de son église et constitue ainsi un village à part entière. Il en est de même, par exemple, pour le lieu-dit Vopillon sur la commune de Beaumont.

La bastide de Barran

Source : Google Maps



Le castelneau de Castelnaud-Barbarens

Source : Google Maps



Les hameaux

Les hameaux agricoles

Le territoire du SCoT de Gascogne est marqué par une forte empreinte agricole avec historiquement de nombreuses exploitations de petites tailles. Des hameaux se sont progressivement développés autour de ces fermes (initialement les bordes, petites fermes établies aux environs d'une seigneurie pour fournir légumes et volailles).

Constitué de quelques constructions (habitations mais aussi bâtiments à usage agricole), le hameau est distinct du centre-bourg ou du village. Il peut toutefois être considéré comme « structurant » en fonction de sa taille, de son niveau d'équipement ou de sa localisation sur un axe important de circulation.

Les hameaux pavillonnaires

Depuis le XX^{ème} siècle et le fort développement de l'urbanisation, on observe la création de nouveaux hameaux sur le territoire du SCoT de Gascogne, notamment sur sa partie Est soumise à une forte pression démographique en lien avec la métropole toulousaine. Ces hameaux, récemment urbanisés, n'apparaissent alors pas liés à un usage initial agricole et sont souvent développés de manière linéaire le long des infrastructures de transport.

Un hameau de petite taille (Le Brouilh-Monbert)

Source : Google Maps

**Un hameau récent (Fontenilles)**

Source : Google Maps

**Les écarts et les constructions isolées**

Un écart est généralement constitué autour d'une exploitation agricole, en activité ou non. Il s'agit généralement d'un ensemble bâti constitutif initialement d'une seule ferme mais dont les besoins d'exploitation ou l'évolution des modes de vie a entraîné la construction de nouveaux bâtiments (ancienne ferme, nouvelle habitation plus récente, granges, dépendances...).

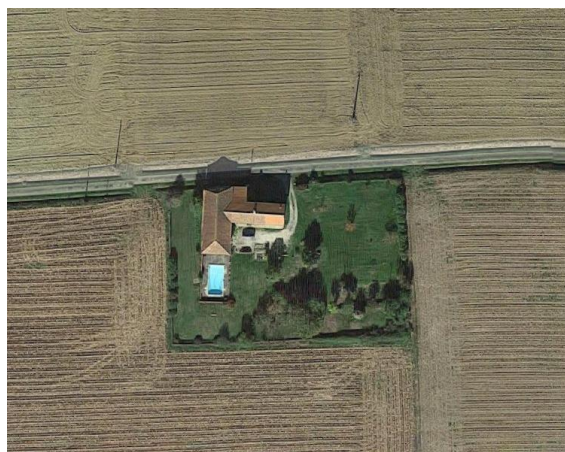
Enfin, des constructions isolées sont implantées au sein des espaces naturels et agricoles.

Un écart (Le Brouilh-Monbert)

Source : Google Maps

**Une construction isolée (Castex)**

Source : Google Maps

**Des dynamiques territoriales contrastées selon les secteurs**

Les différentes polarités structurantes pour le territoire font face à des ressources et des situations différentes qui ne les placent pas face aux mêmes enjeux.

De façon très schématique, le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par trois typologies de secteurs présentant des dynamiques territoriales différenciées :

Un système auscitain relativement autonome qui influe sur sa périphérie

Après avoir connu une évasion démographique sur les dernières décennies, la ville-centre du SCoT de Gascogne connaît une stabilisation de sa population depuis le milieu des années 2000, tandis que la majeure partie des communes formant sa couronne « périurbaine » gagnent, elles, des habitants.

Le nombre d'emplois auscitain continue lui aussi de croître et les échanges domicile-travail révèlent une attractivité et une relative autonomie de fonctionnement en matière d'emplois et de services.

Ainsi, la ville-centre concentre les fonctions économiques, commerciales et scolaires à fort rayonnement, attirant les habitants de nombreuses communes du territoire.

Un secteur rural sous influences territoriales

Les communes de l'aire urbaine d'Auch bénéficient fortement de l'influence de la ville-centre. Bien que plus rurales, ces communes regroupent en effet des actifs travaillant au sein du pôle d'emploi auscitain et fonctionnent donc en interactions fortes avec le système auscitain.

Par ailleurs, les communes du SCoT qui se caractérisent par une forte dynamique démographique se situent de part et d'autre de la RN124 reliant Auch à l'agglomération toulousaine, en forte croissance. Leur fort développement démographique traduit ainsi un phénomène de métropolisation.

Enfin, la partie nord du territoire se caractérise par un maillage territorial dense avec la présence de nombreuses communes structurantes. Depuis les années 1990, on observe une tendance à la dépoliarisation de certaines de ces communes structurantes pour le secteur rural pourtant bien équipés, tels que Condom, Eauze, Lectoure, Fleurance, Cazaubon, Vic-Fezensac, au profit des

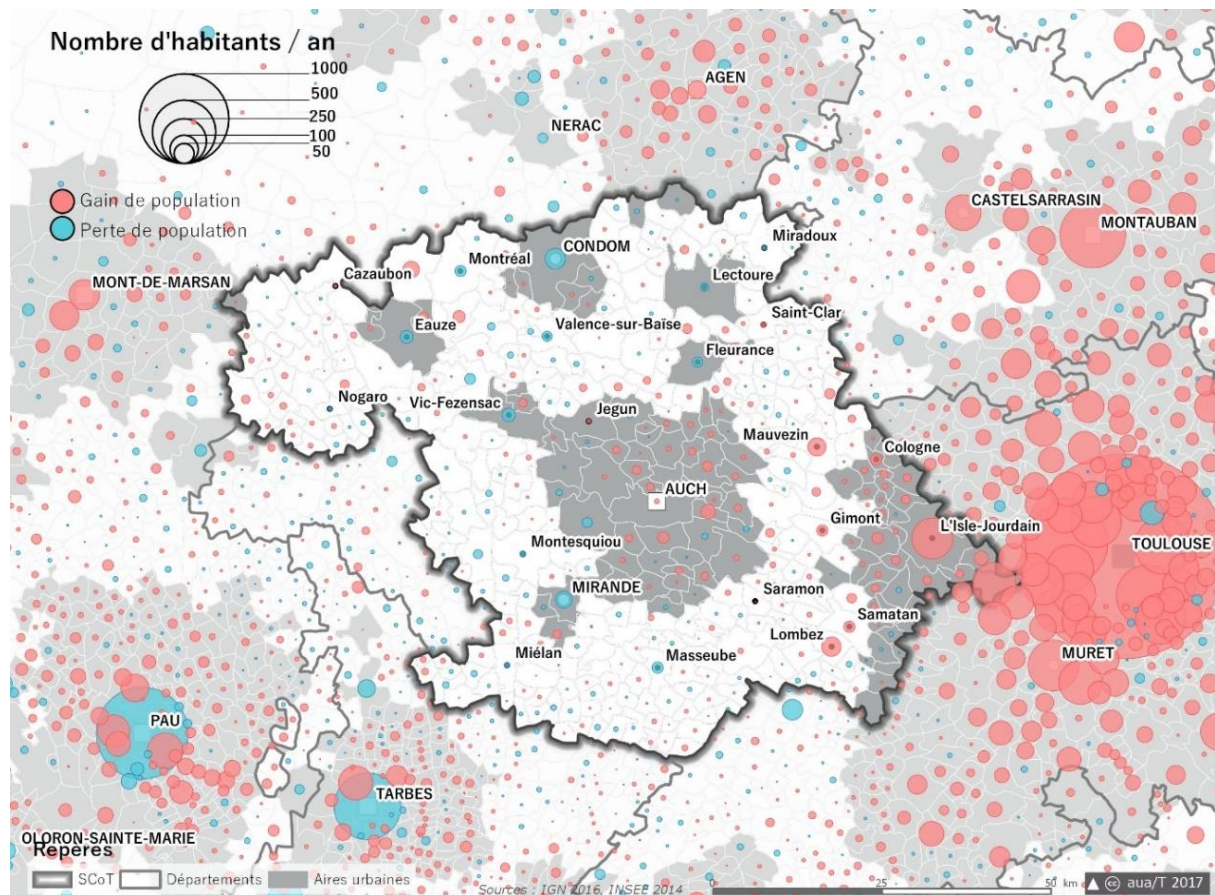
villages alentours. En effet, les communes localisées en périphérie de ces bourgs-centres gagnent des habitants tandis que la vacance dans ces bourgs-centres s'accroît. Cette évolution territoriale interroge, d'une part, sur la perte d'attractivité résidentielle de ces communes qui structurent et maillent le territoire et d'autre part, sur la capacité des communes rurales à absorber la population nouvelle dans de bonnes conditions.

Un secteur hyper-rural à l'écart de la croissance démographique

Ce secteur correspond peu ou prou à l'entité paysagère de l'Astarac. Il se caractérise par une faible densité de population, une évolution démographique négative, des fragilités sociales importantes, une topographie marquée, une accessibilité contrainte et un nombre réduit de communes structurantes permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants.

Evolution annuelle de la population entre 2009 et 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE





Enjeux en matière d'organisation et de dynamiques territoriales

Inscription du territoire dans les coopérations territoriales métropolitaines et régionales

Tirer parti de la dynamique toulousaine

Développer des réciprocitys avec la métropole toulousaine

Promotion d'un développement démographique, résidentiel et économique équilibré à travers :

- **Le confortement et le renforcement du rôle d'Auch au sein du territoire**

Renforcer son attractivité résidentielle, économique et commerciale et son rayonnement territorial, pour répondre aux besoins de la population du Gers

Limiter l'attraction des polarités extérieures et limiter le phénomène de métropolisation

- **Le confortement du maillage territorial**

Identifier les polarités internes au SCoT en lien avec les projets de territoire des PETR

Limiter la dépolarisation des bourgs structurants et les revitaliser

Résorber la vacance et limiter la périurbanisation

Limiter l'évasion vers les polarités extérieures

Préserver un tissu social de services et de commerces de proximité

Enrayer la déprise de l'hyper-ruralité

- **La prise en compte des dynamiques externes sur les secteurs de frange**

Anticiper les projets de développement sur les polarités voisines (gares LGV de Montauban, d'Agen, de Mont-de-Marsan...)

Développer des coopérations et des complémentarités économiques (avec Agen autour de l'agroalimentaire par exemple)

Coordonner les développements en matière de commerces, de services et d'équipements structurants...



3 GASCOGNE ACTIVE



3.1 Dynamiques économiques



Analyse sectorielle de l'emploi

Ce qu'il faut retenir :

- Une croissance de l'économie présente qui traduit une tertiarisation de l'économie
- Des particularités du territoire qui perdurent avec notamment une agriculture très pourvoyeuse d'emplois malgré une restructuration ces dernières décennies
- Une industrie peu présente, qui s'appuie essentiellement sur deux filières : l'agroalimentaire et l'aéronautique
- Un tissu économique qui se caractérise par une très forte densité de Très Petites Entreprises (TPE)
- Des fonctions métropolitaines encore peu représentées sur le territoire mais en croissance.

Chiffres clés

65 440 emplois

70% des emplois liés aux services

18% d'emplois liés aux fonctions métropolitaines

-500 emplois agricoles entre 2009 et 2014

30 500 emplois salariés privés, soit

47% de l'emploi total

8 600 emplois salariés privés sur la commune d'Auch

Une forte proportion de l'emploi présentiel

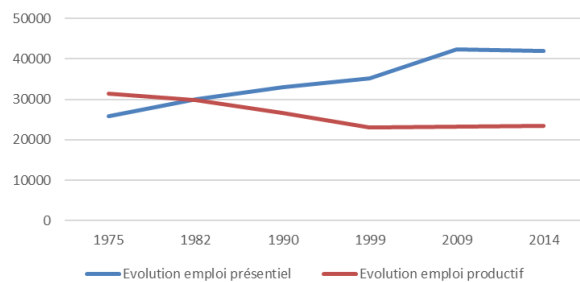
L'analyse comparée des deux sphères économiques, présenteielle et productive⁹⁴, montre que les emplois visant à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire se sont fortement accrus depuis 1975, tandis que les emplois liés à la production de biens ont, eux, connu une forte baisse, notamment entre 1975 et 1999. Ainsi, depuis les années 80, et de manière encore plus forte depuis les années 2000, l'emploi présentiel est beaucoup plus important que l'emploi productif au sein du territoire du SCoT de Gascogne (42 000 emplois présents contre 23 400 emplois productifs).

En 2014, l'économie présenteielle représente près de 65% des emplois du territoire.

Parmi les 20 établissements les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire, 11 d'entre eux sont des structures publiques liées à l'administration, la santé et dans une moindre mesure l'enseignement (centres hospitaliers, collectivités locales...).

Evolution comparée de l'emploi présentiel et de l'emploi productif sur le territoire du SCoT de Gascogne entre 1975 et 2014

Source : INSEE



N.B. : Mode de comptage différent entre 1975-1999 (sondage) et 2009-2014 (exploitation complémentaire)

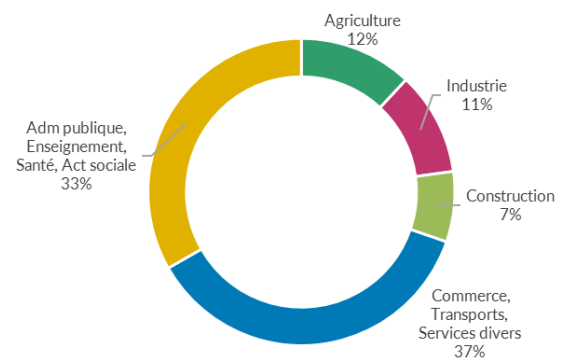
⁹⁴ Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités

Un territoire faiblement industrialisé et une agriculture encore très prégnante

L'analyse sectorielle de l'emploi confirme la forte proportion de l'emploi présentiel dans la mesure où le tissu économique du SCoT de Gascogne est très fortement orienté vers les secteurs du commerce, des services et du tertiaire non marchand (administration, enseignement, santé...), ces différents secteurs concentrant 70% des emplois.

Répartition sectorielle de l'emploi au lieu de travail en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



L'agriculture constitue néanmoins encore aujourd'hui un moteur économique important pour le territoire du SCoT de Gascogne. En effet, avec près de 7 800 emplois, soit 11,9% des emplois du territoire en 2014, l'agriculture représente le troisième pourvoyeur d'emplois après les secteurs du commerce / transports / services et de l'administration / enseignement / action sociale. Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois agricoles sur le territoire du SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine.

Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'emploi montre que les emplois agricoles ont diminué de moitié depuis une trentaine d'années. Sur la période récente, le déclin de ce secteur se poursuit avec -500 emplois entre 2009 et 2014 (soit -6,5%). Cf. chapitre « Agriculture ».

productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Avec seulement 11% d'emplois industriels, le SCoT de Gascogne apparaît comme un territoire peu industrialisé. Cf. chapitre « Filières économiques stratégiques du territoire et écosystèmes ».

L'agro-alimentaire, qui s'appuie sur des productions agricoles importantes et diversifiées (volailles, semences, céréales, oléagineux, viticulture...), constitue l'activité industrielle principale du territoire.

La mécanique, et plus particulièrement l'aéronautique, se développe, notamment à l'est du territoire en lien avec le pôle toulousain.

Pour diversifier le tissu industriel local, des tentatives de développement de nouvelles filières à haute valeur ajoutée ont été amorcées sur le territoire, mais ces initiatives n'ont pour l'heure pas débouché sur une réelle dynamique économique :

- La géomatique à travers le pôle technologique « Téléparc » implanté à Auch
- Les sports mécaniques et les essais industriels à travers le Nogaropôle qui constitue l'une des trois zones économiques du Gers labellisées « Occitanie Zones Economiques » (OZE) et qui a été créé pour développer, autour de son circuit automobile et de son aérodrome, une pépinière d'entreprises, un bâtiment industriel et une zone d'activités.

Représentant 7% des emplois, le secteur de la construction est lui aussi peu important sur le territoire, d'autant plus que ce secteur a fortement été impacté par la crise économique des années 2008-2009. Au cours de la dernière période quinquennale d'observation, il a en effet perdu 430 emplois. Néanmoins, certaines entreprises de ce secteur constituent des employeurs de premier plan, à l'image de l'entreprise Castel & Fromaget implantée à Fleurance, leader en construction de bâtiments métalliques, qui emploie près de 400 salariés.

Dynamique des grandes fonctions économiques⁹⁵

Une économie présentielle très présente, notamment à Auch, et en forte croissance

Les emplois des fonctions de l'économie présentielle sont ceux qui visent à satisfaire les besoins de fonctionnement du territoire, notamment ceux de la population. Ils regroupent les emplois liés à l'administration publique, la distribution, l'éducation, la formation, la santé, l'action sociale, et les services de proximité. Ils représentent 41% de l'emploi total du territoire du SCoT de Gascogne (cf. graphiques en pages suivantes).

Cette prédominance des fonctions de l'économie présentielle s'explique plus particulièrement par de nombreux emplois dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (7 030 emplois en 2014) ainsi que dans les services de proximité (6 900 emplois).

Cette forte présence de l'économie présentielle dans le tissu économique ne constitue cependant pas une spécificité du territoire du SCoT de Gascogne. Les départements limitrophes présentent également des taux comparables, voire supérieurs (48% pour les Hautes-Pyrénées et 44% pour le Tarn par exemple).

Du point de vue de la répartition sur le territoire, avec près de 3 000 emplois liés à la santé et à l'action sociale, l'économie présentielle apparaît très prégnante sur le PETR Pays d'Auch (47% des emplois). Cela s'explique notamment par la présence du centre hospitalier d'Auch et du centre hospitalier du Gers, tous deux très pourvoyeurs d'emplois (respectivement 1 400 et 630 emplois).

Du fait de son caractère plus rural, le PETR Pays d'Armagnac dispose d'une proportion moindre d'emplois liée aux fonctions de l'économie présentielle (35% de l'emploi du PETR). La mise en perspective du nombre d'emplois présentiels par rapport à la population du PETR (130 emplois présentiels pour 1 000 habitants) apparaît toutefois plus favorable que sur le PETR Pays Portes de Gascogne. Sur ce dernier, l'économie

⁹⁵ L'analyse fonctionnelle des emplois, développée par l'INSEE depuis 2010, permet de mettre au cœur de l'analyse le poids des métiers exercés dans les entreprises. Grâce au regroupement des professions, cette approche permet de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux différents secteurs d'activité. 21 fonctions sont ainsi définies, et peuvent être regroupées en quatre grandes catégories :

- Fonctions de production : agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication

- Fonctions de l'économie présentielle : administration publique, distribution, éducation, formation, santé, action sociale, services de proximité
- Fonctions transversales : entretien, réparation, transports, logistique
- Fonctions métropolitaines : commerce inter-entreprises, conception, recherche, culture, loisirs, gestion, prestations intellectuelles.

présentielle représente 39% de l'emploi, mais seulement 117 emplois présents pour 1 000 habitants. L'accès aux biens et services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population est ainsi plus faible sur cette partie du SCoT, induisant des déplacements vers les secteurs extérieurs pour satisfaire des besoins non couverts localement.

L'analyse de l'évolution de l'emploi par fonction entre 1999 et 2014 met en évidence une tendance de fond liée à l'accroissement de l'économie présentielle sur le SCoT de Gascogne, et montre que ce sont plus particulièrement les fonctions liées à la santé et à l'action sociale, mais aussi aux services de proximité, qui connaissent des progressions importantes. Le vieillissement de la population, particulièrement marqué sur le SCoT de Gascogne, devrait contribuer à la poursuite du développement de ces fonctions dans les années à venir.

Des fonctions de production, notamment liées à l'agriculture, importantes mais en diminution

Les emplois liés aux fonctions de production (agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication) représentent, eux aussi, une part non neutre de l'emploi sur le territoire du SCoT (26% de l'emploi). Cette forte proportion constitue davantage une spécificité territoriale dans la mesure où ces fonctions apparaissent bien plus importantes que sur les départements limitrophes (23% sur le Lot et 21% sur le Tarn par exemple).

La prégnance de l'agriculture et de la filière agroalimentaire évoquée précédemment explique l'importance de cette fonction de production sur le territoire.

Du point de vue de la répartition territoriale, il faut noter que le PETR Pays d'Armagnac se distingue largement avec 35% de l'emploi lié aux fonctions de production. Pour les CC de la Ténarèze et du Grand Armagnac, les emplois liés à l'agriculture (plus de 1 000 emplois pour chacune de ces intercommunalités) sont d'ailleurs les plus pourvoyeurs pour le territoire. A l'inverse, avec à peine plus de 200 emplois liés à l'agriculture, la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît, elle, très peu orientée vers les fonctions liées à l'agriculture.

L'analyse de l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2014 montre que les fonctions de production sont en diminution du fait des pertes d'emplois conséquentes liées à l'agriculture (-2 240 emplois, soit une perte des effectifs de 13%).

Des fonctions métropolitaines peu représentées mais en croissance

Les emplois liés aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, culture/loisirs, commerces inter-entreprises...) représentent 18% des emplois du SCoT de Gascogne (6 400 emplois en 2014). Cette proportion est similaire aux départements du Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Lot-et-Garonne, mais apparaît bien moindre que la Haute-Garonne (32%) et les Pyrénées-Atlantiques (22%) où l'agglomération toulousaine et, dans une moindre mesure, celle de Pau contribuent à une présence forte des fonctions métropolitaines.

Ces fonctions à haute valeur ajoutée sont fondamentales pour le développement économique des territoires dans la mesure où elles sont porteuses d'innovation et de

développement économique. On observe d'ailleurs, à l'échelle nationale, que les territoires les mieux dotés en emplois métropolitains sont également les territoires les plus attractifs.

Ce sont surtout les emplois liés à la gestion qui sont présents sur le territoire. Les emplois liés aux prestations intellectuelles, au commerce inter-entreprises, à la culture-loisirs et surtout à la conception-recherche (seulement 616 emplois) sont, eux, encore assez peu représentés.

Toutefois, la tertiarisation de l'économie à l'œuvre sur le territoire se traduit aussi à travers un accroissement des emplois liés aux fonctions métropolitaines. Les effectifs de ces derniers se sont en effet fortement accrus entre 1999 et 2014 (+3 700 emplois, soit +30%), notamment les fonctions liées à la gestion mais aussi celles liées aux prestations intellectuelles qui, même si elles concentrent un nombre d'emplois encore relativement modeste, sont en pleine croissance.

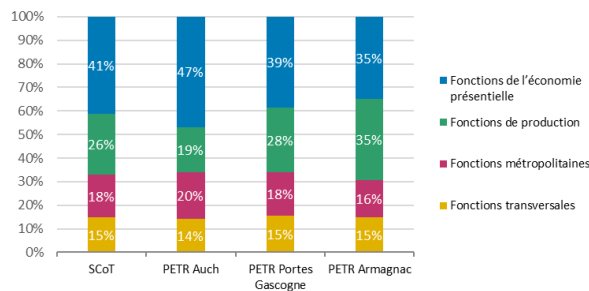
Comparaison de la répartition de l'emploi par fonctions entre le territoire du SCoT de Gascogne et les départements limitrophes

Source : INSEE

Emploi par fonctions en 2014	SCoT de Gascogne	Haute-Garonne	Gers	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Tarn-et-Garonne
Fonctions transversales	15%	14%	15%	16%	17%	14%	14%	16%
Fonctions métropolitaines	18%	32%	18%	17%	18%	22%	18%	18%
Fonctions de production	26%	15%	26%	22%	23%	20%	20%	21%
Fonctions de l'économie présenteielle	41%	39%	41%	44%	42%	43%	48%	44%

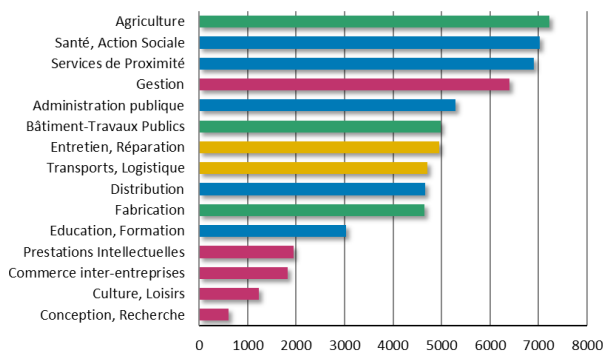
Répartition proportionnelle de l'emploi par fonctions et par PETR en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



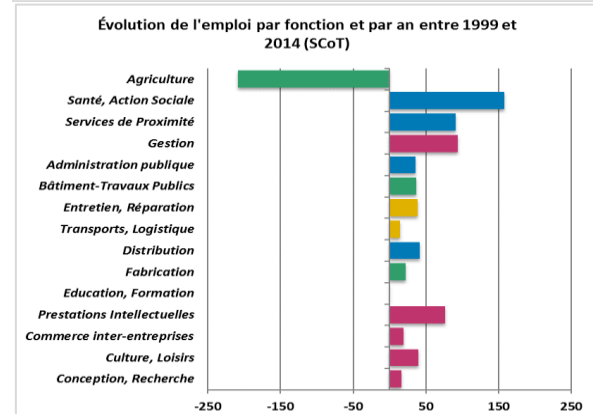
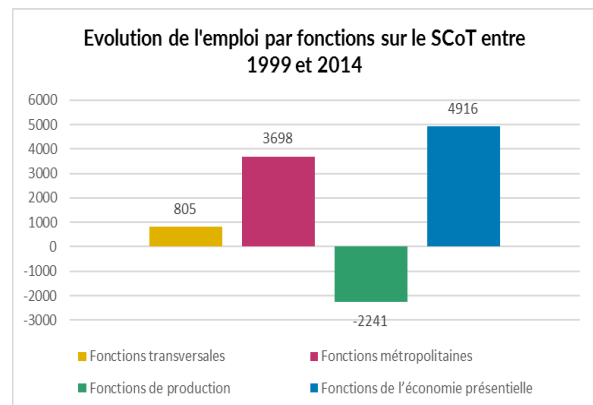
Répartition de l'emploi par fonctions en 2014 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Evolution de l'emploi par fonctions entre 1999 et 2014 territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE



Emploi salarié privé

Un emploi salarié difficile à stabiliser

En 2015, le territoire du SCoT de Gascogne regroupe 30 500 emplois salariés privés, ce qui représente moins de la moitié de l'ensemble des emplois du territoire (47%). Cette proportion s'avère particulièrement peu importante au regard de l'emploi salarié régional qui représente lui 61% des emplois.

A l'instar de l'emploi total, dix communes regroupent les deux-tiers des emplois salariés privés du territoire (Auch, L'Isle-Jourdain, Fleurance, Condom, Eauze, Gimont, Lectoure, Mirande, Nogaro et Vic-Fezensac). Auch

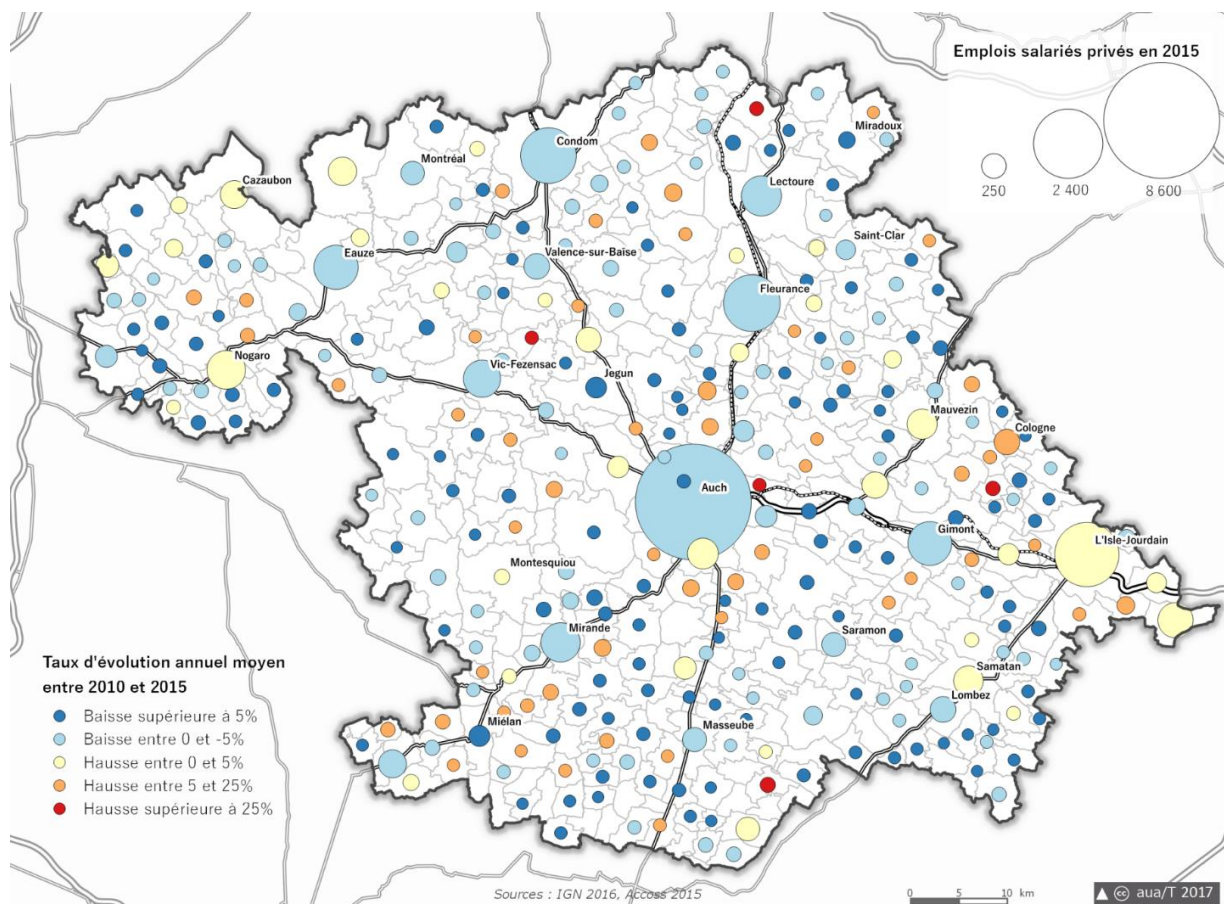
rassemble à elle seule 8 600 emplois salariés privés, soit 28%.

Avec une perte de 550 emplois privés observées depuis 2008, le territoire peine à stabiliser ces emplois, certains secteurs faisant face à de grandes difficultés économiques.

Sur cette période, à l'image des évolutions démographiques, l'évolution de l'emploi salarié privé apparaît contrastée : la commune de L'Isle-Jourdain a gagné près de 600 emplois salariés privés, Nogaro, près de 140, Mirande une soixantaine, tandis que les communes d'Auch (80), Condom et Fleurance (environ -170) et, dans une moindre mesure, Vic-Fezensac (environ -50) ont perdu des emplois salariés privés.

Evolution de l'emploi salarié privé en 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : ACOSS-URSSAF



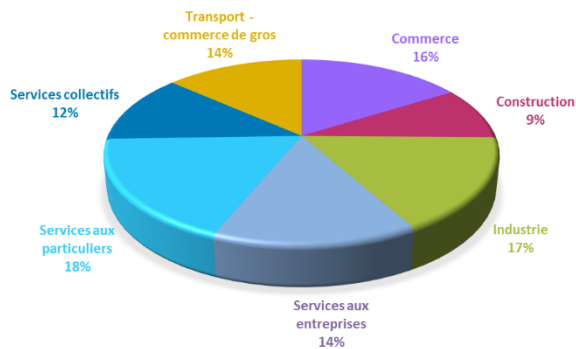
Des emplois salariés privés principalement orientés vers les services

Les services, qu'ils soient collectifs, aux particuliers ou aux entreprises, représentent 33 388 emplois, soit 44% des emplois salariés privés du territoire du SCoT de Gascogne et sont,

pour près de la moitié, concentrés sur le PETER Pays d'Auch.

Répartition de l'emploi salarié du territoire du SCoT de Gascogne par secteurs d'activités en 2016

Source : ARCOSS-URSSAF 2016



Il faut toutefois noter que, pour ce qui concerne les services aux entreprises, les emplois sont plus nombreux sur le PETR Pays Portes de Gascogne (1 916 emplois) que sur celui du PETR Pays d'Auch (1 783 emplois). Le PETR Pays d'Armagnac regroupe, lui, un faible nombre de ces emplois (682 emplois).

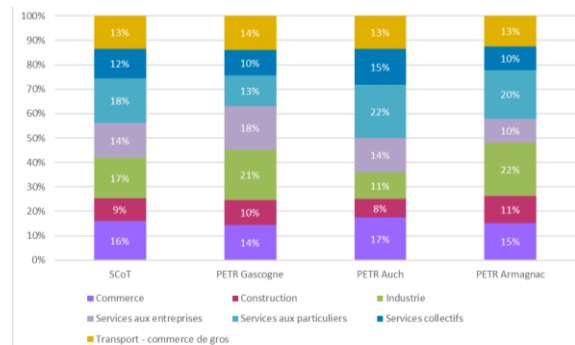
Les emplois liés aux services aux particuliers relevant du champ de l'économie présentielle (liés à la démographie, au vieillissement de la population, etc.), sont, eux, répartis de manière un peu plus homogène entre les PETR Pays d'Armagnac et Pays Portes de Gascogne. Mais, certains secteurs, à l'image de l'administration publique, restent très ancrés sur la ville-centre d'Auch (Préfecture du Gers, siège du Conseil Départemental, de la Direction Départementale des Territoires, de l'Urssaf, etc.) et expliquent le nombre important d'emplois de ce secteur sur le PETR Pays d'Auch.

A noter qu'à l'échelle du territoire, ce ne sont pas moins de 1 350 emplois salariés privé qui sont liés au tourisme, ce qui représente 4,5% de l'emploi salarié du territoire.

Le secteur industriel représente 17% de l'emploi salarié et 8,5% des établissements présents sur le territoire du SCoT de Gascogne. L'emploi salarié privé qui relève de l'industrie est principalement présent sur les PETR Pays Portes de Gascogne et d'Armagnac. A l'inverse, avec seulement 1 415 emplois soit 11% des salariés, le PETR Pays d'Auch regroupe peu d'emplois industriels.

Répartition de l'emploi salarié du territoire du SCoT de Gascogne par secteurs d'activités et par PETR en 2016

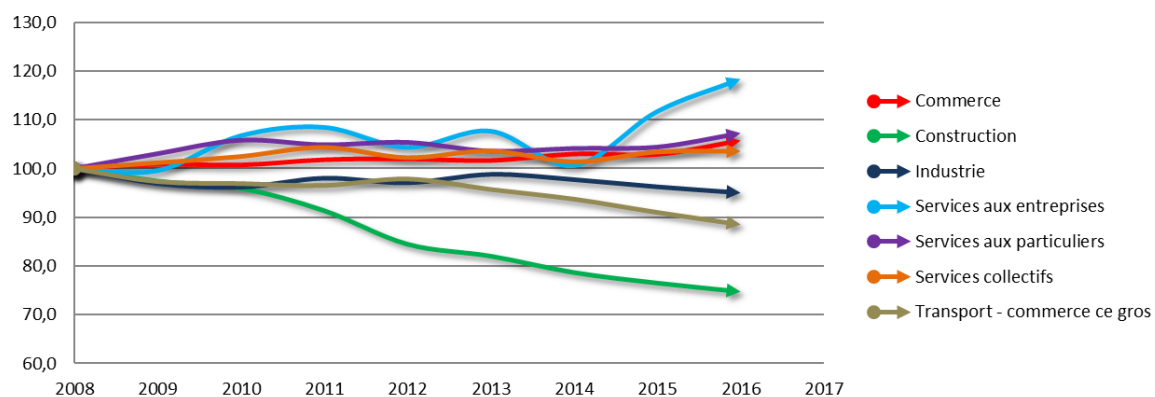
Source : ARCOSS-URSSAF 2016



L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié sur la dernière décennie montre que deux secteurs sont particulièrement concernés par des baisses d'effectifs : le BTP et la construction qui ont subi des pertes d'emplois très importantes (-880 emplois entre 2008 et 2016), et les transports et le commerce de gros (-400 emplois). L'industrie a elle aussi connu une diminution de ses effectifs, mais dans une moindre mesure, du fait de sa faible représentativité sur le territoire (-90 emplois). A l'inverse, les services aux entreprises (+330), aux particuliers (+230), le commerce (+160) et les services collectifs (+120 emplois), parviennent à dégager des gains d'emplois, même s'ils sont mesurés.

Evolution de l'emploi salarié privé par secteurs économiques de 2008 à 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : ARCOSS-URSSAF 2016



Caractéristiques du tissu économique

Un tissu principalement composé de très petites entreprises

Le tissu économique du territoire du SCoT de Gascogne regroupe, en 2014, 46 650 établissements et se caractérise par une très forte densité d'entreprises de petite taille : sur les 23 600 établissements actifs en 2014, 96% sont des établissements qui ont moins de 10 salariés. Ces Très Petites Entreprises (TPE) regroupent 13 500 emplois, soit 28% des emplois du territoire.

Ce tissu de TPE est principalement présent dans les secteurs de l'agriculture (5 062 établissements en 2015 mais seulement 2 415 salariés) et de la

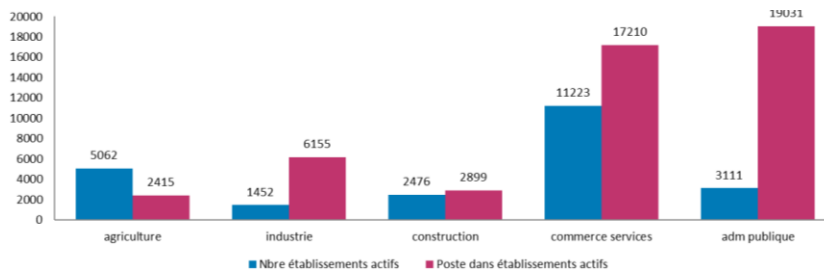
construction. Ce dernier secteur regroupant de nombreux artisans dans le domaine du bâtiment.

A l'inverse, l'industrie et l'administration publique se caractérisent par des établissements de grande taille. Ces deux secteurs représentent peu d'établissements (4 560 établissements) par rapport au nombre d'emplois qu'ils regroupent (25 200 emplois).

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, on note la présence de 200 établissements de plus de 50 salariés, employant 18 200 personnes (soit 38%). Ces établissements sont principalement localisés sur Auch (environ 40%).

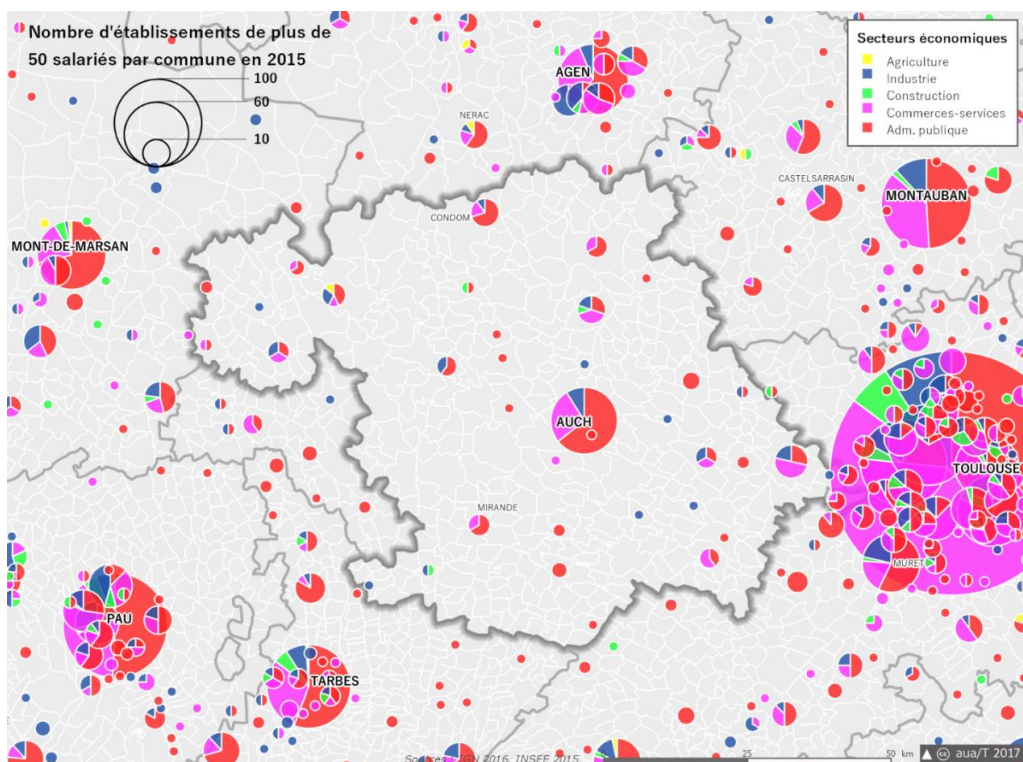
Nombre d'établissements et de postes salariés par secteurs en 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE 2015



Nombre d'établissements de plus de 50 salariés par secteurs par commune en 2015 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE 2015





Filières économiques stratégiques du territoire et écosystèmes

Ce qu'il faut retenir :

- Des filières économiques en fort développement : l'industrie agroalimentaire, l'aéronautique, la phytothérapie...
- Une faible valorisation des productions agricoles liée au déficit d'unités de transformation
- Un développement économique principalement endogène
- Des disponibilités foncières pour l'accueil économique différentes selon les territoires.

Chiffres clés

7% des emplois salariés privés liés directement à l'agroalimentaire

15% des exploitations biologiques de la région Occitanie

3 Occitanie Zones Economiques (OZE)

136 ha d'espaces économiques aménagés et « disponibles »

206 ha de surfaces économiques en projet

La spécificité économique du SCoT de Gascogne réside dans la forte présence de l'agriculture. Mais, afin de générer de nouveaux relais de croissance et des emplois diversifiés, le territoire s'est engagé dans une diversification de son tissu économique. Celle-ci s'appuie essentiellement sur des filières endogènes liées à ses ressources propres (agroalimentaire et tourisme principalement) mais aussi sur des filières exogènes qui s'appuie sur des marchés porteurs (aéronautique notamment).

Tourisme

Cf. chapitre Tourisme, culture et loisirs

Industrie agroalimentaire

Cf. chapitre Agriculture

Une filière dynamique à fort potentiel de développement

En lien avec l'importance de l'agriculture, le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par

une industrie agroalimentaire particulièrement dynamique et innovante.

Néanmoins, la filière agroalimentaire⁹⁶ représente seulement 1,5% des établissements privés et un peu moins de 6% des emplois salariés privés du territoire (INSEE Clap 2015). Si l'on ajoute à cela le commerce de gros de produits alimentaires⁹⁷, les emplois indirects liés à l'agriculture représentent 2,5% des établissements privés et 8% des emplois salariés privés.

Principalement orienté vers la filière « volailles et gras », l'agroalimentaire s'appuie également sur d'autres filières telles que le lait dans le Sud ou la viticulture au Nord et à l'Ouest.

Parmi les entreprises les plus pourvoyeuses du territoire figurent quelques fleurons de l'agroalimentaire qui font partie des 20 premiers employeurs de l'industrie agroalimentaires d'Occitanie : les Délices d'Auzan implanté à Castelnau d'Auzan (340 salariés en 2015 et 10^{ème} établissement au niveau régional), Prolainat implanté à Blanquefort qui fabrique des glaces et des sorbets (11^{ème} établissement régional avec près de 300 salariés en 2015), Danone à

⁹⁶ Les industries agroalimentaires regroupent les industries des viandes, du lait, des boissons, le travail du grain, la fabrication d'aliments pour animaux, l'industrie du tabac ainsi que d'autres industries alimentaires diverses.

⁹⁷ Le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des

utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. On s'intéresse ici au commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac.

Villecomtal-sur-Arros (17^{ème} position avec plus de 200 salariés) ou encore Nataïs, à Bézéril, leader européen du pop-corn qui emploie 130 salariés.

Danone à Villecomtal-sur-Arros

Source : AUAT



Un déficit en matière de transformation

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par un déficit d'unités de transformation et une faible valorisation des productions agricoles locales. En effet, à l'exception de Delpyrat et Intermarché, il y a aujourd'hui peu de structures de transformation existantes sur le territoire.

Après la fermeture des abattoirs de Condom et plus récemment de Samatan, la recherche de repreneurs et la pérennisation de l'activité de l'abattoir d'Auch constituent un enjeu essentiel pour l'agriculture et la filière agroalimentaire du Gers. Ce dernier est d'ailleurs au cœur des projets inscrits dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Développement des Viandes de Qualité du Gers ».

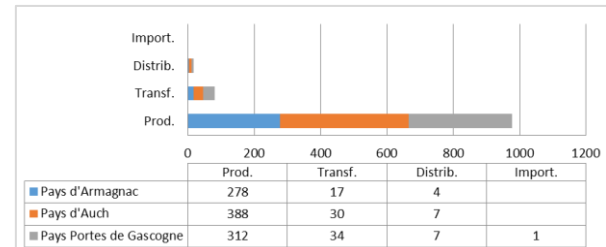
Une montée en puissance de la filière agroalimentaire biologique grâce aux productions locales

Territoire leader en matière d'agriculture biologique, quelques Petites et Moyennes Entreprises (PME) dynamiques orientées sur le biologique sont implantées sur le territoire et rayonnent à l'échelle nationale, voire internationale. Elles illustrent la montée en puissance de la filière agroalimentaire biologique (+20% de croissance du marché biologique français entre 2015 et 2016). C'est le cas, par exemple, du laboratoire Odost implanté à Castéra-Verduzan qui emploie une vingtaine de salariés et qui fabrique des produits bucco-dentaires biologiques à base d'eau thermale ou encore de l'entreprise Ecocert, implantée à L'Isle-Jourdain, qui réalise des prestations de certifications en agriculture biologique.

Au total, le territoire représente 15% des exploitations biologiques d'Occitanie, 6% des entreprises régionales de transformation biologique et 3,3% des entreprises de distribution biologique. Une centaine de transformateurs biologiques sont présents sur le territoire, soit environ 500 emplois directs.

Nombre d'opérateurs dans la filière biologique en 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Agence bio 2016



Depuis le début des années 2000, le territoire s'est doté de pépinières d'entreprises spécialisées dans l'agroalimentaire, les Agroparc, qui permettent une mise à disposition d'ateliers pour la transformation, la conservation, le conditionnement ou encore la commercialisation des produits. Implantés à Auch (transformation de produits biologiques) et à Seissan (transformation de palmipèdes gras), à proximité notamment du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) agroalimentaire régional, ces infrastructures d'accueil favorisent l'innovation et la création d'entreprises. Elles sont toutefois concurrencées par l'Agropôle développé à Agen, seule technopole européenne spécialisée en agroalimentaire (117 entreprises et 2 454 emplois en 2016).

Le développement de la phytothérapie

Le territoire du SCoT de Gascogne constitue aussi l'un des berceaux historiques de la phytothérapie (laboratoires Mességué, Fleurance Nature...). Cette filière est aujourd'hui en fort développement avec une progression des cultures de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) et l'implantation de jeunes sociétés innovantes, telles que le laboratoire Altho à Monfort.

Activité aéronautique

Limitrophe de la Haute-Garonne, le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique. Cette dynamique s'est traduite ces dernières années par l'implantation de plusieurs entreprises sur le territoire en lien avec ce secteur d'activité. C'est le cas par exemple d'Equip'aéro industrie et d'Air Cost Control à L'Isle-Jourdain, de Latécoère à Gimont, d'AlisAéro à Saint-Germé, de JCB aéro à Auch et plus récemment de Aerem et Excent qui ont déménagé de Colomiers à Pujaudran. La filière gersoise représente ainsi désormais une trentaine d'entreprises et environ 1 600 emplois.

Il faut noter que cette filière porteuse reste néanmoins fragile dans la mesure où se sont essentiellement des activités de sous-traitance qui sont présentes sur le territoire, ce qui induit une certaine dépendance économique des entreprises et du territoire vis-à-vis des donneurs d'ordre.

Pour favoriser l'émergence et le renforcement des entreprises dans ce secteur d'activité, une offre foncière destinée à accueillir des industries aéronautiques a été développée sur :

- La zone industrielle de Pujaudran du Roulage, située à 25 minutes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, desservie par la RN124, qui accueille la société Air Support notamment
- La zone d'activité de Lafourcade à Gimont où est implantée depuis plus de 15 ans Latécoère
- La zone aéronautique d'Auch qui accueille JCB Aéro, leader européen dans la fabrication d'équipements et l'aménagement intérieur des cabines d'avion d'affaires et Sud Aviation Training. A noter que pour constituer un vivier de ressources qualifiées au service de ce secteur en pleine croissance, un projet de campus des métiers de l'aéronautique est en réflexion. Celui-ci devrait s'organiser autour de l'école de formation à la sécurité aérienne (EFORSA) déjà sur le site, mais également d'Apave Formation et d'ASSystem Technologies.

Création d'entreprises, innovation et coopérations

Un accompagnement des créations d'entreprises

Le développement économique sur le territoire est davantage porté par un développement endogène lié à la création d'entreprises, qu'à un développement exogène. En effet, depuis une dizaine d'années, seules trois entreprises extérieures, de plus de 10 salariés, se sont implantées sur le territoire (Excent, Aerem, Esbelt).

Les créateurs potentiels sont accompagnés dans leur réflexion et dans leur projet par des structures d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises. Par ailleurs, la démarche « Soho Solo » portée par Gers Développement a permis d'accompagner près de 250 entrepreneurs indépendants, ce qui représente près de 600 nouveaux habitants à l'échelle du territoire.



Un territoire terreau d'innovation

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par une forte culture de l'innovation avec de nombreuses PME / PMI performantes et innovantes qui se développent sur des marchés de niche.

Différentes initiatives sont portées par les chambres consulaires et les acteurs du territoire pour favoriser l'innovation. C'est le cas, par exemple, du pôle bio 32 constitué autour des Agroparcs et du concours national de la création agroalimentaire porté par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Gers qui facilite et accompagne l'implantation d'entreprises innovantes liées à l'agroalimentaire sur le territoire.

Des réseaux de coopération structurés

Le territoire se distingue par un certain nombre de réseaux d'acteurs qui favorisent le rapprochement entre entreprises et centres de recherche, ce qui incite à la coopération et à l'innovation. La mutualisation qui en découle (recherche et développement, fonction commerciale, moyens de production...) bénéficie à l'ensemble des structures.

Les pôles d'excellence rurale permettent de mobiliser des financements croisés et en

particulier la participation financière de l'Etat. 10 pôles ont été labellisés sur le territoire : le Palmipôle, le projet de centre circassien d'Auch, le Nogaropôle, le pôle d'application des techniques satellitaires, le pôle Agro-Bio, le pôle Volailles, le pôle Eco construction, le pôle Viticulture, le pôle aéro, le pôle Viandes de Qualité du Gers.

Les pôles de compétitivité, regroupement d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation, favorisent les relations industrie-recherche, développent la compétitivité et l'innovation du territoire en s'appuyant sur des thématiques ciblées. Le territoire du SCoT de Gascogne compte deux pôles de compétitivité : Aérospace Valley et Agri-SO Innovation.

Le club des Sohos-Solos rassemble enfin les entrepreneurs indépendants et les télé salariés installés dans le Gers.

Le développement des groupements d'employeurs notamment agricoles, comme le développement des agrochaînes, dont les filières agricoles et agroalimentaires constituent des maillons essentiels revêt un enjeu fort pour le territoire.

FOCUS

Les Pôles d'Excellence Rurale

Lancés en 2006, l'objectif des Pôles d'Excellence Rurale est de relancer l'activité économique française dans les territoires ruraux. Menés sous forme d'appel à projet nationaux, le label Pôles d'Excellence Rurale permet l'obtention de subventions visant à soutenir les projets de développement économique situés en zone de revitalisation rurale ou en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants.

Le Palmipôle a, par exemple, pour objectif de mettre en réseau des producteurs fermiers à la recherche de débouchés, des découpeurs spécialisés en produits hauts de gamme et des transformateurs à la recherche de produits fermiers certifiés. Le pôle Viticulture « Vignes et patrimoine en Gascogne » regroupe, quant à lui, sous une même bannière cinq filières : l'Armagnac, le Floc, le Côte de Gascogne, le Madiran-Pacherenc et le Saint-Mont. Les améliorations qu'il mène passent par l'amélioration des futailles, au traitement des effluents en passant par la déminéralisation pour réduire les produits phytosanitaires et aussi le développement de l'œnotourisme.

Développement des nouvelles formes d'organisation du travail

Selon une récente enquête (2016) réalisée par le bureau d'études Kronos, 16,7% des français télétravaillent plus d'une journée par semaine. Près de 2/3 des enquêtés répondent exercer leur télétravail au domicile, 21% dans des bureaux mis à disposition par l'entreprise et 15% dans des espaces aménagés de type coworking et réseaux de proximité.

En lien avec ces nouvelles pratiques et grâce à un réseau 4G bien développé, le wimax et la fibre optique, qui maillent de plus en plus de villages du territoire du SCoT de Gascogne, les nouveaux lieux de travail ou tiers-lieux que sont les fab-labs, les espaces de coworking, les ateliers et bureaux partagés, sont en plein développement sur le territoire. Une pépinière d'entreprises a, par exemple, été développée à Lectoure, des espaces de coworking à Fleurance, au Nogaropôle, à l'Innopôle d'Auch, etc.

Le développement de ces nouveaux lieux de travail illustre les évolutions numériques, tout comme le développement de nouveaux types d'entreprises (start-up, fab-labs...). Les problématiques de connexion téléphonique observées sur certaines parties du territoire peuvent néanmoins s'avérer contraignantes vis-à-vis de ces nouvelles opportunités de développement local.

FOCUS

Le contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le PETR Pays Portes de Gascogne

Toulouse Métropole et le PETR Pays Portes de Gascogne ont marqué, à l'été 2016, leur volonté de développer une coopération et un partenariat entre leurs deux territoires. Différentes actions de coopération ont ainsi été définies.

En matière d'agriculture, deux objectifs principaux ont été définis :

1/ Vers un projet alimentaire territorial : promouvoir les liens entre la production locale et biologique du PETR et la restauration commerciale et collective de Toulouse Métropole.

2/ Maintien des terres cultivées et le développement des productions de la filière des plantes aromatiques, à parfum et médicinales : maintenir une activité agro-économique urbaine sur le territoire toulousain et la restructuration et relocalisation de la filière.

En matière de développement économique :

1/ Développement de la filière aéronautique : intégrer les atouts et les offres d'accueil du PETR dans les politiques de promotion de l'agence métropolitaine au titre de la prospection des entreprises du secteur de l'aéronautique.

2/ Dynamique de création d'entreprises et de l'innovation : mettre en relation les créateurs d'entreprises innovantes proposés par les intercommunalités du PETR avec la métropole toulousaine.

3/ Développement du télétravail : rechercher des solutions alternatives au déplacement domicile/travail en développant des espaces de télétravail et de coworking entre le PETR et Toulouse Métropole, en testant ces solutions sur les salariés du groupe Airbus.

Offre foncière, structuration et promotion

De nombreuses zones d'activités économiques

Le développement d'une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises constitue un levier d'ancrage et de développement économique important.

Selon le recensement réalisé au 1^{er} janvier 2018 avec l'appui des intercommunalités du territoire, 73 Zones d'Activités Economiques (ZAE) sont présentes sur le territoire du SCoT de Gascogne⁹⁸. Ces ZAE correspondent aux espaces aménagés par les collectivités locales pour répondre à une volonté de développement économique coordonné. A noter qu'il existe également deux zones d'activités privées sur le territoire, l'une située sur la commune de Roquelaure, l'autre en projet sur Fontenilles (Génibrat).

L'ensemble des 73 ZAE recensées représentent une emprise foncière de 883 hectares aménagés dont :

- 736 hectares de foncier occupé ou indisponible :
 - o 615 hectares sont d'ores et déjà occupés par des entreprises
 - o 27 hectares sont vendus à des entreprises et seront prochainement bâtis
 - o 94 hectares sont non constructibles car dédiés aux réseaux, bassins de rétention, espaces verts, cheminements piétons, poste EDF, voiries, stationnements extérieurs aux lots, zone inondable, recul SNCF, distance d'isolement des installations classées...
- 147 hectares de parcelles aménagées et disponibles à court terme pour accueillir de nouvelles entreprises, soit 18% de la surface aménagée dans les ZAE du territoire.

Au-delà de ce potentiel foncier de court terme immédiatement mobilisable pour accueillir des entreprises dans les ZAE, le territoire dispose également de réserves foncières dont le développement est prévu dans les documents d'urbanisme locaux (397 ha). En effet, 28 projets

d'extension de zones d'activités existantes et 7 projets de création de nouvelles ZAE sont recensés sur le territoire du SCoT à moyen et long termes, principalement localisés le long des axes structurants du territoire, de part et d'autre de la RN124 et de la RN21: projet de parc photovoltaïque sur la ZAE de Entoublanc, projet Berdier à Masseube projet Nareous sur Auch, Génibrat à Fontenilles, les Martines à L'Isle-Jourdain en réflexion, le Choulon et le projet Bouconne à Pujaudran prévu dans le PLU mais récemment remis en question.

Ces projets de développement économique inscrits dans les documents d'urbanisme des communes représentent plus d'un quart de la surface d'ores et déjà aménagée en zones d'activités. Leur développement est envisagé selon la temporalité suivante :

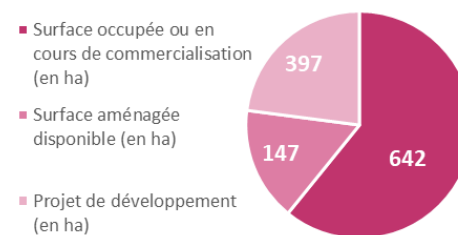
- 277 hectares sont prévus à moyen terme (1 à 7 ans).
- 120 hectares sont envisagés à plus long terme (au-delà des 7 ans).

En prenant en compte ces projets de développement économique, à l'horizon 2030, 1280 hectares de foncier pourraient être aménagés en ZAE sur le territoire du SCoT de Gascogne :

- 57% correspondent à des parcelles déjà occupées, vendues ou inconstructibles
- 11% correspondent à un potentiel de court terme (surfaces aménagées et disponibles)
- 31% correspondent à des projets de développement à moyen et long terme.

Etat des lieux des ZAE à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne (en hectares)

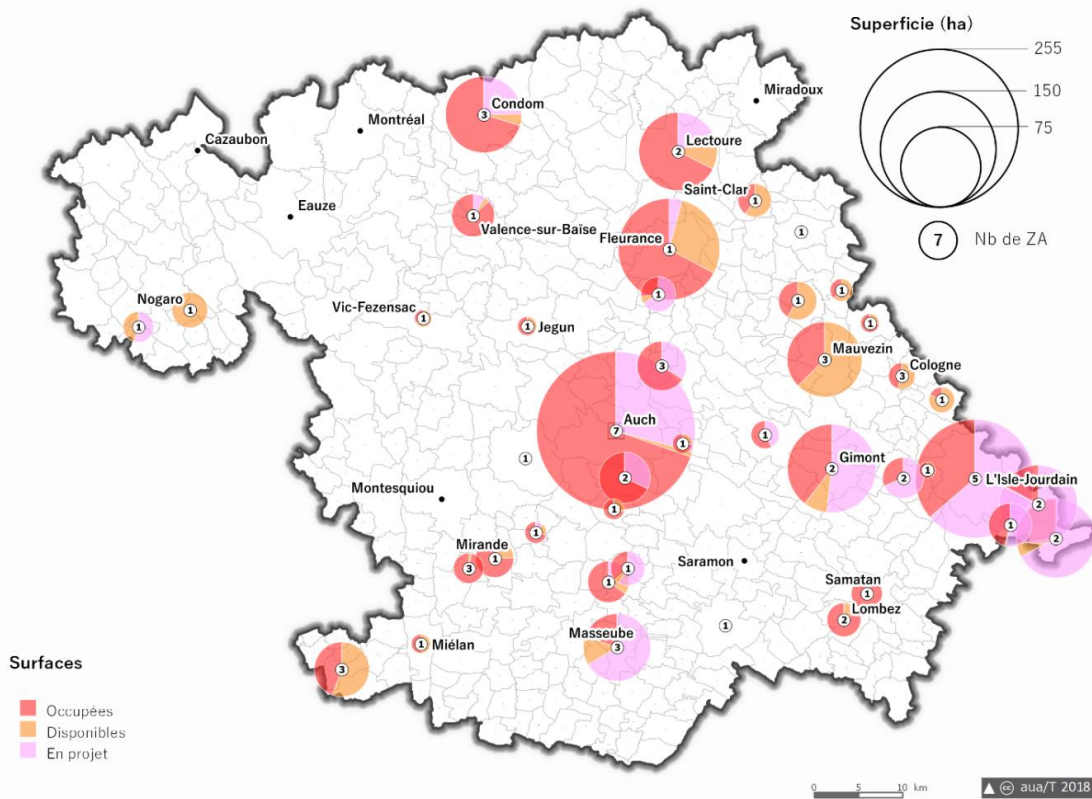
Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT



⁹⁸ Ce recensement n'intègre pas les ZAE du Grand Armagnac. Les données détaillées sont fournies en annexe.

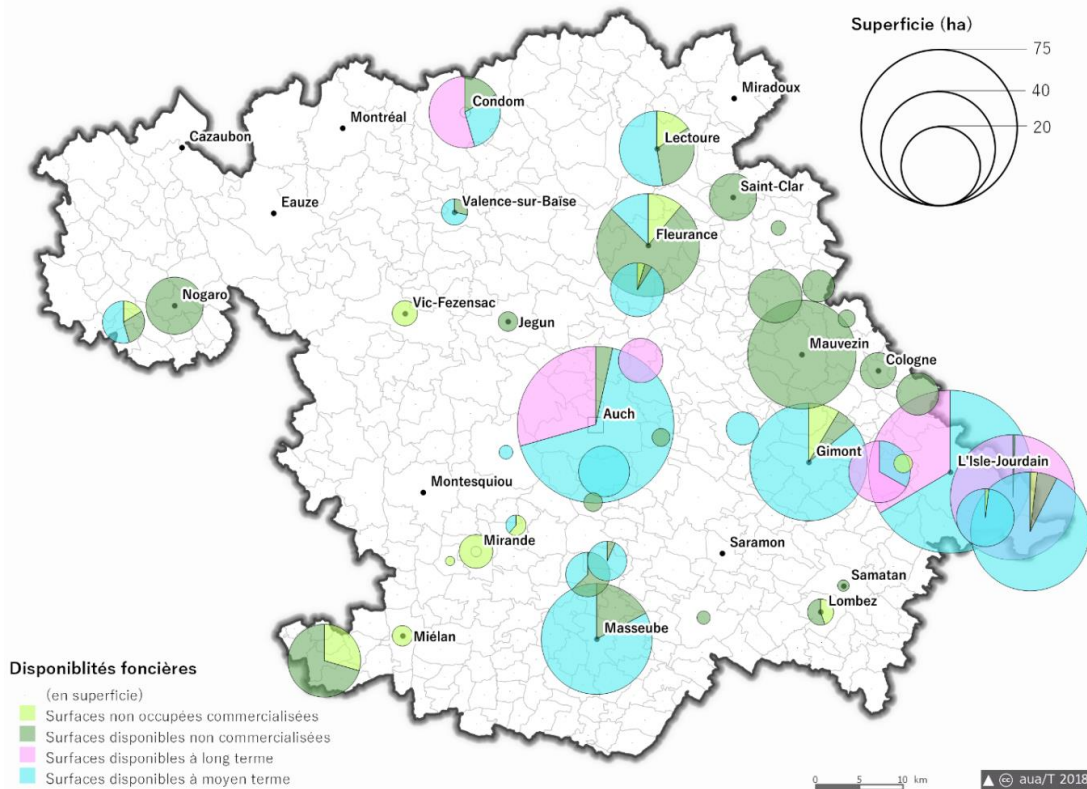
Répartition par commune du foncier économique en ZAE occupé, disponible à court terme et en projet

Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT



Répartition des surfaces des ZAE existantes et en projet

Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT



Du point de vue de l'organisation territoriale, les ZAE et leurs disponibilités sont réparties de la manière suivante :

	Emprise foncière totale actuelle	Surface disponible	Projet de développement en extension ou en création
PETR Pays d'Armagnac	10%	9,5%	4.5%
PETR Pays d'Auch	38%	19%	32%
PETR Pays Portes de Gascogne	52%	71,5%	63.5%

Avec 104 hectares disponibles à court terme dans les ZAE recensées au 1^{er} janvier 2018 (soit 71% des disponibilités foncières à court terme du SCoT), le PETR Pays Portes de Gascogne constitue le territoire qui dispose du plus grand nombre de potentialités foncières pour répondre aux demandes immédiates des entreprises. Les disponibilités foncières importantes relevées sur certaines ZAE du PETR, telles que celles de Mauvezin (21 hectares de parcelles libres sur la ZAE mixte route de Gimont, 10 hectares sur celle de la Route d'Auch) ou celle de Fleurance (environ 25 hectares), expliquent cette disponibilité foncière à court terme importante.

A l'inverse, avec moins de 15 hectares immédiatement disponibles, le PETR Pays d'Armagnac constitue le territoire qui offre le moins de potentiel foncier dédié à l'accueil

économique à court terme. Celui-ci est par ailleurs principalement concentré au sein du Nogaro-pôle (10 hectares).

En matière de projets de développement économique, c'est également sur le PETR Pays Portes de Gascogne que les surfaces qui vont être aménagées à moyen terme (169 hectares) et à long terme (83 hectares) sont les plus nombreuses. Elles ne représentent pas moins de 63% des réserves foncières identifiées sur le territoire. Elles sont principalement présentes sur la CC de la Gascogne Toulousaine, avec notamment les projets d'extension de la zone de Pont Peyrin (40 ha réparties en 2 phases), de la zone de Rudelle (10 hectares), de la zone du Choulon (environ 8 ha), ainsi que la création de la ZAE privée de Génibrat à Fontenilles (40 hectares). A noter que le projet de ZAE de Bouconne (48 ha) à Pujaudran est intégré, toutefois il a vocation à être abandonné dans le cadre de l'élaboration du PLUIH en cours. Le projet des Martines à L'Isle Jourdain est quant à lui en cours de réflexion mais ne figure pas encore dans le document de planification.

Sur le PETR Pays d'Auch, les potentiels fonciers sont essentiellement présents sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne qui prévoit notamment une extension de 30 hectares de la zone du Mouliot, une extension de 8 hectares de la zone Au Sousson à Pavie, ainsi que la création de la zone de Nareous (36 hectares en deux phases) qui fait l'objet d'une étude avec la société d'aménagement du Lot-et-Garonne (SEM47). A noter que la CC Val de Gers prévoit également un aménagement de 38 hectares d'ici les 7 prochaines années.

Tableau de synthèse du recensement des ZAE existantes et des projets d'extension/création par intercommunalités du SCoT de Gascogne

Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT

	Etat des lieux de l'existant			Projet de développement en extension ou en création	
	Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée ou vendue	Surface disponible	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
CC Bas Armagnac	19,8	4	11,20	3	0
CC Ténarèze	64,2	51	3,25	6	8,6
CC Artagnan de Fezensac	3	3	0	0	0
CC du Grand Armagnac	NC	NC	NC	NC	NC
PETR Pays d'Armagnac	87	58	14,45	9,00	8,6
CC Astarac Arros en Gascogne	44,6	29,5	11,5	2,57	0,5
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	231,2	206	4,8	58,2	28
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	19	17	0	0	0
CC Val de Gers	43,7	26,8	11,7	38	0
PETR Pays d'Auch	338,5	280	28	99	28,5
CC Savès	19	20	1,6	0	0
CC Lomagne Gersoise	160	112,7	30,6	21,2	0
CC Bastides de Lomagne	108,3	42,3	66	0	0
CC Coteaux Arrats Gimone	49,7	36	2,9	39,6	0
CC Gascogne Toulousaine	120,3	90	2,6	108	82,6
PETR Pays Portes de Gascogne	457	301	104	168,7	82,6
Total	883	642	147	277	120

Voir en annexe le tableau détaillé et complet issu du recensement des ZAE

Parmi les 73 ZAE recensées sur le territoire, on distingue différents types de zones répondant à des besoins et des demandes économiques différents :

Les « Occitanie Zones Economiques »

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie de la présence de trois zones d'activités économiques labellisées Occitanie Zones Economiques (OZE) du fait de la qualité de leurs équipements et de leur aménagement :

- La zone d'activités du Mouliot à Auch : cette zone d'activités, dont l'emprise foncière actuellement aménagée représente 45 hectares (2 ha sont disponibles) se caractérise par une mixité des implantations économiques, avec des concessionnaires, des activités de BTP/gros œuvre, l'Agroparc, BC Bio... Cette zone d'activités fait l'objet d'un

projet de développement à moyen terme de 30 hectares (étude en cours avec la SEM47).

- La zone d'activités de Pont-Peyrin à L'Isle-Jourdain : cette zone a attiré l'essentiel des entreprises exogènes, Ecocert, ARM, Air support, JC Aéro (parti à l'aérodrome d'Auch depuis). La zone occupe aujourd'hui 23 hectares sur 37 lots. Un projet d'extension en deux phases est prévu : 24,5 hectares à moyen terme (Pont Peyrin III et IV), et 16 hectares (Pont Peyrin V) à plus long terme.
- Le Nogaropôle à Nogaro : cette zone d'activités mixte a été créée autour du circuit automobile et de l'aérodrome. Elle accueille une pépinière d'entreprises, un bâtiment industriel et une zone d'activités. 10 hectares, soit 23 lots, sont

aménagés et disponibles pour accueillir des entreprises.

Les très grandes ZAE

Outre les OZE, le territoire est doté de deux grandes ZAE dont l'emprise est supérieure à 50 hectares. Il s'agit de :

- La zone mixte de Fleurance dont l'emprise foncière représente 101 hectares : 70 hectares (soit 88 lots) sont occupés ou commercialisés et près de 25 hectares sont aménagés et disponibles. Une extension d'environ 4 hectares est par ailleurs prévue à moyen terme.

- La zone industrielle d'Engachies à Auch qui est totalement occupée (55 hectares et 60 lots) et ne dispose d'aucune parcelle libre permettant l'installation d'entreprises. Une petite extension d'un hectare est néanmoins envisagée à moyen terme.

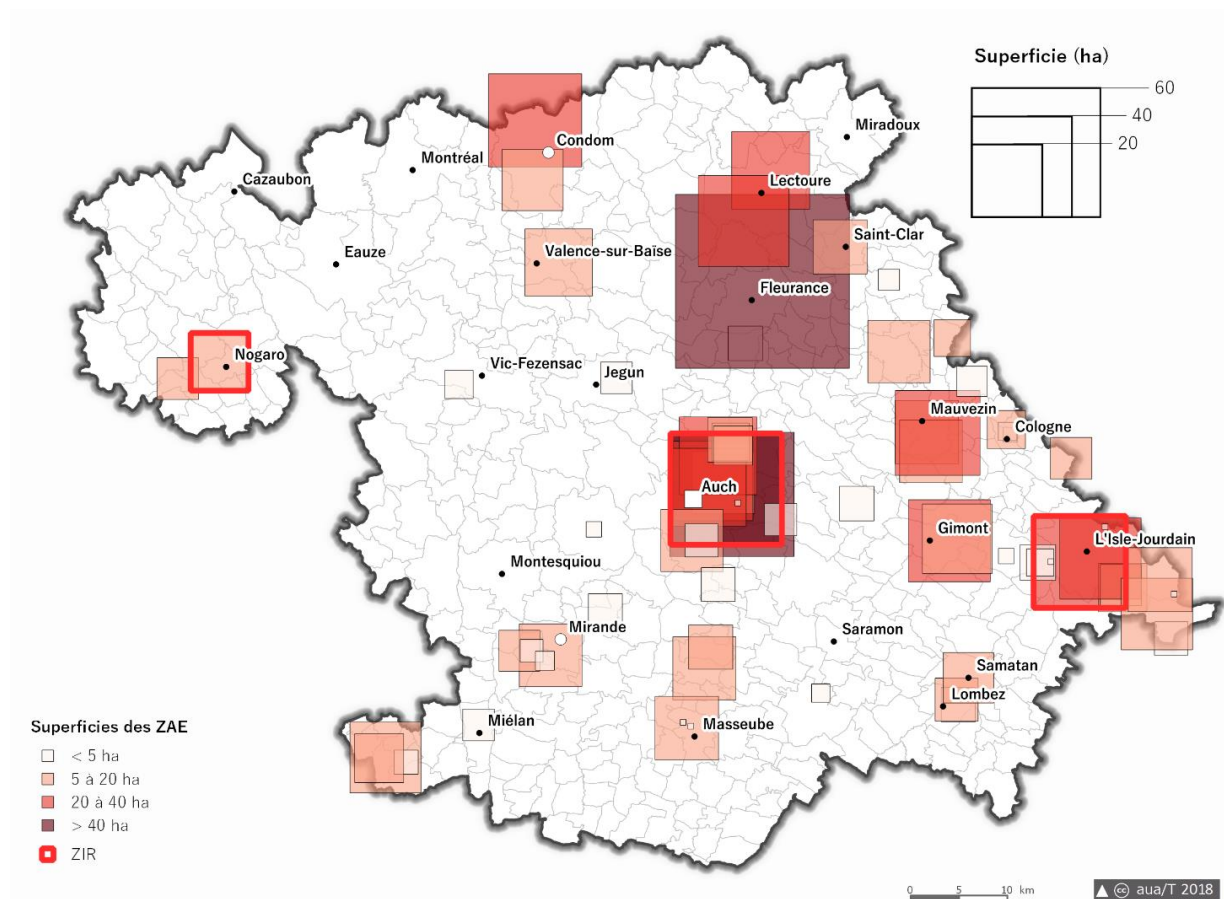
Les autres ZAE

Parmi les autres ZAE qui sont présentes sur le territoire, la répartition suivante est observée :

- 8 ZAE d'une surface comprise entre 20 et 40 hectares
- 23 ZAE entre 5 et 20 hectares
- 15 ZAE sont des zones locales avec une emprise inférieure à 5 hectares.

Répartition des ZAE existantes selon leur taille sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT



Du point de vue de la vocation prédominante des zones d'activités présentes sur le SCoT, 29 zones sont considérées comme mixtes, soit 410 hectares d'emprise actuelle et 116 hectares de projet.

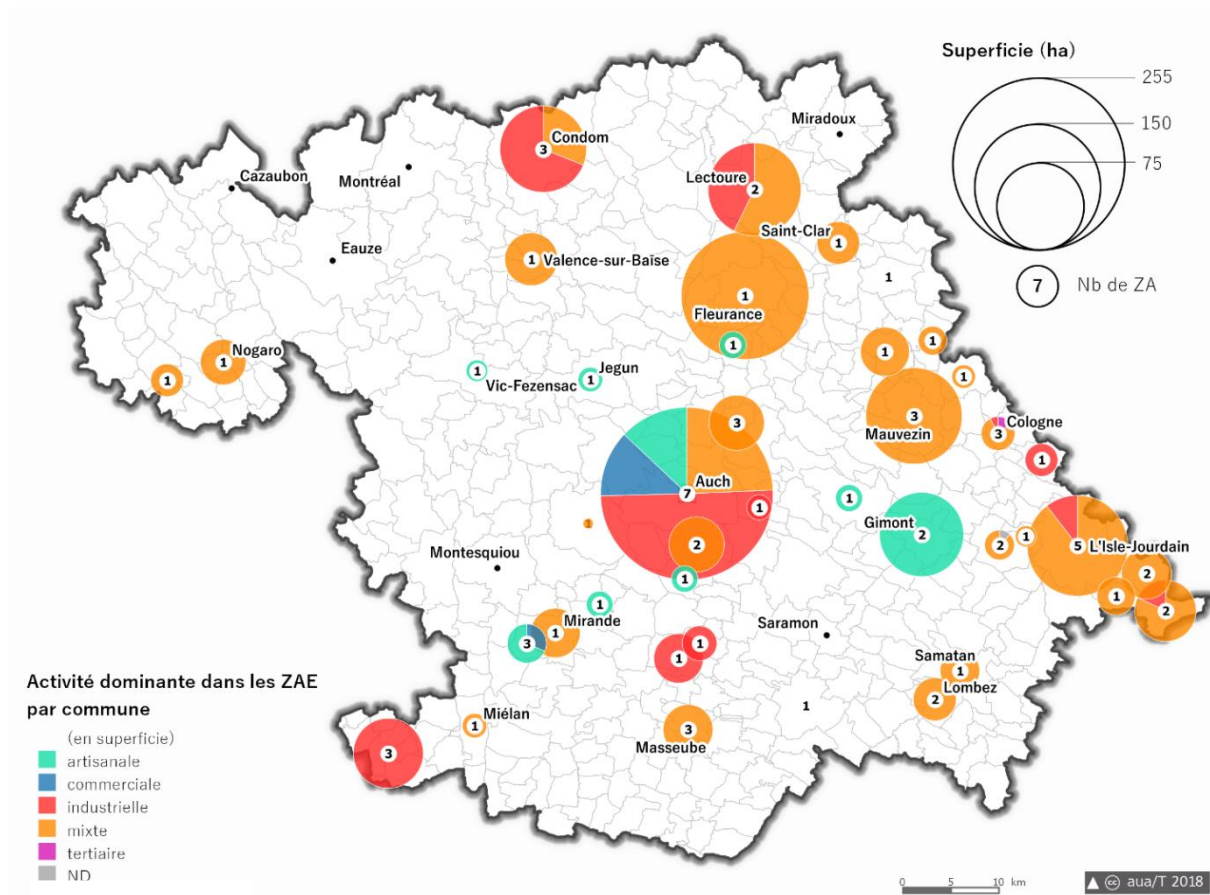
Quelques-unes des ZAE recensées sur le territoire sont principalement dédiées aux activités industrielles (14 ZAE, soit 213 hectares aménagés dont 29 hectares disponibles et 37 hectares en projet), et d'autres à l'artisanat

(11 ZAE, près de 100 hectares aménagés et 48 hectares en projet).

Il faut noter que de nombreuses activités commerciales et artisanales se développent au sein des zones économiques initialement aménagées pour accueillir des activités industrielles ou des activités de services aux entreprises. Ce phénomène engendre des problèmes de lisibilité de l'offre d'accueil et parfois des conflits d'usage.

Répartition des ZAE selon leur vocation dominante sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Recensement des intercommunalités au 01/01/2018, AUAT



Des dynamiques économiques différenciées selon les secteurs

Les dynamiques et spécificités économiques observées à l'échelle du SCoT de Gascogne peuvent être distinguées selon cinq grands secteurs. De plus, la majeure partie des 73 ZAE est concentrée dans huit polarités importantes du territoire :

- Le secteur d'Auch qui a un poids économique important grâce notamment à sa fonction de Préfecture et à son rôle de centralité, et qui essaye de diversifier son tissu économique en développant notamment la filière agroalimentaire (bio en particulier). Auch qui rassemble ainsi 10 ZAE et un projet de nouvelle zone.
- La partie est du territoire, le long ou à proximité de la RN124, qui bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et qui réussit à capter quelques entreprises exogènes, surtout Toulousaines, sur des zones d'activités d'envergure :
 - o L'Isle-Jourdain accueille 3 ZAE représentant 63 hectares aménagés et prévoit l'extension de la zone de Pont Peyrin et la création de 2 ZAE (Les Martines et le Choulon), soit 67 hectares en projet
 - o Gimont qui, avec les différentes phases existantes et à venir de la ZAE de la Fourcade, rassemblera à terme près de 80 hectares de zones économiques.
 - o Mauvezin qui regroupe 3 ZAE et environ 58 hectares dédiés à l'économie
- Le secteur nord avec Fleurance-Lectoure et Condom qui a développé des filières propres (telles que la phytothérapie) et qui se révèle être l'un des territoires les plus dynamiques du SCoT. Il rassemble un foncier économique important et constitue le 1^{er} pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire) :
 - o Fleurance est la commune avec la surface dédiée à l'activité économique la plus importante (102 hectares)
 - o Lectoure, qui accueille 53 hectares aménagés et 9 hectares en projet
 - o Condom, qui avec les ZAE de Pôme et Bellefille, concentre environ 47 hectares dédiés à l'économie.

- L'extrême ouest du territoire qui a développé deux zones importantes qui peinent à trouver des prospects (opérateurs), notamment sur le Nogaropôle.
- La partie sud-ouest qui se caractérise par un tissu de petites zones d'activités spécifiques. Masseube, au sud du territoire, compte une ZAE existante et deux ZAE en projet (Entoublanc et Berdier), et regroupera à terme environ 46 hectares.

Des démarches de structuration et de promotion de l'offre foncière à vocation économique

Des démarches ont été engagées à différents niveaux territoriaux pour structurer et qualifier l'offre foncière économique présente sur le territoire du SCoT de Gascogne. Peuvent être cités en exemples :

- Le Plan 124 ou Axe 124, qui a été lancé en 2004 de manière concomitante à la création de l'itinéraire à grand gabarit. Cette démarche a permis de développer, le long de cet axe entre Auch et Pujaudran, une stratégie d'offre d'accueil foncière concertée, partagée et organisée entre les intercommunalités, afin de limiter les effets de concurrence territoriale. Les communautés de communes concernées ont ainsi pu développer leurs zones industrielles en s'appuyant sur un syndicat mixte créé à cet effet et regroupant les intercommunalités concernées, la Chambre de Commerce et d'industrie, le Conseil Départemental. Celui-ci a été dissout depuis au profit de la marque économique « Gascogne Vallée ».
- La marque « Gascogne Vallée » est un outil de promotion économique visant à renforcer la visibilité et la notoriété du territoire gersois, notamment les 300 ha de zones d'activités aménagées le long de l'axe routier principal qui relie Auch à Toulouse, sur quatre sites principaux. L'objectif est d'accueillir des entreprises en provenance d'autres régions françaises ou étrangères.
- L'élaboration en cours de Schémas de Développement Economique (SDE) sur plusieurs intercommunalités du SCoT (CC de la Lomagne Gersoise et de la Gascogne Toulousaine notamment).

Des activités économiques également disséminées sur le territoire et présentes dans le tissu urbain

Il faut souligner qu'au-delà des disponibilités existantes et à venir dans les zones d'activités économiques dédiées recensées sur le territoire et présentées précédemment, il existe aussi :

- Des espaces économiques ponctuels disséminés sur le territoire qui accueillent des activités économiques, notamment de l'artisanat et du commerce. Le recensement réalisé en 2015 par la DDT32 fait état de 300 espaces économiques (y compris les ZAE évoquées précédemment) et 2 230 hectares de zones réservées au développement économique dans les documents d'urbanisme locaux. Ainsi, si l'on considère les 1 280 hectares de ZAE aménagées ou en projet à court, moyen et long termes évoquées précédemment, on peut en déduire que :
 - o Les activités, existantes ou à venir, implantées en dehors des zones économiques dédiées correspondent à environ 950 hectares sur le territoire du SCoT de Gascogne, soit 43% de zones économiques des documents d'urbanisme,
 - o Les ZAE (existantes ou en projet) correspondent, quant à elles, à environ 57% des espaces réservés au développement économique dans les documents d'urbanisme.
- Des implantations économiques et des possibilités de développement au sein du tissu urbain mixte des communes. Cette mobilisation de foncier dans le tissu urbain existant permet, par ailleurs, de limiter la consommation d'espaces tout en renforçant les polarités du territoire.



Enjeux en matière de dynamiques économiques

Développement des complémentarités et des coopérations avec les pôles extérieurs, notamment Agen pour l'agroalimentaire

Régulation et coordination de l'offre foncière économique

Développer une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises et des porteurs de projet
Structurer et rendre lisible l'offre d'accueil économique
Limiter les concurrences entre les zones d'activités économiques
Réguler la consommation foncière à vocation économique
Optimiser le foncier économique

Définition d'une stratégie économique et renforcement de la promotion territoriale

Valoriser les atouts du territoire et diffuser une image de qualité, de bien vivre et de bien-être
Favoriser les synergies entre les entreprises et développer les réseaux de coopération
Faciliter l'implantation des actifs indépendants en créant des liens entre les acteurs du territoire
Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises
Accompagner les projets et les entreprises

Développement des filières structurantes et stratégiques

Maintenir une agriculture pourvoyeuse d'emplois
Valoriser et transformer sur place les productions agricoles (agroalimentaire, unités de transformation)
Conquérir de nouveaux marchés (agglomération toulousaine...)
Maintenir et développer les emplois liés à l'aéronautique
Développer l'économie touristique

Poursuite de la diversification du tissu économique local

Maintenir le tissu artisanal
Développer l'économie présentielle en lien avec les évolutions démographiques, et notamment le vieillissement de la population
Soutenir le développement des nouvelles filières telles que plante et bien-être, économie sociale et solidaire...

Confortement de l'offre en équipements et réseaux structurants

Développer l'offre d'équipements en matière de culture, tourisme et évènementiel, services publics, santé
Attirer des entreprises et des actifs
Renforcer l'accessibilité numérique, routière et ferroviaire

Renforcement de l'adéquation formation / besoins économiques

Fixer les jeunes actifs et faciliter le recrutement pour les entreprises du territoire
Promouvoir le développement des filières économiques spécifiques du territoire à travers le développement de nouvelles formations sur le territoire en lien avec les entreprises agricoles



3.2 Offre commerciale

Ce qu'il faut retenir :

- Une consommation importante des ménages dans les grandes surfaces, toutefois moins prégnante qu'au niveau national
- Une montée en puissance du e-commerce
- Une évasion commerciale importante
- Un bassin auscitain qui « résiste » de par la diversité de son appareil commercial
- Un maillage de grandes surfaces commerciales homogène
- Une stabilisation des autorisations commerciales en Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- Une concentration des pôles majeurs sur le cœur du territoire (Auch - Pavie)
- Une absence de commerces de proximité sur près de 70 communes
- Un secteur d'activités générateur d'emplois.

Chiffres clés

237 000 m² de surfaces de vente en grandes surfaces

3 pôles majeurs de plus de 10 000 m² de surfaces de vente

9 pôles intermédiaires avec des surfaces de ventes comprises entre 5 000 et 10 000 m²

14 pôles de proximité avec des surfaces de ventes inférieures à 5 000 m²

84 700 m² de surfaces de vente autorisées depuis 2009, dont :

79% en création, soit **66 700 m²**

40% dédiées à l'équipement de la maison

Le commerce, un enjeu d'aménagement du territoire

Vecteur de richesse, le commerce remplit une fonction économique majeure sur le territoire (activités, emplois) et joue une fonction urbaine. Qu'il soit de centre-ville, de centre-bourg ou de périphérie, il influe sur l'attractivité du territoire, sur les flux de personnes, sur la qualité de vie et l'animation des quartiers et des communes.

Etroitement lié à l'histoire des villes, qu'il a depuis longtemps façonnées, le commerce est le témoin des mutations territoriales contemporaines. Révélateur d'un dynamisme né au cœur des villes et des villages (places centrales, halles, marchés, rues commerçantes...), l'essor des grandes surfaces commerciales, depuis plusieurs décennies, a conduit à déplacer ces activités en périphérie des tissus historiques.

Ces changements, perceptibles sur les principales communes du SCoT de Gascogne ont eu de multiples conséquences sur le fonctionnement des villes : déprise et vacance des commerces de

centre-bourg, expansion des commerces de périphérie et banalisation des formes urbaines, étalement urbain, multiplication des flux de personnes et de marchandises et allongement des distances, émissions de gaz à effet de serre...

Le commerce, par la complexité de ses liens avec les dynamiques territoriales, revêt un caractère particulier, relevant à la fois du Code du Commerce et de celui de l'Urbanisme. Si le premier régit les procédures d'autorisations commerciales en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), le second s'attache à réglementer l'intégration des locaux commerciaux dans un environnement urbain.

Pour suivre les tendances à l'œuvre, la réglementation de l'urbanisme commercial n'a cessé d'évoluer (lois LME de 2008, ENE de 2010, ALUR de 2013, ACTPE de 2014, ELAN de 2018).

Le relèvement du plafond de CDAC de 300 m² à 1 000 m² ou encore l'association de l'autorisation d'exploitation commerciale et du permis de

construire comptent parmi les évolutions législatives majeures qui renforcent, par ailleurs, le rôle des SCoT en matière de commerce.

Des comportements d'achats qui évoluent

Le modèle commercial est aujourd'hui réinterrogé par les changements de comportements des consommateurs, les évolutions technologiques (e-commerce...) et sociodémographiques (vieillesse des populations...).

L'accueil de population et le renouvellement des stratégies d'implantation des enseignes entraînent un renforcement de l'appareil commercial sur le territoire du SCoT de Gascogne par le développement d'un maillage de moyennes surfaces (de 1 500 m² à 2 500 m²) et le confortement des grandes surfaces existantes.

La recherche de formats commerciaux adaptés aux bassins de vie ruraux, la généralisation de l'utilisation des outils numériques dans les comportements d'achats, la recherche de productions locales, plus qualitatives, laissent entrevoir des mutations profondes dans la manière de consommer.

D'après l'Observatoire du Commerce et de la Consommation⁹⁹, en 2014, les dépenses des ménages gersois s'établissaient à 1 097 millions € (+8% depuis 2009). Le budget annuel moyen des dépenses de consommation par ménages avoisinait les 12 400 €. L'alimentation constitue le premier poste de dépenses (5 955 €, soit une progression de +4% depuis 2009). Suivent l'équipement de la maison (3 089 €, -2%), l'équipement de la personne (1 646 €, -6%), l'hygiène et la beauté (845 €, +11%) et la culture et les loisirs (820 €, -10%). Les dépenses liées à ce dernier poste pâtissent des nouveaux modes de consommation qui provoquent un détournement des consommateurs des supports physiques (CD, presse papier...) au profit de contenus culturels dématérialisés.

Dans cette temporalité, le commerce de moins de 300 m² gersois perd environ 1 point de parts de marché. En alimentaire, sa part reste supérieure à la moyenne nationale (respectivement 17 et 15%), tout comme dans le secteur non alimentaire où le commerce de moins de 300 m² détient 28% de parts de marché soit 2 points de plus qu'au niveau national. Ainsi, les parts de marché des grandes surfaces restent largement majoritaires (75%), mais inférieures au niveau national (78%).

Part de marché par forme de vente sur le département du Gers en 2014

Source : CCI du Gers, Observatoire du Commerce et de la Consommation, édition 2014

Formes de vente	Alimentaire		Non alimentaire	
	Gers	France	Gers	France
Commerces de moins de 300 m ²	17%	15%	28%	26%
Grandes surfaces	75%	78%	64%	65%
- Hypermarchés	31%	41%	14%	16%
- Supermarchés	33%	25%	7%	4%
- Hard-Discount	10%	8%	2%	1%
- Autres grandes surfaces	0%	2%	42%	44%
Drives	2%	2%	-	-
Commerce non sédentaire	4%	4%	1%	3%
Vente à distance	0%	1%	6%	4%
Autres	3%	2%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

⁹⁹ Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers, Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers, édition 2014. Cet observatoire, mené par la CCI du Gers et alimenté par une

vaste enquête sur les comportements d'achats des ménages gersois, permet une analyse de la consommation des ménages sur la période 2009-2014.

En alimentaire, en raison du renforcement de l'offre sur le territoire, un report s'effectue des supermarchés vers les hypermarchés. Entre 2009 et 2014, les supermarchés ont ainsi connu une perte d'un peu plus de 5 points de part de marché contre un gain de 6 points environ pour les hypermarchés. Toutefois, avec 31% de parts de marché, ils apparaissent en deçà de la moyenne nationale (41%), marquant l'importance du commerce de proximité dans les centres-bourgs et les territoires ruraux, tout comme celle des supermarchés qui drainent l'ensemble des bassins de vie.

En non alimentaire, les hypermarchés et les supermarchés perdent des parts de marché (en retrait de 2 points) au profit de grandes surfaces spécialisées (gain d'un peu plus de 3 points), et suivent, de ce point de vue, les tendances nationales.

En 2014, 81% des dépenses réalisées par la vente à distance sont effectuées par internet (30 millions €) alors que ce taux était de 55% en 2009 (16 millions €) ; achats qui s'effectuent au détriment de la vente par correspondance. Avec 37 millions € de dépenses en 2014, ce segment a progressé de 25% en cinq ans. Ce sont principalement les produits non alimentaires qui concentrent plus de la moitié des ventes, tels que le linge de maison (+7 points), la téléphonie, informatique, bureautique (+7 points), les appareils numériques (+6 points) ou encore l'électroménager (+6 points).

Sur les produits non alimentaires, la vente à distance gagne globalement 1 point de parts de marché entre 2009 et 2014.

La montée en puissance du e-commerce, qui englobe les transactions commerciales s'effectuant sur internet à partir de différents types de terminaux (ordinateurs, tablettes, smartphones, TV connectées...), s'affirme aujourd'hui comme le principal canal de vente à distance.

L'émergence du numérique bouleverse les équilibres commerciaux dans certains secteurs d'activités (habillement, culture...) et peut limiter le rayonnement des commerces présents sur le territoire. Les conséquences sur les modes de distribution, sur la consommation et sur le modèle économique des principaux investisseurs ne peuvent être totalement appréciées mais auront, à terme, des incidences fortes sur le commerce physique.

Les drives représentent en ce sens le format le plus emblématique des évolutions de la consommation dans les grandes surfaces. En

2014, 14% des ménages gersois ont fréquenté ce type de plateforme.

De nombreuses enseignes présentes sur le territoire ont développé un drive (Intermarché, Carrefour, Super U, Leclerc, Leader Price). « Accolés » aux grandes et moyennes surfaces, dix-huit drives sont comptabilisés sur le territoire du SCoT de Gascogne, en 2017. Sept ont été autorisés depuis 2014 (Auch, L'Isle-Jourdain, Mirande...)

Enfin, selon l'Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers, sur un niveau d'activité commerciale global de 916 millions d'euros en 2014 (+7% depuis 2009) pour l'ensemble du département, environ un tiers du chiffre d'affaire total était réalisé sur la seule commune d'Auch. A ce titre, la concentration de grandes enseignes non alimentaires spécialisées en équipements de la maison et de la personne, sur la préfecture gersoise apparaît comme un facteur d'attractivité majeur.

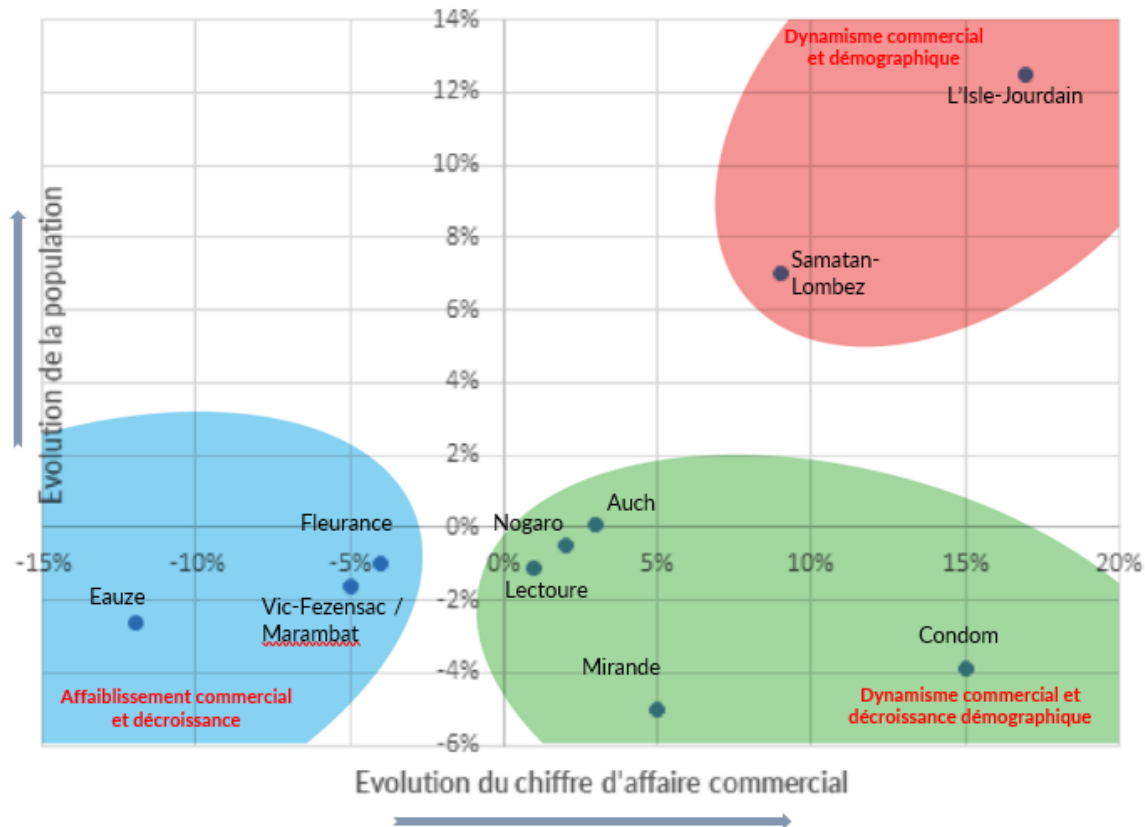
Une évolution différenciée de l'activité commerciale

L'Observatoire du Commerce et de la Consommation donne également à voir des évolutions contrastées concernant le niveau d'activité des principales communes du territoire entre 2009 et 2014. Mises en parallèle avec les évolutions démographiques de cette même période, ces tendances établissent des situations qui peuvent sembler paradoxales. Ainsi, en dépit d'une population qui a diminué entre 2009 et 2014 (-3,9%), Condom a connu une forte croissance de son chiffre d'affaires commercial (+15%), dynamique quasiment identique à celle enregistrée à L'Isle-Jourdain où la population s'est quant à elle fortement accrue.

Cette situation s'observe également, dans une moindre mesure, pour les communes de Mirande, Nogaro et Lectoure, limitant ainsi les effets de l'évasion commerciale vers les départements voisins ou les achats au sein d'autres communes du territoire. Des difficultés importantes semblent en revanche marquer les territoires d'Eauze, Vic-Fezensac et Fleurance où la décroissance démographique s'accompagne d'un affaiblissement de la dynamique commerciale.

Evolution du chiffre d'affaires commercial et de la croissance démographique sur quelques communes du SCoT de Gascogne de 2009 et 2014

Source : Enquête Ménages CCI Midi-Pyrénées, INSEE RP 2014



Note de lecture : Les communes situées en haut à droite du graphique présentent un dynamisme commercial cumulé à une croissance démographique. Au contraire, les communes en bas à gauche associent affaiblissement commercial et décroissance démographique. A titre d'exemple, L'Isle-Jourdain a connu une progression de son chiffre d'affaires commercial de 17% entre 2009 et 2014 ainsi qu'une croissance de sa population de 12,5% sur la même période.

Une évasion commerciale importante

Au regard des données émises par l'Observatoire du commerce et de la consommation du Gers, le taux d'évasion commerciale demeure important sur le département, venant confirmer l'idée d'une attraction des pôles extérieurs aux franges du territoire. 20% de la demande commerciale des ménages s'oriente ainsi en dehors du département (soit 214 millions €), chiffre qui place le Gers en tête des départements de l'ex-région Midi-Pyrénées sur ce critère (6 points devant l'Ariège et 10 points devant le Tarn).

Si ce phénomène semble en partie pouvoir s'expliquer par la croissance des achats en ligne, ce facteur demeure marginal (6% des flux de consommation au total sur le Gers). L'essentiel de cette évasion apparaît ainsi capté par les départements et aires d'influence limitrophes avec, en tête, la grande agglomération toulousaine ainsi que les Hautes-Pyrénées, les Landes ou encore le Tarn-et-Garonne.

Les déplacements des consommateurs diffèrent toutefois fortement selon la zone de chalandise considérée.

Ainsi, le bassin d'Auch apparaît subvenir de façon assez large aux besoins des populations résidant dans sa zone de chalandise (88% de rétention commerciale), tout en exerçant une attraction intra-départementale importante auprès des zones voisines de Vic-Fezensac (20% de flux en provenance de cette zone), Mauvezin (19%), Gimont/L'Isle-Jourdain (14%) ou encore Mirande.

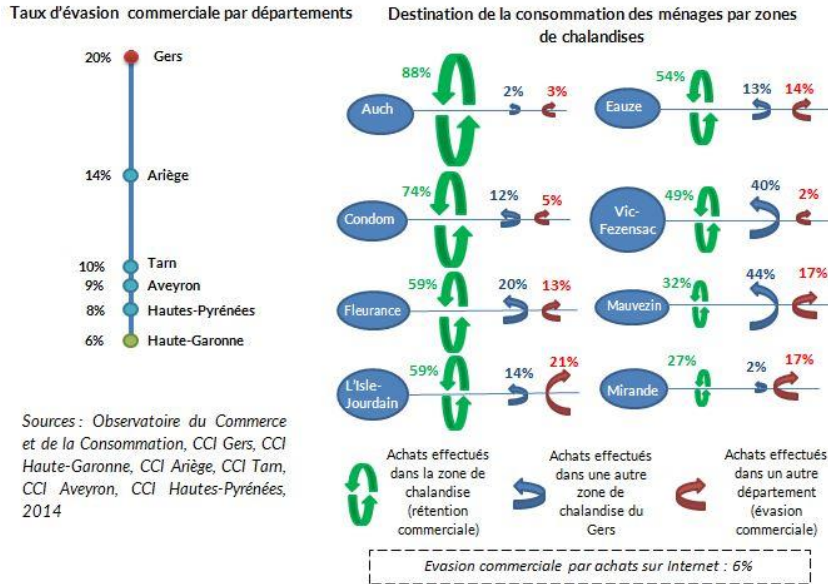
Le bassin de Condom se présente également comme un espace de centralisation important des achats avec un taux de rétention de 74%. Ceux de Fleurance (59%), L'Isle-Jourdain (59%) et Eauze (54%) concentrent plus de 50% de la consommation des ménages sur leur zone de chalandise respective.

En dehors des bassins d'Auch et Condom, l'évasion commerciale des autres zones de chalandise recensées apparaît importante : attractivité de l'agglomération toulousaine sur les

aires de L'Isle-Jourdain et de Mauvezin, des Hautes-Pyrénées sur l'aire de Mirande, des Landes sur les aires d'Eauze et Nogaro, d'Agen sur les aires de Lectoure et Fleurance.

Lieux de consommation des ménages (ensemble des produits) sur le département du Gers

Source : CCI Midi-Pyrénées enquête Ménages, CCI Gers Observatoire du commerce et de la consommation, AID Observatoire 2014

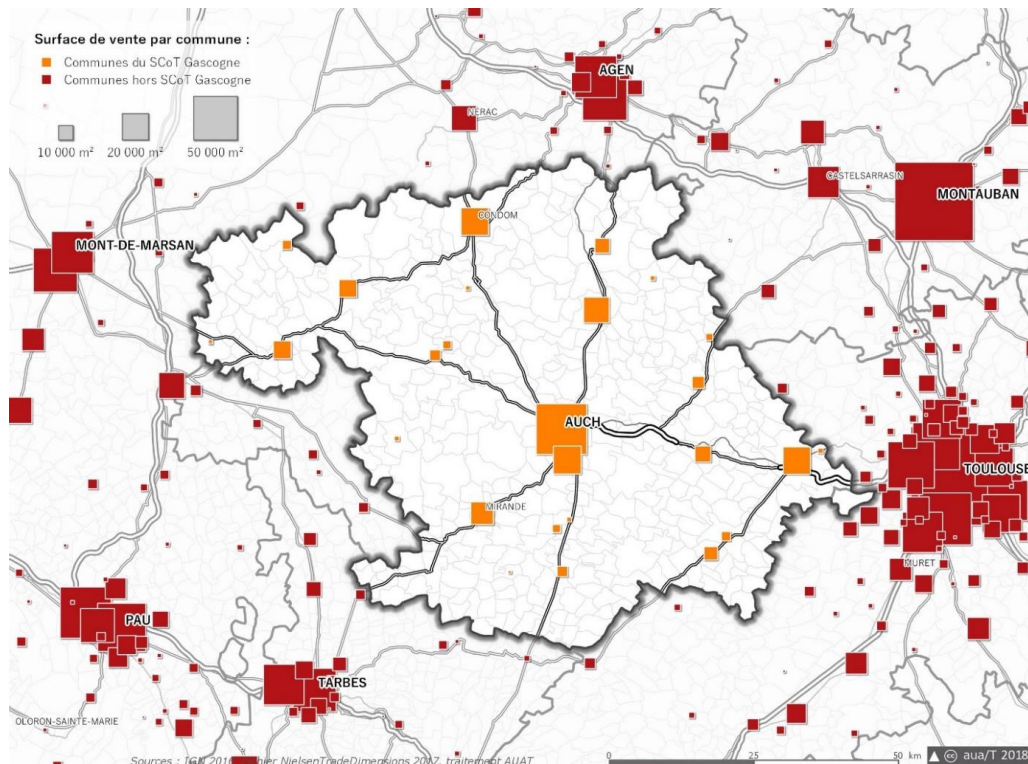


Sources : Observatoire du Commerce et de la Consommation, CCI Gers, CCI Haute-Garonne, CCI Ariège, CCI Tam, CCI Aveyron, CCI Hautes-Pyrénées, 2014

N.B. : les données concernant la zone de chalandise de Mirande sont, à ce jour incomplètes concernant les achats effectués dans une autre zone de chalandise du Gers.

Répartition des surfaces de vente par communes sur le territoire du SCoT de Gascogne en 2017

Source : Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT



La principale destination d'évasion du département du Gers est l'ex-région Midi-Pyrénées, qui représente la moitié de l'évasion totale pour les produits non alimentaires, avec deux tiers de cette évasion sur l'agglomération toulousaine et un tiers sur l'agglomération de Tarbes.

Les départements et agglomérations limitrophes (Mont-de-Marsan et Aire-sur-Adour dans les Landes, Agen en Lot-et-Garonne) et le reste de la France sont la deuxième destination d'évasion, devant la vente à distance.

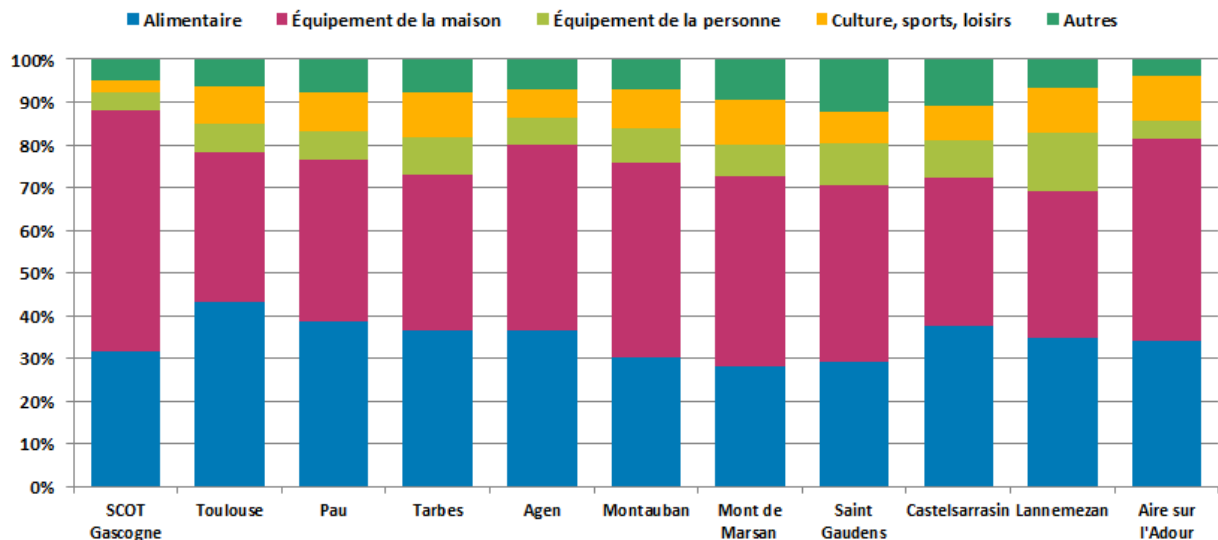
La présence d'enseignes nationales qui ne se rencontrent pas sur les principales aires urbaines du territoire du SCoT (plus faible population) au sein des aires urbaines de Toulouse (1,3 millions d'habitants), de Pau (240 000 habitants), Tarbes (116 000 habitants), de Montauban, d'Agen (110 000 habitants) ou encore de Mont-de-Marsan (70 000 habitants) explique l'importance des flux

hors département. Les segments de l'équipement de la personne (Heytens, Celio, Verbaudet, Marionnaud, Oliphil, Tape à l'œil, Ollygan pour ne citer qu'elles), de la culture (Fnac...) ou encore de l'équipement de la maison (Maison du Monde, Boulanger) ou de grandes enseignes internationales (telles Ikéa) sont les plus touchés par ce phénomène.

Sur l'équipement de la personne, les aires urbaines de Pau (environ 16 000 m² de surface de vente en grandes surfaces), Tarbes et Montauban (environ 12 000 m² de surface de vente chacune) ou Toulouse (environ 68 000 m²) propose des volumes commerciaux supérieurs à ceux du territoire du SCoT de Gascogne (environ 9 000 m²), tout comme sur le segment de la culture, sports et loisirs où les surfaces de ventes avoisinent les 7 000 m² contre environ 85 000 m² sur l'aire urbaine de Toulouse, 22 000 m² sur celle de Pau, 15 000 m² sur celle de Tarbes, 14 000 m² sur celle de Montauban.

Répartition des surfaces de vente, par types de commerces, sur le territoire du SCoT de Gascogne et les aires urbaines jouxtant son périmètre, en 2017

Source : Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT

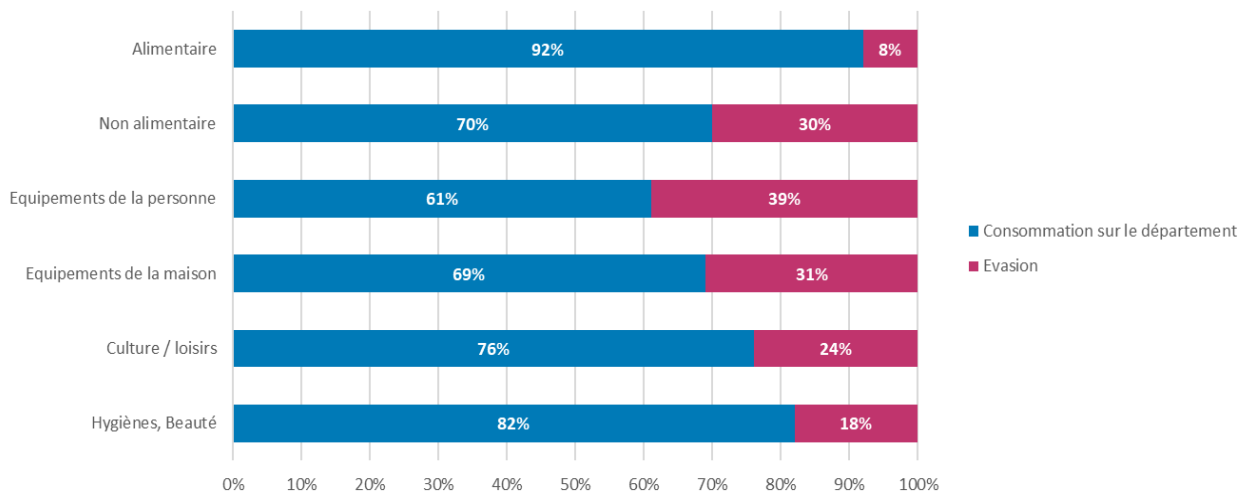


Le taux d'évasion en alimentaire est incompressible (8%). Relativement faible au regard des taux d'évasion en non alimentaire, où un tiers des dépenses des ménages gersois est réalisé en dehors du département, ces taux peuvent atteindre jusqu'à 39% pour les produits d'équipement de la personne. Ils représentent 31% pour l'équipement de la maison ou encore 24% pour la culture et les loisirs.

Entre 2009 et 2014, l'évasion alimentaire augmente de 0,3 point, l'évasion non alimentaire de 2,7 points. Le secteur de l'équipement de la maison enregistre la plus forte hausse d'évasion (3,8 points), suivi du non alimentaire, de l'équipement de la maison et du secteur hygiène et beauté (respectivement 2,7 points, 2,5 points et 2,3 points).

Part de consommation, dans et hors du département, des ménages gersois en 2014

Source : CCI Midi-Pyrénées Enquête Ménages, 2014



Une offre en grandes surfaces, multipolaire, portée par le commerce alimentaire et l'équipement de la maison

En 2017, l'offre commerciale sur le territoire du SCoT de Gascogne représente environ 237 000 m² de surface de vente en grandes surfaces¹⁰⁰.

Cette offre se répartit sur vingt-six communes et concerne la totalité des treize intercommunalités du territoire (cf. détails en annexes).

Prégnante sur la CC Grand Auch Cœur de Gascogne où sont recensés près de 85 600 m² de surfaces de vente (36% du total), elles demeurent conséquentes sur la CC de la Lomagne Gersoise (environ 26 400 m²), sur la CC de la Gascogne Toulousaine (22 700 m²) ou encore sur la CC de la Ténarèze (21 400 m²). Seule la CC Astarac Arros en Gascogne bénéficie d'un total de grandes surfaces inférieures à 500 m² (vente de matériels agricoles).

A l'échelon communal, la préfecture gersoise concentre une grande part de ces surfaces (environ 62 800 m²). Pavie (22 300 m²), L'Isle-Jourdain (21 500 m²), Condom (19 200 m²) et Fleurance (19 100 m²) cumulent des surfaces importantes avec des totaux supérieurs à 19 000 m² de surfaces de vente. Ces communes regroupent à elles cinq 146 800 m², soit 62% de l'offre en grandes surfaces du territoire.

Sur les vingt-six communes accueillant au moins une grande surface, seules deux d'entre elles proposent une offre commerciale complète et diversifiée (Auch et L'Isle-Jourdain), axée autour de commerces alimentaires, de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne, des sports, loisirs et culture...

La quasi-majorité des communes, à l'exception d'Ornézan, de Peyrusse-Grande, de Saint-Elix-Theux, de Ségoufielle et de Solomiac, voit leurs activités commerciales se structurer autour de commerces alimentaires (31% de l'offre totale). Véritables locomotives de pôles commerciaux, elles sont dans la majorité des cas accompagnées de points de vente en équipement de la maison (55% de l'offre en surface de vente).

Les commerces en équipement de la personne sont également localisés sur les communes de Fleurance et Condom, au regard de leur poids démographique.

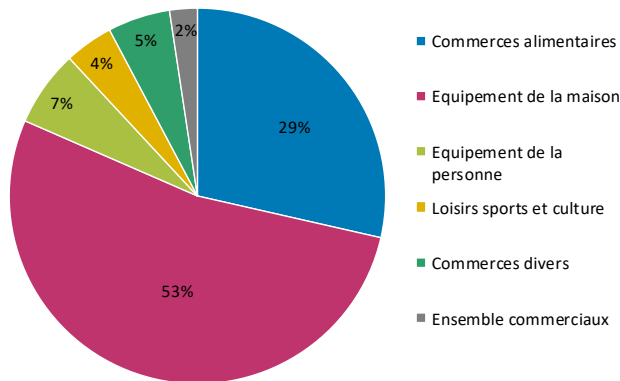
Sur ce groupe de 26 communes, qui représente, 46% de la population du SCoT, 168 grandes surfaces sont référencées : 86 proposent des surfaces commerciales comprises entre 300 et 1 000 m², 61 entre 1 000 m² et 2 500 m² et 21 supérieures à 2 500 m².

¹⁰⁰ Le recensement de l'offre commerciale en grandes surfaces (commerces supérieurs à 300 m²) pour l'ensemble du SCoT de Gascogne est réalisé à partir de la base de données Nielsen-

Trade Dimensions, base de données proposant notamment le recensement et la description des centres commerciaux. Les données détaillées sont fournies en annexe.

Répartition des surfaces de vente sur le SCoT de Gascogne, en 2017, par types de commerces

Source : Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT



Une proposition de classification de l'offre commerciale en grandes surfaces de plus de 300 m²

L'ensemble des 168 points de vente répond à des logiques d'implantation définies dans les documents d'urbanisme (zones à vocation commerciale dédiée, zones mixtes industrielles et commerciales...).

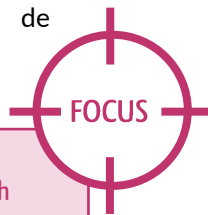
L'appareil commercial du territoire peut être hiérarchisé en trois niveaux (pôles), définis au regard de trois critères :

- Le pôle doit être constitué au minimum de deux grandes surfaces
- La présence d'une grande surface alimentaire est obligatoire
- L'éloignement entre enseignes doit être inférieur à 250 mètres linéaires (centroïde des points de vente).

Sont ainsi identifiés :

- Les pôles majeurs : Cette première catégorie concerne des ensembles commerciaux disposant d'une surface commerciale cumulée de plus de 10 000 m². Ils sont au nombre de 3 en 2017 et représentent 70 200 m², soit 41% de l'offre commerciale du SCoT de Gascogne : Auch (zone commerciale de Clarac), Pavie (zone commerciale du Sousson) et L'Isle-Jourdain (zone commerciale de Pont Peyrin). Ces pôles s'organisent le plus souvent autour d'un hypermarché, véritable locomotive pour le développement et l'accueil d'enseignes sur la zone. Ce niveau de polarités commerciales structure les secteurs les plus densément peuplés du territoire (Auch-Pavie :

24 400 habitants ; L'Isle-Jourdain : 8 600 habitants). Cette offre, complète et diversifiée, confère aux pôles des zones de chalandise étendues (plusieurs centaines de communes). La présence d'enseignes nationales différenciantes permet de satisfaire des besoins variés de consommation (achats occasionnels...).



Pôle majeur de Clarac, commune d'Auch

Source : Google Earth, Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT



23,4 hectares
 1^{er} pôle commercial du territoire
 22 grandes surfaces
 37 632 m² de surfaces de vente totale
 7 173 m² de surfaces de vente alimentaire (1 grande surface)
 Principales enseignes (mentionnées à titre indicatif) : E. Leclerc, Conforama, Décathlon, Centrakor, Gamm Vert, Bureau Vallée...

FOCUS

Pôle majeur de Sousson, commune de Pavie

Source : Google Earth, Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT



15 hectares
 2^{ème} pôle commercial du territoire
 10 grandes surfaces
 19 625 m² de surfaces de vente totale
 1 390 m² de surfaces de vente alimentaire
 (2 grande surface)
 18 235 m² de surfaces en équipement de la maison
 Principales enseignes (mentionnées à titre indicatif) : Leader Price, Cash Piscines, Brico Dépôt, Bagi Litterie, Décor, Jardinerie...

FOCUS

Pôle majeur de Pont Peyrin, L'Isle-Jourdain

Source : Google Earth, Fichier Nielsen Trade Dimensions-2017, AUAT



25 hectares
 3^{ème} pôle commercial du territoire
 7 grandes surfaces
 12 986 m² de surface de vente totale
 4 000 m² de surface de vente alimentaire
 (1 grande surface)
 Principales enseignes (mentionnées à titre indicatif) : Carrefour Market, BricoMarché, Centrakor, Distri Center, Sport 2000, Chaussures du Château...

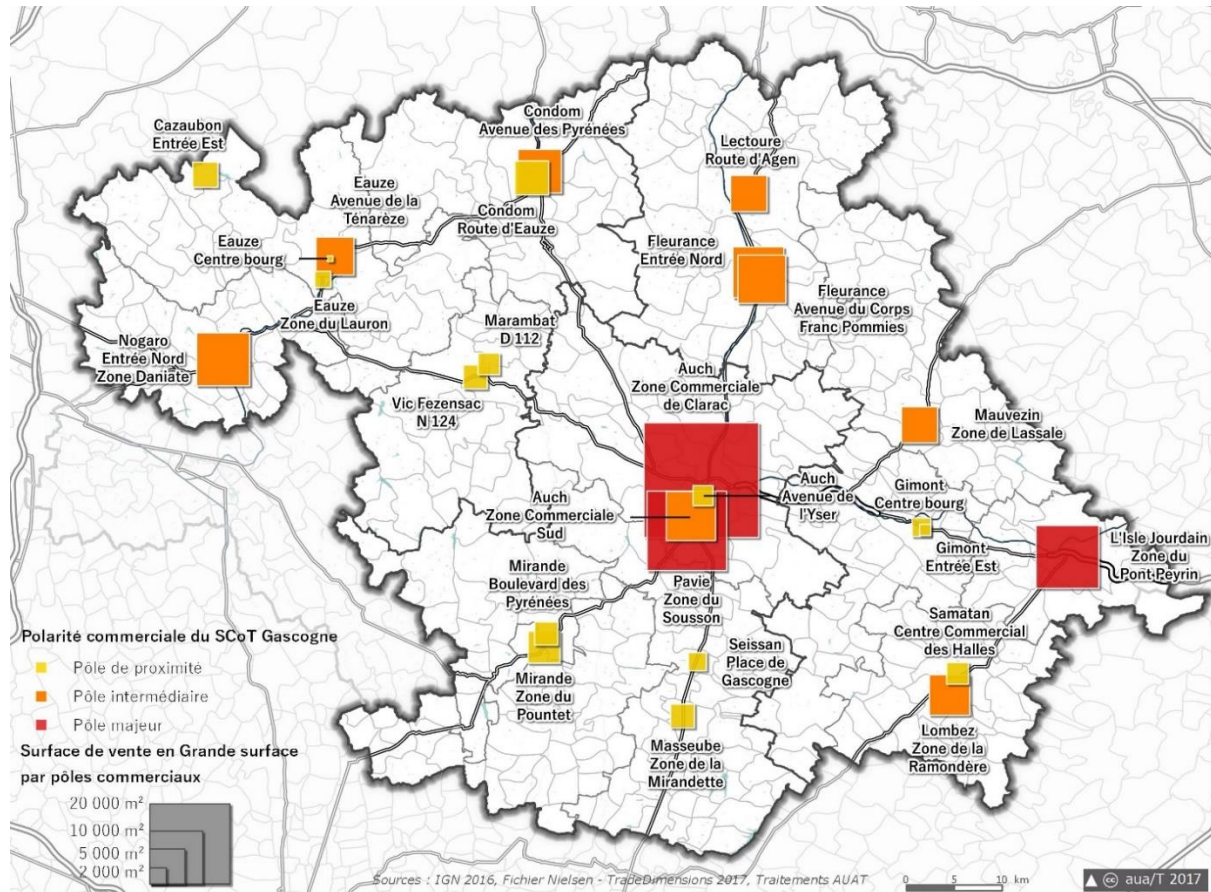
- Les pôles intermédiaires : Ils concernent des regroupements compris entre 5 000 et 10 000 m² de surface commerciale. Au nombre de 9 en 2017, ils cumulent 64 700 m² (37% de l'offre totale du territoire). Sont dénombrés dans cette catégorie, les pôles présents sur les communes dont le poids démographique dépasse les 2 000 habitants (Condom, Fleurance, Eauze, Lectoure, Mauvezin, Lombez...). Ce niveau de polarisation maille plus finement le territoire. Structurants, ces pôles bénéficient d'une offre commerciale attrayante pour les populations du bassin de vie.
- Les pôles de proximité : Cette troisième et dernière catégorie s'établit autour de plusieurs grandes surfaces, dont la somme des superficies de vente ne dépasse pas le seuil de 5 000 m². 14 pôles de proximité sont référencés sur le territoire pour une surface totale de 37 600 m² (22%). Ces pôles bénéficient d'une double implantation. Ils sont localisés, en premier lieu, dans des

bassins de vie plus restreints dans lesquels ils répondent aux besoins les plus courants de consommation (Cazaubon, Masseube, Seissan, Gimont...). Ils s'inscrivent également en appui de pôles majeurs ou intermédiaires afin d'offrir un maillage d'équipements commerciaux dense ainsi qu'une multiplicité d'enseignes pour répondre aux besoins des populations locales à l'échelle d'une dizaine de communes.

Cette lecture de l'appareil commercial permet une structuration du SCoT autour de 26 pôles qui maillent le territoire. Leur répartition donne à voir une structuration proche de la hiérarchie démographique des communes. La préfecture gersoise concentre près d'un point de vente de plus de 300 m² sur quatre pour seulement un habitant sur 10 environ. A l'image de leur poids démographique, L'Isle-Jourdain, Fleurance, Condom, Eauze, Lectoure, Pavie, Lombez-Samatan, Nogaro... apparaissent ensuite comme les principaux pôles commerciaux du territoire.

Identification des polarités commerciales au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : Fichier Nielsen TradeDimensions 2017, AUAT



Commune / Pôle	Nombre de grandes surfaces	Nombre de grandes surfaces alimentaires	Surface de vente totale (en m ²)	Surface de vente alimentaire (en m ²)
Auch - Zone Commerciale de Clarac	22	1	37 600	7 200
Pauvres - Zone du Sousson	10	2	19 600	1 400
L'Isle Jourdain - Zone de Pont Peyrin	7	1	13 000	4 000
Nogaro - Entrée Nord Zone Daniate	9	3	9 700	2 500
Fleurance - Entrée Nord	7	2	9 000	4 100
Auch - Zone Commerciale Sud	6	1	8 600	5 200
Fleurance - Avenue du Corps Franc Pommies	4	1	8 200	1 000
Condom - Avenue des Pyrénées	5	1	6 700	1 400
Lombez - Zone de la Ramondère	5	2	6 200	3 100
Eauze - Avenue de la Ténarèze	4	1	5 600	3 000
Lectoure - Route d'Agen	2	1	5 200	2 500
Mauvezin - Zone de Lassale	2	1	5 200	2 200
Condom - Route d'Eauze	2	1	4 700	2 500
Mirande - Zone du Pountet	3	1	4 300	1 600
Cazaubon - Entrée Est	3	1	3 100	2 000
Vic Fezensac - N124	2	1	3 000	1 700
Masseube - Zone de la Mirandette	2	1	2 900	2 100
Mirande - Boulevard des Pyrénées	2	1	2 800	2 000
Samatan - Centre Commercial des Halles	2	1	2 600	1 000
Marambat - Départementale 112	2	1	2 600	1 700
Auch - Avenue de l'Yser	2	1	2 400	1 200
Gimont - Centre-bourg	2	1	2 200	1 800
Seissan - Place de Gascogne	2	1	2 100	1 000
Eauze - Zone du Lauron	3	1	1 900	800
Gimont - Entrée Est	2	1	1 500	700
Eauze - Centre bourg	3	1	1 300	300

Une part importante de la population à moins d'un quart d'heure d'une polarité commerciale

90% des habitants du territoire du SCoT de Gascogne bénéficient d'une accessibilité en moins de 15 minutes en voiture d'un pôle commercial du territoire, quel que soit sa dimension et son rayonnement.

Les quatre pôles commerciaux de l'agglomération auscitaine bénéficient tous d'une desserte en transports en commun du réseau Alliance : la ligne E dessert la zone de Sousson, la ligne B dessert l'avenue d'Yser, tandis que la zone de Clarac est desservie par les lignes B et G, et la zone commerciale Sud par les lignes A, C et E. A noter que les différentes lignes de bus du réseau auscitain ont des cadences suffisamment

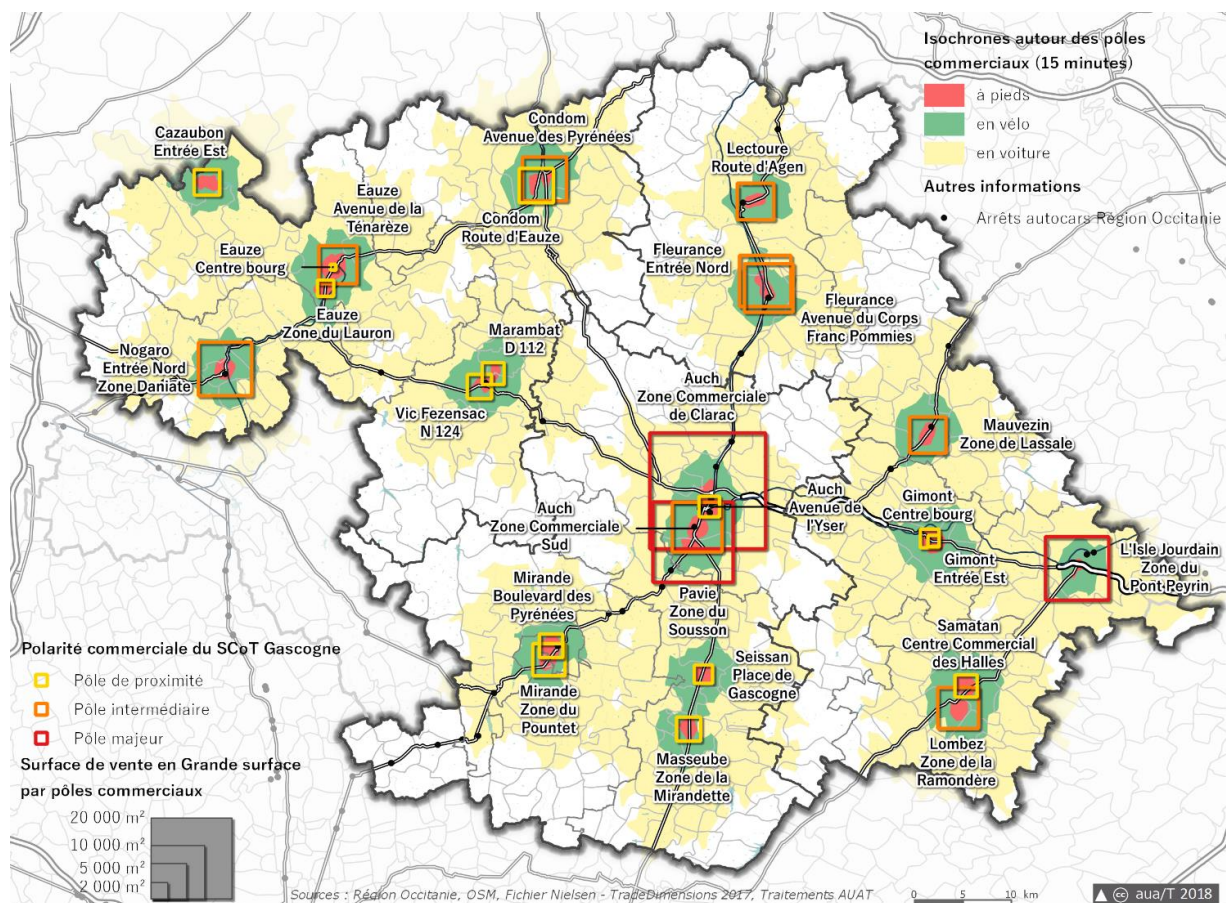
importantes (toutes les 20 à 60 minutes) pour permettre un usage effectif en matière de consommation courante.

En dehors de l'agglomération auscitaine, l'accessibilité en transports collectifs est, quant à elle, peu développée sur le territoire. Seuls quelques pôles commerciaux bénéficient d'une offre en transports collectifs avec un arrêt liO (lignes régulières du service public Occitanie) à proximité. Mais, dans la mesure où ces lignes ne bénéficient que de 2 à 5 passages par jour, ce service de transport apparaît inadapté pour une accessibilité aux pôles commerciaux.

Les modes actifs (marche, vélo), même s'ils sont peu utilisés sur le territoire pour ce type de pratiques, représentent néanmoins une alternative à la voiture intéressante pour l'accessibilité de proximité.

Accessibilité multimodale des pôles commerciaux du territoire du SCoT de Gascogne

Source : Fichier Nielsen Tradedimension 2017, AUAT



Stabilisation des autorisations de surfaces commerciales après l'émergence de nombreux projets au début des années 2010

Depuis 2009, une moyenne annuelle de 9 400 m² de surfaces commerciales a été autorisée en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette dynamique témoigne de la diversité d'implantation des enseignes et leur stratégie de déploiement pour mailler le territoire. Elles démontrent également, sur la partie centrale du territoire (Auch, Pavie...) et sur sa partie Est, le dynamisme économique et démographique en lien avec le développement de la grande agglomération toulousaine.

Sur les dix dernières années, trois périodes caractérisent ces évolutions :

- La première, sur les années 2009-2011, se distingue par un niveau élevé d'autorisations commerciales (9 300 m² en moyenne annuelle sur les trois années), essentiellement portée par la création d'ensembles commerciaux sur Condom, Lectoure, Pavie, Mauvezin, L'Isle-Jourdain... et quelques extensions, toutes inférieures à 1 000 m².
- La seconde période, exceptionnelle, correspond aux années 2012 et 2013, au cours desquelles d'importants projets en création ont été autorisés, tels que l'ensemble commercial du Mouliot, sur la commune d'Auch regroupant enseignes alimentaires et non alimentaires pour une surface de vente avoisinant les 22 000 m². D'autres projets d'envergure sont venus compléter le stock de surface commerciale sur Mirande, L'Isle-Jourdain, Fleurance ou encore Masseube, lors de ces deux années atypiques. Avec une moyenne annuelle sur ces deux années de 21 700 m², ce sont quasiment 2,5 fois plus de surfaces commerciales qui ont été autorisées par rapport aux années précédentes. Ainsi, lors de ce « pic » la moitié des autorisations commerciales des neuf dernières années a été enregistrée.
- La dernière phase court depuis 2014, où les autorisations commerciales recensées ne dépassent pas 3 300 m² en moyenne par an. Ce ralentissement témoigne d'un certain attentisme dans le développement de nouvelles surfaces, après la multiplication des autorisations sur la période 2009-2013.

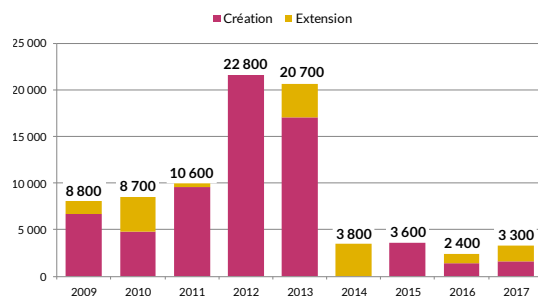
Projet autorisé, non ouvert, de zone commerciale du Grand Chêne, à Auch (zone du Mouliot)

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017, AUAT



Répartition des surfaces autorisées sur le territoire du SCoT de Gascogne, de 2009 à 2017, par création de nouvelles surfaces commerciales ou extension des surfaces existantes

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017



Les autorisations commerciales concernent pour 79% des créations de nouveaux établissements contre 21% d'extension d'enseignes existantes. Depuis 2014, un équilibre entre création et extension se fait jour, polarisant ainsi, le développement commercial sur des ensembles commerciaux existants tout en limitant les extensions urbaines et son corollaire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Au 31 décembre 2017, 7 projets commerciaux autorisés en CDAC restent encore non ouverts pour une surface de ventes avoisinant les 38 000 m² (16% des surfaces commerciales du territoire). Dans ce volume, figurent notamment les 22 000 m² du projet du Mouliot à Auch, actuellement en cours d'aménagement.

Trois autorisations commerciales sur quatre concernent des commerces alimentaires et d'équipements de la maison

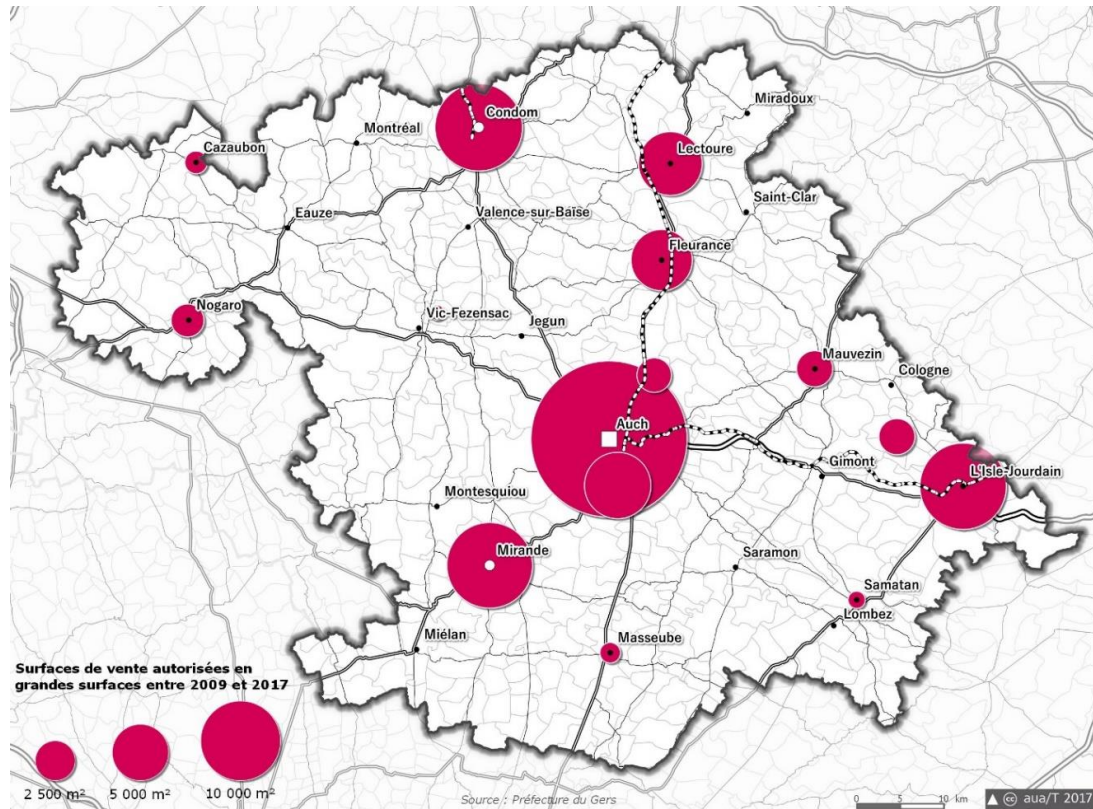
La ventilation des autorisations commerciales par types de grandes surfaces met en exergue, depuis 2009, la part prépondérante des commerces alimentaires et des commerces d'équipement de

la maison dans les CDAC (respectivement 34% et 40%), pour 62 500 m² de surfaces de ventes.

Des enseignes nationales spécialisées dans le multimédia, l'électroménager (Pro & Cie...), l'ameublement (Conforama...), ou encore le bricolage (Bricomarché...) sont référencées dans les autorisations délivrées au cours de ces dernières années.

Surfaces de ventes autorisées en grandes surfaces commerciales entre 2009 et 2017 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017



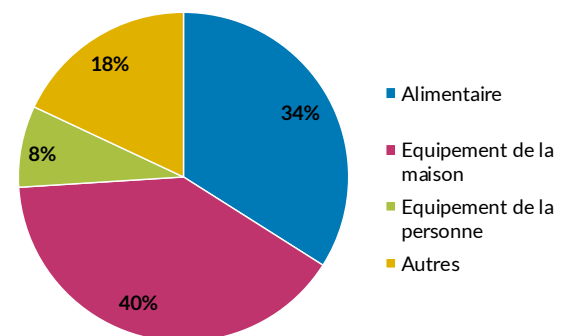
Couvrant 18% des autorisations commerciales, les galeries marchandes et les commerces divers couvrent une superficie de 15 500 m² de surface de vente ; les 8% restants étant liés à l'équipement de la personne.

Le futur pôle commercial du Mouliot à Auch, s'inscrit comme le quatrième pôle majeur du territoire, autour d'un hypermarché, d'enseignes d'équipement de la personne, de la maison, de loisirs et de la culture.

La partie centrale du territoire (Auch - Pavie) se caractérise par un nombre important de sites commerciaux majeurs qui jouent un rôle structurant en termes d'aménagement du territoire. Grâce à une offre quantitative et qualitative, ces pôles bénéficient d'une attractivité et d'une fréquentation importante.

Surfaces de ventes autorisées, sur le territoire du SCoT de Gascogne, de 2009 à 2017 par segment

Source : Préfecture du Gers, CDAC 2009-2017



Un tiers des communes du SCoT bénéficie au moins d'un commerce répondant aux besoins courants de consommation

Les grandes surfaces commerciales bien que maillant le territoire et répondant à une certaine logique économique, ne se rencontrent pas sur la totalité des communes du SCoT. Pour faire face aux besoins de consommation quotidiens, une offre de proximité existe également.

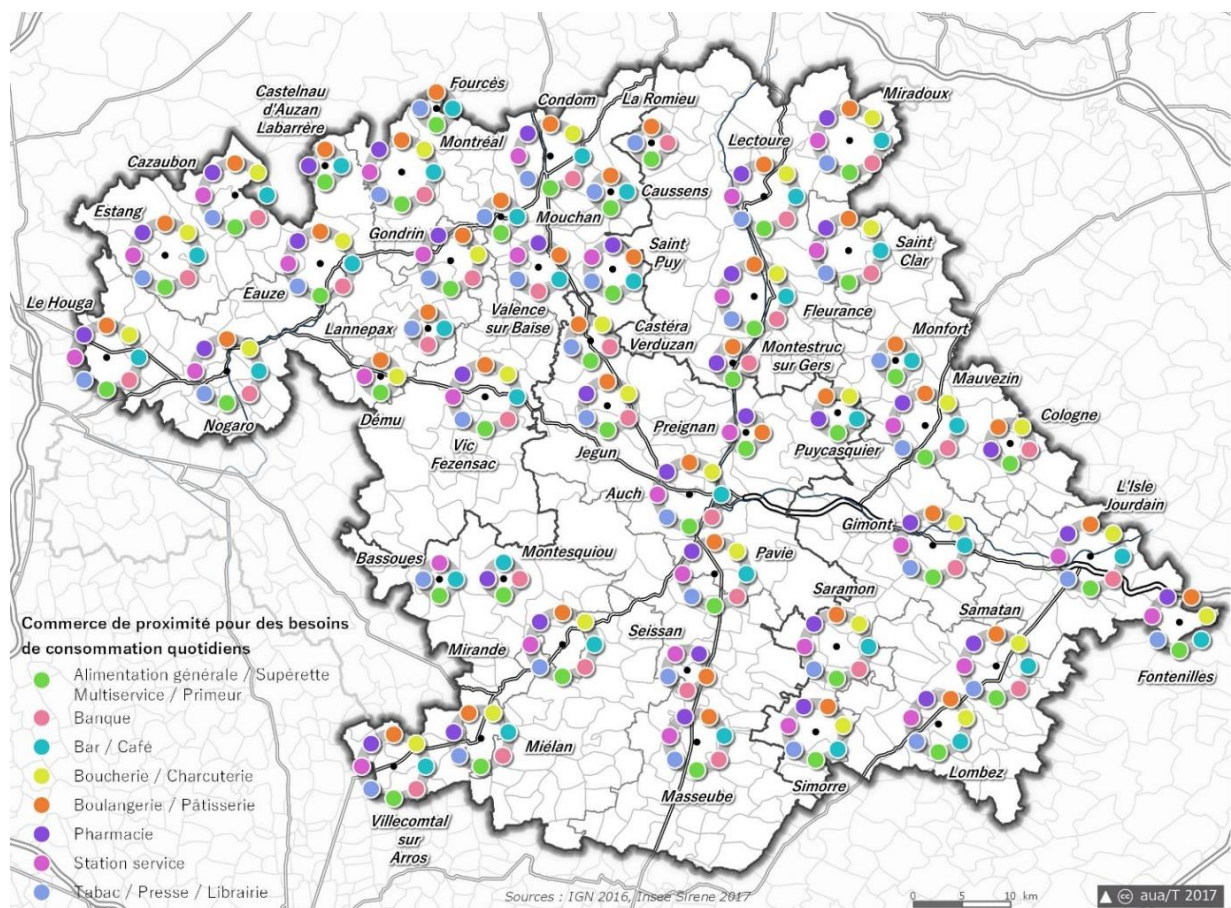
Ces points de vente, de surface réduite et aux zones de chalandise limitée irriguent les quartiers

et centres-bourgs du territoire. Fragiles, ces commerces, notamment les commerces traditionnels et alimentaires, peinent à se maintenir et/ou à se développer quel que soit le contexte démographique local.

En 2017, sur le territoire du SCoT de Gascogne, près de 70 communes ne bénéficient d'aucun commerce de proximité et un peu plus de 210 disposent de moins de cinq commerces sur leur territoire. 126 communes sur les 397 que compte le territoire disposent d'au moins un type de commerces de proximité (une commune sur trois)¹⁰¹.

Commerce de proximité pour des besoins de consommation courants sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE Sirene 2017, AUAT



¹⁰¹ L'analyse du « petit commerce » est effectuée dans le présent diagnostic à partir de la base de données INSEE Sirene 2017, complétée d'une expertise des EPCI. Huit types de commerces de proximité répondant aux besoins de consommation quotidiens des populations ont été ciblés :

- Alimentation générale, supérette, multiservice, primeur,
- Boulangerie / pâtisserie

- Boucherie / charcuterie
- Bar / café
- Pharmacie
- Banque
- Librairie / tabac / presse
- Station-service.

Supérette, commune de Barbotan les Thermes

Source : AUAT



A l'exception du centre-ville d'Auch, une vingtaine de communes disposent d'une offre complète au regard de la nomenclature définie (Condom, L'Isle-Jourdain, Mirande, Vic-Fezensac, Saramon, Estang, Le Houga, Villecomtal-sur-Arros, Mauvezin, Miradoux, Lectoure, Fleurance, Condom...). Par ailleurs :

- 63 communes bénéficient d'une alimentation/supérette
- 69 d'une boulangerie
- 45 d'une boucherie/charcuterie
- 40 d'une pharmacie
- 34 de station-service.

Pharmacie, commune de L'Isle-Jourdain

Source : AUAT



Les cœurs de villes et villages ont pu être fragilisés par l'implantation des grandes surfaces alimentaires, parfois accompagnées de galeries marchandes. Des actions pour revitaliser les centralités des communes sont mises en œuvre pour rapprocher commerces et populations. Les opérations de modernisation des pôles commerciaux et artisanaux visent, en ce sens, à moderniser et renforcer l'appareil commercial et artisanal des territoires et à soutenir le commerce

de proximité. Menées sur les Communes de Fleurance et Lectoure, elles ont permis de maintenir voire de conforter les activités commerciales.

Ainsi, à Lectoure, les réaménagements de la place Daniel-Seguin et les abords de la halle polyvalente ont permis de mettre en valeur le patrimoine local pour accentuer l'attractivité touristique et favoriser le développement du commerce.

Lancée en 2008 sur la commune de Nogaro, cette opération comporte plusieurs volets visant des investissements structurants pour l'aménagement de l'espace public, la sonorisation de la ville, la mise aux normes du marché...

Ces actions de dynamisation des centres-villes et des centres-bourgs confortent ou favorisent des implantations commerciales, peu ou pas consommatrices de foncier et situées en tissu urbain « dense ».

La lecture de la carte précédente laisse toutefois apparaître des zones « d'ombre » dans la couverture des besoins quotidiens de consommation notamment entre la RN21 (Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande) et la RD929 (Pavie, Seissan, Masseube).

Un peu plus au Nord, entre la RN21 (Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Mirande) et la RN124 (Auch-Dému), les communes de Bassoues et de Montesquiou ont un rôle essentiel dans la structuration de ce bassin de vie par la présence d'alimentation / multiservice.

Tel que le souligne le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services du Public (SDAASP) du Gers, dans les territoires les plus ruraux, les petits pôles (commerces/services) sont l'unique porte d'accès aux services de proximité, indispensables aux habitants, notamment les moins mobiles. Les stations-service et les pharmacies jouent en ce sens un rôle majeur, les premières, car elles conditionnent la capacité de mobilité de 90%¹⁰² de la population gersoise, les secondes, car elles représentent un service de santé de premier recours.

Le maintien de certains types de commerces stratégiques sur le territoire est nécessaire pour enrayer les difficultés d'approvisionnement de populations qui sont éloignées des grandes polarités du territoire.

Ainsi, le SDAASP identifie des communes stratégiques pour lesquelles cinq services du

¹⁰² SDAASP

quotidien sont à maintenir ou devant faire l'objet d'une anticipation de transmissions / reprises :

- Les communes ne dénombrent qu'une pharmacie et dont le poids de population se situe en deçà du seuil minimum de 2 500 habitants nécessaires à toute nouvelle création (27 communes concernées sur le territoire, dont Aubiet, Gondrin, Le Houga, Masseube, Montréal, Pujaudran, Simorre, Villecomtal-sur-Arros...).
- Le second intéresse les commerces d'alimentation (39 communes, dont Bassoues, Cazaubon, Jegun, Miradoux, Saint-Blancard, Saramon, Ségoufielle...).
- Le troisième est relatif aux boulangeries (35 communes dont Aubiet, Monferran-Savès, Dému, Castéra-Verduzan...).
- Le quatrième se rapporte aux stations-services (23 communes dont, Miélan, Nogaro, Preignan, Saramon, Manciet...).
- Le cinquième porte sur la présence de distributeurs automatiques de billets (20 communes, dont Valence-sur-Baise, Seissan, la Romieu, Cologne...).

Nombre de ces territoires sont concernées par plusieurs commerces du quotidien. La disparition de l'un d'entre eux pourrait entraîner la fermeture progressive des autres commerces présents, jouant sur l'attractivité même de ces communes.

Le centre-ville d'Auch, un site commercial qui porte l'animation de la ville

Le centre-ville d'Auch comptabilise près de 400 commerces actifs en 2017.

La densité et la diversité commerciales du centre historique de la Préfecture gersoise contribuent à la dynamisation de la ville en lien avec ses fonctions économiques, culturelles et récréatives. Il joue, par ailleurs, un rôle singulier dans l'organisation territoriale de par sa situation géographique centrale.

Le centre-ville regroupe une majorité de services commerciaux (banques, soins de la personne, services de réparation et de nettoyage...), d'hôtels, bars et restaurants, d'équipements de la personne, de la maison, ou encore de commerces alimentaires.

L'accueil d'enseignes nationales participe à son positionnement dans l'armature commerciale du territoire (Orchestra, Jennyfer, Subway...).

Pour autant, la banalisation de l'offre de centre-ville, par rapport aux commerces de périphérie ou la diversité de l'offre commerciale des polarités extérieures au territoire (Tarbes, Aires-sur-Adour, Mont-de-Marsan, Agen...), sont susceptibles de fragiliser cette situation.

FOCUS

Centre-ville d'Auch



77,3 hectares

17% des commerces du territoire (petits commerces)

51% des commerces de la commune d'Auch (petits commerces)

401 commerces recensés, dont (les enseignes sont mentionnées à titre indicatif) :

- 34% dans les services commerciaux (banque, coiffure, réparation...) : LCL, Caisse d'épargne, CIC, Pressing Gambetta, Jacques Dessange...
- 18% hôtels bars restaurants : Le Darole, l'Hôtel de France, Pizza Bonici...
- 16% pour l'équipement de la personne : Armand Thierry, Cache-Cache, Orchestra, Sergent Major...
- 8% de commerces alimentaires : Casino, 8 à huit, Carrefour City...
- 7% pour l'équipement de la maison : L'arche de Noé, Singer, mercerie d'Ortholan...
- 6% de commerces hygiène et santé : Optique Lafayette, Nocibé...
- 6% de commerces divers : Conseil immobilier, Mutuelle SMIP, Pompe funèbre de Gascogne
- 3% pour les loisirs, sports et culture : Maison de la presse, les petits papiers...
- 2% de commerces auto, moto, caravane : Speedy, Auto bilan auscitain

Le commerce, un secteur générateur d'emploi

Le commerce représente en 2016 le troisième pourvoyeur d'emplois salariés privés du territoire du SCoT de Gascogne (4 874 emplois, soit 16% de l'emploi salarié privé du territoire), derrière les secteurs des services aux particuliers (18%) et de l'industrie (17%).

Entre 2008 et 2016, ce secteur d'activité a connu une légère croissance (+261 postes, soit une hausse de 5,7%), y compris au cours de la crise de 2008-2009, même si ce gain reste mesuré.

Des disparités existent toutefois entre PETR, l'Ouest peinant à stabiliser les emplois dans cette branche (-3,3% sur la période), la partie centrale augmentant ses effectifs (+1,8%), tandis que l'Est parvient à dégager des gains d'emplois importants (+19,8%) dans le sillage du fort accueil résidentiel de ce territoire. L'ensemble des intercommunalités du PETR Pays Portes de Gascogne est dans cette dynamique, notamment la CC de la Gascogne toulousaine qui concentre une grande partie des gains d'emplois.

La CA Grand Auch Cœur de Gascogne et les CC Val de Gers et du Bas Armagnac sont les trois autres intercommunalités dont les emplois salariés du commerce croissent.

A l'inverse, les CC du Grand Armagnac et Cœur d'Astarac en Gascogne perdent des emplois dans ce domaine d'activité (cf. chapitre « Dynamiques économiques »).

Une offre commerciale non sédentaire, complémentaire des commerces de centre-bourg

Les commerces non sédentaires (comprenant les commerces ambulants, les ventes au déballage ainsi que les halles et marchés) jouent un véritable rôle d'animation des villes et villages du territoire.

Le territoire du SCoT de Gascogne regroupe 32 marchés traditionnels, 21 marchés des producteurs et 6 marchés au gras. Ils s'inscrivent pour la plupart dans les bourgs structurants qui maillent le territoire ; leur présence permettant de révéler des lieux de vie du territoire.

Réguliers, saisonniers ou événementiels, ces marchés valorisent la richesse et la diversité des productions du territoire et favorisent ainsi les achats des produits locaux.

Propices à la convivialité (ambiance), vecteur de lien social (rencontres, échanges...), il n'en

Localisation des marchés de plein vent sur le territoire du SCoT de Gascogne

demeure pas moins commode (proximité...) pour les personnes qui les fréquentent. Les marchés et commerces ambulants permettent aux producteurs, artisans et commerçants de vendre leurs productions localement dans le cadre de circuits courts (échanges marchands), mais aussi d'apporter une offre complémentaire à l'offre sédentaire, notamment en non-alimentaire.

Les déplacements au marché, de par leur positionnement central sur la commune, s'accompagnent de retombées économiques sur d'autres commerces et services présents dans les bourgs. Les marchés participent ainsi, même ponctuellement, à une économie de proximité qui contribue au maintien de plusieurs secteurs comme l'agriculture et le tourisme, devenus aujourd'hui très complémentaires.

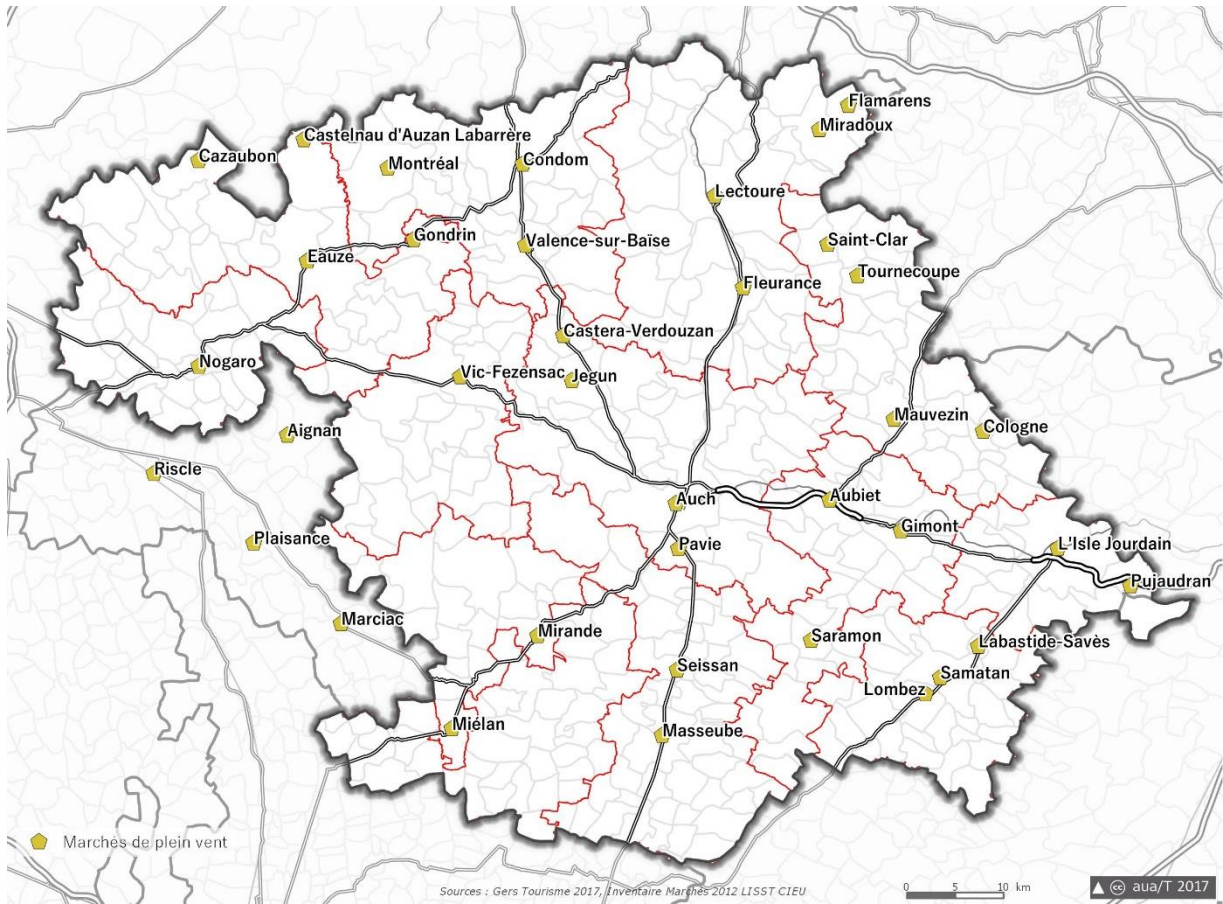
Certaines communes du territoire, qui ne bénéficient pas de commerces et services de proximité, voient le passage de marchands ambulants qui sillonnent les villages et campagnes du SCoT. Répondant aux besoins de première nécessité ces épiceries ambulantes, boulangeries, charcuteries... approvisionnent les populations qui n'ont pas besoin d'effectuer des déplacements en véhicule pour leurs achats quotidiens. Ces services se rencontrent sur de nombreux secteurs tels que sur les CC Coteaux Arrats Gimone, du Savès et de la Lomagne Gersoise.

Marché de plein vent, commune de Fleurance

Source : AUAT



Sources : Gers Tourisme, 2017, inventaire des marchés LISST CIE





Enjeux en matière d'offre commerciale

Maintien de l'attractivité des polarités commerciales identifiées ainsi qu'une répartition équilibrée de l'offre

Promouvoir un aménagement commercial structurant pour les bassins de vie
 Permettre une adéquation entre l'offre et la demande
 Conforter le rayonnement des zones commerciales par un accueil de grandes surfaces adapté aux zones de chalandise

Maintien d'une offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable

Permettre de répondre aux besoins courants des populations
 Garantir un service de qualité pour les populations résidentes et de passage
 Pérenniser l'offre commerciale des petits pôles structurants en l'adaptant aux nouveaux modes de consommation

Revitalisation des centres-villes, des centres-bourgs

Promouvoir une différenciation et une complémentarité entre les commerces de proximité des centres-bourgs et les commerces périphériques
 Valoriser la « commercialité » des centres-bourgs : stationnements, accès, espaces publics...
 Lutter contre la dispersion des commerces de proximité sur le territoire
 Développer une réelle mixité fonctionnelle dans certains secteurs entre habitat et activités
 Maintenir et développer les commerces ambulants et les marchés de plein vent
 Développer des synergies entre marché de plein vent et commerces sédentaires

Optimisation du développement des pôles commerciaux périphériques

Lutter contre l'étalement urbain
 Proposer des projets (créations ou extensions) visant une rationalisation du foncier, notamment par une mutualisation des parcs de stationnement
 Utiliser prioritairement les surfaces commerciales vacantes

Amélioration de la qualité des bâtiments commerciaux (formes, aspects), ainsi que des espaces publics

Éviter la banalisation des paysages urbains
 Créer de véritables coutures urbaines entre les différentes fonctions de la ville
 Créer des parcours commerciaux pour valoriser l'offre commerciale existante (signalétique, linéaire commerciaux...)
 Requalifier les sites dans leur aménagement urbain

Limitation des implantations commerciales dans les espaces dédiés à l'activité industrielle

Clarifier les fonctions et vocations des zones pour accueillir des enseignes de rayonnement départemental, régional, voire national



3.3 Tourisme, culture et loisirs

Ce qu'il faut retenir :

- Un secteur incontournable de l'économie gersoise
- Une offre d'hébergements en résidences secondaires qui dépasse l'offre marchande
- Une fréquentation des hébergements marchands en hausse
- Une clientèle majoritairement composée de couples et de retraités
- Un potentiel touristique riche lié à une grande diversité de ressources territoriales (œnotourisme, gastronomie, patrimoine bâti et paysager, thermalisme...)
- Une stratégie d'actions basée sur la promotion de la Destination Gers et la segmentation de l'offre adaptée au profil de la clientèle.

Chiffres clés

1,7 millions de visiteurs

1 350 emplois salariés privés

292 millions € de dépenses soit **7%** du PIB

72 100 lits dont **26 677** lits marchands

427 200 visiteurs dans les sites, musées et monuments

3 000 km de sentiers PR® et

500 km de GR®

16 circuits vélo (VTT, VAE, cyclo)

La place du tourisme sur le territoire

Une gouvernance ancienne, récemment réorganisée

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) Destination Gers, association loi 1901 créé en 1975 et financé par le Conseil Départemental du Gers, œuvre dans le cadre d'une convention cadre avec les quatre PETR du département (dont trois couvrent le territoire du SCoT de Gascogne). Depuis juillet 2016, le CDT exerce une mission de relais territorial auprès des intercommunalités, via notamment le suivi des schémas de développement locaux et l'accompagnement des offices de tourisme communautaires. Le CDT travaille également en partenariat étroit avec la région Occitanie qui fixe les mesures financières d'accompagnement attribuées aux différents opérateurs au travers du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de l'Occitanie (pour la période 2017-2021).

Enfin, à l'échelle nationale, la fédération Tourisme & Territoires regroupe les CDT et les agences de développement touristique, davantage dédiées à l'ingénierie. Basée sur un fonctionnement en réseau, elle a pour triple mission l'accompagnement des acteurs du tourisme

(porteurs de projets, professionnels, collectivités), la promotion des destinations touristiques et la commercialisation des séjours et excursions.

Un poids de plus en plus important du tourisme dans l'économie du territoire

Pour le territoire du SCoT de Gascogne, comme pour de nombreux territoires ruraux, le tourisme constitue un secteur d'activités essentiel qui peut être à la fois vecteur d'attractivité, d'entrée de capitaux, d'emplois et donc de dynamisme économique. Les retombées, qu'elles soient directes ou indirectes, touchent un ensemble de secteurs de l'économie locale : hébergement, restauration, commerce, loisirs, culture...

Le Gers a enregistré 1,7 millions de visiteurs en 2017, dont 1,1 millions de touristes et 600 000 excursionnistes.

Les dépenses générées par l'ensemble des visiteurs sont estimées à 292 millions d'euros, soit l'équivalent de 7% du PIB gersois. Preuve de la dynamique touristique à l'œuvre sur le territoire, ces dépenses ne représentaient il y a 10 ans que 3% du PIB.

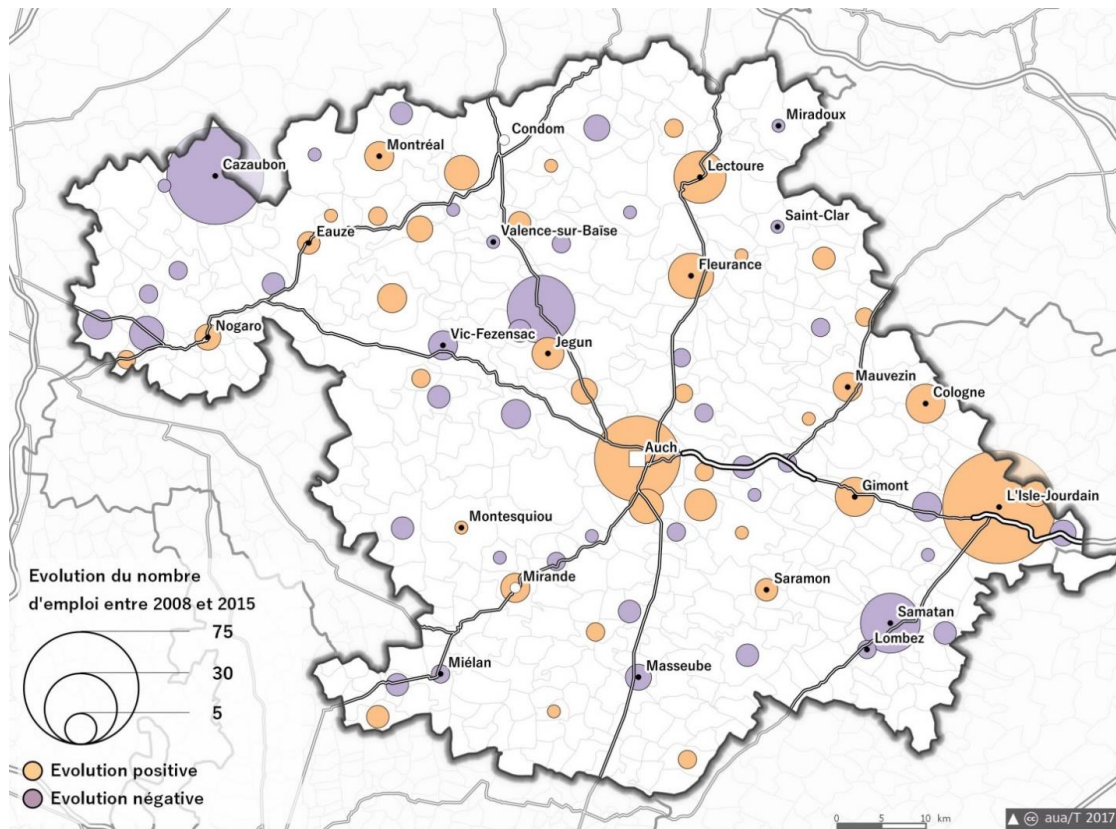
Le budget moyen de séjour par personne est de près de 770 € et en nette hausse depuis 2009 (+130 € selon l'enquête clientèle 2015).

Le territoire du SCoT de Gascogne comptabilise près de 1 350 emplois salariés privés liés au tourisme en 2015 (soit 4,5% des emplois salariés privés du territoire). Le nombre d'emplois générés par le secteur est en hausse continue (+5% sur la période 2008-2015), selon les données de

l'Urssaf. A noter, qu'à l'échelle du Gers, selon le CDT, 2 700 emplois salariés (publics et privés) sont liés au tourisme en 2017. Les principaux bassins d'emplois touristiques sont Auch, L'Isle-Jourdain et la station thermale de Barbotan-les-Thermes. Parmi les secteurs d'activités, on retrouve en tête la restauration et l'hébergement sachant que les emplois non-salariés liés au commerce, à l'agriculture, à l'artisanat ainsi que les emplois publics ne sont pas comptabilisés.

Répartition et évolution des effectifs salariés privés dans le secteur touristique sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : ACOSS, Urssaf, 2008-2015

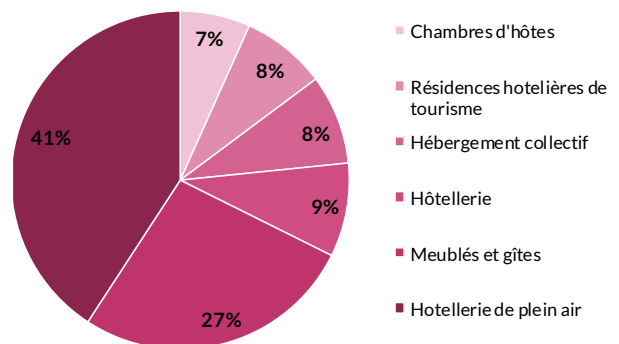


Capacité d'accueil et fréquentation des hébergements

En dehors de l'hébergement par des proches (amis ou famille), la capacité d'accueil totale du territoire du SCoT de Gascogne est estimée à 72 100 lits en 2017 dont 26 677 lits marchands classés ou non, soit 37% de l'offre d'hébergement.

Répartition de l'offre en hébergements marchands sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Extraction BD CDT32, janvier 2018



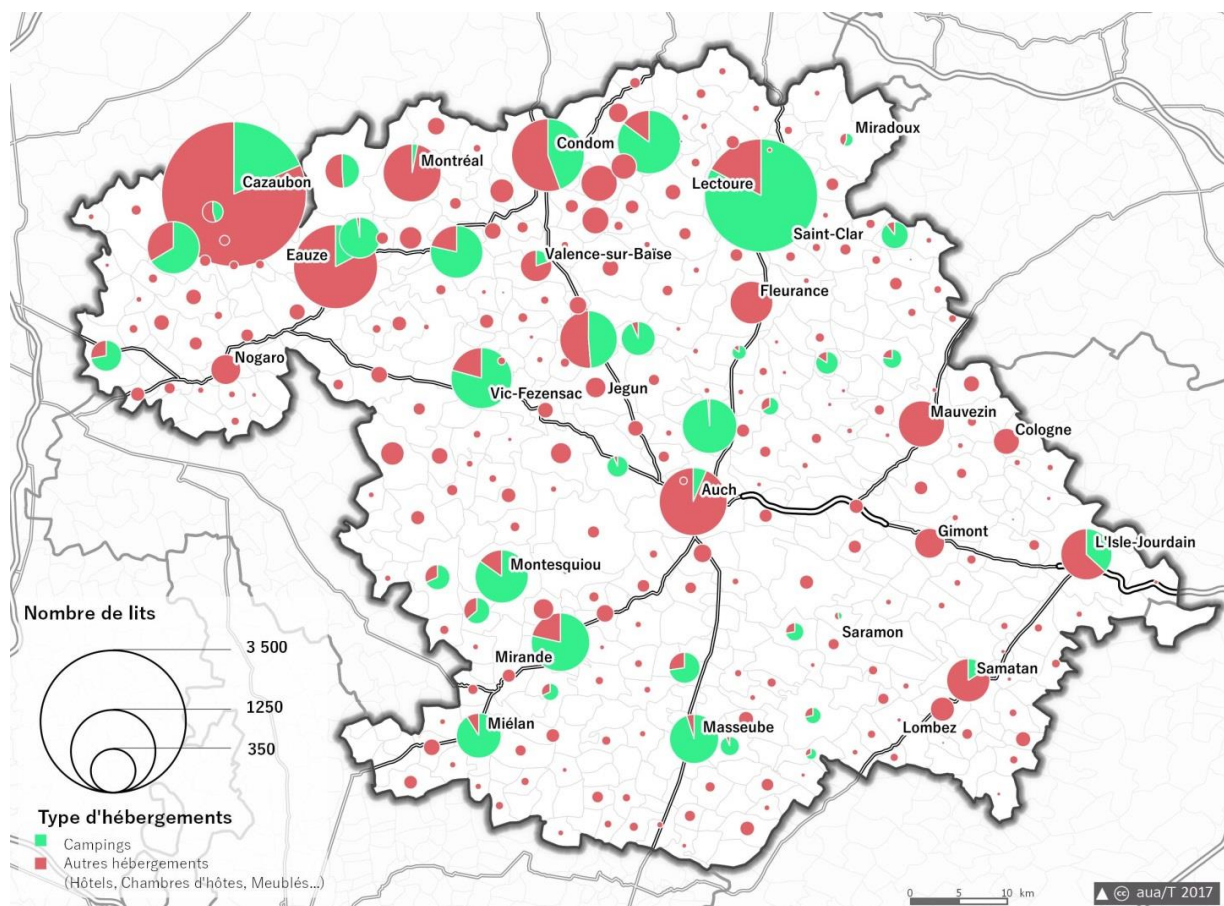
N.B.: Capacité d'accueil basée sur le nombre de lits (équivalent personnes)

La capacité d'accueil des hébergements marchands est dominée par l'hôtellerie de plein air (41%) et les meublés et gîtes (27%). Ces proportions ne prennent pas en compte les aires de camping-cars qui représentent un peu plus de 260 emplacements à l'échelle du territoire. Les autres modes d'hébergement se composent de plus de 1 580 meublés et gîtes, près de 60 campings ou parcs résidentiels, 60 hôtels, 14 résidences de tourisme, gîtes d'étapes ou autres hébergements collectifs et 330 chambres d'hôtes.

Le nord-ouest du territoire est globalement mieux doté en capacité d'accueil. Près d'un lit sur deux se trouve sur le PETR Pays d'Armagnac qui comptabilise 56% de la capacité d'hébergement hors campings, du fait notamment de l'importance de l'activité thermique. C'est le PETR Pays Portes de Gascogne qui compte la plus grande capacité d'accueil des campings (39%), Lectoure et La Romieu en tête.

Capacité des hébergements touristiques sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Extraction BD CDT32, janvier 2018

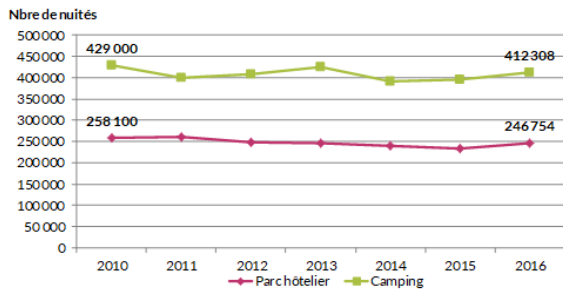


N.B. : Capacité d'accueil basée sur le nombre de lits (équivalent personnes)

La fréquentation des hébergements marchands connaît un regain sur la période 2015-2016. Bien qu'elle ait enregistré une baisse continue depuis 2011, la fréquentation des hébergements hôteliers est en hausse de 6% sur la dernière période pour atteindre 246 750 nuitées. L'hôtellerie de plein air enregistre également une hausse de 4,5% entre 2015 et 2016 alors que ce mode d'hébergement connaît une baisse sur la longue durée.

Fréquentation des hôtels et campings (en nombre de nuitées) sur le département du Gers

Source : Bilans économiques CDTL32, 2011-2016



N.B. : Fréquentation départementale annuelle pour les hôtels et camping de mai à septembre pour l'hôtellerie de plein air

Les résidences secondaires représentent 40 000 lits, soit 62% de l'offre d'hébergements. 20% du parc est détenu par une clientèle étrangère, principalement composée de britanniques, néerlandais, belges et allemands.

Les séjours en Airbnb représentent 1 200 annonces et 16 000 voyageurs de 50 nationalités différentes depuis un an dans le Gers. Cela représente un impact de 10 millions d'euros¹⁰³.

Typologie de la clientèle et flux touristiques¹⁰⁴

La moyenne d'âge de 51 ans des personnes interrogées dans ce cadre est stable par rapport à l'enquête précédente (2008-2009). Les retraités sont en progression et majoritaires, bien que les jeunes de moins de 35 ans progressent. Les couples sont plus nombreux que les familles, qui représentent respectivement 43% et 30% des touristes interrogés.

Le secteur marchand représente 60% des modes d'hébergement utilisés. Le locatif, le camping et l'hôtellerie sont les modes d'hébergement les plus pratiqués. Le locatif et le camping arrivent en tête de l'offre marchande mais sont en baisse, alors que l'hôtellerie progresse. Les modes d'accueil marchands sont en outre très variables en fonction de la saison. L'été, le camping est privilégié, au printemps et à l'automne ce sont les locations et l'hôtel. Au sein de l'offre non marchande, l'hébergement chez des proches est le principal mode utilisé quelle que soit la période

de l'année. La durée moyenne de séjour est en baisse et correspond désormais à 7 jours.

Grâce à la diversification de l'offre touristique, la fréquentation s'annualise davantage, avec de nombreux courts séjours ou excursions réalisées en dehors des vacances scolaires. Aujourd'hui, la période estivale ne représente plus que 47% de la fréquentation touristique annuelle au profit d'une fréquentation plus importante sur les autres périodes.

La clientèle de touristes en séjour est à 79% française et 21% étrangère. Depuis l'étranger la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas sont les pays qui arrivent en tête. Les anciennes régions Midi-Pyrénées et Aquitaine sont les principales provenances depuis la France. La proximité de l'agglomération toulousaine constitue notamment un potentiel important en matière d'excursions et de courts séjours.

Atouts et potentiels touristiques

Les principaux atouts touristiques du Gers mis en avant par les enquêtes clientèles et les professionnels du secteur sont axés sur l'art de vivre lié à la ruralité et la qualité des patrimoines bâti et paysager.

Le territoire départemental a été découpé en 6 zones touristiques dont 5 couvrent le territoire du SCoT. Seule la zone du Val d'Adour n'est pas incluse dans le périmètre. Pour chacune de ces zones, la richesse des ressources territoriales détermine des secteurs touristiques privilégiés.

Les zones touristiques du Gers

Source : CDT Destination Gers



¹⁰³ Source : www.dataville.byairbnb.com

¹⁰⁴ Le profil de la clientèle à l'échelle du département peut être analysé à partir des résultats de l'enquête menée entre juillet

2014 et juin 2015 par le CDT32 sur un échantillon de près de 1 500 touristes.

Le tourisme patrimonial et culturel¹⁰⁵

Le maillage du territoire par de nombreuses bastides constitue le socle du tourisme gersois. Le tourisme culturel s'appuyant sur la visite du patrimoine bâti apparaît comme l'une des principales activités pratiquées par les touristes. En 2017, 427 200 visiteurs ont été comptabilisés dans les sites, monuments, musées, parcs et jardins du département. Le territoire dispose d'une offre patrimoniale de qualité dispersée sur le territoire :

- Grands sites touristiques d'Occitanie (« Auch », « Armagnac, Abbaye et Cités de Flaran-Baïse-Armagnac »)
- Monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (cathédrale Sainte-Marie d'Auch, collégiale Saint-Pierre de la Romieu, Pont d'Artigues)
- Edifices religieux remarquables (Abbaye de Flaran, cathédrale Sainte-Marie d'Auch, collégiale Saint-Pierre de la Romieu...)
- Autres sites, monuments et musées classés (Domus d'Elusa, Musée de l'Armagnac...)
- Châteaux (Monluc, Caumont, Cassaigne...)
- Petit patrimoine bâti remarquable (pigeonniers, moulins, lavoirs...)
- Parcs et jardins (jardins Coursiana, Palmeraie du Sarthou...)
- Pays d'Art et d'Histoire (Grand Auch Agglomération) et Ville d'Art et d'Histoire (Lectoure)
- Communes classées « plus beaux villages de France » (Larressingle, Fourcès, Montréal, Sarrant, Lavardens, La Romieu)
- « Villes et villages fleuris » (11 communes classées dont quatre avec quatre fleurs pour Auch, Blaziert, Lectoure et Ordan-Larroque).

Les sites les plus visités en 2016 sont le village fortifié de Larressingle, la cathédrale d'Auch, l'Abbaye de Flaran à Valence-sur-Baïse, la cathédrale de la Romieu, le château de Lavardens et la villa gallo-romaine de Séviac à Montréal.

Associé à la visite du patrimoine bâti, le patrimoine paysager bénéficie d'une image de

nature préservée, même dans les zones d'agriculture intensive qui attire de nombreux visiteurs (exemple : Lomagne gersoise). Le patrimoine immatériel (culture et langue gasconne), qui fonde l'identité du territoire, participe également de l'animation culturelle.

L'agritourisme et l'écotourisme

L'importance de l'activité agricole constitue l'une des particularités du département gersois. Les productions locales à forte notoriété participent fortement à l'attractivité touristique : volailles fermières, porc noir gascon, foie gras, vins de l'Armagnac... La gastronomie et l'œnotourisme ont clairement été identifiés comme des secteurs porteurs pour le marketing territorial. Le réseau œnotourisme accueille en 2017, 150 000 visiteurs.

De nombreuses marques de qualité de rayonnement national se sont développées afin de valoriser l'offre agro-touristique : Accueil Paysan, Gîtes de France, Clévacances, Logis, Bienvenue à la ferme (dont fermes auberges), Vignobles et découvertes, les tables du Gers®...

En 2016, plus de 220 000 personnes (y compris les scolaires) ont, par exemple, été accueillies sur le département dans les sites « bienvenue à la ferme ». Souvent associées à des démarches de sensibilisation, à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ce type d'activités part parfois d'initiatives de portée nationale qui sont déclinées à une échelle locale. Elles s'appuient sur le développement d'une offre d'accueil touristique (hébergement, visites, événements...).

Les actions en faveur de l'agrotourisme sont souvent associées à une démarche de promotion du tourisme durable (cf. zoom Terra Gers® ci-après).

Le label « station verte » vient compléter cette offre. Il désigne des communes situées en espace rural qui ont signé une charte de qualité concernant l'accueil des touristes dans un environnement préservé. Le Gers compte 15 « stations vertes » et deux communes ont également le label « station pêche » : Cazaubon et Samatan.

Par ailleurs, trois villes sont adhérentes au réseau international des Cittaslow : Mirande, Samatan et Simorre.

¹⁰⁵ Cf. chapitre « Paysage, patrimoine bâti et identité du territoire »

De nombreuses exploitations diversifient leurs activités afin d'assurer un complément de revenus. Plus d'une centaine de domaines viticoles ou châteaux sont engagés dans la promotion et la vente d'Armagnac et/ou de vins aux touristes. De la même façon, plus d'une soixantaine de producteurs de foie gras et/ou de viandes et volailles et plus d'une centaine de producteurs de fruits et légumes consacrent une partie de leur activité à l'agrotourisme.

On dénombre 20 marchés à la ferme et une trentaine de marchés traditionnels (ou marchés de plein vent) répartis sur l'ensemble du territoire. 13 d'entre eux sont des marchés de producteurs (Samatan, Auch, Condom, Montesquiou...). Les marchés aux gras ainsi que les fêtes organisées notamment autour de la viticulture constituent des leviers importants en matière d'attractivité touristique. Ils sont le support de l'œnotourisme et du slow tourisme promus par le CDT.


FOCUS

Le contrat SPÔTT Terra Gers®

A l'échelle nationale, l'objectif des contrats SPÔTT signés avec l'Etat est la structuration de pôles touristiques territoriaux par l'accompagnement des entreprises et Territoires.

La démarche « Terra Gers®, L'expérience slow tourisme » a été reconnue par la signature d'un contrat SPÔTT en 2015. La démarche bénéficie :

- De la structuration de l'offre de slow tourisme à partir du réseau des Stations vertes
- Du renforcement du positionnement identitaire et des valeurs de la Destination Gers à travers la thématique du goût (wine experience « Bons crus d'Artagnan® / Vignobles & Découvertes »)
- Du développement de l'itinérance douce, slow travel, par un maillage du territoire.

Ces apports permettent d'accroître la visibilité de l'offre et renforcer sa diffusion auprès des marchés et des clientèles.

Les activités de découverte, sports et loisirs de pleine nature

Les circuits touristiques de découverte

Plusieurs circuits à thème proposent de découvrir les ressources touristiques du territoire en voiture, moto, camping-car... La diversité des parcours identifiés témoigne de la richesse du potentiel qui s'offre aux visiteurs. On y retrouve la découverte du patrimoine historique (exemples: « Route des grands sites de Midi-Pyrénées », « Du patrimoine à la détente : entre Lomagne et Ténarèze », « Tourisme et mémoire », « Sur la route des bastides de l'Astarac »...), des paysages (« Au pied du Gers : les Pyrénées ») ou encore de la gastronomie et de l'œnologie (« Au cœur des vignobles... », « Sur la route du Foie gras dans les coteaux du Gers »).

La randonnée et le pèlerinage

Les nombreux chemins de randonnées (pédestres, cyclistes, équestres) sont des circuits de découverte des paysages et lieux patrimoniaux emblématiques.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gers (PDIPR) recense quatre chemins de Grande Randonnée qui traversent le territoire, dont deux itinéraires de Saint-Jacques-de-Compostelle, soit 500 km en tout. Le pèlerinage est particulièrement important sur le territoire. La voie du Puy-en-Velay (ou GR®65) au Nord-Ouest rejoint La Romieu à Nogaro en passant par les sites religieux de Lectoure, Condom et Montréal-du-Gers. La partie de Lectoure à Condom est, par ailleurs, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1998. La voie d'Arles (ou GR®653) au Sud arrive sur le territoire au niveau de L'Isle-Jourdain, passe par Auch puis quitte le territoire du SCoT de Gascogne au niveau de la commune de Saint-Christaud, avant de rejoindre Marciac. Seuls deux courts tronçons des GR®652 et GR®654, sentiers vers Saint-Jacques-de-Compostelle, pénètrent le territoire au Nord. Le premier entre au niveau de Pouy-Roquelaure pour rejoindre La Romieu. Le second entre au niveau de Fourcès et termine sa route à Montréal-du-Gers.

Le GR de Pays® « Cœur de Gascogne » forme une boucle partant d'Auch passant notamment par Lavardens, Castéra-Verduzan, Valence-sur-Baïse, Condom, La Romieu et rejoignant les GR®65 et GR®653.

Le GR de Pays® de l'Armagnac est actuellement en cours de création. Il comptera plus de 300 km et cela sur quatre intercommunalités : CC de la

Ténarèze, du Grand Armagnac, du Bas Armagnac et d'Artagnan en Fezensac

L'Euroveloroute « Scandibérique » EV3, reliant la Scandinavie à Saint-Jacques-de-Compostelle, fera une incursion dans le Gers au niveau de Barbotan-les-Thermes. Son ouverture est prévue pour 2018.

Enfin, la Route Européenne d'Artagnan, développée pour la randonnée équestre, voit l'ensemble de ses itinéraires démarrer à Lupiac.

Le réseau de Petites Randonnées est également dense (3 000 km de sentiers pédestres ouverts à la pratique équestre et cycliste).

Enfin, la voie verte de l'Armagnac, aménagée sur environ 20 km depuis Condom jusqu'à Lagrault-du-Gers, est dédiée à tous les types de randonnées non motorisées.

Le cyclotourisme et l'itinérance vélo

Les 16 circuits cyclo-touristiques recensés par le CDT Destination Gers sur le territoire proposent des itinéraires à vélo liés à des thématiques touristiques comme par exemple le circuit « Cœur de Gascogne » et le circuit « randonnée des bastides » (permettant de découvrir les bastides), le circuit « La route de l'Armagnac » (proposant un parcours des vignes et chais) ou encore le circuit « Foie gras » (sur la thématique de la gastronomie).

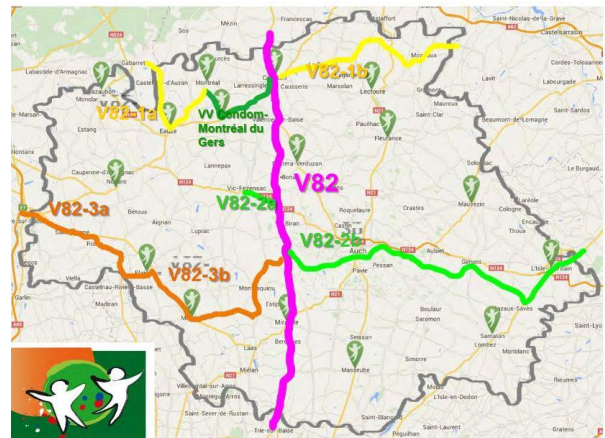
Pour développer le tourisme durable, des initiatives en faveur de l'itinérance douce sont conduites dans le cadre du contrat SPôTT.

C'est le cas par exemple de la première partie du tronçon de la Veloroute Baïse (V82) qui longe la vallée de la Baïse et traverse le territoire du Nord au Sud et qui ouvrira pour l'été 2018 (Buzet/Valence-sur-Baïse). Cet itinéraire qui est inscrit au schéma national des Veloroutes et Voies Vertes constitue un axe central de la mobilité douce sur le territoire du SCoT de Gascogne dans la mesure où l'offre d'itinérance s'organise principalement autour de cet axe via des voies perpendiculaires. Cet axe permet en effet la liaison avec d'autres itinéraires majeurs : l'Eurovélo 3 (Saint-Jacques à vélo) et la V80 (Canal des deux mers à vélo) au Nord; la V81 (veloroute du Piémont Pyrénéen) au Sud. Elle s'inscrit dans la stratégie de développement du tourisme fluvestre Gers/Lot-et-Garonne animé par le CDT dans le cadre du club Baïse.

Par ailleurs, en matière de vélo, il faut noter la présence de 14 stations potentielles réparties sur le territoire du SCoT de Gascogne pour développer une stratégie de déploiement du vélo à assistance électrique. Certaines d'entre elles sont positionnées sur des veloroutes. Le site de Samatan a été retenu comme territoire pilote. Après une première année test, 4-5 autres stations sont à l'étude pour la saison 2017-2018 par le PETR Pays Portes de Gascogne.

Caractéristiques de l'itinérance vélo dans le Gers

Source : Station verte, Atout France



La navigation fluviale

La Baïse est navigable sur près de 65 km dont 23 km parcourent le Gers de Condom à Valence-sur-Baïse. De nombreux travaux d'aménagement sont consacrés à la valorisation de l'itinéraire. L'ancien chemin de halage, en particulier, a fait l'objet d'une réhabilitation. L'activité attire en premier lieu une clientèle étrangère (plus de 55% des plaisanciers en provenance de destinations hors territoire national).

Les activités de loisirs¹⁰⁶

Les équipements sportifs et de loisirs répondent à la fois aux besoins de la population résidente et touristique.

Le territoire du SCoT de Gascogne comptabilise une dizaine de bases de loisirs. Aménagées pour la plupart autour de plans d'eau (lac de l'Uby, Castéra-Verduzan, lac de Thoux, Saint-Clar, lac de Saramon, lac de L'Isle-Jourdain, lac de Lupiac, lac d'Astarac) ou de bassins de baignade (Gondrin, Solomiac, Castelnau-d'Auzan, Condom, Mirande)

¹⁰⁶ Cf. partie II Services et équipements

diverses activités y sont proposées : aires de jeux pour enfants, sentiers de randonnées, canoë-kayak, pêche...

On dénombre également une quinzaine de piscines municipales (Fleurance, Gimont, Mauvezin...) dont trois couvertes (stade nautique à Auch, Barbotan-les-Thermes, et L'Isle-Jourdain) ainsi qu'un projet de création de piscine nordique à Nogaro.

Plusieurs tronçons de cours d'eau (la Save, la Baïse, la Gesse...) sont aménagés pour la pratique du canoë-kayak et de l'aviron.

On peut citer enfin un ensemble d'équipements qui participent à l'offre d'activités touristiques : une dizaine de fermes découvertes ou fermes pédagogiques, un itinéraire de vélorail à Nogaro, six golfs, trois aéro-clubs (Auch, Nogaro et Condom), un circuit automobile à Nogaro, sept hippodromes (Fleurance, Auch, Castéra-Verduzan...), une dizaine d'arènes, composantes du patrimoine culturel (Vic-Fezensac, Eauze, Nogaro, Cazaubon...).



Le thermalisme

Les trois stations thermales que compte le Gers se trouvent sur le territoire du SCoT de Gascogne : Lectoure, Castéra-Verduzan et Barbotan-les-Thermes. En 2017, elles accueilleraient environ 17 000 curistes pour soins à l'année (auxquels il faut ajouter environ 5 000 accompagnants) et un peu plus de 25 300 clients (d'avril à septembre) pour des prestations axées sur le bien-être. En effet, historiquement consacrées à des soins médicaux (rhumatologie, appareil digestif...) ces stations thermales ont progressivement diversifié leurs activités pour proposer des services de bien-être permettant ainsi de toucher un public plus large et de faire face à la diminution des remboursements de soin. Les stations de Castéra-Verduzan et de Lectoure sont d'ailleurs davantage axées sur ce type d'activités.

Le thermalisme représente 12% du chiffre d'affaires touristique du département (hors activités de remise en forme).

Fréquentation des stations thermales dans le Gers (d'avril à septembre)

Source : CDTL Destination Gers, 2017

Stations thermales	Clientèle	2016	2017	Evolution
Cazaubon Barbotan	curistes	11 004	10 751	-2%
	bien-être	5 896	5 447	-8%
Castéra Verduzan	curistes	162*	124°	
	bien-être	13 816	12 649	-8%
Lectoure	curistes	1 155	1 209	5%
	bien-être	6 864	7 239	5%
Total	curistes	12 159	11 960	-2%
	bien-être	26 576	25 335	-5%
		* avril-août 2016 ° avril-juillet 2017		

L'évènementiel

On peut souligner une vie évènementielle et associative active avec de nombreux festivals qui attirent un public varié, bien au-delà des limites du territoire : Tempo Latino à Vic-Fezensac, Bandas y Penas à Condom, CIRCa à Auch, Welcome in Tziganie à Seissan, La Flamme de l'Armagnac...



Les organisateurs soulignent une augmentation de la fréquentation par les festivaliers de +7% sur l'ensemble des évènements du département entre 2015 et 2016, soit près de 520 000 visiteurs en tout. A l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne, les évènements qui attirent le plus de visiteurs sont les courses (autos-motos-camions) à Nogaro, Tempo latino et Pentecotavic à Vic-Fezensac, suivi du festival des Bandas à Condom et de CIRCa à Auch.

L'évènementiel représente 11% du chiffre d'affaires du tourisme gersois.

Stratégie touristique et projets

Plusieurs points faibles sont mis en avant par le biais des enquêtes clientèle (enquêtes 2009 et 2015). L'amplitude horaire et journalière d'ouverture des services, équipements et commerces est trop restreinte. Le manque de transports en commun, et plus généralement le défaut d'accessibilité de l'ensemble du territoire, constitue un handicap pour les visiteurs non motorisés et ceux qui ne souhaitent pas parcourir d'importantes distances et utiliser leur véhicule personnel une fois installés sur leur lieu d'hébergement. D'autres points à améliorer sont mis en avant comme par exemple le manque de services de traduction en langue étrangère, le manque de réseaux téléphoniques ou d'accès Internet.

Les acteurs du tourisme gersois œuvrent, avec l'appui des instances départementales, régionales et nationales, à l'élaboration de stratégies d'actions et à la mise en œuvre de projets afin de pallier ces manques tout en développant l'activité touristique et en favorisant l'attractivité de la destination.

La nouvelle politique régionale pointe la « destination campagne » comme l'un des axes privilégiés de l'offre touristique de la région Occitanie qui doit être valorisé et accompagné au même titre que le littoral, la montagne et le tourisme urbain. La destination Gers est ciblée comme « vitrine d'une campagne vivante et innovante » reflet des valeurs du Sud-Ouest. Elle partage des thématiques portées par la stratégie régionale, en particulier l'évènementiel, l'œnotourisme, l'itinérance douce et le thermalisme.

Le 5^{ème} schéma de destination touristique du Gers fixe les grandes lignes pour la période 2021-2026, dans le contexte particulier lié à la crise de la Covid-19. Il définit ainsi une nouvelle stratégie de développement touristique de plus long terme, axé autour du renforcement de l'image « Gers campagne vivante » et sur le leitmotiv du « bonheur ». Il présente cinq grands enjeux :

- Affirmer la destination « le bonheur est dans le Gers » comme la référence sur le slow tourisme dans le cadre d'un territoire en transition
- Le slow tourisme dans une dimension expérientielle : pour innover dans la découverte de la campagne vivante en transition

- La mobilité et l'accessibilité : pour faciliter la venue et la découverte de la destination
- Renforcer et adapter la stratégie marketing de la destination Gers
- Vers une organisation territoriale repensée pour rendre lisible et efficace la mutualisation des acteurs, l'information et la promotion.

Il est ensuite décliné chaque année dans le cadre d'un plan d'action spécifique. Pour 2021, le plan d'actions du CDT Destination Gers s'articule autour de quatre enjeux :

- Enjeu 1 : Qualifier et Accompagner les Acteurs du Tourisme Gersois
- Enjeu 2 : Structurer l'offre autour d'une stratégie affinitaire Club Marque
- Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité de la Destination Gers
- Enjeu 4 : Observer, connaître sa clientèle.

La démarche So-Gers, marque départementale utilisée depuis plusieurs années par le CDT Destination Gers afin de promouvoir le tourisme gersois et l'art de vivre à la gersoise, est reprise aujourd'hui dans le cadre du plan départemental « Gers 2030 » (#Réinventer32). Celui-ci a pour objectif de favoriser l'identification de la destination Gers et l'innovation en s'appuyant sur le tourisme comme secteur d'activités transversal, Au-delà des champs touristiques, le plan départemental « Gers 2030 » peut enrichir les activités économiques, culturelles, patrimoniales, les savoir-faire...

D'un point de vue touristique, la notion d'ambassadeur s'appuie sur le volontariat pour favoriser le développement d'un tourisme participatif. Le principe est de faire participer à la fois la population d'accueil aux activités touristiques et les visiteurs à la vie locale du territoire visité. Habitant du Gers, l'ambassadeur a pour mission de promouvoir les atouts du territoire auprès des visiteurs ou à l'occasion de ses voyages à l'extérieur. L'idée est aussi de faire des visiteurs des ambassadeurs convaincus, participant à l'image et à la notoriété de la Destination Gers.

Au nombre de quatre, les clubs « marque » proposent une segmentation de l'offre touristique pour l'adapter à un public spécifique. Ils réunissent un ensemble de prestataires qui s'engagent dans un processus de qualification en lien avec la thématique du club et la clientèle ciblée :

- Le Petit d'Artagnan® destiné au tourisme familial
- Les Bons crus d'Artagnan® marqueur de qualité départemental servant de référence au label Vignobles & Découvertes pour valoriser les

appellations présentes sur le vignoble gersois tout en proposant un ensemble d'activités (paysages, sites patrimoniaux remarquables, événements...)

- GersFriendly® qui s'appuie sur les tendances pour prôner un tourisme culturel ouvert au plus grand nombre
- Terra Gers®, l'expérience slow tourisme, qui prône un tourisme engagé écoresponsable et un mode de tourisme basé sur le fait de prendre son temps pour apprécier la destination.



Enjeux en matière de tourisme, culture et loisirs

Préservation et valorisation des atouts du territoire, notamment l'identité et le patrimoine paysager, bâti, culturel

Développer et promouvoir un tourisme durable, spécifique au territoire

Développement de l'accessibilité du territoire (transport, numérique, linguistique...)

Développement de l'offre culturelle, touristique et événementielle tout au long de l'année

Créer de la richesse

Développer des emplois

Annualiser la fréquentation touristique

Maillage, structuration et qualification de l'offre touristique (notamment en matière d'hébergement) sur l'ensemble du territoire

3.4 Agriculture

Exploitants, exploitations et productions



Ce qu'il faut retenir :

- Une restructuration des exploitations qui se poursuit, avec des surfaces moyennes d'exploitations qui augmentent
- Des exploitations individuelles majoritaires mais des sociétés qui se développent de plus en plus
- Une surface agricole utilisée à 90% par des moyennes et grandes exploitations
- Une valeur vénale moyenne des terres agricoles en augmentation continue
- Un taux de fermage supérieur à 60%
- Une pyramide des âges qui pose la question de la reprise des activités
- Un rythme d'installations aidées régulier
- Des productions très diversifiées adossées à une prédominance des grandes cultures
- Des productions animales reconnues
- Un développement des productions biologiques qui s'accélère
- Un développement historique et continu des produits sous Signes Officiels de Qualité et d'Origine
- Une diversification agrotouristique significative, marqueur déterminant du marketing territorial

Chiffres clés

6 076 exploitations agricoles en 2016

58% des exploitations orientées vers les grandes cultures en 2016

55 ans : âge moyen des exploitants agricoles en 2016

17% de moins de 40 ans en 2016

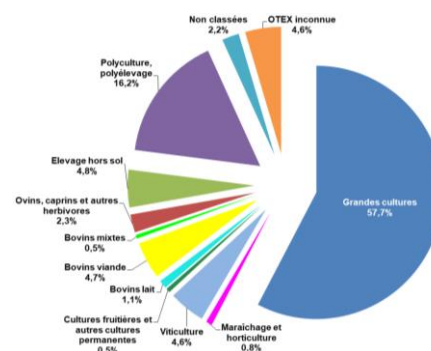
1 exploitation sur 2 reprise en 2015

Les orientations technico-économiques des exploitations

En 2016, l'orientation technico-économique (OTEX) « grandes cultures » concerne près de 58% des exploitations pour 59% de la surface agricole utile (SAU). S'en suit la polyculture et le polyélevage avec 16% des exploitations et 19% de la SAU. L'élevage, toutes productions confondues (bovins, ovins, caprins, aviculture), représente 13% des exploitations et 10% de la SAU.

Répartition des exploitations du territoire du SCoT Gascogne par orientation technico-économique (en nombre)

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement 2016, Agreste recensement agricole 2010



Les exploitations en « polyculture et polyélevage » se retrouvent en tout point du territoire. Cette spécialisation se retrouve ainsi

sur 62% du territoire. Les grandes cultures concernent, quant à elles, 30% des communes du SCoT de Gascogne, principalement dans les secteurs du Savès et de l'auscitain. Enfin, la viticulture est principalement représentée dans le secteur de l'Armagnac (concerne 3% des communes du territoire).

L'analyse des mutations agricoles territoriales opérées entre 2000 et 2010 permet de mettre en exergue que 29% des communes du territoire ont changé d'OTEX sur cette période.

Plusieurs types de mutations ont eu lieu mais parmi celles-ci, les plus symptomatiques d'entre elles et que l'on peut observer sur d'autres territoires français, concernent l'évolution d'un OTEX typé « élevage » vers un OTEX « céréales et savès » ou « polyculture et polyélevage ». Cette modification, qui concerne 18% des mutations du

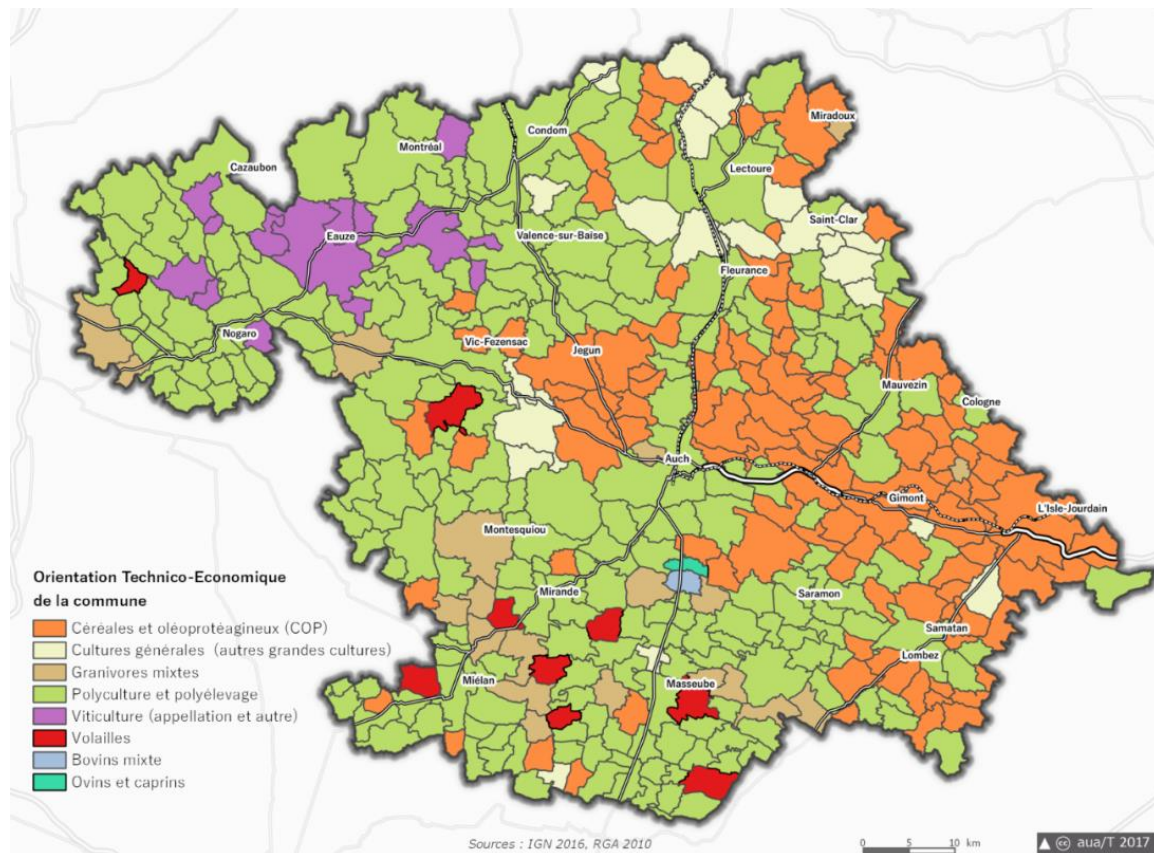
territoire, peut traduire un phénomène d'abandon de l'élevage au profit de la conduite de grandes cultures.

Une autre mutation majeure concerne les évolutions d'OTEX « viticulture » principalement en « polyculture et polyélevage » mais aussi en « fruits et autres cultures permanentes » (représentant respectivement 4% et 1% des mutations). La part des productions viticoles sur le territoire apparaît ainsi en déclin sur le territoire entre 2000 et 2010.

Selon la Chambre d'Agriculture du Gers, ces tendances ne se confirment pas sur l'ouest du territoire sur la période 2010-2018, où l'on observerait une spécialisation et un regain de la viticulture ainsi qu'un abandon de l'élevage herbivore au profit des palmipèdes et un développement des ateliers avicoles.

Orientation technico-économique principales¹⁰⁷ des communes du SCoT Gascogne en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010



¹⁰⁷ L'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX) permet de les classer selon leur taille économique et leur(s) spécialisation(s) mais ne prend pas en compte les ateliers secondaires éventuels. Il s'agit d'une norme européenne ; une exploitation est spécialisée dans une orientation lorsque la/les production(s) concernée(s) dépasse(nt) deux tiers de sa production brute standard. Les données communales indiquent l'OTEX le plus représenté sur la commune (exploitations dont le siège est localisé sur la commune).

Les exploitations agricoles

Des exploitations en baisse

Selon le RGA, la baisse du nombre d'exploitations est continue depuis 1988. Ainsi, au cours de la période 2000-2010, le nombre d'exploitation agricole sur le territoire du SCoT de Gascogne a subi une diminution importante avec une perte de près de 1 600 exploitations (soit -18,7% contre -27% sur l'ensemble du département du Gers). Cette baisse concerne plus particulièrement les systèmes polyculture-élevage, la viticulture et les grandes cultures (-20% en moyenne). Sur la période 1988-2000, la baisse enregistrée était de 29%. Ainsi, depuis 1988, près de 50% des exploitations agricoles ont disparu sur le territoire du SCoT Gascogne.

Le constat d'une répartition équilibrée des exploitations au sein des PETER et des intercommunalités du territoire ne peut masquer des diminutions plus marquées sur les PETER Pays d'Armagnac et Pays Portes de Gascogne (respectivement -640 et -608 exploitations en 10 ans), et plus particulièrement sur les CC du Grand Armagnac et du Bas Armagnac (respectivement -258 et -118 exploitations en 10 ans).

Evolution des exploitations agricoles du territoire du SCoT de Gascogne entre 1988, 2000 et 2010 par PETER

Source : Agreste recensement agricole 2010

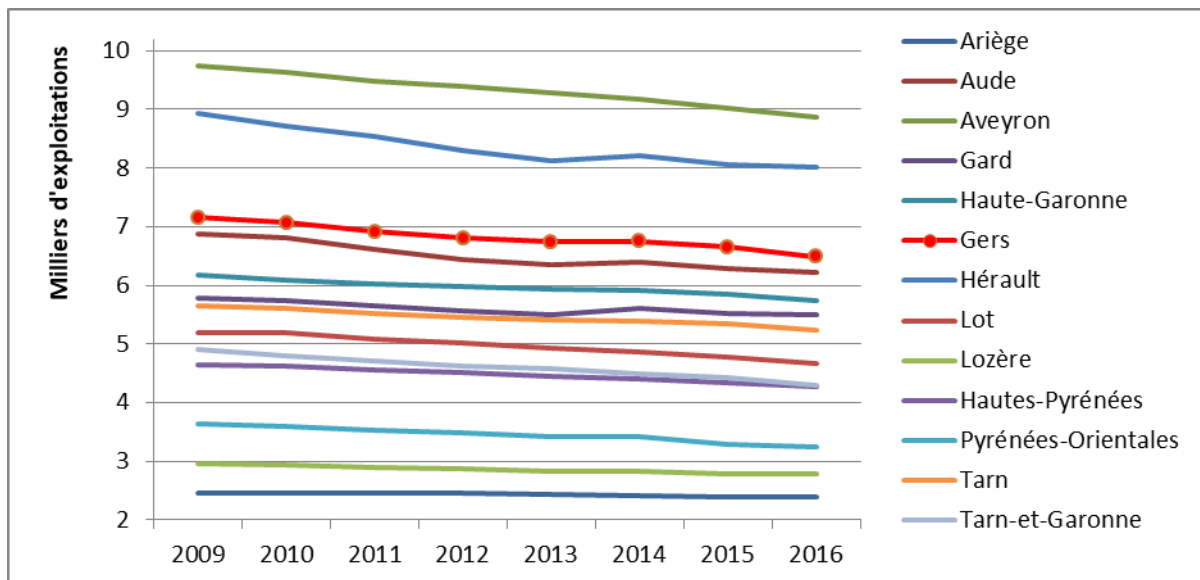
	1988 - 2000	2000-2010
PETER Pays d'Armagnac	-28%	-23,1%
PETER Pays d'Auch	-30%	-14,0%
PETER Pays Portes de Gascogne	-29%	-18,6%
SCoT de Gascogne	-29,2%	-18,7%

Les chiffres de la Mutualité Sociale Agricole confirment ce constat sur les périodes 2002-2008 et 2009-2016 à l'échelle départementale et même au-delà (baisse de -9% du nombre d'exploitations aux échelles régionale et départementale). La baisse des exploitations affiliées à la MSA est régulière (de l'ordre de -5% à -6% tous les 5 ans).

Avec 6 484 exploitations et entreprises agricoles déclarées, le Gers reste néanmoins le 3^{ème} département agricole de l'Occitanie derrière l'Aveyron et l'Hérault.

Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles en Occitanie

Source : Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Traitements Observatoire du Développement Rural (ODR)



Un agrandissement de la taille moyenne des exploitations

La taille moyenne des exploitations agricoles augmente sur le territoire du SCoT de Gascogne depuis 1988, malgré une baisse de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations. Celle-ci est en effet en constante augmentation depuis 1988, passant de 35 ha en 1988 à 57 ha en 2010 et à 66 ha en 2016.

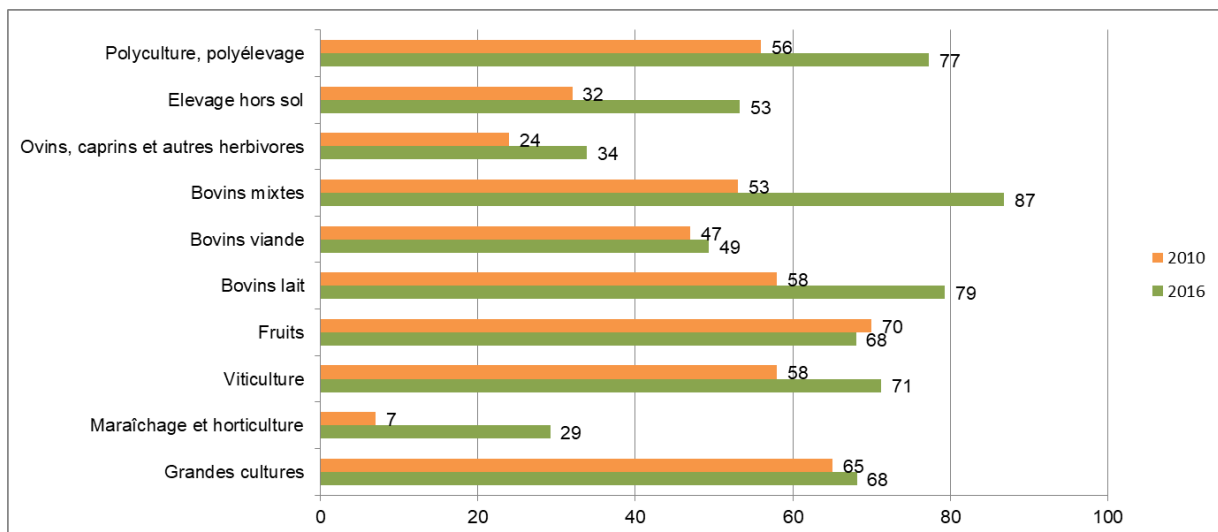
Cette augmentation s'inscrit néanmoins dans les tendances et les moyennes nationales (62 ha en moyenne par exploitation en France en 2016 contre 21 ha en 1970).

Cet accroissement de la taille moyenne des exploitations s'explique par un déficit de "recrutement" et une demande d'agrandissement accentuée par un environnement économique dans lequel la compétitivité des exploitations s'érode.

Cette taille moyenne cache néanmoins des disparités selon le type d'activités proposées par les exploitations agricoles. En effet, les exploitations ont en moyenne gagné 10 ha tandis que les surfaces agricoles dédiées aux grandes cultures restent toujours plus grandes de 12% à celles des exploitations viticoles ou de polyculture-élevage.

Evolution de la taille moyenne des exploitations par orientation technico-économique entre 2010 et 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement 2016, Agreste recensement agricole 2010



C'est en partie pour ces raisons que les intercommunalités très viticoles comme les CC du Grand Armagnac et du Bas Armagnac présentent la taille moyenne d'exploitation la plus faible, avec respectivement 38 et 41 hectares. A l'inverse, la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne et la CC de la Lomagne Gersoise sont celles dont la taille moyenne des exploitations est la plus importante (respectivement 59 et 55 hectares)¹⁰⁸.

Ce phénomène traduit une très forte restructuration de cette activité économique, les exploitations agricoles étant de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes. Cela permet aussi de mettre en lumière les problématiques du secteur liées à la difficulté de

reprise des exploitations après départ à la retraite de certains exploitants (achat des terres par des exploitants voisins) ainsi que le développement du « travail à façon », c'est-à-dire l'exploitation de terres agricoles par des sociétés de prestation de service rémunérées à la facture. Les services liés aux travaux agricoles représentent, en effet, un chiffre d'affaires de 53 millions € sur le Gers. Il faut néanmoins y distinguer :

- Les travaux de prestations de service pour des chantiers (foin, moisson...) réalisées par des entreprises agricoles (souvent en diversification d'exploitants agricoles eux-mêmes)

¹⁰⁸ La taille moyenne des exploitations agricoles par intercommunalité du SCoT de Gascogne est donnée en annexe.

- Les entreprises agricoles qui mènent l'ensemble de la conduite d'exploitation.

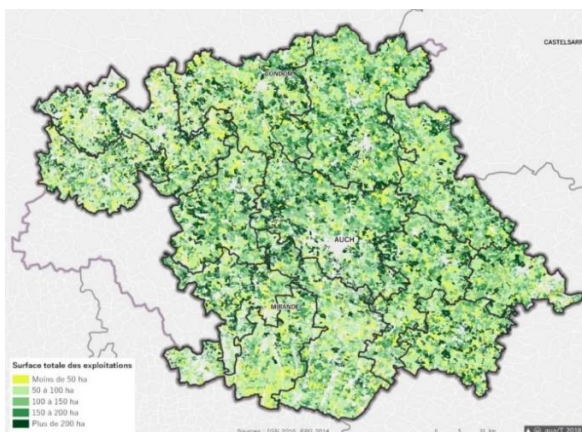
Le morcellement agricole

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la diminution du nombre des exploitations agricoles françaises et l'augmentation concomitante de leur taille se sont accompagnées d'un important remaniement des parcellaires. Néanmoins, et en dépit des différentes mesures foncières de la « politique des structures » mises en place dès les années 1960 (remembrement, aménagement foncier et rural, création des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, opérations groupées d'aménagement foncier, etc.), les parcellaires agricoles demeurent très morcelés, c'est-à-dire qu'ils ne constituent pas, dans la très grande majorité des cas, des entités d'un seul tenant autour ou à proximité d'un siège d'exploitation.

Le recueil de données des îlots déclarés à la Politique Agricole Commune (PAC)¹⁰⁹ permet d'appréhender le morcellement agricole du territoire. Ainsi, on observe, à l'échelle d'un même territoire, une imbrication de multiples exploitations de tailles variables : des petites exploitations côtoient et viennent s'intercaler entre des exploitations de plus grande taille.

Taille des exploitations agricoles en 2014 à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN Registre Parcellaire Graphique 2014

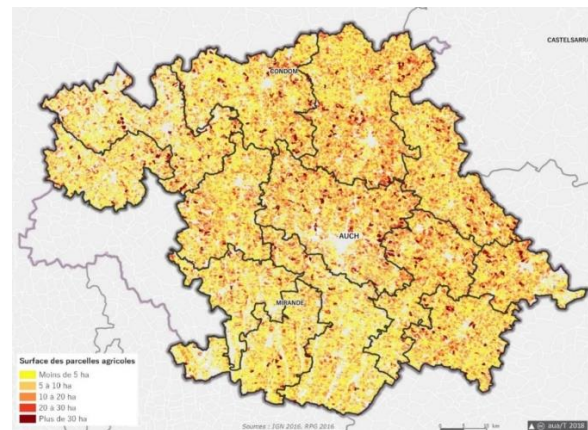


Par ailleurs, 60% des parcelles agricoles déclarées à la PAC sur le SCoT de Gascogne font moins de 2

ha et 82% font moins de 5 ha. Inversement, seuls 0,2% des parcelles mesurent plus de 30 ha et 0,9% plus de 20 ha. Ce morcellement agricole pénalise les exploitants dans la réalisation de leurs travaux agricoles.

Surface des parcelles agricoles en 2016 à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN Registre Parcellaire Graphique 2016



Une majorité d'exploitations individuelles

L'entreprise individuelle est la forme juridique la plus répandue chez les exploitations agricoles françaises. Au sein d'une telle entreprise, l'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. Néanmoins, depuis 40 ans, en France, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer tandis que les formes sociétaires sont en constante progression. Le principal avantage de la constitution d'une société résulte de la dissociation opérée entre le patrimoine personnel et celui de l'entreprise. La société offre aussi l'avantage de regrouper des moyens matériels, humains et financiers et de faciliter la transmission de l'exploitation.

Différentes formes sociétaires se sont créées au fil des années et ont évolué afin de s'adapter aux mutations du paysage agricole français. On distingue aujourd'hui, d'une part, les sociétés civiles, et notamment les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ou encore les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) et, d'autre part, les

éléments permanents facilement repérables (chemin, route, ruisseau...) ou par d'autres exploitations.

¹⁰⁹ Les surfaces déclarées à la PAC suivent la notion d'îlot de culture, qui correspond à un groupe de parcelles contiguës, cultivées par le même agriculteur et délimitées par des

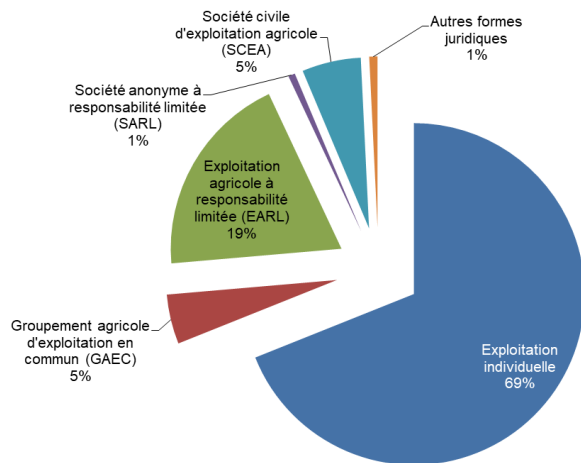
sociétés commerciales (Sociétés à Responsabilité Limitée-SARL...).

Les exploitations individuelles restent majoritaires sur le territoire du SCoT de Gascogne avec près de 70% des exploitations et 46% de la surface agricole utile. Les formes sociétaires se développent néanmoins, avec une prédominance des Exploitation Agricole à Responsabilité limitée (19% des exploitations et 33% de la SAU), suivi des Groupements d'Exploitation en Commun (5% des exploitations et 11% de la SAU) et des Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (5% des exploitations et 8% de la SAU).

Les exploitations sous forme de GAEC présentent les tailles d'exploitation les plus importantes. En effet, la surface moyenne d'exploitation y est de 162 ha (contre 66 ha en moyenne à l'échelle du territoire, toute forme juridique confondue). Les exploitations individuelles, quant à elles, présentent les surfaces les plus faibles avec 44 ha en moyenne.

Formes juridiques des exploitations agricoles du territoire du SCoT de Gascogne en 2016

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement



Une majorité de moyennes et grandes exploitations

A l'échelle du département du Gers, 4 908 sur les 7 810 exploitations agricoles recensées en 2010 sont classées en moyennes et grandes exploitations selon leur production brute standard¹¹⁰. Elles représentent plus de 60% de l'effectif et plus de 90% des surfaces utilisées. Elles connaissent néanmoins une chute de plus de

¹¹⁰ Selon la classification en vigueur édictée par le Ministère de l'agriculture, les petites exploitations présentent une production brute standard inférieure à 25 000€, la moyenne une production brute

18% en 10 ans soit le même taux d'érosion en nombre que l'ensemble des exploitations.

Un foncier agricole en hausse continue sans corrélation proportionnée avec sa valeur économique

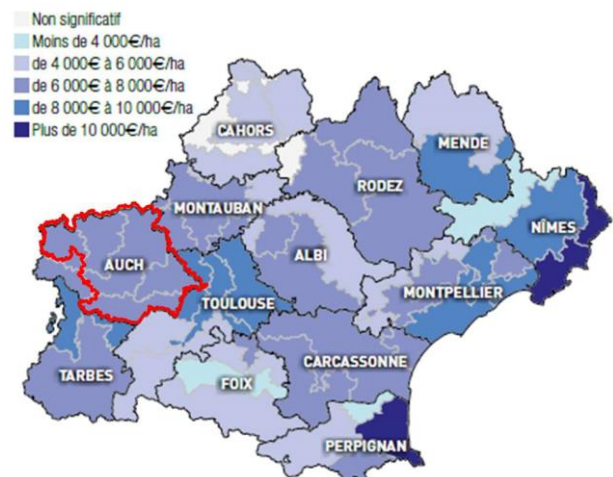
Valeur vénale des terres agricoles

A l'échelle du département du Gers, le prix moyen des terres libres et des prés est de 7 360€/hectare en 2017 (contre 6 990€/ha pour la région Occitanie).

La valeur vénale moyenne des terres agricoles du Gers est équivalente à la moyenne de l'ex-région Midi-Pyrénées et est supérieure de 500 à 900 euros/ha aux autres départements limitrophes. Entre 1999 et 2017, le prix des terres et prés libres a quasiment doublé sur l'ensemble de la région.

Valeur vénale des terres agricoles en 2016 sur la région Occitanie

Source : SAFER Occitanie

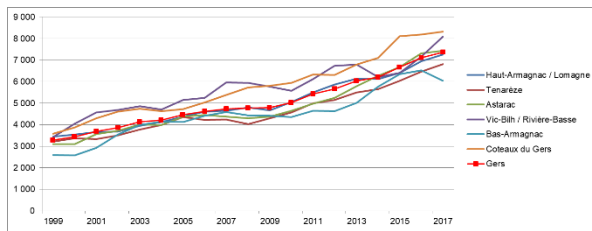


Cette valeur est en constante augmentation depuis 1999, et ce quelle que soit la petite région agricole considérée. Au global, dans le Gers, les prix ont augmenté de +124% sur le département (contre +97% à l'échelle de l'Occitanie). Quel que soit le territoire considéré, les prix des terres ont plus que doublé, atteignant +140% pour la petite région de l'Astarac.

standard comprise entre 25 000€ et 100 000€ et enfin les grandes exploitations ont une production brute standard supérieure à 100 000€.

Evolution du prix moyen des terres et prés libres de plus de 70 ares par regroupement de petites régions agricoles du Gers entre 1999 et 2017 (en euros par hectare)

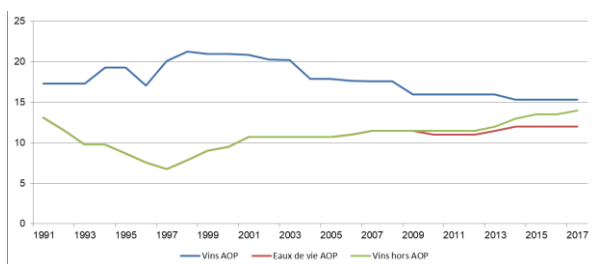
Sources : SAFER-SSP-Terres d'Europe-Scafr



Concernant spécifiquement la viticulture, la valeur vénale moyenne des terres associées à des productions vinicoles sous appellation d'origine tend à diminuer continuellement depuis les années 2000 dans le Gers. Inversement, les valeurs des terres des productions d'eaux de vie (armagnac sous Appellation d'Origine Protégée) ou encore des productions de vins hors AOP augmentent progressivement depuis cette même période (moins fortement tout de même en ce qui concerne les eaux de vie). Ainsi, les valeurs vénales moyennes des terres tendent à s'uniformiser selon les productions vinicoles et s'échelonnent entre 12 000€ et 16 000€ par hectare.

Evolution de la valeur vénale moyenne des vignes dans le Gers entre 1991 et 2017 (en milliers d'euros courants par hectare)

Sources : SAFER-SSP-Terres d'Europe-Scafr



Cette évolution du prix des terres entraîne des difficultés pour l'installation de jeunes agriculteurs ou la reprise d'exploitations existantes.

Adossé au dispositif réglementaire de contrôle des structures qui organise l'attribution

ordonnée (par public et/ou typologie de projets prioritaires) des autorisations d'exploiter, la capacité de la SAFER à préempter des terres agricoles en vue d'une rétrocession ultérieure sans surenchère des prix permet de contribuer à une forme de régulation du prix du foncier agricole, et donc de contribuer au maintien de la vocation agricole des surfaces.

Mode de faire valoir des terres agricoles

Il existe différents modes d'exploitation des terres agricoles, dont les plus courants en France sont les suivants :

- En faire-valoir direct, lorsque l'exploitant est propriétaire de la terre ou bénéficie d'un statut équivalent (usufruitier, emphytéote...).
- En fermage, lorsque les terres sont louées par l'exploitation en échange d'une redevance fixée dans le cadre d'un contrat de location. Les terres louées peuvent se présenter sous forme d'une exploitation entière ou de parcelles foncières.
- En métayage, lorsque les terres sont exploitées en association par le concédant et le métayer sur la base d'un bail à métayage. Le produit (économique ou physique) de la superficie ainsi exploitée est partagé entre les deux parties selon une répartition convenue.

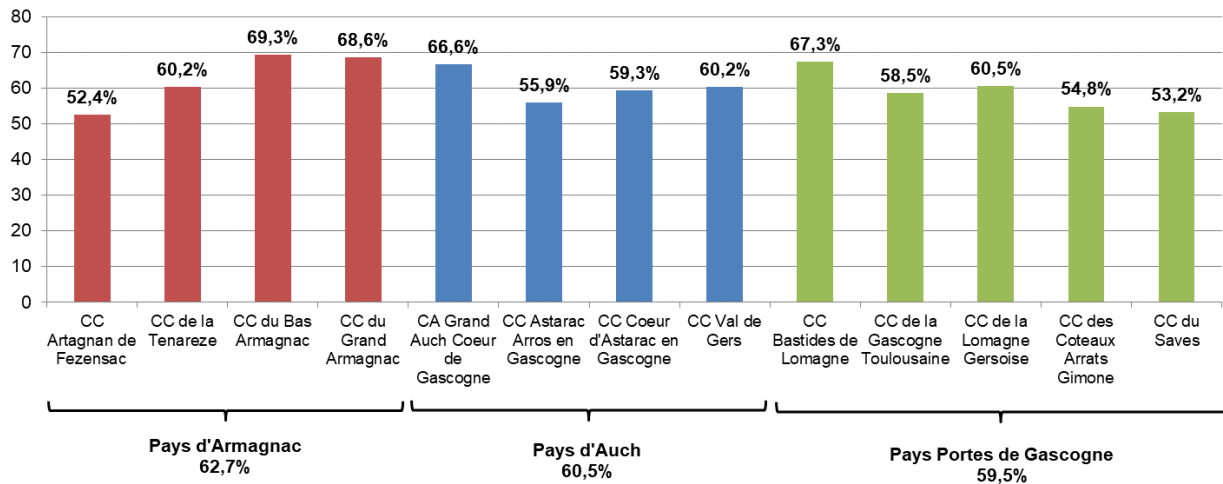
A l'échelle du territoire du SCoT Gascoigne, la part de fermage dans la SAU est de 60,7% en moyenne, en 2010. Ce taux présente de fortes disparités selon les territoires, variant de 52% pour la CC Artagnan en Fezensac à plus de 69% pour la CC du Bas Armagnac¹¹¹.

Aussi, la « location » de terres agricoles est de plus en plus importante sur le territoire. Les prix des « loyers » sont revus annuellement selon l'indice national des fermages (issu de la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010). Après avoir connu plusieurs années d'augmentation entre 2011 et 2015, cet indice est désormais en baisse pour 2016 et 2017 (respectivement -0,42% et -3,02%), entraînant de fait une baisse du prix de loyer des terres agricoles.

¹¹¹ Les taux de fermage communaux sont présentés en annexe.

Part de fermage dans la surface agricole utile en 2010 à l'échelle des intercommunalités du SCoT Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



L'augmentation du recours au fermage est une tendance nationale. Cette évolution est en partie due à la restructuration des exploitations. Ainsi, en cessant leur activité, les anciens exploitants, propriétaires de leurs terres, peuvent faire le choix de les mettre en location plutôt que de les vendre, ou peuvent devoir s'y résoudre, s'ils tiennent à ce que les surfaces soient exploitées, s'ils ne trouvent pas d'acquéreur. En outre, l'augmentation du prix du foncier entraînant des difficultés d'investissement pour les nouveaux acquéreurs, certains d'entre eux préfèrent investir en priorité dans le matériel ou les bâtiments avant d'investir dans le foncier.

Les exploitants agricoles

Un vieillissement des exploitants agricoles

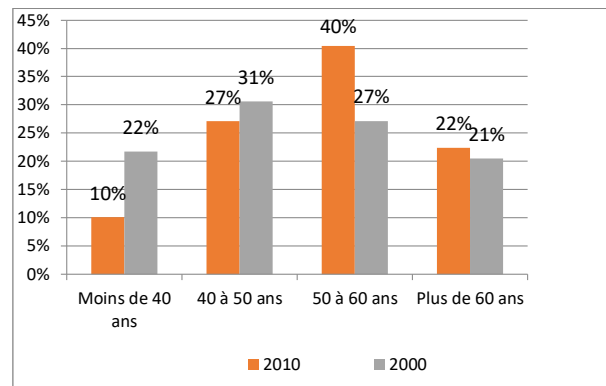
Un fort vieillissement des exploitants agricoles entre 2000 et 2010

Selon les données de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), l'âge moyen en 2016 du chef d'exploitation est de 55 ans sur le territoire du SCoT Gascogne.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans est passée de 36% à 60%. Inversement, la proportion des moins de 40 ans est passée de 22% (soit 1 600 exploitants) à 10% (soit 550 exploitants). Cette tendance au vieillissement pose la question de la reprise des exploitations agricoles, problématique souvent évoquée par la profession et les exploitants eux-mêmes.

Répartition des chefs d'exploitations par catégorie d'âge en 2000 et 2010 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010



Une stabilisation du vieillissement depuis 2010

Les chiffres de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), confirme le poids toujours aussi important des plus de 50 ans en 2016 (59%, 3 500 exploitants ou entrepreneurs). Les moins de 40 ans représenteraient 17% soit 1 020 exploitants ou entrepreneurs.

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entrepreneurs agricoles par âge en 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Mutualité Sociale Agricole 2016

	Moins de 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	Plus de 60 ans
PETR Pays d'Armagnac	378	514	805	438
PETR Pays d'Auch	284	452	667	367
PETR Pays Portes de Gascogne	358	475	782	446
SCoT de Gascogne	1020	1441	2254	1251

Les exploitants les plus âgés se retrouvent essentiellement sur les plus petites exploitations agricoles. Ainsi, les exploitants ayant une SAU inférieure à 50 ha ont en moyenne 58 ans, tandis que ceux ayant une SAU comprise entre 100 et 200 ha ont en moyenne 49 ans.

Les reprises d'exploitations agricoles

En 2015, on estime à 50% le taux de remplacement dans les exploitations agricoles gersoises (MSA). Ainsi, pour 100 cessations d'activités d'exploitations agricoles (suite à un départ à la retraite ou à une reconversion professionnelle), seulement 50 exploitations trouvent un reprenneur. Il s'agit d'un des taux les plus bas de la région Occitanie, région pour laquelle le taux moyen s'élève à 65%¹¹². A noter également que parmi ces reprises d'exploitations, 14% sont des transferts entre époux.

En outre, la question de la transmission des exploitations agricoles continuera de se poser dans les années à venir, l'âge moyen des exploitants agricoles étant de 55 ans.

Les difficultés liées à la reprise des exploitations ou à la création d'exploitations agricoles par des jeunes s'expliquent par un montant de capital à transmettre ou à acquérir, élevé, à mettre en regard d'un niveau de rentabilité modeste s'inscrivant sur le long terme. La combinaison de ces facteurs génère des difficultés d'accès au financement (accès aux prêts bancaires). La mise en relation des cédants avec les potentiels

acquéreurs nécessitant un travail d'animation coûteux et les sièges d'exploitation libérés ne correspondant pas toujours aux besoins de ces nouveaux porteurs de projets peuvent également expliquer ces freins à la reprise.

Néanmoins, afin de faciliter la reprise d'activité, un panel d'aides est mis à disposition des porteurs de projets. Ainsi, sous certaines conditions, le Conseil Régional d'Occitanie et l'Etat peuvent attribuer des aides favorisant la transmission et la reprise d'exploitations agricoles par des personnes s'installant hors du cadre familial¹¹³ ou sur des petites structures familiales (Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture). Ces aides sont de deux types :

- Contrat emploi formation installation: stage de parrainage de 12 mois maximum visant à préparer la transmission de l'exploitation en donnant un temps de travail en commun au candidat à l'installation et à l'exploitant d'accueil pour préparer l'installation.
- Fonds d'Avance Cheptel : le groupement d'intérêt économique « Elevage » accorde un prêt à taux zéro d'une durée maximum de 7 ans, dont 2 ans maximum de différé, pour l'acquisition de cheptels reproducteurs.

Des outils de facilitation des démarches de reprise / transmission d'exploitations agricoles existent également. Le Répertoire Départemental à l'Installation permet par exemple la mise en relation des candidats à l'installation avec des exploitants qui arrêtent leur activité ou des sociétés qui recherchent des associés. Cet outil national est décliné dans chaque département. La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) peut aussi accompagner les agriculteurs souhaitant s'installer dans le département dans leur recherche d'exploitation.

Des installations régulières et continues

L'âge moyen des nouveaux installés sur le territoire du SCoT de Gascogne étaient de 39,3 ans en 2014 et 40,5 ans en 2015 (MSA).

A noter que des dispositifs de soutien existent pour la reprise et le financement des investissements au travers notamment :

¹¹² Les taux de remplacement par département de la région Occitanie sont fournis en annexe.

¹¹³ Installation hors cadre familial : l'installation s'effectue sur une exploitation agricole qui n'est pas tenue par un parent, jusqu'au 3^{ème} degré de parenté, collatéraux inclus.

- De la Dotation Jeune Agriculteur : il s'agit d'une aide en capital, permettant notamment de compléter la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité agricole. Son montant peut varier en fonction de trois critères : installation hors cadre familial, projet créant de la valeur ajoutée et/ou de l'emploi, projet agro-écologique.
- D'une modulation pour investissement, instaurée en remplacement des prêts bonifiés. Il s'agit d'une aide qui varie de 6 000€ à 18 000€ en fonction du montant des investissements prévus dans le plan d'entreprise.

D'autres aides nationales permettent aussi de faciliter l'installation : abattement sur les bénéfices agricoles imposables, réduction de la taxe départementale de publicité foncière sur les acquisitions d'immeubles ruraux, dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur le non bâti pendant 5 ans, exonération partielle des cotisations sociales pendant 5 ans...

Par ailleurs, les porteurs de projet qui ne bénéficient pas d'un apport financier suffisant, peuvent solliciter le fonds Labeliance Agri qui accompagne les projets d'installation.

A l'échelle départementale, 83 installations de nouveaux agriculteurs ont eu lieu en 2016. Celles-ci concernent en premier lieu les exploitations de polyculture et élevage, de grandes cultures ou encore d'élevage de palmipèdes.

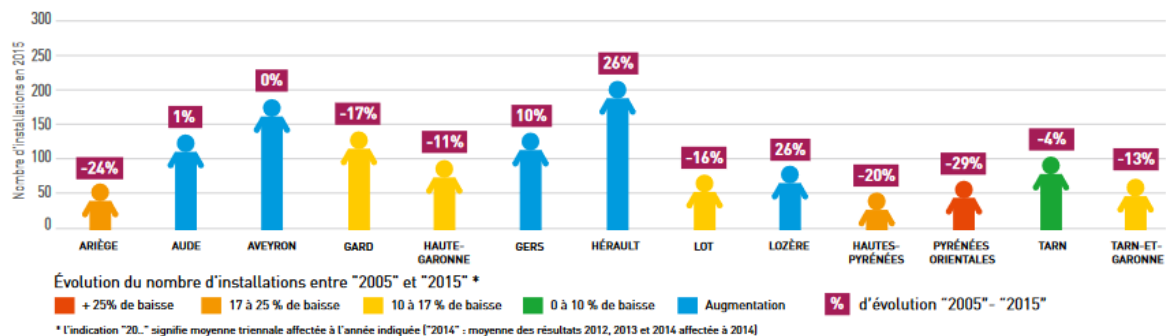
Les installations aidées varient de 40 à 72 installations par an depuis 2007 et représentent, en 2016, 48% des installations totales (contre 40% pour la région Occitanie). Parmi ces installations aidées, 36% sont réalisées hors du cadre familial en 2015, contre 27% en 2012¹¹⁴.

Les nouveaux agriculteurs s'installent dans des exploitations aux surfaces inférieures à la moyenne des exploitations agricoles en place. Ainsi, en 2015, la surface moyenne des nouvelles installations est de 35 ha, contre une SAU moyenne de 66 ha pour les exploitations agricoles du territoire¹¹⁵.

Ce phénomène peut s'expliquer par une prédominance d'installations sur des terres de productions à forte valeur ajoutée (arboriculture...) ainsi que par les processus inhérents à la création et au développement d'une entreprise (augmentation progressive de l'activité...).

Dynamiques des installations par département d'Occitanie

Source : Mutualité Sociale Agricole – traitement ODR/CRAO



¹¹⁴ Les installations aidées par département en Occitanie entre 2007 et 2016 ainsi que les parts de jeunes agriculteurs installés avec la dotation jeune agriculteur sont donnés en annexe.

¹¹⁵ Les surfaces moyennes des exploitations agricoles à l'installation en 2010 et 2015 par intercommunalité du SCoT de Gascogne sont présentées en annexe.

Les productions agricoles¹¹⁶

Les principales filières végétales

Les céréales et oléoprotéagineux et autres grandes cultures

Le département du Gers est le leader français pour la production de tournesol (75 000 ha) et de soja (10 400 ha), le second pour le maïs irrigué et le troisième pour le maïs semence.

Les tonnages des céréales et oléoprotéagineux produits dans le Gers en 2015

Source : Agreste Statistique Agricole Annuelle 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Céréales	1 303 552 tonnes	28%
Oléagineux	207 800 tonnes	33%
Protéagineux	10 131 tonnes	33%

Au sein du territoire du SCoT Gascogne, les céréales et oléoprotéagineux occupent à elles seules près de 70% de la surface agricole utile (43% pour les céréales et 24% pour les oléagineux, protéagineux, plantes à fibres). Les principales cultures déclarées en 2016 par les agricultures à la PAC sont le blé tendre (90 767 ha), le tournesol (63 791 ha) et le maïs grain et ensilage (37 022 ha).

Les grandes cultures sont principalement concentrées sur l'est du territoire et le long de la RN124. L'accès aux grands axes de transports est en effet primordial pour ces productions principalement dédiées à l'exportation, notamment sur le marché espagnol. Au nord du territoire, les céréales représentent également plus de 40% de la SAU communale et les oléoprotéagineux plus de 30%.

La viticulture

Le Gers, berceau de l'Armagnac, s'est aujourd'hui diversifié et possède le 2^{ème} vignoble en Indication Géographique Protégée (IGP) Blanc, le 4^{ème} en IGP toutes couleurs confondues et le 3^{ème} vignoble sans indication géographique (Blanc) de France. En 2015, les surfaces consacrées à la vigne représentent 18 500 ha soit

4% de la SAU du département et confirment la stabilité de la viticulture gersoise.

Les vignes représentent plus de 25% de la surface agricole utilisée dans les communes au nord-ouest du territoire du SCoT de Gascogne. En 2016, les surfaces en vignes déclarées à la PAC représentent 17 110 ha. Avec 1 327 déclarants viticoles, la production gersoise génère un chiffre d'affaires (hors transformation) de 149 millions d'euros soit 18,6% du chiffre d'affaires toutes productions agricoles confondues.

Sur une production totale avoisinant les 1,7 millions d'hectolitres, les vins IGP représentent plus de 60% du volume, la majorité étant labellisée en IGP Côtes de Gascogne dont 85% en blanc. Les vins rouges sont aussi bien représentés par les Appellations d'Origine Contrôlées Saint-Mont et Madiran. Les appellations Floc de Gascogne et Pacherenc du Vic-Bilh, aux volumes plus confidentiels, complètent ce panel de produit. La viticulture gersoise est également un employeur de main-d'œuvre important puisqu'elle fournit 14% des emplois agricoles sur le département (2,2 Unité de Travailleur Humain¹¹⁷ en moyenne par exploitation).

¹¹⁶ Des données détaillées des types de productions agricoles et leur localisation au sein du territoire du SCoT de Gascogne sont présentées en annexe.

¹¹⁷ Une UTH correspond au travail effectué par une personne à temps complet pendant une année. Une personne à mi-temps sera comptée pour 0,50 UTH, une personne à quart de temps sera comptée pour 0,25 UTH, etc.

Production viticole dans le Gers en 2016 et part de la production régionale et nationale

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Produit		Gers	Part Occitanie	Part France
Récolte en AOP (en millier hl)	Vins blancs	179	29%	1%
	Vins rouges et rosés	80	3%	1%
	Total des productions AOP	259	8%	1%
Récolte en IGP (en millier hl)	Vins blancs	911	31%	26%
	Vins rouges et rosés	186	3%	2%
	Total des productions IGP	1097	11%	9%
Récolte sans IG (en millier hl)	Vins blancs	509	74%	50%
	Vins rouges et rosés	37	5%	2%
	Total des productions sans IG	546	37%	22%
Surfaces en production (en ha)	Récolte AOP	3358	4%	1%

Les autres productions végétales

Le Gers est le 2^{ème} département français pour la culture d’ail et de prunes.

Les productions de légumes ou fleurs représentent 2 203 ha en 2016 (surfaces déclarées à la PAC).

On dénombre également 530 ha de vergers et 419 ha de production de fruits à coques.

Les principales filières animales

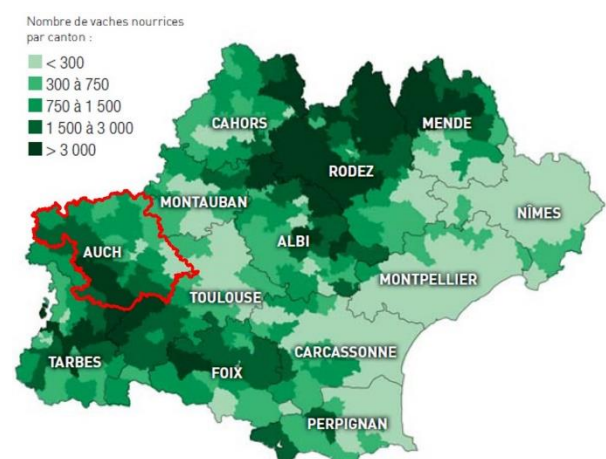
Les gros bétails

L’élevage bovin viande représente une des principales activités du département du Gers. La production est principalement concentrée dans le sud et le sud-ouest du territoire. L’élevage de bovin lait est quant à lui circonscrit à une frange Nord /Sud allant d’Eauze à Miélan. Suite à l’effondrement de la production laitière dans le département, l’activité laitière bovine départementale ne représente aujourd’hui que 4% de la production de la région Occitanie contre 7% pour la viande.

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, on recense, en 2016, 1 404 exploitations bovines pour 79 400 têtes. La principale race produite est la Blonde d’Aquitaine (68% des têtes), mais on retrouve également d’autres races bovines, comme la Holstein (9% des têtes) ou encore la Montbelliarde (1% des têtes).

Effectifs de vaches nourrices par canton en Occitanie en 2010

Source : Agreste recensement agricole



Les palmipèdes à foie gras ou à gaver et les volailles

Le Gers se caractérise par des productions avicoles très prégnantes (volailles labellisées, palmipèdes gras).

Il y a plus d’un demi-siècle, l’aviculture fermière traditionnelle occupait toutes les cours de fermes : poulets, dindes, chapons, oies et canards. Autoconsommées, ces différentes productions constituaient le menu quotidien des familles d’agriculteurs. L’excédent était amené sur les marchés traditionnels gersois (Fleurance, Eauze, Gimont, Samatan, Seissan) et permettait de couvrir les achats non produits sur la ferme et indispensables pour l’alimentation (huile, sucre, café...) ainsi que des produits d’habillement. Puis ces productions secondaires se sont organisées dans le cadre de groupements de producteurs et de la rubrique « petits élevages » elles sont

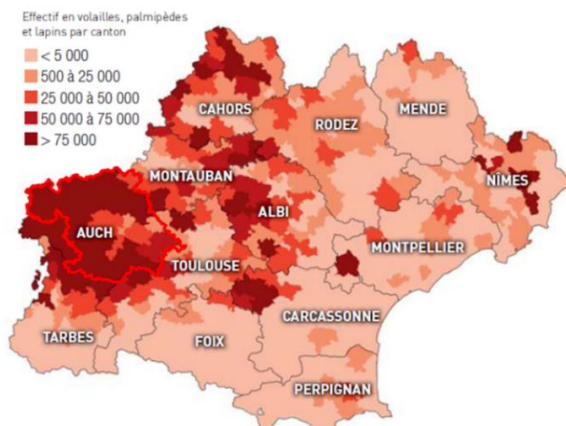
devenues « productions complémentaires » et dans beaucoup de cas « productions principales ».

Depuis les années 1970, la filière avicole s'est structurée autour d'une aviculture de qualité qui s'oriente principalement autour de deux types de production :

- Des volailles fermières (poulets, dindes, chapons, poulardes, pintades) : Le Gers possède la gamme la plus étendue des poulets sous labels avec en particulier le poulet gris, le plus âgé des poulets sous label en France. Les dindes et chapons ont donné la notoriété des volailles fermières festives. Véritables références, elles occupent depuis de nombreuses années la première place sur le plan national. La relance d'une race en voie de disparition « la poule gasconne » va permettre de répondre à la demande de certains consommateurs à la recherche des produits anciens porteurs de goût et d'authenticité.
- Des palmipèdes gras : Deuxième département producteur de palmipèdes à foie gras en France, le Gers a bâti sa notoriété sur ses savoirs faire, notamment avec ses souches locales d'oie, et sur ses multiples réseaux de commercialisation : vente à la ferme, réseau artisanal, entreprises de renom, et marchés au gras, aujourd'hui uniques en France.

Effectifs de volailles, palmipèdes et lapins par canton en Occitanie en 2010

Source : Agreste recensement agricole 2010



Le Gers a produit, en 2015, 38% des volailles de chair et 43% des palmipèdes à foie gras et à gaver de la région Occitanie. Le département regroupe 34% des exploitations régionales ayant des volailles et 41% des exploitations régionales ayant des palmipèdes. Ces filières sont fortement marquées par la production sous signes de qualité. En volaille, on peut citer les « volailles fermières du Gers » et concernant les palmipèdes, 3 Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) présents sur le département couvrent l'essentiel du chiffre d'affaires de la filière régionale : canard à foie gras du Sud-Ouest, canard à foie gras du Gers et oie fermière Label Rouge (élevée dans le Gers).

La filière avicole a affronté, de novembre 2015 à septembre 2016, une épizootie d'influenza aviaire¹¹⁸ sans précédent et en décembre 2016, une nouvelle souche du virus a fait son apparition (H5N8). Le département du Gers a été particulièrement touché ; en février 2017, 328 foyers d'influenza aviaire ont été déclarés au niveau national dont 96 sur le département du Gers¹¹⁹. Le département du Gers a été placé en zone de restriction jusqu'au 15 septembre 2016. Durant cette période, les mouvements de volailles vivantes ont été limités à l'intérieur de cette zone. Une mesure drastique de vide sanitaire (avec nettoyage et désinfection des installations) a été instaurée pour éradiquer le virus dans les exploitations de palmipèdes du 18 janvier 2016 au 15 mai 2016. A partir de décembre 2016 et l'apparition de la nouvelle souche de virus, des mesures d'abattage préventifs massifs de palmipèdes ont été ordonnées dans le Gers afin d'endiguer la propagation de ce virus hautement pathogène pour les volailles. Les conséquences économiques de ces épizooties sur la filière palmipède et avicole départementale sont lourdes. Ces épisodes remettent en cause la pérennité de certains ateliers. Les premières estimations font état ainsi d'une baisse de 25% du volume de foie gras produit en 2017

¹¹⁸ L'influenza aviaire et la maladie de Newcastle sont des maladies infectieuses, virales, très contagieuses. Elles affectent les oiseaux, notamment les volailles domestiques chez lesquelles elles peuvent provoquer, dans leur forme

hautement pathogène, de graves manifestations cliniques (signes respiratoires, nerveux et/ou digestifs) associées généralement à une forte mortalité.

¹¹⁹ Source : plateforme-esa.fr

Abattages contrôlés en 2016 et 2017 dans les abattoirs présents sur le territoire SCoT Gascoigne (en tonnes)

Sources : DRAAF Occitanie, Agreste Enquête auprès des abattoirs 2016 ; Enquête Qualité volailles 2016

	2016	2017
Poulets (y compris coquelets)	21 992,0	19 575,7
Canards	11 757,7	6 351,3
<i>dont canards gras (y compris foies)</i>	11 757,7	6 340,0
Pintades (y compris chaponnées)	629,7	480,7
Chapons, poulardes	388,2	407,3
Coqs et poules de réforme (reproducteurs)	353,2	221,4
Dindes	93,9	85,9
Oies grasses (y compris foies)	0,0	15,3
Abattages totaux	35 214,7	27 137,6

Une agriculture biologique qui se développe

Le Gers : un département à la pointe

En 2015, plus de 1 000 exploitations gersoises bénéficient d'une certification Bio et près de 14% de la SAU est certifiée Bio ou en conversion. Le Gers est le 1^{er} département bio occitan sur les grandes cultures, les surfaces de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, les poulets de chair et les pondeuses ainsi que le 3^{ème} département pour les cultures fourragères.

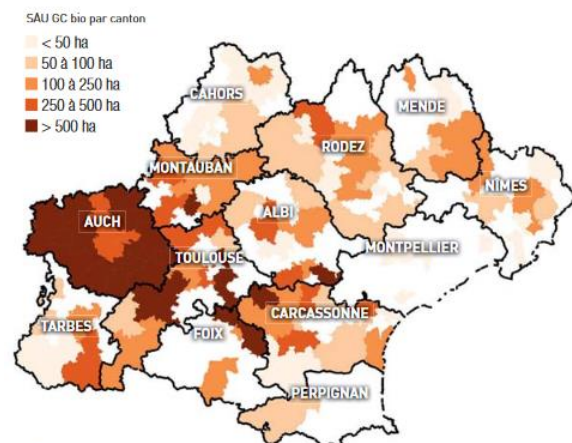
En 2016, on comptabilisait 1 039 producteurs ayant des cultures biologiques et 211 des élevages biologiques soit une évolution de +12% des producteurs biologiques entre 2015 et 2016 et +13,7% des surfaces agricoles biologiques.

Le plan national Ambition Bio 2017¹²⁰, présenté en 2013 par le gouvernement, visait à favoriser le développement de l'agriculture biologique, notamment dans le secteur des grandes cultures afin de retrouver un meilleur équilibre du marché (réduction des importations). En Occitanie, cela s'est traduit par un fort accroissement des conversions (+20% en un an), notamment dans les départements du Gers, de la Haute-Garonne, de

l'Aveyron et de la Lozère en 2015. Dans le Gers, les producteurs se sont principalement orientés vers les grandes cultures (64% de la surface biologiques en 2016) et les cultures fourragères (29%).

Répartition des surfaces cultivées en grandes cultures biologiques par canton en Occitanie

Source : Agence BIO 2015

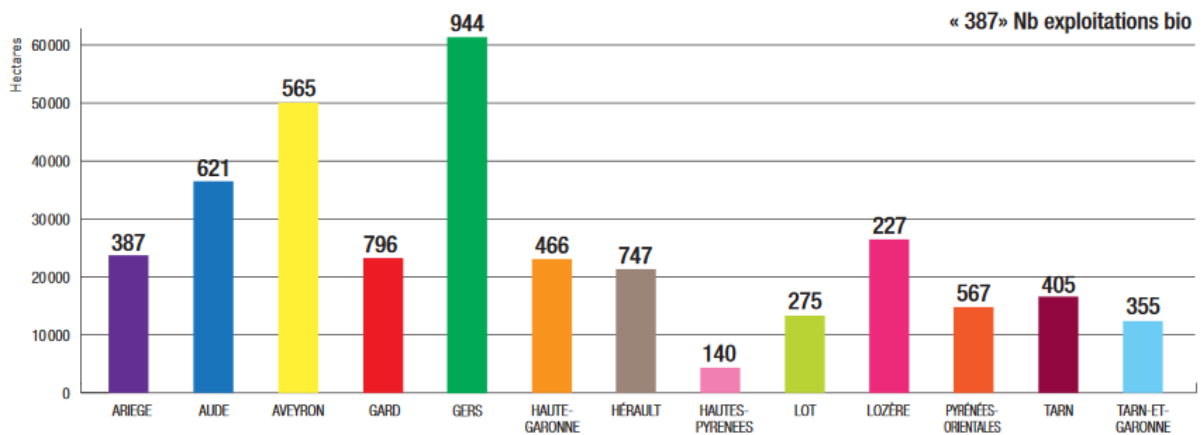


¹²⁰ Ce plan National Ambition Bio 2017 comportait un objectif quantitatif de doublement des surfaces et de développement continu et durable de la consommation, un objectif qualitatif de structuration des filières et de mobilisation des acteurs, et des préoccupations de concertation, de gouvernance et d'inscription dans le projet agro-écologique. Ce programme,

articulé en six axes (développer la production, structurer les filières, développer la consommation et conquérir les marchés, renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats, former les acteurs agricoles et agroalimentaires, adapter la réglementation), comporte 21 objectifs opérationnels et 81 actions.

Répartition des surfaces et du nombre d'exploitations certifiées Bio en région Occitanie en 2015

Source : ONAB



Le programme Ambition Bio 2022 a été présenté le 25 juin 2018 lors du grand conseil d'orientation de l'agriculture biologique. Doté de 1,1 milliard d'euros, il porte notamment l'ambition de parvenir à 15% de la surface agricole utile française conduite en agriculture biologique en 2022. Il vise également à promouvoir des modes de production respectueux de l'environnement, à garantir des normes élevées de bien-être animal et à préserver la biodiversité. Pour cela, il s'articule autour de sept axes majeurs :

- Axe 1 : Développer la production pour atteindre les 15% de surface agricole française cultivée en bio à l'horizon de 2022
- Axe 2 : Structurer les filières
- Axe 3 : Développer la consommation et accompagner l'offre de produits biologiques pour tous les consommateurs, y compris pour les publics les plus démunis et les plus fragiles
- Axe 4 : Renforcer la recherche
- Axe 5 : Former les acteurs
- Axe 6 : Adapter la réglementation
- Axe 7 : Le bio dans les territoires d'Outre-Mer.

En 2016, le secteur aval est aussi présent avec 88 entreprises de transformation et 18 de distribution des produits biologiques mais reste en retrait par rapport au poids des exploitations. Les exploitations gersoises représentent en effet

15% des exploitations agricoles Bio de la région Occitanie contre 6% des entreprises de transformation et seulement 3,3% des entreprises de distributions. A titre de comparaison, les exploitations de Haute-Garonne représentent 7,5% des exploitations agricoles Bio régionales, 15% des entreprises de transformations et 16% des entreprises de distributions.

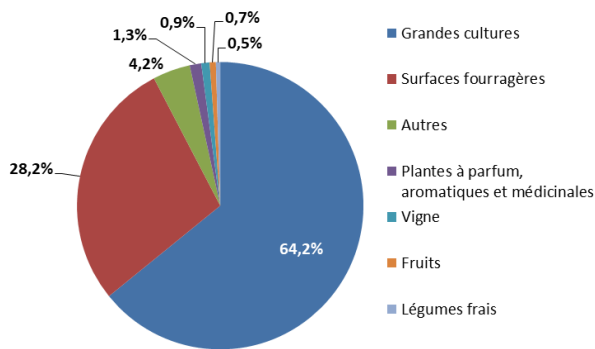
Des productions produites en grande partie sur le territoire du SCoT de Gascogne

Le territoire du SCoT de Gascogne accueille 978 exploitations en agriculture biologique en 2016, concernant 960 exploitants de productions « végétales » et 194 de productions « animales ». Les surfaces totales en bio représentent 54 668 ha, soit 15% de la surface biologique de la région Occitanie. 64% de ces surfaces sont destinées à la grande culture et 28% aux cultures fourragères. Au niveau du cheptel, c'est l'aviculture qui domine la production bio (avec 323 427 têtes et 47% des producteurs)¹²¹.

¹²¹ Les données détaillées par département de l'ancienne région Midi-Pyrénées sont fournies en annexe.

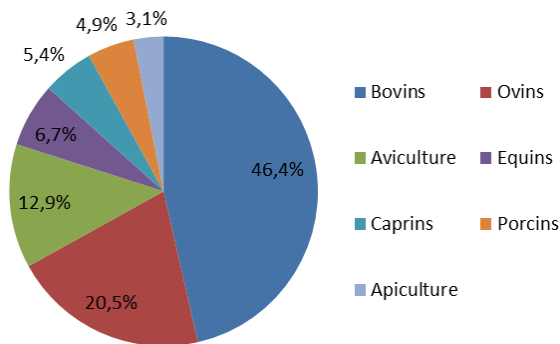
Surfaces agricoles biologiques par groupe de cultures en 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Agence BIO - base de données certification, année 2016



Nombre de producteurs biologiques par type de cheptel en 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Agence BIO - base de données certification, année 2016



Une filière biologique complète à l'échelle du territoire

A l'échelle du SCoT de Gascogne, on dénombre 81 entreprises de transformation et 18 de distribution des produits biologiques¹²².

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers et l'agence Gers Développement dénombrent actuellement 20 entreprises agroalimentaires de transformation ayant une activité biologique (hors opérateurs ayant la double compétence producteur-transformateur) pour un effectif global dédié au bio d'environ 300 emplois. Les entreprises BC Bio (60 salariés) et Bio par Cœur (60 salariés), qui n'existaient pas il y a encore 10 ans, représentent à elles seules près de la moitié de l'effectif. Viennent ensuite Ethiquable (35 salariés à Fleurance), Laboaltho (25 salariés)

La Patelière (14¹²³ salariés) et les Vergers de Gascogne (10¹²⁴ salariés).

La progression de la filière biologique est sur une dynamique forte qui encourage la CCI et l'agence de développement à accompagner son développement.

Des signes de qualité variés



Les productions agricoles locales sont reconnues, de qualité et à forte valeur ajoutée. Nombre d'entre elles bénéficient de Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) : Appellations d'Origine Protégée ou Contrôlée (AOP / AOC), Indication Géographique Protégée (IGP).

En 2010, 1 941 établissements agricoles gersois commercialisaient sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (soit 32% des établissements), dont 732 établissements qui ne commercialisaient exclusivement que des produits viticoles (hors agriculture biologique). En 2014, ce chiffre est passé à 997.

Les signes de qualité officiel (hors bio) gérés par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) sont au nombre de 26 et concernent des productions végétales, animales et les productions viticoles. On dénombre ainsi sur le territoire du SCoT de Gascogne :

- 11 Appellations d'Origine : elles concernent principalement les eaux de vie (cinq appellations d'origine pour les déclinaisons d'Armagnac), les vins locaux (Floc de Gascogne, Saint-Mont), les porcs et jambons noirs de Bigorre et l'ail violet de Cadours.
- 15 Indications Géographiques Protégées : ils sont plus diversifiés en terme de produits et plus étendus géographiquement avec notamment le Bœuf de Bazas, le canard à foie Gras du Sud-Ouest, le Jambon de Bayonne, le Porc du Sud-Ouest, les Volailles du Béarn, les Volailles du Gers, les Volailles de

¹²² Cf. tableau détaillé des opérateurs de la filière bio par intercommunalités en annexe.

¹²³ Les chiffres indiqués représentent la part de l'effectif dédié au bio et non l'effectif global de l'entreprise.

¹²⁴ Id.

Gasconne, le Haricot Tarbais, le kiwi de l'Adour, le Gers, le Comté Tolosan, le Côte de Gasconne.

Part des exploitations commercialisant sous signe officiel de qualité dans le Gers par type d'exploitations en 2010

Source : RGA 2010/CA/INOSYS - traitements CA32

Orientations technico-économiques des exploitations agricoles	Exploitations agricoles en SIQO	Proportions agricoles en SIQO
Céréales et oléoprotéagineux	103	6%
Polyculture-élevage herbivores viande	317	40%
Polyculture-élevage avec granivores	365	55%
Viticoles spécialisées	412	90%
Grandes cultures et forêt ou prairie	35	8%
Grandes cultures, cultures industrielles et légumes PC ou cultures spéciales	75	18%
Bovin viande	79	22%
Mixtes grandes cultures et cultures pérennes ou spécialisées	216	74%
Micro-élevage	11	6%
Elevage de volailles ou palmipèdes	74	47%
Ensemble des exploitations agricoles	1 941	32%



Activités agricoles

Ce qu'il faut retenir :

- Une baisse régulière de l'emploi agricole
- Une main d'œuvre essentiellement familiale au sein des exploitations
- Un tiers des exploitants exercent une autre activité
- Une croissance de la part du salariat et un recours important aux CDD (saisonniers...)
- Une part de l'emploi agro-alimentaire qui repose pour plus de 60% sur 5 entreprises et pour 15% sur un réseau de boulangeries-pâtisseries
- Un chiffre d'affaires de 808 millions €
- Une agriculture aidée.

Chiffres clés

5 640 établissements actifs et **6 166** emplois dans le secteur agricole (agroalimentaire et commerces compris)

31% de pluriactivité

405 538 ha déclarés à la PAC

17 210 € d'aides en moyenne par exploitation agricole

Un secteur pourvoyeur d'emplois

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'agriculture représente un moteur économique important, que ce soit en termes d'emplois mais également en termes de valeur de production.

L'agriculture rassemble plus de 7 377 emplois (INSEE, 2014), soit 11,2% des emplois. L'agriculture apparaît ainsi comme le 3^{ème} secteur d'activité après le commerce / transports / services et l'administration / enseignement / action sociale.

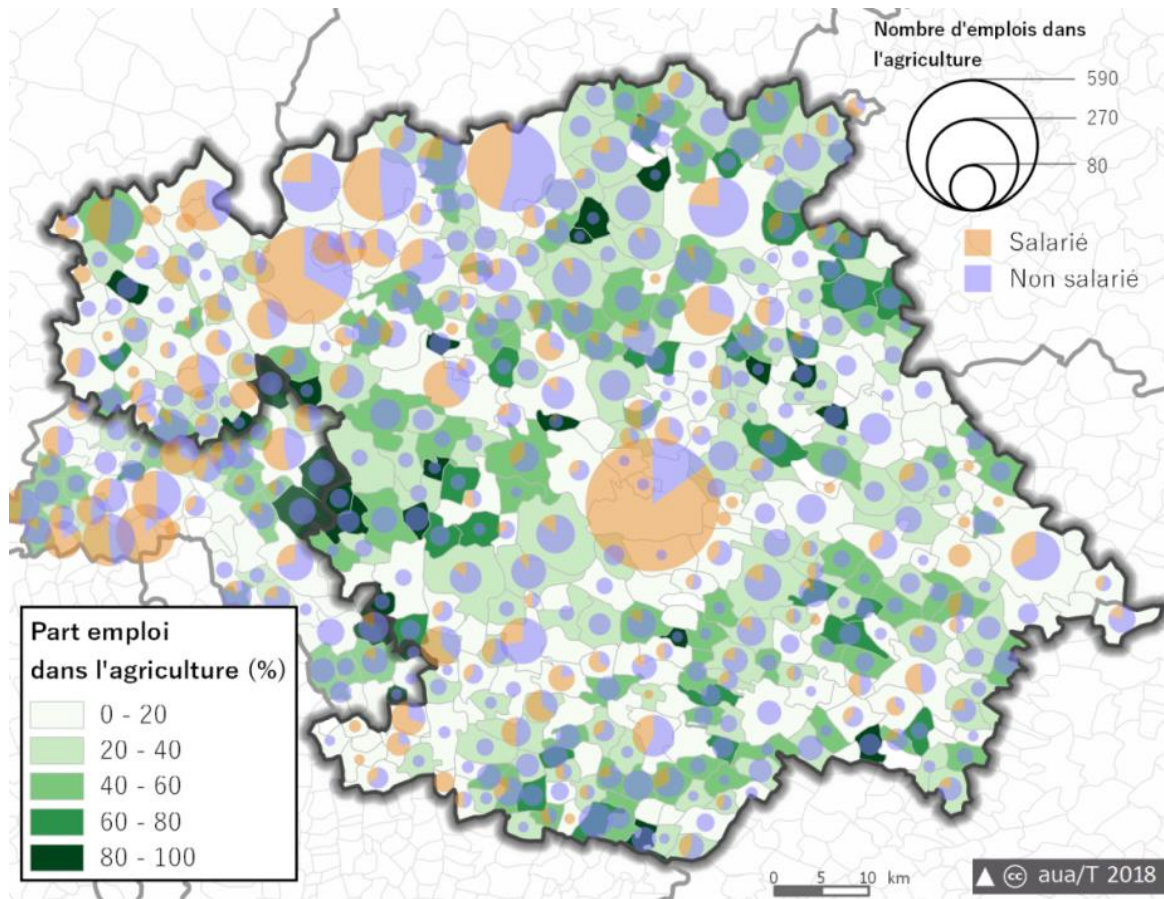
Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois du secteur agricole sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine. Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'emploi montre que les emplois du secteur agricole ont diminué de moitié depuis une trentaine d'années. Sur la période récente, le déclin de ce secteur se poursuit puisqu'il continue de perdre des emplois (- 500 emplois, soit -6.5%, entre 2009-2014).

Selon les chiffres de l'INSEE-Clap arrêtés au 31 décembre 2015, les établissements actifs dans les activités de culture et production animale représentent 4 995 établissements actifs sur le territoire du SCoT de Gascogne et 2 366 emplois.

A cela s'ajoutent les activités de sylviculture et de pêche (67 établissements actifs et 49 emplois) ainsi que toutes les activités aval : industries agroalimentaires (317 établissements actifs et 2 734 emplois) et commerces de gros (261 établissements actifs et 1 017 emplois). Le secteur représente ainsi au total 5 640 établissements actifs et 6 166 emplois.

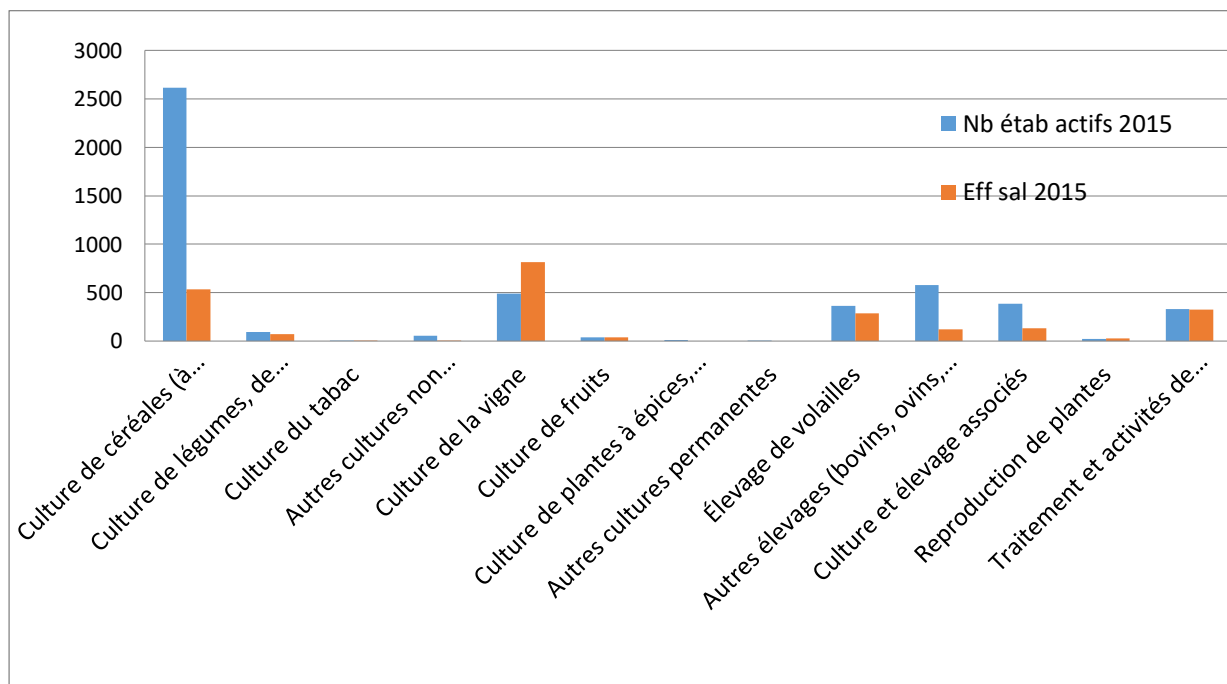
Volume et proportion d'emplois dans l'agriculture sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE 2014



Nombre d'établissements actifs et effectif salarié au 31 décembre 2015 dans les activités de culture, production animale et services annexes sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE - CLAP 2015



Une main d'œuvre majoritairement familiale mais un salariat qui se développe dans les exploitations agricoles

Avec une moyenne de moins de 0,5 salarié pour une exploitation en 2015, les chiffres de l'INSEE-Clap montrent la part importante des travailleurs non-salariés (exploitants, co-exploitants, main d'œuvre familiale...) dans l'emploi liés aux exploitations agricoles.

Selon le recensement général agricole, le travail dans les exploitations agricoles est en baisse. En 10 ans, près de 27% des Unités de Travail Annuel (UTA)¹²⁵ ont disparu.

Le travail salarié s'est fortement développé dans le PETR Pays d'Armagnac entre 2000 et 2010 (+53%), maintenu sur le PETR Pays d'Auch (+3%) et effondré sur le PETR Pays Portes de Gascogne (-64%). Ces évolutions attestent de dynamiques différentes entre les territoires avec une professionnalisation importante sur la partie

ouest du territoire du SCoT de Gascogne (en lien avec le développement de la viticulture) et une diminution du salariat sur la partie Est en lien avec le développement des exploitations de grandes cultures. La main d'œuvre familiale reste majoritaire sur le territoire et représente 79% des actifs (chefs d'exploitations ou co-exploitants). En incluant les conjoints non co-exploitants travaillant sur l'exploitation, la main d'œuvre familiale atteint plus de 95% des actifs. Néanmoins, la main d'œuvre familiale, et notamment les conjoints non co-exploitants sont en diminution avec une baisse de plus de la moitié de ces derniers.

Sur les 2 366 emplois dénombrés par l'INSEE, plus d'un tiers d'entre eux travaillent dans la viticulture, un quart dans les grandes cultures, 6% dans les cultures-élevages associés et 12% dans les élevages de volailles. Selon la Mutualité Sociale Agricole, au niveau départemental près de 90% des salariés sont en CDD en 2015.

Travail dans les exploitations agricoles du SCoT de Gascogne et évolution entre 2000 et 2010

Source : Agreste recensement 2010

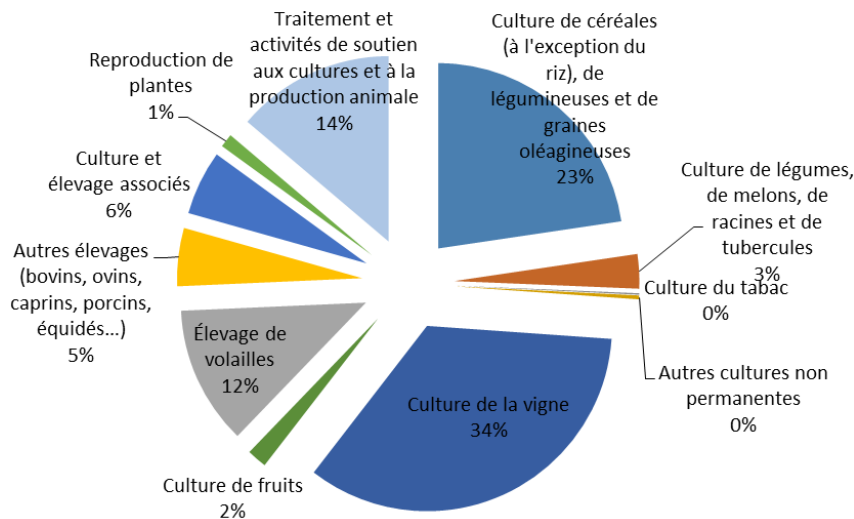
Unités de Travail Annuel	Travail dans les exploitations agricoles		Dont travail salarié permanent hors famille		Evolution 2000/2010	
	2010	2000	2010	2000	Total UTA	Dont part salariée
PETR Pays d'Armagnac	2210	2971	196	128	-26%	53%
PETR Pays d'Auch	1973	2578	79	77	-23%	3%
PETR Pays Portes de Gascogne	2355	3389	36	101	-31%	-64%
SCoT de Gascogne	6538	8938	311	306	-27%	2%

¹²⁵ L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille),

permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Répartition des effectifs salariés des établissements agricoles présents sur le territoire du SCoT de Gascogne par orientation de production en 2015

Source : INSEE Clap 2015



La pluriactivité : une réalité choisie ou subie

Un chef d'exploitation est dit « double actif » lorsqu'il gère une exploitation agricole en même temps qu'une activité professionnelle extérieure à l'agriculture.

En 2015, selon les données de la Mutuelle Sociale Agricole, 31% des exploitants du territoire du SCoT de Gascogne ont une seconde activité. Parmi eux, 23% présentent une activité non salariée agricole, en plus de leur propre activité.

Filières amont/aval

Cf. chapitre « Filières économiques stratégiques du territoire et écosystèmes »

Le poids de l'agriculture ne peut se résumer au seul emploi dans les exploitations agricoles, mais doit faire référence aux emplois indirects de toute la filière agroalimentaire et de commerce de gros bien qu'il n'y ait pas toujours de lien direct entre ces segments et l'agriculture locale.

Ainsi, selon une étude menée en 2009¹²⁶, on estime que pour une exploitation créée, sont créés entre 0,4 et 2,3 emplois hors agriculture.

Selon les chiffres de l'INSEE-Clap, les industries agroalimentaires représentent moins de 1.5% des établissements (privés et publics) présents sur le

territoire et 5,7% des emplois salariés. En ajoutant le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons, on arrive à 2,5% des établissements et 7,8% des emplois salariés totaux sur le territoire du SCoT.

A titre de comparaison, les établissements et effectifs des activités en amont (culture, élevage...) représentent respectivement 21,4% des établissements et 5% des emplois salariés.

Parmi les effectifs des industries agroalimentaires du SCoT de Gascogne, les effectifs salariés se répartissent de la manière suivante :

- 30% des salariés travaillent dans les entreprises de transformation et conservation de viande et volaille en 2015 (826 salariés dont un peu moins de la moitié travaillent aux Délices d'Auzan à Castelnau-d'Auzan Labarrère).
- 10% travaillent dans les entreprises de fabrications de glaces et sorbets. La totalité travaillant sur le site de Prolainat à Blanquefort.
- 9% travaillent dans les entreprises de préparation industrielle de produits à base de viande (Ducs de Gascogne à Gimont et Delpeyrat à Vic-Fezensac).
- 8% travaillent vers la fabrication de lait liquide et de produits frais (la totalité

¹²⁶ Chambre régionale d'agriculture de Normandie, L'emploi généré par l'agriculture en Basse-Normandie : quantification et description d'une méthode reproductible, Octobre 2009

travaillant sur le site de Danone à Villecomtal-sur-Arros).

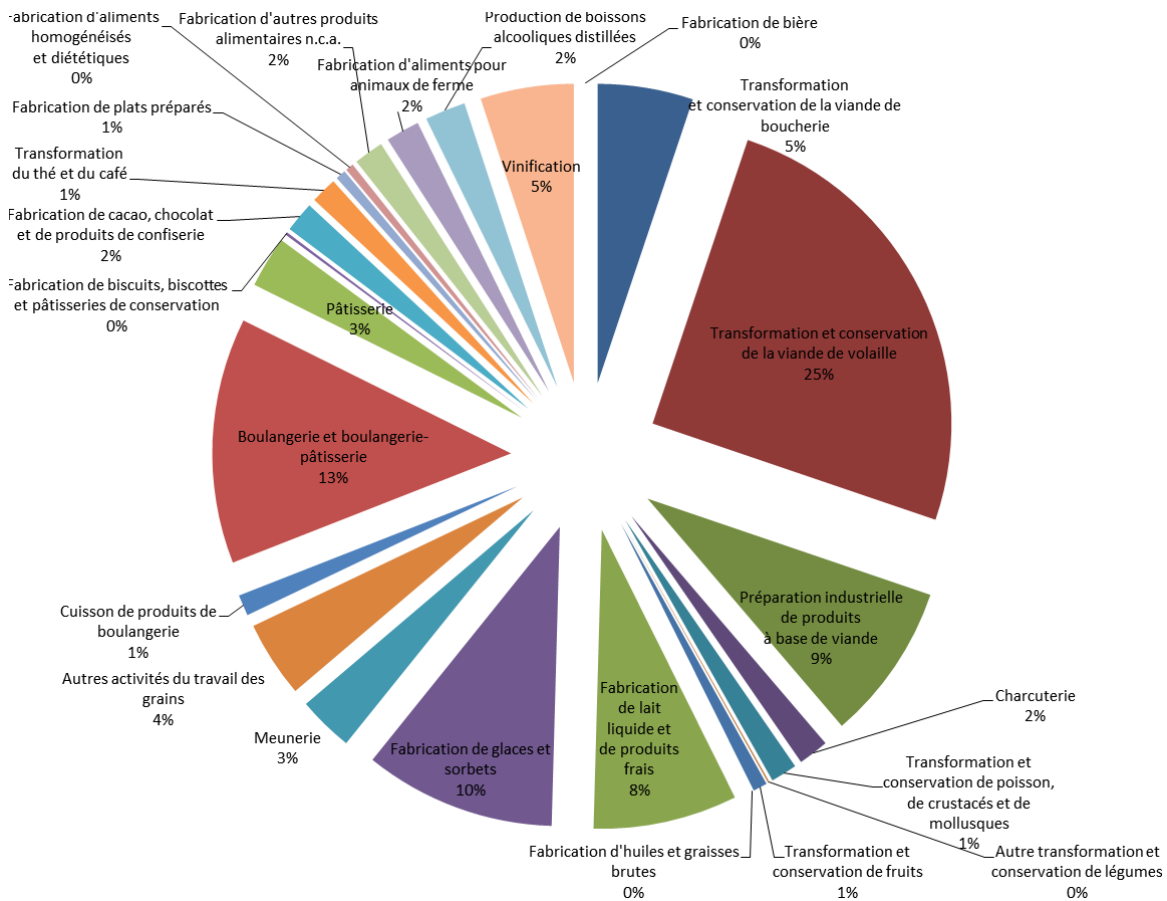
- Les boulangeries-pâtisseries représentent, quant à elles, 13% des effectifs pour près de 100 établissements et sont disséminées sur un peu plus de 60 communes du territoire.

Notons enfin que trois établissements agroalimentaires du territoire du SCOT de Gascogne font partie des 20 premiers employeurs

IAA d'Occitanie. Il s'agit des Délices d'Auzan (transformation et conservation de la viande de volaille), 10^{ème} en 2015 avec 340 salariés, de Prolinat (fabrication de glaces et sorbets), 11^{ème} avec près de 300 salariés, de Danone Produits Frais France (exploitation de laiteries et fabrication de fromage), 17^{ème} avec 213 salariés, ou encore de Nataïs (fabrication de pop-corn) qui emploie 130 salariés.

Répartition des emplois salariés par type d'industrie agroalimentaire en 2015 sur le territoire du SCOT de Gascogne

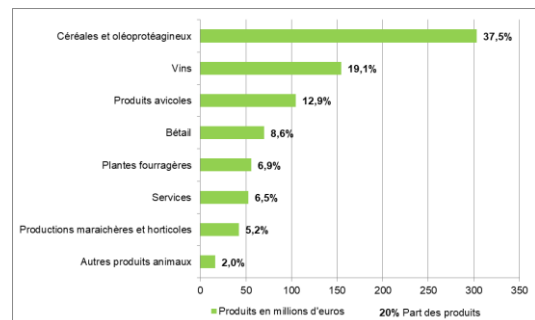
Source : INSEE Clap 2015



Une agriculture productrice de valeur

D'après les données issues des comptes de l'agriculture de 2016, la production économique relative à l'agriculture représente 808 millions d'euros sur le département du Gers (soit 11% de la production de valeur régionale). Ces comptes sont dominés à 37% par les productions de céréales et d'oléoprotéagineux, à 19% par le vin, à 13% par les produits avicoles et à 9% par le bétail.

Source : Agreste comptes départementaux de l'agriculture 2016



Comptes départementaux par produits en 2016 dans le Gers

A l'échelle du SCoT de Gascogne, la production brute standard¹²⁷ s'élevait en 2010 à 157,5 millions € ou encore à 71 800€ par exploitation¹²⁸.

Avec 96 000€ par exploitation en moyenne, le PETR Pays d'Armagnac est le territoire qui produit le plus de richesse, notamment en raison de sa vocation viticole, principalement sur les CC du Bas Armagnac et du Grand Armagnac (respectivement 108 800€ et 123 700€ par exploitation).

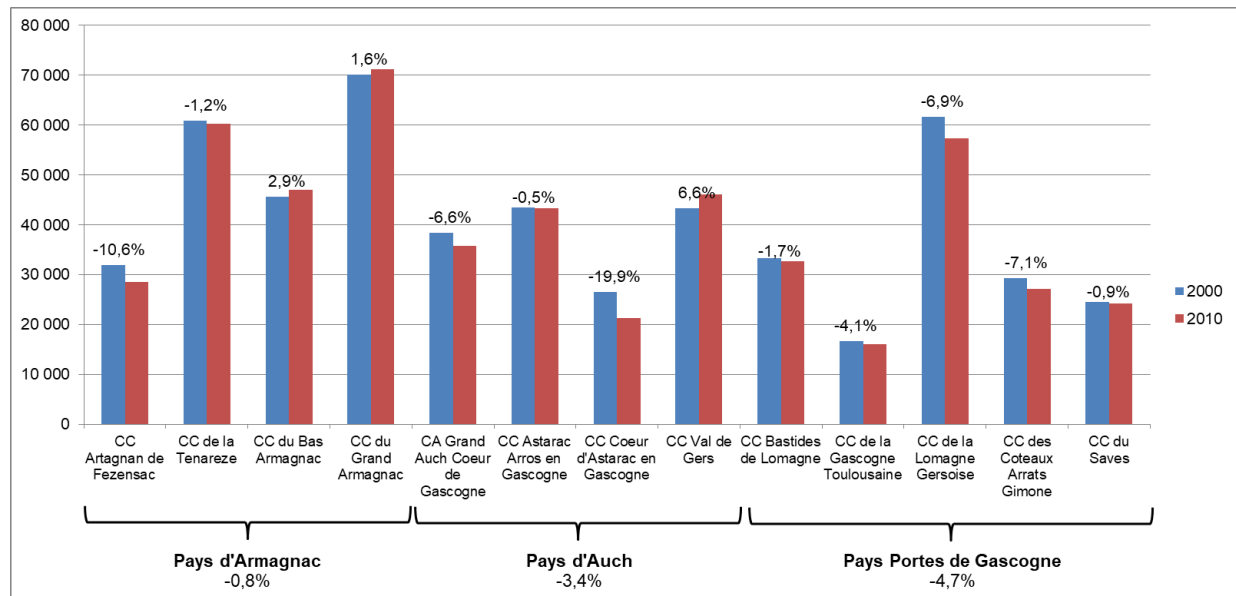
A contrario, le PETR Pays Portes de Gascogne et principalement la CC du Savès produisent le moins de richesse agricole (respectivement 61 500€ et 47 800€ par exploitation).

La production brute standard est toutefois en baisse depuis 2000 de -2,8% sur le territoire du SCoT de Gascogne (soit 7,8 millions €).

Cette évolution générale masque toutefois des réalités différentes selon les intercommunalités. Ainsi, la baisse de la production brute standard est davantage marquée sur le PETR Pays Portes de Gascogne (-4,7%) et notamment au niveau des CC de la Lomagne Gersoise (-6,9%) et des Coteaux Arrats Gimone (-7,1%). A contrario, le PETR Pays d'Armagnac subit une baisse de sa production brute standard que de -0,8%, cette baisse étant principalement marquée au sein de la CC Artagnan de Fezensac.

Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 sur les intercommunalités du SCoT de Gascogne (en milliers d'euros)

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Une agriculture aidée

Sur le département, le résultat courant avant impôt (RCAI) est en moyenne de 13 200€ entre 2006 et 2010 par actif non salarié. Cette moyenne a été marquée par un résultat très bas en 2009, année de crise sur l'ensemble des productions. S'il n'est plus calculé qu'à l'échelon régional depuis

2014, le RCAI gersois peut être approché par le biais des RCAI grandes cultures, viticulture et bovins viande, trois des quatre orientations majoritaires du département. Ces revenus sont variables d'une année à l'autre. Au niveau de l'ex-région Midi-Pyrénées, le bureau d'expert-comptable CerFrance estime, pour l'exercice

¹²⁷ La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures

de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

¹²⁸ La production brute standard moyenne par exploitation et son évolution entre 2000 et 2010 sont fournies en annexe à l'échelle communale sur le territoire du SCoT de Gascogne.

2017, des revenus disponibles par unité de travail humain familial (UTHF) de l'ordre de 6 900 à 10 600 € pour les grandes cultures, de 23 800 € pour les viticultures de Gascogne et d'environ 16 000 € pour les bovins viande. Le revenu disponible sert à rémunérer le travail l'exploitant et à dégager une capacité d'autofinancement pour l'exploitation. A titre de repère, les experts considèrent que l'entreprise doit permettre de dégager un revenu disponible au moins équivalent au salaire minimum de croissance (SMIC) net (13 800€) par UTHF, +5% de l'excédent brut d'exploitation, pour pouvoir assurer à la fois la rémunération des exploitants et l'autofinancement de l'exploitation.

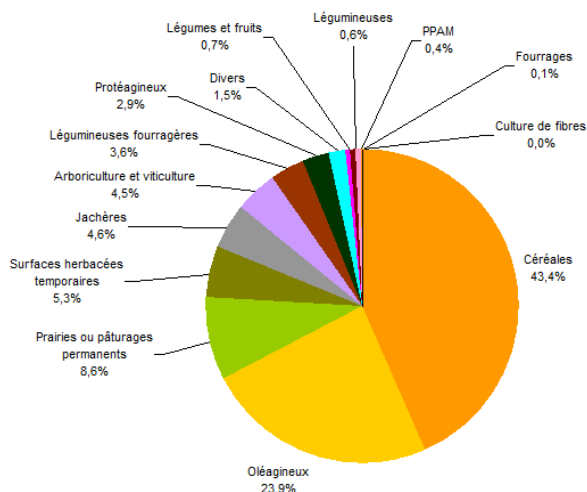
Afin de permettre à chaque exploitant agricole d'obtenir un revenu décent en fin d'exercice, de multiples aides existent pour soutenir le secteur.

Les aides de la politique agricole commune

En 2016, ce sont 405 538 ha qui ont été déclarées au sein du territoire du SCoT de Gascogne pour bénéficier d'aide de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces surfaces concernent à plus de 67% des parcelles cultivées en céréales et oléoprotéagineux.

Répartition de la surface agricole utile déclarée à la Politique Agricole Commune en 2016 au sein du territoire du SCoT de Gascogne par type de culture

Source : ASP - Parcelles 2016



La Politique Agricole Commune

La Politique Agricole Commune (PAC) actuelle est en application depuis 2015 et consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux.

La PAC est organisée en deux piliers :

Le premier pilier concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles. Il s'agit des aides directes aux agriculteurs qui représentent le principal budget de la PAC (environ 70% du budget). Ces aides visent à donner aux agriculteurs un revenu minimal garanti. Elles sont pour la plupart aujourd'hui « découplées », c'est-à-dire qu'elles ne dépendent pas du type de production mais de la surface agricole utile ou du nombre de têtes de bétail de l'exploitation. Les Etats membres ont cependant la possibilité de "coupler" une partie des aides pour favoriser certains types de productions lorsque celles-ci connaissent des difficultés. Pour toucher ces aides directes, les producteurs doivent respecter plusieurs critères environnementaux et de bien-être des animaux : c'est le principe de "conditionnalité". Quatre types d'aides directes sont ainsi disponibles :

- Paiement jeunes agriculteurs : pour les agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation
- Paiement redistributif : à la discrétion des Etats membres, qui peuvent allouer une partie des fonds destinés aux grandes exploitations à des exploitations de plus petite taille
- Paiement de base : aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional
- Paiement « vert », accessible sous réserve de respecter trois conditions : avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

Le second pilier concerne la politique de développement rural. Introduit en 2003, cette politique a pour objectif de maintenir la dynamique socio-économique des territoires ruraux. Ce dispositif finance ainsi un large panel de mesures cofinancées par les Etats membres, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs, les aides à l'installation ou encore l'agriculture biologique. Au cœur de ce second pilier, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide versée en faveur des agriculteurs exerçant leur activité dans des zones défavorisées du territoire (par l'altitude, les fortes pentes ou d'autres caractéristiques physiques).

Les aides versées, en 2016, représentent plus de 110 millions € sur le territoire du SCoT de Gascogne¹²⁹.

Le montant moyen des aides versées au titre du 1^{er} pilier et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) représentent 17 210€ en moyenne par exploitation. Les exploitations de cultures fruitières et autres cultures permanentes ont été les plus aidées en 2016 sur le territoire avec en moyenne 42 917€. Les moins aidées ont été les exploitations de maraîchage et d'horticulture qui ont touché en moyenne 7 129€.

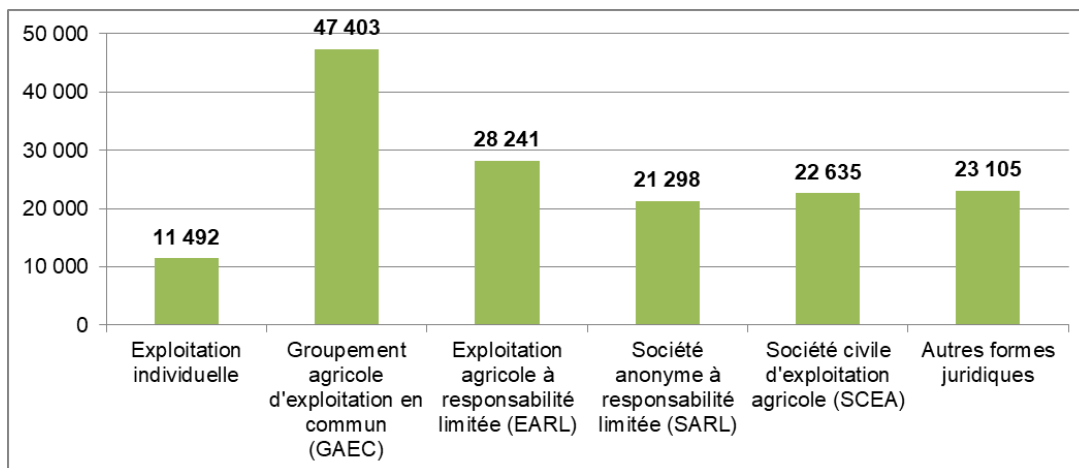
Les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ont perçus en moyenne 47 403€ tandis que le montant des aides versées aux

exploitations individuelles a représenté en moyenne 11 492€ en 2016. Cela s'explique notamment par une taille d'exploitation plus importante pour les exploitations en société.

A noter qu'en 2016, l'ensemble des communes du département du Gers était classé en zone défavorisée simple permettant à 1 088 agriculteurs gersois de bénéficier d'une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) pour un montant total supérieur à 6 millions d'euros. La réforme du classement en zone défavorisée opérée en 2018 impactera néanmoins le territoire du Gers en déclassant une cinquantaine de communes.

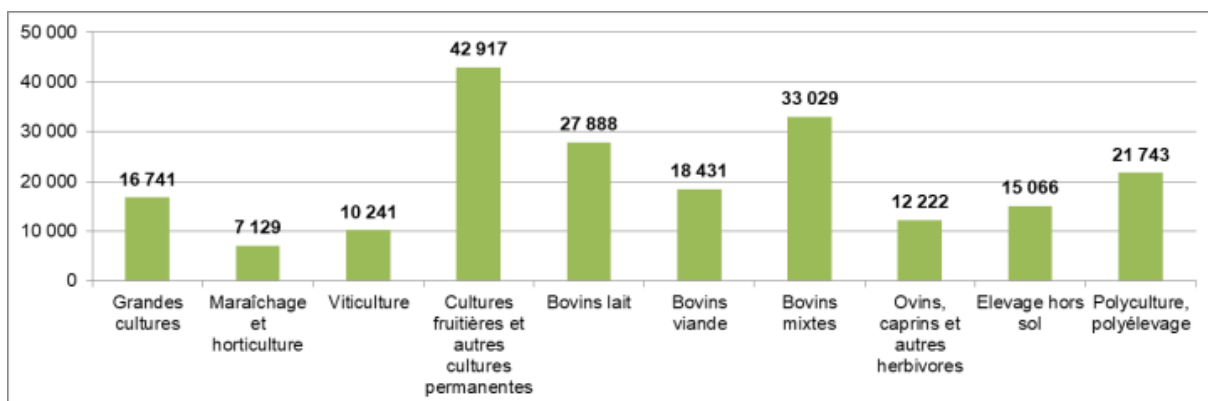
Montant moyen des aides du 1^{er} pilier et ICHN selon la forme juridique des exploitations agricoles du territoire du SCoT de Gascogne (en €)

Source : DRAAF Occitanie, ASP Montant des aides P1 + Ichn 2016



Montant moyen des aides du 1^{er} pilier et ICHN selon l'orientation technico-économique des exploitations agricoles du territoire du SCoT de Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, ASP Montant des aides P1 + Ichn 2016



¹²⁹ Le montant des aides par canton du SCoT de Gascogne est présenté en annexe.

Les autres aides : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont pour objet de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles réduisant l'impact sur l'environnement et s'inscrivant dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit de mesures souscrites volontairement pour une durée de 5 ans.

Le montant d'aide calculé par hectare et par an est versé en contrepartie d'un certain nombre d'obligations définies dans un cahier des charges. La rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques.

Trois types de mesures sont proposés sur des zonages très ciblés :

- Des mesures systèmes : le cahier des charges s'applique sur la totalité ou presque de l'exploitation

- Des mesures localisées : ces mesures sont constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux
- Des mesures de protection des ressources génétiques : protection des races menacées de disparition, préservation des ressources végétales, amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité.

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, 51 exploitations ont souscrit à une MAEC en 2016 dont 37 au titre des mesures agro-environnementales territorialisées. Celles-ci sont au nombre de sept sur le territoire¹³⁰. Ces mesures ne sont ouvertes que sur des zonages très ciblés de territoire (ciblage dépendant des cofinanciers nationaux de ces mesures européennes). Hors zonage, les MAEC ne sont pas accessibles aux agriculteurs. Ces modalités, combinées avec un déficit de cofinancement, contribuent à une faible accessibilité des mesures pour les exploitants agricoles.

Exploitations ayant souscrits à une mesure agroenvironnementale en 2016 sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : ASP - Montant des aides P1 + Ichn 2016 / Parcelles 2016

	Nombre d'exploitations agricoles concernées
Systèmes Fourragers Economes en Intrants	0
Protection Races Menacées	3
Préservation Ressource Végétale	0
Apiculture	s
MAE Territorialisée	37
Protection intégrée	4
Pratiques phytosanitaires	6
Fertilisation	4
Diagnostic	23
Ensemble des exploitations agricoles toutes mesures confondues	51

¹³⁰ Le détail est fourni en annexe.



Enjeux en matière d'agriculture

Pérennisation de la dynamique agricole

Faciliter la transmission et la reprise des exploitations

Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs

Fixer la main d'œuvre agricole sur le territoire

Limiter la fragilisation de l'agriculture

Maîtriser l'accroissement des prix du foncier

Limiter le morcellement agricole

Maintenir la diversité des productions agricoles à l'échelle du territoire et des exploitations

Amplifier les outils de gestion des risques (économiques, climatiques, sanitaires)

Valorisation des productions agricoles et fixation de la valeur ajoutée sur le territoire

Fixer la valeur ajoutée issue des productions locales, notamment sur la filière « gras »

Développer la filière agroalimentaire, notamment biologique

Développer des structures de transformation (telles que des conserveries...)

Développer des aménagements et infrastructures pour les filières

Diversification des modes de commercialisation des productions agricoles

Adapter l'agriculture et ses modes de distribution aux nouveaux modes de consommation des ménages

Organisation des filières courtes

Promotion de l'innovation agricole

Développer des groupements d'employeurs, des plateformes de mises en relation entre exploitants cessant leur activité et potentiels repreneurs, des plateformes multi producteurs, des incubateurs...

Tirer parti du développement du numérique

Promouvoir l'innovation mises en œuvre sur les exploitations via les réseaux expérimentaux (techniques culturales...)

Développement de synergies entre formation et recrutement

3.5 Accessibilité

Offre de transport



Ce qu'il faut retenir :

- Des axes de transports structurants en périphérie du territoire (autoroute, train à grande vitesse, aéroport)
- Une amélioration prochaine des temps de parcours vers Paris grâce à la future ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (gare TGV d'Agen, Montauban et Toulouse)
- Une rénovation en cours de la ligne de fret Auch-Agen
- Un réseau routier maillé mais de faible capacité
- Une offre de modes alternatifs à la voiture individuelle limitée
- Une offre de mobilité « active » axée sur le tourisme et les loisirs.

Chiffres clés

2 axes principaux : RN124 et RN21

240 km de routes nationales

3 500 km de routes départementales

1 ligne de train voyageurs

5 lignes de car régionales

3 lignes de car interurbain régulières

22 aires de covoiturage

Un territoire à l'écart des grands axes de transport (nationaux et internationaux)

Même si les infrastructures de transport ne créent pas, par elles-mêmes, de dynamique et de développement, la desserte d'un territoire par les différents modes de transport (ferroviaire, aérien, routier) conditionne néanmoins les échanges avec les territoires extérieurs.

Situé à l'extrême ouest de la région Occitanie, le territoire du SCoT de Gascogne demeure à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures régionales, nationales et internationales.

Les axes autoroutiers qui permettent la connexion aux grands axes routiers européens contournent le territoire sans le pénétrer : au nord/nord-est l'A62 reliant Bordeaux à Toulouse ; à l'ouest l'A65 (autoroute de Gascogne) reliant Langon à Pau ; au sud/sud-est l'A64 reliant Toulouse à Bayonne via Tarbes et Pau.

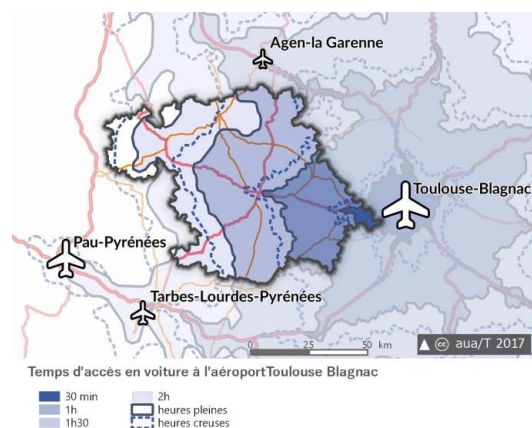
Les aéroports de voyageurs se localisent également en périphérie du territoire : l'Aéroport international Toulouse-Blagnac (8,1 millions de passagers en 2016), Pau-Pyrénées (608 000 passagers en 2016), Tarbes-Lourdes

Pyrénées (380 000 passagers en 2016) et Agen-La-Garenne (40 000 passagers en 2016). L'aéroport Auch-Gers, dimensionné pour l'accueil de vols moyens courriers, est exclusivement consacré au développement de la filière aéronautique locale.

La part de la population du territoire ayant un accès à l'aéroport Toulouse-Blagnac à moins de 30 min est de seulement 7% et de 20% pour un trajet entre 30 et 60 min (en heures de pointe).

Temps d'accès en voiture à l'aéroport de Toulouse-Blagnac depuis le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : IGN, SNCF

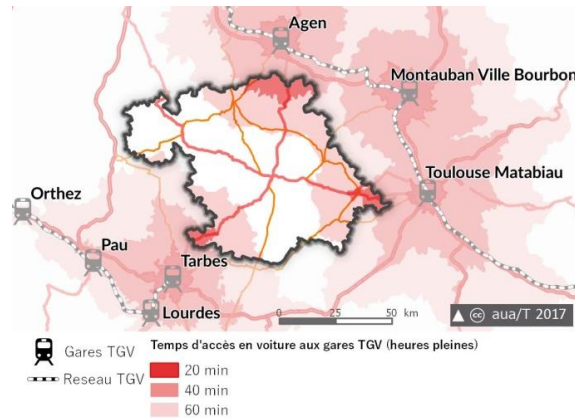


Les gares importantes se situent elles aussi en dehors du territoire. Les plus proches sont celles de Toulouse Matabiau (10 millions de voyageurs en 2015), Agen (1,2 millions), Montauban Ville-Bourbon (1 million) et Tarbes (490 000 voyageurs). Les temps d'accès sont très inégaux pour les habitants du territoire. La part de population à moins de 40 minutes en voiture d'une gare dite « TGV » est de seulement 12% et de 36% pour un trajet entre 40 min et 1h (heures de pointe du soir).

Les projets de Ligne Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne qui font partie du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), ne concernent pas non plus directement le territoire. En revanche, ils prévoient la desserte des gares de Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse et l'amélioration des temps de parcours en direction de Paris.

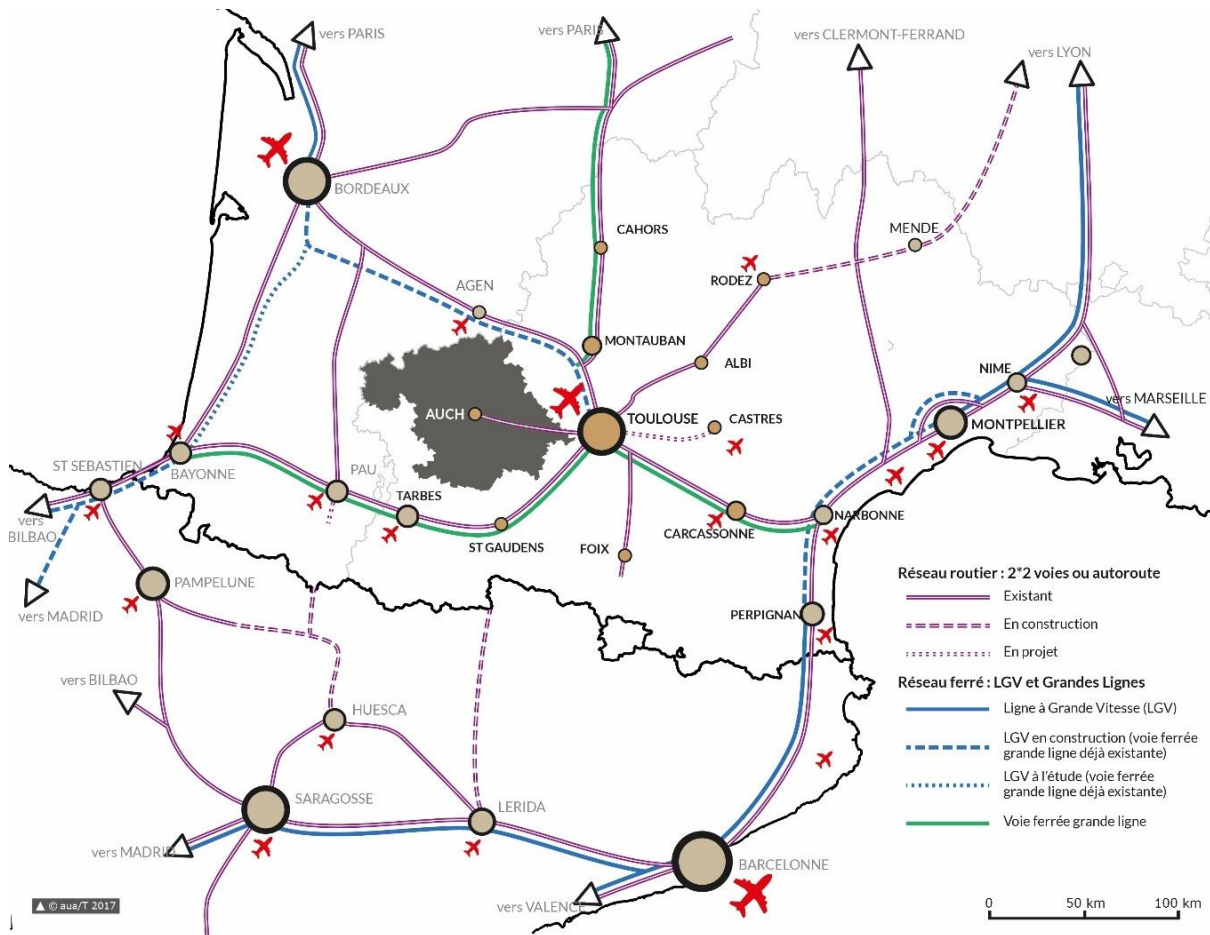
Temps d'accès en voiture aux gares TGV depuis le territoire du SCoT de Gascogne

Sources : IGN, SNCF



Grandes infrastructures de transport

Source : AUAT, 2017



Une desserte régionale limitée

Une seule ligne ferroviaire régionale dessert le territoire. Elle relie Auch à Toulouse et dessert également les gares d'Aubiet, de Gimont-Cahuzac et de L'Isle-Jourdain.

Mis en place en septembre 2003, le cadencement de la ligne a conduit à une augmentation de l'offre journalière à 9 allers-retours entre L'Isle-Jourdain et Auch et à 20 allers-retours entre Colomiers et L'Isle-Jourdain. En principe, il garantit aux usagers un train à horaires fixes. Auch représente 41% du trafic de passagers, L'Isle-Jourdain 47%, Gimont 8% et Aubiet seulement 2%.

La ligne TER est non électrifiée sur la portion gersoise et pour l'essentiel composée d'une voie unique. Le temps de trajet entre Auch et Toulouse-Matabiau en TER reste donc important (1h30 minimum). Les retards et annulations de trains liés à des incidents sont également relativement fréquents.

Le service est ainsi peu concurrentiel pour les usagers disposant d'un véhicule (1h15 de temps de trajet en voiture).

La région Occitanie organise également cinq lignes de car qui complètent l'offre ferroviaire. Elles relient Auch à l'agglomération toulousaine et aux grandes agglomérations périphériques (Agen, Montauban, Pau/Tarbes, Mont-de-Marsan). Enfin, deux lignes routières gérées par la région Nouvelle-Aquitaine desservent l'extrémité ouest du territoire : la liaison Agen-Pau avec correspondance pour Mont-de-Marsan via Aire-sur-l'Adour qui dessert les communes de Nogaro, Eauze et Condom et la liaison Marmande-Barbotan-les-Thermes. Les liaisons en cars sont généralement moins attractives en termes de fréquence et de temps de parcours. Elles répondent le plus souvent à des besoins spécifiques, des captifs notamment (qui ne disposent pas de moyens de déplacement motorisés).

Services de transports régionaux en Occitanie (secteur Toulouse-Auch)

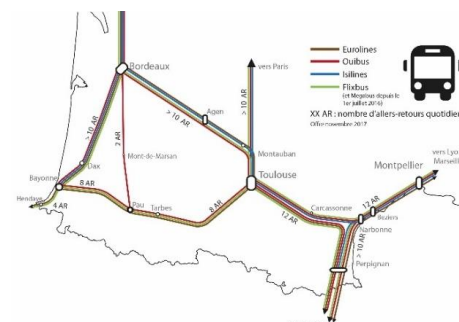
Source : SNCF



Malgré la libéralisation des transports de voyageurs par bus encouragée par la loi Macron (juillet 2015), le trajet Auch-Toulouse n'est pas assuré par une compagnie privée de transport en car longue distance. Cette loi, qui offre désormais aux opérateurs de bus la possibilité de proposer des liaisons interrégionales, a permis, sur d'autres territoires, la mise en place de lignes complétant l'offre publique entre des villes moyennes voisines (Agen, Montauban, Tarbes) et la métropole toulousaine.

Offre de cars longue distance sur le grand sud-ouest en 2017

Source : AUAT

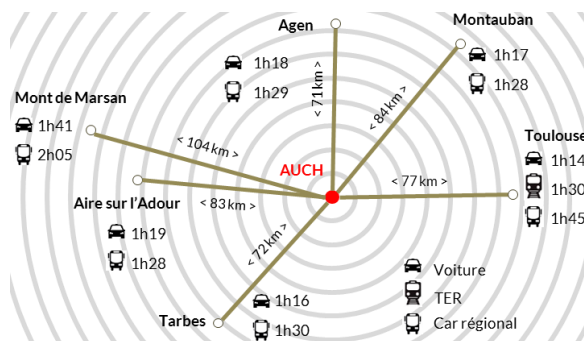


Les distances et temps moyens d'accès aux villes périphériques sont globalement équivalents depuis Auch.

Auch est reliée à Toulouse, Agen, Montauban, Tarbes, Aire-sur-l'Adour et Mont-de-Marsan en 1h30 en moyenne. La voiture reste ainsi aujourd'hui le moyen de transport le plus performant quelle que soit la destination.

Accessibilité aux villes moyennes et à la métropole régionale (temps minimaux)

Sources : Keolis Pyrénées, TER Occitanie, Google Map



Du point de vue du transport de marchandises, la ligne de fret reliant Auch à Agen permettait, jusqu'en 2014, la desserte de coopératives agricoles et le transport des céréales et constituait ainsi une infrastructure importante pour l'économie locale et l'agriculture gersoise. Depuis 2014, suite à des intempéries, le trafic a été interdit entre Sainte-Christie et Auch. Depuis 2016, les circulations de train sont suspendues sur le reste de la ligne entre Agen et Sainte-Christie

Afin de pérenniser l'infrastructure et de redévelopper le trafic fret, cette ligne vétuste devrait bénéficier d'une rénovation et d'une sécurisation dans le cadre notamment du contrat de performance signé en 2017 entre l'Etat et SNCF Réseau qui doit assurer le renouveau du transport ferroviaire. Des négociations sont en cours entre les différentes parties prenantes de ce projet (SNCF, Etat, grand port maritime de Bordeaux, régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, départements, intercommunalités...) pour établir la convention de financement (6,5 millions d'euros) et permettre la remise en état de la ligne. A l'heure actuelle, faute d'accord financier, les travaux de rénovation de la ligne Auch-Agen ne sont pas engagés. Un phasage des travaux est néanmoins prévu avec une première phase qui devrait conduire à la réouverture de la section Agen - Sainte-Christie. La section Sainte-Christie - Auch pourrait, elle, rouvrir si, après trois

années de fonctionnement de la section Agen - Sainte-Christie, la viabilité économique est avérée.

Desserte interne

Un réseau viaire dense mais « sous calibré »

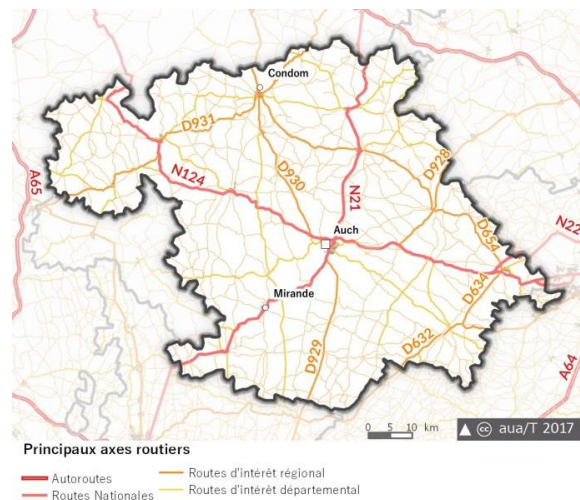
Outre un réseau dense de voies communales (6 900 km à l'échelle du département), le territoire est maillé par plus de 3 500 km de routes départementales et 240 km de routes nationales.

Le réseau viaire se structure autour de deux axes principaux se croisant à Auch :

- La RN124 qui rejoint Mont-de-Marsan à l'Ouest et Toulouse à l'Est
- La RN21 qui relie Agen au Nord et Tarbes au Sud.

Les grands axes de circulation routiers au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : IGN



Le territoire est traversé par l'itinéraire Grand Gabarit (IGG) qui relie Langon à Toulouse. La RN124, qui traverse le territoire de Barbotan-les-Thermes à L'Isle-Jourdain, a ainsi bénéficié d'un ensemble d'aménagements pour permettre le transport de pièces de l'Airbus A380 (élargissement des voies, signalisation...). Le passage de convois entraîne la fermeture de l'axe

à fréquence régulière. Des itinéraires de substitution départementaux sont proposés¹³¹.

Convoi d'éléments de l'Airbus A380 sur l'IGG à Eauze

Source : libre de droit



De nombreuses portions du réseau routier présentent des difficultés importantes de circulation. Les zones de dépassement sont peu nombreuses et le réseau est presque exclusivement constitué de routes à 2x1 voie. Seule la RN124 est amenée à passer en 2x2 voies sur le tronçon reliant Auch à Toulouse (plus de 2/3 du linéaire sont déjà réalisés). Les travaux sur la partie centrale de cette pénétrante ont été finalisés en 2022, avec la déviation de Gimont.

Les temps de déplacements sont généralement rallongés par un trafic de poids lourds dense. En effet le territoire constitue un axe de passage pour les camions en transit depuis l'Espagne.

Certaines agglomérations sont traversées par des routes nationales et grands axes et subissent le passage des camions en cœur de ville avec toutes les problématiques que cela peut poser en termes de nuisances (sonores, olfactives, paysagères, congestion du trafic, pollution de l'air...) et d'accidentologie. La RD931, classée à grande circulation, traverse entre autres les communes de Condom, Eauze et Nogaro. Les comptages du nombre de véhicules montrent des portions de voies traversant les villes d'Auch, de Vic-Fezensac, de Nogaro, de Mauvezin, de Condom avec une part de poids lourds supérieure à 10%. Sur certains axes cette proportion frôle les 20%¹³².

¹³¹ Les voies de substitution sont : la RD626 entre Eauze et Vic-Fezensac, la RD103 et la RD930 jusqu'à Auch, les RD924, RD626, RD348 et RD12 pour atteindre Gimont, la RD928 et la RD654 d'Aubiet jusqu'à L'Isle-Jourdain.

Traversée de Condom

Source : AUAT



L'analyse des accidents corporels répertoriés par le Conseil Départemental montre une accidentologie importante sur le territoire. En effet, durant la période 2012-2016, 682 accidents corporels ont été dénombrés sur le département du Gers, dont 97 mortels. Ces accidents corporels se sont principalement produits sur la RN124 et la RN21, ainsi qu'autour des centres urbains tels que Auch, Condom, Fleurance, Lectoure, Lombez, Mauvezin, Mirande et entre Gimont et L'Isle-Jourdain où les trafics sont les plus élevés¹³³.

Plusieurs projets routiers sont à l'étude ou en cours et doivent permettre d'améliorer la circulation et la sécurité sur certains axes, tels que la finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124 sur la partie Gimont-Toulouse et le contournement à venir d'Auch/Pavie, attendu de longue date.

Travaux de déviation du Gimont

Source : AUAT



¹³² Les données cartographiées de comptages routiers sont fournies en annexe.

¹³³ La cartographie des accidents corporels est donnée en annexe.

Une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle limitée

En dehors de la ligne ferroviaire, seuls les réseaux de bus proposent une alternative à l'automobile pour se déplacer au sein du territoire du SCoT de Gascogne. Cette situation est caractéristique des territoires ruraux où les faibles densités ne favorisent pas le développement d'une offre en transport collectif du fait d'une desserte souvent complexe à organiser.

Sur 520 usagers de la ligne TER interrogés¹³⁴ en provenance ou à destination de l'une des quatre gares du territoire, seuls 40 usagers déclarent prendre le train pour un déplacement interne au territoire. Une majorité, soit 26 d'entre eux, descendent à L'Isle-Jourdain

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Occitanie est devenue l'Autorité Organisatrice de l'ensemble des transports interurbains routiers de voyageurs, compétence jusqu'à présent assurée par le service transport du Conseil Départemental du Gers. Dans ce cadre, la région gère désormais le transport scolaire (enseignement primaire et secondaire)¹³⁵. Depuis la loi MAPTAM de 2014, elle est également chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport. L'offre de transport interurbain est assurée par trois lignes de bus régulières (Cazaubon-Eauze-Condom, Condom-Agen, Condom-Auch) et deux lignes sur réservation Mauvezin - L'Isle-Jourdain (correspondances avec L'Isle-Jourdain et Toulouse) et Cazaubon - Eauze - Manciet (correspondances avec Mont-de-Marsan et Toulouse). Il existe également la ligne 65 du réseau Arc-en-Ciel : Toulouse - Boulogne-sur-Gesse qui dessert le Savès (Savignac-Mona, Samatan, Lombez et Espaon)¹³⁶.

Sur le territoire, les services de Transport A la Demande (TAD) sont dépendants de l'organisation propre à chaque intercommunalité. Dans l'ensemble, l'offre de TAD proposée permet de rejoindre les principaux pôles de services, communes accueillant des manifestations locales et lignes de transport en commun (ligne ferroviaire, réseau de cars). En dehors de l'agglomération d'Auch, neuf secteurs sont desservis et gérés par différents maîtres d'ouvrage :

- Saint-Clar/Mauvezin/Cologne (CC Bastides de Lomagne)
- Fleurance/Lectoure (CC de la Lomagne Gersoise)
- Condom (CC de la Ténarèze)
- Saramon/Gimont (CC des Coteaux Arrats Gimone)
- Ordan-Larroque (commune d'Ordan-Larroque) et liaison vers Auch
- Samatan (GESTES - Groupement pour une Entraide Sociale Territoriale En Savès)
- Vic-Fezensac (CC d'Artagnan en Fezensac)
- Puycasquier (commune de Puycasquier) et liaison vers Fleurance
- Miélan/Marciac (SIVOM Miélan-Marciac).

On retrouve des fonctionnements et structurations des réseaux très différents d'une CC à l'autre. A titre d'exemple, la CC Artagnan en Fezensac couple le service du transport à la demande avec le fonctionnement de la maison de santé. Le TAD offre un service minimum permettant aux captifs d'accéder aux services, équipements, marchés...

En dehors du transport en commun, d'autres solutions peuvent constituer une alternative à la voiture individuelle. Afin de faciliter la pratique du covoiturage le département a mis en place une plateforme en ligne¹³⁷ ainsi que 22 aires de covoiturage à l'échelle du territoire (25 à l'échelle du Gers) et le PETR Pays Portes de Gascogne a mis en place une plateforme dédiée (PARTAJ').

En accord avec les communes, ces points de rencontre ont été aménagés afin d'optimiser leur utilisation et garantir la sécurité des usagers, via notamment des places de stationnement et la mise en place d'une pancarte de signalisation. Dans l'objectif de compléter l'offre proposée sur la plateforme, le Conseil Départemental du Gers s'est associé au service proposé par Blablacar.

En revanche, aucun système d'autopartage n'a été développé sur le territoire.

¹³⁴ Usagers interrogés dans le cadre de l'enquête Origine/Destination conduite par la région en 2013 en période de pointe du soir (les mardi et jeudi).

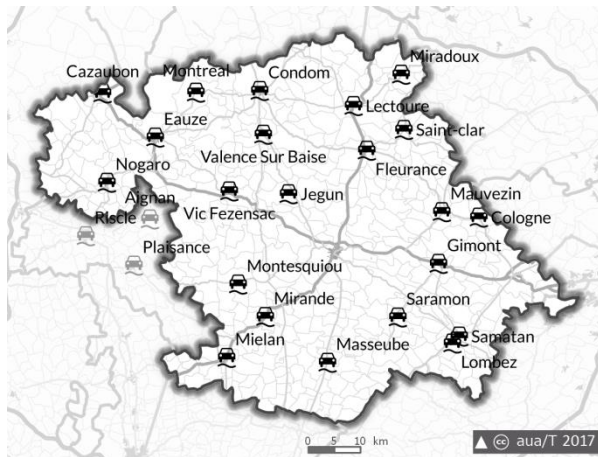
¹³⁵ Les itinéraires de transports scolaires sont donnés à titre indicatif en annexe.

¹³⁶ Une cartographie des lignes régulières de transport de voyageurs est fournie en annexe.

¹³⁷ <http://www.gers-covoiturage.fr>

Stations de covoiturage sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : CD32



Plusieurs initiatives sont conduites pour encourager les déplacements vélos et piétons. Le Conseil Départemental du Gers conduit, par exemple, des actions de promotion de l'usage du vélo ainsi qu'un projet de sécurisation des circuits le long des voies communales et départementales. Ceux-ci restent cependant principalement axés sur les loisirs et activités touristiques (cf. chapitre « Tourisme, culture, loisirs »). Malgré les contraintes topographiques sur certaines parties du territoire, les modes actifs présentent un potentiel de développement intéressant, notamment pour parcourir les courts trajets au sein des bourgs. Dans le cadre de pratiques intermodales, elles sont une option souvent intéressante en complément d'autres modes de transport.

La desserte urbaine du Grand Auch

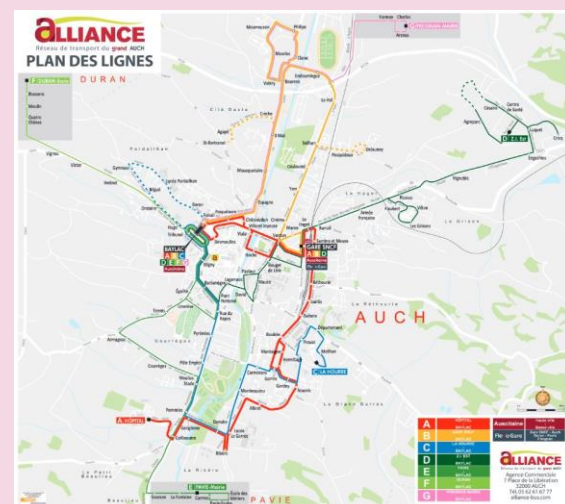
Depuis janvier 2014, la CA Grand Auch Cœur de Gascogne a délégué à la société Keolis l'exploitation du service public des transports en commun de voyageurs sur son territoire.

Le réseau de transports urbains (Alliance) dessert, via 7 lignes régulières, les communes d'Auch, de Preignan, de Pavie et de Duran. Les principaux pôles de l'agglomération sont desservis régulièrement : le centre-ville, l'hôpital, la gare SNCF, les centres commerciaux et le quartier du Garros. Une navette cœur de ville gratuite (l'Auscitaine) fait également la liaison entre la haute ville et la basse-ville (gare, pôle culturel...). Le réseau Flexo assure un départ à l'arrivée du train depuis la gare SNCF pour la desserte sur demande des communes d'Auch, Pavie, Duran et Preignan. Depuis 2002, le site de la gare ferroviaire d'Auch constitue également un pôle multimodal qui regroupe la gare routière et un espace dédié au transport scolaire. Pour les personnes à mobilité réduite le service Handi'Alliance fonctionne sur réservation sur l'ensemble de l'agglomération. Enfin, plusieurs services spécifiques sont destinés à compléter l'offre pour les scolaires en internat (navette gare), l'accès au marché, au cimetière et à Emmaüs.

A noter que la CA Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un plan global de mobilité durable.

Réseau de transport en commun de l'agglomération d'Auch

Source : Réseau Alliance





Mobilités et modes de déplacement

Ce qu'il faut retenir :

- Des flux domicile-travail limités entre PETR et une polarisation vers le pôle d'emplois auscitain
- Une attractivité forte du pôle d'emplois toulousain pour la partie Est du territoire
- Des pratiques de déplacements dominées par l'usage de la voiture individuelle.

Chiffres clés

220 000 voyageurs en gare d'Auch

80% des actifs travaillent et résident sur le territoire

41% d'actifs « stables » résidant et travaillant dans la même commune

7 600 actifs « entrants » résidant en dehors du territoire mais y travaillant

Les migrations domicile-travail

Des dynamiques très contrastées entre PETR

En 2014, 80% des actifs occupés résidant dans le territoire du SCoT de Gascogne y travaillent. Les dynamiques sont cependant très différentes entre les trois PETR. Le nombre d'actifs résidents de chacun de ces territoires est d'ailleurs très inégal, à l'image de leur démographie. Le PETR Pays d'Armagnac représente ainsi 23% de la population en activité habitant le territoire du territoire, le reste se distribue entre le PETR Pays d'Auch (36%) et le PETR Pays Portes de Gascogne (42%).

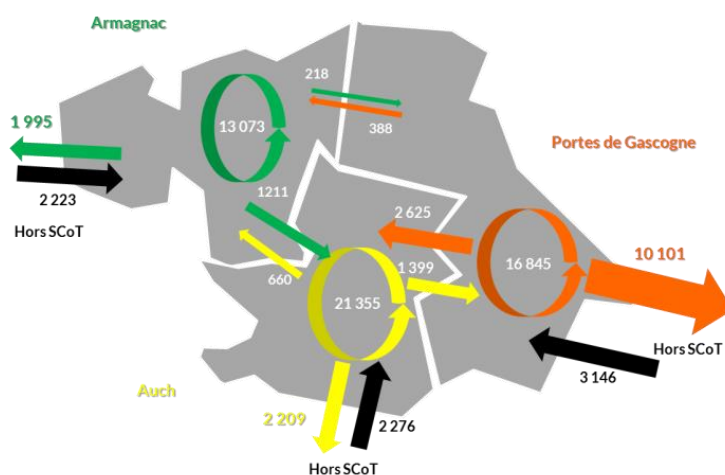
Moins de deux tiers des actifs du PETR Pays Portes de Gascogne y restent pour travailler, ils

sont 84% sur le PETR Pays d'Auch et 79% sur le PETR Pays d'Armagnac. La dynamique de mobilité professionnelle à l'est se distingue ainsi fortement de celle des actifs résidant sur le reste du territoire. Du fait de la forte polarisation exercée par l'agglomération toulousaine mais également par le pôle d'emplois d'Auch les flux tournés vers l'extérieur du périmètre du PETR Pays Portes de Gascogne sont importants.

Parmi les 57 800 actifs résidant et travaillant sur le territoire du SCoT de Gascogne, un sur deux reste travailler dans sa commune de résidence. Les déplacements entre PETR sont assez restreints et favorables au PETR Pays d'Auch en raison de la polarisation qu'exerce le pôle d'emplois de la ville-centre.

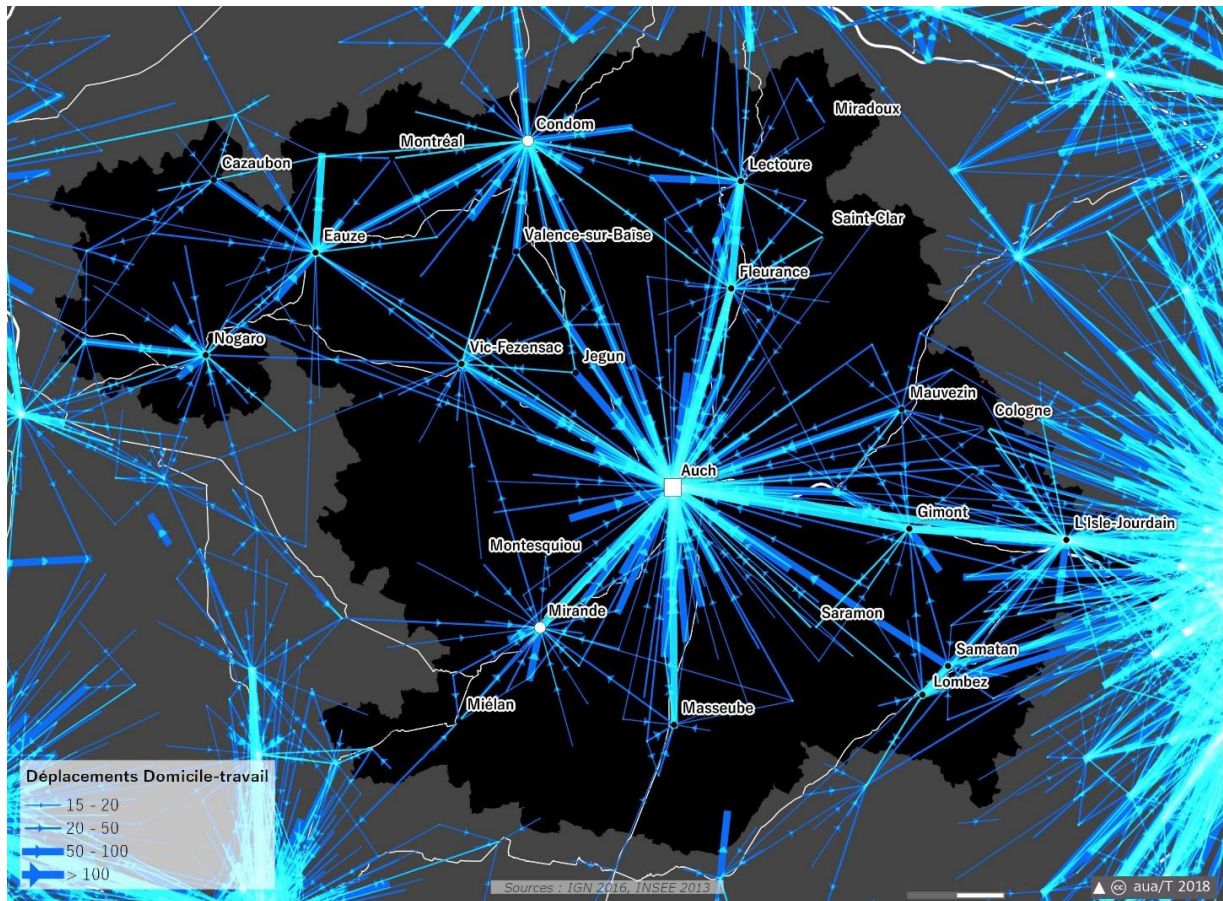
Répartition des flux par PETR du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014



Migrations domicile-travail au sein du territoire du SCoT de Gascogne

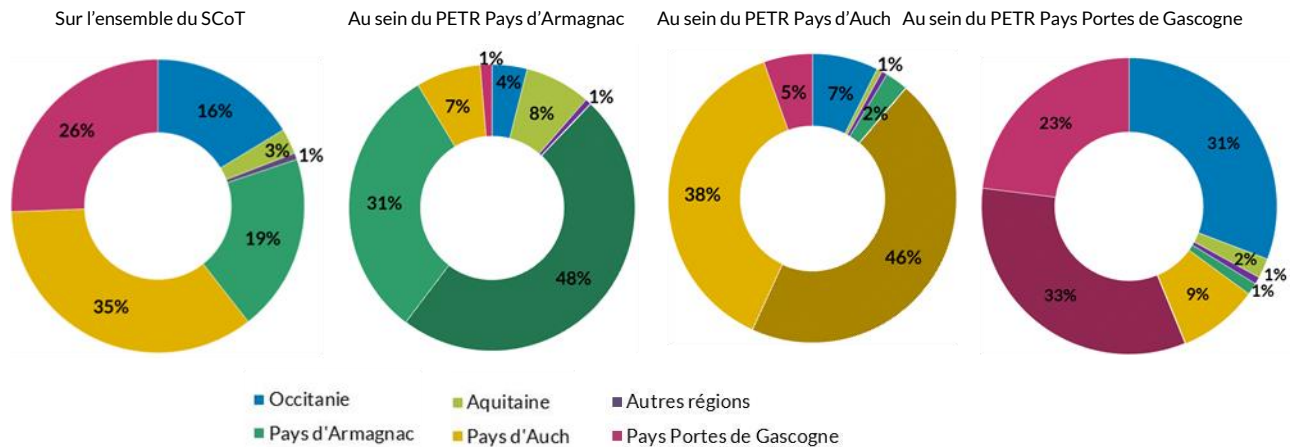
Source : INSEE, RP 2014



Lieu de travail des actifs résidant sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, RP 2014

Destination des actifs résident



Des flux sortants favorables au pôle d'emplois toulousain

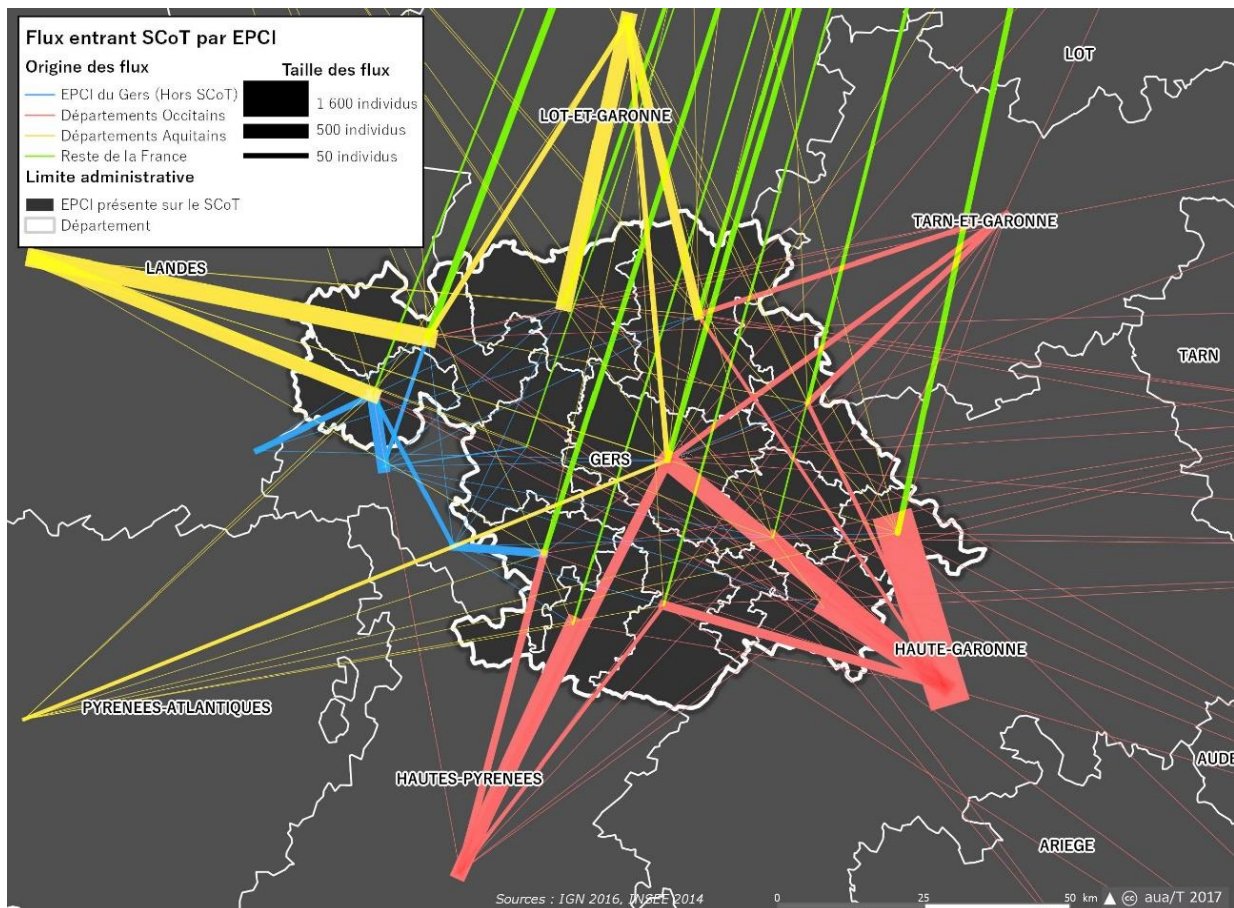
Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par plus d'actifs sortants (14 300) que d'actifs entrants (7 650). La destination privilégiée par les « sortants » est le bassin d'emplois toulousain qui polarise deux tiers des flux sortants du territoire. 60% des flux à destination du département de la Haute-Garonne proviennent de la CC de la Gascogne Toulousaine. Pour le reste des actifs sortants, 21% travaillent dans les autres départements limitrophes : Lot-et-Garonne (7%), Hautes-Pyrénées (6%), Landes (5%), Gers hors périmètre du SCoT (5%), Tarn-et-Garonne (3%) et Pyrénées-Atlantiques (1%).

Les actifs sortants du PETR Pays d'Armagnac, du fait de la proximité des Landes et du Lot-et-Garonne, sont plus nombreux à rejoindre la Nouvelle Aquitaine (8%) que l'Occitanie (4%).

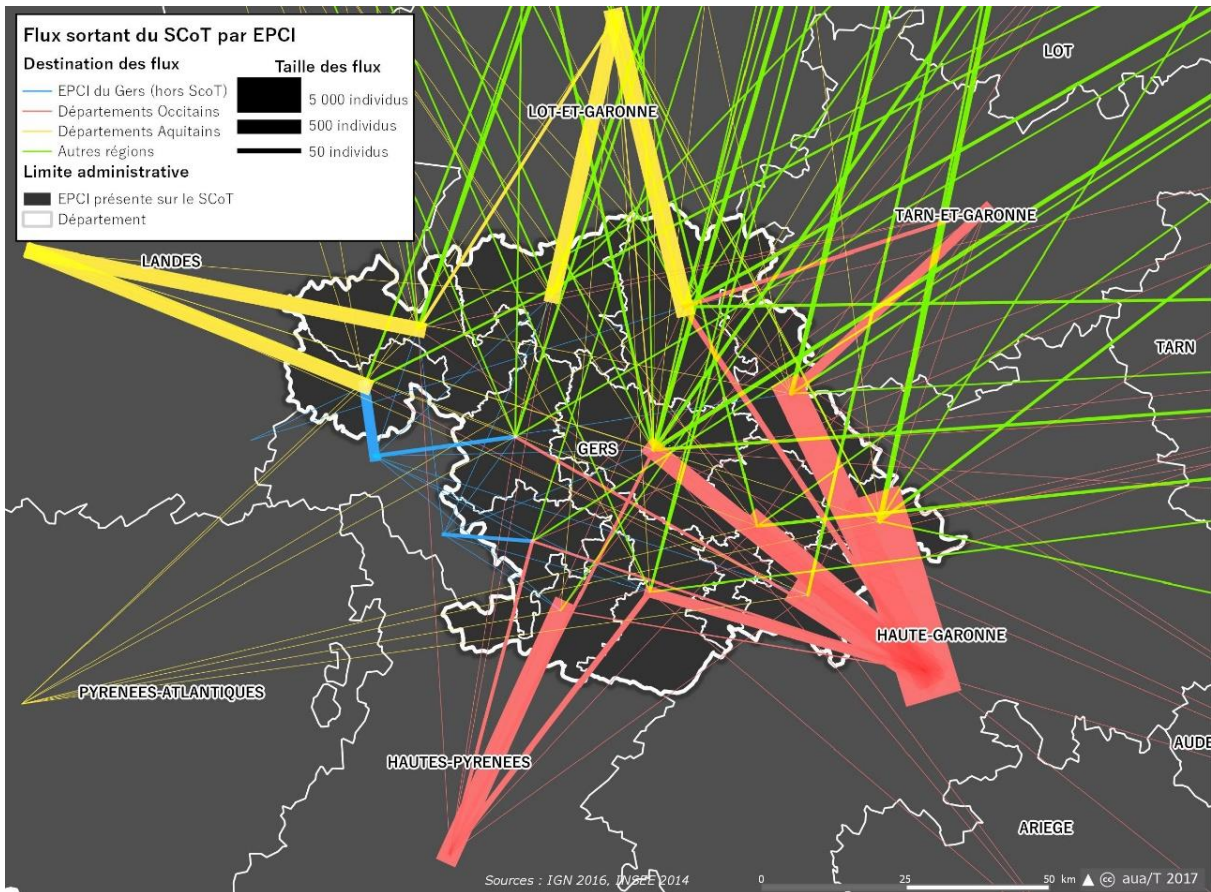
Plus de 40% des actifs qui entrent sur le territoire pour y travailler résident en Haute-Garonne¹³⁸, 13% dans le reste du Gers. Les principaux flux proviennent ensuite, dans l'ordre, des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Lot et Garonne. En termes de répartition, plus de 3 100 actifs viennent travailler sur le PETR Pays Portes de Gascogne et plus de 2 200 sur chacun des deux autres PETR. Ce sont d'abord les communes limitrophes qui profitent de cet afflux d'actifs en provenance des départements extérieurs, puis la CA Grand Auch Cœur de Gascogne.

Flux entrant et sortant du territoire du SCoT de Gascogne par intercommunalité

Source : IGN 2016



¹³⁸ La commune de Fontenilles est intégrée dans les chiffres du territoire du SCoT et n'est donc pas comptabilisée dans les actifs entrants en provenance de la Haute-Garonne.



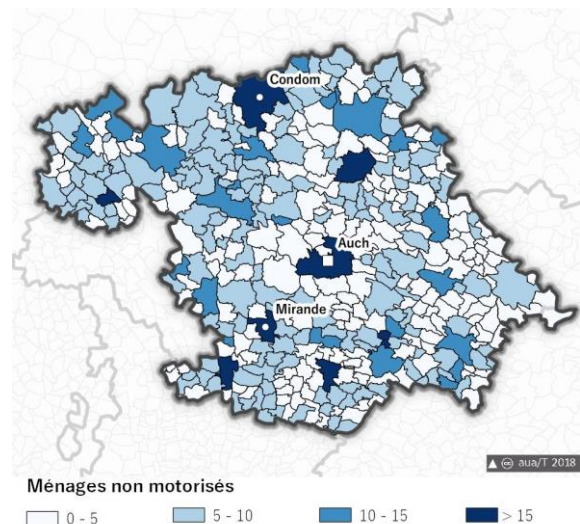
Une prédominance de la voiture (individuelle)

Le SCoT de Gascogne n'échappe pas à l'hégémonie de la voiture individuelle. Sur l'ensemble du territoire, cette situation concerne les déplacements vers les lieux d'emplois mais également les déplacements du quotidien. En 2013, 90% des ménages possédaient au moins une voiture. Situation classique pour un territoire rural, où la dispersion de l'habitat et de l'emploi favorise ce type de pratique de mobilité. Outre des problématiques liées aux difficultés de déplacement sur le territoire, l'importance du trafic automobile est source de nuisances sonores, olfactives, d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre qui nuisent à la qualité de l'air.

A contrario, dans les zones les plus enclavées, la faible motorisation d'une partie de la population (personnes âgées, jeunes...) conjuguée à la faible desserte par les transports en commun peut avoir pour corollaire l'isolement. Le co-voiturage et le transport à la demande peuvent alors à la fois constituer des modes alternatifs à l'usage systématique de la voiture individuelle et garantir l'accessibilité des personnes « isolées » aux lieux d'activités et de services.

Part des ménages non motorisés au sein du territoire du SCoT de Gascogne

Source : INSEE, 2014

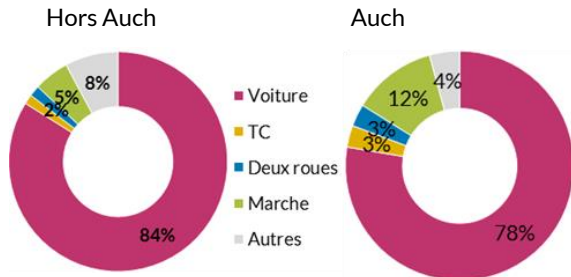


En 2014, la part des actifs allant travailler en voiture était de 84%, soit 5 points plus élevée qu'à l'échelle régionale (78%). L'usage de modes alternatifs à l'automobile est faible. La commune d'Auch, qui constitue un pôle d'emplois majeur du territoire, se distingue par une pratique plus

importante de la marche (12%). Le service de desserte urbaine permet d'atteindre une part de 3% par les transports collectifs.

Modes de déplacement des actifs ayant un emploi sur le territoire du SCoT de Gascogne

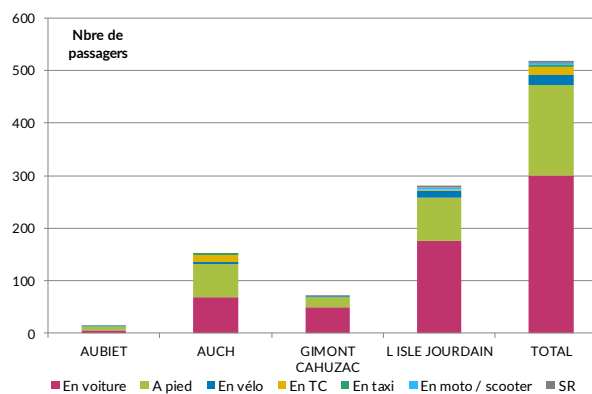
Source : INSEE, RP 2014



L'analyse des modes d'accès et de diffusion des usagers de la ligne ferroviaire sur le territoire du SCoT de Gascogne¹³⁹ montrent une prédominance de l'usage de la voiture (58%). Cependant, un usager sur trois se rend ou quitte la gare à pied. Le vélo et les transports en commun (bus urbain, car régional ou départemental) représentent respectivement 4% et 3%. La proportion d'usagers utilisant la voiture est plus importante pour les gares de Gimont et de L'Isle-Jourdain alors que près d'un usager sur deux se rendent à la gare d'Auch ou la quittent à pied. Lorsque les conditions sont réunies (densité, accessibilité, transports en commun...), la part de la voiture baisse.

Modes d'accès et de diffusion des usagers depuis et vers les gares du SCoT de Gascogne

Source : SNCF TER - Occitanie



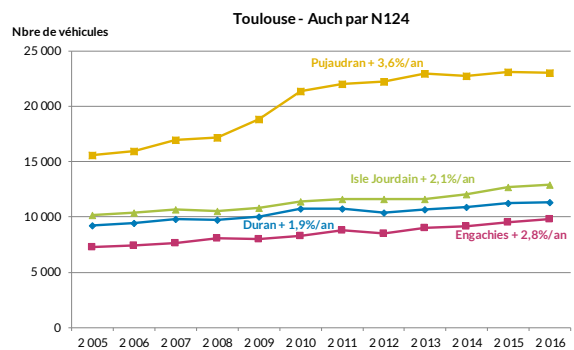
¹³⁹ Les résultats de l'enquête Origine/Destination, conduite par la SNCF en 2013, ont été analysés pour les modes d'accès des usagers des gares de montée du territoire du SCoT de

Un trafic routier en hausse sur l'axe Auch-Toulouse et une fréquentation en baisse de la ligne TER

Les échanges routiers quotidiens entre la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne et la grande agglomération toulousaine représentent 3 000 véhicules par jour, dont 1 600 véhicules par jour entre les communes d'Auch et Toulouse¹⁴⁰. En 11 ans (2005-2016) le trafic des véhicules légers et poids-lourds est en hausse sur l'ensemble des points de comptage de la RN124 inclus dans le périmètre du SCoT.

Evolution des trafics moyens journaliers annuels (tous véhicules)

Source : DIRSO



L'évolution récente de la fréquentation de la ligne ferroviaire qui relie Auch à Toulouse montre une baisse de fréquentation. Entre 2014 et 2015, le nombre total de voyageurs a baissé de 35 100 voyageurs pour passer à 547 460 passagers cumulés sur les 4 gares du territoire. En effet, lors de cette période, des travaux de modernisation ainsi que des travaux dus aux intempéries ont obligé la ligne TER à fermer plusieurs semaines.

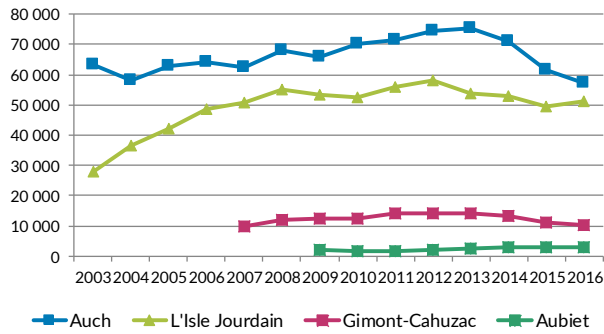
La totalité du trafic ferroviaire comptabilisé entre Auch et Toulouse est en baisse depuis 2012. L'Isle-Jourdain connaît un léger regain de fréquentation en 2016.

Gascogne et pour les modes de diffusion des usagers des gares de descente du territoire..

¹⁴⁰ Estimations à partir de l'enquête cordon routière 2013 (Tissé Collectivités).

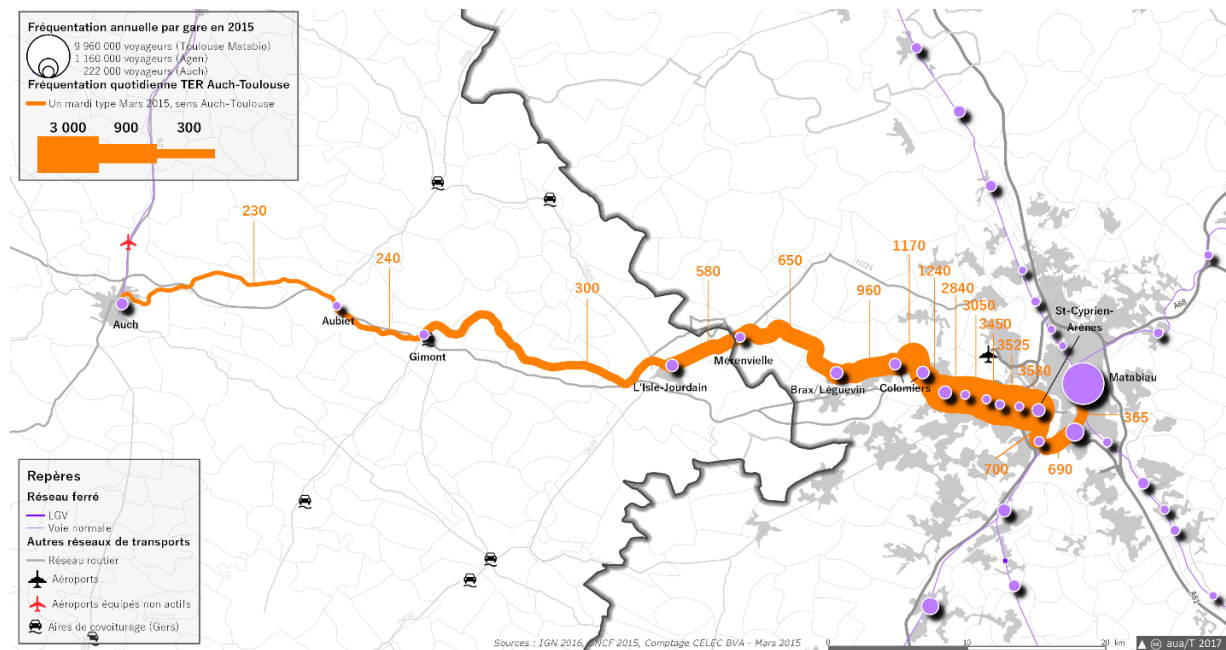
Evolution du trafic ferroviaire annuel entre Toulouse-Matabiau et Auch

Sources : SNCF TER - Occitanie



Fréquentation annuelle et quotidienne de la ligne ferroviaire Auch-Toulouse en 2015

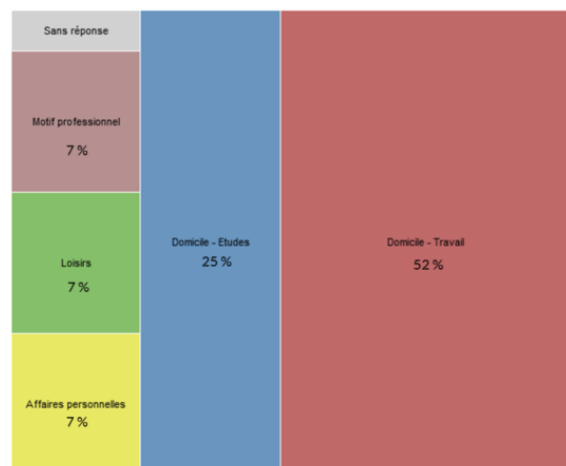
Source : SNCF, Conseil Régional d'Occitanie



Si l'on observe en détail les motifs de déplacements des 520 usagers de la ligne ferroviaire sur le territoire du SCot de Gascogne, près de 60% se sont déplacés pour des motifs d'ordre professionnel ou se rendre sur leur lieu de travail, 25% pour les études.

Motifs de déplacements sur la ligne Auch-Toulouse

Source : SNCF TER - Occitanie, enquête OD 2013





Desserte numérique

Ce qu'il faut retenir :

- Un domaine stratégique afin de décloisonner le territoire et le rendre plus attractif
- Un engagement politique et technique majeur qui a permis d'opérer une des principales montées en débit sur le territoire national
- Un accès au très haut débit comme condition au maintien des entreprises existantes et à l'arrivée de nouvelles activités
- Une accessibilité au numérique permettant d'accéder à une palette élargie de services à domicile : santé, éducation, etc.

Chiffres clés

100% des ménages gersois desservis avec un débit d'au moins 8 Mb/s

Objectif de **2/3** des ménages gersois raccordables à la fibre en 2020

+ 19 000 logements et locaux professionnels éligibles à un débit supérieur à 30 Mbit/s entre 2015 et 2017

Un secteur stratégique et vecteur de décloisonnement pour un territoire peu dense

Des usages omniprésents dans la vie quotidienne

La qualité de la desserte numérique du territoire apparaît aujourd'hui comme un enjeu stratégique en termes d'attractivité, que ce soit auprès des acteurs économiques ou plus généralement auprès des habitants. Les usages liés au numérique et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication imprègnent, en effet, de façon croissante les activités quotidiennes du grand public ou des professionnels, phénomène qui implique de la part des collectivités un investissement conséquent afin d'offrir un environnement adapté et compétitif.

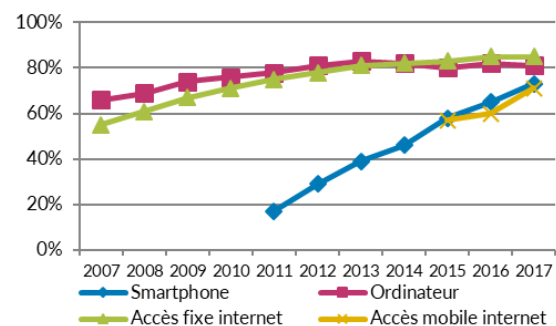
Plus de 8 français sur 10 sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur et d'une connexion internet fixe¹⁴¹. Si ce taux d'équipement apparaît relativement stable ces dernières années, l'usage parallèle des smartphones, avec un accès mobile à internet a quant à lui explosé depuis le début des années 2010. L'intensité des usages s'est par ailleurs considérablement accrue : trois français sur quatre se connectent désormais tous les jours

sur internet, que ce soit sur ordinateur, tablettes ou mobiles.

L'éventail des pratiques adossées à ce support s'est en outre étendu : télévision haute définition, achats sur internet, démarches administratives, participation aux réseaux sociaux, messagerie instantanée, jeux en ligne, etc.

Taux d'équipement et taux d'accès à internet en France

Source : Baromètre du numérique, 2017



Face à ces usages en très forte croissance, la fourniture d'une couverture territoriale complète associée à une qualité de desserte susceptible de supporter la pratique quotidienne et fluide des différents services apparaît désormais incontournable.

¹⁴¹ Source : Baromètre du numérique 2017

Un engagement politique fort matérialisé sur le département du Gers

Au regard de ces enjeux, le territoire gersois présentait un important retard en matière de couverture haut débit. Le débit moyen sur le département était ainsi considéré comme l'un des plus faibles du territoire national en 2011. A titre d'illustration, 70% de la population gersoise était éligible à l'offre Triple Play en 2011¹⁴² contre 80% d'éligibilité à l'échelle de l'ancienne région Midi-Pyrénées et à l'échelle nationale.

Autre facteur préjudiciable au territoire : sa faible intensité concurrentielle. En dehors de l'agglomération d'Auch avec Orange, les opérateurs privés sont très peu présents sur le territoire. La faible densité en population du Gers et son habitat très dispersé n'offrent, en effet, que peu de perspectives en termes de rentabilité au regard des montants à investir, en particulier sur le plan des infrastructures.

Au regard de cette situation appelant à une prise d'initiative publique, le Conseil Départemental du Gers s'est engagé dans une démarche ambitieuse d'amélioration de la couverture et du débit auprès de sa population en adoptant, en 2012, son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), premier document de ce type alors adopté au sein de l'actuelle région Occitanie. Trois grands objectifs ont été fixés à ce schéma afin d'éviter une situation de fracture numérique :

- Fournir à tous les gersois un accès Triple Play (soit un débit minimum de 8 Mbit/s)
- Permettre à une part significative des gersois d'accéder aux futurs services qui se développeront sur les réseaux les plus performants de fibre optique jusqu'à l'habitant et ce dans les mêmes conditions que ce qui sera possible dans les très grandes villes
- Desservir les principaux sites stratégiques et zones d'activités économiques du département en très haut débit.

Afin de mener à bien ce déploiement de nouvelles infrastructures permettant l'amélioration du débit des gersois, le département et l'ensemble des communautés de communes se sont dotés en 2013 d'une structure spécifique en charge de la

mise en œuvre opérationnelle du Schéma, le syndicat mixte Gers Numérique, qui travail par ailleurs à l'élaboration du second SDTAN départemental.

Des besoins stratégiques sur des filières de service public

La perspective d'une montée en débit de l'ensemble du territoire gersois revêt des objectifs qui dépassent la simple amélioration de l'accessibilité et du service auprès de la population. En effet, la perspective d'une accessibilité au très haut débit permettra, notamment, d'offrir de nouveaux débouchés sur des filières jugées stratégiques par le département :

- Dans le domaine de la santé : Face au vieillissement marqué de sa population et aux besoins accrus en matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, l'accès au tout numérique permettra notamment de limiter les effets de la désertification médicale en milieu rural. Le développement de la télémédecine dessine, en effet, de nouvelles opportunités dans l'amélioration du maintien à domicile et l'ancrage des services de santé de proximité : meilleur équipement des maisons de santé, dossier médical partagé, téléimagerie, téléexpertise, télédiagnostic, mise en réseau des services etc. Ces différentes mesures sont aujourd'hui au cœur du dispositif du pôle d'excellence rurale « Gers, santé, numérique » dont le pilotage est porté par l'union départementale des centres communaux d'action sociale.
- Dans le domaine de l'éducation : La montée en débit permettra une meilleure intégration des espaces numériques de travail au sein des établissements scolaires. Ces derniers permettent d'offrir différents services numériques disponibles en continu tels que l'emploi du temps des élèves, les carnets de notes, des éléments de cours, etc.

¹⁴² L'offre Triple Play caractérise un contrat d'abonnement unique incluant accès internet à haut ou très haut débit, télévision, et téléphonie illimitée

Une nécessité en termes d'attractivité et de développement économique

Les besoins en termes d'accès au très haut débit trouvent enfin un vif écho dans le domaine de l'attractivité économique. Sur un domaine de plus en plus concurrentiel, l'absence de desserte en très haut débit apparaît aujourd'hui comme un manque rédhibitoire pouvant freiner l'accueil de nouvelles entreprises ou même le maintien de celles déjà présentes sur le territoire.

Les besoins ne s'attachent pas réellement aux grandes entreprises, ces dernières étant pour la plupart déjà connectées à la fibre via des partenariats directs auprès des opérateurs (cf. Latécoère à Gimont desservi par le réseau en fibre de l'entreprise E-Tera). Le cœur des déploiements doit pouvoir être adjoint au tissu de petites et moyennes entreprises qui maillent le territoire. Si cette démarche doit notamment permettre de desservir l'ensemble des zones d'activités économiques en haut débit ou très haut débit, celle-ci est également associée au déploiement des accès sur le marché résidentiel. En effet, de très nombreuses petites entreprises (artisans, professions libérales, indépendants etc.) sont insérées dans le tissu urbain à dominante habitat et sont tributaires du déploiement sur ces zones.

Certains secteurs économiques stratégiques pour le territoire ont également fait valoir l'intérêt fort d'une desserte améliorée au niveau numérique. C'est notamment le cas des exploitations agricoles où l'optique d'un meilleur accès au haut débit permettrait la promotion de la vente directe ainsi que la diversification économique de la filière.

La desserte du marché résidentiel revêt également un intérêt particulier dans l'optique du développement des espaces de coworking et des « tiers lieux » au sein des centres-bourgs. L'accès au très haut débit se veut ainsi l'un des fers de lance de la démarche Soho Solo engagée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers afin d'attirer travailleurs indépendants ou salariés en télétravail.

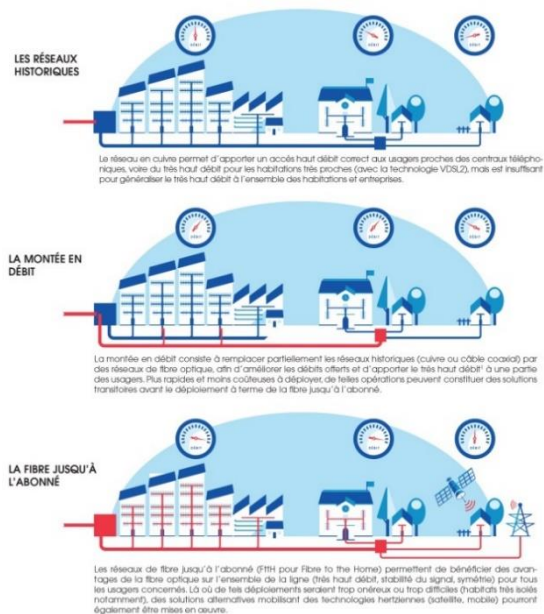
Une amélioration importante de la couverture et des débits proposés

La stratégie d'amélioration de la couverture et des débits proposés, telle qu'exprimée au sein du SDTAN, s'appuie sur un scénario qui emploie différents types de technologies.

Si le cœur des travaux engagés portent sur le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur auprès des sites stratégiques, des zones d'activités économiques et des communes de plus de 1 500 habitants¹⁴³, le choix a été fait d'appliquer en parallèle d'autres solutions transitoires et moins coûteuses à même de permettre une couverture améliorée au sein des secteurs plus isolés qui ne pourront être desservis à court terme par la fibre optique. Celles-ci incluent des opérations de montée en débit ainsi que la fourniture d'équipements permettant l'accessibilité à des offres satellitaires.

Comprendre les réseaux de communications électroniques

Source : Arcep NIS Haut Débit



¹⁴³ Communes prioritaires identifiées sur le territoire du SCoT de Gascogne : L'Isle-Jourdain / Pujaudran, Condom, Lombez/Samatan, Mirande, Nogaro, Fleurance, Lectoure, Valence-sur-Baïse, Vic-

Fezensac, Eauze, Gimont, Mauvezin / Cologne, Villecomtal-sur-Arros et Masseube.

Le premier réseau fibre d'intérêt public opérationnel en Occitanie

Dans le cadre de l'accès au très haut débit, le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (ou Fiber to the Home, FttH) constitue le cœur du chantier engagé sur le territoire. Cette technologie constitue aujourd'hui la solution à même de fournir des performances de débit supérieures à 100 Mbit/s. En guise de comparaison, les performances obtenues avec l'ADSL 2+ (réseau en cuivre) atteignent un maximum de 25 Mbit/s.

Deux modes opératoires sont mis en œuvre sur le territoire afin de déployer les réseaux en fibre optique auprès du grand public.

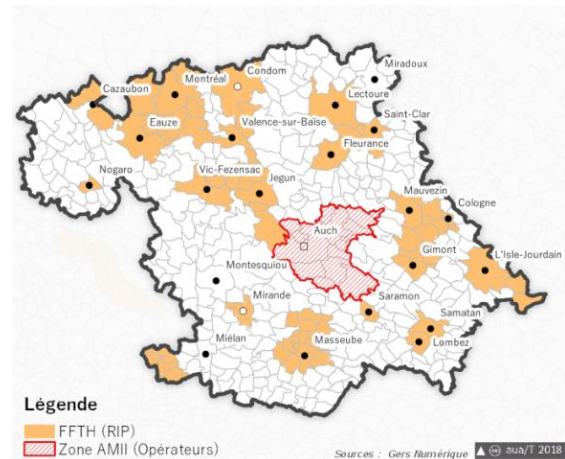
- Le réseau FttH déployé par les opérateurs (zone AMII Grand Auch) : Ce réseau correspond au périmètre de déploiement du réseau FttH par Orange qui a signé une convention avec le Grand Auch afin de desservir à la fois la préfecture gersoise et les autres communes de l'agglomération (celles de l'ancienne intercommunalité CA du Grand Auch et non l'actuel intercommunalité Grand Auch Cœur de Gascogne). Au total, 22 000 logements seront concernés par cet investissement privé. Au 2^{ème} trimestre 2017, 32,6% des logements et locaux d'Auch étaient éligibles à ce réseau. Les communes périphériques de Duran et Castin sont également en partie couvertes à cette date : 50% d'éligibilité à la fibre FttH pour la première, 22% pour la seconde.
- Le réseau d'initiative publique (RIP) FttH déployé par Gers Numérique : Ce réseau concerne l'ensemble du territoire gersois non couvert par le réseau Orange du Grand Auch, soit plus de 80% de la population du département. Comme indiqué précédemment, les communes comptant plus de 1 500 habitants ont été prioritaires, avec un accent plus important mis sur leur centre-bourg. A l'été 2017, les premières connexions de particuliers au réseau FttH public ont eu lieu à Samatan. Celles-ci ont constitué les premières liaisons à un réseau public de fibre optique au sein de la région Occitanie. A ce jour, six communes disposent de prises éligibles au réseau : Samatan, Lombez, L'Isle-Jourdain, Pujaudran, Mirande et Nogaro. A partir des nouveaux nœuds de déploiement mis en place sur les communes prioritaires, le réseau doit ensuite pouvoir s'étendre à

leur périphérie. Au total, 82 communes seront concernées par le réseau FttH RIP à l'horizon 2021.

A terme, l'objectif affiché est de permettre à 70% de la population gersoise d'être reliés à la fibre d'ici 2021, que ce soit en zone AMII ou en zone RIP.

Déploiement de la fibre (FttH) sur le territoire du SCoT de Gascogne (prévisionnel 2021 pour le RIP)

Source : Gers Numérique



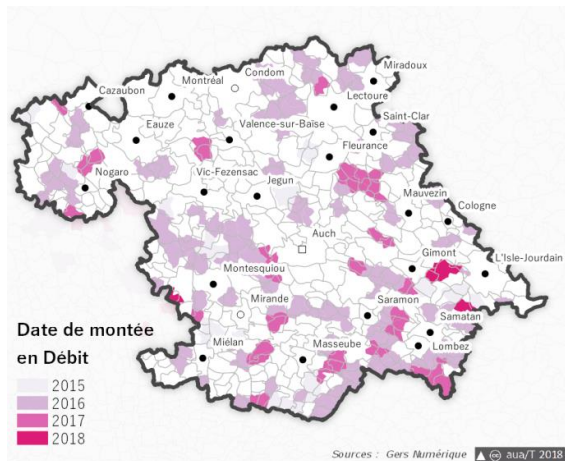
Un effort complémentaire majeur de montée en débit

Les opérations de montée en débit mises en place sur le territoire consistent en un réaménagement des sous-répartiteurs ou boucles locales en Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA). Cette démarche consiste autrement dit à déployer la fibre jusqu'aux répartiteurs locaux en lieu et place du réseau historique en cuivre, ce qui permettra aux utilisateurs finaux d'obtenir des gains de débit importants (technologie VDSL2). Selon la distance des usagers aux répartiteurs de quartiers (jusqu'à 4 km environ), les débits éligibles pourront varier entre 40 Mbit/s et 100 Mbit/s, ce qui ouvre véritablement la voie à l'accès au très haut débit. Si ces opérations ne relient pas concrètement l'utilisateur final à la fibre au sein de son logement ou de son espace professionnel, elles permettent de préparer l'arrivée postérieure de la fibre jusqu'à eux.

La démarche globale ici portée par Gers Numérique représente l'une des plus ambitieuses montées en débit mises en œuvre sur le territoire national avec 148 opérations engagées et 700 km de fibre optique déployée. Entre 2015 et 2018, près de 150 communes du territoire du SCoT de Gascogne sont ou seront concernées par les projets de montées en débit.

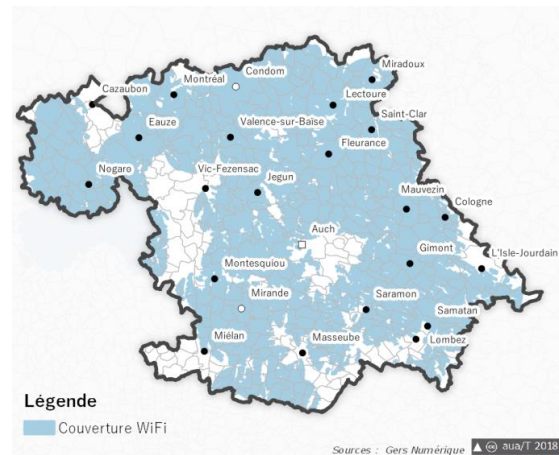
Opérations de montée en débit sur le territoire du SCoT de Gascogne (Phasage 2015-2018)

Source : Gers Numérique



Couverture actuelle du réseau Wifi Max sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Gers Numérique



Des solutions alternatives engagées auprès des territoires les moins denses

Sur les territoires où l'habitat et la population sont le plus dispersés, différentes solutions alternatives de fourniture de réseau sont disponibles afin de pallier l'impossibilité d'une liaison à la fibre ou l'attente de son déploiement.

Le réseau Wifi 20 Mégas

L'installation de nouveaux relais Wifi performants permettant une montée en débit radio représente une solution afin de desservir en haut débit les territoires non éligibles à la fibre optique. Gers Numérique a ainsi déployé 103 relais, en complément de ceux déjà mis en place par les opérateurs privés. Le syndicat prend, en outre, à sa charge le matériel de réception nécessaire à l'accès au réseau.

A partir de ces installations, des fournisseurs d'accès à internet comme Alsatis ou Ozone proposent des offres d'abonnement aux tarifs similaires aux abonnements ADSL. Cette technique permet ainsi d'accéder au Triple Play avec une performance atteignant 20 Mbit/s. Environ 1 500 abonnés ont aujourd'hui souscrit à cette solution sur le territoire gersois.

L'offre satellitaire

Le syndicat Gers Numérique pourvoit enfin à la fourniture de kits satellites avec des subventions dédiées pouvant atteindre 400€ pour l'achat et l'installation de l'équipement. Cette solution doit permettre de couvrir en réseau les territoires où les différentes solutions d'accès précédemment décrites ne peuvent être mises en œuvre et où les habitants ne peuvent accéder à un débit supérieur à 8 Mbit/s. Grâce à la solution satellite, les débits peuvent atteindre jusqu'à 22 Mbit/s. Au 2^{ème} trimestre 2017, seulement 2% des logements et locaux professionnels du territoire du SCoT de Gascogne étaient inéligibles aux technologies DSL, câble ou FttH. A cette date, un peu plus de 20% du territoire était encore inéligible à un débit supérieur ou égal à 8 Mbit/s à l'aide de ces technologies. En dehors de la Haute-Garonne qui présente 15% d'inéligibilité à ce débit minimum, le territoire du SCoT de Gascogne affiche de meilleures performances que les départements limitrophes. Ces données ne prennent cependant pas en compte les technologies hertziennes Wifi et les solutions satellitaires qui, de façon cumulée, permettent de couvrir l'ensemble du territoire avec une offre supérieure à 8 Mbit/s. De fait, 100% des gersois bénéficient d'un débit d'au moins 8 Mbit/s depuis la mi-2017.

Les données de l'Observatoire France Très Haut Débit permettent d'appréhender l'importante amélioration de l'accès au très haut débit en l'espace de 2 ans seulement avec une accessibilité à un niveau supérieur à 30 Mbit/s qui est passée de 24% à 42%, ce qui représente 19 000 logements et locaux professionnels supplémentaires éligibles. Si l'éligibilité à des niveaux de performance compris entre 30 et

100 Mbit/s apparaît, en valeur, comme la plus importante de l'échantillon comparatif, le territoire du SCoT demeure en revanche encore en retrait au regard de l'accessibilité aux plus

hauts niveaux de débits (5% d'éligibilité au FttH contre 40% en Haute-Garonne, 30% dans les Pyrénées-Atlantiques, 15% dans le Tarn-et-Garonne ou encore 12% dans les Landes).

Éligibilité des logements et locaux professionnels par niveaux de débit (technologies DSL, câble et FttH)

Source : Observatoire France Très Haut Débit

Départements	Année	Inéligibles	< 3 Mbits	3 à 8 Mbits	8 à 30 Mbits	30 à 100 Mbits	> 100 Mbits
SCoT de Gascogne	2015	5%	23%	8%	41%	24%	0%
	2017	2%	11%	8%	38%	37%	5%
Haute-Garonne	2015	1%	8%	9%	34%	19%	29%
	2017	0%	7%	8%	30%	14%	40%
Landes	2015	1%	15%	13%	46%	21%	4%
	2017	1%	13%	12%	40%	22%	12%
Tarn et Garonne	2015	3%	21%	12%	37%	18%	9%
	2017	2%	18%	12%	32%	22%	15%
Pyrénées Atlantiques	2015	1%	9%	10%	36%	20%	24%
	2017	1%	10%	10%	33%	17%	30%
Lot-et-Garonne	2015	3%	22%	12%	43%	20%	0%
	2017	3%	18%	12%	41%	24%	2%

N.B. : Les seconds trimestres des années 2015 et 2017 sont ici considérés.

La couverture mobile sur le territoire

A ce jour, le territoire du SCoT de Gascogne comptabilise une commune en zone blanche sur les 90 recensées au niveau de l'Occitanie¹⁴⁴. Cette commune, L'Isle-de-Noé, ne dispose ainsi toujours pas de réseau de téléphonie mobile, ce qui devrait pouvoir être résolu d'ici la fin de l'année 2018 grâce à l'action du syndicat Gers Numérique qui s'est vu transférer la maîtrise d'ouvrage du projet de couverture. Néanmoins, en dehors des zones blanches, des difficultés en matière de réseau téléphonie sont observées sur certains secteurs du territoire.

Taux de couverture du Gers par les réseaux mobiles des opérateurs

Source : ARCEP selon déclaration des opérateurs

	2G	3G	4G
Orange	99%	98,4%	20,9%
SFR	96,8%	98,3%	9,3%
Bouygues	95,9%	91,1%	16,5%
Free	98,9%	80,8%	14,9%

¹⁴⁴ La mesure de la couverture mobile a été supervisée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) avec des données en date d'avril 2016 permettant d'établir un état des lieux sur les réseaux 2G, 3G et 4G sur la base des informations livrées par les opérateurs

(Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR). Les résultats exprimés apparaissent toutefois optimistes et doivent être maniés avec précaution, la réalité du terrain pouvant offrir des résultats plus mitigés, notamment en ce qui concerne la 2G et la 3G.

FOCUS

Des retombées notables sur le plan économique

Le déploiement de la fibre sur le territoire apporte avec elle d'importantes retombées sur le plan économique. Le marché remporté par Orange pour l'installation de la fibre sur le RIP, en plus de la zone AMII, profitera ainsi aux nombreuses entreprises locales sous-traitantes de cet opérateur installé de longue date sur le département.

Des créations d'emplois seront également suscitées par le raccordement final des boxes des particuliers au réseau fibre.

Dans ce cadre, des formations aux métiers du numérique sont actuellement en cours de préfiguration sur le territoire, notamment avec le lycée de Samatan où doit se développer une nouvelle formation en continu axée sur la fibre optique (déploiement, raccordement).



Enjeux en matière d'accessibilité

Renforcement de l'accessibilité externe du territoire et anticipation du développement des gares LGV d'Agen, Montauban et Toulouse

Désenclaver le territoire

Améliorer les conditions d'accès aux autoroutes, gares LGV et aéroports, vers Toulouse, mais aussi vers les autres gares et aéroports (Agen, Tarbes...)

Maintenir l'accessibilité ferroviaire et améliorer son cadencement

Maintenir l'infrastructure aéroportuaire d'Auch en lien avec le développement de la filière aéronautique

Maintenir le potentiel de transport de marchandises sur la ligne de fret Auch-Agen

Gestion du trafic de transit, notamment de poids-lourds

Limiter le trafic de transit sur les infrastructures routières du territoire

Limiter l'accidentologie et les conflits d'usage entre véhicules légers et poids lourds ainsi que les nuisances associées

Amélioration de la desserte interne du territoire

Améliorer les circulations et les temps d'accès : aménagements routiers sur les axes structurants, partage de la voirie entre les différents usages (poids lourds, véhicules légers, engins agricoles...)

Développer les modes alternatifs à la voiture particulière (covoiturage, modes actifs dans les centres-bourgs...)

Lutter contre l'isolement des secteurs ruraux

Poursuite du maillage numérique du territoire

Renforcer l'attractivité résidentielle (accès au haut débit, accès à distance des services publics...)

Renforcer l'attractivité économique (agriculture, tourisme, artisanat, industrie...) et favoriser l'implantation d'entreprises et d'autoentrepreneurs

S'adapter aux nouvelles formes d'organisation du travail (tiers-lieux, télétravail, espaces de coworking...)

**SYNTHESE STRATEGIQUE
ET
TRANSVERSALE**

Préambule méthodologique

Pour mettre en lumière les principales dynamiques transversales observées sur le territoire ainsi que les enjeux qui en découlent, huit cartes de synthèse stratégiques ont été établies en guise de conclusion de ce diagnostic de territoire.

La constitution de ces cartes de synthèse est directement issue de la 2^{ème} Conférence des Elus qui s'est tenue le 29 juin 2018. Cette conférence a été l'occasion pour les élus de débattre et d'échanger autour des enjeux du territoire, de les qualifier et de les prioriser.

Les enjeux qui ont fait l'objet de discussions et de priorisation dans ce cadre ont été identifiés et formalisés grâce au diagnostic et à l'analyse qui en découle, mais également grâce aux différentes instances de concertation qui se sont tenues depuis le début de la procédure d'élaboration du SCoT (conférences des maires, ateliers transversaux...).

C'est sur la base de la priorisation des enjeux issue de la conférence que les cartes de synthèse ont été établies. L'association et le regroupement des enjeux identifiés comme « majeurs » par les acteurs du territoire a, en effet, permis d'identifier sept axes stratégiques. Chacun a fait l'objet d'un travail de synthèse et d'une déclinaison cartographique.

Les tableaux ci-après restituent les enjeux majeurs mis en évidence par les différents groupes de travail de la conférence, et le regroupement qui a été opéré pour identifier les axes de synthèse stratégiques.

A noter qu'une huitième carte de synthèse a été réalisée à posteriori pour mettre en évidence les enjeux liés au fonctionnement et à l'organisation du territoire. Cette carte et l'analyse associée permettent d'explicitier les spécificités qui caractérisent les différents secteurs du territoire du SCoT de Gascogne et d'identifier les principales communes structurantes qui jouent un rôle dans le fonctionnement territorial.

Axes stratégiques définis à partir des enjeux majeurs du territoire

- ACCESSIBILITÉ, RAYONNEMENT ET INFLUENCES TERRITORIALES
- MAILLAGE DU TERRITOIRE ET VITALITÉ DES BASSINS DE VIE
- DYNAMIQUES RÉSIDENNELLES
- CADRE DE VIE, IDENTITÉ TERRITORIALE ET RURALE
- DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES
- AGRICULTURE
- RESSOURCES

Enjeux majeurs pour le SCoT de Gascogne mis en évidence lors de la Conférence des Elus du 29 juin 2018

GASCOGNE PATRIMONIALE

- Réhabilitation des bâtis existants
- Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Amélioration de la cohabitation entre espaces urbains et espaces agro-naturels
- Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
- Amélioration de la diversité de l'activité agricole gersoise
- Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement
- Valorisation de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural et urbain
- Lutte contre l'érosion des sols
- Amélioration de l'état qualitatif de la ressource en eau
- Préservation des plans d'eau et des retenues collinaires
- Renforcement de l'usage des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, bois-énergie)
- Lutte contre la précarité énergétique des ménages

GASCOGNE HABITEE

- Renforcement de l'accueil des actifs et leur fixation durable sur le territoire
- Renforcement de l'attractivité résidentielle auprès des jeunes actifs et des familles
- Renforcement de la dynamique résidentielle dans les centres-bourgs et centres-villes
- Renforcement de la vitalité des bassins de vie
- Valorisation des spécificités liées à la ruralité
- Renforcement des services au public et des équipements de proximité
- Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire
- Lutte contre la vacance et l'habitat ancien dégradé
- Renforcement de l'adaptation des logements au parcours résidentiel

GASCOGNE ACTIVE

- Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)
- Accompagnement de l'installation des agriculteurs
- Renforcement de la structuration des filières agricoles
- Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
- Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
- Renforcement des filières structurantes et stratégiques (agroalimentaire, aéronautique, tourisme...)
- Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et patrimoine paysager, bâti, culturel)

Guide de lecture des cartes de synthèse

Accessibilité, rayonnement et influences territoriales ①

Localisation ②

Aires urbaines

Equipements supérieurs

Emploi

Accès aux pôles de proximité

Réseau de transport

Synthèse du diagnostic

Un « territoire charnière » ③

- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.
- Un territoire qui développe des coopérations avec les territoires voisins à travers le contrat de réciprocité, l'Intersect, le dialogue métropolitain...

Des polarités infra et extraterritoriales influentes

- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire ou de nombreux actifs résidant sur le SCOt vont travailler quotidiennement
- Des polarités voisines (Agen et Mont de Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCOt
- Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCOt
- Des communes qui, compte tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires (Eauze, Vic-Fezansac, Condom, Lectoure, Fleurance, Mirande)

Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport

- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants du SCOt de Gascogne qui bénéficient des nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire à grande vitesse et aéroportuaire).
- Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis à vis de Paris.

Une desserte interne perfectible

- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants, la RN124 et la RN21.
- Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne : finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Auch-Pavié, ...
- Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet peu compétitif par rapport à la voiture.
- Une mobilité et une accessibilité limitée dans certains secteurs ruraux du territoire.
- Une offre alternative à la voiture individuelle : limitée compte tenu du caractère rural et vallonné du territoire

Synthèse des enjeux

⑤ Inscription du territoire dans la dynamique régionale et métropolitaine

- Renforcement des coopérations territoriales avec la région et la métropole toulousaine
- Développement des complémentarités, notamment économiques, avec les polarités voisines

Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne

- Renforcement des polarités internes au SCOt (en lien avec les projets de territoire des PÉTR) pour limiter l'attraction des polarités extérieures

Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)

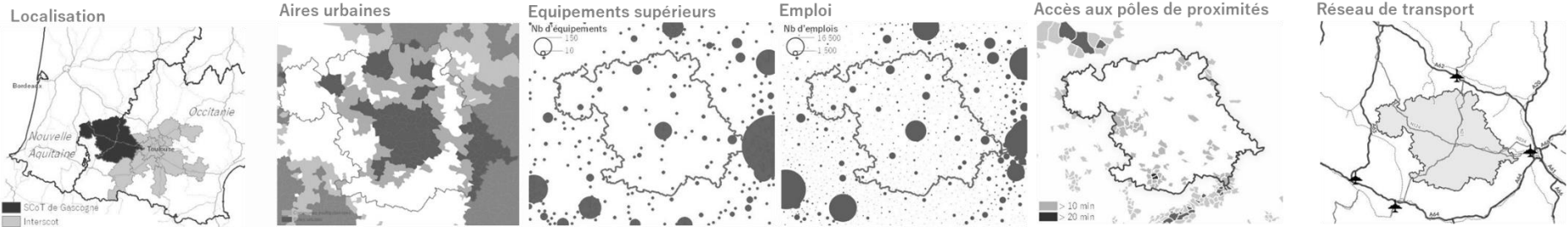
Poursuite de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte interne du territoire :

- Réalisation des projets routiers programmés.
- Amélioration de la gestion du trafic de transit Poids-Lourds et des conflits d'usages (accidents, nuisances).
- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire
- Amélioration de la desserte des territoires isolés
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique
- Développement d'une offre rurale de mobilité collective

④ Synthèse spatiale

① Axe stratégique **② Vignettes rappelant les éléments présentés dans le diagnostic** **③ Eléments de diagnostic à retenir** **④ Synthèse spatiale** **⑤ Enjeux mis en évidence dans le diagnostic et lors des instances de concertation**

Accessibilité, rayonnement et influences territoriales



Synthèse du diagnostic

Un « territoire charnière »

- Un territoire localisé aux confins de la nouvelle Région Occitanie, des Landes et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes
- Un territoire de frange qui développe des coopérations avec les territoires voisins en matière économique, écologique et touristique notamment, à travers le contrat de réciprocity, l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, le Dialogue Métropolitain, les étangs de l'Armagnac...

Des polarités infra et extraterritoriales influentes

- Un pôle d'emplois toulousain qui rayonne sur la partie Est du territoire où de nombreux actifs résident sur le SCoT vont travailler quotidiennement
- Des polarités voisines (Agen et Mont-de-Marsan notamment) qui constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur les franges du territoire, notamment au Nord et à l'Ouest du SCoT
- Un pôle auscitain qui polarise la partie centrale du SCoT
- Des communes qui, compte-tenu des distances et de leur niveau d'équipement, constituent des pôles urbains secondaires qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Des parties de territoire éloignées des polarités, qui se trouvent à l'écart de toute influence

Un territoire à l'écart des grandes infrastructures de transport

- Un territoire qui n'est pas desservi directement par les grandes infrastructures nationales et internationales, mais des habitants de certaines parties du SCoT de Gascogne qui bénéficient des nœuds multimodaux des agglomérations voisines (réseaux autoroutier, ferroviaire et aéroportuaire).
- Des projets de lignes LGV (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne) et de gares nouvelles associées (Mont-de-Marsan, Agen, Montauban et Toulouse) qui vont permettre d'améliorer l'accessibilité et les temps de parcours du territoire notamment vis-à-vis de Paris.

Une desserte interne insuffisante

- Un territoire traversé d'Est en Ouest, et de Nord en Sud par 2 axes majeurs et structurants: la RN124 et la RN21
- Des projets routiers qui vont permettre d'améliorer la desserte interne: finalisation de la mise à 2x2 voies de la RN124, contournement Auch-Pavie...
- Une voie ferrée Auch-Toulouse composée d'une voie unique non électrifiée avec un temps de trajet non compétitif par rapport à la voiture
- Une mobilité et une accessibilité difficiles dans certains secteurs ruraux du territoire
- Une offre alternative à la voiture individuelle limitée compte-tenu du caractère rural et vallonné du territoire

Synthèse des enjeux et besoins

Inscription du territoire dans la dynamique régionale, interrégionale et métropolitaine

- Renforcement des coopérations territoriales avec les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, les agglomérations voisines et les territoires périphériques
- Développement des complémentarités, notamment économiques, avec les polarités voisines

Structuration et consolidation de l'armature territoriale interne

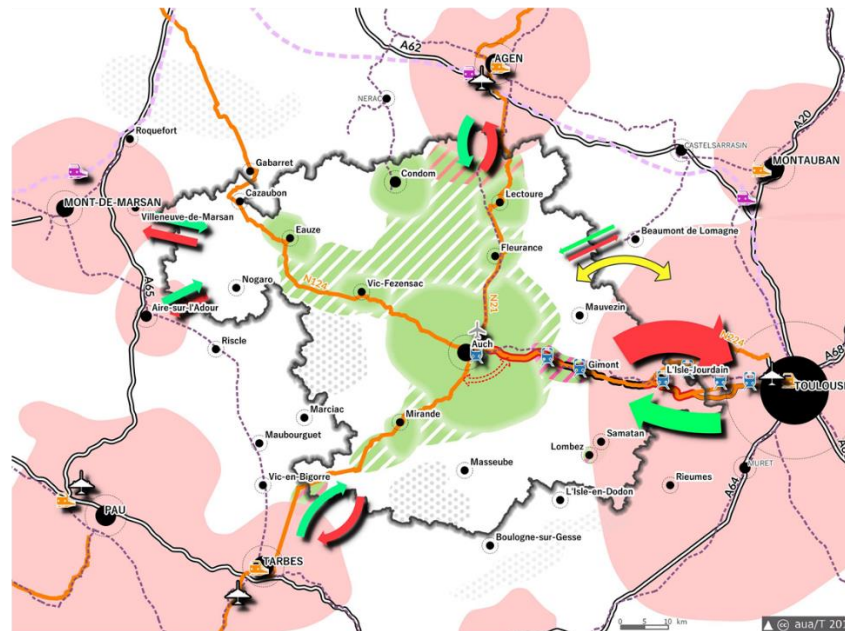
- Renforcement des polarités internes au SCoT (en lien avec les projets de territoire des PETER) pour limiter l'attraction des pôles extérieurs

Développement de l'accessibilité externe du territoire (TER, accès TGV/autoroute...)

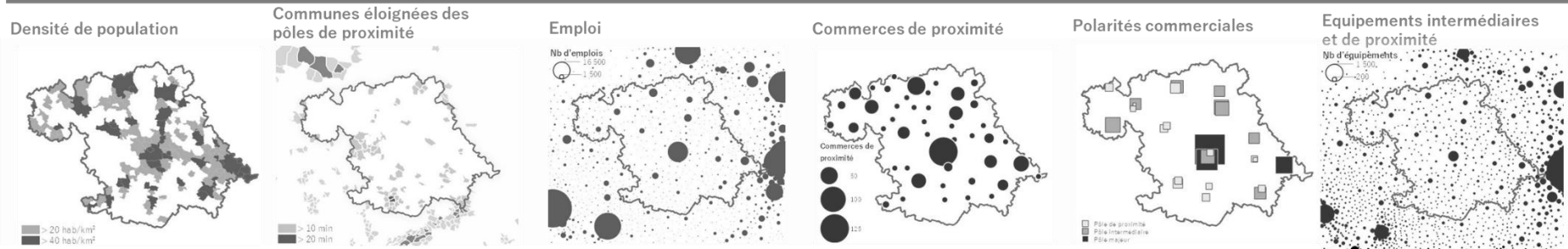
- Amélioration de l'accès aux échangeurs autoroutiers et aux futures gares LGV, notamment celle d'Agen

Poursuite de la mise à niveau des infrastructures de transport et de l'amélioration de la desserte multimodale interne du territoire:

- Réalisation des projets routiers programmés
- Amélioration de la gestion du trafic de transit poids lourds et des conflits d'usages (accidents, nuisances)
- Modernisation et amélioration de l'infrastructure ferroviaire
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique
- Amélioration de la desserte des territoires isolés grâce au développement des lignes de car régionales, d'une offre rurale de mobilité collective et à la recherche de solutions alternatives



Maillage du territoire et vitalité des bassins de vie



Synthèse du diagnostic

Une organisation territoriale caractéristique d'un territoire rural

- Des espaces « habités » principalement concentrés le long des infrastructures de transport routières
- Un pôle urbain auscitain qui concentre la majeure partie des emplois, des habitants, de l'offre locative (notamment sociale), des équipements supérieurs et de l'offre de soins
- Des polarités secondaires et un maillage de bourgs-centres qui jouent un rôle essentiel dans la structuration des bassins de vie du territoire
- Des communes qui jouent un rôle de proximité et qui maillent les secteurs ruraux du territoire
- Une dispersion des habitants sur le reste du territoire qui induit des contraintes en matière de répartition et d'accès aux équipements et services

Des secteurs ruraux vulnérables

- Des bourgs-centres fragilisés : perte d'habitants, de commerces de proximité, d'emplois, vieillissement prononcé de la population, vacance importante
- Des secteurs qui présentent une faible densité de population et, de ce fait, une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Des secteurs ruraux éloignés voire isolés des équipements, commerces et services, notamment au Sud-Ouest du territoire, qui connaissent un vieillissement prononcé de la population

Une démographie médicale fragilisée

- Un territoire confronté à un accroissement des besoins médicaux du fait du non renouvellement des professionnels de santé, du manque de spécialistes et du vieillissement important de la population
- Un manque d'accessibilité aux urgences sur certaines parties du territoire

Synthèse des enjeux et besoins

Confortement du rôle et de l'attractivité d'Auch et des bourgs structurants

- Maintien et développement des équipements et services structurants dans les centralités du territoire

Revitalisation des bourgs-centres

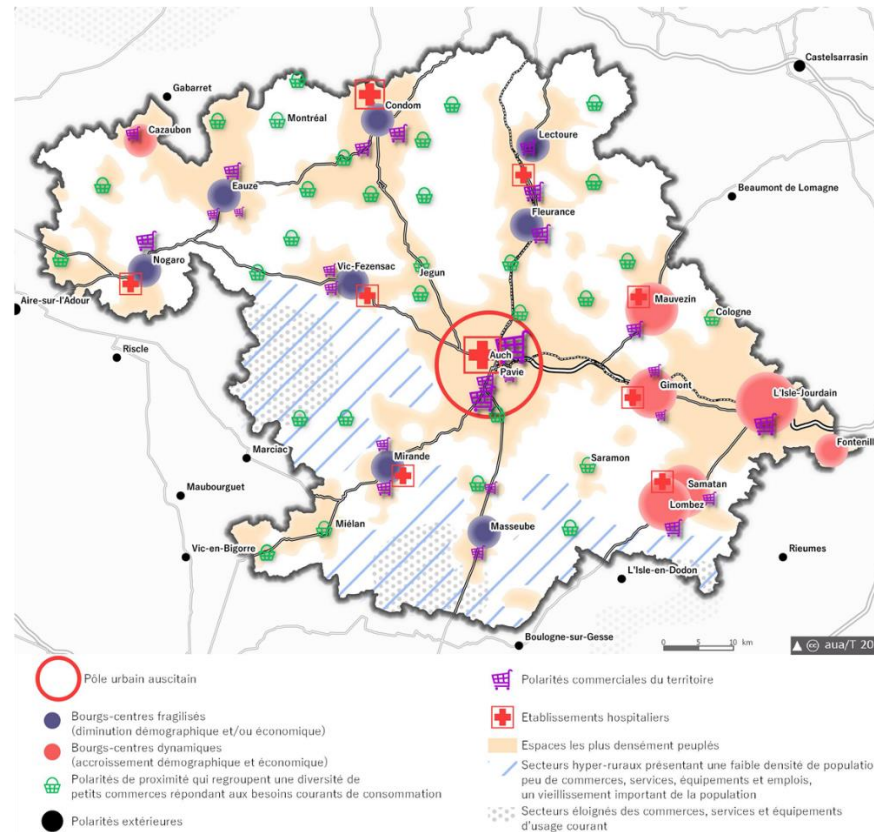
- Renforcement de la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
- Maintien de l'offre commerciale de proximité diversifiée, équilibrée et durable
- Maintien des services au public et des équipements de proximité
- Accompagnement de la résorption de la vacance, de l'habitat ancien dégradé et des friches dans les centres-bourgs
- Limitation du mitage et maîtrise de la diffusion de l'urbanisation

Prise en compte des spécificités liées à la ruralité et à l'hyper-ruralité

- Réflexion sur de nouvelles formes d'urbanisation à développer dans les zones rurales isolées
- Reconnaissance des polarités de proximité comme maillon essentiel de l'armature territoriale
- Développement des complémentarités territoriales
- Développement d'une meilleure desserte des territoires isolés
- Consolidation des emplois et développement d'activités dans des secteurs émergents et innovants en dehors des polarités structurantes

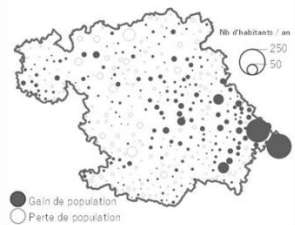
Renforcement de l'offre de soins et de son maillage sur le territoire

- Développement de l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé pour inverser la tendance de la déprise médicale
- Promotion d'une coordination en matière d'implantation des projets liés à la santé

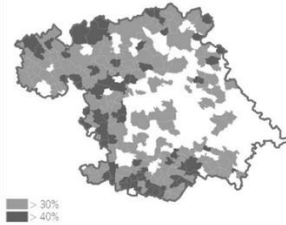


Dynamiques résidentielles

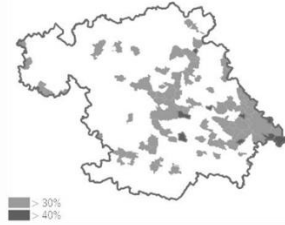
Evolution de la population 09-14



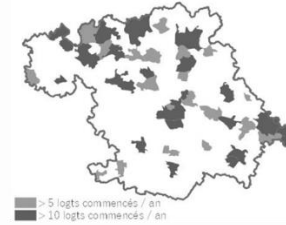
Part des plus de 60 ans



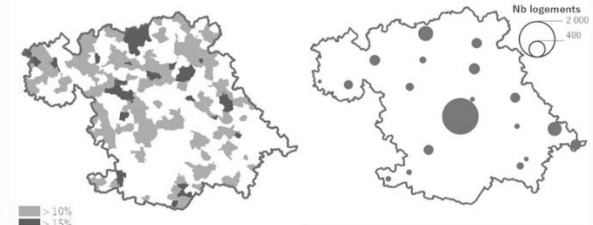
Part des moins de 30 ans



Construction neuve 2003-2013



Logements vacants



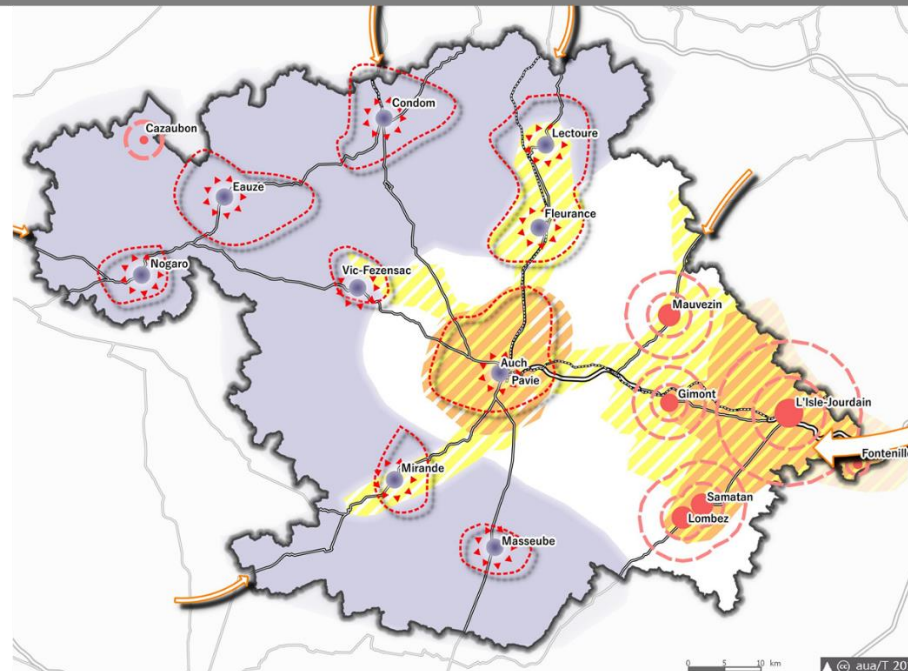
Synthèse du diagnostic

Des dynamiques démographiques et résidentielles différenciées

- Une urbanisation qui se développe principalement en limite Est du territoire et le long des grands axes de communication
- Un secteur Est attractif où le vieillissement de la population et le desserrement des ménages sont compensés par l'accueil de nouveaux habitants et l'arrivée de familles avec enfants, et où les communes connaissent un faible taux de vacance et une proportion importante de logements récents
- Un secteur central qui accueille de nouveaux ménages, qui concentre le logement locatif et qui se caractérise par des écarts de revenus importants
- Des bourgs-centres anciens qui connaissent une déprise démographique et une vacance structurelle importante et en croissance alors que leurs périphéries immédiates se développent (desserrement centre-périphérie)
- Une majeure partie du territoire qui connaît un vieillissement et une paupérisation de la population, notamment dans la partie Ouest du territoire

Une offre de logements peu adaptée pour les jeunes ménages, les ménages fragiles, les personnes âgées, les apprentis et les saisonniers

- Un parc de logement dominé par les grands logements individuels et l'accession
- Un parc locatif, notamment social, limité et concentré dans certaines communes qui ne permet pas de répondre aux besoins des petits ménages à faibles ressources et qui rend l'accès au logement difficile pour les jeunes ménages et les ménages fragiles



- Bourgs-centres en croissance démographique et résidentielle
- Bourgs-centres concentrant les phénomènes de déprise démographique, de vieillissement de la population et de vacance de l'habitat
- Périphérie des bourgs-centres en déprise qui connaissent un accroissement démographique et résidentiel
- Principales origines des nouveaux habitants du SCoT
- Principales zones d'accueil des nouveaux habitants sur le territoire
- Secteurs caractérisés par un renouvellement de la population (présence de jeunes ménages et familles) et par une construction neuve à vocation d'habitat
- Secteurs présentant des signes de fragilité sociale, caractérisés par un vieillissement prononcé non compensé par le renouvellement de la population

Synthèse des enjeux et besoins

Maîtrise du développement urbain, notamment dans les secteurs sous pression

- Rationalisation du foncier et identification des secteurs privilégiés pour le renouvellement urbain et l'intensification
- Limitation de la dispersion et de l'éloignement de l'habitat vis-à-vis de l'emploi, des services et des équipements nécessaires aux besoins courants

Renforcement de l'attractivité résidentielle des bourgs-centres en déprise

- Accueil de nouveaux ménages permettant le renouvellement de la population, notamment des jeunes, des actifs et des familles
- Lutte contre la vacance, l'habitat ancien dégradé, l'habitat indigne et la précarité énergétique des ménages

Prise en compte et anticipation du vieillissement de la population

- Développement et diversification de l'offre en matière de services, d'équipements, de mobilité, de logements pour l'adapter aux besoins des personnes âgées

Développement d'une offre de logement pour tous

- Diversification des logements et adaptation aux parcours résidentiels et aux évolutions socio-démographiques
- Développement d'une offre de logements adaptés aux besoins spécifiques des saisonniers et des apprentis
- Développement de la mixité sociale et intergénérationnelle

Adaptation et mise en réseau des services au public, des commerces et des équipements

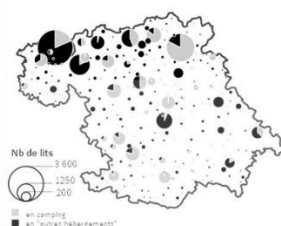
- Identification des besoins liés aux évolutions démographiques et aux modes de vie

Cadre de vie, identité territoriale et rurale

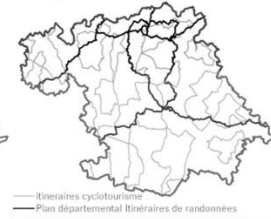
Entités paysagères



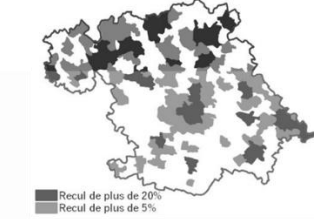
Hébergements touristiques



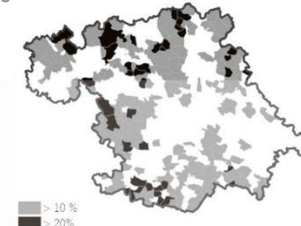
Itinéraires de randonnées et de cyclotourisme



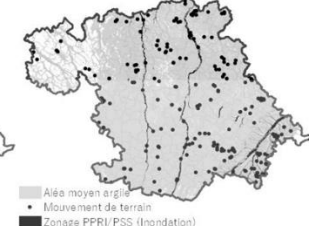
Evolution des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006/2015



Résidences secondaires



Risques naturels



Synthèse du diagnostic

Des atouts paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, supports d'un cadre de vie attrayant et d'un tourisme vert

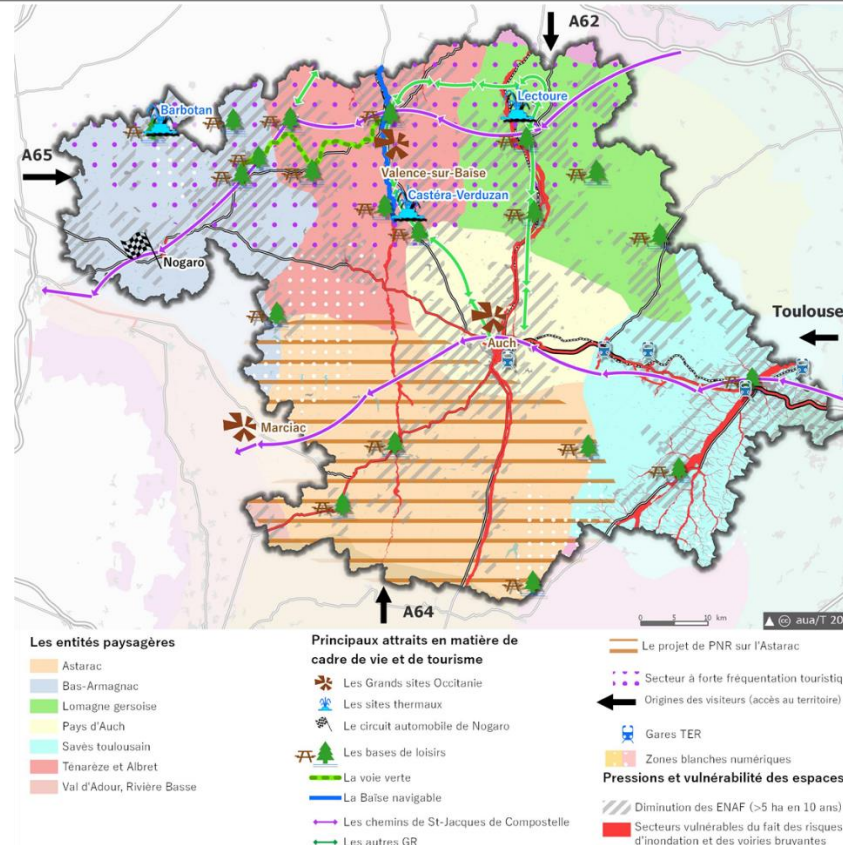
- Un patrimoine naturel et bâti hérité de l'histoire et de l'agriculture, avec des sites et des paysages diversifiés et préservés qui participent à l'identité territoriale affirmée
- Un patrimoine immatériel qui joue un rôle important dans l'animation culturelle et l'identité du territoire
- Des produits d'excellence à forte notoriété et un territoire qui incarnent la convivialité et l'art de vivre à la campagne

Des fragilités qui impactent le cadre de vie et la qualité paysagère

- Une pression urbaine sur certains secteurs, notamment le long des axes routiers (RN124, RN21, RD930 et RD931 dans l'Armagnac), à l'Est et au Nord du territoire, qui entraîne une banalisation des tissus urbains et une perte d'identité architecturale
- Une agriculture intensive qui engendre, sur certains secteurs, une disparition des spécificités paysagères et une perte de biodiversité
- Des secteurs vulnérables soumis à des risques de mouvements de terrain, d'érosions, d'inondations et à des nuisances, notamment sonores

Une économie touristique de plus en plus importante pour le territoire

- Des spécificités touristiques sur certains secteurs : tourisme thermal au Nord du territoire ; automobile à Nogaro ; fluvial sur la Baïse ; viticole dans l'Armagnac
- Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, des épinges dorsales du développement touristique, vecteurs de découverte du territoire
- Des hébergements touristiques et des résidences secondaires particulièrement présents dans la partie Nord du territoire, mais une capacité d'accueil limitée



Synthèse des enjeux et besoins

Protection et valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères, vecteurs d'identité

- Maintien et valorisation des identités et spécificités paysagères et de la diversité de l'activité agricole gersoise, de la diversité et de la richesse du patrimoine architectural et urbain, témoin de l'histoire du territoire
- Préservation du petit patrimoine et du patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des centres-bourgs
- Préservation des points de repères visuels (arbres remarquables, ripisylves, haies...) et des points de vue panoramiques
- Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement et de développement
- Limitation du mitage et de l'urbanisation diffuse
- Mise en œuvre et déploiement du projet de PNR de l'Astarac

Maîtrise du développement de l'urbanisation, notamment dans les secteurs vulnérables

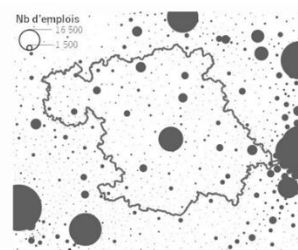
- Maintien de la sécurité face aux risques naturels et technologiques
- Limitation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels et aux nuisances sonores

Confortement de l'économie touristique

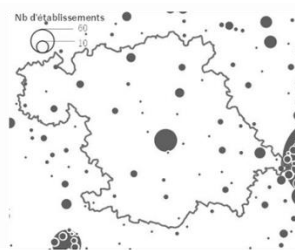
- Valorisation des atouts touristiques du territoire (identité et patrimoine paysager, bâti, culturel)
- Développement de l'offre culturelle, touristique et événementielle tout au long de l'année
- Maillage et structuration de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et développement de l'offre d'accueil et d'hébergement
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire

Dynamiques économiques

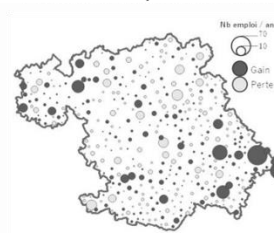
Emploi



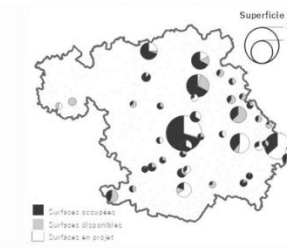
Etablissements > 50 salariés



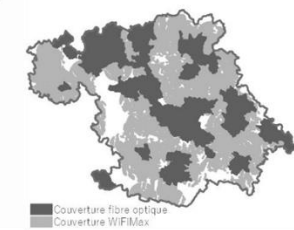
Evolution emploi 2009-2014



ZAE occupé, dispo, en projet



Zones Wifi et secteurs desservis par la fibre à horizon 2021



Synthèse du diagnostic

Une diversification du tissu économique qui s'appuie sur les ressources propres du territoire et sur des secteurs porteurs

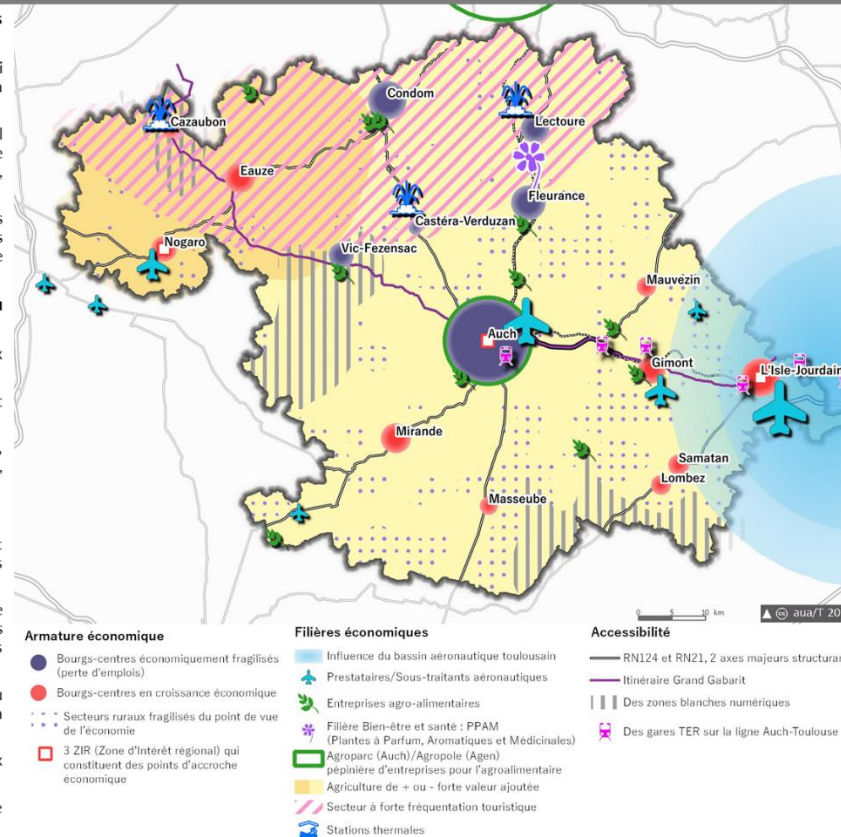
- Une filière **agroalimentaire** à fort potentiel de développement qui s'appuie sur les productions agricoles locales et qui constitue la principale activité industrielle du territoire
- Une **économie touristique** qui constitue un secteur d'activités essentiel pour le territoire que se soit en matière d'attractivité, d'emplois et de retombées directes ou indirectes (hébergement, restauration, commerces, loisirs...)
- Un secteur **aéronautique** en développement (environ 30 entreprises installées sur le territoire) mais fragile car dépendant des donneurs d'ordre et de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique

Une organisation de l'économie qui s'appuie sur l'armature du territoire

- Une concentration de l'emploi et des activités autour des principaux pôles du territoire qui rayonnent sur leur bassin de vie
- Dans les secteurs ruraux, un emploi diffus qui s'appuie essentiellement sur l'agriculture et l'économie présentielle
- Une offre d'enseignement supérieur principalement présente à Auch, malgré la présence de quelques formations professionnelles (agriculture, social, restauration...) à Mirande, Samatan, Lectoure, Masseube...

Des dynamiques économiques territorialement différenciées

- Un **secteur d'Auch** qui représente un poids économique important, avec une diversification du tissu économique engagée notamment autour des filières agroalimentaire (bio en particulier) et aéronautique
- Une **partie Est du territoire**, le long de la RN124, qui bénéficie de l'influence de l'agglomération toulousaine et réussit à capter quelques entreprises exogènes liées à l'aéronautique sur des zones d'activités d'envergure
- Un **secteur Fleurance-Lectoure** qui constitue le 1^{er} pôle industriel du territoire (BTP, construction métallique et agro-alimentaire), et qui a développé des filières propres telles que la phytothérapie
- Un **Nord-Ouest** du territoire dont le développement s'appuie sur deux zones importantes qui peinent à trouver des opérateurs
- Le reste du territoire, notamment les parties Sud et Est, se caractérise par un tissu de petites zones d'activités spécifiques



Synthèse des enjeux et besoins

Consolidation du tissu économique en lien avec l'armature du territoire

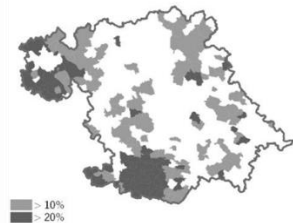
- Confortement des pôles d'emplois et limitation de l'éloignement par rapport aux secteurs résidentiels
- Renforcement des secteurs économiques stratégiques : agriculture, agroalimentaire, aéronautique, tourisme...
- Développement des complémentarités avec les polarités voisines (Toulouse pour l'aéronautique, Agen pour l'agroalimentaire notamment)
- Confortement et diversification du tissu économique local (artisanat, ESS, service à la personne...)
- Accueil et fixation durable sur le territoire des actifs et des créateurs d'entreprises gersois
- Coordination de l'offre foncière économique (ZAE)
- Développement de l'adéquation formation / tissu économique local à travers notamment les filières professionnelles
- Développement de l'enseignement supérieur sur le territoire

Amélioration de l'accessibilité du territoire et notamment des pôles économiques

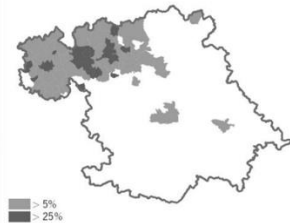
- Maintien et valorisation de l'infrastructure ferroviaire entre Auch et Toulouse
- Poursuite du déploiement de l'accessibilité numérique et téléphonique du territoire
- Amélioration de l'organisation des transports

Agriculture

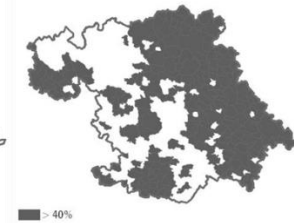
Part de SAU irriguée



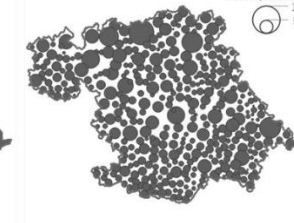
Part des vignes



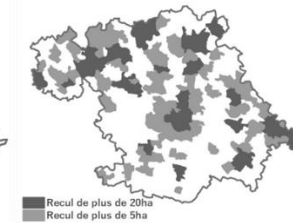
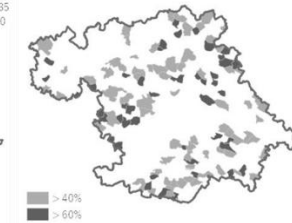
Part des céréales



Exploitations agricoles



Part de l'emploi agricole



Synthèse du diagnostic

Une agriculture fragilisée...

- Une évolution de l'agriculture gersoise qui se caractérise par une régression de la SAU, une diminution du nombre d'exploitations et un vieillissement des exploitants
- Une activité impactée par les aléas climatiques (épizooties en filière palmipèdes et volaille...), et par des phénomènes structurels (réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), difficultés de recrutement de la main d'œuvre agricole...)
- Un recul des systèmes polycultures, élevage et un accroissement de la dépendance des éleveurs vis-à-vis des territoires extérieurs liée notamment à la fermeture des abattoirs de Condom et Samatan
- Une pression foncière sur les espaces agricoles plus importante sur certains secteurs, notamment ceux localisés le long des axes routiers, sur la partie Est du territoire et sur la partie Nord entre Cazaubon/Eauze et Montréal, qui entraîne un morcellement agricole et un accroissement des prix du foncier

...mais dotée d'atouts et de potentialités

- Une activité agricole diversifiée, reconnue de qualité, pourvoyeuse de nombreux emplois et créatrice de valeur ajoutée
- Un renouvellement de la profession grâce à l'installation de nouveaux agriculteurs, une accélération du développement de l'agriculture biologique
- Un déficit de fixation de la valeur ajoutée mais des potentialités de développement de la transformation agro-alimentaire sur le territoire
- Une diversification des modes de commercialisation grâce au développement des circuits courts, à l'utilisation du numérique, à la mise en place d'un contrat de réciprocité entre le PETR des Portes de Gascogne et l'agglomération toulousaine...

Des secteurs présentant des spécificités agricoles

- Un secteur de l'Armagnac confronté à une perte de SAU et d'exploitations agricoles importante, qui se caractérise par de petites exploitations agricoles orientées vers la viticulture avec un salariat important et des prix du foncier élevés
- Un extrême Ouest de l'Armagnac orienté vers les grandes cultures avec une irrigation importante
- Un secteur de l'Astarac orienté vers l'élevage avec une irrigation importante, une SAU stable, avec une très forte augmentation des prix du foncier agricole
- Une partie Est très orientée vers les grandes cultures avec un couvert végétal peu présent

Synthèse des enjeux et besoins

Maintien et pérennisation de l'activité agricole

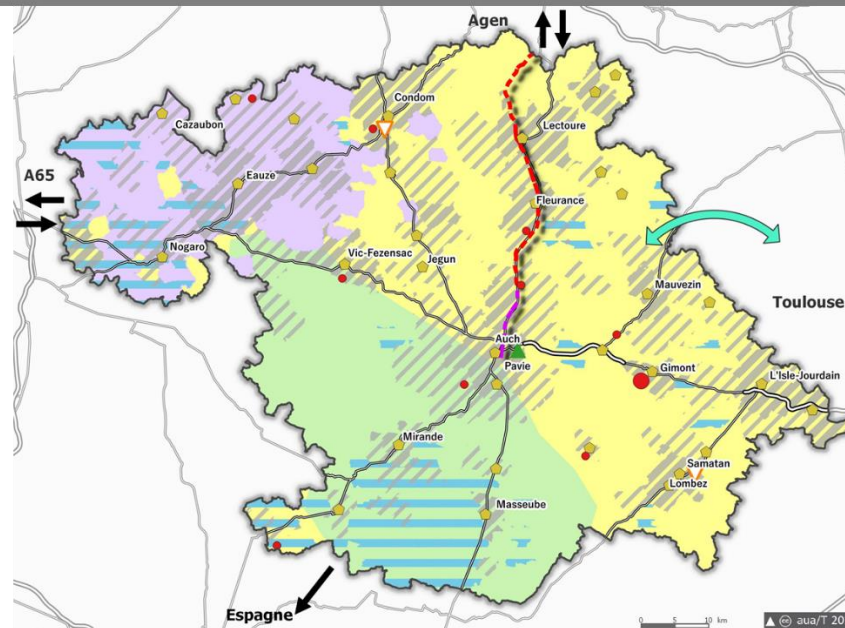
- Préservation des espaces agricoles et gestion de l'interface entre espaces urbains et espaces agro-naturels
- Maîtrise de la pression foncière et du développement urbain, notamment sur les secteurs agricoles à haute valeur ajoutée
- Lutte contre la spéculation foncière et accompagnement à l'installation des agriculteurs et à la reprise des exploitations
- Diversification des activités agricoles gersaises et maintien des emplois qui sont liés
- Renforcement de la structuration des filières agricoles
- Amélioration de l'accessibilité du territoire pour favoriser le développement du secteur agricole
- Sécurisation de l'accès à l'eau dans un contexte d'évolution climatique impactant le régime hydrographique

Valorisation des productions locales et fixation de la valeur ajoutée

- Développement de la transformation des productions agricoles locales
- Poursuite de la diversification des modes de commercialisation des productions agricoles, notamment celles liées aux économies de proximité

Poursuite du développement d'une agriculture innovante et durable soucieuse de la préservation du territoire

- Promotion et soutien à l'innovation (réseaux de fermes expérimentales, programmes de recherche-innovation...)
- Renforcement des pratiques respectueuses de la biodiversité
- Préservation de la ressource en eau et de sa qualité



Production

- Secteurs particulièrement orientés vers l'élevage, notamment palmipèdes
- Secteurs où la viticulture est prégnante
- Secteurs où la culture céréalière est importante
- Secteurs où l'irrigation est importante

Transformation / Valorisation

- Industrie agro-alimentaires de plus de 50 salariés
- ▲ Abattoir
- ▼ Abattoir récemment fermé

Distribution

- ◆ contrat de réciprocité
- Marchés locaux
- Fret routier
- Ligne de Fret ferroviaire
- 1ère phase de réhabilitation : Agen-St-Christie
- 2ème Phase à confirmer
- ← Origine / destination des productions agricoles

Espaces naturels, agricoles et forestiers en diminution

- ▨ de plus de 20ha en 10 ans
- ▩ de 5 à 20ha en 10 ans

Ressources territoriales

Répartition des espaces naturels



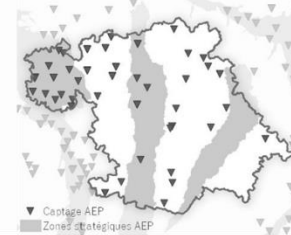
Réservoirs de biodiversité et corridors régionaux



Obstacles à la biodiversité



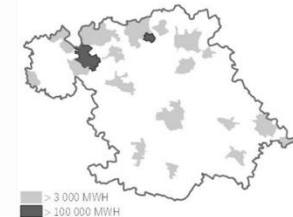
Protection de la ressource en eau



Qualité des eaux superficielles



Production d'énergie renouvelable



Synthèse du diagnostic

Un patrimoine naturel riche et diversifié marqué par les espaces et les pratiques agricoles

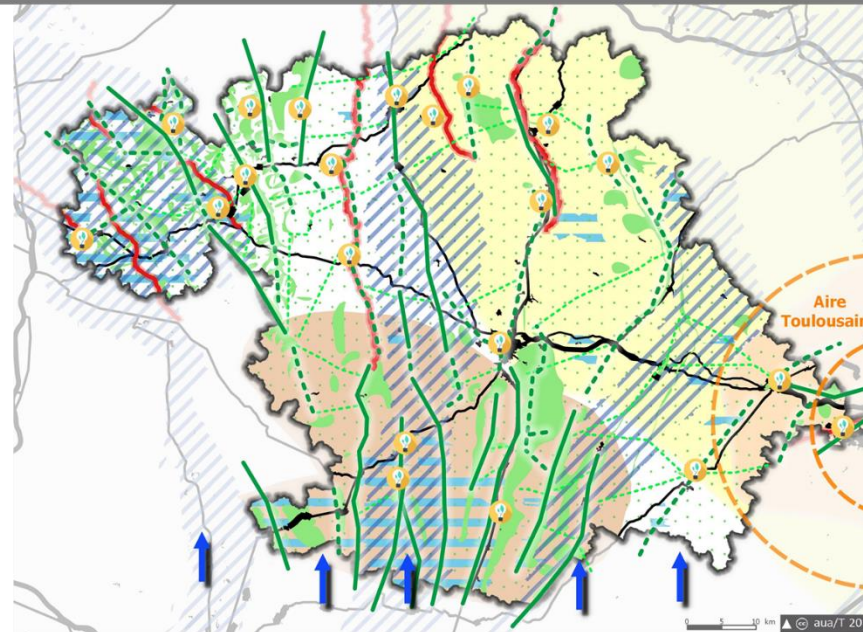
- Une reconnaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité à travers des périmètres réglementaires et d'inventaires regroupés autour des zones humides et milieux ouverts de l'Armagnac, des boisements et milieux ouverts de l'Astarac
- Un pôle naturel très fonctionnel et bien préservé au Sud-Ouest qui s'oppose aux espaces naturels résiduels peu protégés et moins fonctionnels au Nord-Est
- Des espaces agricoles qui jouent un rôle important dans le maintien et le fonctionnement des milieux naturels (espaces agropastoraux : prairies, pelouses sèches...) fragilisés par le recul de la polyculture-élevage
- Une périurbanisation et une évolution des pratiques agricoles à l'origine de désordres sur le fonctionnement des milieux naturels (disparition des réservoirs de biodiversité, obstacles aux continuités écologiques)

Un équilibre fragile de la ressource en eau accentuée par des pressions plurielles

- Une dépendance du territoire vis-à-vis de la ressource en eau, notamment en période d'étiage malgré la réalimentation par le système Neste
- Une qualité des eaux superficielles altérée par l'érosion des sols, certaines pratiques culturales, les rejets d'eaux usées, et aggravée par des déficits hydriques fréquents
- Des pressions qui s'opèrent sur la ressource pour satisfaire des besoins agricoles (irrigation), pour alimenter en eau potable le territoire, et garantir la pérennité des activités (tourisme, loisirs, thermalisme...)
- Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien engagée (périmètre de protection de captages, ressources stratégiques pour le futur ; ZOS...)

Un recours croissant aux énergies renouvelables

- Une production d'énergie renouvelable sur tout le territoire du SCoT liée à la présence d'installations photovoltaïques et de chaufferies bois
- Un potentiel de développement des énergies renouvelables important (solaire thermique, photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois-énergie), freiné aujourd'hui par le manque de structuration de la filière



Patrimoine naturel et biodiversité

- Corridors structurants et fonctionnels
- Corridors secondaires
- Corridors peu fonctionnels
- Réservoirs de biodiversité majeurs
- Réservoirs de biodiversité secondaires morcelés et fragilisés par les activités anthropiques
- Obstacles aux continuités écologiques perturbant le fonctionnement écologique des milieux naturels
- Projet PNR (CC Astarac-Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC Val de Gers)

Gestion de la ressource en eau

- Cours d'eau dégradés en mauvais état écologique altérés par l'urbanisation et l'activité agricole
- Secteurs stratégiques pour la ressource en eau actuelle et future
- Secteurs sous pression soumis à des prélèvements d'eau plus importants pour l'irrigation
- Secteur où les pressions sur les ressources sont les plus importantes

Réalimentation des cours d'eau par le système Neste

Changement climatique, air, énergie

- Bassins versants présentant une vulnérabilité hydrologique liée au changement climatique :
 - Vulnérabilité forte
 - Vulnérabilité très forte
- Secteurs caractérisés par une forte production d'énergie renouvelable

Synthèse des enjeux et besoins

Préservation des espaces naturels remarquables et de la nature ordinaire locale (trame verte et bleue) essentiels au fonctionnement écologique des milieux

- Maintien de la diversité des milieux naturels et des espaces agropastoraux à travers la maîtrise de l'étalement urbain et le développement de pratiques agro-environnementales
- Protection des réservoirs de biodiversité majeurs et des corridors écologiques structurants les plus fonctionnels
- Reconquête des réservoirs et corridors secondaires morcelés et fragilisés par des obstacles
- Mise en œuvre du projet de PNR sur l'Astarac
- Développement de la nature ordinaire (haies, espaces verts urbains...)

Protection, sécurisation et partage de la ressource en eau pour les usages actuels et futurs avec le bassin de la Garonne, en anticipant les déficits hydrauliques liés au changement climatique

- Maîtrise des pollutions liées aux rejets urbains, à l'activité agricole et à l'érosion des sols pour améliorer la qualité de l'eau, en priorité autour des masses d'eau les plus dégradées et des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- Développement urbain préférentiel dans les zones à bon potentiel en réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, au regard notamment des évolutions territoriales attendues
- Développement de pratiques agricoles plus respectueuses de la biodiversité et de la ressource en eau

Développement des énergies renouvelables sans concurrence avec l'agriculture, la préservation des milieux naturels, des paysages et la qualité architecturale des bourgs

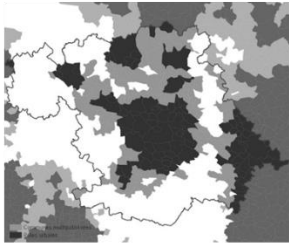
- Déploiement de nouvelles sources de production d'énergie : solaire thermique et photovoltaïque, méthanisation, cogénération et bois-énergie
- Optimisation du mix énergétique pour tendre vers l'autonomie énergétique et poursuite des initiatives engagées dans le cadre des démarches TEPCV ou des PCAET

Adaptation du territoire aux évolutions du climat pour réduire la vulnérabilité des populations, des ressources et des activités économiques (agriculture, tertiaire, industrie et tourisme)

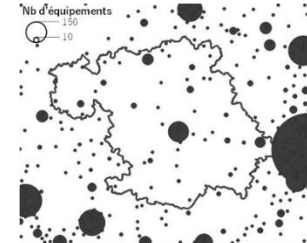
- Développement des îlots de fraîcheur et d'une agriculture économe en intrants, en énergie et en eau dans une perspective d'adaptation au changement climatique
- Gestion individuelle et collective économe de la ressource en eau et de l'énergie

Organisation et fonctionnement territorial

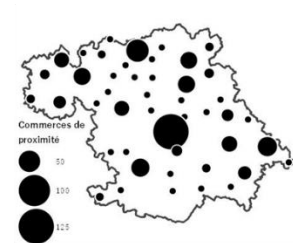
Aires urbaines



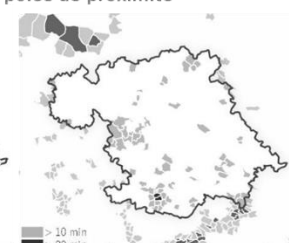
Equipements supérieurs



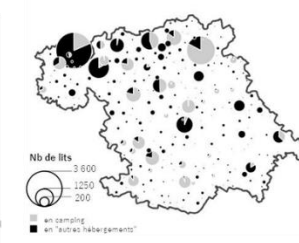
Commerces de proximité



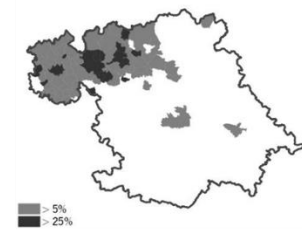
Communes éloignées des pôles de proximité



Hébergements touristiques



Part des vignes



Synthèse du diagnostic

Un territoire multipolaire...

Un territoire du SCoT organisé autour de 47 communes qui, selon leur rôle, leur influence et leur rayonnement, peuvent être hiérarchisées en 4 niveaux de polarités distincts :

- Auch, ville-centre, qui occupe une place prépondérante dans l'organisation territoriale du SCoT
- Condom, Fleurance et L'Isle-Jourdain, 3 pôles majeurs qui rayonnent largement sur le territoire
- 13 pôles d'équilibre pour le territoire du SCoT qui jouent un rôle important à l'échelle des bassins de vie
- 30 pôles de proximité qui répondent aux besoins courants des habitants et jouent ainsi un rôle fondamental en matière de maillage de proximité dans le secteur rural et hyper-rural

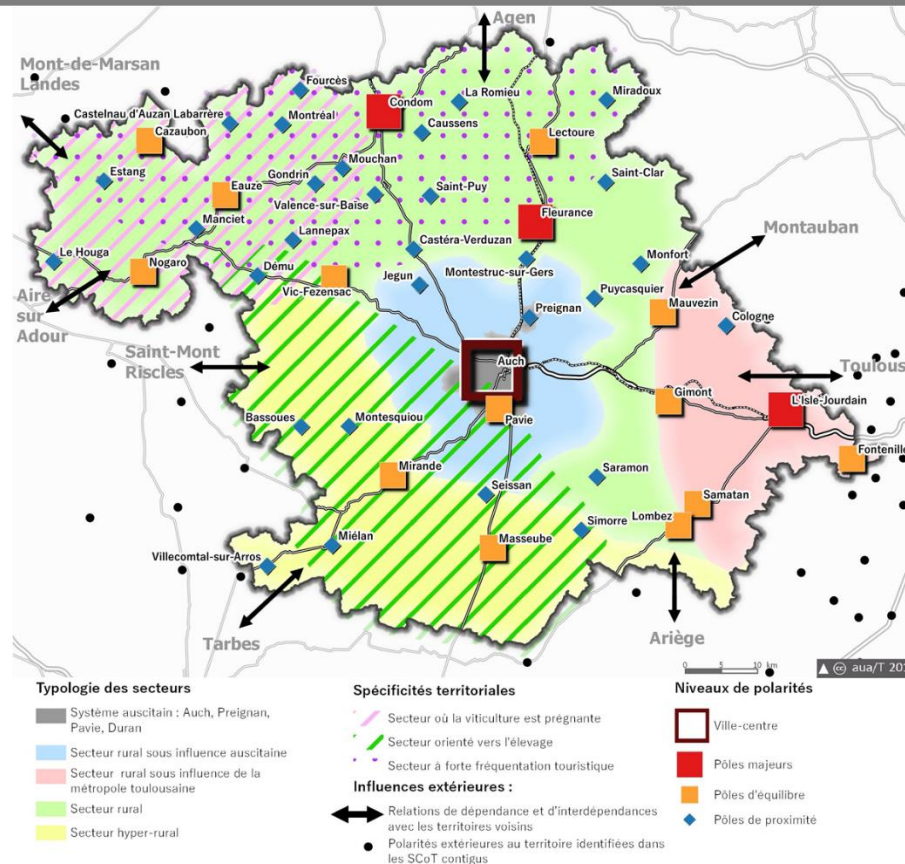
... composé de secteurs présentant des caractéristiques et des spécificités territoriales différenciées

3 grands types de secteurs présentant des caractéristiques communes peuvent être distingués à l'échelle du SCoT :

- le système auscitain (Auch, Pavie, Preignan et Duran) qui rassemble des fonctions économiques, commerciales, scolaires à fort rayonnement attirant les habitants de nombreuses communes du territoire
- un secteur rural qui se caractérise par trois types d'influences territoriales différentes :
 - un secteur sous influence auscitaine qui correspond à l'aire urbaine d'Auch
 - un secteur sous influence métropolitaine qui correspond aux communes de l'Est du territoire du SCoT comprises dans l'aire urbaine toulousaine et qui sont donc influencées par les dynamiques métropolitaines
 - un secteur relativement autonome qui correspond principalement à la partie Nord du territoire
- un secteur hyper-rural qui correspond en grande partie à l'entité paysagère de l'Astarac

Des spécificités territoriales (viticulture, élevage, tourisme) qui ont un impact fort sur l'organisation spatiale, économique et sociale du territoire

Synthèse des enjeux et besoins



Maintien et confortement du maillage territorial multipolaire

- Renforcement du rôle, des fonctions et de l'attractivité de la ville-centre et des pôles majeurs
- Maintien et renforcement des pôles d'équilibre qui structurent les bassins de vie
- Limitation de la dépoliarisation des communes importantes du territoire
- Maintien de la vitalité des pôles de proximité, notamment dans le secteur rural et hyper-rural

Limitation des concurrences territoriales

- Développement des complémentarités, des synergies et des solidarités entre les communes structurantes du territoire
- Prise en compte et valorisation des spécificités territoriales, notamment celles liées à la viticulture, à l'élevage et au tourisme
- Définition d'orientations de développement adaptées aux enjeux de chaque spécificité territoriale

Prise en compte des dynamiques territoriales différenciées et adaptation des orientations de développement

- Renforcement du rôle territorial du système urbain auscitain
- Maîtrise du développement des secteurs ruraux sous influence métropolitaine
- Limitation de la déprise démographique du secteur hyper-rural

ANNEXES

GASCOGNE PATRIMONIALE

Ventes de biens immobiliers et de terrains à bâtir

Prix médian, en €/m², pour une maison ancienne, sur les EPCI composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2018, AUAT

EPCI	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 531,93 €	1 445,91 €	1 500,00 €	1 430,86 €	1 383,95 €
CC Artagnan de Fezensac	1 181,10 €	1 116,63 €	1 329,41 €	1 008,62 €	1 000,00 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 320,00 €	1 188,12 €	1 215,69 €	1 157,14 €	1 194,97 €
CC Bastides de Lomagne	1 490,54 €	1 431,29 €	1 408,64 €	1 462,48 €	1 239,32 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 283,00 €	1 268,57 €	940,77 €	1 009,33 €	952,99 €
CC Gascogne Toulousaine	2 046,98 €	2 172,62 €	2 226,79 €	2 035,37 €	2 156,54 €
CC Lomagne Gersoise	1 386,59 €	1 219,33 €	1 215,51 €	1 165,01 €	1 235,29 €
CC Ténarèze	1 053,32 €	1 073,97 €	1 188,83 €	1 017,54 €	1 166,67 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 562,50 €	1 450,09 €	1 515,63 €	1 352,11 €	1 432,81 €
CC Bas Armagnac	1 290,32 €	1 226,35 €	985,29 €	1 133,33 €	1 000,00 €
CC Grand Armagnac	1 104,16 €	1 111,11 €	1 093,21 €	1 039,27 €	1 107,69 €
CC Savès	1 751,94 €	1 594,39 €	1 439,02 €	1 442,31 €	1 543,72 €
CC Val de Gers	1 293,80 €	1 011,24 €	1 000,00 €	1 223,40 €	1 188,52 €

Prix médian, en €/m², pour une maison neuve, sur les EPCI composant le SCoT de Gascogne, entre 2012 et 2016

Source : DVF, DGFIP, 2018, AUAT

Prix €/m ² maison neuve	2012	2013	2014	2015	2016
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	1 766,16 €	1 528,72 €	1 673,91 €	1 664,77 €	1 762,30 €
CC Artagnan de Fezensac	1 763,86 €	1 472,49 €	1 543,45 €	1 153,85 €	1 358,35 €
CC Astarac Arros en Gascogne	1 613,87 €	1 376,15 €	1 920,23 €	1 329,58 €	1 366,55 €
CC Bastides de Lomagne	1 735,36 €	1 878,36 €	1 511,97 €	2 206,61 €	1 899,37 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	1 177,00 €	1 832,26 €	933,93 €	857,35 €	1 562,50 €
CC Gascogne Toulousaine	2 181,19 €	2 312,85 €	2 273,88 €	2 248,06 €	2 332,67 €
CC Lomagne Gersoise	1 714,35 €	1 515,30 €	1 541,28 €	1 555,43 €	1 503,71 €
CC Ténarèze	1 638,42 €	1 650,00 €	1 376,92 €	1 699,03 €	1 653,85 €
CC Coteaux Arrats Gimone	1 461,18 €	1 645,10 €	1 450,25 €	1 987,50 €	1 640,63 €
CC Bas Armagnac	1 291,01 €	1 609,22 €	1 778,07 €	1 316,49 €	1 194,69 €
CC Grand Armagnac	1 447,37 €	1 571,74 €	1 695,18 €	1 388,24 €	1 598,52 €
CC Savès	2 436,69 €	1 640,71 €	1 747,55 €	1 762,63 €	1 787,99 €
CC Val de Gers	1 194,97 €	1 794,90 €	1 742,86 €	1 654,67 €	1 248,23 €

Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité

Sites Natura 2000 recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : DREAL Occitanie, INPN

Type de zonage	Référence	Nom	Surface	Gestionnaire / Animateur
SIC	FR7200741	La Gélise	3823,06	DDT47
SIC	FR7200806	Réseau hydrographique du Midou et du Ludon	6542,28	Non communiqué
ZSC	FR7300891	Etangs d'Armagnac	1 027,96	ADASEA 32
ZSC	FR7300893	Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou	1 860,9	ADASEA 32 +CPIE pour le volet valorisation pédagogique et touristique
ZSC	FR7300897	Vallée et coteaux de la Lauze	3 595,32	ADASEA 32

Sites classés et inscrits à dominante naturelle recensés sur le territoire du SCoT de Gascogne

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Type de zonage	Référence	Nom	Surface (ha)	Surface (ha) dans le SCoT	% dans le SCoT
Site classé	1320820SCA03	Site « les Puntous », au lieu-dit « Massecap »	82,93	82,93	100%
	1330915SCA01	Site dit du chêne des Aubes, y compris le chêne	0,03	0,03	100%
	1340219SCA05	Pont et Goueil du Diable	4,63	4,63	100%
	1340626SCA02	Site de la tour des Fées	3,97	3,97	100%
	1430914SCA02	Ormeaux (2) de Sully, sur les parcelles N°15 et 31, section C	0,03	0,03	100%
	1920909SCD01	Île de Flaran	18,65	18,65	100%
	1480830SCA01	Gisement fossilifère de Campane	4,62	4,62	100%
	1360824SCD02	Parc Lacôme	0,18	0,18	100%
Site inscrit	1430204SIA01	Pont Vieux, château, plan d'eau de l'Auzoue	0,49	0,49	100%
	1430205SIA04	Pont de l'Artigue à Vopillon, plan d'eau de l'Osse, rives de la rivière	0,54	0,54	100%
	1430304SIA11	Grotte et Source de Maloisane avec les bois qui l'entourent	1,52	1,52	100%
	1430524SIA03	Pont vieux d'Aurenque, le C.v.o. n°6, plan d'eau de Gers, cascade et l'Île	2,21	2,21	100%
	1430622SIA09	Grotte et source de Pitcharotte et leurs abords	0,03	0,03	100%
	1430628SIA03	Source, perte et résurgence du Riou de la Hobyo et leurs abords	0,79	0,79	100%
	1440925SIA01	Dalles de pierres et le bois qui les entoure au lieu-dit Hourrés	0,93	0,93	100%
	1710324SIA01	Village de Flamarens	978,94	978,94	100%
	1721018SIA01	Vallée de Luby et ses abords (zone entourant le futur Lac)	712,69	712,69	100%
	1750723SIA01	Lac de Miélan	290,44	290,44	100%
	1750828SIA06	Lac de Saint-Cricq	623,31	623,31	100%
	1860711SIA03	Village et ses abords	245,59	245,59	100%
	1910304SIA02	Maquis de Meilhan (le)	145,76	145,76	100%

Méthode d'identification des potentialités écologiques et résultats d'analyse détaillés

Dans l'esprit des travaux du SRCE Midi-Pyrénées, l'AUAT a engagé une réflexion méthodologique destinée à sensibiliser les acteurs aux questions de fonctionnement écologique. Basée sur des travaux développés par les bureaux d'études Econnect et Biotope, l'approche vise à faciliter la prise en compte des continuités écologiques du SRCE (puis à terme du SRADDET) dans le SCoT et aider à leurs déclinaisons à l'échelle locale (PLU/PLUi...), en complémentarité des outils de préservation des espaces naturels remarquables existants.

L'ensemble des réflexions développées par l'approche des potentialités écologiques s'inscrit en complément des outils existants de préservation du patrimoine naturel (sites Natura 2000, ZNIEFF, inventaires de zones humides, sites classés et inscrits...). En effet, ces derniers sont le plus souvent fondés sur la présence d'habitats et d'espèces végétales ou animales remarquables mais ne prennent pas réellement en compte la fonctionnalité écologique des espaces naturels.

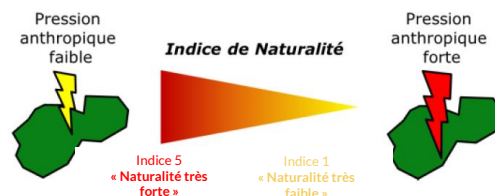
L'identification des potentialités écologiques des espaces naturels du SCoT de Gascogne a ainsi mis en évidence des espaces naturels à la richesse écologique remarquable encore méconnue et/ou non intégrés au réseau régional des périmètres de protection et d'inventaire. Elle donne également à voir le rôle de la nature dite « ordinaire » avec des espaces particulièrement intéressants pour la biodiversité (jardins privés, espaces verts plantés, zones vertes de loisirs et terrains de sport).

La méthode d'élaboration repose sur la définition de quatre indices éco-paysagers présentés ci-après.

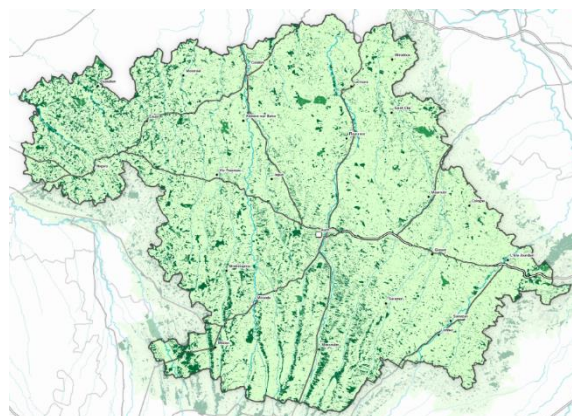
L'indice de naturalité: définition, méthode et résultats

La naturalité d'un milieu est définie comme le niveau « d'anthropisation », de pression par l'homme sur le milieu. Des indices de naturalité, variant de 0 à 5 (quasiment nulle à très forte), ont été attribués à chaque classe d'occupation du sol du référentiel OCS GE, en fonction de la nature des peuplements et des cortèges floristiques et faunistiques inféodés à ces derniers. Les valeurs de ces indices doivent être considérées comme des valeurs relatives, hiérarchisant les classes d'occupation du sol les unes par rapport aux autres. Elles ont été adaptées pour le territoire du SCoT. Ainsi, tous les boisements de feuillus,

surfaces en eau, prairies, landes et fourrés disposent par exemple d'une naturalité très forte à forte (« 5 à 4 »), tandis que les espaces verts plus urbains, friches, golfs, stades, jardins et cimetières se sont vu attribuer des indices de naturalité faible à très faible (« 2 à 1 »). Une naturalité nulle a été affectée aux espaces urbanisés, décharges, chantiers et axes routiers.



Naturalité des espaces sur le SCoT de Gascogne

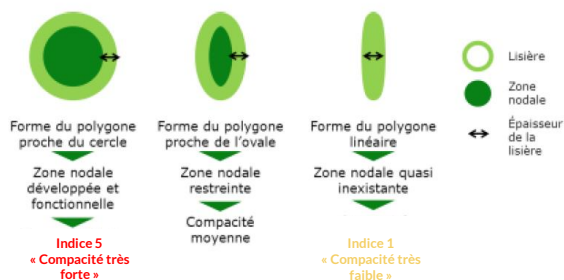


La classification proposée pour le territoire du SCoT met en évidence, indépendamment de leur taille, de leur forme et de leur position, les milieux forestiers (feuillus, mixtes), les milieux humides (plans d'eau, zones humides, étangs et marais) et les milieux semi-ouverts (landes, broussailles) à forte naturalité. Cette carte de naturalité découle directement de la distribution des espaces naturels recensés sur le territoire du SCoT et met en avant les espaces boisés à forte naturalité : les coteaux boisés de l'Astarac, les ripisylves discontinues d'accompagnement des cours d'eau, les derniers boisements en fonds de vallées pour les secteurs plus agricoles sur la Lomagne Gersoise, la Ténarèze et le Savès Toulousain, ou les boisements morcelés de la forêt de Bouconne à Pujaudran et Lias. Les milieux humides autour de l'Armagnac et les espaces prairiaux, les landes et broussailles dont la naturalité est elle aussi élevée, sont plus particulièrement présents sur le Bas-Armagnac (landes) et l'Astarac (enfrichement des coteaux liés à l'abandon des terres agricoles) et autour du Pays d'Auch (bosquets et petits bois).

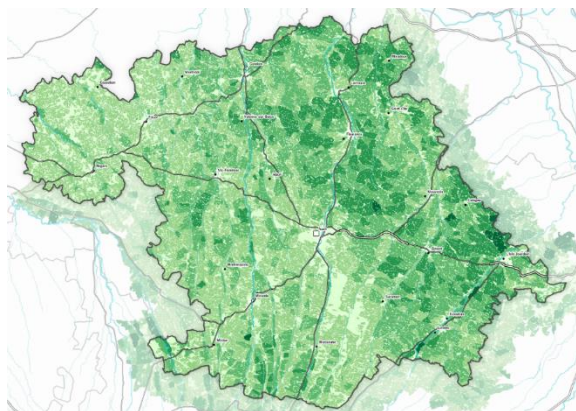
L'indice de compacité : définition, méthode et résultats

Le concept de compacité d'un habitat est lié à sa forme ; il renvoie à la notion de « zone nodale » et influe sur la présence et l'importance d'un cœur d'habitat favorisant un bon fonctionnement écologique et stimulant la biodiversité. Ces cœurs d'habitat apparaissent nécessaires à la présence et à la survie des espèces et abritent en général les espèces les plus remarquables, d'intérêt patrimonial ou communautaire. Un cœur d'habitat fonctionnel dépend de sa forme, de sa surface, mais également de la forme et de l'épaisseur de sa lisière. Par conséquent, plus la forme d'un habitat se rapproche d'un cercle, plus son cœur sera développé et fonctionnel et plus la compacité, et donc les potentialités biologiques, seront fortes. Inversement, un habitat linéaire aura une compacité très faible, voire nulle.

L'indice de compacité a été évalué sur le territoire du SCoT en regroupant les postes d'occupation du sol en quatre grands types de milieux (forestiers, ouverts, humides et cultivés). Les milieux urbanisés n'ont pas été évalués car ils ne constituent pas des milieux naturels proprement dits.



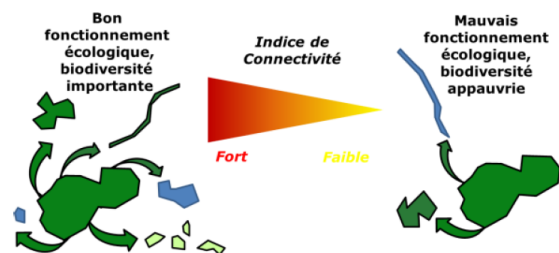
Compacité - surface des espaces naturels sur le SCoT de Gascogne



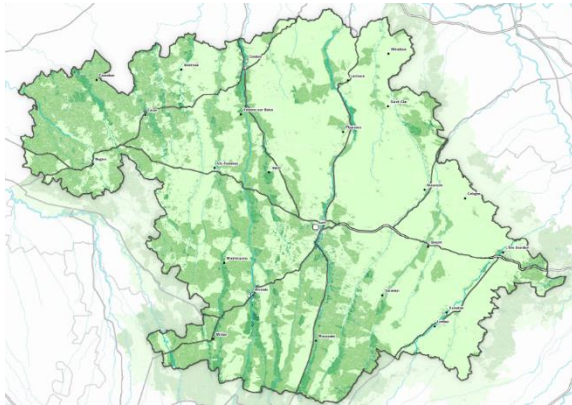
Pour chaque grand type de milieu, la carte met en relief les espaces naturels dont le cœur d'habitat est potentiellement le plus important et le moins susceptible d'être affecté par des facteurs anthropiques. Comme le territoire du SCoT de Gascogne est dominé par les espaces agricoles, les valeurs de l'indice de compacité-surface de ces milieux sont très élevées sur la plupart des espaces cultivés. C'est le cas sur le PETR des Portes de Gascogne, la Communauté de Communes de la Ténarèze et le Sud des Communautés de Communes du val de Gers et d'Astarac Arros en Gascogne. Seuls quelques espaces boisés assez vastes et compacts présentent un indice particulièrement intéressant. Ils sont localisés autour de la vallée de l'Osse sur la Communauté de Communes Artagnan en Fezensac et au Nord d'Auch. Tous les autres boisements, espaces ouverts et milieux humides de plus petites tailles et très morcelés présentent un indice de compacité-surface plus faible.

L'indice de connectivité : définition, méthode et résultats

La connectivité correspond aux potentialités d'échanges de la faune et la flore entre les milieux. Elle est déterminée individuellement pour les milieux forestiers, les milieux ouverts et les milieux humides. Les milieux cultivés, constituant la matrice paysagère du territoire, sont considérés comme déjà très bien connectés. Les potentialités d'échanges entre deux milieux de même nature augmentent avec la taille et la proximité des milieux en question ; elles peuvent être représentées par une zone tampon proportionnelle à la surface des parcelles de chaque type de milieu. Les zones tampons proches, appartenant à un même type de milieu, peuvent alors être fusionnées. Plus la surface des zones tampons fusionnées est grande, plus la connectivité des milieux est importante.



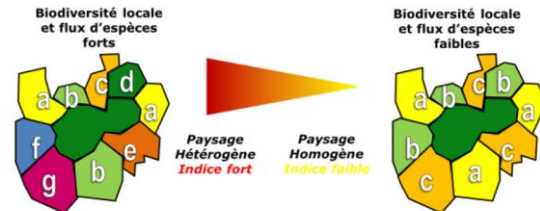
Connectivité des espaces sur le SCoT de Gascogne



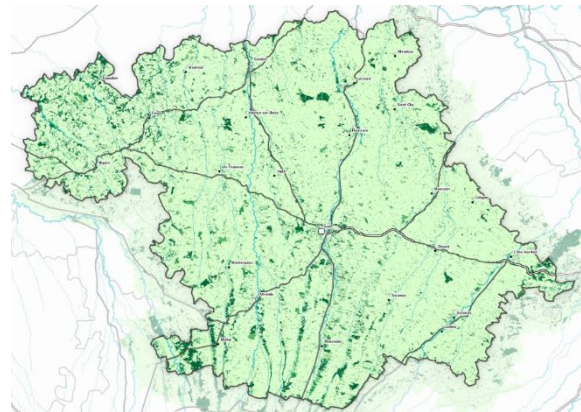
La carte de connectivité globale met en évidence une bonne connexion des milieux ouverts, humides et forestiers situés le long des principaux cours d'eau du territoire : vallées de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de la Baïse, de l'Auloue, de la Gélise, de la Douze et de l'Iszaulte. Malgré le morcellement de ces espaces et leurs petites tailles, leur proximité permet des échanges potentiellement intéressants entre les espèces. Plusieurs milieux ouverts présentent également une excellente connectivité dans le PÉTR du Pays d'Auch, le long de la vallée du Gers, entre Ornézan et Auch et dans la traversée de Fleurance ou le long des vallées de l'Auloue, de l'Arrats et de la Baïse à Mirande en raison de leurs superficies importantes. A contrario, la vallée de la Save et les espaces ouverts, forestiers et humides de la Lomagne semblent potentiellement moins propices aux déplacements des espèces et plus impactés par l'urbanisation et les grandes parcelles agricoles.

L'indice d'hétérogénéité : définition, méthode et résultats

Cet indice illustre la mosaïque des milieux et leur biodiversité propre ; il permet de mettre en valeur les zones d'interface écologique entre deux milieux différents (zones d'écotone), lieux de développement d'une flore et d'une faune typique. Plus le nombre de milieux différents en contact direct est élevé, plus l'hétérogénéité du milieu est forte et plus la biodiversité locale est potentiellement favorisée.



Hétérogénéité des espaces sur le SCoT de Gascogne



La carte d'hétérogénéité met en évidence des milieux plus diversifiés en mosaïque (milieu boisés, ouverts, cultures) et des systèmes agropastoraux plus présents (haies, prairies, pâturages et bandes enherbées...) sur les coteaux boisés du PÉTR du Pays d'Auch ainsi que sur les boisements et zones humides du PÉTR Pays d'Armagnac. Sur ces territoires, la diversité des milieux naturels semble plus favorable aux espèces ayant besoin d'espaces naturels différents pour accomplir leur cycle de développement (ex : amphibiens) ou des espèces fréquentant les secteurs de lisières (ex : chiroptères). Toutefois, l'enfrichement et l'abandon des parcelles agricoles et du système traditionnel polyculture-élevage tend progressivement à faire disparaître de nombreux milieux ouverts et risque de dégrader cette biodiversité. L'hétérogénéité des espaces naturels rencontrés sur le PÉTR Pays Portes de Gascogne est plus diffuse du fait du morcellement et du mitage du maillage bocager et des boisements induits par l'activité agricole. Sur ce PÉTR, quelques grands espaces ouverts et boisements se démarquent par leur bonne hétérogénéité le long du Gers autour de Lectoure, le long de l'Aurouë à proximité de Miradoux, de l'Arrats à Tournecoupe ou dans la vallée de la Save. Les boisements autour de Pujaudran et Lias, initialement rattachés à la forêt de Bouconne,

sont également très favorables aux zones d'interface et propices à la biodiversité.

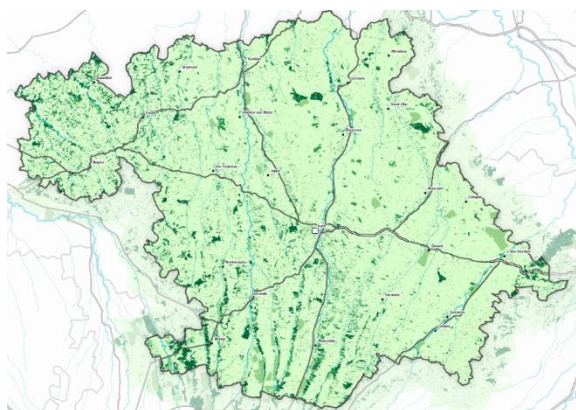
L'indice final de potentialité écologique

Les potentialités écologiques d'un espace naturel traduisent l'importance que cet espace est susceptible d'avoir pour la préservation de la biodiversité à l'échelle du territoire considéré. L'analyse globale des potentialités écologiques des milieux est établie à partir de la synthèse des quatre indices précédents. Afin d'avoir une représentativité équilibrée de ces quatre indices dans la « note » finale de chaque parcelle, ces derniers sont multipliés pour évaluer les potentialités écologiques globales des milieux naturels. L'indice de connectivité est en outre augmenté d'un point : cette opération permet d'affirmer le poids de cet indice fondamental dans l'évaluation des potentialités écologiques des milieux, tout en évitant d'annuler complètement l'indice des potentialités écologiques des parcelles dont la connectivité globale est nulle.

INDICE DE POTENTIALITE ECOLOGIQUE =

$$\text{(Indice de connectivité + 1) x Indice de naturalité x} \\ \text{Indice de compacité-surface x Indice} \\ \text{d'hétérogénéité}$$

Potentialité écologique globale des espaces sur le SCoT de Gascogne



Cette méthode permet de mettre en évidence des différences majeures de potentialités écologiques entre les espaces naturels du Sud-Ouest du territoire et ceux du Nord-Est. Ainsi, au Sud-Ouest, les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac et du Bas-Armagnac² apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire. Par ailleurs, les milieux forestiers de plus petites tailles et davantage morcelés par

l'agriculture ou l'urbanisation, ainsi que la plupart des cours d'eau et des zones humides, constituent également des espaces naturels très fonctionnels aux potentialités écologiques encore élevées. L'ensemble de ces espaces (forestiers, humides et ouverts) forment ainsi un « pôle » d'espaces naturels propices au maintien voire au développement de la biodiversité.

A contrario, au Nord-Est du territoire, les espaces naturels sont peu fonctionnels et présentent une connectivité entre les milieux peu favorables aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les différentes vallées. En effet, seuls les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Aurouë, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus abrupts des vallons sont encore fonctionnels et méritent une attention particulière.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des pratiques agricoles. La préservation du maillage bocager et le renforcement des continuités Est-Ouest sur ce secteur Nord-Est du territoire apparaît indispensable pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

Une analyse croisée du SRCE, des espaces naturels remarquables et des potentialités écologiques

L'analyse pas à pas des différents indices éco-paysagers sur le territoire du SCoT de Gascogne a permis de mettre en évidence des milieux particulièrement intéressants et diversifiés vis-à-vis de la biodiversité. L'analyse de la compacité a notamment mis en relief des espaces naturels avec un cœur d'habitat important, peu affectés par les activités anthropiques et donc favorables au bon fonctionnement écologique et à la survie des espèces. L'indice de connectivité globale donne également des indications sur les corridors potentiels les plus fonctionnels à préserver, propices aux déplacements des espèces. Il affine ainsi l'identification des corridors écologiques du SRCE en distinguant des corridors structurants potentiels de corridors écologiques plus secondaires. La combinaison de ces données avec celles du SRCE de Midi-Pyrénées et avec la

localisation des espaces naturels remarquables, d'ores et déjà identifiés sur le territoire, a finalement permis l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques du SCoT de Gascogne.

Les réservoirs de biodiversité

Au Sud et à l'Ouest du territoire, les coteaux boisés et prairies des vallées de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de l'Osse du Bouès, de l'Arros et les zones humides et boisées de l'Armagnac le long de l'Isaute, la Gélise, la Douze et le Midour constituent des réservoirs de biodiversité majeurs. Ils constituent, en effet, de vastes cœurs d'habitat très fonctionnels abritant des espèces remarquables pour partie déjà protégés par des périmètres réglementaires. Les derniers grands espaces boisés et le maillage bocager encore présent au Nord et à l'Est du SCoT sur le PETER Pays Portes de Gascogne constituent également des réservoirs majeurs particulièrement intéressants pour la biodiversité, aujourd'hui non protégés par des zonages réglementaires. En outre, plusieurs petits réservoirs de biodiversité secondaires sont répartis sur tout le territoire du SCoT et notamment au Nord-Est. Bien que très morcelés et fragilisés par les activités anthropiques, ils méritent néanmoins d'être confortés et connectés.

Les corridors écologiques

Plusieurs corridors écologiques structurants fonctionnels ont été identifiés au Sud du territoire : les coteaux boisés et milieux ouverts des vallées de l'Osse de la Baïse, du Gers de l'Arrats et de la Gimone au Sud de la RN124. Ils permettent de préciser, voir réaffirmer, le rôle de ces espaces identifiés à l'échelle régionale en permettant le déplacement des espèces de plaine du Nord au Sud, du piémont Pyrénéen vers l'Armagnac. A l'Ouest, les vallées humides et boisées du Bas Armagnac autour des cours d'eau de la Midour, de la Douze, de la Gélise de l'Isaute et de la Lauzoue constituent également de grands corridors structurants très fonctionnels qu'il conviendra de protéger.

L'exercice met également en avant la fragilité de certains corridors secondaires orientés Nord-Sud autour de l'agglomération d'Auch, au Nord de la RN124 dans les vallées de la Midouze, de l'Auzoue, de la Baïse, du Gers et de l'Arrats. Ils apparaissent moins fonctionnels et moins propices aux échanges entre les espèces (continuum moins évidents, altérés par plusieurs

obstacles). Les continuités Est-Ouest, aujourd'hui quasi inexistantes, constituent enfin des corridors peu fonctionnels d'enjeu régional à créer ou à reconstituer pour garantir le déplacement des espèces entre la plaine de la Garonne et le Bassin Aquitain.

Valorisation des ressources

Gestion de la ressource en eau

Etat quantitatif de la ressource en eau : répartition des prélèvements

Source : AEAG, Données prélèvement 2013-2015

Type de ressource	Total des prélèvements (m ³)	%	Agriculture (m ³)	%	Domestique (en m ³)	%	Industrie (en m ³)	%
Eau de surface	57 750 509	65,0	44 164 547	63,5	13 255 529	77,1	330 433	15,8
Retenue	25 280 039	28,4	25 226 166	36,3	53 873	0,3	0	0,0
Nappe phréatique	1 817 233	2,0	193 864	0,3	1 585 074	9,2	38 295	1,8
Nappe captive	2 971 003	3,3	0	0,0	2 293 334	13,3	677 669	32,4
Non précisé	1 046 397	1,2	0	0,0	0	0,0	1 046 397	50,0
Total	88 865 181		69 584 577		17 187 810		2 092 794	



Etat qualitatif de la ressource en eau : « Cours d'eau » présentant un état écologique ou chimique mauvais

Source : SDAGE Adour-Garonne 2016- 2021

Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique ¹⁴⁵	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste ¹⁴⁶	Substance déclassante de l'état chimique sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique
FRFR154	L'Aussonnelle de sa source au confluent de la Garonne	Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI, IC	Mauvais	Mercuré, Benzoperylène+Ind enopyrène,4-tert-Octylphenol, Benzoperylène+Ind enopyrène	Mauvais	4-tert-Octylphenol	2027
FRFR216	Le Gers du confluent de l'Aulouste au confluent de la Garonne	Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Mercuré	Bon		2027
FRFR217	L'Auvignon de sa source au confluent de la Garonne	Mauvais	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021
FRFR220	L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise	Mauvais	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, FA, IC, HY	Bon		Bon		2015
FRFR458	L'Izaut de sa source au confluent du Midour	Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI	Bon		Bon		2015
FRFR227_16	L'Uby	Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, BI, HY	Bon		Bon		2015
FRFR227_2	Le Bergon	Mauvais	2027	MO, MX, MP, PE, FA, BI, IC	Bon		Bon		2015
FRFR227_7	Ruisseau de Larrazieu	Mauvais	2027	MA, MO, MX, MP, PE, FA, BI	Bon		Bon		2015

¹⁴⁵ CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

¹⁴⁶ Une substance est dite ubiquiste quand elle est persistante, bio accumulative et toxique

Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique ¹⁴⁵	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste ¹⁴⁶	Substance déclassante de l'état chimique sans ubiquiste	Echéance d'atteinte du bon état chimique
FRFR228_14	Le Ludon de sa source au confluent du Q2181010	Mauvais	2027	MO, MX, PE, FA, BI, IC	Bon		Bon		2015
FRFR210A	La Gimone du barrage de Lunax au confluent de la Marcaoue	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, IC, CM, HY	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	2021
FRFR215A	Le Gers du confluent du Sousson au confluent de l'Aulouste	Moyen	2027	NI, MX, MP, PE, FA, CM	Mauvais	Benzopérylène+Indenopyrène	Mauvais	NC	2027
FRFR221	La Gélise du barrage de Candau au confluent de la Baise	Médiocre	2027	MO, MX, MP, PE, FA, IC	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	Mauvais	Di(2-ethylhexyl)phtalate	2027
FRFR219A_7	La Bèze	Moyen	2021	MA, MO, NI, MX, MP, PE, BI	Mauvais	Cadmium	Mauvais	Cadmium	2021



Etat qualitatif de la ressource en eau : Etat et objectifs de qualité des masses d'eau « plans d'eau »

Source : SDAGE Adour-Garonne 2016- 2021

Code	Nom Masse d'Eau	Etat écologique	Echéance d'atteinte du bon état écologique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique ¹⁴⁷	Etat chimique	Substance déclassante de l'état chimique	Etat chimique sans ubiquiste ¹⁴⁸	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Objectif de bon état chimique sans ubiquiste
FRFL7	Barrage-Réservoir de l'Astarac	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL98	Lac de l'Uby	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE, FA, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL65	Lac de Miélan	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, MP, PE, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL95	Lac de Thoux-Saint-Cricq	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Mauvais	Composés tributylétain du	Bon	2027	2015
FRFL13	Retenue de la Baradée	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL59	Retenue de Lunax	Moyen	2027	MA, MO, MX, MP, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL86	Retenue de Saint-Jean	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015
FRFL94	Retenue de Tailluret	Moyen	2027	MA, NI, MX, PE, IC	Bon		Bon	2015	2015
FRFL23	Retenue du Candau	Moyen	2027	MA, MO, NI, MX, PE	Bon		Bon	2015	2015

¹⁴⁷ CM : Conditions morphologiques, FA : Flore aquatique, IC : Ichtyofaune, MA : Matières azotées, MO : Matières organiques, MP : Matières phosphorées, MX : Métaux, NI : Nitrates, PE : Pesticides, HY : Hydrologie, BI : Benthos invertébrés

¹⁴⁸ Une substance est dite ubiquiste quand elle est persistante, bio accumulatrice et toxique



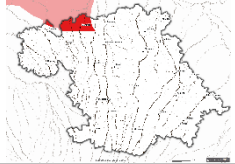
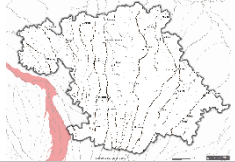
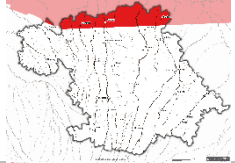
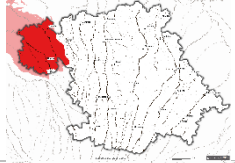
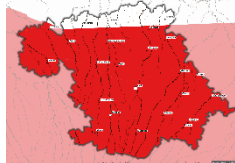
Etat qualitatif de la ressource en eau : Masses d'eau « souterraines » en mauvais état chimique - Source : SDAGE Adour-Garonne 2016- 2021

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat Chimique	Echéance d'atteinte du bon état chimique	Paramètres à l'origine de l'exemption de la non atteinte du bon état écologique	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km ²	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km ²	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG085		Sables fauves BV Garonne région hydro o	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	213 km ²	143,6	67,4%
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1240 km ²	546,1	44,0%
FRFG043		Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	14559 km ²	4655,8	32,0%
FRFG020		Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1479 km ²	60,5 km ²	4,1%
FRFG044		Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	2027	Pesticides	5064 km ²	186,1 km ²	3,7%
FRFG087		Basse et moyenne terrasse de la Garonne rive gauche en amont du Tarn	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	739 km ²	24,5 km ²	3,3%
FRFG046		Sables et calcaires plio-quadernaires du bassin Midouze-Adour région hydro q	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	2533 km ²	0,1 km ²	0,004%
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2027	Nitrates / Pesticides	1005 km ²	0,4 km ²	0,04%



Etat quantitatif de la ressource en eau : Masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif

Source : SDAGE Adour-Garonne 2016- 2021

Code	Localisation	Nom Masse d'Eau	Etat quantitatif	Echéance d'atteinte du bon état	Pression significatives	Superficie totale de la masse d'eau souterraine km ²	Surface de la masse d'eau dans le SCoT km ²	Part de la masse d'eau rattachée au territoire du SCoT
FRFG072		Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Mauvais	2021	/	17 510 km ²	127 km ²	0,7%
FRFG028		Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive	Mauvais	2021	Prélèvements	1005 km ²	0,43 km ²	0,04%
FRFG071		Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Mauvais	2021	Prélèvements	20 063 km ²	525 km ²	2,6%
FRFG066		Sables fauves BV Adour région hydro q	Mauvais	2021	/	1240 km ²	546 km ²	42,4%
FRFG082		Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Mauvais	2027	/	25 888 km ²	5063 km ²	19,6%

GASCOGNE HABITEE

Habitat

Parc de logements existants

Source : INSEE 2014

	Logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
CC Bastide Lomagne	5 967	4 713	79,0%	636	10,7%	619	10,4%
CC Gascogne Toulousaine	8 648	7 973	92,2%	188	2,2%	487	5,6%
CC Lomagne Gersoise	10 972	8 683	79,1%	947	8,6%	1 342	12,2%
CC des Coteaux Arrats Gimone	5 464	4 446	81,4%	417	7,6%	601	11,0%
CC du Savès	5 026	4 078	81,0%	547	10,9%	401	8,0%
PETR Portes de Gascogne	36 077	29 893	82,9%	2 735	7,6%	3 450	9,6%
CC Artagnan de Fezensac	4 347	3 333	76,7%	445	10,2%	569	13,1%
CC de la Ténarèze	9 141	6 924	75,7%	1 018	11,1%	1 199	13,1%
CC du Bas Armagnac	4 687	3 898	83,2%	301	6,4%	488	10,4%
CC du Grand Armagnac	9 642	6 371	66,1%	2 256	23,4%	1 015	10,5%
PETR Pays d'Armagnac	27 817	20 526	73,8%	4 020	14,5%	3 271	11,8%
CC Astarac Arros en Gascogne	3 933	3 236	82,3%	431	11,0%	266	6,8%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	4 814	3 764	78,2%	466	9,7%	585	12,1%
CC Val de Gers	5 219	4 263	82,5%	489	8,9%	468	8,6%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	21 462	18 414	85,8%	758	3,5%	2 291	10,7%
PETR Pays d'Auch	35 428	29 677	83,8%	2 144	6,1%	3 610	10,2%
SCoT	99 322	80 096	80,6%	8 899	9,0%	10 331	10,4%

Statuts d'occupation des ménages

Source : INSEE 2014

	Propriétaires		Locataires		Dont HLM		Logés gratuitement	
CC Bastide Lomagne	3 455	73,3%	1 097	23,3%	197	4,2%	160	3,4%
CC Gascogne Toulousaine	5 451	68,4%	2 375	29,8%	392	4,9%	147	1,8%
CC Lomagne Gersoise	6 053	69,7%	2 377	27,4%	408	4,7%	253	2,9%
CC des Coteaux Arrats Gimone	3 321	74,7%	990	22,3%	85	1,9%	136	3,1%
CC du Savès	3 063	75,1%	925	22,7%	143	3,5%	89	2,2%
PETR Portes de Gascogne	21 343	71,4%	7 764	26,0%	1 225	4,1%	785	2,6%
CC Artagnan de Fezensac	2 450	73,5%	770	23,1%	103	3,1%	114	3,4%
CC de la Ténarèze	4 767	68,8%	1 924	27,8%	455	6,6%	233	3,4%
CC du Bas Armagnac	2 781	71,3%	1 013	26,0%	162	4,2%	104	2,7%
CC du Grand Armagnac	4 495	70,6%	1 631	25,6%	225	3,5%	244	3,8%
PETR Pays d'Armagnac	14 493	70,6%	5 338	26,0%	945	4,6%	695	3,4%
CC Astarac Arros en Gascogne	2 693	83,2%	438	13,5%	88	2,7%	106	3,3%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	2 421	64,3%	1 137	30,2%	218	5,8%	206	5,5%
CC Val de Gers	3 338	78,3%	795	18,6%	38	0,9%	130	3,0%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	10 508	57,1%	7 484	40,6%	1 815	9,9%	422	2,3%
PETR Pays d'Auch	18 960	63,9%	9 854	33,2%	2 159	7,3%	864	2,9%
SCoT	54 796	68,4%	22 956	28,7%	4 329	5,4%	2 344	2,9%

Parc social

Source : RPLS 2016

	Nombre de logements HLM (2016)
AUCH	2 197
CONDOM	373
ISLE-JOURDAIN (L')	325
FLEURANCE	197
FONTENILLES	185
EAUZE	181
LECTOURE	170
MIRANDE	162
MAUVEZIN	159
NOGARO	133
VIC-FEZENSAC	108
LOMBEZ	87
VALENCE-SUR-BAISE	79
MIELAN	60
VILLECOMTAL-SUR-ARROS	60
GIMONT	57
PREIGNAN	53
SAMATAN	52
PAVIE	51
HOUGA (LE)	49

Construction neuve : nombre de logements commencés

Source : SITADEL 2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CC Bastide Lomagne	146	171	130	168	52	57	55	49	72	29	25
CC Gascogne Toulousaine	395	345	374	256	143	145	168	157	269	265	147
CC Lomagne Gersoise	181	160	135	167	135	57	101	54	46	25	23
CC des Coteaux Arrats Gimone	118	107	121	70	60	38	62	62	42	29	29
CC du Savès	132	125	129	74	109	65	64	54	43	43	28
PETR Portes de Gascogne	972	908	889	735	499	362	450	376	472	391	252
CC Artagnan de Fezensac	72	59	47	59	58	32	28	23	14	8	4
CC de la Ténarèze	184	97	170	97	50	59	117	48	42	44	40
CC du Bas Armagnac	80	72	139	73	66	40	37	36	35	25	28
CC du Grand Armagnac	85	229	107	230	72	93	65	47	38	61	44
PETR Pays d'Armagnac	421	457	463	459	246	224	247	154	129	138	116
CC Astarac Arros en Gascogne	46	74	108	69	63	56	58	28	27	14	19
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	70	106	68	59	33	43	32	26	31	11	9
CC Val de Gers	71	120	85	81	47	62	55	71	39	25	26
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	529	555	365	233	143	145	307	131	102	79	83
PETR Pays d'Auch	716	855	626	442	286	306	452	256	199	129	137
SCoT	2 109	2 220	1 978	1 636	1 031	892	1 149	786	800	658	505

Armature du territoire

Organisation et dynamiques territoriales

Objectif de la hiérarchisation

Identifier les communes qui jouent un rôle structurant dans le fonctionnement du territoire et les hiérarchiser les unes par rapport aux autres grâce à une méthode statistique qui s'appuie sur des « critères neutres » sans intégration d'éléments de projet à ce stade.

Cette hiérarchisation doit permettre d'aboutir à la définition des niveaux de polarités, reflet du rôle, de l'influence, du rayonnement de chaque commune sur le territoire.

Méthode employée

Pour cela, différentes variables cumulatives reflétant le rôle de polarisation des communes ont été retenues :

- Des variables socio-économiques, pour quantifier le poids des communes en matière de population et d'emploi : démographie (INSEE 2015) ; nombre d'emplois (INSEE 2015)
- Une variable sur l'offre en matière d'équipements, niveau d'équipements (BPE 2017)
- Une variable sur l'offre en matière de commerces de proximité de consommation courante (INSEE Sirène 2017, complétée d'une expertise des EPCI)
- Une variable sur la mobilité liée à l'accessibilité routière et ferroviaire.

Seuils retenus dans le cadre de l'armature de diagnostic pour les quatre critères cumulatifs identifiés

	Démographie	Emploi	Niveau d'équipements	Accessibilité
Niveau 1	> 10 000 habitants	> 5 000 emplois	Au moins 50% de la diversité des équipements par gamme	Gare TER et route nationale
Niveau 2	> 5 000 habitants	> 1 500 emplois	Au moins 25% de la diversité des équipements par gamme	Gare TER, cars régionaux ou route nationale
Niveau 3	> 1 500 habitants	> 500 emplois	Au moins 10% de la diversité des équipements par gamme (hors supérieur)	/
Niveau 4	> 250 habitants	/	Au moins 50% de la diversité des commerces de proximité d'usage courant	/

Tableaux des indicateurs cumulatifs des communes de l'armature de diagnostic par niveaux

	Commune	Population 2015	Emplois 2015	Effectifs salariés privés 2015	Nombre d'équipements de proximité	Nombre d'équipements intermédiaires	Nombre d'équipement supérieurs	%diversité Proximité	%diversité Intermédiaire	%diversité Supérieur	Diversité commerce proximité (Sirene)	Gare TER	Cars régionaux	Route nationale	
Niveau1	Auch	21943	16154	8508	83	87	68	96%	94%	87%	100%	oui	oui	oui	
Niveau2	L'isle-Jourdain	8568	3899	2563	13	31	16	26%	69%	32%	100%	oui		oui	
	Condom	6695	3258	1854	17	45	30	44%	81%	60%	100%		oui		
	Fleurance	6181	2716	1927	18	42	15	48%	78%	28%	100%		oui	oui	
Niveau3	Eauze	3869	2220	1110	5	23	8	19%	58%	17%	100%		oui	oui	
	Mirande	3483	2041	805	5	17	9	19%	47%	19%	100%		oui	oui	
	Lectoure	3710	1750	927	6	20	9	19%	53%	19%	100%			oui	
	Gimont	2973	1600	1123	5	20	8	19%	50%	17%	100%	oui	oui	oui	
	Nogaro	1980	1505	755	9	20	12	33%	53%	23%	100%		oui	oui	
	Vic-Fezensac	3488	1449	725	5	19	8	19%	53%	17%	100%			oui	
	Fontenilles	5546	1053	656	9	13	1	26%	33%	2%	88%				
	Samatan	2377	1050	373	7	23	3	26%	61%	6%	100%				
	Cazaubon	1661	931	361	9	18	2	30%	50%	4%	100%				
	Lombez	2091	907	263	12	14	7	41%	39%	15%	88%		oui		
	Mauvezin	2149	805	405	9	23	7	33%	64%	15%	100%				
	Pave	2468	786	441	8	12	2	30%	33%	4%	100%				
	Massube	1518	757	202	10	15	5	37%	42%	11%	88%				
	Niveau4	Preignan	1287	263	130	12	5	0	44%	14%	0%	50%		oui	oui
		Castelnaud/AuzanL.	1239	681	354	11	1	1	41%	3%	2%	50%			
Le Houga		1205	479	155	15	11	3	52%	28%	6%	100%				
Montreal		1173	476	192	13	9	1	48%	23%	2%	100%				
Mielan		1173	398	126	12	12	0	37%	33%	0%	88%		oui	oui	
Gondrin		1160	322	113	15	3	0	52%	8%	0%	88%				
Jegun		1142	272	172	11	6	1	41%	17%	2%	75%				
Valence-sur-Baise		1131	446	259	9	12	0	33%	31%	0%	75%				
Seissan		1100	382	151	10	11	1	37%	31%	2%	63%				
Saint-Clar		995	459	97	8	11	3	30%	31%	6%	100%				
Castera-Verduzan		990	288	204	13	12	0	48%	31%	0%	63%				
Cologne		921	324	224	15	6	0	56%	17%	0%	63%				
Villecomtal-sur-Arros		838	561	338	14	8	1	52%	22%	2%	100%		oui	oui	
Saramon		808	330	206	14	5	0	52%	14%	0%	100%				
Montestruc-sur-Gers		714	119	77	14	3	0	52%	8%	0%	50%		oui	oui	
Simorre		699	223	78	16	3	0	59%	8%	0%	88%				
Etang		636	180	51	12	4	0	44%	11%	0%	100%				
Caussens		601	99	46	8	0	1	26%	0%	2%	50%				
Saint-Puy		592	132	31	14	1	1	48%	3%	2%	75%				
Montesquiou		581	144	25	13	1	0	48%	3%	0%	50%				
La Romieu		571	140	33	15	1	2	56%	3%	4%	50%				
Miradoux		508	197	44	13	5	1	44%	14%	2%	100%				
Lampéroux		493	127	24	10	3	0	37%	8%		50%		oui		
Montfort		488	135	56	9	2	0	33%	6%	0%	50%				
Puycaquier		468	77	11	15	0	0	56%	0%	0%	63%				
Mouchan	425	85	20	7	1	0	22%	3%	0%	50%					
Demu	344	120	20	7	1	0	26%	3%	0%	50%					
Bassoues	320	59	31	11	2	0	41%	6%	0%	50%		oui	oui		
Fourcas	269	75	6	5	2	0	19%	6%	0%	50%					

GASCOGNE ACTIVE

Offre foncière, structuration et promotion

Recensement des ZAE sur le PETR Pays d'Armagnac

Source : recensement EPCI au 1/01/2018

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_Artagnan_de_Fezensac	32462-Vic-Fezensac	ZAC de Carget	artisanal	3,00	1	2				
CC_du_Bas_Armagnac	32191-Lanne-Soubiran	Zone d'Activité de « Deux F	mixte	6,80		0,9	1,6	1,2	3	
CC_du_Bas_Armagnac	32296-Nogaro	Zone d'Activité du « Nogaro	mixte	13,00	AU Ouvert		10	3		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZI de Pôme	industriel	32,27	25,0279		2,1021	5,14		
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom	ZA de Bellefille	mixte	14,52	12,3339		0,5461	1,64		8,58
CC_de_la_Tenareze	32107-Condom		commerce						4,5	
CC_de_la_Tenareze	32459-Valence-sur-Baïse	ZA Jamon/Rege	mixte	17,43	13,648		0,6	3,182	1,5	
CC_du_Grand_Armagnac	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
PETR Pays d'Armagnac	7 ZAE			87,02	52,01	2,90	14,85	14,16	9,00	8,58

Recensement des ZAE sur le PETR Pays Portes de Gascogne

Source : recensement EPCI au 1/01/2018

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements...)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32286-Montestruc-sur-Gen	au couloume	artisanal	4,60	3,3	0,4	0,4	0,5	8	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32132-Fleurance	ZA de Fleurance	mixte	101,6	66,6	3,6	24,7	6,7	4,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	les Galis	industriel	23,00	13,7	2,7	4,7	1,90	9,1	
CC_de_la_Lomagne_Gersoise	32208-Lectoure	A Naudet	mixte	30,80	22,4	0	0,8	7,60	0	
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Chemin de ronde	industriel	0,56	0,56					
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	La Chicoue	tertiaire	1,05	0,47		0,58			
CC_Bastides_de_Lomagne	32106-Cologne	Route de Sarrant	mixte	5,62	2,2		3,42			
CC_Bastides_de_Lomagne	32120-Encausse	La boubée	industriel	6,75	1,25		5,5			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route d'Auch	mixte	15,52	5,85		9,67			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Belloc, route de Gimont	mixte	15,18	9,81		5,37			
CC_Bastides_de_Lomagne	32249-Mauvezin	Route de Gimont	mixte	27,02	5,96		21,06			
CC_Bastides_de_Lomagne	32269-Monfort	Route de Mauvezin	mixte	15,01	6,14		8,87			
CC_Bastides_de_Lomagne	32370-Saint-Clar	Labarthète	mixte	11,41	4,6		6,81			
CC_Bastides_de_Lomagne	32416-Sarrant		mixte	3,50	2,58		0,92			
CC_Bastides_de_Lomagne	32436-Solomiac	Route de Beaumont	mixte	5,17	2,01		3,16			
CC_Bastides_de_Lomagne	32452-Tournecoupe		artisanal	1,54	0,85		0,69			

			Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC du Saves	32213-Lombez	ZA La Ramondère	mixte	4,52	3,67	0,19	0,00	0,85		
CC du Saves	32213-Lombez	ZA de la Pouche I et II	mixte	7,23	7,23	0,74	1,15	1,50		
CC du Saves	32410-Samatan	ZA de La Tour	mixte	9,95	8,07	0,00	0,43	1,45		
CC des Coteaux Arrats Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 1-2-3	artisanal	25,40	20,3	0,83	0,3	5,1	20,5	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32147-Gimont	LAFOURCADE 4	artisanal	18,60	7,35	2,8	2,05	6,4	15,7	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32012-Aubiet	ZA SENOUS	artisanal	4,60	4,6	0	0	0,51	3,37	
CC des Coteaux Arrats Gimone	32433-Simorre	MALARD	artisanal	1,08	0,2	0	0,55	0,33		
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	PONT PEYRIN	mixte	31,5	23			8,5	24,5	16
CC de la Gascogne Toulousaine	31188-Fontenilles	GENIBRAT	industriel	4,3	4		0	0,3	40	
CC de la Gascogne Toulousaine	32210-Lias	RUDELLE	mixte	9,2	8,6	0,2	0	0,4	10	
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	RUDELLE	industriel	6,6	6,3			0,3	3,8	
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	BUCONIS / POUADERES	mixte	25	17			8		
CC de la Gascogne Toulousaine	31188-Fontenilles	L-ESPECHE	mixte	19,6	12,16	0,84	2,35	4,25		
CC de la Gascogne Toulousaine	32334-Pujaudran	ROULAGE	mixte	15,8	9,85		0,25	5,7		
CC de la Gascogne Toulousaine	32268-Monferran-Savès	LARGENTE	mixte	4,9	4,7			0,2	3,9	
CC de la Gascogne Toulousaine	32105-Clermont-Savès	LARGENTE	mixte	2,75	1,65	1,1		0		
CC de la Gascogne Toulousaine	32334-Pujaudran	BOUCONNE (NAUZE)		0	0					47,6
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	LE CHOULON		0	0					11,2
CC de la Gascogne Toulousaine	32268-Monferran-Savès	LA THORE		0,7	0,7					7,85
CC de la Gascogne Toulousaine	32160-L'Isle-Jourdain	LES MARTINES		0	0				25,7	
PETR Portes de Gascogne		36 ZAE		191,73	139,38	6,70	7,09	43,79	147,47	82,65

Recensement des ZAE sur le PETR Pays d'Auch

Source : recensement EPCI au 1/01/2018

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Engachies	industriel	55,00	55		0	7	1	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Mouliot	mixte	45,00	36		2	3	30	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lucante	industriel	15,00	15		0	0,5		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Hippodrome	artisanal	24,00	24		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Lamothe	industriel	23,00	21		0,6	1	3,2	2
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Clarac	commerce	23,00	21		0	1		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32013-Auch	Nareous	mixte						16	20
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Clairfond	mixte	5,40	4,6		0	0,8		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	L'Armand	mixte	7,80	7		0	0,7		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32331-Preignan	Les Malartics	mixte	6,00						6
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32282-Montégut	A Baylac	industriel	4,00	2,8		1	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Sousson	mixte	15,00	13		0	2	8	
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32307-Pavie	Au Mariné	mixte	4,20	4		0	0,2		
CA_Grand_Auch_Coeur_de_Gascogne	32162-Jegun	A Janoulrier	artisanal	3,80	2,4		1,2	0,2		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32256-Mirande	ZA DU POUNTET	mixte	15,20	10,7	3,5		1		
CC_Coeur_d_Astarac_en_Gascogne	32252-Miélan	ZA DU MIELANAIS	mixte	3,80	1,5	1,3		0,9		

EPCI	Commune	Nom de la zone d'activités	Typologie des activités dominantes de la zone	Etat des lieux de l'existant					Projet de développement	
				Emprise foncière totale actuelle	Surface occupée	Surface non occupée		Surface non constructible (réseaux, équipements, voiries, stationnements..)	A moyen terme (1 à 7 ans)	A long terme (au-delà de 7 ans)
						Surfaces vendues	Surfaces disponibles			
CC Astarac Arros en Gascogne	Miramont D'Astarac	Les Trouettes	artisanal	4,43	3,24	0,7935		0,3988	0,5	
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	A La Poulgogne Route de be	artisanal	6,53	6,5314			0		
CC Astarac Arros en Gascogne	Saint Martin	Au levant du Pelon Route d	commerce	3,00	2	0,29		0,67		
CC Astarac Arros en Gascogne	Villecomtal sur Arros	Zone d'activités Avenue de	industriel	30,70	12,97	4,79	11,5	1,5		
CC_Val_de_Gers	32426-Seissan	ZA du Péré	industriel	15,39	11,381		3,7845	0,2286	2,23	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Mirandète	mixte	15,60	9,2		6,5			
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Entoutblanc	industriel						12,476	
CC_Val_de_Gers	32242-Masseube	Berdier	mixte						18,5802	
CC_Val_de_Gers	32201-Lasseube-Propre		artisanal	4,40	2,7481		1,1024	0,5463		
CC_Val_de_Gers	32029-Barran		mixte	0,67	0,6738				0,5881	
CC_Val_de_Gers	32302-Ornézan		industriel	7,61	2,7806		0,3246		4,5088	
PETR Pays d'Auch	27 ZAE			338,54	269,52	10,67	28,01	22,84	97,08	28,00

Définitions de nomenclature du recensement des ZAE effectuée par les intercommunalités du SCoT de Gascogne

ZAE	Espace aménagé par une collectivité pour répondre à une volonté de développement économique coordonné. Cet aménagement consiste pour la collectivité à maîtriser le foncier, à le viabiliser, à le mettre à disposition ou à le revendre à des acteurs économiques afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique. La vocation d'une zone d'activité économique est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires.
Emprise foncière totale actuelle de la zone d'activité	Elle correspond à la surface occupée + la surface disponible (lots en cours de vente + lots à vendre) + la surface dédiée aux réseaux et équipements (bassins, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF...).
Surface occupée	Elle correspond à la somme des lots occupés au 1/01/2018
Surface vendue non occupée	Elle correspond aux lots qui sont encore inoccupés mais qui font l'objet d'une vente en cours auprès d'une entreprise ou d'un opérateur et qui ne sont de ce fait plus disponibles
Surface disponible	Elle correspond à la somme des lots aménagés inoccupés par un bâtiment (hors espaces viabilisés, et hors lots inoccupés mais vendus)
Surface non constructible	Elle correspond à la somme des surfaces de la zone d'activités non constructibles dédiées aux réseaux, bassins de rétention, espaces verts, cheminement piéton, poste EDF, voiries, stationnements extérieurs aux lots, zone inondable, recul SNCF, distance isolement ICPE ...
Projet de développement en extension ou en création à vocation économique	Elle correspond à la surface des espaces non aménagés et non viabilisés correspondant aux projets d'extension ou de création. Ces capacités foncières futures sont hiérarchisées selon leur temporalité de programmation : moyen terme (1 à 17 ans) ou long terme (7 ans et +). Les surfaces sont exprimées en hectares bruts (emprise totale).

Offre commerciale

Répartition communale par type de grandes surfaces commerciales

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, AUAT 2017

CODE INSEE	NOM COM	Commerces alimentaires	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
32013	Auch	17 404	26 559	4 894	6 042	6 685	1 760	63 344
32096	Cazaubon	2 000	1 125					3 125
32107	Condom	6 830	10 730	1 660		1 300		20 520
32119	Eauze	4 715	5 245					9 960
32132	Fleurance	6 448	10 990	900			798	19 136
32147	Gimont	2 573	5 905					8 478
32155	Le Houga	300	510					810
32208	Lectoure	2 500	4 761					7 261
32160	L'Isle-Jourdain	6 300	8 910	1 540	700	2 426	1 596	21 472
32213	Lombez	3 114	2 470				640	6 224
32231	Marambat	1 700	890					2 590
32242	Masseube	2 100	1 755					3 855
32249	Mauvezin	2 158	3 000					5 158
32256	Mirande	5 134	10 234					15 368
32296	Nogaro	3 276	6 801					10 077
32302	Ornézan		1 000					1 000
32307	Pavie	1 390	20 875					22 265
32315	Peyrusse-Grande		1 040					1 040
32370	Saint-Clar	999	0					999
32375	Saint-Élix-Theux		450					450
32410	Samatan	967	2 260					3 227
32425	Ségoufielle		0			1 189		1 189
32426	Seissan	1 000	1 540					2 540
32436	Solomiac		1 920					1 920
32459	Valence-sur-Baïse	897	0					897
32462	Vic-Fezensac	1 725	2 384					4 109
	Total	73 530	131 354	8 994	6 742	11 600	4 794	237 014

Répartition par PETR et intercommunalité des grandes surfaces commerciales (par type)

Sources : Fichier Nielsen - Trade-Dimensions 2017, AUAT 2017

EPCI/PETR	Commerces alimentaires	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Loisirs sports et culture	Commerces divers	Ensemble commerciaux	Total
CC Artagnan de Fezensac	3 425	4 314	-	-	-	-	7 739
CC Ténarèze	7 727	10 730	1 660	-	1 300	-	21 417
CC Bas Armagnac	3 576	7 311	-	-	-	-	10 887
CC Grand Armagnac	6 715	6 370	-	-	-	-	13 085
PETR Pays d'Armagnac	21 443	28 725	1 660	-	1 300	-	53 128
CC Astarac Arros en Gascogne	-	450	-	-	-	-	450
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	5 134	10 234	-	-	-	-	15 368
CC Val de Gers	3 100	4 295	-	-	-	-	7 395
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	18 794	47 434	4 894	6 042	6 685	1 760	85 609
PETR Pays d'Auch	27 028	62 413	4 894	6 042	6 685	1 760	108 822
CC Bastides de Lomagne	3 157	4 920	-	-	-	-	8 077
CC Lomagne Gersoise	8 948	15 751	900	-	-	798	26 397
CC Gascogne Toulousaine	6 300	8 910	1 540	700	3 615	1 596	22 661
CC Coteaux Arrats Gimone	2 573	5 905	-	-	-	-	8 478
CC Savès	4 081	4 730	-	-	-	640	9 451
PETR Pays Portes de Gascogne	25 059	40 216	2 440	700	3 615	3 034	75 064
Total	73 530	131 354	8 994	6 742	11 600	4 794	237 014

Agriculture

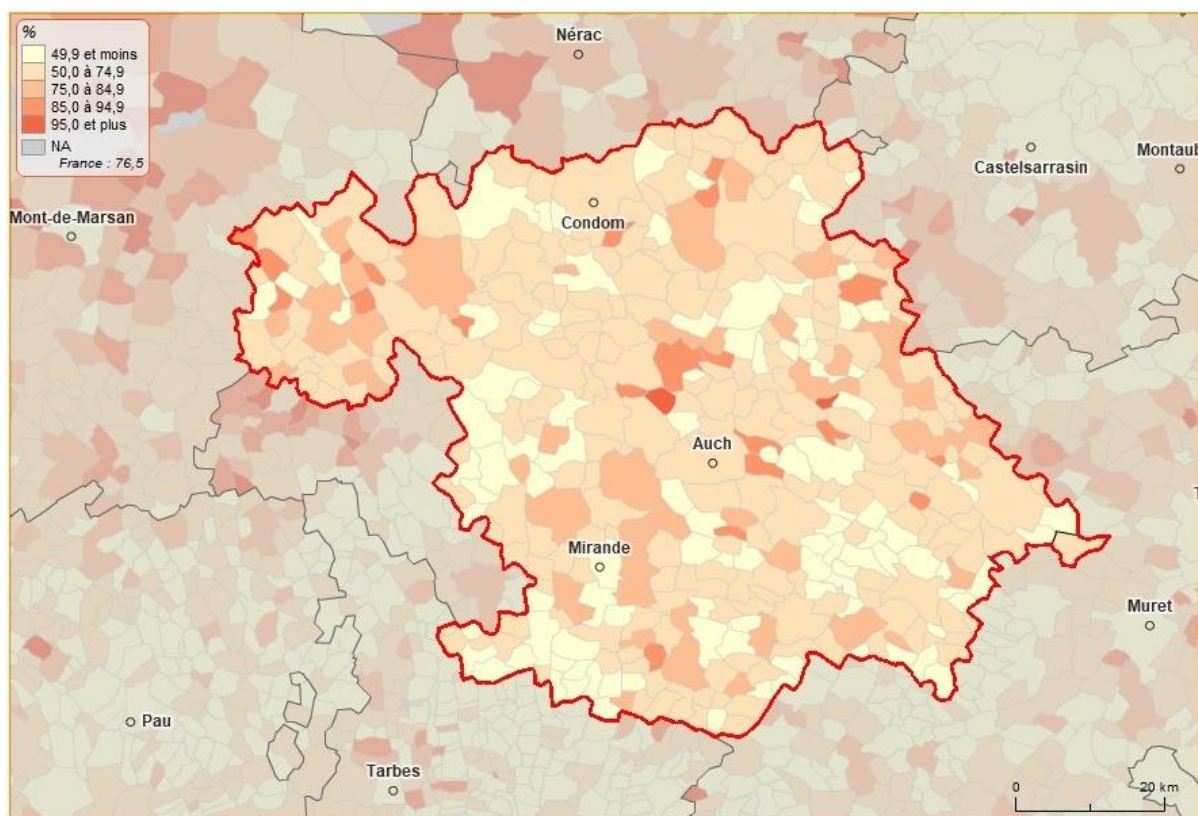
Taille moyenne des exploitations par intercommunalité du SCoT de Gascogne en 2000 et 2010

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010

	SAU moyenne par exploitation (ha)		
	2010	2000	Evolution
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	65	59	+11%
CC Artagnan de Fezensac	62	53	+18%
CC Astarac Arros en Gascogne	47	40	+17%
CC Bastides de Lomagne	64	51	+25%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	55	48	+14%
CC de la Gascogne Toulousaine	58	52	+13%
CC de la Lomagne Gersoise	66	55	+20%
CC de la Ténarèze	54	46	+18%
CC des Coteaux Arrats Gimone	59	51	+15%
CC du Bas Armagnac	50	41	+21%
CC du Grand Armagnac	51	38	+31%
CC du Savès	58	48	+21%
CC Val de Gers	53	48	+11%
SCoT de Gascogne	57	48	+18%

Part de la surface agricole utile en fermage en 2010 à l'échelle des communes du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



Taux de remplacement par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
90%	76%	64%	66%	51%	50%	89%	58%	114%	54%	73%	67%	40%	65%

Installations aidées par département en Occitanie entre 2007 et 2016

Source : ODR INRA, MSA COTNS 2016 et Chambres d'agriculture DJA 2015

Département	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Part des jeunes agriculteurs installés avec DJA en 2016
Ariège	20	39	37	27	35	26	37	40	31	58	74%
Aude	49	44	47	44	48	36	54	40	29	35	28%
Aveyron	162	137	131	151	113	123	121	131	97	118	62%
Gard	49	35	26	26	37	24	35	23	11	33	11%
Haute-Garonne	52	55	36	24	35	42	38	39	17	33	22%
Gers	64	72	54	66	62	71	70	68	59	40	48%
Hérault	28	36	24	16	23	25	33	28	16	13	11%
Lot	36	52	47	36	31	35	34	40	26	26	37%
Lozère	52	54	51	47	49	46	55	41	44	52	59%
Hautes-Pyrénées	42	42	28	33	30	33	33	32	29	24	69%
Pyrénées Orientales	29	45	33	32	30	26	23	30	14	15	29%
Tarn	67	60	79	56	57	66	60	51	59	44	63%
Tarn et Garonne	36	44	30	31	28	28	48	49	23	29	43%
Total Occitanie	686	715	623	589	578	581	641	612	455	520	40%

Taux d'installations aidées hors cadre familial par département d'Occitanie en 2015

Source : MSA 2015

	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82	Occitanie
2015	77%	24%	18%	36%	41%	36%	6%	27%	25%	31%	28%	34%	17%	31%
2012	50%	ND	20%	ND	40%	27%	ND	23%	ND	27%	ND	24%	46%	ND

Surface moyenne des exploitations agricoles à l'installation en 2010 et 2015 par intercommunalité du SCoT de Gascogne

Source : Mutuelle Sociale Agricole 2015

EPCI 2015	Surface moyenne à l'installation (ha)	
	2010	2015
CC de la Gascogne Toulousaine	23	41
CA du Grand Auch Agglomération	ND	12
CC Artagnan de Fezensac	31	37
CC Bastides de Lomagne	45	31
CC Cœur de Gascogne	46	40
CC Astarac Arros en Gascogne	22	36
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	55
CC de la Ténarèze	29	26
CC du Grand Armagnac	27	20
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	ND	42
CC Val de Gers	21	30
CC du Savès	32	49
CC du Bas Armagnac	18	29
CC de la Lomagne Gersoise	43	36
CC des Hautes Vallées	ND	ND
SCoT Gascogne	31	35

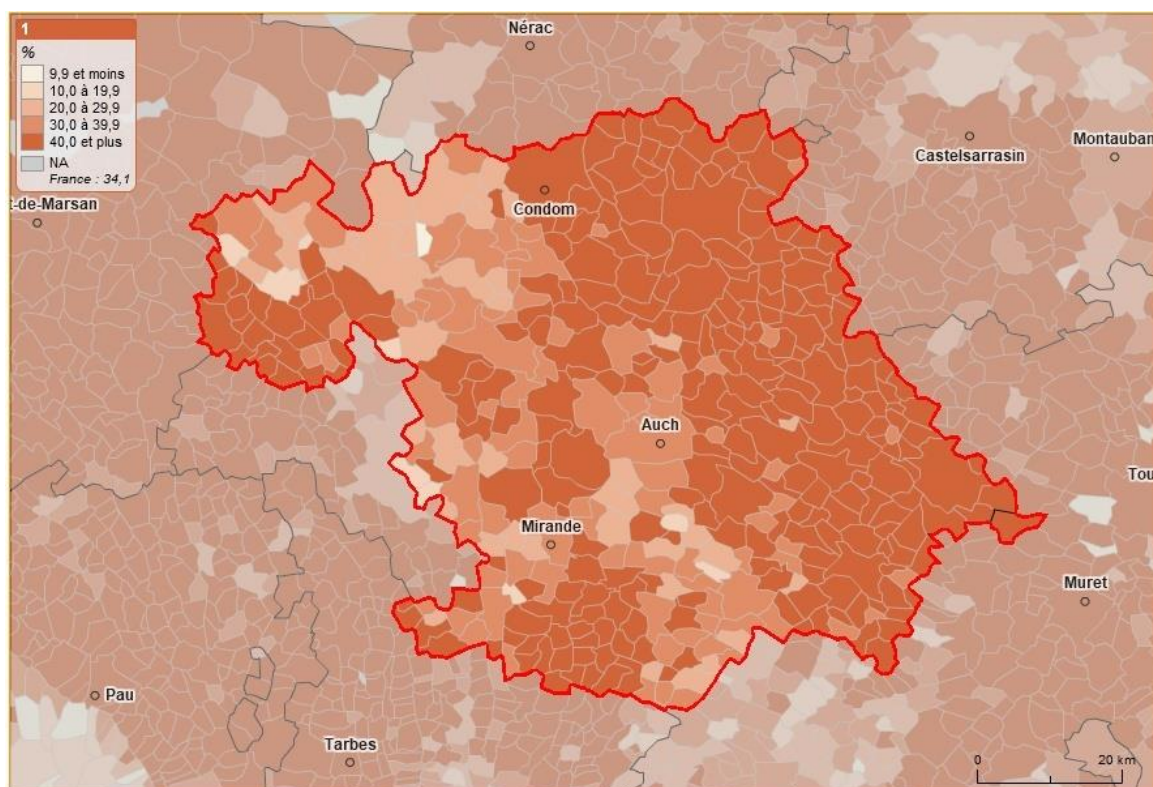
Les surfaces des grandes cultures et fourrages dans le Gers en 2016

Source : DRAAF Occitanie, Agreste statistique agricole annuelle 2016

Produit	Surfaces dans le Gers (en milliers ha)	Part Occitanie	Part France
Blé tendre	97,21	35%	2%
Blé dur	18,3	12%	5%
Seigle et méteil	0,1	3%	0%
Orge et escourgeon	17,37	16%	1%
Avoine	1,93	20%	2%
Maïs grain	44,7	35%	3%
dont maïs grain irrigué	35,76	36%	7%
dont maïs grain non irrigué	8,94	30%	1%
Maïs semence	5,06	28%	8%
Sorgho	3,32	17%	7%
Triticale	4,95	11%	1%
Riz	0	0%	0%
Colza et navette	12,7	26%	1%
Tournesol	68,63	33%	13%
Soja	25,65	46%	19%
Maïs fourrage et ensilage (plante entière)*	2,4	6%	0%
dont maïs fourrage irrigué*	0,89	6%	1%
Prairies artificielles*	6,75	12%	2%
Prairies temporaires*	42	9%	1%
Prairies naturelles ou semées depuis plus de 6 ans*	20,4	4%	0%
STH peu productives (parcours, landes, alpages)*	15	2%	1%

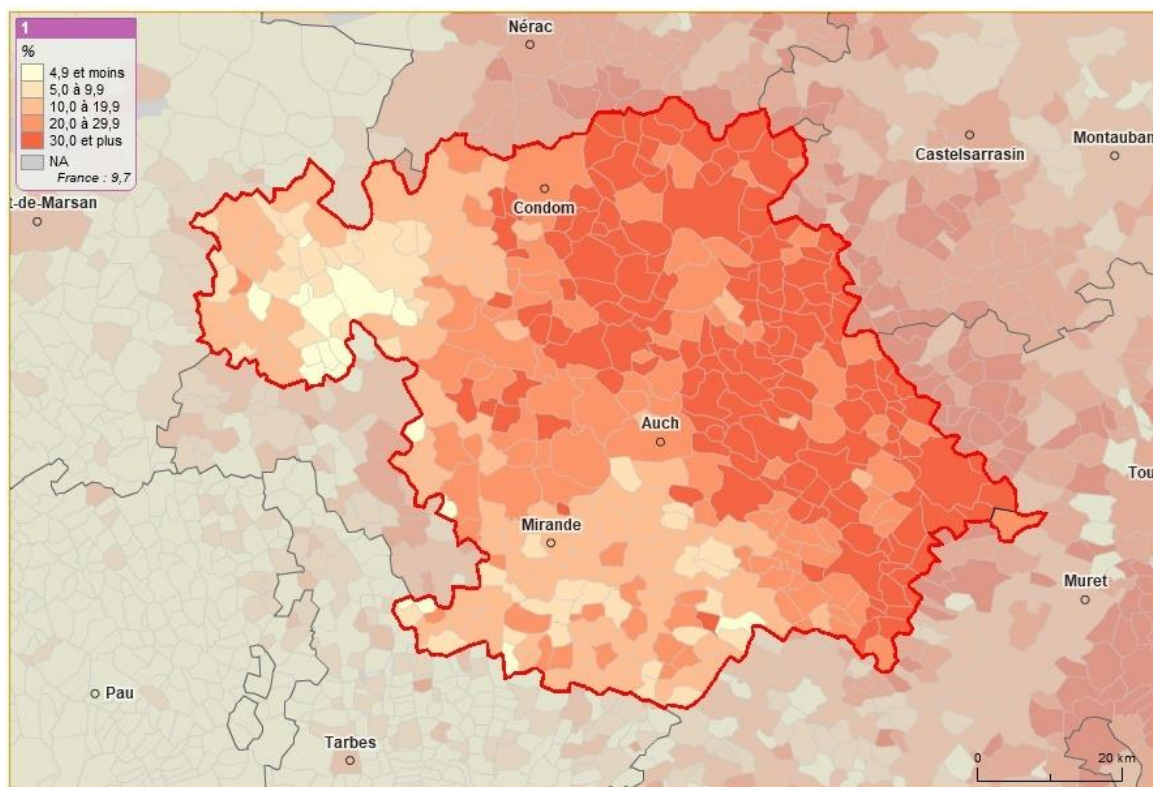
Part des céréales dans la surface agricole utile en 2010 à l'échelle du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement 2010



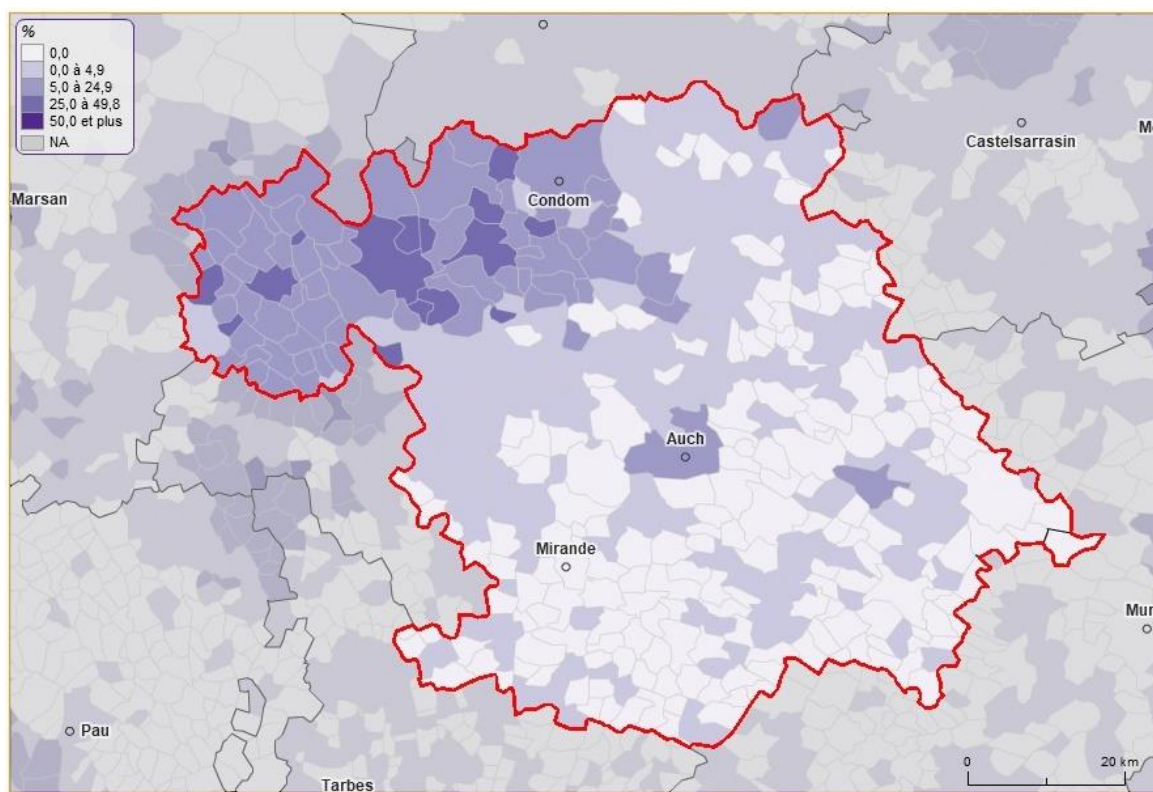
Part des oléoprotéagineux dans la surface agricole utile en 2010 à l'échelle du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement 2010



Part des vignes dans la surface agricole utile en 2010 à l'échelle du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement agricole 2010



Les volumes produits en ail dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Ail	2 633 tonnes	29%

Surfaces de cultures des légumes en 2016 dans le Gers

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Surface en ha	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Concombres	ND	ND	ND
Chicorées	4	1%	0%
Laitues et autres salades	18	1%	0%
Courgettes	ND	ND	ND
Melons	460	8%	3%
Tomates	ND	ND	ND
Ail (en sec)	476	28%	18%
Maïs doux	930	72%	5%
Lentilles (y compris semences)	970	44%	6%

Surfaces de culture des fruits en 2016 dans le Gers

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive

Produit	Surface en ha dans le Gers	Part Occitanie	Part France
Abricots	0	0%	0%
Cerises	9	1%	0%
Pavie, pêches, nectarines et brugnons	9	0%	0%
dont Pêches	5	0%	0%
dont Nectarines et brugnons	4	0%	0%
Prunes	344	11%	2%
dont Prunes à pruneaux	344	29%	3%
Olives (pour la bouche et à huile)	ND	ND	ND
Pommes de table	20	0%	0%
Châtaignes	0	0%	0%
Noix	78	3%	0%
Noisettes	151	12%	3%
Actinidia (Kiwi)	30	3%	1%
Raisin de table	6	0%	0%

Les quantités produites par l'élevage des gros bétails dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Viande bovine	6 605 tonnes	7%
Viande ovine	480 tonnes	1%
Lait de vache	33 millions de litres	4%
Lait de chèvre	1 416 millions de litres	2%
Porcins	ND	ND

Cheptels et tonnages présents dans les exploitations dans le Gers en 2016

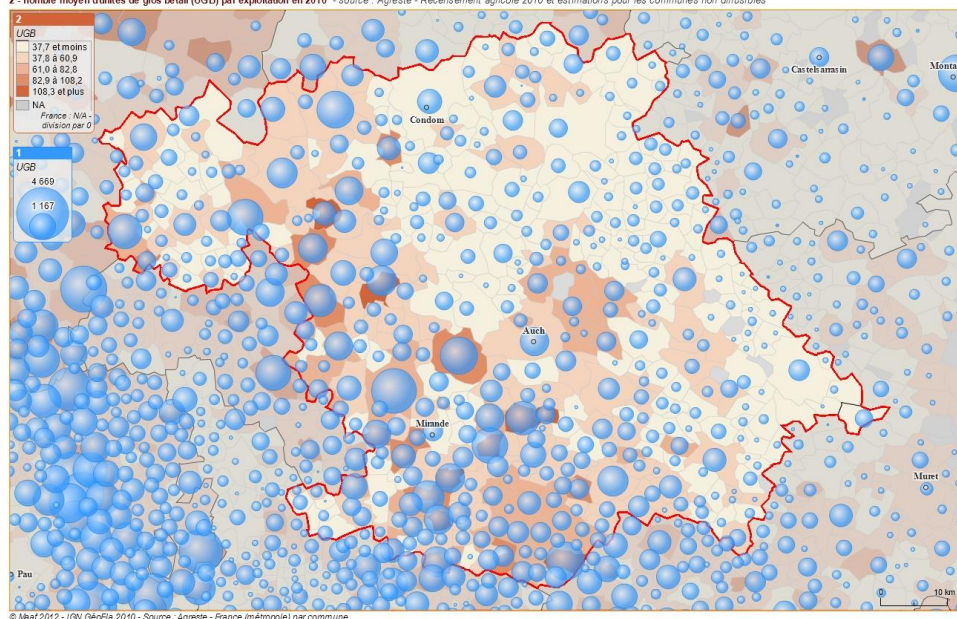
Source : SAA 2016

Produit	Quantités produites dans le Gers	Part Occitanie
Bovins (millier de têtes)	95	7%
- Dont vaches laitières	- 6	- 4%
- Dont vaches nourrices	- 38	- 7%
- dont veaux de boucherie	- 8	- 10%
Production de bovins (tonne équivalent carcasse)	6 588	7%
Ovins (millier de têtes)	23	1%
- Dont brebis laitières	- 0	- 0%
- dont brebis nourrices	- 16	- 2%
Production d'ovins (tonne équivalent carcasse)	489	2%
Caprins (millier de têtes)	3	2%
- dont chèvres	- 3	- 2%
Porcins	ND	ND

Nombre d'unité de gros bétails par commune et nombre moyen d'unité de gros bétails par exploitation en 2010 à l'échelle du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensement 2010

1 - nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles
2 - nombre moyen d'unités de gros bétail (UGB) par exploitation en 2010 - source : Agreste - Recensement agricole 2010 et estimations pour les communes non diffusibles



Les volumes produits par l'élevage de palmipèdes et de volailles dans le Gers en 2015

Source : SAA 2015

Produit	Tonnages dans le Gers	Part Occitanie
Palmipèdes	12 704 tonnes	43%
Poulets de chair et coquelets	14 568 tonnes	38%

Producteurs bio et surfaces certifiées par département de l'ancienne région Midi-Pyrénées

Source : Agence BIO, Agreste 2015

	Nombre d'exploitations		Surfaces certifiées (bio et conversion)		Part de la SAU (%)
	2013	2015	2013	2015	2015
Ariège	333	387	17 803	23734	18,2
Aveyron	470	565	37 910	50050	9,7
Haute-Garonne	337	466	11 947	23099	7,10
Gers	624	944	29 860	61429	13,8
Lot	245	275	9 392	13321	6,0
Hautes-Pyrénées	100	140	2 642	4350	3,5
Tarn	326	405	11 585	16618	5,8
Tarn-et-Garonne	311	355	11 585	12400	6,0
Ex-région Midi-Pyrénées	2 746	3537	130 502	205001	

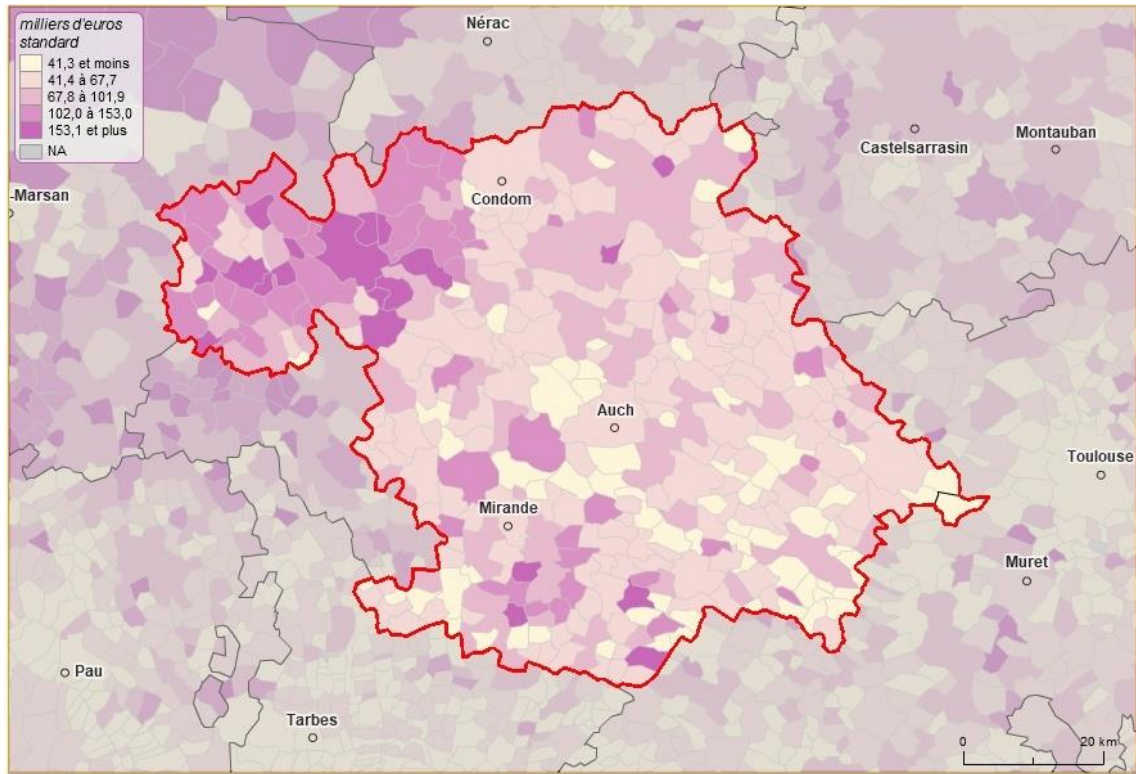
Les opérateurs de la filière bio par intercommunalités du SCoT de Gascogne

Source : Agence BIO 2016

	Distributeur	Importateur	Producteur	Transformateur	Total général
CC Artagnan de Fezensac	1		108	5	114
CC de la Ténarèze	2		81	7	90
CC du Bas Armagnac			28	1	29
CC du Grand Armagnac	1		61	4	66
Total PETR Pays d'Armagnac	4		278	17	299
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7		130	21	158
CC Astarac Arros en Gascogne			80	1	81
CC Cœur d'Astarac en Gascogne			62	4	66
CC Val de Gers			116	4	120
Total PETR Pays d'Auch	7		388	30	425
CC Bastides de Lomagne	2		78	4	84
CC de la Gascogne Toulousaine	2	1	19	7	29
CC de la Lomagne Gersoise	2		72	10	84
CC des Coteaux Arrats Gimone			83	7	90
CC du Savès	1		60	6	67
Total PETR Pays Portes de Gascogne	7	1	312	34	354
Total SCoT Gascogne	18	1	978	81	1078

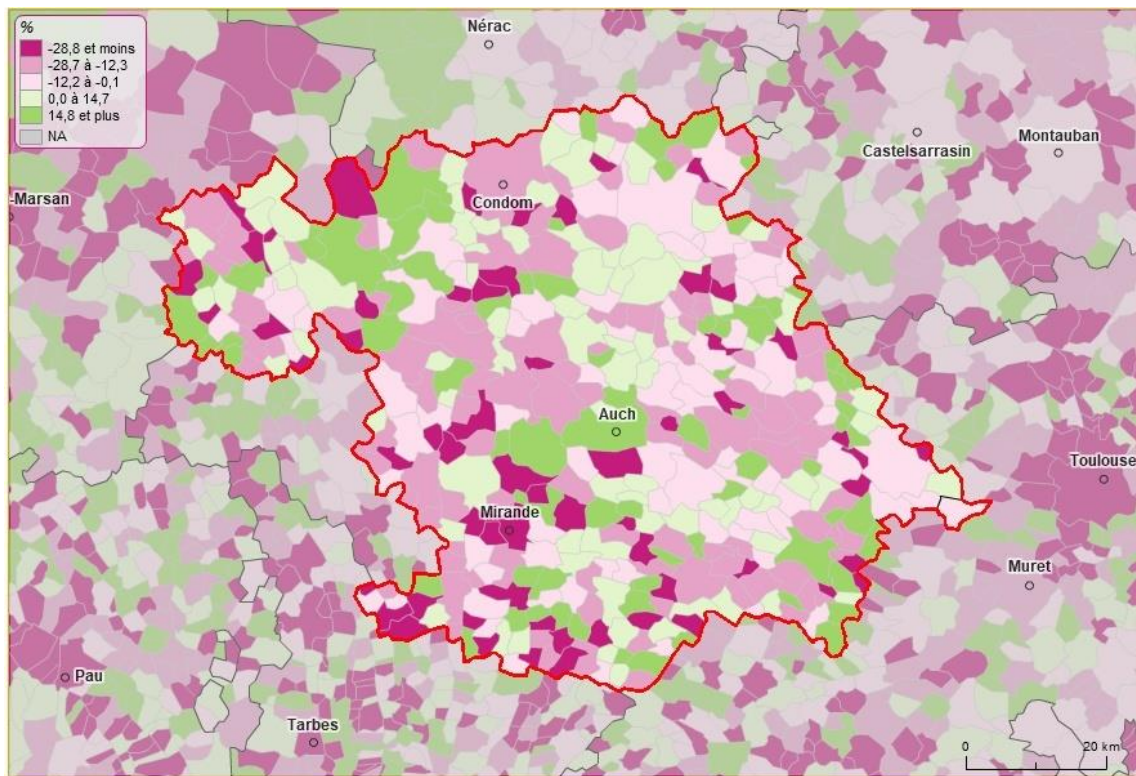
Production Brute Standard moyenne par exploitation en 2010 par commune du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Evolution de la Production Brute Standard entre 2000 et 2010 par commune du SCoT de Gascogne

Source : Agreste recensements agricoles 2000 et 2010



Montants des aides de la Politique Agricole Commune (1^{er} pilier et ICHN) en 2016 sur les principaux cantons du SCoT de Gascogne

Source : DRAAF Occitanie, Agence de Service et de Paiement, 2016

N.B. : Ces données par canton n'intègre pas la commune de Fontenilles en Haute-Garonne. A contrario, le canton de Pardiac-Rivière-Basse n'est pas inclus en totalité au sein du territoire du SCoT Gascogne. De même, au sein du canton de Lectoure-Lomagne, la commune de Saint-Antoine n'est pas incluse dans le SCoT.

Cantons concernés par le territoire du SCoT Gascogne	Aides 1er pilier		Aide découplée		Aides couplées				ICHN	
	b*	m*	b	m	Aides animales		Aides végétales		b	m
					b	m	b	m		
Armagnac-Ténarèze	385	4 672	385	4 195	46	254	100	223	55	290
Astarac-Gimone	554	9 046	553	7 540	157	1 050	240	457	133	796
Auch-1 (Partiel)	103	2 065	103	1 769	24	167	61	130	24	146
Auch-2 (Partiel)	164	3 306	164	2 971	26	171	84	164	23	120
Auch-3 (Partiel)	93	1 955	93	1 585	26	210	47	160	25	172
Baïse-Armagnac	326	5 142	324	4 763	35	141	129	239	29	153
Fezensac	547	9 087	547	7 809	129	742	240	536	125	816
Fleurance-Lomagne	434	7 596	433	7 158	30	153	215	286	31	147
Gascogne-Auscitaine	351	6 675	350	6 063	47	209	188	403	45	233
Gimone-Arrats	447	7 931	447	7 463	23	105	219	363	27	118
Grand-Bas-Armagnac	557	6 884	555	6 354	81	379	113	151	78	423
L'Isle-Jourdain	243	3 768	243	3 628	12	39	111	101	12	46
Lectoure-Lomagne	525	9 483	523	8 844	39	201	266	437	39	180
Mirande-Astarac	540	8 464	539	7 297	140	745	239	423	126	667
Pardiac-Rivière-Basse (canton partiellement concerné)	490	8 891	489	7 494	154	873	256	524	151	924
Val de Save	531	8 281	531	7 373	97	506	235	402	90	465
Auch	62	915	62	822	11	42	22	50	10	48

*b : nombre de bénéficiaires

*m : montants des aides (en milliers d'euros)

Présentation des enjeux et des financeurs de chaque mesure agroenvironnementale territorialisée développée sur le territoire du SCoT Gascogne

Source : Adasea 32

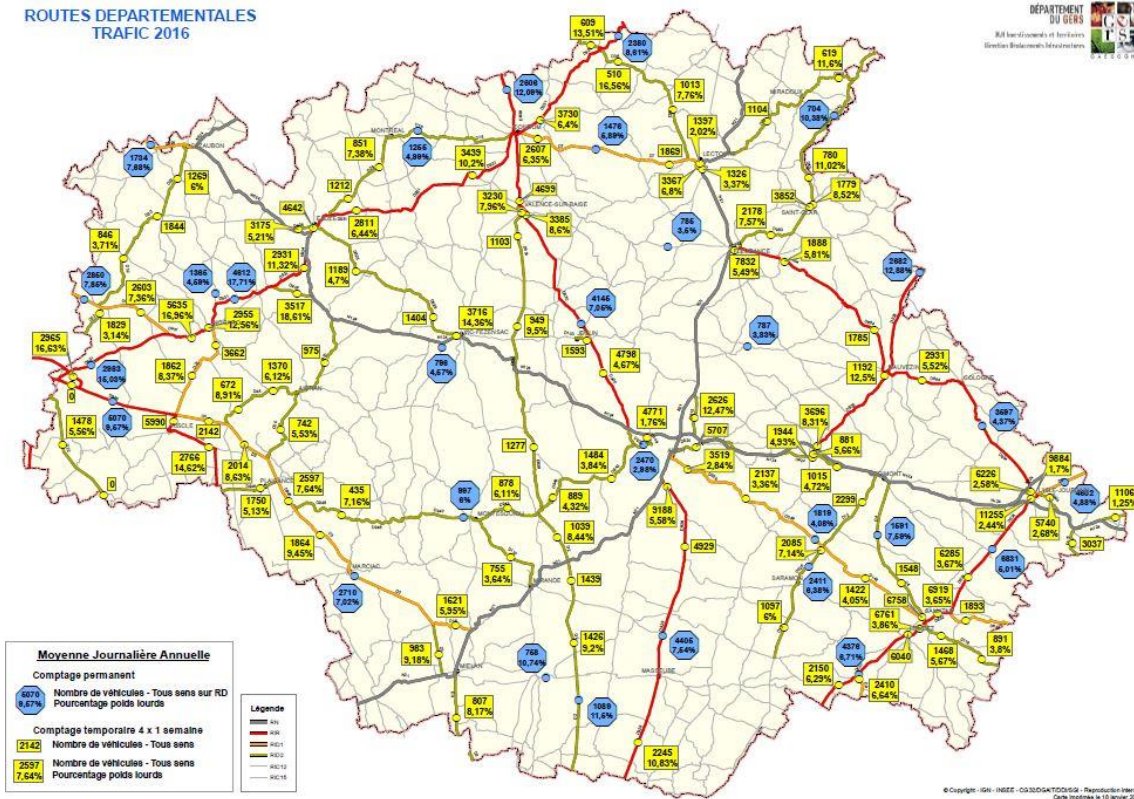
Territoires d'action	Enjeux	Porteur	Financier
Bas-Armagnac	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude Zones humides	Adasea 32	Europe Etat
Bassin versant du Gers	Zones humides Plan National d'Action Messicoles		
Coteaux du Lizet et de l'Osse	Natura 2000 Plan National d'Action Cistude		
Vallée et coteaux de la Lauze	Natura 2000 Plan National d'Action Messicoles Plan National d'Action Cistude Zones humides		
Préservation des prairies humides et inondables à Jacinthes de Rome	Zones Humides Plan Régional d'Action Jacinthe de Rome		
Zones humides de la Gascogne toulousaine	Zones Humides Lutte contre l'érosion	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	Europe Agence Eau Adour Garonne
Bassin Versant de l'Hesteil	Lutte contre l'érosion Zones humides		

Accessibilité

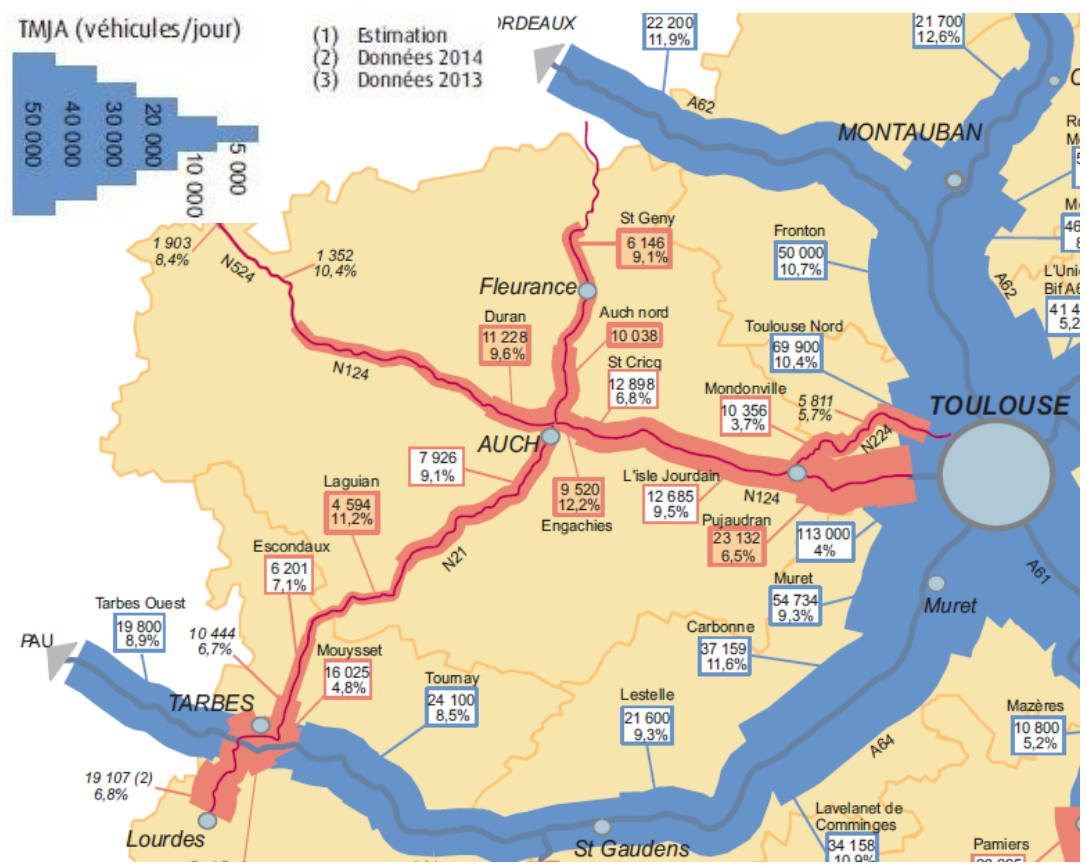
Trafic moyens journaliers annuels 2015 et 2016 sur les routes nationales et départementales

Source : Conseil Départemental du Gers

ROUTES DEPARTEMENTALES
TRAFIC 2016



© Copyright - IGN - INSEE - CSD/SDA/TD/05/16 - Reproduction Interdite
Date Impression le 10 janvier 2017



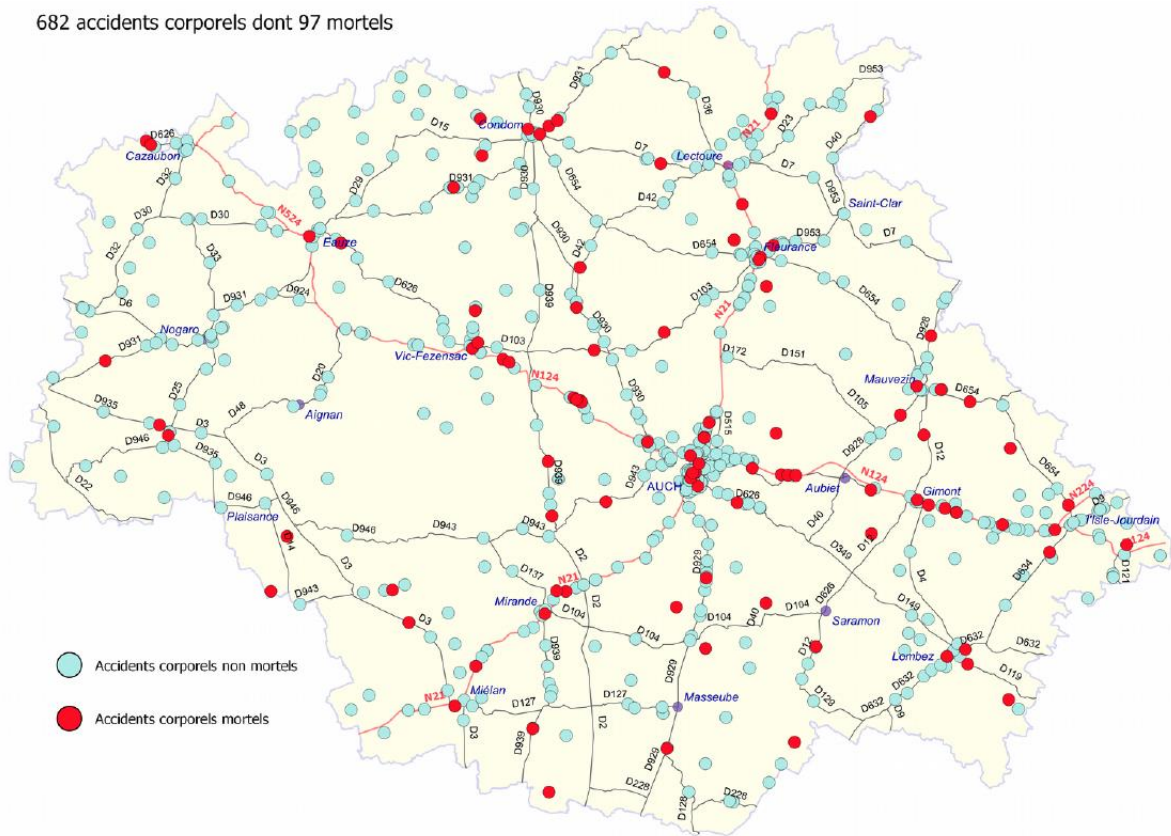
TMJA : Le trafic moyen journalier annuel est égal au trafic total de l'année divisé par 365 (exprimé en véhicules/jour).
TV : Tous véhicules / PL : Poids lourds
Source : DREAL Occitanie, 2017

10 017 TMJA TV 12,7% Autoroute
% PL
10 017 TMJA TV 12,7% Route Nationale
% PL

Carte des accidents corporels (période 2012-2016)

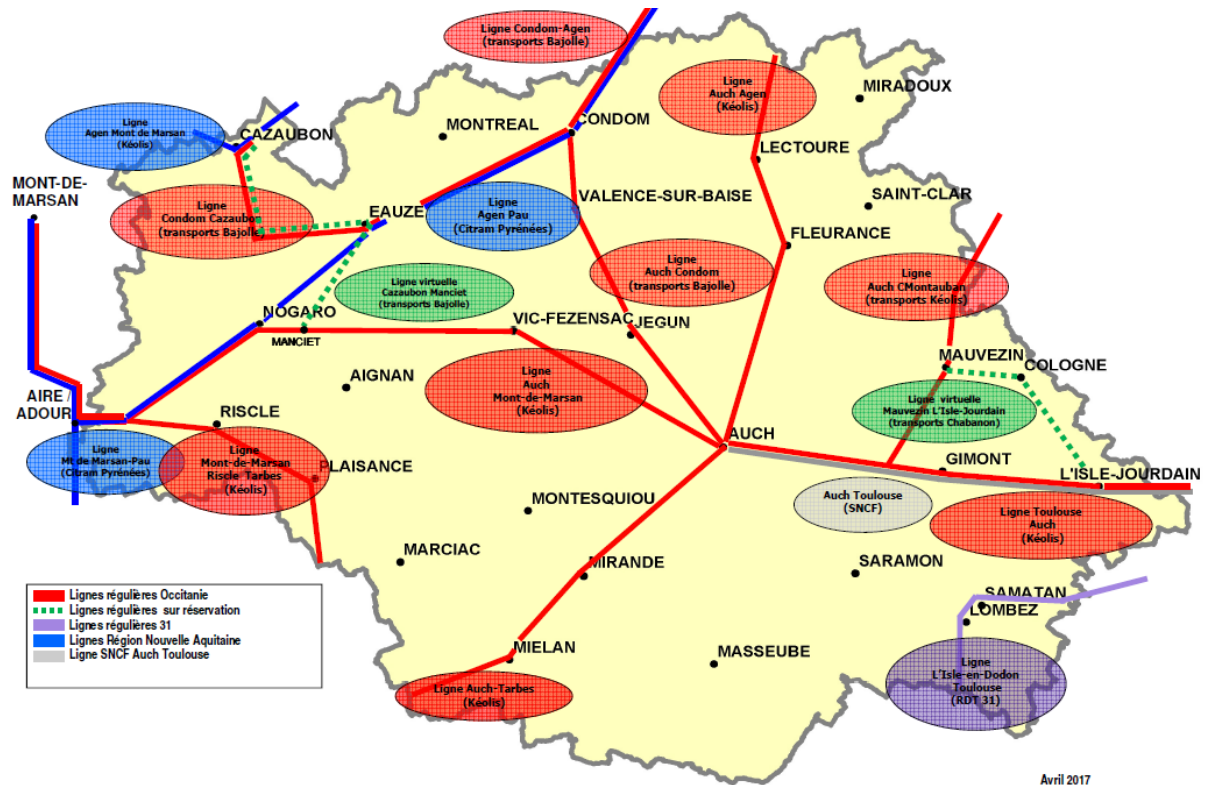
Source : Conseil Départemental du Gers

682 accidents corporels dont 97 mortels



Lignes régulières de transport de voyageurs

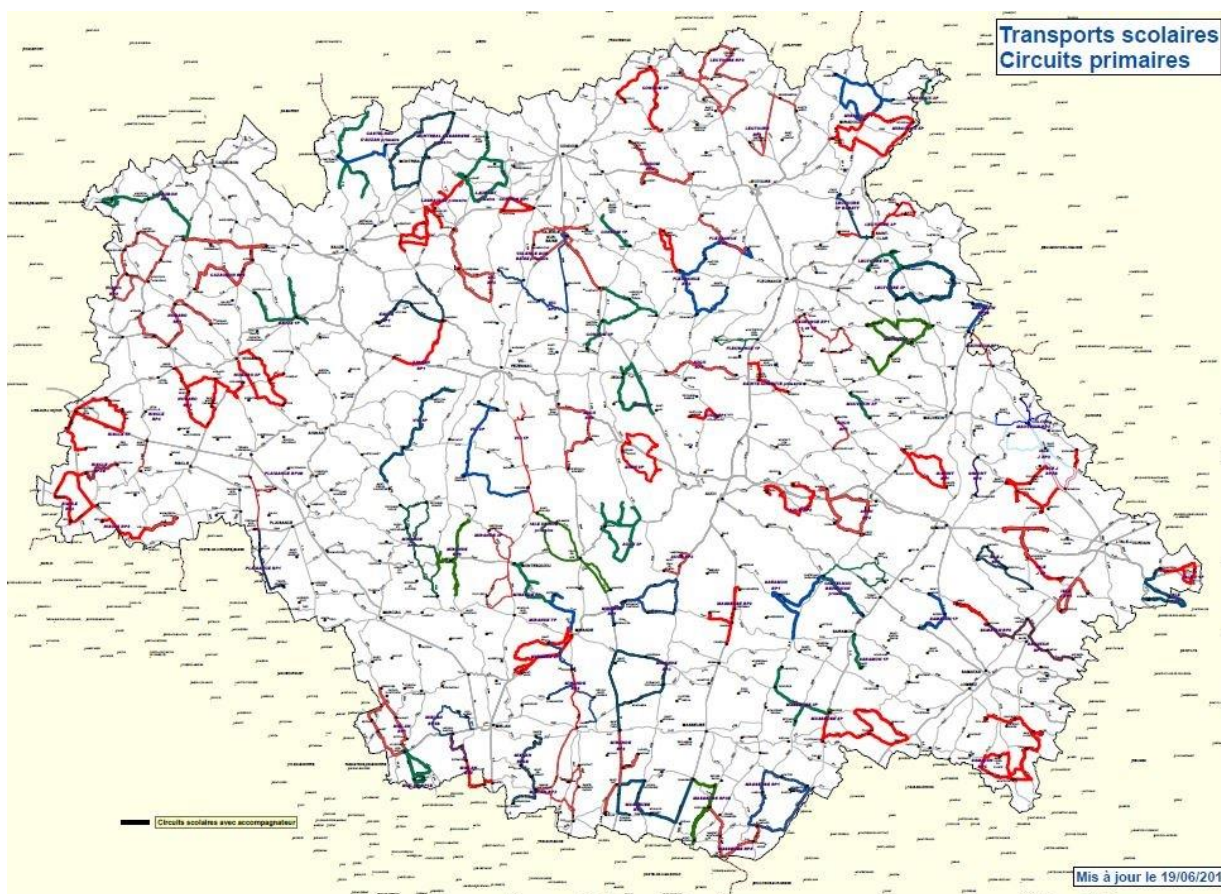
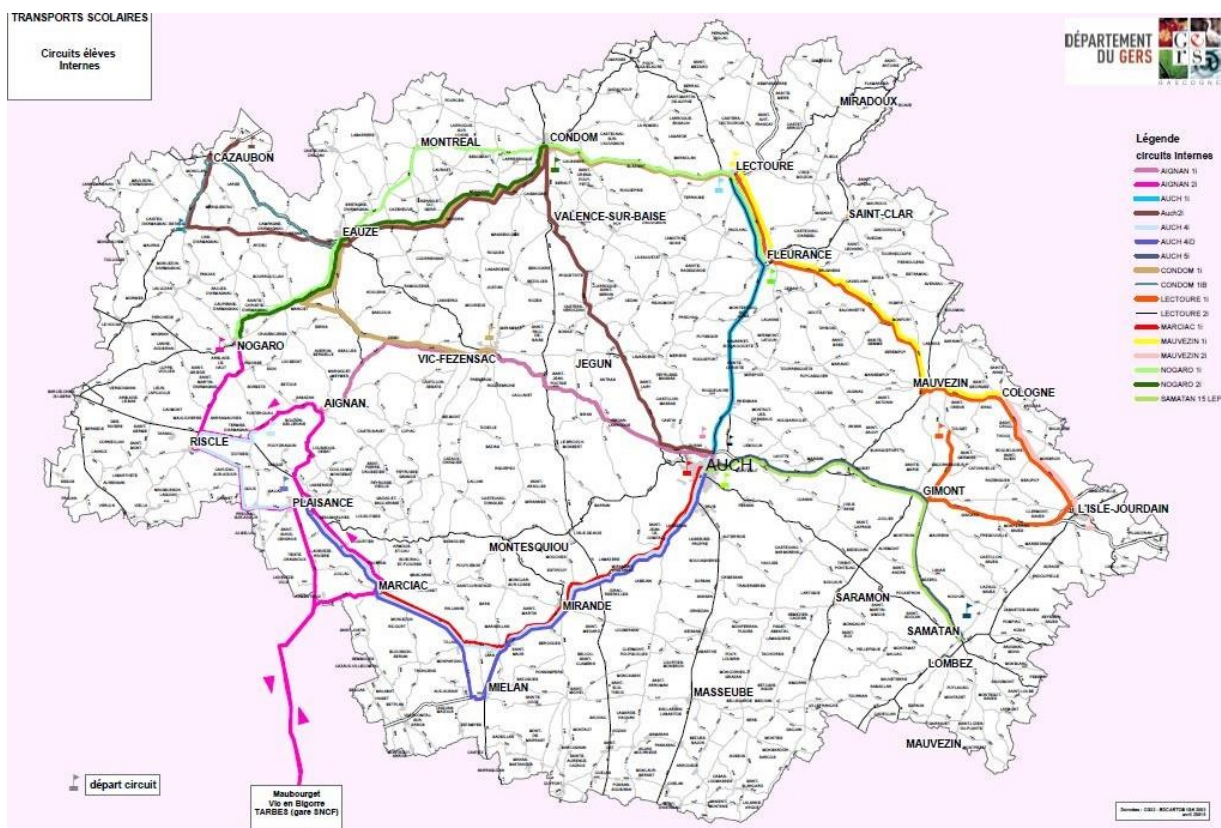
Source : Conseil Départemental du Gers



Avril 2017

Circuits de transport scolaire

Source : Conseil Départemental du Gers





Z.I. Engachies
11 rue Marcel Luquet
32 000 Auch
Tel : 05-62-59-79-70
<https://scotdegascogne.com/>

Claire Céron, directrice
c.ceron@scotdegascogne.com

Christine Sanchez-Martin, chargée de mission urbanisme
c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Raphaël Guill, chargé d'études
r.guill@scotdegascogne.com

Sophie Ferrero, assistante de direction
s.ferrero@scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir



 **AUAT**